

Compilation des Fatwas de Cheikh Ibn Baz - Volume 1 -

Abdulaziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Son Excellence, le cheikh `Abd-Al-
`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz, a
accepté que l'on rassemble ses
fatwas, ses correspondances et ses
conférences dans un livre unique en
plusieurs volumes, afin de répondre
au souhait d'un grand nombre et de
mettre à notre portée un travail d'une
grande importance pour la science

religieuse - qu'Allah (Exalté soit-Il) fasse que cet ouvrage soit bénéfique, le mette dans la balance des bonnes œuvres de son éminence, accomplies dans le domaine de la science, et efface, par son biais, tous les doutes grâce à la mobilisation de frères du Royaume et de l'étranger qui se sont efforcés de rassembler et d'échanger les travaux du Cheikh, qu'Allah lui fasse miséricorde. Ce volume est le premier.

<https://islamhouse.com/324071>

- [\[1\]](#) Introduction
- [\[3\]](#) Introduction à la deuxième édition
- [\[4\]](#) Récapitulatif de la vie de l'auteur
- [\[8\]](#) Le dogme authentique et son contraire
- [\[75\]](#) L'Unicité et ses types
- [\[Et comme d'habitude dans chaque conférence, il y a des questions à propos des sujets importants, j'ai reçu beaucoup de questions. Je vais citer ici ce qui est en rapport avec le monothéisme\]:](#)

- [\[178\]](#) Allah est Le Créateur de toute chose et tout en dehors de Lui est créé
- [\[201\]](#) La réalité du culte pour lequel les humains et les djinns furent créés
- [\[265\]](#) Avis de l'islam sur le fait de prétendre l'existence de contradictions dans le Coran ou qu'il contient des mythes, sur le fait de décrire le Messenger () par ce qui le rabaisse, et sur le fait de contester son Message, et la réponse à ceux qui osent accomplir ces actes et ceux à qui on les attribue
- [\[276\]](#) Exposé des preuves de la mécréance de celui qui doute de

la véracité du Coran ou qui dit du mal du Prophète ()

- [Les propos des Oulémas concernant celui qui doute, blasphème ou se moque de l'honorable Coran ou du Messenger d'Allah \(\).](#)
- [Avertissement important](#)
- [\[460\]](#) Les actes de mécréance
- [\[471\]](#) Droit d'octroyer [aux êtres] des vertus avec lesquelles Allah aime se décrire parmi Ses Noms et Ses Attributs
- [\[473\]](#) Questions-Réponses sur le thème de la croyance (‘Aqîda)
- [\[487\]](#) Réponse à celui qui dit qu'Allah s'interpose entre Ses créatures

- [\[525\]](#) Interdiction d'insulter le destin
- [\[529\]](#) Argumentation contre ceux qui demandent du secours auprès d'autres qu'Allah ou qui croient les [paroles des] devins et des voyants
- [Prologue :](#)
 - [\[532\]](#) [Première Lettre]
 - [\[571\]](#) [Deuxième Lettre]
 - [\[603\]](#) [Troisième Lettre]
- [\[650\]](#) Mise en garde contre les innovations dans la religion Le premier message Sur l'avis religieux sur la célébration de la naissance des Prophètes (Mawlid) et autres

- [\[666\]](#) Le deuxième message
L'avis religieux sur la célébration
de la nuit du Voyage Nocturne et
de l'Ascension
- [\[673\]](#) Troisième message L'avis
religieux sur la célébration du
15ème jour de Cha`bân ("la veille
de la mi-Cha`bân")
- [\[712\]](#) Bracelets en cuivre
- [\[714\]](#) Avertissement contre
l'exorcisme illicite
- [\[719\]](#) Obligation de suivre la
tradition du Prophète () et
l'infidélité de celui qui la renie
- [\[753\]](#) Obligation de suivre la
Sunna et de ne point innover dans
la religion

- [\[775\]](#)Obligation de se conformer au Livre d'Allah (Qu'Il Soit Exalté) et à la Sunna de Son Prophète () et la mise en garde contre ce qui les contredit
- [\[831\]](#)Les moyens de réforme de la société
- [\[863\]](#)Les preuves tirées du Coran et de la Sunna et les preuves plausibles de la possibilité d'explorer les planètes
- [\[910\]](#)L'exploration des autres planètes
- [\[930\]](#)Application obligatoire des sentences de la Charia sur les kidnappeurs

- [\[955\]](#) Critique du nationalisme arabe à la lumière de l'Islam et de la réalité
- [\[1032\]](#) Il n'y a aucune place pour l'athéisme chez nous
- [\[1062\]](#) L'appel à Allah et les moralités des prêcheurs
- [\[1084\]](#) Premier point : Exposé de l'avis religieux sur l'appel à Allah (Qu'Il Soit Exalté) et son mérite :
- [Troisième point : Exposé traitant du sujet du prêche pour appeler à l'Islam](#)
- [\[1130\]](#) Quatrième point: Exposé sur le comportement et les qualités qu'il est nécessaire aux prédicateurs d'acquérir et sur lesquelles il doit s'appuyer:

- [\[1143\]](#) Le devoir de l'enseignant
- [\[1155\]](#) Commentaire sur une Conférence intitulée « La voie de l'Islam »
- [\[1157\]](#) L'Imam Mohammad ibn `Abd-Al-Wahâb, sa Da`wa et sa biographie
- [\[1181\]](#) Quelques questions écrites que j'ai reçues de la part d'un savant [musulman] de l'extérieur du Royaume, auxquelles j'ai répondu en disant :
- [\[1190\]](#) Mot prononcé à l'occasion du congrès en hommage au Cheikh Mohammad ibn `Abd-Al-Wahâb (qu'Allah lui fasse Miséricorde)

- [\[1201\]](#) Comment devrions-nous combattre l'invasion de la culture occidentale et orientale?
- [\[1215\]](#) Réponse à Moustafa Amîn
- [\[1229\]](#) Réplique relative aux propos de Sâlih Mohammad Djamâl
- [\[1246\]](#) Réprobation de la réalisation d'un film sur Mohammad, le Messenger d'Allah ()
- [\[1251\]](#) Risques encourus dans la présence de la femme dans un milieu de travail masculin
- [Avertissement contre la construction des mosquées au-dessus des tombes On m'a demandé s'il était permis de](#)

[construire une mosquée au-dessus de l'endroit où se trouvent les gens de la Caverne ?](#)

- [\[1286\]](#) Questions/Réponses

Compilation des Fatwas de Cheikh Ibn Baz - Volume 1 -

Le dogme islamique

[1] Introduction

Louange à Allah et que Sa bénédiction et Ses salutations soient sur notre Prophète et notre maître Mohammad, le digne de confiance, sa famille, ses Compagnons et sur quiconque suit la bonne voie jusqu'au Jour de la Rétribution.

Son Excellence, le cheikh `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz, a accepté que l'on rassemble ses fatwas, ses correspondances et ses conférences dans un livre unique en plusieurs volumes, afin de répondre au souhait d'un grand nombre et de mettre à notre portée un travail d'une grande importance pour la science religieuse - qu'Allah (**Exalté soit-Il**) fasse que cet ouvrage soit bénéfique, le mette dans la balance des bonnes œuvres de son éminence, accomplies dans le domaine de la science, et efface, par son biais, tous les doutes grâce à la mobilisation de frères du Royaume et de l'étranger qui se sont efforcés de rassembler et d'échanger

les travaux du Cheikh, par amour pour sa personne et pour la protection de ses publications.

J'ai été très content quand Cheikh m'a chargé de rassembler et d'imprimer ce qui était éparpillé de sa science abondante, car il était, qu'Allah le préserve et lui accorde la vie éternelle, sur la voie de la bienfaisance, disponible et son savoir était à la portée des élèves et des interrogateurs. Il tenait à participer dans tous les domaines de la Da`wa et de l'enseignement, depuis qu'il était aux commandes de la justice à Al-Khardj, en 1357 jusqu'à ce jour. De ses travaux publiés, on n'a conservé que ceux produits lorsqu'il

était en poste à l'université islamique de Médine, et ses derniers travaux lorsqu'il était en place à Riyad.

Malgré cela, **il reste beaucoup de travaux qui n'ont pas été sauvegardés** : des conférences, des cours à la mosquée de Riyad et dans d'autres mosquées, des fatwas et des interviews accordées aux journaux et à la radio. Il a donc fallu rassembler le maximum de ces travaux et à chaque fois les montrer au Cheikh avant de les inscrire et de les intégrer au contenu du livre, car qu'Allah le protège, il pensait qu'il ne fallait pas publier un cours avant qu'il ne le lise, ne le confirme, ne révise la fatwa et

ne s'assure pas qu'elle ne comporte aucune déformation ou erreur.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 6)

[2]Cheikh -qu'Allah le pardonne ainsi que ses parents- a estimé qu'il était convenable de commencer par « le dogme » et de spécifier les thèmes qui rentrent sous cette partie mais parfois on y trouve un élément lié à la Jurisprudence (Fiqh), là il a ordonné de le mentionner, ou de le transporter vers la partie « Jurisprudence ». Par contre, s'il s'agissait d'un élément qui faisait partie d'un ensemble de questions posées dans les journaux

par exemple, il refusait de fragmenter le contenu.

Il invita tous ceux qui avaient en leur possession de nouveaux ou d'anciens articles, des fatwas ou des enregistrements de conversations, à nous les transmettre pour les publier, après y avoir lui-même jeté un coup d'œil.

Que la paix et le salut soient sur notre Prophète ayant apporté la bonne guidée et la bonne annonce, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Mohammad ibn Sa`d Ach-Choway`ir

[3] Introduction à la deuxième édition

Certes, la louange est à Allah. Nous Le remercions, nous Lui implorons secours, nous Lui demandons le pardon et nous Lui demandons de nous protéger contre le mal qui existe en nous et contre les mauvaises actions que nous commettons. Celui qu'Allah guide (**vers le droit chemin**), nul ne pourra l'égarer, et celui qu'Il égare, nul ne pourra le guider. Et j'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'être adorée qu'Allah l'Unique, nul associé à Lui. Et j'atteste que Mohammad est Son serviteur et Son messenger, que la Prière et le Salut d'Allah soient sur lui, ainsi que sur sa famille, ses compagnons et ceux qui

les ont parfaitement suivis jusqu'au Jour de la Rétribution.

Après ce préambule :

Voici des fatwas et des articles que j'ai émis et écrits. Vu leur importance, j'ai trouvé opportun de les publier et de les éditer dans un seul livre pour m'en servir et pour en faire bénéficier ceux qu'Allah veut de Ses serviteurs. J'invoque Allah avec Ses noms sublimes et Ses attributs parfaits pour que cela me serve en étant vivant et après ma mort et qu'Il en fasse bénéficier Ses serviteurs, car Il est L'Audient et Le Proche, il n'y a de force et de puissance que par Allah, je me confie à Lui Seul, Allah

nous suffit, Il est notre meilleur Garant. J'ai opté pour un ordre conforme à celui adopté par les savants de Jurisprudence, en commençant par ce qui se rapporte au «dogme» parce que c'est le plus important. Nous avons corrigé dans cette édition les erreurs commises dans la précédente. C'est à Allah que nous demandons de l'aide, c'est en Lui que nous plaçons notre confiance, car c'est Allah qui assure la réussite. Prières et salut sur le Prophète, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

L'auteur

`Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn
`Abd-Ar-Rahman ibn Bâz

Mufti général du Royaume, Président
de l'Organisme des Grands Ulémas et
Président de la Direction des
Recherches Scientifiques et des
Fatwas

[4]Récapitulatif de la vie de l'auteur

Je suis `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-
Allah ibn `Abd-Ar-Rahman ibn
Mohammad ibn `Abd-Allah Al-Bâz.

Je suis né à Riyad au mois de Dhoul-
Hidja en 1330. J'avais une bonne vue
lors de mes premières années d'école,

c'est après, en 1346, que j'ai été atteint d'une maladie oculaire et que ma vue a baissé, puis je l'ai totalement perdue au début de Moharram de l'année 1350, j'en remercie Allah. J'invoque Allah (Exalté soit-Il) qu'Il me compense par une sagesse dans la vie d'ici-bas et une bonne récompense dans l'au-delà, comme Il l'a promis au Prophète (). Je Lui demande de m'accorder une bonne fin ici-bas et dans l'au-delà.

J'ai commencé l'école dès mon jeune âge, et j'ai mémorisé le saint Coran avant la puberté. Ensuite, j'ai commencé à apprendre les sciences islamiques et l'arabe chez de

nombreux oulémas de Riyad, **parmi
lesquels :**

1 - Cheikh Mohammad ibn `Abd-Al-Lattîf ibn `Abd-Ar-Rahman ibn Hassan ibn Ach-Chaykh Mohammad ibn `Abd-Al-Wahâb, qu'Allah leur fasse à tous miséricorde.

2 - Cheikh Sâlih ibn `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Ar-Rahman ibn Hassan ibn Ach-Chaykh Mohammad ibn `Abd-Al-Wahâb, Juge de Riyad, qu'Allah leur fasse miséricorde.

3 - Cheikh Sa`d ibn Hamad ibn `Atîq, **(juge de Riyad)**, qu'Allah lui fasse miséricorde.

4 - Cheikh Hamad ibn Fâris (chargé du Trésor Public à Riyad), qu'Allah lui fasse miséricorde.

5 - Cheikh Sa`d Waqqâs Al-Boukhârî (l'un des oulémas de La Mecque honorée), qu'Allah lui fasse miséricorde. J'ai appris de lui Le "Tadjwîd" (la science d'articulation des lettres et phonèmes lors de la lecture ou de la récitation du Coran) en 1355.

6 - Son excellence, Cheikh Mohammad ibn 'Ibrâhîm ibn `Abd-Al-Lattîf 'Al Ach-Chaykh, qu'Allah lui fasse miséricorde. J'ai assisté à ses cours environ 10 ans où j'ai reçu toutes les sciences islamiques de

1347 à 1357. C'est lui qui m'a proposé comme candidat au poste de juge.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 10)

[5]Qu'Allah accorde à tous la meilleure récompense, leur fasse à tous miséricorde et soit satisfait d'eux.

J'ai exercé plusieurs fonctions :

1 - Dans la justice, dans la région de Khardj pendant 14 ans et quelques mois, de 1357 à 1371. J'ai été nommé au mois de Djoumâda II de l'année 1357 et j'y suis resté jusqu'à 1371.

2 - Dans l'Enseignement, à l'Institut des sciences de Riyad en 1372, ensuite à l'Université des sciences islamiques, à Riyad, suite à sa création en 1373. J'enseignais le Fiqh (science de jurisprudence islamique) et la science du Hadith et le Tawhîd (l'unicité) pendant neuf ans, j'ai arrêté en fin 1380 de l'hégire.

3 - En 1381, j'ai été nommé président adjoint de l'université islamique de Médine. J'y suis resté jusqu'à l'an 1395 de l'Hégire.

4 - J'y suis resté jusqu'en 1395. Puis, j'ai pris la présidence de l'Université islamique de Médine à la mort de son président, notre Cheikh Mohammad

ibn 'Ibrâhîm 'Al Ach-Chaykh,
(qu'Allah lui fasse miséricorde), au
mois de Ramadan de l'année 1389.
J'ai occupé ce poste jusqu'à l'an 1395
de l'Hégire.

5 - Le 14/10/1395, j'ai été nommé
par ordre royal, président général des
directions des Recherches
Scientifiques, des Fatwas, de la
Da`wa et d'Orientation, et ce
jusqu'en 1414.

1. Le 20/01/1414, j'ai été désigné, par
ordre royal, Mufti général du
Royaume, Président de l'Organisme
des Grands Oulémas et Président de
la Direction des Recherches

Scientifiques et de la délivrance des Fatwas. J'occupe toujours ce poste.

Et, je demande à Allah l'aide, la réussite et la droiture.

Outre ce travail, je suis actuellement membre dans plusieurs conseils scientifiques et islamiques :

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 11)

[6]1 - Président de l'Organisme des Grands Oulémas du Royaume.

2 - Président du Comité Permanent pour les Recherches Scientifiques et la délivrance des Fatwas dans l'organisme susmentionné.

3 - Président et membre du conseil fondateur de la Ligue du Monde Islamique.

4 - Président du haut Conseil Mondial des Mosquées.

5 - Président de l'Académie de "Fiqh" islamique de la ville de La Mecque honorée, annexe de la Ligue du Monde Islamique.

6 - Membre du haut conseil de l'Université islamique de Médine.

7 - Membre de l'Organisme supérieur de la Da`wa islamique au Royaume.

Mes ouvrages sont :

1 - "Al-Fawâ'id adj-aliyya fî al-mabâhith al-fardayya" (qui traite en partie du mérite des actes obligatoires...)

2 - Etude et analyse de plusieurs questions sur le pèlerinage (Hadj, `Omra et Ziyâra, détails du rituel...).

3 - "At-tahdhîr mîn al-**bid`a**":
Avertissement sur les innovations dans la religion, comporte quatre textes très bénéfiques (avis religieux sur la célébration de la naissance du Prophète, sur la Nuit du Voyage nocturne et de l'Ascension, sur la nuit de la mi-Cha`bân et le démenti du soi-disant rêve du serviteur de la

chambre du Prophète, le dénommé cheikh 'Ahmad).

4 - Deux thèses brèves sur la Zakâ et le jeûne.

5 - Le dogme authentique et son contraire.

6 - L'obligation de suivre la Sunna du Prophète () et la mécréance de ceux qui la dénigrent.

7 - La Da`wa pour Allah et le comportement des prêcheurs.

8 - L'obligation de juger selon la charia d'Allah et d'éviter ce qui la contredit.

9 - Avis religieux sur le dévoilement, le port du voile et le mariage par compensation dit (Ach-Chighâr).

10 - Critique du nationalisme arabe.

11 - La réponse utile concernant la photographie.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 12)

[7]12 - Cheikh Mohammad ibn `Abd-Al-Wahâb (sa vie et sa Da`wa).

13 - Trois thèses sur la prière (1. la prière du Prophète ()), 2. Obligation de faire la prière en commun, 3. Où pose, celui qui fait la prière, ses mains après l'inclinaison ?)

14 - Jugement de l'Islam concernant celui qui profère des blasphèmes à l'encontre du Coran ou du Messenger d'Allah ().

15 - Notes utiles sur « Fath Al-Bârî », j'ai commenté jusqu'à la partie consacrée au «Grand Pèlerinage».

16 - Thèse des preuves tirées du Coran et de la Sunna et des preuves tangibles sur le mouvement du soleil, l'immobilité de la terre et l'exploration des autres planètes.

17 - Argumentation contre celui qui demande secours à une autre divinité qu'Allah ou croit aux voyants.

18 - Le Djihad dans la Voie d'Allah.

19 - Les leçons importantes pour l'ensemble de la communauté.

20 - Fatwas concernant les règles du pèlerinage (Hadj, `Omra et Ziyâra)

21 - Obligation de suivre la Sunna et d'être prudent face à l'innovation dans la religion.

[8] Le dogme authentique et son contraire

Louange à Allah, l'Unique, et prières et salut sur le dernier Prophète, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Etant donné que le dogme authentique est la base de l'Islam et le fondement de la religion, je l'ai

choisi comme thème de cette conférence. Il est connu, grâce aux preuves statutaires du Coran et de la Sunna, que les actes et les paroles ne sont admis et acceptés que s'ils émanent d'un dogme authentique, car si le dogme n'est pas authentique, les actes et les paroles qui en découlent sont révoqués, tel qu'Allah, l'Exalté, **dit** : {Et quiconque abjure la foi, alors vaine devient son action, et il sera dans l'au-delà, du nombre des perdants}.[\[9\]](#), **et dit aussi** : {En effet, il t'a été révélé, **ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé** : « Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine; et tu seras très

certainement du nombre des perdants.»} [\[10\]](#).

Les versets sur ce thème sont multiples et le Coran et la Sunna du Prophète, le digne de confiance (), ont démontré que le dogme authentique se résume à la croyance ferme en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, au Jour du Jugement et au Destin qu'il soit bon ou mauvais. Ces six points sont les principes fondamentaux du dogme authentique qui ont été cités par le Coran et avec lesquels Allah a envoyé son Prophète (). Fait partie de ces principes tout ce qu'on peut croire de l'Invisible et tout ce dont Allah et Son prophète nous ont

informés. Les preuves de ces six principes fondamentaux dans le Coran et la Sunna sont nombreuses. Comme dans ce verset où Allah, l'Exalté, **dit**: {La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes} [\[11\]](#), [\[12\]](#) ainsi que dans ce verset: {Le Messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, **et aussi les croyants**: tous ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers; **(en disant)**: "Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers"} [\[13\]](#). De même, dans ce

verset où Allah, l'Exalté, **dit**: {O les croyants! Soyez fermes en votre foi en Allah, en Son messenger, au Livre qu'Il a fait descendre sur Son messenger, et au Livre qu'Il a fait descendre avant. Quiconque ne croit pas en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses messagers et au Jour dernier, s'égare, loin dans l'égarement} [\[14\]](#). **Il dit aussi**: {Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qu'il y a dans le ciel et sur la terre? Tout cela est dans un Livre, et cela est pour Allah bien facile} [\[15\]](#).

Quant aux hadiths authentiques démontrant ces principes, ils sont nombreux, dont le hadith authentique bien connu rapporté par Mouslim

dans son Sahîh (Recueil authentique de hadiths) d'après l'Emir des Croyants 'Omar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui) : « Quand l'Ange Gabriel (Djibrîl demanda au Prophète () : "Qu'est-ce que la Foi (l'Imân)?" Le Prophète répondit : "Que tu crois en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, au Jour du Jugement Dernier et au Destin, bon ou mauvais" ». Ce hadith a été rapporté par les deux Cheikhs avec une petite différence par rapport au hadith de 'Abou Hourayra. De ces six principes, découle tout ce que le musulman doit croire au sujet d'Allah (Exalté soit-

II), au sujet du Jour du Jugement
Dernier et de l'Invisible.

Croire en Allah, Gloire à Lui, c'est croire qu'Il est Le Divin, le Vrai Qui mérite l'adoration plus que tout autre parce que c'est Le Créateur des serviteurs et leur Bienfaiteur, Qui pourvoie à leurs subsistances, Le Connaisseur de ce qu'ils révèlent et de ce qu'ils cachent, Le Capable de récompenser les obéissants et de punir les mécréants. C'est pour se consacrer à Son adoration qu'Allah a créé les hommes et les djinns et leur a ordonné de se soumettre, **tel qu'Allah a dit:** {Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. Je ne cherche pas d'eux une

subsistance; et Je ne veux pas qu'ils me nourrissent. En vérité, c'est Allah qui est le Grand Pourvoyeur, Le Détenteur de la force,

l'Inébranlable} [16] Et Allah a dit aussi: {O hommes! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous à la piété. C'est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit; qui précipite la pluie du ciel et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir, ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela)} [17].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 15)

[18] Allah a envoyé les messagers et a fait descendre les Livres sacrés pour démontrer cette Vérité et enjoindre les hommes à la suivre et prévenir ceux qui la dénigrent, Allah dit : {Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écartez-vous du Tâgût»}[19], et dit : {Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messenger à qui Nous n'ayons révélé: «Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc»}[20] et dit également : {C'est un Livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, émanant d'un Sage, Parfaitement Connaisseur. N'adorez qu'Allah. Moi, je suis pour vous, de

Sa part, un avertisseur et un annonciateur}[21]. L'essence de cette adoration est de vouer à Allah un culte exclusif avec tous les moyens d'adoration possibles, tels que : les invocations, la crainte, les supplications, les prières, le jeûne, les sacrifices et les vœux et d'autres moyens d'adoration en guise de soumission, d'espoir et de crainte, d'amour parfait pour Allah et de servilité devant Sa grandeur. Et la majorité des versets coraniques sont descendus pour indiquer ce grand principe tels que : {Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif. C'est à Allah qu'appartient la religion pure}[22], et {Et ton Seigneur a

décrété: "N'adorez que Lui} [23] et {Invoquez Allah donc, en Lui vouant un culte exclusif quelque répulsion qu'en aient les mécréants} [24]. Dans les deux Sahîhs, d'après Mou'âdh (Qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète () a dit: « Les droits d'Allah sur les adorateurs, c'est qu'ils L'adorent sans Lui rien associer ».

Croire en Allah, c'est aussi croire en tout ce qu'Il a ordonné à Ses serviteurs, comme prescriptions et obligations, à travers les cinq piliers de l'Islam qui sont : témoigner que nul autre qu'Allah ne peut être adoré et que Mohammad est le prophète d'Allah, accomplir la prière obligatoire, jeûner pendant le mois de

Ramadan, payer la Zakâ obligatoire (aumône), effectuer le Hadj (Grand Pèlerinage à La Mecque) pour ceux qui en sont physiquement et financièrement capables.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 16)

[25] Et ce, en plus des autres devoirs ordonnés par la sainte Charia. Le plus important de ces piliers est celui de témoigner qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que Mohammad est Son messenger. Le témoignage qu'il n'y a de Dieu qu'Allah exige de Lui vouer une adoration exclusive et de refuser les autres. Ce témoignage signifie : il n'y a d'adoré réellement qu'Allah et

tout ce qui est adoré parmi les humains, les anges, les djinns ou autres est faussement adoré, car celui qui est vraiment adoré c'est Allah l'Unique, comme Allah (Exalté soit-Il) le dit dans ce verset: {C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux}[26]. Il a été mentionné ci-dessus qu'Allah a créé les hommes et les djinns pour cette cause et leur a ordonné de se soumettre pour cette même cause. Il a envoyé Ses messagers et a fait descendre Ses livres, alors médite ceci longuement et réfléchis-y, tu découvriras que la plupart des Musulmans sont tombés dans la totale ignorance de ce grand

principe en associant d'autres divinités à Allah et en donnant aux autres le droit qu'Allah a sur eux, qu'Allah nous vienne en aide.

Croire en Allah (**Exalté soit-Il**), c'est croire également qu'Il est le Créateur de toutes les créatures de l'univers et Celui qui se charge de leurs affaires, Celui qui les gère avec Sa force et Son savoir, comme Il le veut, Le Possesseur de la vie d'ici-bas et de l'au-delà, Le Seigneur de tout l'univers, il n'y a de Créateur et de Seigneur que Lui, et qu'Il a envoyé les messagers et a fait descendre les Livres pour réformer les Serviteurs et les appeler à ce qui les mène vers leur bien et les secourir dans la vie d'ici-

bas et dans l'au-delà, et que dans tout cela, Il n'a pas d'associé, Gloire à Lui, **car Il dit : {Allah est le Créateur de toute chose, et de toute chose Il est Garant}[27]**, **et dit aussi : {Votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi «'istawâ» sur le Trône. Il couvre le jour de la nuit qui poursuit celui-ci sans arrêt. (Il a créé) le soleil, la lune et les étoiles, soumis à Son commandement. La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui. Toute gloire à Allah, Seigneur de l'Univers!}[28]**.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 17)

[29] Croire en Allah, c'est croire aussi en Ses noms les plus sublimes et Ses attributs les plus parfaits cités dans Son livre sacré et rapportés par Son honnête prophète sans déformation (**Tahrîf**), sans négation (**Ta'tîl**), sans s'interroger sur le comment de Ses noms et attributs (**Takyîf**) et sans anthropomorphisme (**Tamthîl**). Il faut croire en Ses noms et attributs comme ils sont venus sans s'interroger sur « **le comment** », en croyant en leurs significations sacrées qui sont les caractéristiques d'Allah, Qui doit être décrit d'une façon qui convient à Sa majesté sans lui attribuer des caractéristiques semblables à celles de Ses créatures,

car Allah dit {Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant}[30], et dit aussi:

{N'attribuez donc pas à Allah des semblables. Car Allah sait, tandis que vous ne savez pas}[31]. C'est

effectivement le dogme des gens de la Sunna et du consensus, des compagnons du Prophète () et de ceux qui les suivent parfaitement, un dogme transmis par l'Imam Abou Al-Hassan Al-'Achârî Qu'Allah lui fasse miséricorde, dans son livre intitulé "Al-Maqâlât" : ce sont des articles sur les gens du hadith et de la Sunna, et transmis par d'autres savants et croyants.

D'après 'Al-'Awzâ'î, (Qu'Allah lui fasse miséricorde), Az-Zahra'î et Makhoul ont été interrogé sur les versets des Attributs. Ils répondirent : « transmettez-les comme ils sont venus ». D'après Al-Walîd ibn Mouslim, (Qu'Allah lui fasse miséricorde), Mâlik Al-'Awzâ'î, Al-Layth ibn Sa'd et Soufyân Ath-Thawrî, (Qu'Allah leur fasse miséricorde), ont été interrogé sur les explications concernant les Attributs, ils ont tous dit : « transmettez-les comme ils sont venus sans s'interroger sur « le comment ». Al-'Awzâ'î, (Qu'Allah lui fasse miséricorde), a dit : « on disait - ainsi que les successeurs des Compagnons

du Prophète (ﷺ) - qu'Allah (Exalté soit-Il) est sur le Trône, et on croyait en Ses attributs rapportés par la Sunna. Lorsque Rabî'a ibn 'Abî `Abd-Ar-Rahman, le Cheikh de Mâlik (Qu'Allah soit satisfait des deux), fut interrogé sur l'établissement sur le trône, il dit : Qu'Allah leur fasse miséricorde- " L'istiwâ' n'est pas inconnu, sa modalité est inconcevable pour l'esprit car le message provient d'Allah. Le devoir du Prophète fut la transmission évidente et notre devoir, c'est la croyance." Quant on a posé la question à l'Imam Mâlik (Qu'Allah lui fasse miséricorde) sur ce sujet, il a répondu : « l'istiwâ' est connu et le

comment est inconnu, y croire est obligatoire et s'interroger sur cela est une innovation », puis il a dit à celui qui l'a interrogé : « Je vois que tu n'es qu'un homme mauvais », et il a ordonné de le faire sortir. Cette même définition a été rapportée par la Mère des Croyants Omm [\[32\]](#) Salama, (Qu'Allah soit satisfait d'elle), et l'imam Abou `Abd-Ar-Rahman ibn Al-Mobâarak, (Qu'Allah leur fasse miséricorde), a affirmé : "On sait qu'Allah (Exalté soit-Il) est au-dessus des cieux, sur Son trône, différent de Ses créatures". Tout ce que les oulémas ont dit par rapport à cette question est considérable, et ne peut être cité dans cette conférence. Celui

qui désire plus de détails, n'a qu'à étudier ce qui a été écrit par les savants de la Sunna dans ce domaine, tel que le livre intitulé "As-sounna" de `Abd-Allah, fils de l'imam 'Ahmad, et le livre intitulé "At-Tawhîd" de l'imam honorable, Mohammad ibn Khozayma et le livre intitulé "As-Sounna" de Abou Al-Qâsim Al-Lâlakâî At-Tabarî, et l'ouvrage également intitulé «**As-Sounna**» de Abou Bakr ibn 'Abî `Assim et la réponse du Cheikh de l'Islam, Ibn Taymîyya, aux gens de Hamah, qui est une réponse d'une très grande utilité. L'Imam (**qu'Allah lui fasse miséricorde**) a expliqué le dogme des Sunnites et y a rapporté

leurs propos, les preuves concrètes, l'intelligence et la justesse des propos des Sunnites et la révocation de ceux de leurs détracteurs. Ainsi dans sa thèse dite "At-Tadmoriyya", il a détaillé la question et a démontré le dogme des Sunnites avec des preuves authentiques et rationnelles. Il a répondu aux opposants en faisant apparaître le vrai et en faisant ressortir le faux pour tous les savants qui s'intéressaient à la question, avec une bonne intention et une volonté de connaître la vérité. Bien entendu, tous ceux qui ont contredit les Sunnites dans ce qu'ils pensent des Noms et des Attributs, tombent nécessairement dans le refus des

preuves authentiques et sensées avec une contradiction évidente dans tout ce qu'ils confirment ou dénie.

Quant aux gens de la Sunna et du Consensus ('Ahl As-Sunna wal Djamâ`a), ils ont attribué à Allah ce qu'Allah s'est attribué à Lui-même dans Son livre ou Lui a attribué Son prophète (ﷺ), sans anthropomorphisme. Ils L'ont exempté de toute ressemblance aux créatures sans négation. Ils ont, évidemment, échappé aux contradictions et ont accepté toutes les preuves. Ceci est la voie d'Allah pour ceux qui s'accrochent à la vérité envoyée par Lui à travers Ses messagers, et celui qui fournit tout son effort et se

dévoue totalement à Allah dans sa mission , Allah le guide vers la Vérité et fait subjuguier son argument comme Il l'a bien dit : {Bien au contraire, Nous lançons contre le faux la vérité qui le subjugué, et le voilà qui disparaît} [33], et a dit : {Ils ne t'apporteront aucune parabole, sans que Nous ne t'apportions la vérité avec la meilleure interprétation} [34].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 19)

[35]L'érudit, Ibn Kathîr, (Qu'Allah lui fasse miséricorde), a exprimé de remarquables propos, dans son célèbre exégèse, concernant ce verset

: {Votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi «'istawâ» sur le Trône}[36]. Il est bien de les évoquer ici pour en tirer profit. Il a dit (Qu'Allah lui fasse miséricorde) : "Les gens ont beaucoup discuté des Attributs, ce qui ne peut être cité ici ; néanmoins, nous suivons en cela le chemin des pieux prédécesseurs (As-salaf As-Sâlih)". Mâlik, Al-'Awzâ'î, At-Thawrî, Al-Layth ibn Sa`d, Ach-Châfi'î, 'Ahmad, 'Ishâq, ibn Râhawiyya, et d'autres imams des Musulmans anciens et contemporains, les transmettent comme ils sont venus : sans déformation (Tahrîf), sans négation

(Ta'ttîl), sans s'interroger sur « le comment » de Ses Noms et Attributs (Takyîf) et sans anthropomorphisme (Tamthîl). Ce que les assimilateurs voient et pensent des ressemblances, Allah en est exempté car Il ne ressemble à aucune de Ses créatures, et rien ne Lui ressemble, et Il est l'Audient, le Voyant. La réalité est donc telle que les imams l'ont dit, dont Na`îm ibn Hamâd Al-Khozâ`î, le cheikh d'Al-Boukhârî, **qui a déclaré ceci :** " Celui qui assimile Allah à Ses créatures est un mécréant et celui qui nie ce qu' Allah S'est attribué à Lui-même, est un mécréant. Il n'y a aucune ressemblance dans ce qu'Allah a décrit de Sa majesté ou

dans ce que Lui a attribué Son prophète. Celui qui reconnaît à Allah, l'Exalté, ce qui a été cité par les versets évidents, accepte les informations justes de la façon qui convient à Sa majesté de les donner et L'exempte des faiblesses, certes, il aura emprunté le chemin de la guidée. " Fin de citation d'Ibn Kathîr, (Qu'Allah lui fasse miséricorde).

Quant à la croyance aux anges, c'est croire d'une façon générale en eux tous sans exception. **Le croyant doit croire qu'Allah a créé des anges pour L'adorer et les a décrits en disant :** {des serviteurs honorés. Ils ne devancent pas Son Commandement et agissent selon Ses ordres. Il sait ce

qui est devant eux et ce qui derrière eux. Et ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés [tout en étant pénétrés de Sa crainte}][\[37\]](#). Ils sont divisés en plusieurs catégories dont les Anges porteurs du trône, les Gardiens du paradis et de l'enfer, les Anges scribes en charge d'enregistrer les œuvres des serviteurs. On doit croire d'une façon spécifique aux Anges dénommés par Allah ou par Son prophète comme Djibrîl, Mîkâ'îl, Mâlik qui est le Gardien en chef de l'Enfer, 'Isrâfîl qui est chargé de souffler dans la Trompe.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 20)

[38] Ils ont été mentionnés dans des hadiths authentiques, dont celui rapporté par 'A'icha, (Qu'Allah soit satisfait d'elle) : le Prophète () a dit :

« Les Anges sont créés à partir de la lumière, 'Iblîs à partir de la flamme d'un feu sans fumée, et Adam a été créé comme il vous a été décrit »

Rapporté par Mouslim dans son Sahîh. De même pour la croyance aux Livres, il faut croire d'une façon générale qu'Allah a fait descendre des Livres sur Ses prophètes et messagers pour révéler Son droit et appeler à s'y conformer, Il a dit

d'ailleurs : {Nous avons effectivement envoyé Nos Messagers avec des preuves évidentes, et fait

descendre avec eux le Livre et la balance, afin que les gens établissent la justice}[39], et a dit : {Les gens formaient (à l'origine) une seule communauté (croyante). Puis, (après leurs divergences,) Allah envoya des prophètes comme annonciateurs et avertisseurs; et Il fit descendre avec eux le Livre contenant la vérité, pour régler parmi les gens leurs divergences}[40].

Et, on croit fermement aux livres qu'Allah a dénommé comme la Torah, l'Évangile, Les Psaumes et le Coran, ce dernier est le meilleur et leur sceau, celui qui les prédomine et les accrédite, et c'est ce que la communauté musulmane doit suivre

et considérer comme un moyen d'arbitrage, ainsi que l'authentique de la Sunna du Prophète (), car Allah a envoyé Son messenger Mohammad () à tous les humains et les djinns et lui a fait descendre le Coran pour arbitrer entre eux et en a fait une source de guérison pour les cœurs, une démonstration de toute chose, une guidée et une miséricorde pour les croyants. Allah a dit : {Et voici un Livre (le Coran) béni que Nous avons fait descendre - suivez-le donc et soyez pieux, afin de recevoir la miséricorde}[41], et a dit (Exalté soit-Il) : {Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose, ainsi

qu'un guide, une grâce et une bonne annonce aux Musulmans}[42], et a dit : {Dis: «O hommes! Je suis pour vous tous le Messenger d'Allah, à Qui appartient la royauté des cieux et de la terre. Pas de divinité à part Lui. Il donne la vie et Il donne la mort. Croyez donc en Allah, en Son messenger, le Prophète illettré qui croit en Allah et en Ses paroles. Et suivez-le afin que vous soyez bien guidés»}[43].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 21)

[44]Les versets autour de cette question sont nombreux. De même pour les Messagers, il faut croire en

eux tous et en chacun d'eux. Il faut croire qu'Allah, l'Exalté, a envoyé à Ses serviteurs des Messagers, parmi lesquels il y des annonciateurs et d'autres avertisseurs et prêcheurs de la Vérité. Celui qui répond à leur appel gagne le bonheur et celui qui les conteste n'aura que déceptions et regrets. Il faut croire au meilleur et au sceau des Messagers, notre Prophète () comme le dit Allah, l'Exalté, **dans ce verset** : {Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire]: «**Adorez Allah et écarterez-vous du Tâgût**»} **[45]**, **L'Exalté a dit également** : {en tant que messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après la venue

des messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah} [46], et a dit : {Muhammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais le messager d'Allah et le dernier des prophètes} [47]. Aussi, il faut croire aux Messagers qu'Allah a nommé ou que le Prophète (ﷺ) a nommé dans ce qui nous est rapporté, tels que Nouh (Noé), Houd, Sâlih, Abraham ('Ibrâhîm) et d'autres, que les prières d'Allah soient sur eux, sur leurs familles et sur ceux qui les suivent.

Quant à la croyance au Jour du Jugement dernier, elle inclut la foi en tout ce qu'Allah et Son prophète ont informé de ce qui arrivera après la mort comme la tentation de la tombe,

son châtement et sa félicité, et ce qui surviendra le Jour de la Résurrection comme atrocités et monstruosités, le Pont (**As-sirât**), la balance (**Al-Mizân**), le compte, la rétribution, l'examen des livres des gens en public. Il y aura parmi eux ceux qui auront leurs livres à leur droite, ceux qui auront leurs livres à leur gauche et ceux qui les auront derrière leur dos. De cette croyance, résulte aussi la croyance au Bassin (**Hawd**) de notre Prophète, croyance au Paradis ainsi qu'à l'existence de l'Enfer, et au fait que les Croyants verront et parleront à Allah (**Exalté soit-Il**), et croyance à d'autres informations citées par le Coran et la Sunna de

notre Prophète. Il faut croire à tout cela de la façon démontrée par Allah l'Exalté et Son messager ().

Quant à la croyance au Destin, c'est croire en quatre choses :

Premièrement : Qu'Allah (Exalté soit-Il), connaît le passé et ce qui adviendra et Il connaît la situation de Ses serviteurs, leurs subsistances, leurs fins, leurs œuvres et tout ce qui concerne leur vie, rien ne lui est inconnu.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 22)

[48]Allah (Exalté soit-Il) a dit :
{Certes, Allah est Omniscient}[49],

et a dit également: {afin que vous sachiez qu'Allah est en vérité Omnipotent et qu'Allah a embrassé toute chose de (Son) savoir}[50].

Deuxièmement : Qu'Allah (Exalté soit-Il) a décrété tout ce qu'Il a prédestiné : {Certes, Nous savons ce que la terre rongera d'eux [de leurs corps]; et Nous avons un Livre où tout est conservé}[51]. L'Exalté a dit également : {Et Nous avons dénombré toute chose dans un registre explicite}[52], et a dit aussi : {Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qu'il y a dans le ciel et sur la terre? Tout cela est dans un Livre, et cela est pour Allah bien facile}[53].

Troisièmement : Croire en Sa volonté indiscutable, car ce qu'Il veut, arrivera et ce qu'Il ne veut pas, n'arrivera pas, selon ce verset : {car Allah fait ce qu'il veut} [54], Allah a dit également: {Quand Il veut une chose, Son commandement consiste à dire: «Sois», et c'est} [55], et a dit : {Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, [Lui], le Seigneur de l'Univers} [56].

Quatrièmement : Qu'Il a créé tous les existants, il n'y a de Créateur et de Seigneur que Lui. Il dit : {Allah est le Créateur de toute chose, et de toute chose Il est Garant} [57], et a dit : {O hommes! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous: existe-t-il en dehors

d'Allah, un créateur qui du ciel et de la terre vous attribue votre subsistance? Point de divinité à part Lui! Comment pouvez-vous vous détourner [de cette vérité]?} [\[58\]](#).

Croire [\[59\]](#)au Destin, pour les gens de la Sunna et du consensus, réside dans la croyance en ces quatre choses, contrairement à ceux parmi les gens de l'innovation qui ont renié certaines d'entre elles. Croire en Allah, c'est croire également que la foi est à la fois parole et acte, elle augmente par l'obéissance et baisse par les péchés. Et, sauf s'il s'agit d'acte de Polythéisme, [il n'est pas permis de dire qu'est mécréant un musulman commettant des péchés](#)

comme : l'adultère, le vol, l'usure, la consommation des boissons alcoolisées, la désobéissance aux parents, ainsi que d'autres grands péchés, car Allah (**Exalté soit-Il**) dit : {Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quel qu'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut} [\[60\]](#).

D'après l'un des hadiths motawâtir (**hadith notoire et rapporté par une masse de rapporteurs vivant à différentes époques, hadith de transmissions différentes jusqu'à sa codification**), le Prophète () a dit qu'Allah fera sortir de l'Enfer celui qui a dans son cœur le poids d'un grain de moutarde de foi. Fait partie de la croyance en Allah, aimer pour

Allah et détester pour Allah, la partialité en Allah et l'hostilité en Allah. Le croyant aime les croyants et reste de leur côté et déteste les mécréants et leur est hostile. Et, à la tête des croyants de cette communauté, les compagnons du Prophète (), puis viennent les gens de la Sunna et du Consensus ('Ahl As-Sunna wal Djamâ'a), que les fidèles aiment et soutiennent et croient qu'ils sont les meilleurs après les prophètes, car le Prophète () a dit : « Les meilleurs des hommes sont ceux de ma génération, puis ceux qui les suivront puis ceux qui viendront après eux-là » hadith sahîh. Il croit aussi que le meilleur d'entre eux est

'Abou Bakr As-Siddîq, puis `Omar, surnommé Al-Fârouq, puis `Othmân, surnommé Dhou-An-Nourayn, puis `Alî, surnommé Al-Mortaddah, (Qu'Allah soit satisfait d'eux). Après eux, les dix promis au Paradis, ensuite l'ensemble des Compagnons (Qu'Allah soient satisfait d'eux). Aussi, il évite d'évoquer les discordes ayant eu lieu parmi les Compagnons, et croit qu'ils se sont, dans cela, appliqués, ayant déployé leurs efforts personnels ('idjtihâd) car celui qui a raison a deux récompenses et celui qui a fait une erreur en a une seule. Il aime la famille du Prophète () en laquelle il croit, laquelle il soutient ainsi que les épouses du

Prophète (ﷺ) et demande à Allah d'être Satisfait d'elles, et renie la voie des Rafidites (**Ar-Râfida**) qui haïssent et insultent les Compagnons du Prophète (ﷺ), et exagèrent sur le statut de la famille du Prophète, et les élèvent au-dessus du rang qu'Allah leur a accordé. Enfin, il se déclare innocent de la Târiqa (**voie initiative**) des Nassibites (**An-Nawâssib**) qui nuisent à la famille du Prophète, que ce soit par l'acte ou la parole.

(**Numéro de la partie: 1**, **Numéro de la page: 24**)

[61] Tout ce qu'on a évoqué à travers ces brefs propos fait partie du dogme authentique avec lequel Allah a

envoyé Son messenger Mohammad.
C'est le dogme du groupe sauvé, 'Ahl
As-Sounna wal Djamâ`a, à propos
duquel le Prophète () a dit : « Un
groupe de ma communauté ne cessera
de suivre la Vérité et d'être secouru,
ceux qui s'en écartent ne leur
causeront pas de tort, jusqu'à ce que
viennne l'ordre d'Allah ». Et il () a dit
également : « Les Juifs se sont
divisés en soixante et onze groupes:
Les Chrétiens se sont divisés en
soixante-douze groupes et cette
oumma sera divisée en soixante-
treize groupes, tous seront voués à
l'Enfer, à exception d'un seul. Les
Compagnons lui demandèrent:
"lequel, ô messenger d'Allah?". - «Ce

sont ceux qui suivent ma guidée et celle de mes compagnons», leur répondit-il ». C'est en effet le dogme auquel il faut s'attacher avec persistance, et se mettre en garde contre tout ce qui le conteste.

Les égarés et ceux qui suivent l'opposé de ce dogme, sont de plusieurs types, parmi eux les adorateurs des idoles, des anges, des saints, des djinns, des arbres, des pierres et autres. Ceux-là n'ont pas répondu à l'appel des Messagers, mais ils les ont contestés et les ont combattus tels que: Qouraych et certains Arabes qui ont contesté notre Prophète (). Ils demandaient à leurs divinités l'accomplissement de leurs

besoins, la guérison de leurs malades, et la victoire contre leurs ennemis. Ils faisaient pour elles des sacrifices (Adh-Dhabh) et des vœux (An-Nadhr), et lorsque le Prophète () a renié leurs formes d'adoration et leur a ordonné de rendre un culte exclusif à Allah, ils ont trouvé cela étonnant et l'ont dénié en disant : {Réduira-t-il les divinités à un Seul Dieu? Voilà une chose vraiment étonnante} [62]. Mais le Prophète () a persisté, il les invitait à l'adoration d'Allah et les prévenait du polythéisme et leur expliquait la réalité de son appel, jusqu'à ce qu'Allah a guidé parmi eux ceux qu'Il a guidés. Ensuite, ils embrassèrent en masse la religion

d'Allah, qui a triomphé sur les autres religions, après une Da`wa ininterrompue et une longue lutte de la part du Prophète (), ses Compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux) et ceux qui suivaient parfaitement leur voie. Ensuite la situation a changé et la majorité des gens sont devenus ignorants. Ils sont même retournés à l'époque préislamique, et ce en exagérant sur le statut des Prophètes et des Saints, en les invoquant et en leur demandant secours et autres formes de polythéisme. Ils n'ont pas connu le vrai sens de « Il n'y a de divinité qu'Allah » comme l'a connu les

mécréants arabes, qu'Allah nous vienne en aide.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 25)

[63]De nos jours, le polythéisme se propage toujours parmi les gens en raison du règne de l'ignorance et après avoir connu l'époque de la prophétie.

Et, l'argument de ces derniers est le même que celui des premiers, **qui est de dire: {Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah}[64], {Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah}[65].** Mais Allah a déjoué

leur argument et a démontré que quiconque adore une autre divinité, quelle qu'elle soit, autre qu'Allah, est un associateur et un mécréant, comme Allah a dit : {Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent: "Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah"}[66]. ()Allah (Exalté soit-Il) leur a répondu : {Dis: "Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre?" Pureté à Lui, Il est Très élevé au-dessus de ce qu' Ils Lui associent!}[67]. Dans ce verset Allah montre qu'adorer une autre divinité que Lui parmi les Prophètes et les Saints ou autres, fait partie du polythéisme majeur, même

si ceux qui pratiquent ce dernier, le nomment autrement. **Allah dit également** : {Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (**disent**): "Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah"}[68], **et Allah leur a répondu** : {En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat}[69]. Ainsi, Allah a confirmé le fait d'adorer une autre divinité qu'Allah en émettant invocations, craintes et espoirs et autres, est de la mécréance envers Allah. Gloire à Lui, et le plus mensonger de leurs propos était de

prétendre que leurs divinités les rapprochaient d'Allah.

Parmi les crédos mécréants qui contrarient le dogme authentique et qui contredisent les consignes des Messagers (*`Alaihim Assallâm*) : ce que croient les athées de cette époque, des adeptes de Marx, de Lénine et d'autres prêcheurs de l'athéisme et de la mécréance, en donnant à cela des appellations comme socialisme, communisme, baathisme et d'autres appellations.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 26)

[70] Parmi les principes de ces athées est qu'il n'y a point de divinité et que la vie est matière, et parmi leurs fondements, le reniement du Jour du Jugement Dernier, de l'existence du paradis et de l'enfer et le reniement de toutes les religions. Celui qui jette un œil sur leurs livres et étudie leurs théories, le saura certainement. Il n'y a nul doute que ce credo est l'opposé de toutes les religions du ciel, et entraînera ses adeptes au pire des aboutissements dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà. Parmi les crédos contrariant le dogme authentique est ce que croient certains Soufis : que certains de ce qu'ils appellent saints s'associent à Allah dans la gestion et

gèrent les affaires du monde. Ils leur donnent des noms comme "Qotb", "Wataad", "Ghawth" et autres noms qu'ils ont inventés pour leurs divinités. Ceci est la pire des associations dans la Seigneurie (Rouboubiyya) et c'est plus surnois que le polythéisme des Arabes de l'époque préislamique, car les mécréants arabes n'étaient pas associateurs dans la Seigneurie mais dans l'adoration. De plus leur association était dans le temps de la prospérité, mais en temps de détresse, ils s'adressaient uniquement à Allah par l'adoration : {Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une

fois qu’Il les a sauvés [des dangers de la mer en les ramenant] sur la terre ferme, voilà qu’ils [Lui] donnent des associés}[71].

Quant à la Seigneurie, ils la reconnaissaient exclusive à Allah : {Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront très certainement: "Allah"}[72], et a dit : {Dis: «Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l’ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout?» Ils diront: «Allah». Dis alors: «Ne Le craignez-vous donc pas?»}[73], les versets dans ce sens sont nombreux.

En ce qui concerne les associateurs récents, ils ont rajouté sur l'association des premiers, **sur deux plans**: le premier, **leur association dans la Divinité et le second**: Ils se cramponnent à leur association dans l'aisance et dans la détresse, ceci est connu par ceux qui les ont fréquentés, ont étudié leur situation et ont vu ce qu'ils font devant les tombes d'Al-Housayn, d'Al-Badaoui et d'autres, en Egypte devant la tombe d'Al-`Iydarous, à Aden d'Al-Hâdi au Yémen, d'Ibn `Arabi en Syrie et Cheikh 'Abd-Al-Qâdir Adj-Djilâni en Irak, et d'autres tombes célèbres que les gens traitent avec exagération en leur accordant une grande partie du

droit qu'Allah a sur eux. Et, ils sont, en fait, minoritaires ceux qui [74]renient ce qu'ils font et leur montrent la réalité de l'Unicité avec laquelle Allah a envoyé Son prophète Mohammad (ﷺ), et ceux qui l'ont précédé parmi les Messagers (ﷺ). Nous appartenons à Allah et vers Lui nous retournerons, nous Le prions , Gloire à Lui, pour qu'Il les remette sur le bon chemin, qu'Il multiplie parmi eux les prêcheurs vers la voie droite et qu'Il soutienne les chefs et savants des Musulmans dans la lutte contre ce polythéisme et sa destruction, sous toutes ses formes, Il est Audient et Proche.

Parmi les crédos contrariant le dogme authentique en ce qui concerne la rubrique des Noms et des Attributs, les dogmes des gens de l'innovation religieuse : les Djahmites, les Moutazilites et ceux qui ont suivi leur voie dans le reniement des Attributs d'Allah l'Exalté, et Lui enlèvent les Attributs de perfection, et Le décrivent (**Exalté soit-Il**) avec les caractéristiques des inexistants, des objets et des impossibles, Allah est au-dessus de leurs propos. Cette catégorie inclut ceux qui ont renié certains attributs et retenu certains d'autres, tels que les Acharites. Il leur faut pour nombre d'Attributs prouvés le même nombre d'Attributs reniés.

Ils ont interprété leurs preuves, en contrariant les preuves scripturaires ou traditionnelles et sont évidemment en contradiction. Quant aux gens de la Sunna et du Consensus, ils ont attribué à Allah ce qu'Il s'est attribué à Lui-même et ce que Son prophète Lui a parfaitement attribué comme Noms, Attributs et Essence et L'ont exempté de toute ressemblance à Ses créatures, sans négation et sans déformation en se basant sur toutes les preuves, et ont échappé à la contradiction dans laquelle sont tombés les autres, -comme il a été déjà expliqué- et ceci est la voie du salut et du bonheur ici-bas et dans l'au-delà. C'est le chemin de la

droiture emprunté par les premiers Musulmans et leurs imams. Leur dernier ne sera vertueux qu'en suivant le chemin qui a été déjà emprunté par le premier vertueux parmi eux. Il s'agit de suivre le Coran et la Sunna et de délaissier ce qui les conteste.

Qu'Allah nous guide vers la réussite. Gloire à Lui, je me confie à Lui et Il est le meilleur Audient. Il n'y'a de force ni de puissance que par Lui, prières et salut sur Son serviteur et messenger, notre Prophète, ainsi que sa famille et ses Compagnons.

[75] L'Unicité et ses types

Louange à Allah, Seigneur de l'univers, que l'heureuse issue soit garantie aux pieux et que la paix et le salut d'Allah soient sur Son serviteur, Son Prophète, Son ami fidèle, celui à qui Il a confié Sa révélation et celui qu'Il a élu parmi toutes Ses créatures, notre Prophète, imam et maître, Mohammad ibn `Abd-Allah. Paix et salut également sur sa famille, ses compagnons et sur ceux qui suivent sa voie et adoptent sa bonne guidée, jusqu'au Jour du Jugement.

Après ce préambule :

Louange à Allah pour ce qu'Il nous a accordé à travers cette rencontre : une fraternité en Allah et la compagnie de

ses chers serviteurs, je Le prie pour que ce soit une rencontre bénie et pour qu'Il fasse que nos cœurs soient purifiés et que nos actes soient vertueux et qu'Il nous accorde la compréhension de la religion, et qu'Il rétablisse la situation des Musulmans dans le monde entier, et qu'Il mette à leur tête le meilleur des chefs et qu'Il guide ces derniers vers la réforme et qu'Il multiplie parmi eux les prêcheurs vers le bon chemin, c'est Lui Le Généreux, le Munificent.

Ensuite, **je remercie les responsables de cette université** : l'Université d'Oum Al-Qora', et de ce Centre estival, à leur tête Monsieur Râchid ibn Râdjih, le Directeur de

l'université, pour cette invitation. Je prie Allah avec Ses Noms sublimes et Ses attributs parfaits qu'Il nous guide tous vers le bien et le bonheur dans l'ici-bas et dans l'au-delà.

Mes frères en Allah, chers auditeurs, nous avons tous écouté les versets de la Sourate «**Al-Hâchr**», lus par l'étudiant, c'était des versets sacrés pleins de morale et de rappel, **Allah dit** : {O vous qui avez cru! Craignez Allah. Que chaque âme voit bien ce qu'elle a avancé pour demain. Et craignez Allah, car Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites}[76].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de

la page: 29)

[77] Il est connu que le Livre (le Coran) d'Allah (Exalté soit-Il), comporte le rappel et l'invitation au bien, dont le rappel des causes du secours et du bonheur, et comporte de la morale, du targhîb (incitation au bien) et du tarhîb (dissuasion par le rappel du châtiment).

Tous les Musulmans devraient s'occuper du Coran, le méditer, y réfléchir et le lire plus souvent, pour connaître les ordres d'Allah et les exécuter et s'éloigner de Ses interdictions.

Car dans le Coran, il y a le bon chemin, la lumière, la guidée vers le bien et la prévention de tout mal, l'appel au bon comportement et aux bonnes œuvres, et la prévention du mauvais comportement et des mauvaises actions, Allah dit :

{Certes, ce Coran guide vers ce qu'il y a de plus droit}[78], c.à.d. la façon d'arriver à la voie de la guidée, la plus droite et la plus vertueuse, et Il dit :

{Dis: "Pour ceux qui croient, il est une guidée et une guérison"}[79], et dit : {[Voici] un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi, afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence réfléchissent!}[80], et dit : {et ce

Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra}[81].

Le Livre d'Allah comporte donc la guidée et la lumière, la morale et le rappel.

Je vous recommande à vous et à moi, et à tous ceux qui entendent ou lisent mes propos, de prendre soin de ce Livre sublime, car c'est le plus noble des livres, et le plus majestueux et le sceau des livres descendus du ciel, et celui qui le médite et l'étudie dans le but de rechercher la guidée et la connaissance de la vérité, Allah l'aidera et le guidera.

Le plus important dans ce Livre extraordinaire est la mise en évidence du droit d'Allah sur Ses serviteurs et la démonstration de son opposé. Ceci est le plus important de ce qu'il comporte : mettre en évidence le droit d'Allah sur Ses serviteurs, lui témoigner de l'unicité, être sincère dans Son adoration et Lui vouer un culte exclusif.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 30)

[82] Montrer son contraire qui est le polythéisme majeur, le péché qui n'est jamais pardonné et les formes de mécréance et d'égarement.

Et s'il n'y avait dans la méditation de ce Livre sacré que la connaissance de ce devoir important, et la méditation de ce qu'Allah a mentionné à son propos, cela aurait été un grand bien et un énorme bienfait. Cela parce qu'il comporte la guidée vers le bien et la réprobation de tout mal.

Ensuite, prendre soin de la Sunna car c'est le deuxième principe et la deuxième révélation. Elle comporte l'explication du Coran et l'indication de ce qui a été caché des propos d'Allah (Exalté soit-Il). C'est elle qui clarifie le Coran, comme l'a dit Allah, l'Exalté : {Et vers toi, Nous avons fait descendre le Coran, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on

a fait descendre pour eux et afin qu'ils réfléchissent}[83]. Il a dit également : {Et Nous n'avons fait descendre sur toi le Livre qu'afin que tu leur montres clairement le motif de leur dissension}[84]. Donc, le Coran a été descendu pour appeler les gens vers le bien, leur apprendre les voies du secours, les prévenir des chemins de la perdition. Allah a ordonné à Son prophète (ﷺ) de clarifier aux gens ce qui est descendu sur eux et de leur expliquer ce qui leur semble ambigu. C'est pour cette raison que le Prophète (ﷺ) n'a pas cessé, depuis qu'Allah l'a envoyé jusqu'à sa mort, d'appeler les gens vers le but prescrit par le Coran et d'expliquer aux gens

sa signification, et de les avertir de ce qu'il condamne. Cette période a duré 23 années, toutes passées dans l'appel à Allah, l'explication du Coran, l'incitation au bien et la réprobation du mal, jusqu'à ce qu'il décède ().

La conférence de ce soir traite du plus important des thèmes. Il s'agit du « **dogme** », de l'Unicité et de son opposé.

C'est pour l'Unicité qu'Allah a envoyé Ses messagers et a fait descendre les Livres et a créé les hommes et les djinns. **Allah dit : {Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent} [85], c.-à-d. :**

pour qu'ils L'adorent exclusivement et uniquement.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 31)

[86] Ils n'ont pas été créés vainement ni par jeu, ni pour manger ni pour boire, ni pour meubler les châteaux ou autres, ni pour donner naissance à des fleuves ni pour planter des arbres, ni pour d'autres missions terrestres, mais ils ont été créés pour adorer leur Seigneur, Le glorifier, obéir à Ses ordres, éviter Ses interdictions, s'arrêter à Ses limites, guider les gens vers Lui et leur indiquer Son droit.

Il leur a créé tous ces bienfaits pour s'en servir dans Son obéissance, Allah dit : {C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre}[87], et a dit : {Et Il vous a assujetti tout ce qui est dans les cieux et sur la terre, le tout venant de Lui}[88]. Et pour faire taire tout argument ou prétexte contre cela, Allah a fait descendre la pluie, et fait couler les fleuves, et a accordé aux Serviteurs tout type de subsistance, et toutes sortes de bienfaits, ce qui les aide à Lui obéir, et leur sera très utile à la fin de leur vie. Allah a dit : {Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écarterez-vous du

Tâgût»}[89], et a dit : {Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messenger à qui Nous n'ayons révélé: «Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc»}[90], et a dit : {Et demande à ceux de Nos messagers que Nous avons envoyés avant toi, si Nous avons institué, en dehors du Tout Miséricordieux, des divinités à adorer?}[91], et a dit : {Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui}[92], et a dit dans la sourate de « Al-Fâtiha » : {C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours}[93].

D'autres versets démontrent qu'Allah a créé les créatures pour L'adorer seul sans associés. C'est ce qu'Il leur

a ordonné, c'est pour cette raison qu'Il a envoyé les Messagers : pour faire l'appel à Allah et clarifier cela aux gens.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 32)

[94] Les gens de science, qui succèdent aux Prophètes, doivent rappeler aux gens cette grande question. Elle doit être le plus important des objectifs qu'on traite avec le plus grand soin. Cela parce qu'une fois que l'homme embrasse l'Islam, tout ce qu'il fait en dépend, et s'il n'a pas compris l'Unicité, ses actes et ses paroles ne comptent pas, Allah a dit : {Mais s'ils avaient donné

à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain} [95], et a dit : {Nous avons considéré l'œuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée} [96], et a dit : {En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé: «Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine; et tu seras très certainement du nombre des perdants} [97] en plus de multiples autres versets.

Et ce qui confirme ces propos est que le prophète (ﷺ) a demeuré à La Mecque dix ans en appelant les gens à l'Unicité d'Allah, et cela, avant l'obligation de la prière et d'autres

devoirs. Toute cette période était consacrée à l'appel à l'Unicité d'Allah et au délaissement du polythéisme et la destruction des idoles. Aussi, à montrer que le devoir des humains et des djinns est d'adorer Allah L'Unique et de renier ce que leurs parents et leurs ancêtres associaient à Lui.

C'est pourquoi Hercule, roi des Romains, interrogea Abou Soufyân ibn Harb quand les Musulmans et les Qoraïchites étaient en trêve. Abou Soufyân ibn Harb était en compagnie d'un groupe de commerçants Qouraych qui se rendaient en Palestine, au moment même où Hercule visitait Jérusalem. On lui

parla d'eux, ainsi il ordonna de les faire venir pour les interroger sur le Prophète dont il avait eu écho et la prophétie. Il s'en informa donc auprès d'eux :

Il ordonna de faire asseoir Abou Soufyân devant lui et ses compagnons derrière et dit à son interprète : « Je vais l'interroger, s'il ment, informe-moi ».

Il lui posa des questions sur le Prophète () et sur beaucoup d'autres choses connues et rapportées par Al-Boukhârî et d'autres, parmi ses questions : - " Que vous ordonne-t-il de faire ? "

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 33)

[98]Abou Soufyân répondit: " Il nous dit « Adorez Allah Seul sans rien Lui associer, quittez les pratiques (antéislamiques) de vos ancêtres». Il nous ordonne l'accomplissement de la prière, la sincérité, la chasteté et l'entretien des liens de parenté."

Hercule : « Si tout ce que tu as dit est vrai, il sera maître de l'endroit où maintenant je me trouve».

Effectivement, grâce à Allah, les Musulmans ont pu prendre la Grande Syrie après avoir évincé les Romains. Allah a accordé la victoire à Son prophète et a soutenu Son parti.

Le but est que les gens comprennent que ce fondement est la chose la plus importante. Cependant, si les gens le négligent - sauf ceux à qui Allah fait miséricorde -, ils peuvent tomber dans le polythéisme majeur, ils prétendront être Musulmans et renieront ceux qui leur disent le contraire. Ils sont dans l'association par ignorance de ce grand principe. Ils ont pris comme divinité, autre qu'Allah, des morts. Ils les adorent, tournent autour de leurs tombes et les appellent à leur secours, leur demande la guérison de leurs malades, l'accomplissement de leurs besoins et la victoire contre leurs ennemis. Ainsi, ils disent : « Ce n'est

pas de l'association, c'est de la glorification des vertueux ». Ils prient Allah par leur biais, et disent:

"L'homme ne prie pas Allah directement mais par l'intermédiaire des saints qui sont comme des vizirs représentant Dieu", puisque les vizirs sont les intermédiaires auprès des rois, par conséquent, ils assimilent Allah à Ses créatures et adorent Ses créatures au lieu de Lui, on demande protection à Allah.

Tout ceci est en raison de l'ignorance, et de la faible connaissance de ce grand fondement, les disciples d'Al-Badaoui, ceux du cheikh, 'Abd- Al-Qâdir ceux d'Al-Housayn et d'autres personnes ont été

touchés par le malheur. Ils ignorent la réalité de l'Unicité, et ignorent l'appel des Messagers et confondent les choses. Ainsi, ils sont tombés dans l'association et l'ont appréciée et l'ont considéré comme une religion et un sacrifice, et ont renié ceux qui la dénie. Dans la plupart des pays, ceux qui sont en connaissance du fondement sont minoritaires. Ainsi, on considère la majorité des autres comme des savants alors qu'ils glorifient les tombes selon une façon qui n'a pas été ordonnée par Allah, et prient les gens de ces tombes, demandent leur secours et leur font des vœux, etc.

Quant aux savants de la vérité, les savants de la Sunna, les savants de l'Unicité, ils sont infimes dans ce monde.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 34)

[99] Les étudiants de cette université et les étudiants de toutes les universités islamiques doivent s'occuper soigneusement de ce principe et l'appliquer entièrement, pour qu'ils soient des prêcheurs vers la guidée, annonciateurs de la Vérité, et pour éclairer les gens sur la vérité de leur religion, avec laquelle Allah a envoyé Son prophète Mohammad () et tous les autres Messagers.

Je vais vous parler maintenant des types d'Unicité et des types du polythéisme. **Le Tawhîd en arabe signifie** : l'unicité d'Allah, croire en Lui L'Unique. Il n'a pas d'associé dans la Seigneurie, ni dans Ses Noms et Ses Attributs, ni dans Sa divinité et Son adoration. Pureté et gloire à Lui. Il est L'Unique, L'Exalté, même si les gens ne croient pas en Son Unicité. Le fait d'adorer Allah Seul est appelé "Unicité" parce que le Serviteur est croyant en ceci. Il croit donc en l'unicité d'Allah et le croit Unique et se comporte envers Lui sur cette base, en L'adorant avec sincérité et L'invoquant Lui Seul, en croyant que c'est Lui Qui gère tout et

Qui a créé toutes les créatures et
Qu'il est Le Porteur des Noms
sublimes, et des attributs parfaits, et
qu'Il mérite l'exclusive adoration.

(Lors de l'explication détaillée),
l'Unicité se divise en trois types :

L'unicité d'Allah dans Sa Seigneurie,
l'unicité d'Allah dans Son adoration
et l'unicité d'Allah dans Ses noms et
attributs. L'unicité d'Allah dans Sa
seigneurie était affirmée par les
polythéistes, ils ne l'ont pas renié,
mais cela ne leur a pas suffi pour
rentrer dans l'islam. Car ils n'ont pas
unifié Allah dans Son adoration et ils
n'ont pas affirmé l'unicité de la
divinité, mais ils ont affirmé que leur

Seigneur est Le Créateur et Le Grand Pourvoyeur (celui qui pourvoit et accorde toujours la subsistance), et qu'Allah est leur Seigneur, mais ils n'ont pas unifié Allah dans Son adoration, alors le Prophète () les a combattus jusqu'à qu'ils aient adoré Allah l'Unique avec sincérité et dévotion en Lui vouant un culte exclusif.

Donc l'Unicité d'Allah dans Sa seigneurie signifie : L'affirmation des œuvres du Seigneur, de Son administration de l'univers et de Sa façon de le gérer, **et cela se nomme :** l'unicité d'Allah dans Sa seigneurie. C'est reconnaître que notre Seigneur est le Créateur et le Grand

pourvoyeur qui administre toutes les affaires et qui les gère, qui donne et empêche, qui rabaisse et élève, c'est Lui qui donne la puissance et qui humilie, qui donne la vie et la mort et il est l'Omnipotent.

Et c'est exactement ce que les polythéistes ont affirmé, comme le dit Allah (Gloire et Pureté à lui) : {Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront très certainement: "Allah"}[\[100\]](#).

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 35)

[\[101\]](#)Et Allah dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Si tu leur demandes: "Qui a

créé les cieux et la terre?", ils diront, certes: "Allah!"}[102], Allah (Le Très-Haut) dit : {Dis: «Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout?» Ils diront: «Allah». Dis alors: «Ne Le craignez-vous donc pas?»}[103].

Donc, ils reconnaissent ces choses, mais ils n'ont pas profité de cette affirmation dans l'unicité d'Allah par l'adoration, en Lui vouant un culte exclusif et sincère, Gloire et Pureté à Lui. Mais, ils ont pris avec Lui des intermédiaires et ils ont prétendu que ceux-ci étaient des intercesseurs qui

les rapprochaient davantage d'Allah, comme le dit Allah (Le Très Haut) : {Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent: "Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah"}[104]. Alors, Il (Gloire et Pureté à Lui) leur répond en disant : {Dis: "Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre?" Pureté à Lui, Il est Très élevé au-dessus de ce qu'Ils Lui associent!}[105]. Donc, Il (Gloire et Pureté à Allah) ne se connaît aucun associé, ni dans les cieux ni sur la terre, mais c'est Lui L'Unique Le Seul (Gloire et Pureté à Allah). Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons, qui mérite d'être

adoré (Exalté soit-Il), et il dit (Gloire et Pureté à Allah) : {Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif C'est à Allah qu'appartient la religion pure}[106]. Ensuite, Il (Gloire et pureté à Allah) dit : {Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent): "Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah"}[107]. Ils disent nous ne les adorons que parce qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah, ce qui signifie : que nous ne les adorons pas parce qu'ils peuvent nuire ou profiter, ni parce qu'ils créent et pourvoient, ni parce qu'ils administrent toutes les affaires, mais nous les adorons pour

qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah et afin qu'ils intercèdent pour nous auprès d'Allah, **comme ils ont dit précédemment dans la sourate Younos : {"Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah"} [108].**

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 36)

[109] Cela montre qu'ils ne croyaient pas que leurs divinités pourraient leur profiter ou nuire, donner la vie ou la mort, pourvoir, donner et empêcher, mais ils les adoraient pour qu'ils intercèdent pour eux auprès d'Allah et pour qu'ils les rapprochent davantage d'Allah. Ainsi, Al-Lât, Al-'Oza, Mînat, Jésus, Marie et les vertueux

parmi les Serviteurs, n'étaient pas adorés par les premiers polythéistes car ils pouvaient leur profiter ou leur nuire, ils les ont donc adorés car ils espéraient leur intercession et pour qu'ils les rapprochent davantage d'Allah. **Le Très Haut les a déclarés polythéistes dans ce noble verset :** {Dis: "Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre?" Pureté à Lui, Il est Très élevé au-dessus de ce qu'Ils Lui associent!} [\[110\]](#). Et Il dit dans le verset de sourate Az-Zoumar : {En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat} [\[111\]](#). Alors, Allah les a

déclarés coupables de mécréance et de mensonge, **lorsqu'ils ont dit** : Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah. Allah affirme qu'ils sont des menteurs en prétendant que ceux-ci puissent les rapprocher davantage d'Allah. De ce fait, ce sont donc des mécréants car, ils rendaient un culte à ces divinités à travers les immolations, les vœux, les engagements envers eux, les invocations et l'imploration de leur secours pour repousser les difficultés et ce qui est similaire.

Le Prophète (ﷺ) les avait invités à répondre à son appel pendant dix ans, **en leur disant** : « O gens! Dites: Il n'y a de dieu qu'Allah, vous

réussirez ». Beaucoup d'entre eux se sont détournés, et seulement une minorité a été guidée. Alors, ils ont décidé de le tuer mais Allah le sauva de leur mal et de leur ruse. Il () émigra donc à Médine pour y appliquer la Charia d'Allah (les lois divines) et prêcher les gens à adorer Allah. Son prêche avait été accepté par les 'Ansârs (les habitants de Médine qui ont secouru le Prophète) (Qu'Allah soit satisfait d'eux), et ils ont lutté avec lui (). De même, ont combattu avec lui les Mouhâdjiroun de Qouraych (les habitants de La Mecque qui ont émigré à Médine pour la religion d'Allah) ainsi que d'autres jusqu'à ce qu'Allah fasse

triompher Sa religion, élever Sa parole et avilir la mécréance et ses partisans.

Et cette partie que les polythéistes ont affirmé est l'unicité d'Allah dans Sa seigneurie : c'est l'unicité d'Allah avec Ses œuvres telles que la création, la subsistance, la gérance, le fait de faire vivre et de faire mourir et d'autres parmi Ses œuvres (**Gloire et Pureté à Allah**) comme nous l'avons vu précédemment.

Et c'est donc un argument contre eux face à leur refus d'unifier Allah dans l'adoration, car cela en découle, le prouve [\[112\]](#) et l'oblige : c'est pour cela qu'Allah a argumenté contre eux

avec cette affirmation, **alors Il dit :**
{Dis alors: "Ne Le craignez-vous
donc pas?"}[113], **et dans d'autres
versets :** Ne raisonnez-vous donc pas
? Ne vous rappelez-vous donc pas ?

Or, celui qui médite sur ce sujet
gagnera, s'il comprend que celui qui
est décrit par ces attributs est Celui
qui mérite d'être adoré, puisqu'Il est
Le Créateur, Le Pourvoyeur, Celui
qui fait vivre et qui fait mourir, qui
donne et qui empêche, administre
toutes choses, c'est Lui L'Omniscient
qui sait toutes choses et Le Tout
Puissant qui a la capacité sur toutes
choses. Alors comment l'adoration
pourrait-elle être dédiée à autre que
Lui ? Voire comment pourrait-on

espérer d'un autre ce que Seul Allah peut donner ? Et comment pourrait-on craindre autre que Lui ? Si seulement ces mécréants étaient doués d'intelligence, **mais ils ne raisonnaient point** : {Le Diable les a dominés et leur a fait oublier le rappel d'Allah. Ceux-là sont le parti du Diable et c'est le parti du Diable qui sont assurément les perdants} [\[114\]](#). Et Il dit à propos des **hypocrites** : {Sourds, muets, aveugles, ils ne peuvent donc pas revenir **(de leur égarement)**} [\[115\]](#), ainsi que leur semblables, comme le dit Allah **(Gloire et pureté à lui)** : {Nous avons destiné beaucoup de djinns et d'hommes pour l'Enfer. Ils

ont des cœurs, mais ne comprennent pas. Ils ont des yeux, mais ne voient pas. Ils ont des oreilles, mais n'entendent pas. Ceux-là sont comme les bestiaux, même plus égarés encore. Tels sont les insouciantes} [116]. Ceux-là sont les vrais insouciantes et ils sont semblables à des bestiaux. Certes, ils sont plus égarés qu'eux, comme Allah les a décrits dans des versets clairs, des arguments éclatants et des preuves évidentes, mais malgré cela, ils ne les comprenaient pas et ne les saisissaient pas, et ils ont continué dans leur mécréance et leur égarement jusqu'à ce qu'ils aient combattu le Prophète () le jour de la

bataille de Badr, et le jour de la bataille d'Ouhoud, le jour d'Al-Khandaq (**jour des coalisés**). Ils ont plutôt persisté dans leur mécréance et leur égarement. Les versets ne leur ont point profité et ils ne se sont pas réveillés de leur insouciance ni de leur égarement, et c'est à Allah qu'appartiennent la sagesse absolue et l'argument décisif (**Gloire et pureté à lui**).

Ensuite, Allah (**Gloire et Pureté à Lui**) a fait triomphé Son prophète () a fortifié Sa religion et a vaincu les ennemis. Le Prophète () les a envahis afin de les combattre le jour [\[117\]](#) de la victoire (**Al-Fath**), et Allah lui a donné la victoire sur eux. Il () a

conquis leur ville et ils sont entrés en foule dans la religion d'Allah. A ce moment, le Messenger d'Allah (ﷺ) a fait triompher l'unicité d'Allah dans l'adoration et les gens l'ont accepté, puis ils ont suivi le chemin de la vérité. Ensuite Hawâzin, les habitants de Taëf l'ont combattu. C'est alors qu'Allah l'a fait triompher sur eux et Il les a éparpillés. Il (ﷻ) a capturé leurs femmes, leurs enfants et leurs biens. Allah a donc rendu la victoire à Son prophète (ﷺ) et à Ses serviteurs croyants et fidèles, et louange à Allah pour cela.

Le second type: C'est l'unicité d'Allah dans Ses noms et attributs et ceci appartient aussi à l'unicité d'Allah

dans Sa seigneurie. Ils l'ont affirmé et ils l'ont reconnu, et l'unicité d'Allah dans Sa seigneurie l'impose, car c'est Lui le Créateur, le Pourvoyeur et le Possesseur de toutes choses. C'est donc Lui qui mérite tous les plus beaux noms et les attributs les plus sublimes. C'est Lui le parfait absolu en Lui-même et dans Ses noms, Ses attributs et Ses œuvres. Il n'a point d'associé ni semblable, Il ne peut être vu et c'est Lui l'Audient, l'Omniscient. Ainsi, Il dit (gloire et Exalté soit-il) : {Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant} [\[118\]](#), et Il dit (Exalté soit-Il) : {Dis: «Il est Allah, Unique, Allah, Le Seul à être imploré pour ce

que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui»}[119].

Les mécréants connaissent leur Seigneur à travers Ses noms et attributs. Par contre, certains d'entre eux ont renié le nom d'Ar-Rahman (le très Miséricordieux) mais Allah (gloire à lui) les a démentis par sa parole : {Ainsi Nous t'envoyons dans une communauté - que d'autres communautés ont précédée - pour que tu leur récites ce que Nous te révélons [le Coran], cependant qu'ils ne croient pas au Tout Miséricordieux. **Dis:** «C'est Lui mon Seigneur. Pas d'autre divinité à part

Lui. En Lui je place ma confiance. Et à Lui je me repens»} [\[120\]](#).

Le troisième type : C'est l'unicité d'Allah dans l'adoration qui est la signification de l'attestation de foi : Il n'y a point de divinité qui mérite d'être adoré autre qu'Allah. Elle signifie qu'il n'y a point de divinité qui mérite d'être adoré véritablement qu'Allah. Cette attestation réfute donc l'adoration en tous ces genres pour autre qu'Allah et de l'affirmer exclusivement pour Allah Seul (Gloire et Pureté à Lui).

Cette parole est donc l'origine de la religion et sa base principale. C'est la parole avec laquelle le Prophète () a

prêché sa nation ainsi que son oncle Abou Tâlib, mais ce dernier n'est pas rentré dans l'Islam et il est mort sur la religion de son peuple.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 39)

[121]Allah a clarifié la signification de ce serment dans plusieurs endroits dans le noble Coran, parmi Ses versets, (Gloire et Pureté à Allah) : {Et votre Divinité est une divinité unique. Pas de divinité à part Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux} [122], et parmi les versets d'Allah (Exalté soit-Il) : {Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui} [123], et Ses paroles (Gloire et

Exalté soit-il): {C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours}[124], et Sa parole : {Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif}[125], ainsi que d' autres versets, tous expliquent cette parole et démontrent que sa signification est : L'abolition de l'adoration pour autre qu'Allah, et l'affirmation de la véritable adoration pour Allah Seul et Unique (Exalté soit-Il), comme Il le dit dans la sourate "Al-Hadj": {C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux; c'est Allah qui est le Sublime, le Grand}[126]. Il dit, en

outre, dans la sourate "Louqmân" :
{Il en est ainsi parce qu'Allah est la Vérité, et que tout ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le Faux, et qu'Allah, c'est Lui le Haut, le Grand}[127].

Alors, Allah (qu'Il soit Loué et Exalté) est la Vérité et c'est à Lui qu'appartient l'appel de la Vérité et Son adoration est vérité en dehors de tout autre que Lui, (Gloire et Pureté à Allah). Il doit être le Seul à être imploré afin de nous secourir des difficultés. Les invocations ne sont adressées qu'à Lui et l'intention d'accomplir un acte de piété ne doit être mise que pour Lui. On ne doit s'en remettre qu'à Lui, la guérison ne

doit être demandée qu'à Lui, la circumambulation ne doit être accomplie qu'autour de Sa maison sacrée. Il en est ainsi pour toutes les autres sortes d'actes d'adoration. C'est Lui la vérité et Sa religion est vérité, (Gloire et Pureté à Allah). Celui qui a parfaitement cru à ces trois parties de l'unicité, en a pris soin, les a appris et a appliqué leurs significations, a donc compris qu'Allah est véritablement l'Unique et que c'est Lui qui mérite l'adoration en dehors de Ses créatures. Or, celui qui délaisse une de ces parties, a donc tout perdu car elles sont inséparables, et pas de soumission sans ces trois parties. Par contre, celui qui a renié ou refusé les

noms et attributs d'Allah, n'a pas de religion, et celui qui prétend qu'avec Allah il y a un autre dieu qui gère l'univers et qui administre les affaires, est donc mécréant et associateur dans la seigneurie, selon l'unanimité des oulémas.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 40)

[128] Celui qui a affirmé l'unicité d'Allah dans Sa seigneurie et Ses noms et attributs, mais n'a pas adoré Allah Seul, et a adoré avec Lui des autres personnes, comme des savants, des prophètes, des anges, des djinns, des astres ou bien des idoles ou n'importe quelle autre chose, il a donc

donné des associés à Allah et a mécré, et les autres parties de l'unicité ne lui seront pas profitables, ni l'unicité d'Allah dans Sa seigneurie ni l'unicité d'Allah dans Ses noms et attributs, jusqu'à ce qu'il réunisse les trois parties. Il doit affirmer qu'Allah est son Seigneur et qu'Il est le Créateur, le Pourvoyeur et le Possesseur de toutes choses. De même, il doit affirmer ce que les associateurs ont renié, jusqu'à ce qu'il croit qu'Allah (**Gloire et Pureté à Lui**) a les noms les plus beaux et les attributs les plus sublimes, que nul ne Lui ressemble et qu'Il n'a point d'associé, tel que le dit Allah (**Exalté soit-Il**) : {Dis: «**Il est Allah, Unique.**

Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui»}[129].

Et Il dit (Gloire et pureté à Allah) : {N'attribuez donc pas à Allah des semblables. Car Allah sait, tandis que vous ne savez pas}.[130] Et Il dit (Exalté soit-Il) : {Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant}[131].

Quant au troisième type ayant trait à l'unicité d'Allah dans Son adoration, c'est exactement la signification de l'attestation de foi, selon laquelle il n'y a point de divinité qui mérite d'être adoré autre qu'Allah, et c'est la grande base du prêche des

Messagers, car les polythéistes n'ont pas refusé les deux autres parties comme nous l'avons vu précédemment. Mais, ils ont réfuté cette partie qui est l'unicité d'Allah dans Son adoration, **lorsqu'il leur a dit** : Dites: Il n'y a point de divinité qui mérite d'être adoré à part Allah, **ils ont dit** : {Réduira-t-il les divinités à un Seul Dieu? Voilà une chose vraiment étonnante»}[132], **ils ont aussi dit** : {et disaient: «Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou?»}[133], et juste avant la parole d'Allah, (**Gloire et Exalté soit-il**) : {Quand on leur disait: «Point de divinité à part Allah», **ils se gonflaient d'orgueil et disaient**:

«Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou?»} [134], alors Allah les a contredit: {Il est plutôt venu avec la Vérité et il a confirmé les messagers (précédents)} [135].

Ce type est l'unicité d'Allah dans Son adoration. Et c'est ce que les premiers associateurs ont renié et c'est cela que les associateurs renient aujourd'hui, ils n'y croient pas, mais au contraire ils ont adoré d'autres qu'Allah, ils ont donc adoré [136] les arbres et les pierres. Ils ont adoré les idoles, ainsi que les alliés d'Allah et les vertueux. Ils ont même imploré leur secours afin de repousser leurs difficultés, et se sont engagés envers eux en leur

promettant d'accomplir des actes d'obéissance et de bien envers eux et en immolant pour eux et d'autres choses parmi ce que font les adorateurs des tombeaux et les adorateurs des idoles, des pierres ou leurs semblables. Ainsi, ils sont donc devenus associateurs et mécréants. Et s'ils meurent dans cet état, Allah ne leur pardonnera pas. Tel que le dit Allah, (Gloire et Exalté soit-il) :

{Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut}[137].

Et Il dit, (Gloire et pureté à Allah) :
{Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain}[138].

Allah (**Exalté soit-Il**) a dit :
{Quiconque associe à Allah (**d'autres divinités**), Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoueurs!}[\[139\]](#).

Alors, il faut absolument prendre en considération cette branche de l'unicité et d'unifier Allah dans l'adoration, et réfuter toute association à Lui (**gloire et Exalté soit-il**), rester loyal à ce principe, appeler vers Allah et s'allier pour Sa cause et de ne manifester de l'hostilité que pour défendre Sa cause. En raison de l'ignorance de cette partie de l'unicité et du manque de clairvoyance à ce sujet, les gens

tombent dans le polythéisme et l'association et ils s'imaginent qu'ils sont sur le droit chemin. Ainsi comme le dit Allah (Exalté soit-Il) : {parce qu'ils ont pris, au lieu d'Allah, les diables pour alliés, et ils pensent qu'ils sont bien-guidés!} [\[140\]](#), et Il dit à propos des Chrétiens et leurs semblables : {Dis: «Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants, en œuvres? Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien} [\[141\]](#). Le mécréant, à cause de son ignorance et de son cœur dévasté, s' imagine qu'il est vertueux alors qu'il adore autre qu'Allah, invoque autre qu'Allah et

implore le secours à autre qu'Allah, et se rapproche auprès d'autre qu'Allah (Exalté soit-Il) par les immolations, les engagements et les intentions d'accomplir des actes de bienfaisance envers eux. Ceci, à cause de son ignorance et son manque de clairvoyance. Allah (Gloire et Exalté soit-il) a dit à propos d'eux : {Ou bien penses-tu que la plupart d'entre eux entendent ou comprennent? Ils ne sont en vérité comparables qu'à des bestiaux. Ou plutôt, ils sont plus égarés encore du sentier} [\[142\]](#), ainsi que Ses paroles (Exalté soit-Il) : {Nous avons destiné beaucoup de djinns et d'hommes pour l'Enfer. Ils ont des cœurs, mais ne comprennent

pas}[143]. Le devoir [144]qui incombe donc aux savants et à ceux qui recherchent le savoir, est qu'ils accordent un soin scrupuleux à faire le point sur cette caractéristique de l'unicité, car l'ignorance de ce sujet est très répandue de sorte que la plupart des gens tombent dans son contraire.

Quant aux deux autres parties de l'unicité : Elles sont, louange à Allah, assez claires et évidentes. Par cette particularité-là, je vise : l'unicité d'Allah dans Son adoration est fréquemment mal comprise chez la plupart des gens à cause de multiples ambiguïtés que les ennemis d'Allah propagent, mettant ainsi la plupart

des gens dans un état de confusion. Alors que les sujets de cette partie de l'unicité sont très clairs. Louange à Allah, pour celui à qui Allah a facilité sa compréhension, cela ne restent que de fausses ambiguïtés qui n'ont aucun fondement.

La vérité est claire et évidente, c'est donc l'obligation d'adorer Allah Seul en Lui vouant un culte sincère et exclusif, loin de tout autre que Lui, comme le dit Allah, (Exalté soit-Il) : {Invoquez Allah donc, en Lui vouant un culte exclusif quelque répulsion qu'en aient les mécréants} [145]. Et (Gloire et Pureté à Allah) qui a dit : {n'invoquez donc personne avec Allah} [146] Et Il a dit, (Gloire et

Exalté soit-il) : {et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut te profiter ni te nuire. Et si tu le fais, tu seras alors du nombre des injustes»} [\[147\]](#). Allah dit, (Gloire et Pureté à Lui) : {Tel est Allah, votre Seigneur: à Lui appartient la royauté, tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de datte. Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation; et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le jour du Jugement ils vont nier votre association. Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé} [\[148\]](#). Et Il dit

(Gloire et Exalté soit-il) : {Et quiconque invoque avec Allah une autre divinité, sans avoir la preuve évidente [de son existence], aura à en rendre compte à son Seigneur. En vérité, les mécréants, ne réussiront pas} [\[149\]](#). Et d'autres versets prouvent l'obligation d'adorer Allah Seul en Lui vouant un culte sincère et exclusif, et que le fait de vouer l'adoration pour autre qu'Allah est du polythéisme et de la mécréance. Et, on dira aussi, à un homme qui croit que quelqu'un ou quelque chose peut être adoré, qu'il est mécréant, même s'il ne l'a pas adoré. Alors s'il croit que cette idole ou bien une personne telle que Djibrâ`îl ou Mohammad, le

Messenger d'Allah (ﷺ), ou bien cheikh 'Abd Al-Qâdir Al-Djilânî , Al-Badaoui , Al-Housayn ou bien 'Alî ibn 'Abî Tâlib, s'il croit [\[150\]](#) que l'un d'entre eux ou un autre qu'eux mérite l'adoration et qu'il n'y a pas de mal à les invoquer en dehors d'Allah et qu'il n'y a pas de mal à implorer leur secours, il sera donc considéré mécréant, même s'il n'a rien fait de cela.

De même, s'il croit qu'ils connaissent l'invisible ou qu'ils administrent l'univers, il sera donc considéré mécréant à cause de cette croyance, et ceci est l'avis unanime des savants. Alors qu'en serait-il donc s'il les invoquait en dehors d'Allah ou bien

s'il implorait leur secours ou s'il s'engageait et leur promettait d'accomplir des actes d'obéissance. Il serait donc un associateur appliquant le polythéisme majeur.

Il en est de même s'il se prosternait pour eux, s'il priait pour eux ou s'il jeûnait pour eux, il deviendrait donc un polythéiste appliquant le polythéisme majeur. Implorons Allah de nous mettre à l'abri de cela.

Le contraire de l'unicité : Le polythéisme peut se voir de trois sortes, **mais en réalité il se divise en deux branches**: le polythéisme majeur et le polythéisme mineur :

Pour commencer, le polythéisme majeur (**ach-chîrk al-'akbar**) : c'est le fait de vouer son adoration ou une partie de son adoration à autre qu'Allah. Ou bien, c'est le fait de renier une des choses qu'Allah a ordonné parmi les sujets connus dans la religion comme obligatoire, tels que la prière et le jeûne du mois de Ramadan. Ou encore, c'est le fait de démentir une des choses qu'Allah a interdit parmi ce qui est connu dans la religion comme interdit, telles que l'adultère, la consommation du vin et ce qui est similaire. Aussi, c'est l'obéissance à une créature dans la désobéissance au Créateur en rendant licite ce qu'Allah a rendu illicite et en

autorisant d'obéir à celui-ci ou celle-là dans ce qui contredit la religion d'Allah (**Exalté soit-Il**), tel qu'un président, un ministre, un savant ou autres. Mais aussi, le fait de vouer une partie de l'adoration à autre qu'Allah tel que le fait d'invoquer les alliés d'Allah, d'implorer leur secours, de mettre l'intention de faire quelque chose dans le but de leur plaire. De même que rendre licite ce qu'Allah a rendu illicite ou de délaisser ce qu'Allah a ordonné, tel que le fait de croire que la prière n'est pas obligatoire ou bien que le jeûne n'est pas obligatoire, ou que l'accomplissement du Hadj par celui qui en a la capacité, n'est pas

obligatoire ou que la Zakâ (aumône légale) n'est pas obligatoire ou qu'il croit que ce qui est similaire n'est pas prescrit du tout. Ceci est considéré comme de la mécréance ou du polythéisme majeur, car cela nie ce qu'Allah et Son messager ont transmis.

Il en sera ainsi, s'il croit licite ce qu'Allah a rendu illicite tel que le fait de considérer licite l'adultère, la consommation du vin et la désobéissance envers les parents, ou bien qu'il rend licite le banditisme, l'homosexualité ou l'usure ainsi que les autres actes jugés interdits par les textes religieux et le consensus. S'il les croit licite, il a mécru [\[151\]](#)selon

le consensus des savants - demandons à Allah de nous en préserver -, et son statut est le même que celui qui est tombé dans le polythéisme majeur.

Il en est de même pour celui qui se moque de la religion et l'a tourné en dérision, son statut sera celui d'un polythéiste majeur. Comme le dit Allah (**Gloire et Pureté à Lui**) : {Dis: "Est-ce d'Allah, de Ses versets (**le Coran**) et de Son messenger que vous vous moquiez?" Ne vous excusez pas: vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru} [\[152\]](#). Tel est également le cas de celui qui sous-estime quelque chose parmi ce qu'Allah a glorifié en le rabaissant et en le méprisant, comme le fait de

mépriser le Coran, d'uriner dessus, de le piétiner, de s'asseoir dessus ou d'autres actes du genre par mépris du Livre. On dira d'une telle personne qu'elle est mécréante, selon le consensus des savants, car en agissant ainsi, elle tente de dénigrer Allah et de Le rabaisser. Le Coran est la parole d'Allah (**Gloire et Exalté soit-il**), celui qui l'a méprisé a en réalité méprisé Allah (**Exalté soit-Il**). **De tels sujets ont été clarifiés par les savants dans le chapitre nommé : "La sentence encourue par l'apostat"**. Ainsi, tous les grands travaux dirigés par les quatre écoles juridiques, consacrent une partie intitulée chapitre de "La sentence encourue

par l'apostat" dans laquelle sont exposés clairement les différents types de mécréance et d'égarement. Cette rédaction mérite toute notre considération et tout particulièrement dans cette époque dans laquelle s'est multipliée les différentes sortes d'apostasie, où le sujet a été négligé par beaucoup de gens. Donc, celui qui s'intéresse à cela avec toute son attention, saura ce que sont les annulations de l'islam et les causes de l'apostasie ainsi que les différents types de mécréance et d'égarement.

Quant au second type : C'est le polythéisme mineur (**ach-chîrk al-'asghar**) dont la nomination "polythéisme" est confirmée par les

textes religieux, mais qui n'a pas atteint le degré du polythéisme majeur. C'est pourquoi il est appelé mineur. **Par exemple :** l'ostentation et la renommée, tel le cas de celui qui lit le Coran par ostentation, ou qui prie par ostentation, ou qui prêche à Allah par ostentation, et ainsi de suite. Il a été confirmé dans un hadith que le Prophète (ﷺ) avait dit : « "Ce que je crains le plus pour vous c'est le polythéisme mineur (**al-chirk al-asghar**)". Alors, interrogé à son sujet, **il répondit:** 'L'ostentation. Allah (**Exalté soit-Il**) dira le Jour de la Résurrection aux hypocrites : allez à ceux auprès de qui vous embellissiez vos actions dans ce bas monde et

voyez si vous allez trouver une récompense chez eux ? » Rapporté par l'imam 'Ahmad avec une chaîne de transmission authentique d'après Mahmoud ibn Lobayd Al-'Achhalî Al-'Anssârî (Qu'Allah soit satisfait de lui) et l'a aussi rapporté At-Tabarânî ainsi qu'Al-Bayhaqî et un autre groupe, en jugeant ce hadith "Morsal" d'après Mahmoud déjà cité, qui était un compagnon très jeune qui n'a pas entendu directement les hadiths de la bouche du Prophète (). Pourtant, les hadiths "morsal" (dont le compagnon est absent de sa chaîne de transmission) rapportés par les autres compagnons, sont jugés authentiques et servent à en tirer argument chez le

savants. Ce hadith a aussi été transmis par d'autres parmi eux.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 45)

[153] Parmi "le polythéisme mineur" ce que dit la personne : "Si Allah le veut et untel le veut", "Grâce à Allah et untel, ..." ou bien "Ceci provient d'Allah et d'untel...".

Tout cela est dû polythéisme mineur, comme le prouve le hadith qui a été rapporté par Abou Dâwoud avec une chaîne de transmission authentique d'après Houdhayfa (Qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète () a dit : « Ne dites pas : "Si Allah et

quelqu'un d'autre le veulent". Vous devez plutôt dire : "Si Allah le veut, puis dans un second temps si un tel le veut" ».

Dans ce contexte, citons ce qu'a rapporté An-Nasâ'î d'après Qatî'la : « Les juifs ont dit aux compagnons du Prophète (). Vous commettez un acte de polythéisme, en disant: 'Si Allah le veut et si Mohammad le veut', et vous dites : Par la Ka`ba. Alors le Prophète () leur a ordonné, s'ils voulaient jurer, de dire : 'Par le Seigneur de la Ka`ba et de dire: "Si Allah le veut puis Mohammad le veut' », et dans une chaîne de transmission d'Al-Nasâ'î, d'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah soit

satisfait de lui et son père) : « Quand un homme a dit au Prophète (). "Si Allah le veut et si tu le veux", il lui a répondu: "Est-ce que tu as fait de moi un pair d'Allah, dis plutôt : Si Allah Seul le veut" ». Ce qui a été authentifié par Ibn 'Abbâs (Qu'Allah soit satisfait des deux) dans l'exégèse de ce verset : {ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela)}[154]. Il a dit : Ceci est du polythéisme. Dans cette communauté, il est plus dissimulé que les pas des fourmis sur une roche noire pendant l'obscurité de la nuit, juste le fait de dire : "Je jure par Allah et par ta vie oh untel et par ma vie", ou de dire : "Si ce n'était la

chienne d'untel, les voleurs seraient venus", ou bien "c'est grâce à la présence de ses canards dans la maison que les voleurs ne sont pas venus chez nous". **Ainsi que de telles paroles:** "Si Allah le veut et toi tu veux", "Grâce à Allah et à untel". N'ajoutez donc pas "untel", toutes ces paroles comportent du polythéisme. Rapporté par Ibn Abî Hâtim avec une chaîne de transmission jugée bonne.

Donc, ceci et tout ce qui y ressemble, fait partie du polythéisme mineur. Ainsi que jurer par autre qu'Allah, comme jurer par la Ka`ba, par les prophètes, par le dépôt, par la vie d'untel, par l'honneur d'untel et ainsi de suite, tout cela fait partie du

polythéisme mineur selon ce qui était affirmé dans le Mousnad avec une chaîne de transmission jugée authentique d'après 'Omar ibn Al-Khattâb (Qu' Allah soit satisfait de lui), il rapporte que le Prophète () a dit : « Quiconque jure par autre qu'Allah a commis un acte de polythéisme ». Ceci a été rapporté également par l'imam 'Ahmad, par 'Abou Dâwoud et par At-Tirmidhî (Qu'Allah leur fasse miséricorde) avec une chaîne de transmission jugée authentique d'après Ibn 'Omar (Qu' Allah soit satisfait de lui et son père), que le Prophète () a dit : « Quiconque jure par autre

qu'Allah, aurait commis un acte de polythéisme ou aurait mécru ».

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 46)

[155] Il est possible qu'il y ait un doute de la part du narrateur (au sujet du mot "ou" dans le hadith), et il est possible que le mot "ou" dans le hadith, ait la signification du mot "et", alors la signification sera : il a certes mécru et a associé à Allah. Et parmi cela, ce qui était rapporté par les deux Imams (Ach-Chaykhân) : d'après 'Omar (Qu' Allah soit satisfait de lui), le Prophète () a dit: « Quiconque voudrait jurer, qu'il jure au nom d'Allah ou qu'il se

taise ». Et les hadiths dans ce sens sont nombreux.

Tels sont les différents types de polythéisme mineur (**al-chîrk al-asghar**), cela pourrait devenir aussi du polythéisme majeur, selon ce qu'il y a dans le cœur de cette personne. Donc, s'il y a dans le cœur de celui qui jure par le Prophète ou par Al-Badaoui ou par cheikh untel, qu'il est pareil à Allah, ou bien qu'il pourrait être invoqué avec Allah, ou bien qu'il puisse administrer l'univers avec Allah, et ainsi de suite, cela devient donc du polythéisme majeur selon cette croyance. Mais, si celui qui jure par autre qu'Allah, ne vise pas cette intention, mais qu'il prononce cela

avec sa langue sans avoir cette intention mais plutôt par habitude, cela reste du polythéisme mineur.

Et il y a aussi un autre type de polythéisme qui se nomme : le polythéisme caché. Certains savants l'ont classifié en tant que troisième type de polythéisme. Pour prouver ceci, ils s'appuient sur la parole du Prophète (ﷺ), dans le Hadith rapporté par 'Abou Sa'îd Al-Khoudrî, le Prophète (ﷺ) a dit : « Voulez-vous que je vous informe de ce que je crains pour vous plus que l'épreuve de l'Antéchrist ?' Ils répondirent: 'Bien sûr ô messenger d'Allah'. Il dit : 'Le polythéisme dissimulé, c'est quand l'homme se lève, prie en

perfectionnant sa prière (par ostentation) parce qu'une autre personne le regardait ». Rapporté par l'imam 'Ahmad.

Le plus juste à dire est que cela n'est pas un troisième type de polythéisme, mais que cela fait partie du polythéisme mineur car il se peut qu'il soit caché du fait qu'il a lieu dans les cœurs. Comme il est cité dans ce hadith l'exemple de celui qui perfectionne sa lecture du Coran par ostentation, ou celui qui ordonne le bien et interdit le mal par ostentation, ou celui qui fait le djihad par ostentation, et ainsi de suite.

Il se peut qu'il soit caché pour certaines personnes par rapport aux jugements légiférés, tels que les différents types de polythéisme mineur qui ont été cités dans le hadith précédent d' Ibn 'Abbâs. Il est possible qu'il soit caché alors qu'il fait partie du polythéisme majeur tel que la croyance des hypocrites qui accomplissent des œuvres pieuses par ostentation, alors que leur mécréance reste dissimulée, sans qu'ils ne le montrent, comme il est mentionné dans la parole d'Allah (Exalté soit-Il) : {Les hypocrites cherchent à tromper Allah, mais Allah retourne leur tromperie (contre eux-mêmes. Et lorsqu'ils se lèvent pour la Salât, ils

se lèvent avec paresse et par ostentation envers les gens. A peine invoquent-ils Allah. Ils sont indécis (entre les croyants et les mécréants) n'appartenant ni aux uns ni aux autres} [\[156\]](#). Le reste du verset [\[157\]](#) et les versets au sujet de leur mécréance et de leur ostentation sont nombreux. On demande à Allah de nous en préserver.

Il est connu que le polythéisme caché est inhérent aux deux types de polythéisme précédents (**majeur et mineur**), même s'il avait été nommé polythéisme dissimulé. Alors, on peut dire que le polythéisme est soit caché soit apparent.

L'apparent : Il consiste à invoquer les morts, à implorer leur secours et à s'engager envers eux d'accomplir des actes d'obéissance afin de se rapprocher d'eux, et ainsi de suite.

Le caché : c'est ce qui est caché dans les cœurs des hypocrites. Ils prient avec les gens, et ils jeûnent avec les gens, mais dans leur for intérieur, ils sont en réalité des mécréants. Ils croient en l'autorisation d'adorer des idoles et des statues et ils pratiquent alors la religion des polythéistes. Ceci est le polythéisme caché, car il est réside dans les cœurs.

De même pour le polythéisme mineur caché, tel le cas de celui qui par sa

lecture du Coran, espère obtenir l'éloge des gens, ou qui par sa prière ou son aumône, vise cela. C'est du polythéisme caché, mais il est une partie intrinsèque du polythéisme mineur.

Donc, on en déduit qu'il est deux types de polythéisme : majeur et mineur, chacun d'eux pourrait être caché: tel que le polythéisme des hypocrites qui est du polythéisme majeur, comme il pourrait être du polythéisme mineur caché comme celui qui -par ostentation- fait sa prière, verse l'aumône, invoque Allah, fait l'appel à Allah ou ordonne le bien, interdit le mal et ainsi de suite.

Il incombe donc à chaque croyant qu'il prenne garde de tout cela, et qu'il évite ces différents types du polythéisme, et surtout le polythéisme majeur, car c'est le plus grand péché par lequel Allah a été désobéi, et le plus grave crime dans lequel les créatures sont tombées, et c'est ce qu'Allah (Gloire et Exalté soit-il) a dit à son sujet : {Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain}[158]. Il (Gloire et Pureté à Lui) a dit également à son sujet : {Quiconque associe à Allah (d'autres divinités), Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu}[159], et il a dit

aussi à son sujet (Gloire et Pureté à Lui) : {Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quel qu'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut}[160].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 48)

[161]Alors celui qui est mort sur son polythéisme, fera certainement parti des gens de l'enfer, et le paradis lui sera donc interdit. Il demeurera éternellement et à jamais en Enfer. Qu'Allah nous en préserve.

Par contre, le polythéisme mineur (al-chirk al-asghar), est encore plus grand que les grands péchés. Et celui

qui le commet est en grand danger. Mais cela pourrait lui être effacé par la prépondérance de ses bonnes actions. Il pourrait de même, subir quelques supplices, sans demeurer éternellement en enfer, pas comme les mécréants y demeureront. Car ceci ne fait pas partie de ce qui exige qu'ils demeurent éternellement en Enfer et cela ne fait pas partie non plus de ce qui annule les œuvres mais cela lui annule l'acte qui est lié à ce polythéisme mineur.

Donc, le polythéisme mineur annule l'acte qui lui est lié, comme celui qui prie par ostentation, il n'aura aucune récompense, mais plutôt, il a ainsi commis un péché.

Ainsi, celui qui lit le coran par ostentation, n'a aucune récompense. Par contre, il a commis un péché. Contrairement au polythéisme majeur et à la grande mécréance, ils annulent tous les actes. Comme le dit Allah (Exalté soit-Il) : {Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain}[162].

Donc, il est obligatoire aux hommes et aux femmes, au savant et à l'étudiant et à chaque musulman, qu'il s'intéresse à ce sujet, qu'il l'observe jusqu'à ce qu'il connaisse la réalité de l'unicité avec ses différents types et qu'il connaisse la réalité du polythéisme avec ses deux types : le

majeur et le mineur, jusqu'à ce qu'il s'empresse de se repentir sincèrement de ce dans quoi il aurait pu tomber parmi les actes qui font partie du polythéisme majeur ou du polythéisme mineur, afin de s'attacher à l'unicité d'Allah et de rester sur ce droit chemin et jusqu'à qu'il soit constant dans l'adoration d' Allah et de Lui donner son droit, **car l'unicité a des droits qui sont:** l'accomplissement des obligations et le délaissement des interdictions. **Il est obligatoire avec l'unicité d'accomplir les prescriptions et de s'abstenir des interdictions et il est en même temps obligatoire de délaisser**

le polythéisme avec tous ses types : mineur ou majeur.

Le polythéisme majeur s'oppose, en fait, à l'unicité. Il est totalement incompatible avec l'Islam. Tandis que le polythéisme mineur s'oppose à la perfection obligatoire de l'islam, il faut donc délaissé les deux.

Nous devons donc tous nous intéresser à ce sujet avec la plus grande attention, l'étudier en profondeur et le transmettre aux gens soigneusement et clairement afin que le musulman soit sur une preuve évidente et claire vis-à-vis de sujets si importants.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 49)

[163]C'est à Allah (Exalté soit-Il) que nous demandons qu'Il nous accorde le succès et la réussite dans la recherche de la science profitable et des bonnes œuvres et qu'Il nous accorde ainsi qu'à tous les musulmans, la compréhension dans sa religion et la persévérance et la fermeté dans Sa religion, et qu'Il fasse triompher Sa religion, qu'Il élève Sa parole, et qu'Il fasse de nous tous des gens guidés parmi les biens guidés. Que la prière d'Allah et le salut soient sur notre prophète Mohammad et sur sa famille, ses compagnons et ceux qui l'ont suivi de

la meilleure des manières jusqu'au Jour du Jugement Dernier.

[Et comme d'habitude dans chaque conférence, il y a des questions à propos des sujets importants, j'ai reçu beaucoup de questions. Je vais citer ici ce qui est en rapport avec le monothéisme]:

Q 1: On pose la question suivante :
Qu'Allah vous récompense en bien pour votre parfaite conférence,
Qu'Allah vous la place dans la balance de vos bonnes œuvres. Et ma question est : quel est le meilleur chemin à prendre afin de connaître la réalité de l'unicité dans la croyance,

dans le comportement et dans les œuvres ?

R : La voie à suivre grâce à Allah est très facile. Le Croyant doit juger et examiner sa propre personne, et lui imposer la vérité. Et qu'il soit influencé par ceux qui appliquent les textes sur eux-mêmes. Alors il se rétablit sur l'unicité d'Allah et la sincérité envers Lui et il s'impose la pratique et il prêche à Allah, jusqu'à ce qu'il s'y maintienne et que cela soit naturel, ne lui nuira après cela ni celui qui voudra l'en empêcher ou ni celui qui voudra le tromper.

Le plus important c'est qu'il s'intéresse à ce sujet et qu'il se

remette en question, et qu'il connaisse ce sujet très bien afin que ces thèmes ne soient pas confus pour lui et afin que les ambiguïtés ne se propagent pas chez lui.

Q 2 : Nous constatons que dans quelques pays islamique, il y a des gens qui tournent autour des tombeaux par ignorance... Quel est donc leur statut ? Doit-on considérer chacun d'entre eux comme polythéiste?

R : le jugement de celui qui invoque les idoles et implore leur secours et ainsi de suite, par la grâce d'Allah, son jugement est très clair, c'est du polythéisme majeur, sauf s'il prétend

qu'il a tourné autour de ces tombeaux pour l'adoration d'Allah, comme la circumambulation autour de la Ka'ba. Il pense qu'il est permis de tourner autour des tombeaux et il ne cherche pas à se rapprocher d'eux mais il veut uniquement se rapprocher d'Allah seul, donc il est considéré comme un innovateur et non comme un polythéiste, car la circumambulation autour des tombeaux est une innovation désapprouvée, ainsi que la prière sur les tombeaux, et tout cela fait partie des actes qui mènent au polythéisme. Mais le plus souvent chez les adorateurs des tombeaux, c'est qu'ils cherchent à se rapprocher d'eux par la circumambulation autour

de leurs tombeaux, comme ils se rapprochent d'eux par les immolations et les engagements de leur part de leur obéir, tout cela fait partie du polythéisme majeur. Celui qui meurt dans cet état

(polythéisme), [164]meurt mécréant.

Il ne doit pas être lavé et on ne prie pas sur lui. Il ne doit pas être enterré dans les cimetières des musulmans, son cas est entre les mains d'Allah (Exalté soit-Il) dans l'au-delà. S'il était parmi ceux à qui ne leur était pas parvenu ce prêche (de l'unicité), alors il aura le jugement des gens de la saine nature (ceux de l'époque préislamique). Ce qui prouve ceci est ce qui s'est passé pour la mère du

prophète (). Le message prophétique ne lui est pas parvenu et elle était sur la religion de son peuple, et le prophète () a demandé la permission à Son seigneur de demander pardon pour elle, mais il n'a pas eu la permission de demander pardon pour elle, car elle était sur la religion préislamique, ainsi que son père. Le prophète () a dit à son sujet lorsqu'il fut interrogé par un homme à propos de son père () : « Mon père et ton père iront en enfer ». Et, son père () est mort dans l'époque préislamique suivant la religion de son peuple. Son jugement est donc devenu le même que celui des mécréants. Mais celui à qui ne lui est pas parvenu le message

(prophétique) ici-bas et qui est mort sur la véritable ignorance, il subira une épreuve le jour de la résurrection selon l'avis le plus juste chez les gens de science et s'il réussit il entrera au paradis, mais s'il désobéit il entrera en enfer.

Et ainsi que tous les gens des époques préislamiques qui n'ont pas reçu le message (prophétique) comme Allah (Exalté soit-Il) le dit : {Et Nous n'avons jamais puni (un peuple) avant de (lui) avoir envoyé un Messenger} [\[165\]](#).

Mais celui à qui est parvenu le Coran ou l'appel du prophète () et n'y a pas répondu alors l'argument sera contre

lui comme le dit Allah (Gloire et Exalté soit-il) : {et ce Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra}[166]. Cela signifie que celui qui aura reçu le coran aura donc été averti.

Allah (Gloire et pureté à lui) dit : {Ceci est un message (le Coran) pour les gens afin qu'ils soient avertis}[167]. Alors celui à qui sont parvenu le coran et l'islam puis n'est pas rentré dans l'islam, aura donc le jugement des mécréants. Il a été authentifié d'après le prophète () qui a dit : « Par Celui qui détient mon âme entre Ses mains! Toute personne juive ou chrétienne parmi cette

nation, qui mourra sans avoir cru en ce qui m'a été révélé, fera partie des damnés de l'Enfer ». Rapporté par Mouslim dans le Sahîh. Allah a rendu ainsi le message du prophète (ﷺ), un argument contre celui qui l'aura entendu.

Et le résultat est que celui qui a manifesté de la mécréance dans les pays islamiques, son jugement sera celui des mécréants, mais dans son cas, le jour de la résurrection, il sera sauvé ou non. Cela revient à Allah Gloire et Pureté à Lui. Si cet homme était parmi ceux qui n'ont pas reçu l'appel du prophète et qui n'ont rien entendu à propos de l'envoi du

prophète (), alors il subira une épreuve le jour de la résurrection.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 51)

[168]Et il lui sera envoyé un chef de l'enfer, selon le hadith de Al-Aswad Ibn Sary', il lui sera dit : Entre, alors s'il entre il y trouvera de la fraîcheur et la paix, mais s'il refuse, son cou s'enroulera autour de lui et sera trainé en enfer. On demande à Allah de nous en préserver.

En conclusion : Celui qui n'a pas reçu le message prophétique comme celui qui vit à l'extrémité de la terre ou bien celui qui vivait à l'époque

préislamique, ou bien que le message lui est parvenu mais qu'il était cependant fou sans raison ou un vieillard qui ne raisonne plus, donc ceux-là ainsi que ceux qu'ils leur ressemblent comme les enfants des polythéistes qui sont morts en bas âge sans avoir atteint l'âge de la raison, leurs jugements reviennent tous à Allah, Gloire et Pureté à Lui. Certes Allah sait bien ce qu'ils ont fait. Comme ce fut la réponse du prophète () à celui qui l'a questionné à leur sujet, et Allah gloire et Exalté soit-il, nous informera à leur sujet le jour de la résurrection en leur faisant subir des épreuves. Celui qui réussira entrera au paradis et celui qui

échouera entrera en enfer. Il n'y a de force et ni de puissance si ce n'est en Dieu.

Q 3 : Quel est le jugement de l'utilisation de l'amulette sur laquelle est inscrite du coran ou autre ?

R : en ce qui concerne le fait d'utiliser des amulettes en dehors du coran tels que les os, les portes bonheurs, talismans, les coquillages, les poils de loup et tout ce qui ressemble à cela. Tout ceci est donc désapprouvé et interdit par les textes. Il n'est pas autorisé qu'un enfant ou quelqu'un d'autre porte une amulette.

Conformément au hadith du prophète () : « Qu'Allah ne mène jamais à bon

terme les affaires de quiconque porte une amulette. Qu'Allah n'accorde jamais Sa protection à quiconque porte une amulette en forme de coquillage », et dans une autre version « Celui qui porte une amulette, commet un acte de polythéisme ».

Par contre les savants ont divergé dans le cas où elle contient du coran ou de bonnes invocations connues.

Quelques savants disent : il est permis de la porter et de l'accrocher. Cela a été rapporté par un groupe parmi les prédécesseurs qui l'ont utilisé pour réciter des versets du coran sur le malade.

L'autre avis est que cela est interdit, et c'est le jugement le plus connu d'après `Abd-Allah ibn Mas'oud et Houdhayfa (Qu'Allah soit satisfait des deux) et un groupe des prédécesseurs et des successeurs qui ont dit : qu'il est interdit de porter une amulette même si le contenu est du coran afin de ne pas tomber dans le polythéisme, et par application du sens large des hadiths qui interdisent tout cela sans exception. Il est donc obligatoire d'appliquer ces hadiths au sens large, et de ne pas autoriser le port d'amulettes, car cela peut entraîner à porter d'autres choses et prêter à confusion.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de

la page: 52)

[\[169\]](#) Donc il faut tous les interdire et c'est le l'avis le plus juste selon les preuves.

Car si on autorise l'amulette qui contient du coran et des bonnes invocations, la porte s'ouvrira et on va permettre aux gens de porter ce qu'ils veulent. Et si on leur fait quelque reproche, ils diront que c'est du coran et des bonnes invocations. Ainsi la porte s'ouvrira, et tout portera à confusion.

Et il y a une troisième raison: C'est que même si la personne porte ces amulettes avec des contenus

légitimes (**versets de coran et invocations**), il se peut qu'elle rentre dans des endroits répugnants tel que les toilettes, et on sait très bien que la parole d'Allah doit être éloigner de ces endroits, loin de cela et qu'elle ne doit pas entrer dans ces endroits.

Q 4: Quelle est la signification du hadith : Certes l'exorcisme, les amulettes et les talismans font partie du polythéisme.

R : Rapporté par 'Ahmad et 'Abû Daoud d'après le hadith d'Ibn Mas`oud. **La signification chez les savants:** l'exorcisme qui se réalise avec des mots inconnus ou avec les noms des diables ou ce qui ressemble

à cela est interdit. Et At-tiwala est un type de sorcellerie qu'ils nomment As-sarf et Al-'Attf. Les amulettes ce sont les choses accrochées sur les enfants pour les protéger contre le mauvais œil ou les djinns, de même que sur les malades ou les vieux, ou qui sont accrochées sur les chameaux et qu'on le nomme Al-awtar. On a répondu à ce sujet précédemment dans la réponse à la troisième question. C'est donc du polythéisme mineur (al-chirk al-asghar), son jugement est le même que celui des amulettes. Dans un hadith authentique, le prophète (ﷺ) a envoyé un messenger aux armées, pendant quelques expéditions, pour leur dire

: « Ne laissez aucune amulette au cou des chameaux ». Et ceci est un argument contre l'interdiction de toutes les amulettes, qu'elles contiennent des versets du coran ou d'autres choses.

Ainsi l'exorcisme est interdit si les formules récitées contiennent des mots inconnus. Mais il n'y a pas de mal si ces pratiques sont connues et ne contiennent pas de polythéisme et ne s'oppose pas à la législation.

Puisque le prophète (ﷺ) l'a pratiqué sur lui-même et sur d'autres. Il a dit : « Il n'y a aucun mal à faire des Roqyas tant qu'elles ne comportent pas des rites ou des propos polythéistes »

Rapporté par Mouslim.

Il en est de même pour l'exorcisme dans l'eau, il n'y a aucun mal. Cela consiste à asperger de l'eau sur le malade ou à lui faire boire. Cela était appliqué par le prophète (). Dans un hadith authentique dans les sounan d'Abî Dâwoud dans le livre de la médecine : « Le Prophète () a lu sur l'eau pour Thâbî Ibn Qays Ibn Chamâs puis il () l'a fait couler sur lui ». Les pieux prédécesseurs l'ont pratiqué après lui. Il n'y a donc aucun mal à cela.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 53)

[\[170\]](#)Q 5: Quelques tribus ont pour habitude d'immoler les chameaux

pendant les occasions, cela est-il considéré comme une offense à la croyance?

R : Ceci comporte une explication, alors s'il les a immolés pour des invités et pour alimenter les gens, il n'y a donc aucun mal à cela. C'est donc un fait légitime. Mais s'il les a immolés pour glorifier les rois et les gens de la souveraineté lors de leurs entrevues, ceci est donc du polythéisme, car c'est une immolation pour autre qu'Allah. Cela est inclus dans la généralité de la parole d'Allah (Exalté soit-Il) : {et ce sur quoi on a invoqué un autre qu'Allah}[171]. Et c'est le même jugement s'il a immolé auprès des tombeaux pour glorifier la

présence de ses gens et leurs générosités. Ceci fait parti des actes de l'époque préislamique. Ceci est interdit car le prophète () a dit : « Pas d'abatage (au nom d'une divinité autre qu'Allah) en Islam ».

Alors s'il vise, par ce fait, le rapprochement des gens des tombeaux, ceci est donc considéré comme du polythéisme majeur. Et c'est le même jugement s'il a immolé pour les djinns et les idoles, tout ceci est du polythéisme majeur. On demande à Allah de nous préserver de cela.

Q 6: Quelques personnes prient sur le Prophète () de la manière suivante: ô

Allah prie sur notre Prophète
Mohammad, le médecin des cœurs et
le remède pour la bonne santé, est-ce
que cela est-il permis?

R : Ceci n'est pas permis et cette
prière contient une erreur qui peut
prêter à confusion. [La meilleure
prière sur lui est la seconde partie du
dernier Tachahhoud dans la prière : O](#)
Allah prie sur Mohammad et sur la
famille de Mohammad, comme tu as
prié sur Abraham et sur la famille
d'Abraham car c'est Toi le Louable et
le Glorieux. O Allah bénis
Mohammad et la famille de
Mohammad comme tu as béni
Abraham et la famille d'Abraham car
c'est Toi le Digne de Louange et le

Glorieux. Cette prière est la prière connue et récitée par le Prophète Mohammad (ﷺ) et il en existe plusieurs versions, et avec n'importe quelle version de cette prière, on peut prier. Cela sera donc permis tant que c'est une version parmi les versions qui ont été récitées par le prophète (ﷺ).

Q 7 : J'ai un ami proche qui jure par Allah fréquemment que ce soit pour dire la vérité ou pour mentir ... Quel est l'avis religieux sur cela?

R : On doit le conseiller et lui dire: Il faut absolument ne pas multiplier le serment et même s'il est véridique, conformément à la parole d'Allah (Exalté soit-Il) : {Et tenez à vos

serments}[172]. Et selon la parole du prophète () : « Il y a trois types de personnes [173]qu'Allah ne parlera pas, ne regardera pas le jour de la résurrection et ne purifiera pas et ils auront un châtiment douloureux: un vieux fornicateur, un pauvre orgueilleux et un homme qui a pris Allah comme marchandise, il n'achète et ne vend qu'avec son serment ».

Et on faisait des éloges aux arabes car ils juraient peu, comme a dit ce poète:

celui qui jure	jure donc par un
rarement	vrai serment

Le serment : c'est le fait de jurer.

Alors ce qui est autorisé ou légitime pour le croyant, c'est de diminuer ses serments même s'il était honnête et sincère, car la multiplication des serments peut entraîner au mensonge.

Il est évident que le mensonge est illicite, d'autant plus s'il est accompagné d'un serment. Par contre, en cas de nécessité ou s'il y a un réel intérêt, alors il n'y a pas de mal à mentir, conformément au hadith du prophète (ﷺ) selon Omm Kolthoum la fille de `Oqba Ibn Abî Ma`yt (Qu'Allah soit satisfait d'elle) : « Le menteur n'est pas celui qui réconcilie les gens, en disant du bien ou en

colportant du bien. Elle dit: et je ne l'ai vu permettre le mensonge que dans trois cas: la réconciliation, la guerre, et les propos entre les époux » Rapporté par Mouslim dans le Sahîh.

Alors, s'il dit pour réconcilier les gens: Par Allah, tes amis veulent la réconciliation et ils veulent se mettre d'accord et ils voulaient ça et ça... Puis il va chez les autres et leur dit la même chose. Dans ce cas, il n'y a pas de mal à cela si l'intention est le bien et la réconciliation.

De même, s'il voit un homme qui veut tuer une personne injustement ou lui causé du tort, alors il lui dit: je jure par Allah que celui-ci est mon

frère, afin de le sauver des mains de cet oppresseur, si ce dernier voulait le tuer ou le frapper injustement, **et il sait bien que s'il dit:** mon frère, l'autre va le laisser par respect pour lui. Il doit donc faire cela dans le but de sauver son frère du tort.

En principe, les faux serments sont interdits, sauf s'il y a un noble intérêt qui prévaut sur le mensonge, comme dans les trois cas cités dans le hadith précédent.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 55)

[\[174\]](#)Q 8: Est- ce que la pratique du polythéisme mineur (al-chirk al-asghar) fait sortir de la religion ?

R : : Le polythéisme mineur (al-chirk al-açghar) ne fait pas sortir de la religion mais il fait diminuer la foi et il s'oppose à la perfection exigée de l'unicité. Alors si un homme lit avec ostentation et s'il fait l'aumône par ostentation, ou d'autres choses similaires, sa foi a diminué et faiblit. Donc, il aura péché mais pas mécru.

Q 9 : Allah (Exalté soit-Il) dit : {Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon}[\[175\]](#). Dans ce

verset (**discute avec eux**) le pronom (**eux**) renvoi à qui ?

R : Ce pronom vise les conviés. **Et la signification est** : appelle les gens au sentier de Ton seigneur, alors le pronom dans (**discute avec eux**) signifie les conviés qu'ils soient musulmans ou mécréants, ainsi dit Allah (**Exalté soit-Il**) : {**Et ne discutez que de la meilleure façon avec les gens du Livre**}[\[176\]](#). Et les gens du livre sont les Juifs et les Chrétiens, alors nous ne devons discuter avec eux que de la meilleure façon, à l'exception des oppresseurs qui sont parmi eux. Nous devons agir avec l'opresseur comme il mérite d'être traité.

Q 10: Quel est le jugement porté sur celui qui unifie Allah, Gloire et Exalté soit-il, mais qui paresse dans l'accomplissement de certaines obligations ?

R : Il y a un manque dans sa foi. De même que celui qui commet des péchés, sa foi diminue, d'après les gens de la Sunna et du consensus. **Car ils disent:** La foi, c'est la parole, les actes et la croyance. Elle augmente avec l'obéissance et elle diminue avec le péché. **Et parmi les exemples :** l'abandon du jeûne du mois de Ramadan sans raison ou bien son abandon quelques jours dans le mois, est un grand péché qui diminue la foi et qui l'affaiblit. Et certains

savants jugent cela comme étant de la mécréance.

Mais la vérité : c'est qu'il ne devient pas mécréant pour cela, à partir du moment qu'il reconnaît l'obligation de jeûner, même s'il a rompu son jeûne quelques jours pour rendre son jeûne moins difficile et par paresse.

De même, s'il a tardé à donner la Zakâ (l'aumône obligatoire) après son temps spécifié par laxisme ou bien l'a délaissé, ceci est alors un péché, et une diminution dans la foi.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 56)

[177] Certains savants (des gens de science) le considèrent mécréant s'il délaisse la Zakâ.

De même, s'il a coupé les liens de parenté ou bien s'il a désobéi à ses parents. Cela est donc une diminution et une faiblesse dans la foi, et c'est pareil pour les autres péchés.

Par contre, l'abandon de la prière s'oppose à la foi et impose l'apostasie même s'il n'a pas nié son obligation. Et c'est l'avis le plus juste des ulémas, car le prophète () a dit : « La partie principale de la religion, est la soumission à Allah, son pilier, la prière et son plus haut sommet, c'est le djihad ». Et ses paroles () : « Le

pacte qu'il y a entre nous et eux, c'est la prière, et celui qui la délaisse aura certes mécréu ». Et, il y' a d'autres hadiths qui prouvent cela.

[178] Allah est Le Créateur de toute chose et tout en dehors de Lui est créé

Louange à Allah Seul, prière et salut sur le dernier des Prophètes, sur sa famille et sur ses Compagnons.

Un frère me rapporte qu'un de ses collègues lui posa la question suivante : "J'admets qu'Allah (**Exalté soit-Il**) est Le Créateur des cieux, de la terre, du Trône, et de toute chose dans l'univers. Cependant, **il** posa

ensuite cette mauvaise question : " Qui a créé Allah ? " Ce frère lui répondit: " La première partie de tes propos est correcte, je n'ai aucun commentaire là-dessus. Or, la seconde partie où tu poses la question: " Qui a créé Allah ? ", cela ne doit aucunement être posé par un musulman. Tu aurais dû suivre le modèle des Compagnons du Prophète (Qu'Allah soit satisfait d'eux), qui n'ont jamais posé une question pareille bien qu'ils soient des savants émérites en la matière". Il poursuivit en ajoutant: "En effet, Allah (Exalté soit-Il) dit de Lui-même : {Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant}[179].

Allah, le Très Haut, dit également à cet égard : {C'est Lui le Premier et le Dernier, l'Apparent et le Caché et Il est Omniscient}[180], etc..." Ce frère me demanda donc conseil pour réfuter cette mauvaise question, et telle fut ma réponse :

Tout d'abord, sollicitons Allah (Exalté soit-Il) de nous octroyer, à vous, à moi-même ainsi qu'à l'ensemble des musulmans, la grâce de s'améliorer en matière de religion et de raffermir nos pas sur Son sentier. Sachez, mon frère, que les diables d'entre les hommes et les djinns ne cessèrent et ne cesseront pas d'apporter tant de doutes aux musulmans et autres, rien que pour

infirmier la vérité et détourner tout musulman de la voie de la lumière pour s'enfoncer dans les ténèbres de l'égarement, et pour enraciner chez tout mécréant sa perdition. En effet, tout ceci fut prédestiné car Allah (Exalté soit-Il) fit de ce monde d'ici-bas une épreuve, un examen et une lutte entre le vrai et le faux, et ce afin de discerner celui qui recherche la guidance de celui qui ne s'en soucie pas, et de distinguer le sincère du menteur et le croyant de l'hypocrite.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 58)

[181]C'est justement ce qu'Allah (Exalté soit-Il) étaye par les versets

suivants : {Alif, Lâm, Mîm. Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire: «Nous croyons!» sans les éprouver? Certes, Nous avons éprouvé ceux qui ont vécu avant eux; [Ainsi] Allah connaît ceux qui disent la vérité et ceux qui mentent}[182].

Allah, le Très Haut, dit aussi : {Nous vous éprouverons certes afin de distinguer ceux d'entre vous qui luttent [pour la cause d'Allah] et qui endurent, et afin d'éprouver [faire apparaître] vos nouvelles}[183].

Allah (Exalté soit-Il) dit également à ce sujet : {Les diables inspirent à leurs alliés de disputer avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs}[184]. Il dit

aussi, (Exalté soit-Il) : {Ainsi, à chaque prophète avons-Nous assigné un ennemi: des diables d'entre les hommes et les djinns, qui s'inspirent trompeusement les uns aux autres des paroles enjolivées. Si ton Seigneur avait voulu, ils ne l'auraient pas fait; laisse-les donc avec ce qu'ils inventent. Et pour que les cœurs de ceux qui ne croient pas à l'au-delà se penchent vers elles, qu'ils les agrément, et qu'ils perpètrent ce qu'ils perpètrent}[185]. Dans les trois premiers versets, Allah (Exalté soit-Il) indique qu'Il éprouve celui qui prétend être croyant par quelques tentations afin de vérifier la sincérité de sa foi.

Allah (Exalté soit-Il) indiqua qu'Il fit cela avec les générations précédentes afin de distinguer les sincères des menteurs. On peut citer entre autres les épreuves de la richesse et de la pauvreté, de la maladie et de la santé, des ennemis et des mauvaises suggestions que les diables d'entre les humains et les djinns apportent, etc. C'est ainsi que celui dont la foi est sincère se distingue du menteur. Une distinction que la science d'Allah (Exalté soit-Il) embrasse avec clairvoyance. La connaissance de cela fait déjà partie de Sa science bien avant l'épreuve. C'est qu'Allah (Exalté soit-il) est Omniscient, Son savoir a embrassé toute chose et est

antérieur à l'existence de toute chose. C'est justement ce qu'Allah, le Très Haut, **confirme dans le verset suivant** : {afin que vous sachiez qu'Allah est en vérité Omnipotent et qu'Allah a embrassé toute chose de **(Son)** savoir} [\[186\]](#). A cet égard, **le Prophète dit** : « Allah a créé les destins des créatures cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre et Son Trône est établi sur l'eau » (Rapporté [\[187\]](#) par Mouslim dans son Sahîh). Cependant, Allah **(Exalté soit-Il)** ne châtie pas Ses serviteurs pour ce qu'Il connaît d'eux avant qu'ils accomplissent leurs actions mais pour ce qu'Il connaît d'eux, après qu'Il les ait laissé

accomplir leurs actions en toute liberté, Il les châtie ou les récompense.

Ensuite, Allah, le Très Haut, mentionne dans le quatrième, cinquième et sixième versets que les diables d'entre les humains et les djinns inspirent trompeusement à leurs alliés toute sorte de présomptions et de paroles enjolivées suffisantes pour controverser avec les gens de la vérité et susciter la suspicion des croyants. Et ce, pour que les cœurs de ceux qui ne croient pas à l'au-delà se penchent vers ces paroles, qu'ils les agrément et qu'ils s'évertuent à leur tour à mêler le faux à la vérité afin d'ébranler la foi des

gens en la vérité et les détourner de la voie de la guidance. Or, Allah (Exalté soit-Il) n'est pas inattentif à ce qu'ils font. C'est par Sa miséricorde qu'Il destine contre ces diables et leurs alliés, ceux qui dévoileront leurs mensonges et réfuteront leurs présomptions par les arguments incontestables et les preuves irrécusables. C'est ainsi qu'ils finiront par se rendre à l'évidence et fermer la porte face aux soupçons. En effet, Allah (Exalté soit-Il) révéla Son Livre sacré pour en faire un exposé explicite de toute chose, tel qu'Il le confirme dans le verset suivant : {Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de

toute chose, ainsi qu'un guide, une grâce et une bonne annonce aux Musulmans}[188]. A ce sujet, Allah, le Très Haut, dit également: {Ils ne t'apporteront aucune parabole, sans que Nous ne t'apportions la vérité avec la meilleure interprétation}[189]. Au sujet de ce dernier verset, certains des pieux prédécesseurs (Salafs) dirent que c'est un verset global illustrant la réfutation de toute présomption que les gens du faux pourraient apporter jusqu'au Jour de Résurrection.

D'autant plus, dans certains Hadiths Sahîhs (authentiques), il fut rapporté que certains des Compagnons du Prophète (), lui confessèrent ce qui

suit : « - "O, Messager d'Allah! Nous avons dans notre for intérieur des doutes que nous trouvons trop horribles pour en parler". - "Vous les avez trouvé extrêmement horribles?", leur demanda-t-il. - "Oui". - "Tel est alors le signe de la véritable foi" ».

Au sujet de l'interprétation de ce Hadith, certains `Oulémas disent que le diable pourrait semer dans l'âme de l'homme des mauvaises suggestions et des doutes tellement horribles et répréhensibles, qu'il devient difficile à ce dernier d'en parler. Cela lui est en fait plus difficile que le fait de chuter du ciel sur la terre. Or, ce sentiment de réprobation que ce serviteur d'Allah ressent à l'égard de

ces scrupules, voire son incrimination de ces doutes et sa lutte contre elles, illustrent en fait sa véritable foi. En effet, c'est justement sa foi sincère en Allah (**Exalté soit-Il**), en la perfection de Ses Noms et Attributs sublimes, en le fait que nul ne peut Lui ressembler ni Lui être égal, qu'Il est Le Créateur, L'Omniscient, Le Sage, l'Expert, c'est justement cette foi embrassant toutes ces vérités qui implique que ces doutes et ces suspicions soient reniés, combattus et déclarés nuls.

(**Numéro de la partie: 1**, **Numéro de la page: 60**)

[\[190\]](#) Sans aucun doute, ce dont votre collègue vous a parlé fait partie de l'ensemble de ces doutes. Vous avez bien répondu et vous avez fait preuve de bon sens en formulant votre réponse. Qu'Allah vous accorde plus de science et de succès.

De ma part, je vais mentionner dans cette réponse, si Allah le veut, certains Hadiths et propos d'Oulémas relatifs à cette question, lesquels, j'estime, pourraient vous permettre, ainsi qu'à votre collègue éprouvé par cette interrogation, de réfuter celle-ci, de la récuser, d'élucider la vérité, et d'indiquer ce que le croyant est tenu de dire et d'admettre lors de l'apparition de toute suggestion

pareille. Enfin, je terminerai par ce qu'Allah (**Exalté soit-Il**), me guidera à conclure à ce sujet critique, C'est Lui le Garant de la réussite et le Guide vers le Droit chemin.

L'imam Al-Boukhârî (**qu'Allah lui fasse miséricorde**) a dit dans son livre "Adj-Djâmi` As-Sahîh", p.336, volume 6 de son recueil "Fath Al-Bârî", édition "Al-Matba`ah As-Salafiyah", **chapitre**: "De la description d'Iblîss et de ses légions"): Yahya ibn Bakîr nous a rapporté suivant Al-Layth d'après `Oqayl, **d'après Ibn Chihâb qui a dit**: `Orwa ibn Az-Zoubayr m'avait dit: Abou Hourayra, (**qu'Allah soit satisfait de lui**) rapporta que le

Messenger d'Allah (ﷺ) avait dit : « Satan vient auprès et lui pose la question: Qui a créé telle chose? Qui a créé telle autre? Et il en arrive à demander : Qui a créé ton "Seigneur"? Eh bien ! Lorsqu'il en arrive à cette question, que le croyant demande la protection d'Allah contre ce Satan, et qu'elle mette fin à ces doutes » Rapporté par Boukhârî dans son livre intitulé "Al-'T'tissâm", p.264, volume 13 de son recueil "Fath Al-Bârî"). D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui): Le Prophète (ﷺ) a dit: « Les gens ne cesseront pas de s'interroger mutuellement jusqu'à ce qu'ils arrivent à poser cette question: "Voilà qu'Allah a créé tout l'univers; qui est

donc le créateur d'Allah?" ». Fin de citation. Ce Hadith fut rapporté également par Mouslim dans son recueil de hadith authentiques une fois dans les mêmes termes que le premier Hadith narré par Abou Hourayra (p.154, volume 2, livre I du recueil contenant l'explication de Sahîh de Mouslim par An-Nawawî (qu'Allah lui fasse miséricorde)). Il a été rapporté par Mouslim, également, dans d'autres termes. D'après Abou Hourayra (Qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète () a dit: « Les gens ne cesseront pas de s'interroger mutuellement jusqu'à arriver à poser cette question: "Voilà qu'Allah a créé tout l'univers; qui est donc le créateur

d'Allah?". Au cas où vous heurteriez à cette question, invoquez la protection divine en disant: "J'ai foi en Allah et en Ses envoyés!" ». Il le rapporta également selon une autre variante. Puis, il le rapporta aussi du Hadith narré par 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui). D'après le [191] Messager d'Allah (), transmettant ces propos d'après Allah, l'Exalté, Qui a dit : « Les hommes de ta Communauté ne cesseront de demander: "Qui a créé telle chose? Et qui a créé telle autre?". Au point qu'ils en arriveront à dire: "C'est Allah qui a créé l'univers; mais qui donc a créé Allah?" ». De même, Mouslim (qu'Allah lui fasse

miséricorde) rapporta, d'après Abou Hourayra (qu'Allah soit satisfait de lui) qu'il avait dit : « Certains des Compagnons du Prophète () vinrent lui dire: "O, Messenger d'Allah! Nous ressentons dans notre for intérieur des scrupules que nous trouvons trop horribles pour être exprimés". - "Vous les avez trouvé tellement horribles?", leur demanda-t-il. - "Oui". - "Tel est alors le signe de la véritable foi" ». Un autre Hadith fut rapporté également par Ibn Mas`oud (qu'Allah soit satisfait de lui) qui a dit : « Le Prophète fut interrogé sur (la crainte) des mauvaises incitations que l'on ressent. Il dit: "Telle est la foi pure" ».

An-Nawawî (qu'Allah lui fasse miséricorde) dit dans son interprétation de ces Hadiths rapportés par Mouslim, (Quant au sens de ces Hadiths, ceci: "les sens et les morales jurisprudentielles qui découlent de ces hadith, notons que cette parole du Prophète () : « Tel est alors le signe de la véritable foi et le signe de la foi pure » signifie que votre aversion à faire part de ces mauvaises suggestions dénote de la sincérité de votre foi. Le fait de ressentir combien ce doute est terrible, de manifester une crainte si saisissante de l'exprimer, et à plus forte raison d'y croire, tout ceci ne saurait être éprouvé que par une

personne dont la foi est parachevée de façon inébranlable, une foi dépouillée de toute sorte de doutes ou de suspicions. Quant à la deuxième version, quoique la réprobation n'y soit pas mentionnée, elle y est pourtant visée dans l'ensemble. C'est qu'il s'agit en effet dans ce deuxième Hadith d'une version abrégée du premier. C'est pourquoi Mouslim (qu'Allah lui fasse miséricorde) commença d'abord par cette première version. On dit également que Satan cherche à inspirer ces mauvaises incitations à celui dont la tentation est impossible. C'est parce qu'il a échoué à le tenter qu'il essaie de le perturber avec ces doutes.

Quant au mécréant, Satan l'attaque de toutes parts, et ne se limite pas à lui inspirer de mauvaises suggestions, il le manipule à sa guise. Ceci dit, le Hadith signifie alors que la base de ces doutes est, à l'origine, la foi pure, ou, en d'autres termes, les doutes sont le signe de la véritable foi. C'est justement pour cette explication qu'opta le juge `Iyâdd.

Quant au Hadith du Prophète () : « Au cas où vous vous heurteriez à cette question, invoquez la protection divine en disant: "J'ai foi en Allah!" », et dans l'autre version : « S'il arrive à ce point, que cette personne dise : "Je cherche refuge auprès d'Allah", et qu'elle mette fin à

ces doutes ». Cela signifie qu'il faudrait, en l'occurrence, se détourner de ces idées malsaines; et ce, en cherchant refuge auprès d'Allah, le Très Haut, pour les dissiper. A cet égard, l'imam Al-Mâzirî, (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit: "Selon le sens explicite du Hadith, le Prophète () leur ordonna d'éliminer ces doutes en s'en détournant et en les repoussant sans s'attarder à chercher des arguments [192] et des preuves justifiant son élimination". Il dit de même: "Pour conclure ce sujet, notons que les doutes se divisent en deux groupes: le premier compte ceux qui ne sont pas stables et ne proviennent pas d'une présomption

quelconque. C'est ce genre de doute qui doit être repoussé en s'en détournant. C'est justement de ce groupe-là dont parle ce Hadith. Toute incitation de la sorte est appelé "Waswasa". En effet, c'est parce qu'il s'agit dans ce cas d'une affaire fortuite qui n'a pas d'origine qu'elle doit être repoussée sans rechercher un argument, et ce étant donné que c'est justement l'origine à examiner qui fait défaut. Quant aux incitations stables que les présomptions ont fondées, elles ne peuvent être repoussées qu'en examinant les arguments et en étudiant à fond les moyens de les éliminer, et Allah sait mieux.

Au sujet des propos du Prophète () :
« S'il arrive à ce point, que cette personne dise : "Je cherche refuge auprès d'Allah", et qu'elle mette fin à ces doutes ». Cela signifie que si jamais ces doutes surviennent, que cette personne cherche refuge auprès d'Allah, le Très Haut, afin d'éliminer les méfaits de telles suspensions, qu'elle s'abstienne d'y songer, qu'elle sache que ces soupçons sont œuvre de Satan qui cherche à semer la corruption et la tentation parmi les croyants. Si cela persiste, cette personne est tenue alors de s'abstenir d'écouter l'appel de Satan et de s'empresse à couper court à ces tentations en se préoccupant d'autres

sujets, et Allah sait mieux.) Fin de citation. An-Nawawî (qu'Allah lui fasse miséricorde), page 156.

Quant à Al-Hâfîz (qu'Allah lui fasse miséricorde), il dit dans son ouvrage intitulé "Al-Fath fi Al-Kalâm", au sujet du Hadith narré par Abou Hourayra (qu'Allah soit satisfait de lui), susmentionné au début de cet écrit, **ce qui suit**: (Au sujet de cette parole : « "Et Qui créa alors Ton Seigneur?". S'il arrive à ce point, **que cette personne dise** : "Je cherche refuge auprès d'Allah", et qu'elle mette fin à ces doutes », il s'agit dans ce contexte de mettre fin au fait de poursuivre la réflexion à cet égard, et de s'empresse à recourir à Allah afin

de faire disparaître ces doutes. Que cette personne sache que Satan cherche à altérer sa religion et sa raison par cette "Waswasa". Elle est donc tenue de s'évertuer à combattre ces incitations en se plongeant dans d'autres préoccupations. A cet égard, **Al-Khattâbî** : expliqua ce Hadith comme suit: (Lorsque Satan souffle à une personne ces mauvaises suggestions, et que celle-ci cherche refuge auprès d'Allah contre lui et s'abstient d'y songer, Satan est ainsi repoussé. Or, poursuivait-il, cela s'oppose au cas où ces mêmes suggestions auraient été insinués à une personne par un humain. C'est que, en l'occurrence, ces

présomptions peuvent être directement réfutées par les arguments et les preuves. La différence entre les deux cas, ajoutait-il, réside dans le fait que l'humain s'exprime par le biais des questions et des réponses. La discussion avec lui est alors limitée, car la méthode et l'argument sur lesquels repose la discussion suffisent pour réfuter sa présomption et mettre fin à sa tentation. Or, la tentation de Satan est sans issue, à chaque fois qu'on lui oppose un argument, il s'infiltré d'un autre côté en cherchant d'autres prétextes entraînant ainsi la personne, en fin de compte, vers les tourments

de l'incertitude, qu'Allah nous en protège.

A ce sujet, Al-Khattâbî ajouta :

Cependant, la question "Et Qui créa alors Ton Seigneur?" est une question insignifiante dont la fin abolit déjà son début, c'est qu'il est en fait impossible que le Créateur soit créé. Si la question était logique, [\[193\]](#)elle aurait impliqué l'existence d'une certaine suite hiérarchique, ce qui est en soi impossible. C'est que la raison a prouvé que toute créature a besoin d'un Créateur. Or si celui-ci avait lui-même besoin d'un autre Créateur, il aurait été alors une des créatures et non plus leur Créateur. Fin de citation.

Cependant, son avis au sujet de la différence entre les suggestions inspirés par Satan et ceux apportés par les humains est à reconsidérer, et ce car, dans Sahîh Mouslim , il a été authentiquement rapporté par la voie de Hichâm ibn `Orwa, qui rapporta, d'après son père, **le Hadith suivant** : « Les gens ne cesseront pas de s'interroger mutuellement jusqu'à arriver à poser cette question: "Voilà qu'Allah a créé tout l'univers; qui est donc le créateur d'Allah?". Au cas où vous heurteriez à cette question, **invoquez la protection divine en disant: "J'ai foi en Allah!"** ». Ainsi, au niveau de la nécessité de s'abstenir de songer à de telles idées, le Hadith met

sur un même pied d'égalité tous ceux qui s'interrogent sur ce genre de doutes, qu'ils soient inspirés par des humains ou autres.

Dans une autre version de Mouslim d'après 'Abou Hourayra : "Deux personnes m'interrogèrent à ce sujet, et comme la question était insignifiante, elle ne mérita aucune réponse. S'abstenir de répondre était en fait une abstention de traiter du sujet des attributs d'Allah (Exalté soit-Il) et de Son Essence. Selon Al-Mâzirî : (Les scrupules se divisent en deux groupes: le premier compte les incitations qui ne sont pas stables et ne proviennent pas d'une présomption quelconque. C'est ce genre

d'incitations qui doit être repoussé en s'en détournant et c'est justement de ce groupe-là dont parle ce Hadith. Toute incitation de la sorte est appelé "Waswasa". En effet, c'est parce qu'il s'agit dans ce cas d'une affaire fortuite qui n'a pas d'origine qu'elle doit être repoussée sans rechercher un argument, et ce étant donné que c'est justement l'origine à examiner qui fait défaut. Quant aux doutes stables que les présomptions ont fondés, ils ne peuvent être repoussés qu'en examinant les arguments et en étudiant à fond les moyens de les éliminer).

D'après At-Taybî : (Il ordonna de chercher refuge auprès d'Allah

(Exalté soit-Il) (contre ces incitations) et de se préoccuper d'autre chose sans jamais ordonner d'y méditer ni de chercher des arguments, et ce parce que, d'une part, le fait de savoir qu'Allah (Exalté soit-Il), n'a aucunement besoin d'un Créateur pour qu'Il existe est un fait indispensable qui ne saurait admettre aucune argumentation à son sujet. D'autre part, continuer à y songer ne fait qu'augmenter la perplexité de la personne, laquelle n'aurait comme remède, en l'occurrence, que le recours à Allah, le Très Haut, et la recherche du refuge auprès de Lui. D'ailleurs, le Hadith indique que l'excès de questions au sujet de ce qui

ne concerne pas l'homme et dont il peut bien se passer est répréhensible. De plus, le Hadith traite d'un genre de savoir réservé exclusivement aux Prophètes car il annonce à l'avance qu'un incident se produirait à l'avenir et c'est justement ce qui eut lieu effectivement plus tard.).

A ce même sujet, le Cheikh de l'Islam, Ibn Taymiyya, (Qu'Allah lui fasse miséricorde) dit dans son ouvrage intitulé "Mowâfaqat Sahîh Al-Manqoul Li-Sarîh Al-Ma`qoul": (On entend par le terme "hiérarchie" dans ce contexte, la suite des facteurs influents, c'est à dire que l'action ait un acteur, et que l'acteur ait un autre acteur. Or, ceci n'est pas valable aussi

bien au niveau du pur raisonnement qu'à celui du consensus des raisonnables. C'est contre cette hiérarchie que le Prophète () nous ordonna de chercher refuge auprès d'Allah, c'est à elle qu'il nous ordonna de mettre fin en disant: "J'ai foi en Allah!". Et ce comme il fut rapporté dans les deux Sahîhs, d'après Abou [194]Hourayra qui narra les propos du Prophète (), lorsqu'il dit: « Satan vient auprès et lui pose la question: "Qui a créé telle chose? Qui a créé telle autre? Et il en arrive à demander : Qui a créé ton (Seigneur)? Eh bien! Lorsqu'il en arrive à cette question, que le croyant demande la protection d'Allah contre ce Satan, et qu'elle

mette fin à ces doutes ». Dans une autre version, **il dit** : « Les gens ne cesseront pas de s'interroger mutuellement jusqu'à arriver à poser cette question: "Voilà qu'Allah a créé tout l'univers; qui est donc le créateur d'Allah?" ». **Il ajouta** : "Des bédouins vinrent me trouver alors que j'étais à la mosquée et me dirent: O Abou Hourayra! Voilà qu'Allah a créé tout l'univers, qui est donc le créateur d'Allah?". Je pris alors quelques petits cailloux, poursuivit-il, je les repoussai avec, **puis je leur dis**: "Levez-vous! Levez-vous! Il a certes dit vrai, mon cher ami!". De même, dans le Sahîh aussi, il fut rapporté, d'après 'Anas ibn Mâlik que le

Messenger d'Allah (ﷺ) a transmis ces propos : d'après Allah, l'Exalté, **Qui a dit** : « Les hommes de ta Communauté ne cesseront de demander: "Qui a créé telle chose? Et qui a créé telle autre?". **Au point qu'ils en arriveront à dire**: "C'est Allah qui a créé l'univers; mais qui donc a créé Allah?" ». Fin de citation tirée des propos du cheikh de l'Islam **(qu'Allah lui fasse miséricorde)**.

Ceci dit, nous espérons que les versets, les Hadiths et les propos des `Oulémas que nous avons mentionnés, réfutent la présomption que votre collègue vous a apportée, voire l'éradiquent complètement et témoignent de sa fausseté. C'est que

nul n'est semblable ni égal à Allah (Exalté soit-Il). Il est Le Parfait dans Son Essence, Ses Noms, Ses Attributs, Ses Actions. C'est Lui Le Créateur de toute chose et tout, à part Lui, est créé.

A cet égard, Allah (Exalté soit-Il) nous indiqua dans Son Livre Sacré et par l'intermédiaire de Son loyal Messager, que les meilleures prières et saluts d'Allah soient sur lui, ce que nous sommes tenus de croire à Son Sujet (Exalté soit-Il), ce qui nous permet de Le connaître, ce qui témoigne de Son existence tels Ses Noms, Ses Attributs, Ses signes explicites comme le ciel, la terre, les montagnes, les mers, les fleuves,

outre bien entendu toutes Ses autres créatures et entre autres, l'âme de l'homme, laquelle est en soi un des signes témoignant de l'omnipotence d'Allah, de Sa grandeur, de là Son omniscience et de Sa sagesse Suprême. C'est ce qu'Allah, Le Très Haut, **confirme dans le verset suivant:** {En vérité, dans la création des cieux et de la terre, et dans l'alternance de la nuit et du jour, il y a certes des signes pour les doués d'intelligence} [\[195\]](#), Allah, Le Très Haut, **dit également à cet égard :** {Il y a sur terre des preuves pour ceux qui croient avec certitude ainsi qu'en vous-mêmes. N'observez-vous donc pas?} [\[196\]](#).

Quant aux questions relatives à la nature de Son Essence, le comment de Son existence et de Ses Attributs, tout ceci relève de l'Invisible qu'Allah (Exalté soit-Il) décida de nous cacher. Cela dit, il nous incombe alors d'y croire et de s'y soumettre sans y méditer profondément. En effet, nos pieux prédécesseurs parmi les Compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux), et ceux qui les suivirent dans un bon comportement (qu'Allah leur fasse miséricorde), auraient pu s'attarder sur ce sujet, [\[197\]](#) cependant ils ne s'interrogèrent pas à cet égard, ils se satisfirent de croire en Allah (Exalté soit-Il), en ce qu'Il révéla à Son sujet soit dans Son Livre Sacré

ou par l'intermédiaire de Son
Messenger, Mohammad (ﷺ). Ils ne firent
rien de plus, et ce grâce à leur foi
inébranlable en le fait qu'Il n'y a rien
qui ressemble à Allah, que C'est Lui
l'Audient, le Clairvoyant. Cela dit,
quiconque trouvant dans son for
intérieur de tels doutes, ou ayant
entendu parler de telles présomptions,
est appelé alors à s'en éloigner, **à les
condamner du fond du cœur et à dire
de toutes ses forces:** "J'ai foi en Allah
et en Ses Messagers", à chercher
refuge auprès d'Allah contre les
incitations de Satan, à s'en écarter et à
les négliger complètement, se pliant
ainsi aux consignes du Messenger
d'Allah (ﷺ), tels que l'indiquent les

Hadiths précédents. Selon ces Hadiths, faire disparaître de tels doutes et les renier est en soi le signe de la foi pure. Sur ce, il ne faut pas poursuivre le débat avec quiconque s'interroge à ce sujet, et ce étant donné que de telles discussions mèneront certes à des doutes sans issue. Le meilleur remède pour éliminer de tels symptômes et en guérir complètement, c'est d'observer les consignes du Prophète () à cet égard, à s'y tenir fermement, à se baser là-dessus et à ne pas en discuter. C'est justement ce qu'Allah (Exalté soit-Il) étaye par le verset suivant : {Et si jamais le Diable t'incite (à agir autrement), alors

cherche refuge auprès d'Allah; c'est Lui, vraiment l'Audient, l'Omniscient} [\[198\]](#).

La voie des gens de la Vérité consiste donc à chercher refuge auprès d'Allah (**Exalté soit-Il**), à recourir à Lui, et à s'abstenir d'argumenter au sujet de ce qu'apportèrent les tentateurs et les adeptes de la scolastique erronée parmi les philosophes et ceux qui suivent leur modèle, à savoir les argumentations au sujet des Noms d'Allah, de Ses Attributs, de ce dont le savoir est exclusif à Lui (**Exalté soit-Il**). En effet, ces argumentations sont dénuées de toute preuve et de tout argument. Telle est la voie des gens de la Vérité et de la foi, la voie

du salut, de la sauvegarde, du refuge contre les complots des diables d'entre les humains et des djinns, qu'Allah nous accorde, à vous, à l'ensemble des musulmans et à moi-même, la capacité de déjouer leurs stratagèmes. D'ailleurs, c'est justement pourquoi, lorsque certains interrogèrent Abou Hourayra, (qu'Allah soit satisfait de lui), interrogé au sujet de ces mauvaises suggestions, il les repoussa avec de petits cailloux et ne leur répondit pas, en disant seulement: "Il a certes dit vrai, mon cher ami!"

Si cela persiste, tout croyant est tenu de réciter fréquemment et abondamment le Saint Coran et de

méditer sur le sens de ses versets car les Attributs d'Allah, Son éminence et les signes témoignant de Son existence qui y sont évoqués suffisent certes pour remplir les cœurs par la foi, l'affection, l'exaltation, et la croyance inébranlable qu'Allah (Exalté soit-Il) est le Seigneur de toute chose, qu'Il est le Roi suprême, le Créateur de toute chose, l'Omniscient Qui embrasse tout avec Son savoir, le Seigneur Unique que nul en dehors de Lui n'est digne d'être adoré.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 66)

[\[199\]](#)Le croyant est également appelé à multiplier ses supplications sollicitant Allah (**Exalté soit-Il**) de lui octroyer plus de science utile, de clairvoyance pénétrante, de stabilité sur la voie de la Vérité et de protection contre l'égarement après la guidance. En effet, Allah (**Exalté soit-Il**) dirigea Ses serviteurs vers Sa supplication, les incita à Le solliciter et leur promit d'exaucer leurs vœux tel qu'Il le confirme (**Exalté soit-Il**) dans le verset suivant : {Et votre Seigneur dit: «**Appelez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés**»} [\[200\]](#). En

effet, nombre de versets étayent ce sens.

Enfin, je sollicite Allah, le Très Haut, de nous accorder, à vous, à votre collègue, à l'ensemble des musulmans et à nous-mêmes, le savoir en matière de religion, la stabilité sur Son Droit chemin, et la protection contre l'égarement, les tentations, les incitations des diables d'entre les humains et les djinns et les doutes qu'ils sèment dans les âmes. Allah (Exalté soit-Il) est certes le Maître de toute chose et Il est Omnipotent. Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur vous, et que Sa prière et Son salut soient sur Son serviteur et Son messager, notre Prophète

Mohammad, sa famille et ses
Compagnons.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de
la page: 67)

[201]La réalité du culte pour lequel les humains et les djinns furent créés

De la part de `Abd-Al-`Azîz ibn
`Abd-Allah ibn Bâz, à tout musulman
qui lit ce texte, qu'Allah me mette
avec eux sur le sentier de Ses
serviteurs, les croyants, et qu'Il nous
écarte de la voie de ceux qui méritent
Sa colère et qui persistent dans
l'égarement. Amen. Que la paix, la
miséricorde et la bénédiction d'Allah

soient sur vous. L'obligation la plus importante et la plus éminente qui incombe à tout musulman jugé, en fonction de la Charia, capable d'assumer les obligations religieuses (**mokalaf**), est de vouer son culte à son Seigneur (**Exalté soit-Il**), Le Seigneur des cieux, de la terre et du Trône immense, Qui dit dans Son Livre Sacré, **le Saint Coran** : {Votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi «**'istawâ**» sur le Trône. Il couvre le jour de la nuit qui poursuit celui-ci sans arrêt. (**Il a créé**) le soleil, la lune et les étoiles, soumis à Son commandement. La création et le commandement n'appartiennent qu'à

Lui. Toute gloire à Allah, Seigneur de l'Univers! Invoquez votre Seigneur en toute humilité et recueillement et avec discrétion.

Certes, Il n'aime pas les transgresseurs. Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle ait été réformée. Et invoquez-Le avec crainte et espoir, car la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants} [\[202\]](#).

Il nous indique (Exalté soit-Il), dans le Saint Coran, qu'Il créa les humains et les djinns pour qu'ils L'adorent, [tel qu'Il le confirme dans le verset suivant](#) : {Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent} [\[203\]](#). Cette adoration

pour laquelle Allah (**Exalté soit-Il**) créa les humains et les djinns consiste à Lui vouer exclusivement leur culte par une diversité d'actes cultuels tels la prière, le jeûne, l'aumône légale, le pèlerinage (**à La Mecque**), la prosternation, le sacrifice, les offrandes, la crainte, l'appel au secours, le recours à Lui, la recherche du refuge auprès de Lui, ainsi que toute sorte de supplication. Parmi ces actes cultuels, figure l'obéissance à tous Ses ordres et abandon de tous Ses interdits, tirant argument à cet égard du Saint Coran et de la noble Sunna de Son fidèle Messenger, que les meilleures prières et saluts soient sur lui. Allah (**Exalté soit-Il**) ordonna

à tous les humains et les djinns de lui vouer leur culte, raison pour laquelle ils furent créés. Il leur envoya tous les Messagers et leur révéla les livres sacrés destinés à indiquer ce culte dans tous ses détails, [204] à exhorter les gens à l'observer et à leur ordonner de Lui vouer exclusivement le culte, tel que le confirme, le Très Haut, dans le verset suivant : {O hommes! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous à la piété} [205]. Il dit également (Exalté soit-Il) : {Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère:} [206]. Notons, que le verbe

"décréter" signifie, dans ce contexte, le fait d'ordonner et de préconiser.

Allah, le Très Haut, **a dit également :**

{Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Salât et d'acquitter la Zakât. Et voilà la religion de droiture} [\[207\]](#).

Nombreux sont les versets qui étayent ce sens. Citons, **entre autres :**

{Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en; et craignez Allah car Allah est dur en punition} [\[208\]](#).

Allah, le Très Haut, **dit de même :** {O les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le

commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messenger, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement)}[209].

Il dit aussi, (Exalté soit-Il) : {Quiconque obéit au Messenger obéit certainement à Allah}[210]. Il dit de même, (Exalté soit-Il) : {Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écarterez-vous du Tâgût»}[211], et Il dit encore, le Très Haut : {Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messenger à qui Nous n'ayons révélé: «Point de divinité en

dehors de Moi. Adorez-Moi donc»}[212]. Il dit aussi, (Exalté soit-Il) : {Alif, Lâm, Râ. C'est un Livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, émanant d'un Sage, Parfaitement Connaisseur. N'adorez qu'Allah. Moi, je suis pour vous, de Sa part, un avertisseur et un annonciateur}[213].

Ces versets univoques (mohkamât), ainsi que tous les autres versets qui véhiculent le même sens prouvent tous que vouer le culte à Allah exclusivement est une obligation. Ceci est l'essence même de la religion et constitue sa pierre angulaire. D'autant plus, [214]ces versets prouvent que ceci est le but

pour lequel les humains et les djinns furent créés, les Messagers furent envoyés, et les Livres sacrés furent révélés. Ceci dit, il incombe donc à tout musulman, jugé, en fonction de la Charia, capable d'assumer les obligations religieuses, de faire de cette tâche sa priorité, de l'étudier complètement, de faire attention aux erreurs dans lesquelles furent tombés nombreux parmi ceux qui se disent musulmans. Ceux-ci exagérèrent quant à leur attachement aux Prophètes et aux hommes vertueux en construisant sur leurs tombes des mosquées et des coupoles, en leur adressant des supplications, en les appelant à leur secours, en recourant

à eux pour demander d'exaucer leurs vœux, de dissiper leurs peines, de guérir leurs malades, de leur accorder la victoire sur leurs ennemis et toutes les autres formes de polythéisme majeur.

A cet égard, le Prophète (ﷺ) étaya dans un Hadith Sahîh (authentique) ce que le Saint Coran prouva, et figura dans les deux Sahîh, d'après Mou`âdh (qu'Allah soit satisfait de lui), auquel le Prophète (ﷺ) demanda « Connais-tu les droits d'Allah sur Ses adorateurs et ce qu'Allah devra aux hommes (s'ils s'acquittent de Ses droits sur eux)? ». Mou`âdh répondit: "Allah et Son Messager le savent mieux". - "Les droits d'Allah sur les adorateurs,

c'est qu'ils L'adorent sans Lui rien associer ; et ce qu'Allah devra aux hommes c'est de ne pas châtier ceux qui ne Lui donnent pas d'associés" »...

Dans le Sahîh d'Al-Boukhârî d'après Ibn Mas`oud (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète () a dit : « Celui qui meurt en donnant un égal a Allah, entrera dans l'Enfer ». Un autre Hadith fut rapporté par Mouslim dans le Sahîh narré par Djâbir (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète () dit : « Quiconque meurt sans rien associer à Allah, entrera au Paradis, et quiconque meurt en Lui associant une autre divinité, entrera en Enfer ». Nombreux sont les Hadiths traitant de

ce sujet lequel représente le thème le plus important et le plus éminent par excellence. En effet, Allah (Exalté soit-Il) envoya Son Prophète Mohammad (), avec la mission d'appeler au monothéisme et de prohiber le polythéisme. Le Prophète () accomplit à son tour la mission pour laquelle Allah (Exalté soit-Il) l'envoya. C'est en transmettant le plus parfaitement possible Son Message, en endurant les tortures les plus pénibles, rien que pour l'agrément d'Allah, en faisant preuve de patience, soutenu par ses Compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux), et en transmettant enfin le Message d'Allah, que notre Prophète

() parvint à purifier la Péninsule arabe de toutes les statues et les idoles qui y existaient. Les gens entrèrent alors en foule dans la religion d'Allah, les idoles figées autour et à l'intérieur de la Ka'ba furent détruites. Les idoles Al-Lât, Al-'Ozza, Manât ainsi que toutes celles qui existaient chez les autres tribus arabes furent complètement démolies. La parole d'Allah eut le dessus et l'Islam se répandit dans la péninsule arabe.

Ensuite, les musulmans orientèrent leur Da'wa (appel à la religion d'Allah) et leur djihad (lutte dans le sentier d'Allah) vers l'extérieur de la péninsule arabe. Par leur biais,

Allah (Exalté soit-Il) guida Ses serviteurs qui méritèrent ainsi la félicité et diffusa [\[215\]](#) la vérité et l'équité sur terre. Ces musulmans devinrent ainsi les pionniers de la guidance, les commandants de la vérité et les prédicateurs de la justice et de la réforme. Ceux qui font partie de la génération qui suit celle des Compagnons (At-tâbi`oun) suivirent leur modèle dans un beau comportement pour devenir ainsi les promoteurs et les diffuseurs de la vérité chargés de diffuser la religion d'Allah, d'appeler les gens au monothéisme et de lutter dans le sentier d'Allah, ne craignant aucun reproche. C'est pourquoi Allah

(Exalté soit-Il) les soutînt avec Sa victoire et les fit triompher de leurs ennemis, réalisant ainsi Sa promesse qu'Il leur fit (Exalté soit-Il) dans les versets suivants: (Mouhammad) 47: Verset 7 {O vous qui croyez! si vous faites triompher (la cause d') Allah, Il vous fera triompher et raffermira vos pas}

De même que dans ces versets : {Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant. Ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Salât, acquittent la Zakât, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l'issue finale

de toute chose appartient à Allah} [216]. Ensuite, les gens altérèrent la religion d'Allah, se dispersèrent, prirent le Djihad à la légère et lui préférèrent le confort et les passions. Parmi eux, les turpitudes se propagèrent. Seuls ceux qu'Allah (Exalté soit-Il) protégea n'y succombèrent pas. Quant à ceux qui persistent dans leur égarement, Allah (Exalté soit-Il) les livra à leurs ennemis à cause de ce qu'ils avaient acquis. Certes, notre Seigneur, n'est point injuste envers les serviteurs. A cet égard, Allah, le Très Haut, dit : {En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les (individus qui le composent) ne

modifient pas ce qui est en eux-mêmes} [\[217\]](#).

Ceci dit, il incombe alors à tous les musulmans, aussi bien au niveau des gouvernements qu'à celui des peuples, de retourner à Allah (**Exalté soit-Il**) de Lui vouer exclusivement le culte, de se repentir de toute sorte de manquement et de péché commis au passé et de s'empresse d'accomplir les obligations qu'Allah a prescrit, de s'éloigner de tout ce qu'Il leur a interdit, de s'enjoindre la vérité et de coopérer mutuellement afin d'acquérir l'agrément d'Allah.

Parmi les obligations les plus importantes, il s'avère impératif de

mettre en application les peines établies par la Charia, de juger entre les gens avec elle, d'y recourir pour trancher les litiges. Il faut abolir les réformes instaurées par l'homme qui vont à l'encontre de la Chari`a, ne jamais y recourir en cas de litiges et soumettre tous les peuples au jugement de la Charia. Il s'avère également indispensable que [\[218\]](#)les `Oulémas s'évertuent à enseigner aux gens leur religion, à promouvoir la sensibilisation islamique entre eux, à s'enjoindre mutuellement l'endurance et la patience, à ordonner le convenable et à interdire le blâmable, à encourager les gouverneurs à suivre leur exemple à

cet égard, à lutter contre les principes destructifs comme le communisme, le Bathisme, le chauvinisme, ainsi que de tous les autres principes et doctrines allant à l'encontre de la Charia...

C'est ainsi qu'Allah (Exalté soit-Il) réforme pour les musulmans ce qui était corrompu, leur ramène ce qui était perdu, leur restitue leur ancienne gloire, leur accorde la victoire contre leurs ennemis et leur donne pouvoir sur terre, tel que le confirme le Très Haut, dans le verset suivant : {et c'était Notre devoir de secourir les croyants} [219]. Il dit également, (Exalté soit-Il) : {Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait

les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorent et ne M'associent rien et celui qui mécroit par la suite, ce sont ceux-là les pervers} [\[220\]](#). Allah, le Très Haut, **dit de même** : {Nous secourrons, certes, Nos Messagers et ceux qui croient, dans la vie présente tout comme au jour où les témoins [les Anges gardiens] se dresseront (**le Jour du Jugement**) au jour où leur excuse ne sera pas utile aux injustes,

tandis qu'il y aura pour eux la malédiction et la pire demeure} [\[221\]](#).

Seul Allah (**Exalté soit-Il**) peut réformer les musulmans, gouverneurs et peuples, leur octroyer la science en matière de religion, les unifier autour de la crainte d'Allah, les guider tous vers Son droit chemin, faire triompher par eux la vérité et vaincre le faux, et leur accorder tous la réussite et l'entraide pour accomplir les bonnes œuvres, se parer de la piété, et s'enjoindre mutuellement la vérité et la patience. Prières et salut sur le serviteur d'Allah et Son messager, la meilleure de Ses créatures, notre Prophète, notre guide et notre maître, Mohammad ibn

`Abd-Allah, ainsi que toute sa famille, ses Compagnons et toute personne guidée par lui vers le Droit chemin.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 72)

[\[222\]](#)Obligation de se soumettre au jugement de la Charia et de rejeter tout ce qui s'y oppose

Louange à Allah, Seigneur de l'univers. J'atteste que nul n'est digne d'être adoré en dehors d'Allah Seul, Qui n'a nul associé, Le Seigneur des premières et des dernières générations, et de tous les gens, Maître de l'autorité absolue,

l'Unique, Le Seul, Le Singulier. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus, et nul n'est égal à Lui. J'atteste que Mohammad est Son serviteur et Son messenger (). Il transmet le Message, accomplit sa mission, lutte dans le sentier d'Allah de toutes ses forces, mettant sa communauté sur la bonne voie, jour et nuit. Quiconque se détourne de cette voie sera précipité certes dans la perdition.

Tel est le message concis et le conseil indispensable au sujet de l'obligation de se soumettre au jugement de la Charia d'Allah, et de la mise en garde contre le fait de prendre pour juge quiconque en dehors d'Allah (Exalté

soit-II) et Son jugement. J'ai dû le rédiger lorsque j'ai vu des gens, à notre époque, commettre l'erreur de se référer à un jugement autre que celui de la Charia, de s'écarter du Livre d'Allah et de la Sunna de Son messenger, et de prendre pour juge, en dehors de ceux-ci, des devins, des charlatans, des chefs de tribus, des hommes de droit positif instauré par l'homme et tous leurs pareils. Cela est dû certes à l'ignorance de certains au niveau du jugement porté à un tel acte en matière de Charia, et à l'entêtement d'autres et leur insistance à s'opposer à Allah (Exalté soit-II) et à Son messenger (). Cela dit, je souhaite que mon conseil soit une

leçon pour les ignorants, un rappel pour les inattentifs, et un moyen pour raffermir le pas des serviteurs d'Allah sur Son droit chemin, tel qu'Il le confirme (Exalté soit-Il), dans le verset suivant : {Et rappelle; car le rappel profite aux croyants} [223]. A cet égard, le Très Haut dit également : {Allah prit, de ceux auxquels le Livre était donné, cet engagement: "Exposez-le, certes, aux gens et ne le cachez pas"} [224].

C'est Allah (Exalté soit-Il) Que nous sollicitons pour que ce message apporte ses fruits, et que les musulmans se soumettent à Sa Charia, qu'ils ne prennent comme juge que Son Livre et qu'ils

observent la Sunna de Son prophète Mohammad ().

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 73)

[\[225\]](#)O, les musulmans !

Allah (Exalté soit-Il) ne créa les humains et les djinns que pour L'adorer. Ceci est confirmé dans le verset suivant : {Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent} [\[226\]](#). A cet égard, Allah (Exalté soit-Il) dit également : {Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère} [\[227\]](#). Allah, le Très Haut, dit aussi : {Adorez Allah et ne

Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère}[228].

A cet égard, Mou`âdh ibn Djabal (qu'Allah soit satisfait de lui) a narré ceci: « Le Prophète () me dit alors qu'il m'emportait en croupe sur un âne: «O Mo'âdh! Sais-tu quel est le droit d'Allah sur Ses serviteurs et quel est le droit de ceux-ci sur Lui?» Je dis: «Allah et Son messenger le savent mieux». Il dit: «Le droit d'Allah sur Ses serviteurs est qu'ils L'adorent sans rien Lui associer; et le droit des serviteurs sur Allah est qu'Il ne soumette pas au supplice celui qui ne Lui donne pas d'associé». Je dis: «O Messenger d'Allah! Puis-je

annoncer cette bonne nouvelle aux gens?» Il dit: «Ne la leur annonce pas car ils ne compteraient plus sur leurs propres œuvres » » Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim.

En effet, les significations par lesquelles les `Oulémas (qu'Allah leur fasse miséricorde) interprétèrent la notion de l'adoration s'avèrent unanimes. Parmi les interprétations qui furent jugées synoptiques citons celle du Cheikh de l'Islam Ibn Taymîyya (qu'Allah lui fasse miséricorde) qui dit à cet égard : « L'adoration est un terme global qui embrasse tout ce qu'Allah aime et agréé au niveau des paroles et des actions aussi bien explicites

qu'implicites. Cela prouve alors que l'adoration implique la soumission totale à Allah, le Très Haut, au niveau de l'observance de Ses ordres et Ses interdits, de la foi en Lui, de la parole et de l'action. Elle implique également que la vie de l'homme soit basée sur la Charia d'Allah, en ne qualifiant de licite que ce qu'Allah jugea licite et en ne qualifiant d'illicite que ce qu'Allah jugea illicite. D'autant plus, l'homme est tenu de se plier au jugement d'Allah au niveau de son comportement, de ses œuvres et de toutes ses actions, en se dépouillant des penchants de son âme et des inclinations de sa passion. C'est ainsi que sera assurée

l'équivalence entre l'individu et le groupe, entre l'homme et la femme. Cela dit, on ne peut aucunement qualifier d'adorateur d'Allah celui qui se suffit de se soumettre à son Seigneur juste au niveau de certains aspects de sa vie alors qu'il se soumet aux créatures de Son Seigneur dans les autres domaines. C'est justement ce qu'Allah, le Très Haut, étaye lorsqu'il dit : {Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]} [\[229\]](#). Il le confirme

également (Exalté soit-Il), dans ce verset : {Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?}[230].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 74)

[231]Quant au Messenger d'Allah (), il exprime ce même sens dans le Hadith où il dit : « Nul ne sera vraiment croyant que s'il trouve sa délectation dans ce qui est conforme à ce que j'ai apporté (le Coran et la Sunna) ».

Cela dit, la foi du Serviteur n'est parachevée que s'il croit en Allah et agrée favorablement Son jugement, quelle que soit la valeur de la chose jugée. Et, **s'il prend Sa Chari'a comme juge exclusif au niveau de tout ce qui le concerne** : les âmes, les biens et l'honneur. Sinon, son culte serait voué à une autre divinité en dehors d'Allah (**Exalté soit-Il**). C'est justement ce qu'Allah, le Très Haut, **indique dans le verset suivant** : {Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: «**Adorez Allah et écartez-vous du Tâgût**»} **[232]**. Quiconque se soumet alors à Allah (**Exalté soit-Il**), Lui obéit et prend Sa révélation

comme juge est un véritable adorateur d'Allah. Or, celui qui se soumet à quiconque en dehors d'Allah (**Exalté soit-Il**), et se réfère à un jugement autre que celui de la Charia n'a adoré en fait que le Tâghoût (**fausse divinité**). C'est à ce dernier qu'il se soumit, tel que le confirme Allah (**Exalté soit-Il**), **dans le verset suivant** : {N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi? Ils veulent prendre pour juge le Tâghût, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement} **[233]**.

En effet, vouer son culte à Allah, exclusivement, et se déclarer innocent de l'adoration du Tâghoût et de la soumission à son jugement est justement en quoi consiste l'attestation que nul n'est digne d'être adoré en dehors d'Allah Seul, Qui n'a nul associé et que Mohammad est Son serviteur et Son messenger. C'est qu'Allah (**Exalté soit-Il**), est Le Seigneur des gens, leur Dieu et leur Créateur. C'est Lui qui leur ordonne, leur interdit, leur insuffle la vie et la leur ôte, leur demande compte et les récompense ou les sanctionne. C'est exclusivement Lui qui mérite d'être adoré en dehors de toute autre divinité. Allah (**Exalté soit-Il**) étaye

ceci dans le verset suivant : {La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui}[234].

Etant donné qu'Allah (Exalté soit-Il) est l'Unique Créateur, Il est incontestablement Le Seul Qui a le droit d'ordonner et Qui doit être obéi.

En effet, Allah (Exalté soit-Il) dit que les juifs et les chrétiens prirent leurs rabbins et leurs moines comme Seigneurs en dehors d'Allah en leur obéissant lorsque ceux-ci autorisèrent l'illicite et interdirent le licite. A cet égard, Allah, le Très Haut, dit : {Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah,

alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui! Gloire à Lui! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent} [\[235\]](#).

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 75)

[\[236\]](#)A ce sujet, l'on rapporta que `Addiy ibn Hâtim (qu'Allah soit satisfait de lui) avait cru que l'adoration des rabbins et des moines se limitait au fait de leur offrir des sacrifices, de leur faire des promesses votives, de se prosterner et de s'incliner devant eux, etc. Ceci fut narré en détail dans le Hadith suivant : « Lorsqu'il (`Adiyy ibn Hâtim)

embrassa l'islam, et qu'il alla voir le Prophète (ﷺ), il l'écouta en train de réciter ce verset. **Il lui dit alors: « O Messenger d'Allah ! Nous ne les adorons pas du tout »**, désignant ainsi les chrétiens, étant donné qu'il était chrétien avant sa conversion à l'islam. Or, le Prophète (ﷺ) répliqua : « **Ne vous ont-ils pas interdit ce qui était licite et vous les avez suivis ? Ne vous ont-ils pas rendu licite ce qui était interdit, et vous les avez suivis ?** » - « Si », répondit `Adiyy - « **Telle est alors votre adoration envers eux** », conclut le Messenger d'Allah (ﷺ) ». Rapporté par 'Ahmad et par At-Tirmidhî qui le jugea « **Hassan** ».

L'érudit Ibn Kathîr dit, dans son exégèse, à cet égard: «C'est pourquoi Allah, le Très Haut, dit : {alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique}[237]. C'est justement Ce Dieu Unique Qui prohibe ce qui devient désormais illicite et autorise ce qui devient désormais licite. Sa législation doit être impérativement suivie et Son jugement doit être inévitablement exécuté. Allah (Exalté soit-Il) dit également : {Pas de divinité à part Lui! Gloire à Lui! Il est au-dessus de ce qu'ils (Lui) associent}[238]. C'est-à-dire qu'Allah, est trop Haut, trop Sacré et trop Parfait pour avoir des associés, des homologues, des auxiliaires, des

antagonistes ou des enfants. Nul n'est digne d'être adoré en dehors d'Allah, il n'y a nul Seigneur en dehors de Lui (Exalté soit-Il)». [Fin de citation - Page 349 - volume II]

"Chapitre"

Si l'on apprend que l'attestation que nul n'est digne d'être adoré en dehors d'Allah (Exalté soit-Il) et que Mohammad est Son serviteur et Messenger, implique la soumission au jugement de la Charia d'Allah, il serait, en l'occurrence, évident que le fait de prendre pour juge les Tâghoûts, les présidents, les devins et autres, va l'encontre de la foi en Allah (Exalté soit-Il). En fait, il s'agit

là de la mécréance même, de l'injustice et de la perversité. A cet égard, Allah, le Très Haut, **dit** : {Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants}[239]. Il dit aussi, Exalté soit-Il : {Et Nous y avons prescrit pour eux vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Les blessures tombent sous la loi du talion. Après, quiconque y renonce par charité, cela lui vaudra une expiation. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes}[240]. Allah, le Très Haut, **dit de même** : {Que les gens de l'Evangile jugent d'après ce qu'Allah

y a fait descendre. Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers} [\[241\]](#).

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 76)

[\[242\]](#)En fait, Allah, le Très Haut, indiqua que tout jugement en dehors de ce qu'Il révéla est propre aux ignorants, et que tout détournement du jugement d'Allah, le Très Haut, entraîne Son châtiment et Sa rigueur qui ne saura être détournée des gens injustes. A cet égard, Allah (**Exalté soit-Il**) dit : {Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, et prends

garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé. Et puis, s'ils refusent (le jugement révélé) sache qu'Allah veut les affliger [ici-bas] pour une partie de leurs péchés. Beaucoup de gens, certes, sont des pervers. Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?} [\[243\]](#). Le lecteur qui médite sur ce verset s'aperçoit alors que l'ordre de se soumettre à ce qu'Allah a révélé fut étayé dans le Saint Coran par le biais de huit confirmations bien distinctes l'une de l'autre, à savoir: La première

confirmation : Elle se manifeste dans l'ordre de se plier au jugement d'Allah, lequel fut exprimé dans le verset où le Très Haut dit : {Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre}[244].

La deuxième confirmation : Lorsque Allah (Exalté soit-Il) indiqua dans le verset suivant que les passions et les désirs des gens ne devaient aucunement les empêcher de juger par la Charia d'Allah : {Ne suis pas leurs passions}[245].

La troisième confirmation : Quand Allah, le Très Haut, mit en garde contre l'abstention de tout soumettre au jugement de Sa Charia, que ceci

s'applique au peu ou au nombreux, au jeune ou à l'adulte. Ceci fut exprimé dans le verset suivant : {et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé} [246].

La quatrième confirmation : Lorsque Allah (Exalté soit-Il) indiqua que le détournement du jugement d'Allah et l'abstention de l'agréer, était un péché majeur qui impliquait un châtiment pénible tel que confirmé dans le verset suivant : {Et puis, s'ils refusent (le jugement révélé) sache qu'Allah veut les affliger (ici-bas) pour une partie de leurs péchés} [247].

La cinquième confirmation : Quand Allah, le Très Haut, nous mit en garde contre le fait de se laisser influencer par le grand nombre de ceux qui se détournent du jugement d'Allah, et indiqua que ceux qui Le remercient étaient peu nombreux. **Tel est le verset qui véhicule ce sens : {Beaucoup de gens, certes, sont des pervers}[248].**

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 77)

[249]La sixième confirmation : Lorsque Allah (**Exalté soit-Il**) qualifia de « Jugement de la Djâhiliyya (**période préislamique**) » tout jugement rendu en dehors de ce

qu'Allah révéla. Ceci est étayé par le verset suivant : {Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance}[250].

La septième confirmation : Lors de la mise en relief de la notion éminente établissant que le jugement d'Allah est le meilleur et le plus équitable jugement par excellence. C'est ce que confirme le verset suivant : {Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement}[251].

La huitième confirmation : Elle est exprimée lorsqu' Allah (Exalté soit-Il) dit que la certitude implique de bien savoir que le jugement d'Allah est le meilleur, le plus parfait, le plus

complet et le plus équitable par excellence. Il s'avère alors obligatoire de se soumettre à ce jugement avec agrément et satisfaction. A cet égard, Allah, le Très Haut, **dit** : {Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?} [\[252\]](#).

En effet, nombreux sont les versets qui illustrent ces notions. Maintes Hadiths et actions du Prophète () expriment également ces notions. Notons, entre autres, le verset où Allah (**Exalté soit-Il**) dit : {Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que

ne les atteigne un châtiment douloureux}[253]. De même pour le verset où Allah, le Très Haut, dit : {Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'aient demandé de juger de leurs disputes}[254]. A cet égard, Allah (Exalté soit-Il) dit également : {Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur}[255]. Allah, le Très Haut, dit aussi : {Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messenger ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir}[256].

Quant au Messenger d'Allah (ﷺ), il dit à cet égard : « Nul ne sera vraiment

croquant que s'il trouve sa délectation dans ce qui est conforme à ce que j'ai apporté (le Coran et la Sunna) ».

Selon An-Nawawî : Ce Hadith est jugé Sahîh et fut rapporté dans le livre intitulé "Al-Hodja" avec une chaîne de transmission jugée authentique. Il fut rapporté également à cet égard que le Prophète () dit à `Adiyy ibn Hâtim : « Ne vous ont-ils pas interdit ce qui était licite et vous les avez suivis ? Ne vous ont-ils pas rendu licite ce qui était interdit, et vous les avez suivis ? » - « Si » répondit `Adiyy - « Telle est alors votre adoration envers eux », conclut le Messenger d'Allah () ». Selon Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),

il dit à celui qui vint débattre avec lui autour de certaines questions : « Vous risquez de voir les pierres descendre sur vous du ciel si à chaque fois que je vous dis : « le Messenger d'Allah dit ceci », vous me répliquez : « Abou Bakr et `Omar dirent ceci ».

Cela signifie que tout serviteur d'Allah est tenu de se soumettre complètement à la parole d'Allah, le Très haut, et celle de Son Messenger () et de lui accorder un statut prioritaire par rapport à toute autre parole. Ceci constitue en soi une évidence bien établie en matière de religion.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 78)

[257] C'est pourquoi, la miséricorde parfaite d'Allah (**Exalté soit-Il**) se manifeste lorsqu'Il se charge de trancher les litiges, les conflits et les affaires de la vie afin de leur assurer l'équité, le bien et le bonheur, voire la satisfaction et la sérénité de l'âme et la tranquillité du cœur. C'est que le Serviteur, une fois ayant appris que le jugement rendu dans une cause où il représente une des parties en litige sera celui d'Allah, le Créateur, l'Omniscient, il l'accepte, se sent satisfait et l'agrée favorablement, fût-ce contre ses passions et ses désirs. Or, s'il apprend que le jugement est rendu par des humains comme lui, qui ont des passions et des désirs, il

ne l'acceptera pas et continuera à revendiquer ses droits et à poursuivre l'antagonisme. C'est ce qui explique pourquoi, le cas échéant, le litige se poursuit et les différends demeurent sans issue. Cela dit, c'est alors par miséricorde et par bienveillance à l'égard de Ses serviteurs qu'Allah (Exalté soit-Il) leur ordonne de se soumettre au jugement de Sa révélation. D'ailleurs, Il a parfaitement indiqué la voie à suivre et l'a bien explicitée dans les versets suivants : {Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants-droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. Quelle bonne exhortation

qu'Allah vous fait! Allah est, en vérité, Celui qui entend et qui voit tout. O les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messenger, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement)}[258].

Bien que ces versets soient adressés en général au gouverneur aussi bien qu'au gouverné, ils sont destinés également à appeler les juges à faire preuve d'équité en rendant leurs jugements. Dans ces versets, Allah

(Exalté soit-Il) ordonne aux juges d'être juste et aux croyants d'agréer ce jugement qui illustre ce qu'Il légiféra (Exalté soit-Il), et révéla à Son messenger. Il leur ordonna également de se soumettre exclusivement à Son jugement et à celui de Son messenger en cas de litiges et de différends.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 79)

[259] Il s'avère que la soumission au jugement d'Allah est une obligation prescrite par Allah (Exalté soit-Il) et Son messenger (). Elle est, en fait, l'essence même de l'adoration vouée à Allah (Exalté soit-Il) et de

l'attestation que Mohammed (ﷺ), est bien Son messenger. Toute abstention à cet égard, partielle soit-elle ou totale, entraînera inévitablement la torture et le châtement d'Allah. Ceci s'applique aussi bien au niveau du comportement de l'Etat vis-à-vis du peuple qu'à celui de la communauté de l'Islam en tout temps et en tout lieu.

En cas de différends et de litiges, aussi bien au niveau particulier que général, que ceci oppose deux Etats, deux groupes ou deux musulmans, le jugement demeure le même. La création et le commandement n'appartiennent qu'à Allah (Exalté soit-Il), et Il est Le plus juste de tous

les juges. Sur ce, ne saurait être qualifié de croyant quiconque estime que les jugements des humains et leurs avis sont meilleurs que ceux d'Allah et de Son messenger, ou qu'ils leur sont équivalents, ou même qu'ils se ressemblent. De même, est dépouillé de la foi celui qui, malgré sa croyance que les jugements d'Allah et de Son messenger sont meilleurs, plus perfectionnés et plus équitables par rapport au droit positif instauré par l'homme et aux régimes humains, permet tout de même que ces derniers les remplacent.

Cela dit, il incombe alors aux peuples musulmans, à leurs gouverneurs et aux personnalités influentes parmi

eux de craindre Allah (**Exalté soit-Il**), de se soumettre à Sa Charia dans leurs pays et à tous les niveaux, et de suivre ce qu'Il commande pour se mettre à l'abri du châtiment d'Allah aussi bien dans ce bas monde que dans l'Au-delà. Ils sont appelés de même à assimiler la leçon de ce qui arriva aux pays qui s'abstinrent de se plier au jugement d'Allah et prirent pour modèle l'Occident et ceux qui l'imitèrent. Il y a certes sujet de réflexion quant à leur discorde, leur dispersion, les tentations auxquelles ils succombèrent, le manque de biens dont ils souffrirent, l'effusion du sang des uns par les autres et les crises prédominant chez eux jusqu'à

présent. En effet, aucune réforme ne serait introduite et il ne seront affranchis de la prédominance politique et intellectuelle de leurs ennemis que s'ils s'en remettent à Allah (**Exalté soit-Il**), et s'engagent sur Son droit chemin qu'Il agréa pour Ses serviteurs et leur ordonna de suivre afin d'acquérir la félicité au Paradis. Certes, Allah (**Exalté soit-Il**) dit vrai lorsqu'Il dit : {Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement}. **Il dira:** «O mon Seigneur, pourquoi m'as-Tu amené aveugle alors qu'auparavant je

voyais?», [Allah lui] dira: «De même que Nos Signes (enseignements) t'étaient venus et que tu les as oubliés, ainsi aujourd'hui tu es oublié»} [\[260\]](#).

Rien n'est plus accablant que la vie pleine de gêne par laquelle Allah (Exalté soit-Il) châtie quiconque Lui désobéit, ne se plie pas à Ses ordres et substitue aux jugements du Seigneur de l'univers ceux d'une faible créature.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 80)

[\[261\]](#) Comme il est insensé l'avis de celui qui fut doté de la parole

d'Allah, le Très Haut, afin de dire la vérité, de trancher équitablement les différends et de guider l'égaré vers le droit chemin, et qui pourtant met cette parole à l'écart et lui substitue celles d'un homme, ou le régime d'un pays quelconque... Ceux-ci n'ont-ils pas appris qu'ils avaient ainsi perdu aussi bien leur vie dans ce bas-monde que celle de l'Au-delà car ils faillirent à acquérir la réussite et le bonheur ici-bas et n'échappèrent pas au châtement et à la torture qu'Allah leur infligera le jour de la Résurrection, car ils rendirent licite ce qu'Allah leur avait prohibé et abandonnèrent ce qu'Il leur ordonna d'accomplir. Je sollicite Allah (Exalté

soit-II) que cette présente parole soit un rappel aux gens, une alerte pour qu'ils méditent sur leur état et sur ce qu'ils firent d'eux-mêmes et de leurs peuples, et ce dans l'espoir qu'ils regagnent le droit chemin, observent les consignes du Livre sacré d'Allah et de la noble Sunna de Son messager (), afin de mériter l'honneur d'appartenir à la communauté de Mohammad, et d'avoir une renommée exaltée parmi tous les peuples de la terre, à l'instar de nos pieux ancêtres et des meilleures générations de cette communauté. D'ailleurs, ces derniers ne parvinrent à dominer la terre, à commander le monde et à mériter le soutien de leurs

peuples que grâce à la victoire qu'Allah (**Exalté soit-Il**) octroie aux croyants parmi Ses serviteurs, lesquels se plièrent à Ses ordres et à ceux de Son messager (). Si ces gens savent quel trésor ils perdirent, quel crime ils commirent et quelles calamités et catastrophes ils entraînèrent à leurs peuples... A cet égard, Allah (**Exalté soit-Il**) dit : {C'est certainement un rappel [le Coran] pour toi et ton peuple. Et vous en serez interrogés} [\[262\]](#).

Le Prophète () indiqua dans un Hadith que, vers la fin des temps, le Coran disparaîtra, même des cœurs des hommes et des Mos-hafs (**livres où le coran est compilé**), et ce lorsque

les musulmans le négligeront et abandonneront sa récitation et l'observance de ses consignes. Prenons donc garde pour que cette catastrophe ne frappe pas les musulmans de nos jours ou ceux des générations à venir, en conséquence de leur méfait. Soyons donc des endurants, qui disent, **quand un malheur les atteint** : Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons.

J'adresse mon conseil aux musulmans qui vivent au sein de la communauté musulmane, qui apprirent la religion et la Charia du Seigneur de l'univers et qui, par contre, continuent à prendre pour

juges, lors de leurs litiges, des hommes qui jugent en vertu des coutumes et des traditions, et qui tranchent leurs différends en prononçant des expressions rimées, suivant ainsi l'exemple des gens de la Djâhiliyya.

J'invite quiconque a reçu mon conseil à se repentir auprès d'Allah (**Exalté soit-Il**), de s'abstenir de commettre ces actes prohibés, de solliciter le pardon d'Allah, d'éprouver du remords quant à ce qu'il commit auparavant et de s'entraider mutuellement avec ses frères en Allah pour éliminer toute coutume héritée de la Djâhiliyya et toute

tradition allant à l'encontre de la Charia d'Allah.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 81)

[263]C'est qu'en effet, le repentir efface tous les péchés précédents, et le repentant est aussi innocent que celui qui n'a commis aucun péché. Les responsables de ces gens et leurs pareils sont tenus de se soucier de les rappeler et de les exhorter par la vérité en la leur introduisant et en recherchant les gouverneurs vertueux parmi eux. C'est ainsi que le bien sera établi, si Allah le veut, et que les serviteurs d'Allah ne s'opposeront plus à leur Créateur et ne

commettront plus ce qu'Il leur a été
prohibé. Comme ils ont besoin les
musulmans d'aujourd'hui de la
miséricorde de leur Seigneur par
laquelle Il changera leur état et les
retirera de la vie de l'humilité et de
l'avilissement afin de leur octroyer
une vie pleine de dignité et d'honneur
!

Je m'adresse à Allah, je Le sollicite
avec Ses Noms sublimes et Ses
Attributs éminents d'adoucir les
cœurs des musulmans pour qu'ils
assimilent à fond Ses paroles et
s'empressent à s'engager sur Son
sentier, à œuvrer en vertu de Son
jugement, à se détourner de tout ce
qui va à l'encontre de Ses consignes

et à observer Ses ordres, se pliant ainsi à Sa parole, (Exalté soit-Il), dans le verset suivant : {Le pouvoir n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion droite; mais la plupart des gens ne savent pas}[264]. Prière et salut sur notre Prophète Mohammad, sur sa famille, ses Compagnons et ceux qui le suivirent jusqu'au Jour du Jugement.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 82)

[265]Avis de l'islam sur le fait de prétendre l'existence de contradictions dans le Coran ou qu'il contient des mythes, sur le fait

de décrire le Messenger () par ce qui le rabaisse, et sur le fait de contester son Message, et la réponse à ceux qui osent accomplir ces actes et ceux à qui on les attribue

Louange à Allah, et que la Bénédiction et la Paix soient sur le Messenger d'Allah, ainsi que sur ses proches, ses compagnons, et ceux qui suivent sa guidance. Le journal libanais "Ach-Chihâb" a publié, dans son numéro du 23 Rabî' Al-Awwal de l'an 1394 de l'ère de l'Hégire, qui correspond au 1er Avril de l'an 1974 (du calendrier grégorien), des paragraphes dangereux reprenant les propos d'un haut responsable, qu'il a

tenu au cours d'un évènement autour de la culture individuelle et la conscience collective, et qui contiennent une accusation selon laquelle il y aurait des contradictions dans le Saint Coran, et qu'il contiendrait quelques mythes, en plus d'une description du Messenger Mohammad comme un simple d'esprit qui voyageait souvent dans le désert, qui écoutait les mythes primitifs qui régnaient à cette époque-là, et qui les aurait transposés dans le Saint Coran. Voici, [le texte publié dans le journal précité](#) :

Le Coran est contradictoire, il contient des mythes, comme l'histoire

des gens de la caverne et du bâton de Moussa (Moïse) !

Lors d'un évènement ayant eu lieu vers la fin du mois dernier : La conférence des enseignants et des éducateurs, à l'occasion du forum international sur la culture individuelle et la conscience collective, ce responsable a lu un long discours contenant des questions intellectuelles importantes, et a opéré une analyse audacieuse et publique des textes coraniques fixes, à l'issue de laquelle il a conclu qu'ils étaient tantôt contradictoires, tantôt mythiques. Le texte du discours a été publié par un autre journal en deux parties, et dans deux numéros publiés

en date du 20 et 21 mars dernier. Les médias officiels ont procédé à une censure des points déplaisants du discours, nous exposerons les points censurés [\[266\]](#) tels qu'ils ont été cités en direct par le [responsable], puis nous exposerons textuellement ce que le journal a publié :

(1) Il y a dans le Coran une contradiction, que la raison n'admet plus, entre : {Dis: "Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah a prescrit pour nous"} [\[267\]](#), et {En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les (individus qui le composent) ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes} [\[268\]](#).

(2) Le Messenger Mohammed (ﷺ) était un simple d'esprit qui voyageait souvent dans le désert arabe, et il écoutait les mythes simplistes qui régnaient à cette époque-là. Il a alors transposé ces mythes au Coran, comme par exemple, le bâton de Moussa (Moïse), et ceci ne peut être admis par la raison, après la découverte de Pasteur, et l'histoire des gens de la caverne.

(3) Les musulmans sont arrivés jusqu'à diviniser le Messenger Mohammad, ils sont toujours en train de répéter Mohammad (ﷺ), Allah prie sur Mohammad, c'est une divinisation de Mohammad. Et il a recommandé, à la fin de son discours, aux

éducateurs et aux acteurs de l'enseignement, d'inculquer ce qu'il a dit sur l'islam à leurs élèves. Fin de l'extrait de ce que le journal "Ach-Chihâb" a cité d'après les propos de [la personne] précitée. Cet article a effrayé tout musulman l'ayant lu ou écouté, du fait qu'il contienne une mécréance explicite, et une effronterie à l'égard d'Allah (qu'Il soit Loué et Exalté) et à l'égard de son Messenger () de la part d'un responsable dans un Etat qui fait partie du [monde] musulman. Il était censé défendre sa religion, le Livre de son Seigneur et son Messenger Mohammad (), s'il avait entendu ces propos, ou des propos moins

[choquants] de la part de n'importe qui, mais la vérité est comme ce qu'Allah (qu'Il soit Exalté) a dit : {Car ce ne sont pas les yeux qui s'aveuglent, mais, ce sont les cœurs dans les poitrines qui s'aveuglent}[269], {«Seigneur! Ne laisse pas dévier nos cœurs après que Tu nous aies guidés; et accorde-nous Ta miséricorde. C'est Toi, certes, le Grand Donateur!}[270].

Lorsque j'ai lu cet article dans le journal "Ach-Chihâb", j'ai pris l'initiative d'envoyer un télégramme à l'intéressé en date du 7/4/1394 de l'ère de l'Hégire, dont voici le texte :

(Numéro de la partie: 1, Numéro de

la page: 84)

[\[271\]](#)Le journal "Ach-Chihâb" du numéro [paru] le 23 Rabî' Al-'Awwal de l'an 1394 de l'ère de l'Hégire a publié un discours extrêmement dangereux et qui vous a été attribué. Il inclut une accusation selon laquelle il y aurait des contradictions dans le Saint Coran, et qu'il contient des mythes, en plus de la contestation de la valeur de l'éminent Message mohammadien.

Ceci a dérangé les musulmans qui l'ont condamné. Si cela est provenu de vous, l'obligation - en religion - est de procéder au repentir sincère de cela, et de le rendre publique par les

moyens de publicité officiels, au cas contraire, l'obligation est de publier une déclaration officielle explicite pour le démentir, et assurer de croire le contraire, pour que les musulmans soient rassurés, et que leur mécontentement sur ces propos s'apaise.

Nous implorons Allah (qu'Il soit Exalté) de guider tout le monde vers ce qui est bien et bénéfique dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà, et vers le repentir de tous les péchés, secrets et publiques, et pour qu'Il donne puissance et considération à l'islam, à ses Hommes et à ses nations, Il est Audient et est Celui qui Exauce.

Le Président de l'Université
Islamique de Médine

`Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn
Bâz

[272] Par la suite, j'ai envoyé un autre
télégramme de ma part et de la part
des savants religieux : Hassanin
Mohammad Makhoul, Abou Al-
Hassan `Alî Al-Hassanî An-Nadawî,
et Abou Bakr Mahmoud Djoumî et
de Docteur Mohammad 'Amîn Al-
Masrî en date du 16/4/1394 de l'ère
de l'hégire, dont voici le texte :

Le journal "Ach-Chihâb" du numéro
paru en date du 23 Rabî' Al-'Awwal
vous a attribué des propos induisant à
la mécréance, du fait qu'ils

contiennent des accusations à l'encontre du Saint Coran et du Prophète (ﷺ) et une invitation aux acteurs de l'enseignement à les diffuser parmi les étudiants. Si vous les avez tenus, vous êtes dans l'obligation de vous repentir et de revenir à l'islam, au cas contraire, vous êtes appelé à produire un démenti explicite, à le diffuser dans le monde par tous les moyens de diffusion, et à proclamer votre foi islamique pure en Allah (qu'Il soit Exalté), en Son Livre, et en Son Prophète, afin de vous désavouer de la mécréance, d'atténuer les turbulences et d'apaiser les musulmans dans le monde entier.

L'absence de démenti constituera une preuve de persistance dans l'apostat, et une source de turbulences dont Seul Allah, le Maître de l'Univers, connaît les conséquences, **et dont vous porterez le fardeau ainsi que celui de ceux qui y choiront jusqu'au jour de la Résurrection: Celui d'entre eux qui s'est chargé de la plus grande part aura un énorme châtiment}** [\[273\]](#).

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 86)

[\[274\]](#) J'ai également lu le journal cité précédemment, et j'y ai trouvé, dans le numéro paru le 21 mars 1974 (**du calendrier Grégorienne**), ce qui a été rapporté par le journal "Ach-Chihâb"

au sujet du bâton de Moussa (Moïse) et l'histoire des gens de la Caverne, et j'ai trouvé, qu'en plus, le journal évoquait une idée blâmable d'une grande laideur qui n'a pas été mentionnée par le journal "Ach-Chihâb" et dont voici le texte :

(Et, je voudrais attirer votre attention sur une injustice contre laquelle je mettrai tout en œuvre pour faire disparaître, avant que mon mandat n'arrive à son terme. Je voudrais évoquer le sujet de l'égalité entre l'homme et la femme, qui est présente à l'école, au travail, dans les activités agricoles et même dans la police, mais qui est absente dans l'héritage, où il revient encore à l'homme une

portion égale à celle de deux femmes. Un tel principe est justifié lorsque l'homme à autorité sur la femme, et la femme avait effectivement un niveau social qui ne lui permettait pas de revendiquer l'égalité avec l'homme. En effet, les filles étaient enterrées vives et maltraitées, et voilà qu'aujourd'hui, la femme a accédé au domaine professionnel, et il se peut qu'elle prenne en charge ses frères cadets, comme mon épouse, qui a pris en charge son frère, en supportant, pour cela les peines du travail agricole. Elle lui a apporté les moyens pour apprendre et a veillé à réaliser le vœu de son père qui voulait orienter son fils vers le métier

d'avocat, est-ce encore logique que la fille hérite de la moitié de ce que son frère hérite dans ce cas ? Nous nous devons, par conséquent, de faire appel à l'Idjtihâd (effort de réflexion des ulémas et des juristes musulmans) pour analyser ce sujet et de procéder au développement des règles juridiques selon les exigences du développement de la société. Nous avons déjà émis des réserves sur la polygamie à travers l'Idijtihâd dans le sens du saint verset, et il est dans le droit des chefs d'Etat, en vertu de leur statut d'Emir des Croyants, de développer les lois en fonction du développement du peuple et du

développement du concept de justice et du mode de vie).

Voilà [ce qui a été publié] dans le journal précité, et ceci, s'il s'avère vrai qu'il provient du responsable [\[275\]](#)susmentionné, est une autre forme de mécréance explicite, parce qu'il prétend que donner à la femme la moitié de ce qui est donné à l'homme est une iniquité, que c'est illogique de continuer à procéder de la sorte après la participation de la femme dans le domaine professionnel. Il a déclaré qu'il avait pu limiter la polygamie par l'idjtihâd et qu'il faut développer les règles juridiques en fonction du développement de la société. Il a cité

que ceci était du ressort des chefs d'Etat du fait qu'ils soient les Emirs des croyants, et ces propos constituent le faux le plus absolu et comportent un grand mal et une immense corruption sur laquelle nous mettrons en garde inchaâ Allah (si Allah le veut).

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 88)

[276]Exposé des preuves de la mécréance de celui qui doute de la véracité du Coran ou qui dit du mal du Prophète ()

Par conséquence, le devoir exigé par l'Islam, la loyauté envers Allah

(Exalté soit-Il) et envers Ses serviteurs nous obligent à exposer la sentence en Islam pour celui qui blasphème le Coran prétendant qu'il est paradoxal ou qu'il comprend des mythes et de celui qui profère un blasphème contre le Prophète (). Nous le faisons par ferveur et colère pour la cause d'Allah (Exalté soit-Il), pour défendre Son noble livre et Son honorable Prophète () et pour nous acquitter de notre engagement. Peu importe si le discours de cette personne soit vrai ou pas, qu'elle le dénie et proclame son repentir ou qu'elle ne le proclame pas, notre but est d'exposer le jugement d'Allah (Exalté soit-Il) à l'égard de celui qui

commet l'acte terrible de médire le livre d'Allah (**Exalté soit-Il**) ou Son Prophète ().

Nous disons donc : « Le livre d'Allah (**Exalté soit-Il**), la Sunna de Son Prophète () et l'unanimité de la communauté ont prouvé que le Livre d'Allah (**Exalté soit-Il**) est un Livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, et qu'il est la parole d'Allah (**Exalté soit-Il**) révélée par Lui, qu'il ne comprend point de mythe ni de mensonge. Les preuves citées indiquent aussi l'obligation d'aimer, d'honorer et de défendre le Prophète (). De même, elles indiquent que douter du livre d'Allah (**Exalté soit-Il**) ou blasphémer l'honorable

Prophète () est un acte de polythéisme majeur et d'apostasie de l'Islam, en voici -cher lecteur- l'exposé:

Allah (Exalté soit-Il) dit dans la Sourate Younos : {Alif, Lâm, Râ. Voici les versets du Livre plein de sagesse}[277]. Et dit au début de la Sourate Houd : {Alif, Lâm, Râ. C'est un Livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, émanant d'un Sage, Parfaitement Connaisseur}[278]. Il dit aussi au commencement de la Sourate Loqmân : {Alif, Lâm, Mîm. Voici les versets du Livre plein de sagesse}[279]. Les exégètes du Coran (qu'Allah leur fasse

miséricorde) ont interprété ces versets, en disant que cela signifiait que ses paroles et sens étaient parfaits et qu'il comprenait les jugements équitables, [280] les vrais récits et les lois droites et qu'il était tenu pour arbitre afin de régler les différends survenus parmi les gens, comme Allah (Exalté soit-Il) dit : {Les gens formaient (à l'origine) une seule communauté (croyante). Puis, (après leurs divergences,) Allah envoya des prophètes comme annonciateurs et avertisseurs; et Il fit descendre avec eux le Livre contenant la vérité, pour régler parmi les gens leurs divergences} [281], et Il dit : {N'as-tu pas vu comment agissent ceux qui

ont reçu une part du Livre, et qui sont maintenant invités au Livre d'Allah pour trancher leurs différends} [282].

Comment peut-on dire que ses paroles et sens soient parfaits et qu'il soit un arbitre qui règle les divergences parmi les gens alors qu'il est paradoxal et contient des mythes? Comment pourrait-il être parfait et fiable si le Prophète qui l'apporta était un homme simple qui ne connaissait pas la différence entre le vrai et les mythes? Donc, celui qui qualifie le Coran de paradoxal ou prétend qu'il comprend des mythes, ou décrit le Prophète () comme nous venons de citer n'est qu'un méprisant du livre d'Allah (Exalté soit-Il), qui

dément ce qu'Allah (Exalté soit-Il) dit, et médit le Prophète () et la perfection de sa raison. On dira qu'il est mécréant et apostat de l'Islam, s'il était musulman avant de dire ces paroles. Allah, qu'Il soit exalté, **dit au commencement de la sourate Youssouf** : {Alif, Lâm, Râ. Tels sont les versets du Livre explicite. Nous l'avons fait descendre, un Coran en [langue] arabe, afin que vous raisonniez. Nous te racontons le meilleur récit, grâce à la révélation que Nous te faisons dans ce Coran même si tu étais auparavant du nombre des inattentifs (à ces récits)}[\[283\]](#), et dit dans la Sourate Az-Zomar : {Allah a fait descendre le

plus beau des récits, un Livre dont (certains versets) se ressemblent et se répètent} [284]. Les Oulémas interprètent « se ressemblent » dans ce verset par : Certaines de ses paroles ressemblent à d'autres de ses paroles et certains versets confirment d'autres de ses versets. Comment donc peut-il avoir ce sens et être la meilleure parole et le meilleur récit alors qu'il est paradoxal et comprend des mythes ? Gloire à Allah, qu'Il soit Exalté, c'est une grande calomnie.

Dans un Hadith jugé authentique que le Prophète () répétait dans ses sermons : « Ensuite, la meilleure parole est le Livre d'Allah. La

meilleure voie est celle de Mohammad () ». Donc, celui qui médit du Coran [285] comme nous l'avons cité ou d'un autre genre de blasphème, démentit Allah (Exalté soit-Il), Qui dit de Son livre qu'il est le meilleur récit et contient les meilleurs propos et démentit de même le Prophète () qui dit que les meilleurs propos sont ceux de ce Livre. Allah (Exalté soit-Il) dit décrivant Le Noble Coran : {[C'est] une Révélation descendue de la part du Tout Miséricordieux, du Très Miséricordieux} [286], et dit : {Ce (Coran) ci, c'est le Seigneur de l'univers qui l'a fait descendre et l'Esprit fidèle est descendu avec

cela}[287], et dit : {Voici un Livre (le Coran) béni que Nous avons fait descendre}[288], et dit : {En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien}[289]. Et dit : {alors que c'est un Livre puissant (inattaquable) Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière: c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange}[290], et d'autres versets pareils dans le Livre d'Allah (Exalté soit-Il) et celui qui prétend que le Coran est paradoxal ou qu'il comprend des mythes qui y sont introduits par le Prophète () de ce qu'il apprit d'après quelques bédouins ou autre. A vrai dire,

prétendre que certaines parties du Coran ne sont pas révélées par Allah (Exalté soit-Il) et que le Coran n'est pas gardé par Allah (Exalté soit-Il), de même, accuser le Prophète () de mentir contre Allah (Exalté soit-Il) et d'insérer dans Son livre ce qui n'en fait pas partie alors qu'il dit aux gens que le Coran n'est que les propos d'Allah, l'accuser ainsi est un blasphème extrême à l'égard du Prophète (). Attribuer au Prophète des mensonges contre Allah (Exalté soit-Il) et contre Ses serviteurs, serait parmi les pires types de mécréance, d'égarement et d'injustice comme Allah (Exalté soit-Il) dit : {Quel pire injuste donc, que celui qui ment

contre Allah et qui traite de mensonge la vérité quand elle lui vient? N'est-ce pas dans l'Enfer qu'il y a un refuge pour les mécréants?} [291], et Il dit (Exalté soit-Il) : {Et quel pire injuste que celui qui fabrique un mensonge contre Allah ou qui dit: "Révélation m'a été faite", quand rien ne lui a été révélé} [292]. Allah (Exalté soit-Il) dit aussi : {Dis: "Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son messenger que vous vous moquiez?" Ne vous excusez pas: vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru} [293].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 91)

[294] Les exégètes du Coran (qu'Allah leur fasse miséricorde) ont dit que ce verset est descendu décrivant un groupe de gens qui était avec le Prophète (ﷺ) lors de la bataille de Tabouk quand l'un d'eux dit : « Nous n'avons jamais vu un plus gourmand, ni plus mensonger ni plus froussard lors de la bataille que nos récitateurs du Coran. ». Un autre dit : « Croyez-vous que le combat contre les Romains serait comme un combat entre deux armées arabes ? Par Allah ! Demain nous serions enchaînés. » Un troisième dit : « Celui-ci pense qu'il saisirait les palais et forteresses des Romains, comme cela lui est impossible ! ». Alors Allah (Exalté

soit-II) fit descendre ces versets : {Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement: «Vraiment, nous ne faisons que bavarder et jouer.» Dis: «Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son messenger que vous vous moquiez?» Ne vous excusez pas: vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru} [295]. Ils vinrent donc s'excuser auprès du Prophète (), disant: "Nous étions en train de dire des faussetés et de s'amuser pour faire passer le temps, durant le voyage". Mais, il n'a pas accepté leur excuse, et il () leur fit cette réponse : {"Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son messenger que vous vous moquiez?" Ne vous excusez

pas: vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru} [\[296\]](#) Si les paroles, qu'ont dit ceux-ci, sont considérées comme de la moquerie d'Allah (Exalté soit-Il), de Ses versets et de Son prophète () et définies comme une apostasie après avoir cru, que dire de celui qui dit du Noble Coran qu'il est paradoxal ou qu'il comprend des mythes, ou de celui qui dit du Prophète () qu'il était un homme naïf qui ne pouvait pas différencier le vrai du mythe? Sans doute celui qui dit cela, aurait proféré la pire moquerie et aurait commis un acte de la plus grande mécréance !

Les propos des Oulémas
concernant celui qui doute,

blasphème ou se moque de l'honorable Coran ou du Messenger d'Allah ()

L'Imam Abou `Abd-Allah
Mohammad ibn Ahmad Al-'Anssârî
Al-Qortoubî dit dans son œuvre 'Adj-
Djâmi' Li-'Ahkâm Al-Qor'ân'
interprétant ce verset : « Al-Qâdi dit :
Abou Bakr ibn Al-'Arabî dit : 'Ce
qu'ils ont dit ne pourrait être que soit
du sérieux soit de la plaisanterie, et
de toute façon c'est de la mécréance,
car plaisantant en prétendant la
mécréance, entraîne
incontestablement la vraie
mécréance, selon l'avis unanime de
la communauté.' » Fin de citation.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 92)

[297]Al-Qâdî `Iyâdd ibn Moussa (qu'Allah lui fasse miséricorde) dit dans son œuvre `Ach-Chifâ' Bi-Ta`rîf Hoqouq Al-Moustafa' à la page 325, **ce qui suit** : « Sache que celui qui se moque du Coran ou de son exemplaire ou d'une partie, ou le blasphème, le méprise ou en altère même une lettre ou un verset, ou ne croit pas à une partie de ce qu'il apporta que ce soit un jugement ou une nouvelle, ou intentionnellement nie ou doute de ce que le Coran confirme ou approuve ce que le Coran désapprouve, celui-ci est un mécréant selon l'avis unanime des

Oulémas. Allah (qu’Il soit Exalté) dit : {alors que c'est un Livre puissant (inattaquable). Le faux ne l’atteint [d’aucune part], ni par devant ni par derrière: c’est une révélation émanant d’un Sage, Digne de louange} [298].
Fin de citation.

Al-Qâdi `Iyâdd ajoute dans l'ouvrage susmentionné, au sujet de la sentence de la charia concernant celui qui dénigre le Prophète (ﷺ), à la page 233, ce qui suit: «Sache, qu’Allah nous accorde toi et moi le succès, que toute personne qui dénigre le Prophète (ﷺ) ou le blâme, ou celui qui dit du mal de sa personne, de sa famille, de sa religion ou d’une de ses qualités ou celui qui le méprise ou le

compare à une chose pour l'insulter, l'humilier, diminuer ses mérites, le discréditer, ou lui reprocher une chose, celui-ci l'aurait blasphémé et la sentence de la charia à son égard est celle d'un insulteur à savoir qu'il soit tué comme nous le montrerons, et nul de ces actes mentionnés n'est exempt de cette sentence que ce soit explicite ou implicite, c'est aussi la sentence énoncée au sujet de celui qui le maudit ou invoque Allah (Exalté soit-Il) contre lui, ou lui souhaite ou attribut ce qui ne convient pas à son rang pour le diffamer, ou le mentionne par des paroles absurdes, indécentes, abominables ou mensongères, ou lui

reproche les épreuves et difficultés qu'Allah (**Exalté soit-il**) le fit subir, ou le dédaigne pour quelques évènements qui sont acceptables et qui pourraient lui arriver en tant qu'homme. Tout cela constitue l'avis unanime des oulémas et des muftis depuis le temps des Compagnons (**qu'Allah soit satisfait d'eux**) jusqu'à nos jours. »

Selon Abou Bakr ibn Al-Mondhir « Tous les Oulémas sont d'accord sur le fait que la sentence énoncée contre celui qui insulte le Prophète (**()**) est qu'il soit tué, parmi ceux qui sont de cet avis, **citons** : Mâlik ibn 'Anas, Al-Layth, et 'Ahmad, 'Ishâq et c'est

également la doctrine d'Ach-Châfi`î.
» Fin.

Le Cheikh de l'Islam, Ibn Taymîyya
(qu'Allah lui fasse miséricorde), dans
son œuvre "As-Sârim Al-Masloul
`Ala Châtim Ar-Rasoul", à la page 3,
dit :

(Numéro de la partie: 1, Numéro de
la page: 93)

[299]« Le premier point est qu'il faut
tuer celui qui insulte le Prophète (),
qu'il soit musulman ou mécréant,
c'est la doctrine de tous les Oulémas.
» Puis, il posta les propos d'Abou
Bakr ibn Al-Mondhir déjà précités
par Al-Qâdî `Iyâdd. Le Cheikh de

l'Islam (qu'Allah lui fasse miséricorde) dit ensuite : Selon Abou Bakr Al-Fârissi, un des adeptes d'Ach-Châfi`î : "Les musulmans sont tous d'accord sur le fait que la sentence énoncée contre celui qui blasphème le Prophète () est qu'il soit tué tandis que la peine légale prescrite contre celui qui insulte une personne autre que le Prophète () est qu'il soit fouetté. Cet avis unanime dont il parlait, était basé sur l'avis unanime des Compagnons et des Suivants de la première génération, ou alors il désignait qu'ils étaient tous d'accord sur le fait que celui qui osait insulter le Prophète () devrait être tué, s'il était musulman. De

même Al-Qâdi `Iyâdd était d'accord avec lui et dit : « L'avis unanime de la communauté est de tuer le musulman qui le méprise ou qui l'insulte. » Il dit aussi que, plus d'un Ouléma était d'accord pour dire que le musulman qui le méprise ou qui l'insulte est considéré comme un mécréant et doit être tué. L'Imam 'Ishâq ibn Rahâwiyyh, un des Imams renommés (qu'Allah lui fasse miséricorde) dit : « Les musulmans sont tous d'accord sur le fait que celui qui blasphème Allah (Exalté soit-Il) ou Son messenger (), ou refuse une seule chose qu'Allah (Exalté soit-Il) fit descendre, ou tue un des prophètes d'Allah (Exalté soit-Il), est

considéré comme mécréant, même s'il accepte tout autre de ce qu'Allah (Exalté soit-Il) fit descendre ». Al-Khattâbi (qu'Allah lui fasse miséricorde) dit : « Je ne connais aucun musulman qui ne soit pas d'accord sur le fait qu'il faut le tuer.

» Mohammad ibn Sahnoun dit : « Les Oulémas sont tous d'accord sur le fait que celui qui insulte ou méprise le Prophète () est un mécréant qu'Allah (Exalté soit-Il) menaça de le faire subir Son supplice, et que sa sentence énoncée contre lui, selon la communauté, est qu'il soit tué. Ils sont tous d'accord aussi sur le fait que celui qui doute de l'avis estimant la mécréance d'une telle personne ou

refuse cette sentence énoncée contre lui, deviendra lui-même, mécréant.»

Le Cheikh de l'Islam Abou Al-

`Abbâs (qu'Allah lui fasse

miséricorde) ajouta : «En Conclusion,

celui qui insulte le Prophète (ﷺ), s'il

est un musulman donc il sera

considéré comme mécréant et sera

tué. Tel est l'avis unanime et telle est

la doctrine des quatre Imams. Parmi

ceux qui rapportent l'unanimité de

cet avis 'Ishâq ibn Râhawiyh et

autres. » Puis, il rapporta que les avis

étaient divergents quand l'insulteur

était un tributaire "Dhimmi". Puis,

vers la fin du livre, à la page 512, il

(qu'Allah lui accorde Sa miséricorde)

dit : « Quatrième chapitre, exposé des

insultes mentionnés et la différence entre elles et la mécréance. Là, il faut faire une préface qui devait être mentionnée au début du premier chapitre mais il convient également de la mentionner ici pour expliciter le sens du chapitre, **et ce en disant** : « Blasphémer Allah (**Exalté soit-Il**) ou Son prophète [\[300\]](#) () est une mécréance apparente et latente, au cas où celui qui le commet croirait que ce fait lui soit prohibé ou qu'il croit qu'il lui soit permis ou n'en connaît pas le jugement. Telle est la doctrine des Oulémas et de la plupart des gens de la Sunna qui croient que la foi est manifestée par les paroles et les actes. » Il continue (**qu'Allah lui**

fasse miséricorde) jusqu'à ce qu'il dit, à la page 538, **ce qui suit** : «Parler au sujet du blasphème du Prophète () est une affaire pénible pour le cœur ainsi que pour la langue, nous jugeons grave le fait de prononcer de tels propos, mais puisque nous avons besoin de parler de la sentence de la charia à ce sujet, nous parlerons donc des diverses sortes d'insulte en général sans spécifier et le jurisconsulte doit en déduire son jugement. **Nous disons donc** : « On insulte de deux façons, soit en faisant une invocation, soit en annonçant une information. Quant à insulter en faisant des invocations, **c'est comme dire d'une personne**: 'Qu'Allah la

maudisse', ou 'qu'Allah l'enlaidisse' ou alors dire 'qu'Allah l'humilie', ou 'qu'Allah ne soit pas satisfait de lui' ou 'qu'Allah ne lui fasse pas miséricorde', ou 'qu'Allah l'extermine', de telles expressions et ses pareilles sont considérées comme des insultes quand dites des Prophètes ainsi que de toute autre personne. De même, **quand on dit d'un prophète** : 'Qu'Allah ne lui accorde ni paix ni salut', ou 'Qu'Allah ne hausse pas sa réputation,' ou 'qu'Allah efface son nom' ou de pareilles invocations faites contre lui, lesquelles lui sont nuisibles dans ce monde et dans l'au-delà, toutes ceux-ci, sont considérées

comme des insultes, qu'elles soient proférées par un musulman ou par un tributaire non-musulman. Quant au musulman, il sera immanquablement tué, tandis que le non-musulman, sera tué, s'il profère ces insultes en public.

» Puis, [il poursuivit ses propos jusqu'à dire à la page 540 :](#) " Le second type, insulter en annonçant une information, tout ce que les gens considèrent comme une insulte, une offense ou une humiliation, rend l'exécution inéluctable, en effet être mécréant ne signifie pas insulter et l'homme pourrait être incroyant sans être insulteur. Les gens savent généralement que l'homme pourrait prendre quelqu'un en haine et le

dénigrer, sans pour autant l'insulter. Il pourrait également l'insulter aussi, et quand les insultes sont conformes à ce qu'il en pense, pourtant pas tout ce qui pourrait être accepté par la pensée, serait accepté une fois exprimé, et ce qui pourrait être dit en secret, pourrait être dit en public. Donc, les mêmes paroles pourraient être considérées comme des insultes quand prononcées dans une certaine situation et pourraient ne pas être considérés comme des insultes dans une autre situation, il est bien connu que cela change selon les divers registres et les diverses circonstances. Si les insultes n'ont pas une référence précisée dans la langue ou dans la

charia, donc on se réfère au jugement commun parmi les gens, ce que les gens pensent être une insulte au Prophète (). C'est ce que nous devons appliquer, l'avis des Compagnons et des Oulémas, donc ce qui n'est pas considéré incorrect par les gens, n'est pas considéré comme une offense." Fin de citation.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 95)

[\[301\]](#)Enumération des controverses citées dans les propos attribués à ceux qui les tiennent

Il a été dit dans les propos de ces personnes, [6 éléments odieux](#) :

Le Premier : L'affirmation de la contradiction du Coran : Il en a donné l'exemple par ce qu'Allah (qu'Il soit Exalté) a dit [dans ce verset] : {Dis: "Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah a prescrit pour nous"}[302], et ce qu'Il a dit (qu'Il soit Exalté) [dans cet autre verset] : {En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les (individus qui le composent) ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes}[303].

Le Deuxième : Le reniement de l'histoire du bâton de Moussa (Moïse) et de celle des Gens de la Caverne et la déclaration qu'il s'agit de mythes.

Le Troisième : Que le Messager Mohammed (ﷺ) était un simple d'esprit qui voyageait souvent dans le désert arabique, et qui écoutait les mythes simples qui régnaient à cette époque-là, il aurait alors transposé ces mythes au Coran, comme par exemple, le bâton de Moussa (Moïse) et l'histoire des Gens de la caverne.

Le Quatrième : Le reniement du fait de donner à la femme la moitié de ce qui est donné à l'homme en héritage, la prétention que ceci n'est pas logique et que c'est une iniquité à laquelle il faut pallier, du fait qu'elle ne s'accorde pas au développement de la société. Et l'affirmation que les chefs d'Etat doivent développer les

lois islamiques selon le développement de la société.

Le Cinquième : Le reniement de la polygamie et son interdiction à certaines personnes sous prétexte qu'elle ne convient pas au développement de la société.

Le Sixième : L'affirmation que les musulmans sont arrivés à un stade où ils divinisent le Messager Mohammed, **parce qu'ils répètent tout le temps: ()**, Allah prie pour Mohammad, et c'est une divinisation de Mohammad. Fin.

Nous démontrerons, inchâ 'Allah (**si Allah le veut**), la nullité de ce qui a été cité dans ces six éléments, et nous

éluciderons les suspicions par des preuves sans équivoque, bien que les choses soient claires à ce sujet, qu'Allah en soit loué, [\[304\]](#) à quiconque possède un minimum de clairvoyance. Cependant, notre objectif est de blâmer ce qui est blâmable et démontrer ce qui est juste à ceux à qui on pourrait exposer ces suspicions et qui pourraient éprouver des difficultés à y répondre, et c'est Allah qui assiste. **Nous disons :** L'affirmation de la contradiction du Coran est l'une des pires choses blâmables, et c'est une mécréance déclarée - comme nous l'avons déjà démontré - parce que c'est un rabaissement du Coran et une insulte

à son égard, car l'insulte est le rabaissement de l'insulté et sa description par ce qui ne lui convient pas, et nous avons déjà démontré, par les preuves irréfutables, que le Coran est loin d'être [contradictoire], et qu'il est extrêmement sage et sans équivoque, comme Allah (qu'il soit Exalté) l'a dit : {C'est un Livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, émanant d'un Sage, Parfaitement Connaisseur} [305]. Et Il a dit : {alors que c'est un Livre puissant (inattaquable). Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière: c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange} [306].

Et Il a dit (qu'Il soit Exalté) : {Ne méditent-ils donc pas sur le Coran? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions!} [\[307\]](#).

Ces versets et bien d'autres prouvent la sagesse et la perfection [du Coran], et qu'il est le meilleur discours et [qu'il contient] les meilleurs récits. Nous avons déjà cité le consensus des ulémas à ce sujet, et sur le fait de considérer comme mécréant quiconque le rabaisse ou le conteste. Quant aux deux versets cités et les preuves qu'elles contiennent expliquant la vérité du destin, et la concordance des causes par ce qui les provoque, il n'y a point de

contradiction en eux, mais cette perception de la part de celui qui la prétend provient de la déficience de sa compréhension et du manque de son savoir, **comme a dit le poète :**

O combien sont alors que leur nombreux ceux problème provient qui critiquent un de la mauvaise propos correct compréhension

Tous ceux qui ont un savoir, une équité et un discernement de la langue arabe, parmi les savants de l'islam et parmi ses ennemis s'accordent à penser que le Livre d'Allah est d'une extrême sagesse et d'une extrême perfection, qu'il est le meilleur livre et le plus bon livre et

qu'aucun livre qui soit mieux que lui n'a été révélé, [\[308\]](#) du fait des sciences utiles, des jugements équitables, des informations crédibles, des lois justes et du style éloquent et convainquant qu'il contient. Allah (Gloire et Pureté à Lui) a dit : {Et la parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité} [\[309\]](#), c'est-à-dire : en toute vérité dans les informations, et équité dans les lois et les commandements. Allah (qu'Il soit Exalté) a dit : {C'est Lui qui a envoyé Son messager avec la bonne direction et la religion de la vérité, afin qu'elle triomphe sur toute autre religion} [\[310\]](#) jusqu'à la fin du

verset. **Les ulémas ont dit** : La bonne direction : ce sont les sciences utiles et les informations crédibles qu'il contient, **et la religion de la vérité** : ce sont les lois justes et les commandements raisonnables.

A partir de là, la réunion des deux versets cités et de leurs sens signifie qu'Allah (**Gloire et Pureté à Lui**) a déterminé les destins des créatures, en sachant ce qu'ils allaient faire, et qu'Il a déterminé leur subsistance et leur terme, en écrivant ceci chez Lui, comme Il l'a dit (**qu'Il soit Exalté**) : {Dis: "Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah a prescrit pour nous"}[\[311\]](#) jusqu'à la fin du verset, et Il a dit (**Gloire et Pureté à Lui**) : {Ne

sais-tu pas qu'Allah sait ce qu'il y a dans le ciel et sur la terre? Tout cela est dans un Livre, et cela est pour Allah bien facile} [312]. Et Il a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah} [313]. De nombreux versets traitent de ce sujet. Et dans les deux Sahîhs (recueil de hadiths authentique), [on rapporte] d'après 'Alî (que la Satisfaction d'Allah soit sur lui), que le Prophète () a dit : « "Il n'est aucun de vous, ou aucune âme qui vive, dont la place n'ait été fixée d'avance au Paradis ou en l'Enfer, et

dont la destinée heureuse ou malheureuse n'ait été décidée". **Un des assistants demanda alors:** "Dans ce cas, ô Envoyé d'Allah, ne devons-nous pas nous en tenir à ce qui nous a été prédestiné et renoncer à toute action personnelle". Le Prophète () répliqua alors: "Agissez, car à chacun est facilité ce pour quoi il a été créé. Aux bienheureux, on rendra faciles les actes des bienheureux; et aux réprouvés, on rendra faciles les actes des réprouvés". Puis le Prophète () récita ce qu'Allah (**qu'Il soit Exalté**) a dit : {Celui qui donne et craint (**Allah**) et déclare véridique la plus belle récompense. Nous lui faciliterons la voie au plus grand

bonheur. Et quant à celui qui est avare, se dispense (de l'adoration d'Allah) et traite de mensonge la plus belle récompense. Nous lui faciliterons la voie à la plus grande difficulté} [314] ».

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 98)

[315] Dans le Sahîh (recueil de hadiths authentiques) de Mouslim selon 'Omar ibn Al-Khattâb et 'Abou Hourayra (qu'Allah soit satisfait d'eux) : « Djbrîl (l'Archange Gabriel) a interrogé le Prophète () sur la foi, il répondit () : La foi consiste en ce que tu dois croire à Allah, à Ses Anges, à Ses Livres, à Son Prophète, au

Jugement Dernier. Tu dois croire encore à la prédestination touchant le bien et le mal ». Ceci étant les termes de 'Omar, les termes de 'Abou Hourayra : « sont : [La foi consiste] en ce que tu dois croire à Allah, à Ses Anges, à Son Livre, à Sa rencontre, à Ses Messagers, au Jugement Dernier. Tu dois croire encore à toute forme de prédestination ».

Dans le Sahîh de Mouslim également, d'après `Abd-Allah ibn 'Amr ibn Al-`Ass (qu'Allah soit Satisfait d'eux), qu'il a entendu le Prophète () dire : « Allah a créé les destins des créatures cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre et Son Trône est établi sur

l'eau ». De même, dans le Sahîh de Mouslim également, que 'Abd-Allah ibn 'Omar ibn Al-Khattâb (que la Satisfaction d'Allah soit sur eux) a dit : « Toute chose est avec mesure, même la paresse et la délicatesse ». Les hadiths évoquant ce concept sont nombreux, ces versets et ces hadiths comportent l'attestation qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) a déterminé les choses, les a sues et les a écrites, et la foi en cela est l'un des six fondements de la foi en lesquels le musulman doit croire. Rentre dans cette catégorie [le fait de croire] qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) a créé toutes les choses, ce qu'Il a voulu a été, et ce qu'Il n'a pas voulu

n'a pas été, comme Il l'a dit (qu'Il soit Exalté) : {Allah est le Créateur de toute chose, et de toute chose Il est Garant}[316]. Et Il a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Et si Allah voulait, Il pourrait les mettre tous sur le chemin droit. Ne sois pas du nombre des ignorants}[317]. Et Il a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {pour celui d'entre vous qui veut suivre le chemin droit. Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, [Lui], le Seigneur de l'Univers}[318].

Ainsi, Sa Science (Gloire et Pureté à Lui) embrasse toute chose, et Sa puissance couvre toute chose, comme Il l'a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {afin que vous sachiez qu'Allah est

en vérité Omnipotent et qu'Allah a embrassé toute chose de (Son) savoir}[319]. Pourtant, Il a donné (Gloire et Pureté à Lui) à Ses sujets la raison, l'ouïe et la vue [320]ainsi que tous les outils avec lesquels ils peuvent faire ce qui leur est utile, s'abstenir de ce qui leur est nuisible et reconnaître le bon du mauvais, l'égarement de la bonne direction et d'autres choses qu'Allah a permis à Ses sujets de reconnaître par leur raison, leurs ouïes, leurs vues et par tous leurs sens. Il les a dotés (Gloire et Pureté à Lui) d'actions, de choix et de volonté. Il leur a commandé de Lui obéir et leur a interdit de Lui désobéir. Il leur a ordonné de faire les

causes [pour parvenir à leurs fins]. Il leur a promis la très bonne rétribution ici-bas et dans l'au-delà s'ils Lui obéissent, et le châtiment douloureux s'ils Lui désobéissent, ainsi ils font des œuvres et s'efforcent, leurs œuvres, leurs obéissances et leurs désobéissances leur sont attribuées, parce qu'ils les ont faites avec leur volonté et leurs choix, comme Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) l'a dit : {Car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites}[321], {Or ton Seigneur n'est pas inattentif à ce qu'ils font}[322], {Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce qu'ils font}[323]. Et Il a dit (Gloire et Pureté à Lui) :

{Bienheureux sont certes les croyants, ceux qui sont humbles dans leur Salât, qui se détournent des futilités qui s'acquittent de la Zakât} [324]. Et Il a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Et ce sont les mécréants qui sont les injustes} [325]. Et Il a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Les hypocrites cherchent à tromper Allah, mais Allah retourne leur tromperie (contre eux-mêmes). Et lorsqu'ils se lèvent pour la Salât, ils se lèvent avec paresse et par ostentation envers les gens. A peine invoquent-ils Allah} [326]. Les versets ayant le même sens sont nombreux, et [on rapporte] innombrables hadiths authentiques,

d'après le Messager d'Allah (ﷺ), qui reprennent le même précepte.

Toutefois, [les créatures] ne sortent pas de la Volonté d'Allah et de Sa Puissance sur l'univers malgré leurs actions, comme Il l'a dit (qu'Il soit Glorifié et Exalté) : {Ah! Non! Ceci est vraiment un Rappel. Quiconque veut, qu'il se le rappelle. Mais ils ne se rappelleront que si Allah veut.

C'est Lui qui est Le plus digne d'être craint; et c'est Lui qui détient le pardon}[327]. Et Il a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, [Lui], le Seigneur de l'Univers}[328].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 100)

[329]Et Il a dit (qu'Il soit Glorifié et Exalté) : {Ceci est un rappel. Que celui qui veut prenne donc le chemin vers son Seigneur! Cependant, vous ne saurez vouloir, à moins qu'Allah veuille. Et Allah est Omniscient et Sage. Il fait entrer qui Il veut dans Sa miséricorde. Et quant aux injustes, Il leur a préparé un châtiment douloureux} [330].

Par les versets que nous venons de citer, nous saisissons le sens de ce qu'Il a dit, (Gloire et Pureté à Lui) : {Dis: "Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah a prescrit pour nous} [331], et ce qu'Il a dit également, (qu'Il soit Glorifié et

Exalté): {En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les **(individus qui le composent)** ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes} [\[332\]](#).

Ainsi, le premier verset signifie que tout ce qui atteint les sujets [d'Allah], qu'ils l'aiment ou qu'ils le détestent, est écrit pour eux, alors que le deuxième verset signifie qu'Allah, **(Gloire et Pureté à Lui)**, a accommodé les causes et les facteurs sur les actions de Ses sujets et sur ce qui se produit d'eux. C'est ainsi que le croyant, lorsqu'un malheur l'atteint, s'en remet au destin, alors son cœur s'apaise et son esprit s'adoucit, grâce à sa conviction qu'Allah **(Gloire et**

Pureté à Lui) a donné à chaque chose une mesure, et que rien ne l'atteindra, en dehors de ce qu'Allah a prescrit pour lui. Il combat ainsi les préoccupations, les douleurs et les illusions. Il est patient et espère ce qu'Allah a promis aux endurants lorsqu'Il dit (**Gloire et Pureté à Lui**) : {Et fais la bonne annonce aux endurants qui disent, **quand un malheur les atteint**: «Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés} [\[333\]](#). Mais ceci ne l'empêche pas de provoquer les causes, de faire ce qu'Allah lui a

commandé et de s'abstenir de ce qu'Il a prohibé, en vertu de ce qu'Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) a dit :

{Et dis: "Œuvrez, car Allah va voir votre œuvre, de même que Son messenger et les croyants} [\[334\]](#)

jusqu'à la fin du verset, et [en vertu] de ce que le Prophète () a dit

: « Cherche à acquérir tout ce qui t'est utile, aie recours à Allah et ne cesse pas de demander le secours divin. Si un mal quelconque t'atteint, **ne dis pas:** (Si seulement j'avais fait telle et telle chose), **mais dis plutôt:** (Telle est la volonté d'Allah qui fait ce qu'Il veut). Car le fait de dire (Si seulement), ouvre la porte aux suggestions du Diable ». Rapporté

par Mouslim dans son Sahîh (recueil des hadiths authentiques).

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 101)

[335] Pour cela, il mériterait la louange, l'éloge et la rétribution immédiate et future pour ses bonnes actions et pour avoir provoqué les causes, en plus de s'être éloigné de ce qui lui est nuisible, et il mériterait la réprimande, la menace et toute sorte de sanctions dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà pour les désobéissances et les péchés qu'il a commis, en plus de ne pas avoir provoqué les causes et de ne pas avoir préparé pour lutter contre son

ennemi ce qu'il pouvait comme force. La loi établie par Allah sur Ses sujets veut qu'à chaque fois qu'ils se tiennent dans le droit chemin, qu'ils s'écartent de ce qui provoque Sa colère et qu'ils luttent dans Son sentier, Il leur apporte Son soutien, Il les met en accord et leur procure les bonnes conséquences, comme Il l'a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {O vous qui croyez! si vous faites triompher (la cause d') Allah, Il vous fera triompher et raffermira vos pas}[336]. Et Il a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {et c'était Notre devoir de secourir les croyants}[337]. Et Il a dit (qu'Il soit Glorifié et Exalté) : {Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent

(Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Salât, acquittent la Zakât, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allah} [338]. Et Il a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Sois patient. La fin heureuse sera aux pieux} [339]. Alors que s'ils délaissent Ses commandements, suivent les passions et [que leurs avis] divergent entre eux, Allah (Gloire et Pureté à Allah), modifie leur état d'honneur et d'union, donne la domination de leurs ennemis sur eux, et les atteint par toute sorte de

punitions comme les attentats, la peur, et la diminution de biens, de personnes et de fruits, etc., comme rétribution équitable, et Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs. C'est cela la signification de ce qu'Allah, (qu'Il soit Glorifié et Exalté) a dit : {En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les (individus qui le composent) ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes}[340]. La signification est la suivante : Allah (Gloire et Pureté à Lui) ne modifie pas l'état de ses sujets, notamment la gloire, le bien-être et l'union et toutes les autres formes de bienfaits, que si eux-

mêmes changent leur état en délaissant Son obéissance et Sa bonne direction, et en omettant de provoquer les causes utiles, de préparer pour lutter contre leur ennemi ce qu'ils peuvent comme force, et de lutter dans le sentier d'Allah. S'ils se comportent ainsi, Allah modifie leur état, et ils deviennent humiliés après leur gloire, dispersés et désunis après leur union, [\[341\]](#)et pauvres, dans le besoin et insécurité après leur bien-être, et ainsi de suite pour toute sorte de punitions, c'est cela le sens de ce qu'Allah (qu'Il Soit Exalté) a dit dans l'autre verset : {C'est qu'en effet Allah ne modifie pas un bienfait dont

Il a gratifié un peuple avant que celui-ci change ce qui est en lui-même}[342]. S'ils se repentent à Allah (Gloire et Pureté à Lui), prennent l'initiative de faire de bonnes œuvres provoquent les causes réglementaires et matérielles, préparent pour lutter contre leur ennemi ce qu'ils peuvent comme force et luttent dans le sentier d'Allah avec tout l'effort qu'Il mérite, Allah leur procure la gloire après l'humiliation, la force après la faiblesse, l'union après la désunion, la richesse après la pauvreté et la sécurité après la peur et bien d'autres sortes de bienfaits. Les textes du Livre et de la Sunna attestent de ce

que nous venons de citer, au même titre que la vérité historique. Et quiconque observe les états de cette communauté par le passé et actuellement, et tous les changements et les divergences qu'elle a connu, reconnaîtra ce que nous avons cité et discernera le sens des deux versets. Le meilleur exemple à cela est ce que les prédécesseurs dans cette communauté connurent en terme de gloire, de puissance et de victoire sur les ennemis grâce à leur observance des ordres d'Allah, leur entraide dans le bien et la piété, leur sincérité dans la provocation des causes utiles et leur lutte contre les ennemis, et lorsqu'ils changèrent Allah changea

leur état. Les batailles de Badr et Ohoud comportent une preuve à ce que nous venons d'évoquer, car lorsque les musulmans furent sincères avec leur Prophète (ﷺ) dans la lutte contre l'ennemi le jour de Badr, Allah leur a donné la victoire malgré leur petit nombre et le grand nombre de leur ennemi, et le malheur retomba sur les mécréants, alors que lorsque les lanceurs délaissèrent leur position le jour d'Ohod, et lorsqu'ils fléchirent, se disputèrent et désobéirent à l'ordre que leur Prophète (ﷺ) leur avait fait de se maintenir dans leurs positions quelle que soit l'issue du combat, soixante-dix compagnons furent tués, et un grand nombre furent blessés. Et,

lorsque les musulmans contestèrent ce qui arriva et en furent surpris, Allah (**Gloire et Pureté à Lui**) révéla ce verset : {Quoi! Quand un malheur vous atteint - mais vous en avez jadis infligé le double - **vous dites: «D'où vient cela?» Réponds-leur: «Il vient de vous-mêmes»**. Certes Allah est Omnipotent} [\[343\]](#). Si cela s'applique pour les meilleurs hommes de cette communauté et les plus distingués d'entre eux, en comptant la présence du meilleur des Hommes, notre Prophète [\[344\]](#) Mohammad () lorsqu'ils changent, Allah modifie leur état, qu'en serait-il des autres ! Ils sont sans doute plus à même d'être sujet à un changement d'état s'ils

changent. Et en tout cela, ils ne sortent pas de la volonté d'Allah et de ce qu'Il a prescrit pour eux, conformément à ce qu'Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) a dit : {Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Il pardonne beaucoup} [345], et à ce qu'Il a dit (qu'Il soit Exalté) : {Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah} [346]. Le sens du verset : {En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les (individus qui le composent) ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes} [347]

apparaît clairement, au chercheur de la vérité. De même que celui du verset : {Dis: "Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah a prescrit pour nous"} [348] jusqu'à la fin du verset. Et il paraît évident que les deux sont véridiques et qu'il n'y a aucune contradiction entre eux, sachant qu'Allah (qu'Il Soit Glorifié et Exalté) éprouve Ses sujets croyants par l'aisance et l'adversité, pour tester leur patience et leurs efforts, et pour qu'ils soient un bon exemple pour les autres. Ensuite, Il leur réserve la fin heureuse, comme Il l'a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Nous vous éprouverons certes afin de distinguer ceux d'entre vous qui

luttent [pour la cause d'Allah] et qui endurent, et afin d'éprouver [faire apparaître] vos nouvelles}[349]. Il a également dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Comptez-vous entrer au Paradis sans qu'Allah ne distingue parmi vous ceux qui luttent et qui sont endurants?}[350]. Les versets ayant ce sens sont bien nombreux.

Quant au deuxième et troisième éléments blâmables qui ont été cités dans les propos en question, il s'agit de : La présomption que l'histoire de Moussa (Moïse) et celle des Gens de la Caverne sont des fables, et des mythes que le Messenger (ﷺ) aurait transposé dans le Coran, parce qu'il serait, (), selon la conjecture de cette

personne, un simple d'esprit qui voyageait souvent dans le désert arabique, et qui écoutait les mythes simples qui régnaient à cette époque-là, dans lesquelles figurent, selon sa supposition, les deux histoires susmentionnées.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 104)

[\[351\]](#) Il n'y a pas de doute que ces propos odieux sont difficilement supportables par le cœur et la langue, à cause des variétés de mécréance déclarée et de la grande apostasie de l'islam qu'ils contiennent, comme la démonstration en a été faite précédemment et comme le jugement

à ce sujet a été déjà rapporté, mais vu le besoin insistant d'élucider les équivoques du locuteur, nous avons été obligés de les rapporter et de les écrire. Et sa polémique dans cette pauvre hypothèse qu'il émet est que ces deux histoires sont inadmissibles par la raison, du fait que le bâton soit un objet ne pouvant comporter de vie, et que le sommeil des Gens de la Caverne soit excessivement long. Ces arguments sont nuls selon [plusieurs] aspects :

Le Premier Aspect : La raison n'a pas lieu à intervenir ici, toutes les personnes saines d'esprit doivent croire ce dont Allah, Son Prophète et ses disciples ont informé, et ne rien

en renier. Nul ne peut demander le jugement de sa propre raison et croire en une partie de la Révélation et en réfuter une partie, parce qu'Allah, (Gloire et Pureté à Lui), a dit : {O les croyants! Soyez fermes en votre foi en Allah, en Son messager, au Livre qu'Il a fait descendre sur Son messager, et au Livre qu'Il a fait descendre avant} [352] jusqu'à la fin du verset, et Il a dit, (Gloire et Pureté à Lui) : {Croyez en Allah donc et en Son messager, ainsi qu'en la Lumière [le Coran] que Nous avons fait descendre. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites} [353]. Et Il a dit (qu'Il soit Exalté) : {Suivez ce qui vous a été

descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu} [354].

Allah (Gloire et Pureté à Lui) a fait l'éloge du Messenger et des croyants du fait qu'ils aient cru en ce qui leur a été révélé de la part de leur Seigneur. Il a valorisé ceux qui le craignent, et Il a affirmé qu'ils étaient les gens de la Guidance et de la Réussite. Il a ainsi dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Le Messenger a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants: tous ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers; (en disant): «Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers». Et

ils ont dit: «Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon. C'est à Toi que sera le retour»} [355]. Il a aussi dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Alif, Lâm, Mim. C'est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux qui croient à l'invisible et accomplissent la Salât et dépensent (dans l'obéissance à Allah), de ce que Nous leur avons attribué. Ceux qui croient à ce qui t'a été descendu (révélé) et à ce qui a été descendu avant toi et qui croient fermement à la vie future. Ceux-là sont sur le bon chemin de leur Seigneur, et ce sont eux qui réussissent (dans cette vie et dans la vie future)} [356].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 105)

[357] Il a accusé (Gloire et Pureté à Lui) celui qui en croit une partie et en renie une partie, d'être le vrai mécréant. Il a ainsi dit (qu'Il soit Exalté) : {Ceux qui ne croient pas en Allah et en Ses messagers, et qui veulent faire distinction entre Allah et Ses messagers et qui disent: «Nous croyons en certains d'entre eux mais ne croyons pas en d'autres», et qui veulent prendre un chemin intermédiaire (entre la foi et la mécréance), les voilà les vrais mécréants! Et Nous avons préparé pour les mécréants un châtiment avilissant} [358].

Il a condamné (Gloire et Pureté à Lui) cette distinction quand elle a été faite par les juifs, et Il les a menacés en conséquence, Il a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Croyez-vous donc en une partie du Livre et rejetez-vous le reste? Ceux d'entre vous qui agissent de la sorte ne méritent que l'ignominie dans cette vie, et au Jour de la Résurrection ils seront refoulés au plus dur châtement, et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites}[359].

Le Deuxième Aspect : Il n'y a pas plus sincère qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui). C'est Lui qui sait ce qui il y a et ce qui aura lieu. Son Livre est le meilleur discours, et le meilleur

des récits. Il a garanti d'en être Gardien, et Il a affirmé que {Le faux ne l'atteint (d'aucune part), ni par devant ni par derrière:} [360]. Allah (qu'Il soit Exalté) a dit : {Allah! Pas de divinité à part Lui! Très certainement Il vous rassemblera au Jour de la Résurrection, point de doute là-dessus. Et qui est plus véridique qu'Allah en parole?} [361]. Et Il a dit (qu'Il soit Exalté) : {Et qui est plus véridique qu'Allah en parole?} [362]. Et Il a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Allah a fait descendre le plus beau des récits, un Livre dont (certains versets) se ressemblent} [363] jusqu'à la fin du verset. Le terme "se ressemblent"

dans ce verset signifie : une partie ressemble à une autre, et une partie confirme une autre - comme l'explication en a déjà été donnée.

Allah (qu'Il soit Exalté) a dit : {Nous te racontons le meilleur récit, grâce à la révélation que Nous te faisons dans ce Coran}[364] jusqu'à la fin du verset. Et Il a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien}[365].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 106)

[366]Et, Il a dit (qu'Il soit Exalté) : {alors que c'est un Livre puissant (inattaquable)}. Les versets détaillés

(Foussilat) 41: Verset 42 {Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière: c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange} [367]. Et Il a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Certes, Allah est Omniscient} [368]. Et Il a dit (qu'Il soit Exalté) : {afin que vous sachiez qu'Allah est en vérité Omnipotent et qu'Allah a embrassé toute chose de (Son) savoir} [369]. Comment serait-il permis - après cela- à quelqu'un de suivre sa propre raison pour reconnaître une partie du Livre et mécroire en une autre. De plus, le Messenger () est le plus crédible des Hommes, le plus connaisseur de ce qui lui a été révélé, le plus sage

d'entre eux et celui dont l'âme est la plus purifiée. D'après les textes et le consensus [des ulémas]- Allah (Gloire et Pureté à Lui) l'a qualifié des qualités les plus admirables et les plus bonnes. Il a informé qu'il ne prononce rien sous l'effet de la passion, comme Allah (qu'Il soit Exalté) a dit : {O Prophète! Nous t'avons envoyé [pour être] témoin, annonciateur, avertisseur appelant (les gens) à Allah, par Sa permission; et comme une lampe éclairante}[370]. Et Il a dit (qu'Il soit Exalté) : {Et tu es certes, d'une moralité éminente}[371]. Et Il a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Par l'étoile à son déclin! Votre compagnon ne

s'est pas égaré et n'a pas été induit en erreur, et il ne prononce rien sous l'effet de la passion, ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée} [372]. Et les versets, et les ulémas ont établi par consensus que lui (ﷺ) ainsi que tous les envoyés sont infaillibles dans tout ce qu'ils rapportent comme Livres et commandements d'Allah (qu'Il soit Exalté), et Allah (Gloire et Pureté à Lui) l'a menacé d'un dur châtiment s'il avait forgé quelques paroles qu'Allah n'aurait pas dites. Il a ainsi dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Et s'il avait forgé quelques paroles qu'ils Nous avaient attribuées. Nous l'aurions saisi de la main droite,

ensuite, Nous lui aurions tranché l'aorte. Et nul d'entre vous n'aurait pu lui servir de rempart} [373]. Allah l'en a préservé, Il l'a protégé, l'a assisté, lui a donné Son secours, et l'a soutenu jusqu'à ce qu'il eut transmis son message de la meilleure façon, et qu'il eut parfaitement remis ce qui était dû. Comment, après tout cela, serait-il permis à quelqu'un de renier un élément de ceux avec quoi [le Prophète] () est venu, notamment le sublime Livre d'Allah et Ses sages commandements, et de prétendre que le Messenger () a transposé dans le Livre d'Allah [374] des choses qui n'en font pas partie ! Gloire à Toi [ô Allah]! C'est une énorme calomnie,

et une mécréance explicite, qu'Allah sanctionne le locuteur par ce qu'il mérite. **Le Troisième Aspect** : Le rôle de la raison est de méditer sur ce qui a été révélé, et de réfléchir sur ce qu'il signifie, en vue d'apprendre, d'agir et de suivre [les commandements].

Comme Allah (**Gloire et Pureté à Lui**) a dit : {[Voici] un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi, afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence réfléchissent!} [\[375\]](#). Et Il a dit (**Gloire et Pureté à Lui**) : {Ne méditent-ils pas sur le Coran? Ou y a-t-il des cadenas sur leurs cœurs?} [\[376\]](#). Tandis que faire appel à la raison pour croire en une partie

de la Révélation et en rejeter une autre revient à altérer sa nature, outrepasser ses limites et à provoquer l'inimitié à l'égard de celui qui se comporte ainsi, comme on l'a expliqué précédemment.

Quatrième Aspect : Les cœurs saints et sincères ne s'opposent pas à ce qui a été rapporté et ce qui est authentique et ne le conteste pas, du fait que les Messagers (Salla Allah `Alaihim Wa Sallam) ne viennent jamais avec des choses susceptibles de ne pas être acceptées par les cœurs sains, mais peuvent venir avec ce qui peut provoquer l'éblouissement des esprits à cause des limites de ces derniers et de la faiblesse de leur

perception, ainsi, ils doivent se soumettre au Sincère, au Sage et à l'Omniscient de toute chose, à Ses affirmations et Ses commandements, s'abandonner à tout cela et y croire. L'histoire du bâton de Moussa (Moïse) et celle des gens de la caverne ne font pas partie des choses que les esprits n'acceptent pas, parce que l'omnipotence d'Allah (Gloire et Pureté à Lui) est énorme et n'exclut rien, et rien sur terre ni dans le ciel ne Lui est inaccessible, comme Il l'a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Quand Il veut une chose, Son commandement consiste à dire: «Sois», et c'est} [377]. Et Il a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Allah est certes

Puissant en toutes choses!} [378].

Beaucoup de versets ayant le même sens confirment ce qui a précédé, et Allah a fait de ce bâton un miracle impressionnant pour Son Messenger et Son interlocuteur Moussa (**Moïse**) (), et l'a soutenu par ce moyen devant son ennemi Pharaon afin d'établir un argument à son encontre et à l'encontre de son peuple. Il fût donc un des miracles sublimes par lesquels Allah a rompu l'habitude pour soutenir la vérité, et annuler la magie sublime que les magiciens produisent et par laquelle ils ensorcelèrent les yeux des gens et les épouvantèrent. Le bâton, sous la forme d'un grand serpent, se mit à engloutir [379] toutes

leurs cordes et leurs bâtons. Les magiciens surent que ceci était œuvre d'Allah, et qu'aucune créature n'en était capable. Ils crûrent alors au Seigneur de Moussa (Moïse) et Haroun (Aaron) et tous tombèrent prosternés devant Allah, comme Allah (Gloire et Pureté à Lui) a dit dans la sourate Al-'A`râf (endroit surélevé entre le Paradis et l'Enfer) : {Et Nous révélâmes à Moïse: «Jette ton bâton». Et voilà que celui-ci se mit à engloutir ce qu'ils avaient fabriqué. Ainsi la vérité se manifesta et ce qu'ils firent fût vain. Ainsi ils furent battus et se trouvèrent humiliés. Et les magiciens se jetèrent prosternés. Ils dirent: «Nous croyons

au Seigneur de l'Univers au Seigneur de Moïse et d'Aaron.»} [\[380\]](#). Il a été prouvé par ce qui a été fidèlement rapporté, vu et su, des choses semblables à l'histoire de Moussa (Moïse) ou plus impressionnantes encore. S'agissant de ce qui a été fidèlement rapporté, c'est ce qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) a évoqué dans l'histoire d'Adam et les djinns, et qu'Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) a créé Adam d'argile sonnante comme la poterie, et a créé les djinns de la flamme d'un feu sans fumée, puis Il insuffla Son souffle de vie en Adam. L'argile est un objet comme le bâton, et quand Allah lui insuffla le souffle de vie, elle se transforma en

un être vivant intelligent, entendant et voyant. Il en est de même pour le feu, qui est un objet brûlant, et Allah a créé à partir de celui-ci les djinns, et les rend vivants, audients et clairvoyants. Celui qui fut capable de le faire est celui-là même qui mit la vie dans le bâton de Moussa (Moïse), de telle façon qu'il devint un serpent rampant, et qu'il engloutit les bâtons et les cordes que les magiciens lancèrent, et ton Seigneur à pouvoir sur toute chose. S'agissant de ce qui a été vu et su, tous les fils d'Adam sont créés d'une eau vile, comme Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) l'a dit dans la sourate As-Sadjda : {C'est Lui le Connaisseur [des mondes]}

inconnus et visibles, le Puissant, le Miséricordieux a bien fait tout ce qu'Il a créé. Et Il a commencé la création de l'homme à partir de l'argile, puis Il tira sa descendance d'une goutte d'eau vile [le sperme]} [\[381\]](#). Cette eau est la goutte de sperme préservée provenant de l'eau de l'homme et de celle de la femme. Elle devient par la suite une adhérence, puis un embryon. Dans ces trois différentes étapes, elle est un objet, puis Allah y insuffle l'âme et elle devient une autre créature vivante, ayant une ouïe, une vue et une raison, comme Allah (Gloire et Pureté à Lui) l'a dit : {Nous avons certes créé l'homme d'un extrait

d'argile, puis Nous en fîmes une goutte de sperme dans un reposoir solide. Ensuite, Nous avons fait du sperme une adhérence; et de l'adhérence Nous avons créé un embryon; puis, de cet embryon Nous avons créé des os et Nous avons revêtu les os de chair. Ensuite, Nous l'avons transformé en une tout autre création. Gloire à Allah le Meilleur des créateurs!}[382]. La création d'Adam et de sa progéniture contient des preuves évidentes de [383]la puissance du Créateur (Gloire et Pureté à Lui), qu'Il est Omnipotent et Omniscient, et que rien ne Le dépasse. S'agissant de ce qui a été vu et su également, [on citera] l'œuf.

C'est une créature sans vie, puis Allah introduit dans cette créature qui se trouve à l'intérieur - par les causes qu'Il a déterminées et que Ses Sujets ont connues - un oiseau vivant entendant et voyant. Les preuves sur Sa Toute-puissance, Sa Sagesse et Sa Science complète (qu'Il soit Glorifié et Exalté) dans Ses créatures sont nombreuses et innombrables. Par ce que nous avons cité, il apparaît clairement - au chercheur de la vérité - l'invalidité de cette hypothèse émise par cette personne dans ses propos, et il se révèle qu'elle est entièrement fausse selon ce qui a été rapporté et [si on en appelle] à la raison. Une autre preuve irréfutable sur son

invalidité est qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) a créé les cieux et la terre, et qu'Il a créé toutes les créatures, immobiles et mobiles, par Sa grande Puissance, et ceci est bien plus impressionnant et plus grand que de faire du bâton de Moussa (Moïse) un serpent rampant, comme Allah (Gloire et Pureté à Lui) a dit : {Il y a sur terre des preuves pour ceux qui croient avec certitude, ainsi qu'en vous-mêmes. N'observez-vous donc pas?} [384]. Et Il a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {La création des cieux et de la terre est quelque chose de plus grand que la création des gens. Mais la plupart des gens ne savent pas} [385]. Et a dit (qu'Il soit Exalté) :

{L'homme ne voit-il pas que Nous l'avons créé d'une goutte de sperme? Et le voilà [devenu] un adversaire déclaré! Il cite pour Nous un exemple, tandis qu'il oublie sa propre création; il dit: «Qui va redonner la vie à des ossements une fois réduits en poussière?» Dis: «Celui qui les a créés une première fois, leur redonnera la vie. Il Se connaît parfaitement à toute création. C'est Lui qui, de l'arbre vert, a fait pour vous du feu, et voilà que de cela vous allumez}. Celui qui a créé les cieux et la terre ne sera-t-Il pas capable de créer leur pareil? Oh que si! Et Il est le grand Créateur, l'Omniscient. Quand Il veut une chose, Son

commandement consiste à dire:

«**Sois**», et c'est. Louange donc, à Celui qui détient en Sa main la royauté sur toute chose! Et c'est vers Lui que vous serez ramenés} [\[386\]](#).

Quant à l'histoire des Gens de la Caverne, on n'y trouve, qu'Allah en soit Loué, rien qui puisse être inadmissible par la raison, au contraire, son explication est plus facile et plus aisée que l'histoire du bâton, Allah (**Gloire et Pureté à Lui**) nous en a montré une preuve en nous-mêmes, en ce qu'Il a doté Ses sujets du sommeil qu'Il a prescrit pour eux et dont Il a fait une miséricorde pour eux, du fait qu'il les débarrasse de la fatigue, qu'il leur permet de récupérer

leurs forces après la lassitude, l'effort et l'atténuation de la force.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 110)

[387] Il en a fait des preuves qui montrent Sa grande Puissance, la perfection de Sa bienfaisance et de Sa douceur envers Ses sujets. Il en a fait une preuve de l'existence d'une vie après la mort, comme Allah (qu'Il soit Exalté) a dit : {Et, la nuit, c'est Lui qui prend vos âmes, et Il sait ce que vous avez acquis pendant le jour. Puis Il vous ressuscite le jour afin que s'accomplisse le terme fixé. Ensuite, c'est vers Lui que sera votre retour, et Il vous informera de ce que vous

faisiez} [388]. Et Il a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Et parmi Ses signes votre sommeil la nuit et le jour, et aussi votre quête de Sa grâce. Il y a en cela des preuves pour des gens qui entendent} [389]. Et Il a dit (qu'Il soit Glorifié et Exalté) : {Allah reçoit les âmes au moment de leur mort ainsi que celles qui ne meurent pas au cours de leur sommeil. Il retient celles à qui Il a décrété la mort, tandis qu'Il renvoie les autres jusqu'à un terme fixé. Il y a certainement là des preuves pour des gens qui réfléchissent} [390]. Et Il a dit (qu'Il soit Exalté) : {C'est de par Sa miséricorde qu'Il vous a assigné la nuit et le jour: pour que vous vous y

reposiez et cherchiez de Sa grâce, et afin que vous soyez

reconnaissants} [\[391\]](#). Les versets évoquant ce précepte sont nombreux.

Il y a indiqué (Gloire et Pureté à Lui)

que le sommeil est un détachement [de l'âme], un bienfait et une

miséricorde, [c'est aussi] une preuve éblouissante de Sa grande puissance.

Ainsi, Celui qui en a été capable, en a fait un bienfait généralisé et une

miséricorde à tous Ses sujets, lors de leurs nuits et de leurs jours, au

moment où ils en ont besoin. Il en a fait une preuve de la Résurrection et

de la vie après la mort, c'est lui-même qui prescrit pour les Gens de la

Caverne un long sommeil, pour

beaucoup de raisons sages et d'éminents secrets, dont Il a évoqué certains dans Son Livre sacré. Il dit alors (Gloire et Pureté à Lui) dans la Sourate Al Kahf : {Penses-tu que les gens de la Caverne et d'ar-Raquîm ont constitué une chose extraordinaire d'entre Nos prodiges?} Quand les jeunes gens se furent réfugiés dans la caverne, ils dirent: «O notre Seigneur, donne-nous de Ta part une miséricorde; et assure nous la droiture dans tout ce qui nous concerne». Alors, Nous avons assourdi leurs oreilles, dans la caverne pendant de nombreuses années} [392] jusqu'à ce qu'Il dise (Gloire et Pureté à Lui) : {Et quand

vous vous serez séparés d'eux et de ce qu'ils adorent en dehors d'Allah, réfugiez-vous donc dans la caverne: votre Seigneur répandra de Sa miséricorde sur vous et disposera pour vous un adoucissement à votre sort} [393]. Il a évoqué (Gloire et Pureté à Lui) l'une des raisons sages derrière le fait de les abriter dans la caverne : répandre sur eux [394] de Sa miséricorde et de disposer pour eux un adoucissement à leur sort, lorsqu'ils se séparèrent de leurs concitoyens et qu'ils les quittèrent pour Allah, à cause de leur polythéisme et de leur mécréance. Quelques versets plus tard, Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) dit : {Et

c'est ainsi que Nous fîmes qu'ils furent découverts, afin qu'ils (les gens de la cité) sachent que la promesse d'Allah est vérité et qu'il n'y ait point de doute au sujet de l'Heure} [395].

Allah (Gloire et Pureté à Lui) montre dans ce verset, que l'histoire des Gens de la Caverne et le fait qu'Il les fasse découvrir, sont des arguments sur la véracité de la promesse d'Allah de la résurrection et de l'avènement de l'Heure [du jugement]. Ainsi, Celui qui fait revivre le dormeur après un long sommeil qui est une sortie de l'âme du corps, est celui même qui fait revivre les Sujets [d'Allah] après leur mort et leur décomposition. Et, il est connu que la résurrection a été

évoquée par tous les Prophètes, le Livre d'Allah l'a indiquée dans plusieurs endroits, et elle fait l'unanimité chez les musulmans et les non musulmans qui ont cru les précédents Messagers. Celui donc qui est capable de ressusciter les morts et de les rétribuer pour leurs œuvres est celui qui est capable (Gloire et Pureté à Lui) d'endormir les vivants et de les ressusciter plus aisément, et chacune des morts -la mort du sommeil et celle du décès- est une preuve pour l'autre. De plus, Allah (Gloire et Pureté à Lui) a évoqué dans la Sourate Al-Baqara , la résurrection des morts, dans la vie d'ici-bas avant l'au-delà dans cinq endroits pour

établir un argument contre ceux qui contestent la Résurrection, et pour leur démontrer (Gloire et Pureté à Lui) qu'Il est capable de ressusciter les morts dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà.

Le Premier Endroit : Il dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Et [rappelez-vous] lorsque vous dites: «O Moïse, nous ne te croirons qu'après avoir vu Allah clairement»!... Alors la foudre vous saisit tandis que vous regardiez. Puis Nous vous ressuscitâmes après votre mort afin que vous soyez reconnaissants} [\[396\]](#).

Le Deuxième Endroit : Il dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Et quand vous

aviez tué un homme et que chacun de vous cherchait à se disculper!... Mais Allah démasque ce que vous dissimuliez. **Nous dûmes donc:**

«Frappez le tué avec une partie de la vache». - Ainsi Allah ressuscite les morts et vous montre les signes (de Sa puissance) afin que vous raisonniez} [\[397\]](#). **La signification de ce verset est :** Allah (Gloire et Pureté à Lui) leur a ordonné de frapper le tué, au sujet duquel ils étaient en désaccord pour trouver l'assassin, avec une partie de la vache que les Banou Israël avaient reçu l'ordre d'immoler.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 112)

[398] Ils le frappèrent avec une partie, et Allah lui rendit son âme. Il parla et leur dit le nom de son assassin. Allah (**Gloire et Pureté à Lui**), par cette histoire, a montré, aux personnes dotées de raison, la preuve qu'Il ressuscitait les morts.

Le Troisième Endroit : Il dit (**Gloire et Pureté à Lui**) : {N'as-tu pas vu ceux qui sortirent de leurs demeures, - il y en avait des milliers -, **par crainte de la mort? Puis Allah leur dit: «Mourez»**. Après quoi Il les rendit à la vie. Certes, Allah est Détenteur de la Faveur, envers les gens; mais la plupart des gens ne sont pas reconnaissants} [399].

Le Quatrième Endroit : Il dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Ou comme celui qui passait par un village désert et dévasté: "Comment Allah va-t-Il redonner la vie à celui-ci après sa mort?" dit-il. Allah donc le fit mourir et le garda ainsi pendant cent ans}[400].

Le Cinquième Endroit : Il dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Et quand Abraham dit: «Seigneur! Montre-moi comment Tu ressuscites les morts», Allah dit: «Ne crois-tu pas encore?» «Si! dit Abraham; mais que mon cœur soit rassuré». «Prends donc, dit Allah, quatre oiseaux, apprivoise-les (et coupe les) puis, sur des monts séparés, mets-en un fragment ensuite

appelle-les: ils viendront à toi en toute hâte. Et sache qu'Allah est Puissant et sage.»}[401].

Dans ces cinq endroits du Livre d'Allah, [nous retrouvons] Sa démonstration (Gloire et Pureté à Lui) à Ses sujets de Sa résurrection des morts avant le Jour du Jugement Dernier, ainsi, Celui qui en a été capable est Celui qui peut allonger la durée [du sommeil] du dormeur autant de temps qu'Il le désire (Gloire et Pureté à Lui), puis de le ressusciter quand Il le désire plus aisément et plus logiquement, car l'allongement du sommeil puis la résurrection du dormeur est beaucoup plus facile que la résurrection des morts après l'arrêt

de la matière de vie chez eux, et leur transformation en une chose n'ayant aucun sens, de même, ceci est plus facile et plus aisé que de ressusciter les morts le Jour du Jugement

Dernier après leur décomposition et leur transformation en fragments et en poussière. Les preuves

irréfutables, les Livres révélés et les esprits sains ont tous démontré [la vérité de] la Résurrection. Par

ailleurs, les Messagers sont venus avec [cette vérité], le meilleur Livre et le meilleur Messenger l'ont

prononcée, et elle a fait l'unanimité parmi les musulmans. Comment la perplexité autour de l'histoire des

Gens de la Caverne et de la Puissance

d'Allah de faire ce qu'Il nous a dit à leur sujet (Gloire et Pureté à Lui) peut-elle demeurer même chez ceux qui ont le moindre degré de raison. Nous implorons Allah qu'Il nous préserve de la déviance des cœurs et de l'égarement après la guidance, et il n'y a de puissance ni de force que par Allah, le Très-Haut, l'Eminent.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 113)

[402]Quant aux quatrièmes et cinquièmes éléments odieux contenus dans ces propos, tels qu'ils ont été rapportés par le journal "As-Sabah" (Le Matin) du numéro paru le 20/3/1974 (du calendrier Grégorien),

ils sont les suivants : L'objection au fait de donner à la femme la moitié de l'homme, lors de l'héritage. La contestation de la polygamie, la déclaration que le fait de donner à la femme la moitié de l'homme, lors de l'héritage, est une iniquité à laquelle il faut pallier, et qu'il faut établir, à notre époque, l'égalité entre la femme et l'homme dans l'héritage, comme il y a une égalité entre eux à l'école, dans l'usine, en agriculture et dans la police. Qu'il est illogique, à notre époque, de préférer l'homme à la femme. Et, la prétention que ce principe est justifiable lorsque l'homme a autorité sur la femme, et à une époque où le niveau social de la

femme ne lui permettait pas de prétendre à une égalité avec l'homme, lorsqu'elle était enterrée vive et qu'elle était humiliée, mais à présent, elle a accédé au domaine professionnel, et l'a partagé avec l'homme. Il a été rapporté [dans ces propos] : "Nous nous devons, de faire appel à l'Idjtihâd (effort de réflexion des ulémas et des juristes musulmans) pour analyser ce sujet, et de procéder au développement des règles juridiques selon les exigences du développement de la société. Certaines autorités ont déjà émis des réserves sur la polygamie à travers l'Idjtihâd dans le sens du saint verset." Et, il a mentionné le droit

que les chefs d'Etat auraient, en vertu de leur statut d'Emirs des Croyants, de développer les lois en fonction du développement du peuple, du concept de justice et du mode de vie. Fin de l'allusion à ces propos publiés par le journal "As-Sabah" et que le journal "Ach-Chihâb" n'a pas évoqué dans les propos qu'il a rapporté. Il y a dans cette déclaration hasardeuse des diversités de mécréance et d'égarement, dont l'accusation faite à Allah (**Gloire et Pureté à Lui**) dans son jugement, et l'invitation des chefs d'Etats à falsifier les règles de la charia, selon leur logique, leur Idjtihâd et selon le développement des peuples et des modes de vie à

leurs yeux. C'est sans doute le faux le plus absolu, et il comporte une imitation des juifs et des chrétiens dans leur falsification des règles de leurs prophètes, leur invention contre Allah (**Gloire et Pureté à Lui**) de ce qu'Il n'a pas légiféré, et leur introduction à Ses commandements de ce qui n'y fait pas partie. Ce que cet homme a cité revient à dire qu'Allah, (**Gloire et Pureté à Lui**), ignorait ce que les peuples allaient devenir vers la fin des temps, et comment leurs sociétés allaient évoluer.

(**Numéro de la partie: 1**, **Numéro de la page: 114**)

[403] C'est pour cette raison qu'il a invité les chefs d'Etat à prendre l'initiative de moderniser les lois, et nous savons - par des preuves irréfutables du Livre, de la Sunna et du Idjmâ' (consensus des ulémas) de la communauté- qu'Allah, (Gloire et Pureté à Lui), sait ce qu'il y a et ce qui aura lieu, qu'Il connaît l'état de Ses sujets par le passé et le présent au moment de la Révélation, et qu'Il sait comment ils évolueront dans le futur, comme Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) l'a dit : {Allah qui a créé sept cieux et autant de terres. Entre eux [Son] commandement descend, afin que vous sachiez qu'Allah est en vérité Omnipotent et qu'Allah a

embrassé toute chose de [Son] savoir}[404]. Et Il a dit, (Gloire et Pureté à Lui) : {C'est Lui Allah. Nulle divinité autre que Lui, le Connaisseur de l'Invisible tout comme du visible. C'est Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux}[405]. Nous savons également - à travers le Livre, et le Idjmâ' (consensus des ulémas), qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) est Sage et Omniscient, et qu'Il est Le Tout Miséricordieux et Le Très Miséricordieux. Il ne commet ni injustice ni iniquité, bien au contraire, Il est Le Sage et l'Omniscient [parfaitement connaisseur] des situations de Ses sujets. Il est doux

envers Ses serviteurs. Il a légiféré pour eux des lois qui leur apportent bien-être, miséricorde et justice entre eux que ce soit dans la loi sur l'héritage ou dans d'autres, car Il est (Gloire et Pureté à Lui) le plus Juste des juges et Le plus Miséricordieux des miséricordieux. Il est (Gloire et Pureté à Lui) connaisseur de l'état de Ses sujets et de ce qui leur est utile vers la fin des temps, comme Il est (Gloire et Pureté à Lui) connaisseur de ce qui leur est utile au moment de la législation, et quiconque prétend le contraire aura accusé Allah dans Sa Sagesse et Sa Science. Et s'Il voulait (Gloire et Pureté à Lui) que les chefs d'Etat ou les savants procèdent à une

modernisation des lois à un moment ou à un autre, Il l'aurait indiqué à Ses sujets dans Son Livre ou par les dires de Son Prophète (). Du moment qu'il n'en est rien, on en déduit que les lois qu'Il a instauré doivent être respectées et suivies, et elles doivent servir de base de jugement au moment de la législation et pour les temps futurs jusqu'à ce que l'Heure [du Jugement] arrive. En effet, Allah a indiqué dans Son Livre qu'il est obligatoire de suivre ce qu'Il a révélé, de s'y attacher, d'y recourir pour arbitrer entre les gens et d'éviter de s'en détourner, Il dit : [\[406\]](#)(qu'Il soit Exalté) : {Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et

ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu} [407]. Et Il dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Tiens fermement à ce qui t'a été révélé car tu es sur le droit chemin} [408]. Et Il dit (qu'Il soit Exalté) : {Puis Nous t'avons mis sur la voie de l'Ordre [une religion claire et parfaite]. Suis-la donc et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas. Ils ne te seront d'aucune utilité vis-à-vis d'Allah. Les injustes sont vraiment alliés les uns des autres; tandis qu'Allah est le Protecteur des pieux} [409]. Il dit (qu'Il soit Exalté), en s'adressant à Son Prophète () : {Et sur toi (Muhammad) Nous avons fait descendre le Livre avec la vérité,

pour confirmer le Livre qui était là avant lui et pour prévaloir sur lui.

Juge donc parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, loin de la vérité qui t'est venue. A chacun de vous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre. Si Allah avait voulu, certes Il aurait fait de vous tous une seule communauté. Mais Il veut vous éprouver en ce qu'Il vous donne.

Concurrencez donc dans les bonnes œuvres. C'est vers Allah qu'est votre retour à tous; alors Il vous informera de ce en quoi vous divergiez. Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils ne

tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé. Et puis, s'ils refusent (**le jugement révélé**) sache qu'Allah veut les affliger [ici-bas] pour une partie de leurs péchés.

Beaucoup de gens, certes, sont des pervers. Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?} [\[410\]](#). Dans ces saints versets, Allah a recommandé de juger par ce qu'Il a révélé, et d'éviter de s'y opposer, comme Il a mis en garde (**Gloire et Pureté à Lui**) contre le fait de suivre les passions des gens dans ce qui est contraire au droit. Il a informé que

Son jugement est le meilleur des jugements, et qu'aucun jugement ne lui est supérieur. Il a démontré que tout jugement qui s'oppose à Son jugement constitue un jugement de l'époque de l'Ignorance, et Il a indiqué, dans un autre verset, que tout ce qui est contraire à Son jugement est un jugement de Tâghoût (comprend diable, idole et toutes fausses divinités), comme Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) l'a dit : {N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi? Ils veulent prendre pour juge le Tâgût, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé

de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. Et lorsqu'on leur dit: «Venez vers ce qu'Allah a fait descendre et vers le Messenger», tu vois les hypocrites s'écarter loin de toi} [411].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 116)

[412] Il y a en cela la preuve pour ceux qui croient en Allah et en la Résurrection, que tout ce qui s'oppose aux jugements qu'Allah a révélés à Son Messenger Mohammed (), constitue un jugement de Tâghoût et une œuvre des hypocrites, et qu'il est extrêmement éloigné du droit chemin. Allah (Gloire et Pureté à

Lui) a qualifié, dans certains versets, ceux qui ne jugent pas par ce qu'Allah a révélé à Son Prophète () de mécréants, de coupables et de pervers. Il a informé, à un autre endroit de Son Livre, qu'Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messenger ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Il dit alors, (qu'Il soit Glorifié et Exalté), dans la Sourate Al-Ahzab (Les Coalisés) : {Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messenger ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à

Allah et à Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident} [\[413\]](#).

Est-il admis - après cette grande démonstration et ce sérieux avertissement - qu'un chef d'Etat ou qu'un savant ou autre puisse s'opposer à ce qu'Allah a révélé et ce qu'Il a jugé dans l'héritage ou ailleurs ? Est-il admis que [quelqu'un] puisse inviter les chefs d'Etat à moderniser les lois par leur Idjtihâd et leurs avis, à chaque fois que les peuples et les sociétés évoluent ? Qu'est-ce d'autres si ce n'est la mécréance, l'égarement, l'opposition à Allah (Gloire et Pureté à Lui), Son accusation pour Son Jugement, le reniement de Sa charia et la falsification de Sa religion.

Combien ces propos sont ignobles et loin de la vérité, et combien la mécréance de celui qui se permet de les prononcer, les trouve convenables ou invite à les appliquer, est grande. Puis, **il serait également judicieux de dire à cet homme et à ses semblables que** : Les ulémas (savants) musulmans - depuis l'époque des compagnons [du Prophète] - que la Satisfaction d'Allah soit sur eux- et jusqu'à nos jours, se sont accordés à croire que le domaine de l'Idjtihâd est l'ensemble des questions marginales pour lesquelles il n'y a pas de texte, quant à la foi et aux jugements pour lesquels un texte explicite du Livre ou de la sunna authentique existe, ils

ne relèvent pas du domaine de l'Idjtihâd. Au contraire, tout le monde est appelé à se conformer au texte et à éviter ce qui s'y oppose. Les ulémas ont insisté sur ce précepte dans chacune des écoles juridiques [414] admises. De plus, l'Idjtihâd- même lorsqu'il est fait dans son domaine - doit être réalisé par les Gens de la Science connaissant le Livre d'Allah et la Sunna de Son Messenger () et ayant une expérience reconnue dans la connaissance des origines des preuves juridiques, des origines du Fiqh (jurisprudence islamique) et du hadith, et ayant une large connaissance de la langue arabe, et ceci n'est pas admis de la

part des chefs d'Etat, parce que tous les chefs d'Etat ne sont pas des ulémas dont l'Idjtihâd est admis, puis, tous les chefs d'Etat - qu'ils soient rois ou présidents de la république - ne sont pas considérés Emirs des croyants. L'Emir des croyants est celui qui juge entre eux par le jugement d'Allah, le leur impose et leur interdit de s'y opposer, c'est ce qui est reconnu entre les savants de l'islam et ce qui est connu entre eux. Cet état de fait doit être véritablement su par celui qui tient ces propos, ce dernier est appelé à se repentir à Allah par ce qu'Il invite à revenir au droit chemin, car le retour à la vérité est un honneur et une vertu, plus

encore, une obligation et une nécessité, alors que la persistance dans le faux est un déshonneur, une indignation, un orgueil et une marche dans le sentier de Satan. Allah (Gloire et Pureté à Lui), accepte les repentis, et pardonne les fautes des coupables si leur repentir est sincère, comme Allah (Gloire et Pureté à Lui) a dit: {Dis à ceux qui ne croient pas que, s'ils cessent, on leur pardonnera ce qui s'est passé}[415]. Et, Il a dit au sujet des chrétiens : {Ne vont-ils donc pas se repentir à Allah et implorer Son pardon? Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux}[416]. Le Prophète (ﷺ) a dit dans un hadith authentique : « L'Islam efface ce qui

l'a précédé (comme mécréance, et comme péchés) et le repentir efface ce qui l'a précédé (comme péchés) ». Et, c'est Allah qui assiste, Il est Le Maître [qui apporte] la Réussite, et c'est Lui qui guide vers le droit chemin.

Avertissement important

Il est bien connu par les preuves multiples puisées dans le Livre, la Sunna et le consensus des ulémas qu'Allah est Sage et Omniscient dans tout ce qu'Il a établi comme lois pour Ses serviteurs et qu'Il est Sage et Omniscient dans tout ce qu'Il a prédestiné pour eux. C'est pour cette raison qu'Il évoque fréquemment Sa

Sagesse et Son Omniscience dans Son Livre Sacré pour que les personnes raisonnables parmi Ses serviteurs sachent qu'Il est Sage et Omniscient dans tout ce qu'Il a prédestiné et ce en vue de rassurer leurs cœurs [\[417\]](#) et ouvrir leurs poitrines à l'Islam et au respect de Sa Charia et de Ses Jugements. C'est pour cela que, lorsqu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) a abordé la question de l'héritage des enfants et des deux parents, et de la favorisation des hommes par rapport aux femmes, Il a conclu en disant (Gloire et Pureté à Lui) : {De vos ascendants ou descendants, vous ne savez pas qui est plus près de vous en utilité. Ceci

est un ordre obligatoire de la part d'Allah, car Allah est, certes, Omniscient et Sage} [418]. Allah (Gloire et Pureté à Lui) a signalé dans ce verset que Lui Seul est Omniscient des conditions de Ses serviteurs. Quant aux Serviteurs, ils ne savent pas qui est plus près d'eux en utilité. Il a ainsi souligné que les dispositions détaillées propres à l'héritage proviennent de L'Omniscience et de La Toute Sagesse Divines et ne sont ni aléatoires ni sans but. Pureté à Lui ! Il est plus Haut et infiniment au-dessus de cela. Puis, Il finit Ses Paroles quant à l'héritage des deux époux et à la favorisation de l'époux par rapport à l'épouse et quant à

l'héritage des frères utérins et à l'égalité entre eux en disant (Gloire et Pureté à Lui) : {(Telle est l')}

Injonction d'Allah! Et Allah est Omniscient et Indulgent}[419]. De même, Il finit Ses Paroles où Il donne la préférence aux hommes par rapport aux femmes dans l'héritage dû aux frères et sœurs issus des mêmes parents ou d'un même père en évoquant son Omniscience et en disant : {et s'il a des frères et des sœurs, à un frère alors revient une portion égale à celle de deux sœurs. Allah vous donne des explications pour que vous ne vous égariez pas. Et Allah est Omniscient}[420]. Allah a montré qu'Il a légiféré ces

dispositions relatives à l'héritage avec leurs détails en raison de Son Omniscience des conditions de Ses serviteurs et selon ce qui leur convient, et qu'Il est Indulgent et ne s'empresse pas de châtier le désobéissant en attendant que ce dernier éprouve du regret et se repente de sa désobéissance. Et après l'évocation des héritages, Allah indique que cela représente Ses limites et menace par le châtiment celui qui les dépasse. Allah (Gloire et Pureté à Lui) dit à ce propos : {Tels sont les ordres d'Allah. Et quiconque obéit à Allah et à Son messager, Il le fera entrer dans les Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y

demeurer éternellement. Et voilà la grande réussite. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messenger, et transgresse Ses ordres, Il le fera entrer au Feu pour y demeurer éternellement. Et celui-là aura un châtiment avilissant}.[\[421\]](#)

Puis, on dit à cet homme et à ceux qui pensent comme lui que croire que l'homme et la femme sont égaux en toute chose [\[422\]](#) n'est acceptable ni par la religion ni par la logique, parce qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) a conféré à chacun d'eux une nature différente de celle de l'autre tant au niveau physique qu'au niveau intellectuel, de même que pour d'autres aspects. Allah a rendu

l'homme meilleur que la femme et lui a donné l'autorité sur elle, vu qu'il est capable de supporter les peines et les besognes dures que la femme ne peut pas endurer dans la plupart des cas, et que la faculté mentale de l'homme est pour la plupart supérieure à celle de la femme. C'est pour cette raison qu'Allah a rendu l'homme responsable de la femme pour qu'il la sauvegarde et la préserve de ce qui pourrait lui nuire ou porter atteinte à son honneur. De même, Allah (Exalté soit-Il) a fait du témoignage de deux femmes l'équivalent du témoignage d'un seul homme et ce étant donné que la faculté mentale et la capacité de mémorisation de l'homme sont

supérieures à celles de la femme. Allah (**Exalté soit-Il**) a fait de la femme le récipient de la reproduction des enfants et le lieu de la conception des embryons, des accouchements et de l'allaitement des enfants. Elle est, dans ce cas, appelée à accomplir des tâches que l'homme n'est pas appelé à accomplir. En même temps, elle est incapable de faire les besognes que l'homme fait vu que sa grossesse, ses accouchements et ce qu'Allah (**Exalté soit-Il**) lui a imposé quant aux soins qu'elle a à accorder aux enfants, à l'éducation de ces deniers et à leur allaitement lorsqu'ils en ont besoin, l'empêchent d'effectuer beaucoup de tâches, et parce que l'homme a grand

besoin que la femme reste à la maison pour éduquer les enfants et pour prendre soin d'eux, accomplir les tâches ménagères et préparer ce dont il a besoin d'autant plus que tous les hommes ne sont pas forcément capables d'engager la personne apte à faire ces tâches à la place de leurs épouses. De plus, la femme est l'objet de la convoitise sexuelle des hommes qui veulent en jouir et elle a, à cause de cela, grand besoin d'un homme qui la protégerait des autres hommes et ferait obstruction aux faibles d'esprit visant à lui porter atteinte.

Pour ce qui est de la mixité entre les deux sexes à l'école, dans les usines et dans le milieu de la police, etc.,

elle n'est pas permise indéfiniment, **une explication s'impose à ce sujet** : il n'est pas permis à la femme de se retrouver dans ces endroits que dans les limites prescrites par la Charia, de manière à ce que son honneur soit à l'abri des dangers, qu'elle ait la possibilité de mettre le voile imposé par la religion et qu'elle n'ait pas à se retrouver seule en compagnie d'un homme. Le Prophète () dit à ce propos : « **Tout homme et toute femme qui se trouvent en tête-à-tête, Satan sera leur troisième** ». Le Prophète () dit également : « Qu'un homme ne se retrouve pas seul avec une femme qu'en présence d'un Mahram (**homme qui lui est interdit**

en mariage), et qu'une femme n'entreprenne pas un voyage qu'en compagnie d'un Mahram ». Allah (Exalté soit-Il) a donné aux hommes autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci au niveau physique, moral et mental, comme nous l'avons dit plus haut, et aussi à cause des dépenses qu'ils font pour elles de leurs biens.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 120)

[423]Allah (Exalté soit-Il) dit à ce propos : {Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-

ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens}[424]. Allah (Exalté soit-Il) a donné dans ce verset un jugement absolu quant à l'autorité qu'Il donne aux hommes sur les femmes et Il n'a pas restreint ce jugement à une certaine époque, car Il sait (Exalté soit-Il) ce qui se produira à la fin des temps. Et si ce jugement avait eu besoin d'être changé, Allah (Exalté soit-Il) l'aurait indiqué et ne l'aurait pas négligé, ou bien son Prophète () l'aurait éclairci dans sa Sunna. Et comme rien à cet égard ne s'est produit, on en déduit que le jugement de l'autorité qu'ont les hommes sur les femmes perdure jusqu'au Jour de la Résurrection. Les

personnes douées de la moindre clairvoyance sont à même de connaître les conditions du monde actuel et de ce qui découle de la mixité entre les deux sexes à l'école, dans les usines et ailleurs. Il résulte de cette mixité un grand mal, une corruption incontournable et des répercussions néfastes. Ceci met en relief le mérite de ce qu'a apporté la charia islamique et implique l'obligation de se conformer à ses prescriptions dans toutes les circonstances, en tout temps et à tout endroit et de s'abstenir de l'enfreindre. Il est nécessaire de savoir que cette préférence est donnée au sexe masculin par rapport

au sexe féminin en général et que ceci ne signifie pas que tout homme est meilleur que toute femme, au contraire, il se peut que certaines femmes soient meilleures que certains hommes dans plusieurs domaines comme il est bien connu à partir des textes historiques et de la réalité de toute époque. En effet, `A'îcha, Khadîdja et Hafsa ainsi que les autres Mères des Croyants (qu'Allah soit satisfait d'elles) sont meilleures que beaucoup d'hommes. Il en est de même à travers le temps, on peut trouver des femmes qui sont meilleures que certains hommes au niveau du travail, des facultés mentales et de la piété, mais ceci

n'implique pas l'égalité entre l'homme et la femme en toute chose et n'implique pas non plus de donner à la femme une portion égale à celle de l'homme dans l'héritage ou de la rendre égale à l'homme dans les sentences de la charia. Nous avons déjà dit dans l'exposé des preuves, en parlant de l'histoire du bâton de Moussa (Moïse) et de celle des Gens de la Caverne, qu'il incombe à toutes les personnes chargées des obligations religieuses de croire en ce qui est révélé de la part d'Allah (Exalté soit-Il) et de s'y soumettre en appliquant Ses exigences. Nous avons de même dit qu'il n'est permis ni de rejeter la Révélation en tout ou

en partie ni de la nier, car Allah (Exalté soit-Il) est plus véridique dans Ses Paroles que Ses créatures et Omniscient des conditions de Ses serviteurs et de ce qui leur est utile et parce qu'Il nous a ordonné de suivre Sa Révélation et n'a pas donné à Ses serviteurs le choix d'en rejeter quelque chose. De plus, le Prophète} est le plus véridique des gens et a la raison la plus parfaite et l'âme la plus purifiée.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 121)

[425]Il est le dépositaire de la Révélation Divine. Allah (Exalté soit-Il) a signalé qu'il ne prononce rien

sous l'effet de la passion et que ce n'est qu'une Révélation inspirée. Il a communiqué les Paroles de son Seigneur comme elles lui ont été révélées. Il a communiqué la charia de son Seigneur comme il a été enjoint de faire. Il n'est donc pas permis à qui que ce soit d'aller à l'encontre de cette Révélation ou de changer ce qui a été légiféré par la charia en se basant sur un avis ou sur un acte d'Idjtihâd (effort de réflexion pour saisir une disposition religieuse étayée par des arguments d'autorité). Les ulémas sont unanimes à dire qu'il est absolument interdit de nier la Révélation en partie ou en totalité, de ne pas en être satisfait ou de la

délaissier au profit d'autres lois. Ils ont avancé que ceci relève de la mécréance et de l'apostasie vu les preuves précédentes et le verset coranique où Allah (Exalté soit-Il) dit à cet égard : {C'est parce qu'ils ont de la répulsion pour ce qu'Allah a fait descendre. Il a rendu donc vaines leurs œuvres} [426]. Nous avons déjà avancé ce que le grand imam Ishâq ibn Râhawiyya, le Juge `Iyâdd ibn Moussa et le Cheikh de l'Islam, Ibn Taymiyya (qu'Allah leur fasse miséricorde) ont transmis quant au consensus de la communauté sur ce que nous avons mentionné plus haut, veuillez le vérifier et vous trouverez ce qui suffit à ce propos.

Quant à la protestation contre la polygamie et le soutien de l'attitude réprouvant le mariage de certains hommes avec deux femmes ou plus tout en prétendant se fonder sur un acte d'Idjtihâd dans la signification du verset coranique où Allah (Exalté soit-Il) dit : {Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, ou des esclaves que vous possédez} [427], la réponse en est que ceci est une grande erreur et une ignorance flagrante car personne n'est habilité à interpréter le Livre d'Allah d'une manière qui contrecarre

l'interprétation faite par Son Prophète () ou par les Compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux) ou d'une manière qui va à l'encontre du consensus des musulmans, car le Prophète () est le plus savant parmi les gens de l'interprétation du Livre d'Allah et le plus sincère envers Allah et Ses serviteurs. Il a permis la polygamie pour lui-même et pour sa communauté et il a ordonné la justice entre les coépouses tout en mettant les hommes en garde contre le fait de préférer une épouse à une autre. Il en est de même pour les compagnons qui sont les plus savants du Livre d'Allah et de la Sunna après le Prophète () et les plus sincères envers

les gens après les Prophètes, et qui n'ont jamais approuvé l'interdiction de la polygamie. Comment est-il donc possible à n'importe quel savant, gouverneur [\[428\]](#) ou à toute personne, quel que soit son rang, de contredire leur avis et de prétendre le contraire de ce qu'ils ont su de la religion d'Allah et de ce qui faisait l'objet du consensus des ulémas qui leur ont succédé. Cela est un avis tout à fait nul et qui relève de la mécréance et de l'égarement les plus hideux. Il représente également une insolence effrontée vis-à-vis du Livre d'Allah et des dispositions de Sa charia. Par ailleurs, celui qui médite sur la polygamie permise par Allah

(Gloire et Pureté à Lui), saura que cela comporte des intérêts pour les hommes et les femmes ainsi que pour la communauté elle-même comme on va l'éclaircir plus loin inchâ' Allah (si Allah le veut) et que cela fait partie des avantages de la charia islamique avec laquelle Allah a envoyé Son Messenger Mohammad à tous les gens tout en faisant qu'elle comprenne ce qui leur est bénéfique et qui engendre leur bonheur dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà. Il saura également que la permission de la polygamie fait partie de la perfection de la bienfaisance et de la clémence d'Allah envers Ses serviteurs et que cela relève de la Sagesse d'Allah

visible à quiconque s'arrête sur cette question et perçoit ce qu'Allah a légiféré et décrété : cela repose sur le fait que la femme est exposée à certaines situations, notamment la maladie, la stérilité, etc., or, si la polygamie était interdite, l'homme serait tiraillé par deux options amères, au cas où l'épouse serait stérile, avancée en âge ou atteinte d'une longue maladie, alors que l'homme a besoin d'une épouse qui lui évite de commettre l'adultère et qui l'aide dans sa vie, et il a aussi besoin d'une descendance. Il devra soit la répudier, ce qui lui sera préjudiciable ainsi qu'à elle, soit la garder tout en subissant les nuisances

et les peines multiples et en s'exposant à commettre la turpitude qu'Allah a interdite et d'autres péchés. Les deux options sont un mal qu'une personne raisonnable n'agrée pas. Il se peut également qu'une seule épouse ne suffise pas à l'homme, celui-ci aura donc besoin d'épouser une seconde femme ou même plus pour se préserver de la turpitude qu'Allah a interdite. Il est aussi possible que la femme soit peu fertile et n'accouche pas de beaucoup d'enfants, encore qu'elle ne soit pas stérile, le mari peut avoir besoin dans ce cas d'une seconde épouse ou de plus pour augmenter le nombre de sa progéniture, ce qui est recommandé

par le Prophète (ﷺ) qui y a incité la communauté islamique. Il se peut aussi que la femme soit incapable de gagner de quoi vivre et qu'il n'y ait personne pour pourvoir à ses besoins et la protéger, dans ce cas elle se trouvera dans le besoin d'un époux qui l'entretienne et la préserve de la turpitude. Il y a tant d'autres grands bénéfices dans la polygamie pour l'homme et la femme et pour la société elle-même. Il peut arriver que le nombre des femmes augmente à cause des guerres ou autre, et par conséquent, le nombre des hommes qui les entretiennent peut baisser, ce qui fait qu'elles aient besoin des époux qui les préservent et

protègent [\[429\]](#) leurs intérêts. Et c'est par le biais de ces époux que ces femmes pourront avoir des enfants légitimes. Vous savez à partir de ce que nous venons d'avancer plus haut qu'Allah (**Gloire et Pureté à Lui**) est Sage et Omniscient quant à tout ce qu'Il a légiféré et à ce qu'Il a prédestiné, et qu'il n'est pas permis à qui que ce soit de s'opposer à Ses jugements ou de remettre en cause Sa religion. Il est de même interdit de prétendre qu'une loi quelconque en dehors de celle d'Allah est meilleure que cette dernière, ou encore qu'une guidance quelconque en dehors de celle du Prophète est meilleure que cette dernière. **Allah dit à ce propos :**

{Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?}[430]. Le Prophète () disait, quand il prononçait son prêche: « Ensuite, la meilleure parole est le Livre d'Allah. La meilleure voie est celle de Mohammad (). Les pires pratiques religieuses sont les innovations. Toute innovation est une source d'égarement ». Les versets et les Hadiths sont nombreux à cet égard. Certains polythéistes de l'époque préislamique avaient un grand nombre d'épouses et lorsque l'Islam est venu, il a limité le nombre légitime des coépouses à quatre

comme le montre l'histoire de Ghaylân ibn Salama (qu'Allah soit satisfait de lui). Ce dernier s'est converti à l'islam alors qu'il était marié à dix femmes, le Prophète () lui a alors ordonné de choisir quatre d'entre elles et de se séparer du reste de ces coépouses. Il est authentiquement rapporté du Prophète () qu'Allah a permis à Ses deux Prophètes Dâwoud (David) et Soulaymân (Salomon) (`Alaihim Assallâm) d'épouser plus de quatre femmes. Avec l'avènement de la charia islamique parfaite par le biais du meilleur des êtres et le dernier des Prophètes (), Allah a donné à ce propos un ordre conciliatoire qui

englobe tous les intérêts, à savoir, la permission d'épouser quatre femmes et l'interdiction du mariage avec plus de ce nombre. Les ulémas (qu'Allah leur fasse miséricorde) ont établi par consensus qu'il est permis d'épouser quatre femmes -comme précité- et qu'il est interdit d'en épouser plus. Il n'y a que ceux dont l'avis est rejetable qui ont exprimé un avis opposé. Le Prophète est excepté de cette règle car Allah lui a permis de se marier avec neuf femmes et ce pour des raisons et des causes qu'il n'est pas lieu de citer ici. En méditant les conditions de ceux qui ont rejeté la polygamie, comme les chrétiens et ceux qui leur ressemblent, on

apprendra d'après la réalité de beaucoup d'entre eux qu'ils sont tombés dans l'adultère qu'Allah a interdite et qu'ils ont pris de multiples concubines tout en substituant ce qui est illicite [431] à ce qui est licite et en remplaçant ce qui est bon par ce qui est mauvais. **Ils ressemblent en cela à ceux de qui Allah dit :**

{ "Voulez-vous échanger le meilleur pour le moins bon?" } [432]. Il est évident que le Messager d'Allah () est le plus savant de l'interprétation du Livre d'Allah parmi les gens, **et il a interprété le verset coranique suivant :** { Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent } [433] en

indiquant que cela veut dire qu'il est permis d'épouser quatre femmes ou moins et qu'il est interdit d'épouser plus de ce nombre de femmes. Il en était de même pour les Compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux) puisqu'il n'a pas été rapporté que l'un d'entre eux a réfuté cette règle ou a épousé plus de quatre femmes. Ils sont les plus savants du Livre d'Allah après le Messenger d'Allah (ﷺ) et les plus savants de la Sunna comme nous l'avons indiqué plus haut. Ceci est suffisant et persuasif à quiconque cherche la vérité. C'est à Allah que nous demandons l'aide, c'est à Lui que nous nous en remettons, et il n'y

a ni de force ni de puissance qu'en Lui.

Quant au sixième fait blâmable parmi les six faits évoqués, celui concernant l'allégation selon laquelle les musulmans ont déifié le Prophète () en priant fréquemment sur lui, nous répondons en disant que cela ne relève ni de la déification du Prophète () ni de son adoration. Cela relève plutôt de l'adoration consacrée à Allah Seul et de l'obéissance à Ses ordres (Exalté soit-Il), car Il dit dans la Sourate Al-Ahzâb (Les Coalisés) : {Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos salutations} [434]. Allah (Exalté soit-

Il) nous a informé que Lui et Ses anges prient sur le Prophète (ﷺ), puis Il a ordonné aux croyants de prier sur lui, ce qui montre qu'il est permis de prier abondamment sur le Prophète (ﷺ) et que cela est l'un des meilleurs moyens de se rapprocher d'Allah (Exalté soit-Il). Par ailleurs, le consensus des ulémas est établi à ce sujet, et il est authentiquement rapporté d'après le Prophète (ﷺ) qu'il y a incité et a encouragé à le faire. Il dit : « Si vous entendez le muezzin appeler à la prière, répétez après lui ce qu'il dit, puis priez sur moi. Car celui qui prie sur moi une fois Allah prie sur lui dix fois en contrepartie. Puis demandez à Allah de m'accorder

la Wassila qui est un rang élevé au paradis qui n'appartiendra qu'à un seul des serviteurs d'Allah et j'espère que ce sera moi. Celui qui demande à Allah de m'accorder la Wassila, [435]jouira de mon intercession [en sa faveur auprès d'Allah le jour de la Résurrection] ». Dans les deux Sahîhs (recueils de hadiths authentiques)- la variante étant d'Al-Boukhârî d'après Ka'b ibn 'Adjrah (qu'Allah soit satisfait de lui) : « Les compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux) dirent: "O Envoyé d'Allah! Allah nous a ordonnés de prier pour toi. Comment se fait donc la prière pour Toi?". L'Envoyé d'Allah () dit: "Dites, Seigneur! Prie

pour Mohammad et pour la famille de Mohammad, comme Tu as prié pour Abraham et la famille d'Abraham. Bénis Mohammad et la famille de Mohammad, comme Tu as béni Abraham et la famille d'Abraham. Tu es digne de louange et de glorification" ». Les hadiths dans ce sujet sont nombreux. La prière de la part d'Allah (**Exalté soit-Il**) signifie l'éloge faite en faveur de Son serviteur en présence des dignitaires suprêmes (**les Anges**) et l'évocation de ses qualités et ses bonnes œuvres. La prière de la part des serviteurs signifie le fait de demander à Allah (**Gloire et Pureté à Lui**) de faire cet éloge. La prière de la part d'Allah

(Exalté soit-Il) signifie également l'éloge faite par Allah en faveur de Ses serviteurs et le fait d'être Miséricordieux envers eux, comme Allah (Gloire et Pureté à Lui) l'a dit dans les versets suivants : {O vous qui croyez! Evoquez Allah d'une façon abondante et glorifiez-Le à la pointe et au déclin du jour. C'est lui qui prie sur vous, - ainsi que Ses Anges -, afin qu'Il vous fasse sortir des ténèbres à la lumière; et Il est Miséricordieux envers les croyants} [\[436\]](#). Ces questions figurent parmi les questions les plus élémentaires pour le plus jeune apprenti ainsi que pour les musulmans ordinaires, comment

donc ceci était-il inconnu pour cette personne ? C'est à Allah que nous demandons l'aide.

Si l'on dit que la prière de manière abondante sur le Prophète () n'est pas une déification de sa personne, quelle forme prend donc la déification du Prophète () et son adoration ? Nous dirions : La déification du Prophète () et de beaucoup de ceux qu'on appelle les Alliés d'Allah et autres est une faute que commettent beaucoup d'ignorants et qui est répandue aux quatre coins du monde. Ceci est connu du vécu des gens et d'après la religion qu'Allah nous a envoyée par le biais de Ses messagers dans Sa Révélation et pour laquelle Il a créé

les humains et les djinns. Cette déification faite par beaucoup d'ignorants consiste à vouer une partie de l'adoration au Prophète () ou à quelqu'un d'autre parmi les créatures, comme le fait de l'invoquer ou de lui demander secours, de lui demander de guérir les malades et de procurer la victoire sur les ennemis, etc. Or, Allah (Exalté soit-Il) a imposé à Ses serviteurs de Lui vouer l'adoration à Lui Seul. Il leur a interdit de Lui associer une autre divinité. Et Il a envoyé les Messagers et a fait descendre les Livres [437] pour leur indiquer la foi et ce qui va à son encontre. Comme Il l'a dit (Exalté soit-Il) : {Je n'ai créé

les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent} [438]. Allah (Gloire et Pureté à Lui) dit aussi : {Alif, Lâm, Râ. C'est un Livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, émanant d'un Sage, Parfaitement Connaisseur, N'adorez qu'Allah} [439]. Allah (Exalté soit-Il) dit aussi : {Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écartez-vous du Tâgût»} [440]. Il dit également (Gloire et Pureté à Lui) : {Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif} [441]. Les versets qui véhiculent ce précepte sont nombreux. Allah (Gloire et

Pureté à Lui) est Celui qui guérit les malades, qui procure la victoire sur les ennemis, qui enlève le mal, qui répond favorablement à l'angoissé et qui apporte Son secours à Ses serviteurs lorsqu'ils ont recours à Lui et implorent Son secours, comme Il le dit (**Gloire et Pureté à Lui**) : {(Et **rappelez-vous**) le moment où vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'Il vous exauça aussitôt: «**Je vais vous aider d'un millier d'Ange**s déferlant les uns à la suite des autres». Allah ne fit cela que pour (**vous**) apporter une bonne nouvelle et pour qu'avec cela vos cœurs se tranquillisent. Il n'y a de victoire que de la part d'Allah. Allah

est Puissant et Sage}[442]. Il dit également (Gloire et Pureté à Lui) : {si vous faites triompher (la cause d') Allah, Il vous fera triompher et raffermira vos pas}[443]. Il dit de même (Exalté soit-Il) : {N'est-ce pas Lui qui répond à l'angoissé quand il L'invoque, et qui enlève le mal}[444]. Allah (Gloire et Pureté à Lui) dit aussi : {Et votre Seigneur dit: «Appelez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés»}[445].

Les polythéistes avaient cette caractéristique pendant l'ère préislamique, ils donnaient des associés à Allah pendant les moments

de prospérité et au moment des calamités, ils vouaient leur culte à Allah exclusivement comme Allah (Exalté soit-Il) le dit : {Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés [des dangers de la mer en les ramenant] sur la terre ferme, voilà qu'ils [Lui] donnent des associés} [446]. Ils ont reconnu qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) est le Créateur, le Grand Pourvoyeur, [447]Celui qui accorde le profit, Celui qui contrarie et Celui qui prédispose les affaires des Serviteurs avec sagesse. De même, ils ont reconnu qu'ils n'ont adoré d'autres que Lui -parmi les Prophètes, les

Alliés d'Allah, les Anges, les djinns et les idoles- que pour qu'ils leur servent d'intercesseurs auprès d'Allah et pour qu'ils les rapprochent de Lui, comme Allah (Exalté soit-Il) le dit dans son Livre Clair dans la Sourate Younos : {Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent: "Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah"} [448]. Il dit aussi à ce propos à la sourate Az-Zomar : {Nous t'avons fait descendre le Livre en toute vérité. Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif. C'est à Allah qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent): «Nous ne

les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah». En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat} [449].

Ces versets et bien d'autres montrent de manière explicite qu'Allah (Exalté soit-Il) est la véritable Divinité digne d'adoration et qu'il n'est pas permis ni de déifier autre que Lui ni de vouer un culte quelconque à quiconque en dehors de Lui comme Il le dit (Exalté soit-Il) : {Et votre Divinité est une divinité unique. Pas de divinité à part Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux} [450]. Allah (Gloire et Pureté à Lui) dit également :

{C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux; c'est Allah qui est le Sublime, le Grand}[451].

Allah dit à plusieurs endroits dans Son Livre qu'Il a prohibé l'Association à Ses serviteurs et qu'Il ne pardonnera pas à celui qui meurt en étant un associateur. Il dit également que le fait de consacrer une partie du culte à d'autres que Lui est l'équivalent du fait de Lui donner des associés et d'adorer d'autres en dehors de Lui. Allah (Gloire et Pureté à Lui) dit à ce propos: {Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Quiconque donne des

associés à Allah s'égare, très loin dans l'égarement} [452]. Allah (Exalté soit-Il) dit dans la Sourate Al-Mâ'ida : {Ce sont, certes, des mécréants ceux qui disent: «En vérité, Allah c'est le Messie, fils de Marie.» Alors que le Messie a dit: «O enfants d'Israël, adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur».

Quiconque associe à Allah (d'autres divinités,) Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs!} [453]. Il dit également (Exalté soit-Il) : {Tel est Allah, votre Seigneur: à Lui appartient la royauté, tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas

maîtres de la pellicule d'un noyau de datte. Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation; et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le jour du Jugement ils vont nier votre association. Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé} [\[454\]](#). Allah (Exalté soit-Il) indique dans ce verset qu'invoquer ceux qui sont en dehors de Lui est une Association. Il indique également (Gloire et Pureté à Lui) que cela relève de la mécréance majeure et Il dit à ce propos (Exalté soit-Il) : {Et quiconque invoque avec Allah une autre divinité, sans avoir la preuve évidente [de son existence],

aura à en rendre compte à son Seigneur. En vérité, les mécréants, ne réussiront pas}[455].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 128)

[456]Allah (Exalté soit-Il) informe que personne n'est plus égaré que celui qui invoque quelqu'un d'autre qu'Allah et que ceux que les associateurs invoquent, d'entre les Anges, les Prophètes et autres, nieront le culte que les associateurs leur vouaient et les invocations qu'ils leur adressaient. Allah nous informe également que ceux qu'ils adorent sont indifférents à cette adoration. Allah (Gloire et Pureté à Lui) dit à ce

propos : {Et qui est plus égaré que celui qui invoque en dehors d'Allah, et que la vie ne saura lui répondre jusqu'au Jour de la Résurrection? Et elles [leurs divinités] sont indifférentes à leur invocation. Et quand les gens seront rassemblés [pour le Jugement] elles seront leurs ennemies et nieront leur adoration [pour elles]} [\[457\]](#). Et Il dit également (Gloire et Pureté à Lui) : {(Et rappelle-toi) le jour où Nous les rassemblerons tous. Puis, Nous dirons à ceux qui ont donné [à Allah] des associés: «A votre place, vous et vos associés.» Nous les séparerons les uns des autres et leurs associés diront: «Ce n'est pas nous que vous

adoriez». Allah suffit comme témoin entre nous et vous. En vérité, nous étions indifférents à votre adoration»}[458].

Les versets qui évoquent ce thème sont nombreux et connus, mais ce que nous venons de citer est suffisant et montre bien que l'adoration est le droit d'Allah tout Seul, et qu'il n'est pas permis d'en dédier une part à d'autres qu'Allah. Les ulémas doivent montrer cela aux gens et de leur expliquer la vérité de l'Unicité avec laquelle Allah (Exalté soit-Il) a envoyé Son Messager Mohammad et les autres Messagers avant lui. Ils leur incombent également d'apprendre aux gens ce qu'ils

ignorent à cet égard et de les mettre en garde contre le fait de donner des associés à Allah (**Exalté soit-Il**). Les gouverneurs doivent, de leur part, mettre à exécution l'ordre d'Allah adressé à Ses serviteurs, les empêcher d'adorer d'autres que Lui et d'enfreindre Sa Charia, tout en suivant les ordres prescrits dans le Livre d'Allah ainsi que dans la Sunna de Son Messenger et tout en s'aidant des savants de la vérité pour apprendre ce qu'ils ignorent du Livre d'Allah ou de la Sunna de Son Messenger.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 129)

[459] C'est dans cela que réside leur gloire et leur honneur. Il est authentiquement rapporté que le Prophète () a dit : « Celui auquel Allah veut du bien, il lui accorde la compréhension de la religion ». Il dit aussi () : « Les meilleurs d'entre vous sont ceux qui apprennent le Coran, puis l'enseignent ». Il dit aussi () : « Quiconque montre à autrui la voie vers une bonne action, aura une récompense équivalente à celle de la personne qui aura fait cette bonne action ». Et on rapporte dans la Tradition (al-'athar) couramment rapporté d'après `Othmân (qu'Allah soit satisfait de lui) et également d'après `Omar ibn Al-Khattâb

(qu'Allah soit satisfait de lui) : "Allah empêche les gens de commettre le mal par le biais du souverain plus que par le biais du Coran." L'Imam Mâlik (qu'Allah lui fasse miséricorde) dit : "Les dernières générations de cette communauté ne se réformeront qu'avec ce qui a réformé ses premières générations." Cette grande parole est approuvée par les gens de science. Ce qui a réformé les premières générations et grâce auquel ils sont devenus les leaders, les dirigeants de la guidance et les souverains de la terre est le fait de suivre le Livre d'Allah et la Sunna de son Messenger (ﷺ), ainsi que le fait de les prendre comme arbitres dans ce

qu'ils disputaient sans recourir aux avis des gens et à leurs efforts de réflexion (**Idjtihâd**). Les dernières générations de cette communauté ne se réformeront qu'avec ce qui a réformé ses premières générations. Nous demandons à Allah d'accorder la réussite aux ulémas des musulmans à ce propos, d'unifier leur parole dans le vrai et d'améliorer les conditions des musulmans. Nous Le supplions également de leur conférer la compréhension profonde de la religion et de charger leurs meilleurs individus de les gouverner. C'est Lui le Tout-Généreux et Le Noble.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 130)

[460] Les actes de mécréance

Louange à Allah. Que la Prière et le Salut soient sur le dernier des Prophètes ainsi que sur sa famille, sur ses compagnons et sur ceux qui suivent sa guidance.

Sache, ô musulman, qu'Allah (**Exalté soit-Il**) a imposé à tous Ses serviteurs d'embrasser l'Islam, de s'y cramponner et de se mettre en garde contre ce qui va à son encontre. Allah (**Exalté soit-Il**) a envoyé Son Prophète Mohammad (ﷺ) pour y appeler les gens. Allah (**Exalté soit-Il**) a signalé que celui qui le suit est guidé et que celui qui se détourne de lui est égaré. Allah (**Exalté soit-Il**)

nous a mis en garde contre les causes menant à l'apostasie et à tous les genres de polythéisme et de mécréance. Les Ulémas ont mis en évidence, en abordant la question de la sentence relative à l'apostat, que le musulman risque de sortir de l'islam à cause de multiples actes qui rendent licite l'effusion de son sang et la prise de possession de ses biens. Parmi les actes les plus dangereux et les plus fréquemment commis figurent dix actes que cite le cheikh et imam Mohammad ibn `Abd-Al-Wahâb et d'autres parmi les gens de science (qu'Allah leur fasse miséricorde). Nous allons vous énumérer brièvement ces dix actes afin que

vous les évitiez et que vous mettiez les gens en garde en espérant en être préservés. Nous vous fournirons également ci-dessous quelques précisions à ce propos.

Le premier de ces dix actes : Le fait de donner à Allah des associés dans l'adoration. Allah (Exalté soit-Il) dit: {Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quel qu'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut}[461]. Allah (Exalté soit-Il) dit également : {Quiconque associe à Allah (d'autres divinités), Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoueurs!}[462]. Invoquer les morts, implorer leur secours, leur

faire des vœux et des offrandes rentrent dans cette catégorie d'association.

Le deuxième : placer des intermédiaires entre Allah et soi-même tout en les invoquant, en leur demandant l'intercession et en s'en remettant à eux. Celui qui commet ces actes est mécréant selon la majorité des ulémas.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 131)

[\[463\]](#)Le troisième : Ne pas croire à la mécréance des polythéistes, de douter de leur mécréance ou de dire qu'ils suivent la bonne voie. Ceci est un

acte qui entraîne la mécréance de son auteur.

Le quatrième : Croire qu'une voie autre que celle du Prophète () est meilleure que la sienne ou de croire qu'un autre jugement est meilleur que le sien, comme c'est le cas de ceux qui préfèrent le jugement des Tâghouts (diable, idole et toutes fausses divinités). Celui qui commet ces actes est mécréant.

Le cinquième : Avoir de la répulsion pour les commandements du Prophète (), même si l'on s'y conforme. Ceci est de la mécréance car Allah (Exalté soit-Il) dit: {C'est parce qu'ils ont de la répulsion pour

ce qu'Allah a fait descendre. Il a rendu donc vaines leurs œuvres} [464].

Le sixième : Se moquer d'une partie quelconque de la religion du Prophète (), du châtiment [d'Allah] ou de Sa rétribution. Cela relève de la mécréance et la preuve en est le verset coranique où Allah (Exalté soit-Il) dit : {Dis: "Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son messenger que vous vous moquiez?" Ne vous excusez pas: vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru} [465].

Le septième : La pratique de la sorcellerie et de la magie, même avec

leurs formes visant à faire aimer les deux époux l'un à l'autre. Celui qui les pratique ou les agréé tombe dans la mécréance. La preuve en est les Paroles d'Allah (Exalté soit-Il) qui suivent : {mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord: "Nous ne sommes rien qu'une tentation: ne sois pas mécréant"}[466].

Le huitième : S'allier aux associateurs et les soutenir contre les musulmans. La preuve en est le verset coranique suivant : {Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes}[467].

Le neuvième : Croire que certaines personnes ont la possibilité de ne pas se conformer à la charia de Mohammad (). Celui qui le croit est mécréant, la preuve en est le verset coranique suivant : {Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants} [468].

Le dixième : Se détourner de la religion d'Allah tout en délaissant son apprentissage et le respect de ses prescriptions. La preuve en est le verset coranique suivant : [469] {Qui est plus injuste que celui à qui les versets d'Allah sont rappelés et qui ensuite s'en détourne? Nous nous vengerons certes des criminels} [470].

Il n'y a pas de différence entre celui qui commet ces actes tout en étant sérieux, en plaisantant ou par peur, mais celui qui est contraint à les commettre est excepté de cette sentence et ne tombe pas dans la mécréance. Ces dix actes sont les plus dangereux et les plus fréquemment commis. Tout musulman doit donc s'en méfier et rester sur ses gardes pour ne pas les commettre. Nous supplions Allah de nous mettre à l'abri des actes qui nous feraient encourir Sa colère et Son châtement douloureux. Et que la Prière et le Salut soient sur le meilleur des êtres, Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Fin des propos du cheikh, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Rentre dans la quatrième catégorie, le fait de croire que les législations et les lois établies par les humains sont meilleures que la charia islamique ou lui sont équivalentes, ou de croire qu'il est permis de prendre ces lois pour arbitre même si l'on croit que la charia islamique est meilleure. Il en est de même pour le fait de croire que la charia islamique n'est pas applicable au vingtième siècle ou qu'elle était la cause du sous-développement des musulmans ou qu'elle se limite à la relation entre l'être humain et son Seigneur sans concerner les autres domaines de la

vie. **Rentre dans la quatrième catégorie également :** Le fait de croire que la mise à exécution de la sentence stipulant la coupure de la main du voleur ou de celle stipulant la lapidation de la personne adultère n'est pas adapté à l'époque actuelle. Il en va de même pour le fait de croire qu'il est possible de prendre pour arbitre d'autres lois que celles d'Allah dans les transactions, les peines légales ou autre, même si on croit qu'elles ne sont pas meilleures que la charia car on rend ainsi licite ce qui est illicite selon l'avis unanime des ulémas. Quiconque rend licite ce qui est illicite dans les questions religieuses approuvées et reconnues

par tout musulman comme la fornication, la consommation du vin et le recours à d'autres lois que celles de la charia d'Allah est mécréant selon l'avis unanime des ulémas.

Nous implorons Allah de nous accorder à tous le succès dans ce qui Le satisfait et de nous guider, nous ainsi que tous les musulmans, vers le Droit Chemin, c'est Lui l'Audient et l'Omniprésent qui est Tout près. Et que la Prière et le Salut soient sur notre Prophète Mohammad ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 133)

[471] Droit d'octroyer [aux êtres] des vertus avec lesquelles Allah aime se décrire parmi Ses Noms et Ses Attributs

De la part d' `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz pour l'honorable frère, qu'Allah lui accorde le Salut et le protège.

Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction d'Allah soient sur vous.

Votre lettre en date du 23/3/1386 (de l'Hégire) m'est parvenue, qu'Allah vous attache à Sa Guidance. Et, j'ai constaté son intérêt suite à votre interrogation à propos de ce qu'a dit l'un des prêcheurs lors du prêche du vendredi pendant lequel il a exhorté

les gens à s'imprégner des Attributs d'Allah et à se caractériser avec Ses moralités. Est-ce que ces propos ont un sens et y-a-t-il quelqu'un parmi les ulémas qui s'est déjà exprimé de la sorte... Cela est-il bien transmis ?

La réponse est la suivante : Ces propos ne sont pas convenables mais ils ont un sens correct qui est l'exhortation de s'imprégner des Attributs et des Noms d'Allah. Cela se réalise en méditant sur les Attributs et il convient au serviteur d'améliorer son comportement avec. Par contre, les Attributs propres à Allah comme les Attributs du Créateur, du Grand Pourvoyeur et du Seigneur et les autres Attributs de ce

genre, les créatures ne peuvent pas s'en parer et il est interdit qu'une créature quelconque prétende en être dotée. Il en est de même pour les Noms semblables à ces Attributs. Les attributs visés par le prêcheur seraient ceux qu'Allah aime que Ses serviteurs se dotent comme le savoir, la patience dans la vérité, la miséricorde, la clémence, la bonté, la générosité, le pardon et les qualités semblables. Allah (Exalté soit-Il) est Omniscient et Il aime les savants. Il est Fort et Il aime les croyants forts plus que les croyants faibles. Il est Tout-Généreux et Il aime Ses serviteurs généreux. Il est Miséricordieux et Il aime les

miséricordieux. Il est Indulgent et Il aime les indulgents, etc. Ces qualités sont toutefois infiniment plus grandes chez Lui que chez Ses créatures et les attributs d'Allah sont incomparables car Allah (**Exalté soit-Il**) n'a point de semblable quant à Ses Attributs comme Il n'a pas de pareil quant à Ses Ordres. Il suffit donc à la créature d'avoir une trace de ces Attributs de la manière qui lui convient conformément aux limites de la charia. Ainsi, si [\[472\]](#)une personne dépasse les limites de la générosité, elle devient exagérément prodigue. Si elle dépasse les limites de la miséricorde, les peines légales et les châtements ne seront pas mis à

exécution et si elle dépasse les limites religieuses de l'indulgence, elle la placerait au mauvais endroit. Ces exemples suffisent pour démontrer l'applicabilité de cette même règle pour les autres qualités. Le savant érudit Ibn Al-Qayîm (qu'Allah lui fasse miséricorde) a exprimé un avis dans le même sens dans ses deux ouvrages intitulés "Oddat As-Sâbirîyyyn" (L'Equipement des Patients) et "Al-Wâbil As-Sayb" (Les Averses de pluie). Il aurait également exprimé ce même avis dans ses ouvrages intitulés "Madâridj As-Sâlikîyyyn" et "Zâd Al-Ma'âd" (Le Fourniment du Retour) et dans d'autres écrits. Voici ce qu'il a dit

dans "`Oddat As-Sabirîyyin" et "Al-Wâbil As-Sayb", notamment dans la page 310 de "`Oddat As-Sabirîyyin" : Comme Allah est en réalité Le Très-Reconnaissant, Il aime le plus Ses serviteurs reconnaissants et déteste le plus Ses serviteurs qui n'ont pas cette qualité ou qui se comportent contrairement à cela. Il en va de même pour Ses Beaux Noms, Il aime ceux qui agissent en s'y inspirant et détestent ceux qui se conduisent d'une manière opposée. C'est pour cette raison qu'Il abhorre le mécréant, l'injuste, l'ignorant, ceux dont le cœur est dur, l'avare, le lâche, l'humiliant et le fourbe. Allah (Gloire et Pureté à Lui) est Beau et Il aime la beauté. Il

est Omniscient et Il aime les Savants. Il est miséricordieux et Il aime les miséricordieux. Il est Bienfaisant et Il aime les bienfaisants. Allah (**Exalté soit-Il**) tait les péchés des serviteurs et aime ceux qui taisent les péchés d'autrui. Il est Omnipotent et Il blâme pour l'impuissance, et le croyant fort est plus aimé par Lui que le croyant faible. Il est Indulgent et aime les indulgents. Il est Unique et aime les choses impaires. Tout ce qu'Il aime n'est que le reflet de Ses Noms et Ses Attributs ainsi que de leurs aspects. Il déteste tout ce qui est contraire à Ses Attributs et à Ses Noms et tout ce qui s'y oppose.

Il dit aussi dans "Al-Wâbil As-Sayb",
[à la page 43](#) : La générosité est l'un
des Attributs d'Allah (Exalté soit-Il)
car Il fait des dons sans rien prendre,
nourrit sans avoir besoin d'être nourri
et il est le Plus Généreux et Le Très
Généreux. Il aime le plus ceux qui
sont dotés de ces qualités parmi Ses
serviteurs étant donné qu'Il est Très
Généreux et qu'il aime les généreux,
qu'Il est Omniscient et qu'il aime les
savants, qu'Il est Omnipotent et qu'Il
aime les courageux, et qu'Il est Beau
et qu'Il aime la beauté. Fin de
citation.

J'espère que ce que nous venons de
dire vous donne une réponse
suffisante et qu'il vous sera

bénéfique. J'implore Allah (**Exalté soit-Il**) de nous accorder le succès dans la compréhension profonde de Sa religion et dans l'accomplissement des obligations que nous impose Sa religion. Allah est Audient et bien Proche. Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction d'Allah soient sur vous.

[473] Questions-Réponses sur le thème de la croyance (`Aqîda**)**

De `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz à l'aimable Frère D. M.A.H., qu'Allah lui accorde le Salut. Que la Paix, la Miséricorde et les Bénédictions d'Allah soient sur vous.

Concernant votre lettre où vous demandez : "Pourriez vous nous éclaircir sur le sens des nobles versets coraniques suivants : (Au nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux) {Et Lui, Il est Allah dans les cieux et sur la terre. Il connaît ce que vous cachez en vous et ce que vous divulguez et Il sait ce que vous acquérez} [\[474\]](#), de même que le verset suivant : {Son Trône «Kursiy», déborde les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand} [\[475\]](#), et le verset où Allah dit : {C'est Lui qui est Dieu dans le ciel et Dieu sur terre; et c'est Lui le Sage, l'Omniscient!} [\[476\]](#), et

aussi le verset suivant : {Pas de conversation secrète entre trois sans qu'Il ne soit leur quatrième, ni entre cinq sans qu'Il n'y ne soit leur sixième, ni moins ni plus que cela sans qu'Il ne soit avec eux, là où ils se trouvent. Ensuite, Il les informera au Jour de la Résurrection, de ce qu'ils faisaient, car Allah est Omniscient} [477], et le hadith de la femme esclave rapporté par Mouslim où le Prophète (ﷺ) lui a posé la question suivante : « "Où est Allah?" "Au Ciel", dit l'esclave. "Qui suis-je?" dit le Prophète. "L'Envoyé d'Allah", dit-elle. "Affranchis-la car elle est croyante", dit le Prophète (ﷺ) ». Pourriez-vous nous éclairer sur le

sens de ces versets et de ce hadith du Messenger d'Allah () ?"

Ma réponse est la suivante : Les versets coraniques en question ainsi que le hadith cité plus haut donnent un sens général, c'est qu'Allah est plus Grand et plus Haut que toutes Ses créatures, que Sa Divinité s'impose à toutes les créatures et que Son Omniscience couvre toute chose, qu'elle soit minime ou grande, cachée ou manifeste. Et qu'Allah (Exalté soit-Il) est Omnipotent et exempt de toute impuissance.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 136)

[478]Quant au sens particulier, le verset qui suit : {Son Trône «Kursiy», déborde les cieux et la terre}[479] démontre la grandeur de "Al-Koursî" (le Trône) et son ampleur ainsi que la grandeur de son Créateur (Exalté soit-Il) et la perfection de Son Omnipotence. Pour le verset où Allah (Exalté soit-Il) dit : {dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand}[480]. Il signifie que la préservation des cieux et de la terre ainsi que de tout ce qu'ils comportent ne Lui cause aucune fatigue ou peine et que cette préservation Lui est très facile. C'est Lui en effet qui observe ce que chaque âme acquiert. Il est Le

Vigilant, et est Celui qui observe toute chose et à Qui rien n'échappe. Toutes les choses sont futiles et médiocres entre Ses mains, elles sont également minimales par rapport à Lui (Exalté soit-Il) et elles ont besoin de Lui alors qu'Il est Le Suffisant par Lui-même, le Digne de louange qui fait absolument ce qu'Il veut. Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait, mais les êtres devront rendre compte de leurs actes. Il est Le Tout

Contraignant, Il est Celui qui tient compte de tout, Il est Celui qui Observe toute chose. Il est le Très Haut et Le Grand, nul n'est digne être d'adoré en dehors de Lui et Il le Seul Seigneur. Concernant le verset où

Allah (Exalté soit-Il) dit : {Et Lui, Il est Allah dans les cieux et sur la terre. Il connaît ce que vous cachez en vous et ce que vous divulguez et Il sait ce que vous acquérez}[481], il signifie que c'est Allah qu'on invoque au ciel et sur terre et que tout ce qui existe dans les cieux et la terre L'adore, ne Lui donne aucun associé et approuve Sa Divinité. Il signifie également que les habitants de la Terre, excepté les mécréants parmi les djinns et les humains, le nomment "Allah" et L'implorent par amour et par crainte. De même, le verset montre l'ampleur du Savoir d'Allah (Gloire et Pureté à Lui) et de Son Omniscience de Ses serviteurs et de ce qu'ils font, que

leurs œuvres soient cachées ou manifestes, ceci Lui est pareil. Il dénombre toutes les œuvres des Serviteurs, qu'elles soient bonnes ou mauvaises.

Pour le verset où Allah (Exalté soit-Il) dit : {C'est Lui qui est Dieu dans le ciel et Dieu sur terre; et c'est Lui le Sage, l'Omniscient!} [\[482\]](#). Il signifie qu'Allah est la Divinité de tout ce qui est dans les cieux et dans la terre. Les habitants des cieux et de la terre L'adorent et sont tous soumis et humbles entre Ses deux Mains, exception faite de ceux qui sont malheureux à cause de leur mécréance. Il signifie également qu'Allah est Le Tout Sage dans Sa

charia et Sa prédestination et qu'Il est (Exalté soit-Il) Omniscient quant aux œuvres de Ses serviteurs.

En ce qui concerne le verset où Allah (Exalté soit-Il) dit : {Ne vois-tu pas qu'Allah sait ce qui est dans les cieux et sur la terre? Pas de conversation secrète entre trois sans qu'Il ne soit leur quatrième, ni entre cinq sans qu'Il n'y ne soit leur sixième, ni moins ni plus que cela sans qu'Il ne soit avec eux, là où ils se trouvent. Ensuite, Il les informera au Jour de la Résurrection, de ce qu'ils faisaient, car Allah est Omniscient} [483].

[484] Il signifie qu'Allah (Exalté soit-Il) voit tous Ses serviteurs où qu'ils soient, qu'Il entend leurs propos, leurs

conversations secrètes et leurs secrets et qu'il connaît leurs œuvres. En plus de la connaissance et de l'écoute par Allah de toutes leurs conversations secrètes, les Messagers d'Allah parmi les Anges, qui sont de nobles scribes, notent ces conversations secrètes.

L'expression " avec eux" dans le verset, dénote, selon les gens de la Sunna et du Consensus, de l'Omniscience d'Allah comme Il est (Exalté soit-Il) avec eux en les entourant avec Son Omniscience, et comme Il les voit parfaitement. Allah connaît tous les états de Ses créatures et rien ne Lui échappe de leurs affaires, bien qu'Il soit au-dessus de toutes les créatures tout en

s'établissant sur le Trône de la manière qui convient à Sa Majesté et à Sa Grandeur. Les attributs des créatures ne ressemblent en rien aux Attributs d'Allah (Exalté soit-Il), comme Il le dit (Exalté soit-Il) : {Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant} [485]. Allah (Exalté soit-Il) les informera le Jour du Jugement Dernier des œuvres qu'ils ont faites ici-bas car Il est (Gloire et Pureté à Lui) Omniscient et entoure toute chose de Son Omniscience. Il est le Connaisseur de l'Inconnaissable. Rien ne Lui échappe, fût-il du poids d'un atome dans les cieux, comme sur la terre. Et rien n'existe de plus petit ni de plus

grand, qui ne soit inscrit dans un Livre explicite.

Quant au hadith de la femme esclave que le maître a voulu affranchir pour se racheter du péché qu'il a commis en la battant, et où le Prophète () a posé à celle-ci la question suivante: « "Où est Allah?" "Au Ciel", dit l'esclave. "Qui suis-je?" dit le Prophète. "L'Envoyé d'Allah", dit-elle. "Affranchis-la car elle est croyante", dit le Prophète () », ce Hadith montre qu'Allah est au-dessus de Ses créatures, et le fait de le reconnaître et de croire que le Prophète est l'Envoyé d'Allah sont la preuve de la foi. Ceci est le sens global de ce sur quoi vous avez posé

la question. Il incombe à tout musulman, en abordant ces versets et les hadiths donnant le même sens, d'adopter la méthode des gens de la Sunna et du Consensus, laquelle est d'ajouter foi aux Beaux Noms et aux Attributs d'Allah, de croire en l'authenticité de ce qu'ils signifient, et de les confirmer selon ce qui convient à Allah sans en altérer le sens, ni les nier, ni les adapter aux attributs des créatures, ni les y comparer. Ceci est la méthode correcte qu'ont adoptée les pieux prédécesseurs et sur laquelle ils étaient d'accords. Il incombe aussi au musulman qui veut rester indemne d'éviter de perpétrer ce qui lui vaut le

courroux d'Allah et de s'écarter de la voie des égarés qui interprètent [\[486\]](#) les Attributs d'Allah (Exalté soit-Il) ou les nient. Allah est plus Haut et infiniment au-dessus de ce que disent les injustes et les ignorants. Veuillez trouver ci-joint le livre de "Al-'Aqîda Al-Wâsittîyya" du Cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya auquel est joint un commentaire du cheikh Mohammad Khalîl Al-Harrâs, car ce livre comprend une étude approfondie sur le sujet à propos duquel vous posez votre question. Nous demandons à Allah d'accorder à tous, le savoir utile ainsi que l'application des exigences de ce savoir, nous L'implorons également

d'accorder à tous le succès dans ce qui Le satisfait. C'est Allah qui est l'Audient et Il est Celui qui répond toujours aux appels.

Que la Paix, la Miséricorde et les Bénédictiones d'Allah soient sur vous

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 139)

[487]Réponse à celui qui dit qu'Allah s'interpose entre Ses créatures

Louanges à Allah. Et que la Prière et le Salut soient sur notre Prophète Mohammad, sur sa famille ainsi que sur ses compagnons.

Maintes questions ont été posées pour savoir à quel point est exact l'avis selon lequel Allah (Exalté soit-Il) s'interpose entre Ses créatures et Se mêle à elles, et que ceci est la signification de l'expression coranique "avec eux". Ceux qui expriment cet avis ont argué du verset coranique suivant : {Tu n'étais pas sur le versant ouest (du Sināï)} [488], ainsi que du verset qui suit : {Car tu n'étais pas là lorsqu'ils jetaient leurs calames pour décider qui se chargerait de Marie! Tu n'étais pas là non plus lorsqu'ils se disputaient!} [489]. Ils tirent prétexte de ces versets pour dire que le Messenger d'Allah (ﷺ) n'était pas avec

eux et que c'est Allah (Exalté soit-Il) qui était avec eux par Sa Personne car, disent-ils, Il est dans tous les endroits.

Etant donné que ceux qui ont exprimé cet avis ont mal compris cette question et ont commis une faute énorme allant à l'encontre de la croyance correcte qu'ont apportée le Coran et la Sunna et à laquelle ont cru les pieux prédécesseurs de cette communauté. Je me suis donc avisé de montrer la vérité à cet égard et de jeter la lumière sur ce qui est équivoque à ce propos pour ceux qui ont formulé cet avis quant à cette grande question. Celle-ci relève des Attributs et des Noms d'Allah (Exalté

soit-Il), car on doit qualifier Allah par ce dont Il S'attribue comme qualités. De même on doit Le qualifier des qualités dont L'a qualifié le Prophète () de la façon qui convient à Sa Majesté, sans chercher l'interprétation de ces Attributs, ni y chercher de ressemblances avec les créatures, ni en altérer le sens, **ni les nier car Allah dit : {Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant} [490]**. Il y a une vérité qui s'est avérée fixe dans le Coran et la Sunna et qui fait l'objet de l'unanimité des pieux prédécesseurs de cette communauté : C'est qu'Allah est bien au-dessus de Ses créatures, distinct et séparé d'eux, qu'Il S'établit

sur Son Trône de la façon qui convient à Sa Majesté et qui ne ressemble pas à la façon de s'établir de Ses créatures, et qu'Il est avec eux en les entourant avec Son Omniscience et rien ne Lui échappe de leurs secrets, c'est ce qui est démontré par le Coran [\[491\]](#) avec ses formules les plus éloquentes ainsi que par la Sunna avec ses hadiths authentiques et explicites. Parmi les versets coraniques servant de preuves qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) est au Ciel bien au-dessus de Ses créatures et qu'Il S'établit sur Son Trône, ce qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) a dit : {vers Lui monte la bonne parole, et Il élève haut la bonne

action}[492]. Et ce qu'Il a dit dans le verset suivant : {Je vais mettre fin à ta vie terrestre, t'élever vers Moi}[493], {Les Anges ainsi que l'Esprit montent vers Lui}[494], {et le Tout Miséricordieux S'est établi «Istawâ» ensuite sur le Trône}[495], {Etes-vous à l'abri que Celui qui est au ciel vous enfouisse en la terre? Ou êtes-vous à l'abri que Celui qui est au ciel envoie contre vous un ouragan de pierres?}[496]. Et le verset où Allah (Exalté soit-Il) dit : {Le Tout Miséricordieux S'est établi «Istawâ» sur le Trône}[497], {Et Pharaon dit: «O Hâmân, bâtis-moi une tour: peut-être atteindrai-je les voies les voies des cieux, et

apercevrai-je le Dieu de Moïse; mais je pense que celui-ci est menteur"} [498], etc.

Quant aux preuves puisées dans la Sunna, il y a d'innombrables hadiths Sahîhs (jugés authentiques) et Hassans (jugés bons) comme le hadith qui aborde l'histoire d'Al-Mi`râdj (l'Ascension vers le Ciel) et comme le hadith de Roqya (invocations faites à Allah pour implorer la guérison) rapporté par Abou Dâwoud et par d'autres : « " O Notre Seigneur qui es au Ciel, Glorifié soit Ton Nom. Ton Ordre est prédominant au Ciel et sur la terre, etc..." », et le hadith des bouquetins où il dit : « Et le Trône est au-dessus

de cela et Allah est au-dessus de tout cela et Il sait ce que vous faites ». Ce hadith est rapporté par Ahmad et Abou Dâwoud et par d'autres. Cette vérité se montre également dans le hadith authentique de la femme esclave où le Prophète (ﷺ) dit à l'esclave : « "Où est Allah?" "Au Ciel", dit l'esclave. "Qui suis-je?" dit le Prophète. "L'Envoyé d'Allah", dit-elle. "Affranchis-la car elle est croyante", dit le Prophète (ﷺ) ». Ce hadith est narré par Mouslim dans son Sahîh (recueil des hadiths authentiques). Il y a d'autres hadiths semblables qui sont indubitablement rapportés du Prophète (ﷺ) et qui prouvent, à coup sûr, que le Prophète

() a signalé qu'Allah (Exalté soit-Il) s'établît sur Son Trône et qu'Il est au-dessus [499] du Ciel, comme Allah (Exalté soit-Il) a ancré cette vérité dans la nature saine et originelle de toutes les nations, Arabes et non Arabes, à l'époque de l'Ignorance et après l'avènement de l'islam, à l'exclusion de ceux que les diables ont fourvoyé de cette nature saine et originelle. Qui plus est, on a transmis d'après les pieux prédécesseurs des centaines voire des milliers de dires confirmant cette vérité. Par ailleurs, il n'y a ni dans le Livre d'Allah ni dans la Sunna de Son Prophète () ni dans les avis de pieux prédécesseurs parmi les compagnons ou ceux qui leur ont

succédé tout en les suivant dans un beau comportement ou les imams qui ont rattrapé l'époque où régnaient les passions et les discordes, une seule lettre qui s'oppose, textuellement ou en apparence, à cette vérité. Personne parmi eux n'a soutenu qu'Allah (Exalté soit-Il) n'est pas au Ciel ou qu'Il n'est pas sur le Trône, ou encore qu'Il est partout par Sa Quiddité ou que tous les endroits Lui sont égaux ou qu'Il n'est ni à l'intérieur ni en dehors de cet univers ou qu'il n'est pas permis de Le pointer avec le doigt ou autre. De plus, il est confirmé dans le hadith authentique rapporté d'après Djâbir Ibn `Abd-Allah que lorsque le Prophète () a

entamé son grand discours le jour de `Arafât, dans le plus grand rassemblement auquel le Messenger d'Allah (ﷺ) ait assisté, **il s'est mis à répéter** : « "Vous ai-je bien communiqué [le Message] ?", "Oui", dit-on. Il élevait son index vers le ciel et puis le baissait en disant "O Allah sois en témoin" ». Il y a tant d'autres exemples semblables.

Le Cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya et bien d'autres parmi les gens du savoir ont confirmé cette vérité. Veuillez vérifier à ce propos "Les Fatwas" page 14. Ce qu'on veut dire c'est que cette conviction, qu'adoptent les Djahmites et ceux qui leur ont emboîté le pas parmi les innovateurs,

est une des convictions les plus corrompues et les plus vicieuses. Cette conviction est une épreuve absolument dangereuse qui blasphème le Créateur (**Exalté soit-Il**). Nous implorons Allah de [nous] protéger contre le fourvoiement des cœurs. Les preuves réfutant cette conviction sont nombreuses, car en plus des preuves religieuses confirmées, la saine raison et la nature originelle la rejettent. Quant au recours aux versets cités plus haut pour s'en servir d'arguments, ceci relève d'une inexactitude flagrante parce que les innovateurs ont prétendu qu'on pouvait déduire des versets qu'Allah (**Exalté soit-Il**) est

présent avec Sa Quiddité sur la Terre sur le flanc du mont de Sinaï. Allah (Exalté soit-Il) est infiniment au-dessus de ce qu'ils prétendent.

Il a échappé à ceux qui ont exprimé cet avis que le fait qu'Allah soit avec les gens a deux formes, **une forme particulière et une forme générale** : pour ce qui de la forme particulière, on peut citer le verset où Allah (Exalté soit-Il) dit : {Certes, Allah est avec ceux qui [L'] ont craint avec piété et ceux qui sont bienfaisants} [\[500\]](#). Et le verset où Il dit [\[501\]](#) (Gloire et Pureté à Lui) : {"Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous."} [\[502\]](#), ainsi que le verset où Allah (Exalté soit-Il) dit : {Je suis

avec vous: J'entends et Je vois} [503].

Il en est ainsi pour les autres versets qui donnent le même sens. Allah (Gloire et Pureté à Lui) est avec Ses Prophètes et Ses serviteurs croyants et pieux et leur accorde Son soutien, les fait triompher, les fait agir judicieusement, leur suffit, et les guide vers la bonne voie comme Allah (Exalté soit-Il) l'a dit dans le hadith transcendant rapporté par Son Prophète () : « Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de Moi par des œuvres surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime; et lorsque Je l'aime; Je suis l'ouïe avec laquelle il entend; la vue avec laquelle il voit; la main avec laquelle il frappe; et le pied avec

lequel il marche », ceci ne veut point dire qu'Allah (Exalté soit-Il) devient les membres du serviteur, Allah (Exalté soit-Il) est bien au-dessus de cela, mais cela signifie plutôt qu'Allah lui accorde Son soutien et le fait agir judicieusement au niveaux de tous ses membres comme l'indique une autre narration où Allah (Gloire et Pureté à Lui) dit : « C'est par Mon biais qu'il entend, voit, combat et marche ». Ainsi, Allah (Exalté soit-Il) indique-t-Il la signification de Ses paroles : "Je deviens son ouïe avec laquelle il entend, etc. " et qui veut dire qu'Allah (Exalté soit-Il) lui accorde le soutien et le préserve de

la perpétration de ce qui entraîne le courroux d'Allah (Exalté soit-Il).

Quant à la forme générale, elle signifie l'Omniscience parfaite qui est mentionnée dans plusieurs versets dont on cite : {Pas de conversation secrète entre trois sans qu'Il ne soit leur quatrième, ni entre cinq sans qu'Il n'y ne soit leur sixième, ni moins ni plus que cela sans qu'Il ne soit avec eux, là où ils se trouvent} [504]. Et le verset où Allah (Exalté soit-Il) dit : {et Il est avec vous où que vous soyez} [505]. Et le verset où Allah (Exalté soit-Il) dit : {Nous leur raconterons en toute connaissance (ce qu'ils faisaient) car Nous n'étions pas absent!} [506]. Et

le verset où Allah (Exalté soit-Il) dit :
{Tu ne te trouveras dans aucune
situation, tu ne réciteras aucun
passage du Coran, vous
n'accomplirez aucun acte sans que
Nous soyons témoin au moment où
vous l'entreprendrez} [\[507\]](#). Il y a tant
d'autres versets qui donnent ce même
sens. Allah (Exalté soit-Il) s'établit
sur son Trône de la façon qui
convient à Sa Majesté et Il entoure
Ses créatures de Son Omniscience. Il
est Témoin d'elles où qu'elles soient,
dans la mer ou sur la terre, jour et
nuit, aux foyers ou aux déserts. Son
Omniscience les englobe toutes sans
exception.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de

la page: 143)

[\[508\]](#)Elles n'échappent pas à Son ouïe ni à Sa vue. Allah (**Exalté soit-Il**) entend leurs propos, voit où elles sont, connaît leurs secrets et entend leurs conversations secrètes comme Allah (**Exalté soit-Il**) le dit : {Eh quoi! Ils replient leurs poitrines afin de se cacher de Lui. Même lorsqu'ils se couvrent de leurs vêtements, Il sait ce qu'ils cachent et ce qu'ils divulguent car Il connaît certes le contenu des poitrines}[\[509\]](#). Et Il dit aussi (**Exalté soit-Il**) : {Sont égaux pour lui, celui parmi vous qui tient secrète sa parole, et celui qui la divulgue, celui qui se cache la nuit comme celui qui se montre au grand

jour}[510]. Et Il dit aussi : {afin que vous sachiez qu'Allah est en vérité Omnipotent et qu'Allah a embrassé toute chose de (Son) savoir}[511]. Donc nul n'est digne d'être adoré en dehors d'Allah et Il est Le Seul Seigneur des univers. Allah (Gloire et Pureté à Lui) a débuté les versets où Il évoque la forme générale de Sa Présence avec Ses créatures par Son Omniscience et les a terminés de même par Son Omniscience et ce en vue d'apprendre à Ses serviteurs que cela signifie : Son Omniscience de leurs conditions et de toutes les situations où ils se trouvent et non pas qu'Il se mêle à eux dans leurs foyers, dans leurs salles de bain et

dans les autres endroits, Allah est bien au-dessus de tout cela. Dire que cela signifie qu'Allah, avec Sa Quiddité, Se mêle à Ses serviteurs, ressemble aux dires des panthéistes qui prétendent que Leur Dieu est physiquement présent partout, qu'Il ne s'établit pas sur Son Trône et qu'Il n'est pas au-dessus de Ses créatures. De plus, ils n'ont pas exclu les endroits les plus sales de cette conception. Qu'Allah les enlaidisse et les humilie. Les imams de nos pieux prédécesseurs, comme Ahmad ibn Hanbal, `Abd-Allah ibn Al-Mobâarak, 'Ishâq ibn Râhawiyh, et Abou Hanîfa An-No`mân et d'autres imams de la bonne voie comme le Cheikh de

l'Islam Ibn Taymiyya, le savant érudit Ibn Al-Qayim et Al-Hâfiz ibn Kâthir et d'autres ont répondu à ces prétentions.

Partant de là, on ne peut pas déduire du verset coranique où Allah (l'Exalté) dit : {et Il est avec vous}[512], qu'Allah se mêle aux créatures ni dans le sens figuré ni dans le sens propre. Le terme "avec" ne donne pas du tout ce sens, mais il signifie le soutien et l'accompagnement, et le sens est différent selon chaque situation.

Abou `Omar At-Talmankî (qu'Allah lui fasse miséricorde) dit : "Les gens de la Sunna et du Consensus sont unanimes à penser que dans le verset

coranique suivant : {et Il est avec vous où que vous soyez}[513], et dans les autres versets coraniques semblables, il s'agit de l'Omniscience [514]et qu' Allah (Exalté soit-Il) est, avec Sa Quiddité, bien au-dessus des cieux et qu'Il s'établit sur Son Trône tel qu'il est mentionné dans Son Livre et tel que l'ont dit les Ulémas de la communauté et les notables parmi les pieux prédécesseurs qui n'ont pas émis d'avis divergents quant au fait qu'Allah (Exalté soit-Il) s'établit sur son Trône et qu'Il est bien au-dessus des cieux". Abou Nasr As-Sadjzî dit : "Nos imams comme Soufyân Ath-Thawrî, Mâlik, Hammâd ibn Salama,

Hammâd ibn Zayd, Soufyân ibn `Oyayna, Al-Fodhayl, Ibn Al-Mobâarak, Ahmad et 'Ishâq ont des avis convergents sur le fait qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) est au-dessus du Trône et que Son Omniscience entoure tout endroit." Abou `Omar ibn `Abd-Al-Barr dit : " Les savants parmi les compagnons du Prophète ainsi que leurs disciples de qui nous tenons l'exégèse du Coran ont dit quant à l'interprétation du verset où Allah (Exalté soit-Il) dit : {Pas de conversation secrète entre trois sans qu'Il ne soit leur quatrième}[515] qu'Allah (Exalté soit-Il) est sur le Trône et Son Omniscience entoure tout endroit. Personne parmi les

savants fiables n'a exprimé un avis contraire au leur." Al-Hâfiz ibn Kathîr (Qu'Allah lui fasse miséricorde) dit en commentant le verset où Allah (Exalté soit-Il) dit : {et Il est avec vous où que vous soyez. Et Allah observe parfaitement ce que vous faites} [\[516\]](#) en disant qu'Allah (Exalté soit-Il) observe bien leurs œuvres et en est Témoin n'importe quand et n'importe où, sur la terre et dans la mer, jour et nuit, dans les foyers et dans les déserts. Tout est égal par rapport à Son Omniscience. Allah (Exalté soit-Il) voit et entend tout, il entend vos propos, vous voit où que vous soyez, connaît vos secrets et entend vos

conversations secrètes. A cet égard, Allah (Exalté soit-Il) dit : {Eh quoi! Ils replient leurs poitrines afin de se cacher de Lui. Même lorsqu'ils se couvrent de leurs vêtements, Il sait ce qu'ils cachent et ce qu'ils divulguent car Il connaît certes le contenu des poitrines}[517]. Allah (Exalté soit-Il) dit également : {Sont égaux pour lui, celui parmi vous qui tient secrète sa parole, et celui qui la divulgue, celui qui se cache la nuit comme celui qui se montre au grand jour}[518]. Donc nulle divinité n'est digne d'être adorée en dehors de Lui et Il est Le Seul Seigneur des univers. Il dit également quant à l'interprétation du verset de la Sourate "Al-Modjâdala" : {Pas de

conversation secrète entre trois
..}[519], autrement dit "de secret de
trois personnes" {sans qu'Il ne soit
leur quatrième, ni entre cinq sans
qu'Il n'y ne soit leur sixième, ni
moins ni plus que cela sans qu'Il ne
soit avec eux, là où ils se
trouvent}[520], autrement dit : "Il les
voit, entend leurs propos et leurs
conversations secrètes et connaît leur
secret".

(Numéro de la partie: 1, Numéro de
la page: 145)

[521]Ses Messagers (parmi les
AnGES) inscrivent ces conversations
secrètes même si Allah (Exalté soit-
Il) est Omniscient de ces

conversations et même s'Il les entend. Allah dit à cet égard : {Ne savent-ils pas qu'Allah connaît leur secret et leurs conversations confidentielles et qu'Allah connaît parfaitement les (choses) inconnues} [522].

Allah (Exalté soit-Il) dit également : {Ou bien escomptent-ils que Nous n'entendons pas leur secret ni leurs délibérations? Mais si! Nos Anges prennent note auprès d'eux} [523].

Voilà pourquoi nombreux sont ceux qui ont transmis l'unanimité selon laquelle ce verset veut dire que c'est l'Omniscience d'Allah (Exalté soit-Il) qui est avec eux et il n'y a aucun doute quant à cette signification. L'ouïe d'Allah (Exalté soit-Il), en plus

de Son Omniscience, les entoure. Il les voit parfaitement car Allah (Exalté soit-Il) voit toutes Ses créatures et rien ne Lui échappe de leurs affaires.

Les propos des pieux prédécesseurs à ce sujet sont si abondants qu'on ne peut tous les citer. Somme toute, nous voudrions prouver que la conviction selon laquelle Allah (Exalté soit-Il) existe avec Sa quiddité partout et selon laquelle le sens du verset où Allah dit : {et Il est avec vous} [524] est qu'Il est avec eux par Sa Quiddité, est invalide, nulle et non avenue, comme il se dégage des preuves massues et nombreuses dont nous venons d'en évoquer certaines.

L'invalidité de cet avis est manifeste selon le consensus des gens de science transmis par les imams que nous avons cités.

C'est par là qu'il s'avère clair que ceux qui croient à la présence d'Allah (Exalté soit-Il) avec Sa Quiddité entre Ses créatures, et ceux qui ont adopté leurs avis, se sont trompés et se sont fourvoyés de la bonne voie. Ils ont exprimé un avis allant à l'encontre de la vérité. Ils ont interprété le verset coranique où Allah (Exalté soit-Il) dit "Il est avec vous" d'une manière contrecarrant celle des ulémas. Nous implorons la protection d'Allah contre l'aberration et contre le fait de dire d'Allah une opinion donnée sans

se fonder sur un savoir sûr. Nous supplions Allah (**Exalté soit-Il**) de nous raffermir sur le chemin du Vrai et de la Bonne Voie. C'est Lui qui en est Digne et qui en est Capable. Et que la Prière et Le Salut soient sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

(**Numéro de la partie: 1**, **Numéro de la page: 146**)

[525]Interdiction d'insulter le destin

Louange à Allah et à Lui Seul, et que La Prière et La Paix soient sur le dernier prophète.

J'ai lu l'article publié dans le journal Ar-Riyâd au numéro 4887 publié le 17/9/1401 de l'ère hégirienne, sous la rubrique "histoire sociale" sous le titre "la cruauté du destin", écrit par Qamâcha Al-'Ibrâhîm. [L'auteur raconte dans cette histoire](#) : "certes, nous n'avons aucun droit dans cette vie, nous sommes des âges avec lesquels le destin s'amuse, jusqu'à ce qu'il s'en lasse, et les jette dans l'autre monde. Le destin s'amuse parfois avec nos larmes et nos rires".

Ces propos s'opposent à l'intégrité du monothéisme et de la foi au destin, car le destin ne s'amuse pas, et le temps ne joue pas, et tout ce qui se passe dans cette vie est conçu par

Allah et avec Sa science. C'est Allah, Gloire et Pureté à Lui, qui dirige la nuit et le jour, c'est Lui qui conçoit le bonheur et le malheur [des êtres], selon ce que Sa sagesse a décidé. Cette Sagesse peut échapper aux humains, parce que leur savoir est limité, et leur cerveau est bien loin de s'en rendre compte, et tout ce qui se trouve dans cette existence est une créature qu'Allah a créée avec Son Vouloir et Son Omnipotence, ce qu'Il a voulu a été et ce qu'Il n'a pas voulu n'a pas été. C'est Lui qui donne et prive, abaisse et élève, c'est Lui qui donne puissance et considération et qui avilit, enrichit et appauvrit, guide et égare, procure le bonheur ou le

malheur, donne l'autorité à qui Il veut et l'arrache à qui Il veut. Il a bien fait tout ce qu'Il a créé, et tous les actes du Créateur, Ses ordres et Ses interdictions reposent sur une grande sagesse et des objectifs louables, qui méritent la reconnaissance envers Lui, qu'Il soit Exalté, bien que les humains soient incapables de les reconnaître vues les limites de leur connaissance.

On relate dans les deux Sahîhs, et ailleurs, **que le prophète que la Bénédiction et la Paix d'Allah soient sur lui a dit : "Allah, Gloire à Lui, dit : « Le fils d'Adam M'offense, il insulte le destin, et Je suis le destin, l'affaire est entre mes mains, Je fais**

alterner la nuit et le jour », et dans une autre version : « N'insultez pas le destin, car certes Je suis le destin ». Et dans une autre version : « Que le fils d'Adam ne dise pas : "malheur au destin", car certes Je suis le destin, J'envoie la nuit et le jour, et si Je le voulais, Je les Retiendrais" ».

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 147)

[526] Les Arabes, dans l'époque de l'Ignorance, avaient coutume d'attribuer les catastrophes et les malheurs qui survenaient au destin en disant qu'ils avaient été atteints par ses fracas, qu'ils avaient été anéantis par le destin. En l'accusant des

malheurs qui leur arrivaient, ils en insultaient le responsable, et de cette façon leurs insultes étaient adressées à Allah, Gloire et Puissance à Lui, du fait qu'Il soit Celui qui a décidé des événements qu'ils décrivaient. Ils furent alors défendus d'insulter le destin. Telle fut l'interprétation du hadith susmentionné par Ach-Châfi`î, Abou `Obayd, Ibn Djarî, Al-Baghawî et bien d'autres.

Quant à la phrase : "Je fais alterner la nuit et le jour", elle signifie que tout ce qui arrive, de nuit et de jour, de bien ou de mal, résulte de la volonté d'Allah qu'Il soit Exalté et de Son administration, avec Sa science et par Sa sagesse, sans que rien ni personne

n'y participe. Ce qu'Il a voulu a été et ce qu'Il n'a pas voulu n'a pas été, il faut donc Le louer dans les deux situations, s'attendre au bien de Sa part, Gloire et Pureté à Lui, et retourner vers lui par le repentir.

Allah, qu'Il soit Exalté, **a dit** : {Nous vous éprouverons par le mal et par le bien (**à titre**) de tentation. Et c'est à Nous que vous serez ramenés} [\[527\]](#).

L'Imam revivificateur Mohammed ibn `Abd-Al-Wahâb (**qu'Allah lui fasse miséricorde**) a élaboré un chapitre dans son ouvrage intitulé "**At-Tawhîd**" **qu'il a nommé** : "chapitre sur celui qui a insulté le destin et a offensé Allah" dans lequel

il a évoqué ce hadith et démontré qu'il contenait plusieurs éléments :

1 - l'interdiction d'insulter le destin.

2 - le fait de qualifier l'insulte d'offense envers Allah.

3 - la méditation sur l'affirmation qu'Allah est le destin.

4 - Il se peut que ce soit une insulte même en l'absence d'intention avec le cœur

Il en ressort que l'auteur, puisse Allah lui pardonner, a commis une erreur en attribuant la cruauté au destin dans le titre de son histoire, du fait que - comme indiqué plus haut- le destin n'agisse pas, mais c'est Allah, Gloire

et Pureté à Lui, qui décide de toute chose par une grande sagesse. Allah, Exalté soit-Il, n'a pas à être qualifié de cruauté, bien au contraire, Il est, Exalté soit-Il, très miséricordieux à l'égard de Ses sujets, **et encore plus miséricordieux envers eux que ne peut l'être une mère envers son enfant comme rapporté dans le hadith authentique: « Allah est plus miséricordieux envers Ses sujets que ne peut l'être une mère envers son enfant »**. Nous nous devons donc de **[528]**préserver nos plumes de tomber dans de tels embarras, en observant l'ordre d'Allah et celui de Son Messager pour garantir l'intégrité de l'Unicité, et en s'éloignant de ce qui

peut être contraire à ce principe ou à son intégrité. Les médias, comme tout le monde le sait, ont une diffusion large et une grande influence sur les gens. Le fait qu'ils répètent souvent ce genre de propos risque de les faire diffuser parmi les gens, qui pourraient les utiliser avec beaucoup de facilité, et surtout les jeunes, sachant que ces propos contiennent des éléments interdits.

Nous implorons Allah qu'Il nous guide dans le droit chemin, et qu'il nous préserve des égards des plumes et des langues, Il est Audient et Il est Celui qui exauce. Prière et salut sur notre Prophète Mohammad ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 149)

[529]Argumentation contre ceux qui demandent du secours auprès d'autres qu'Allah ou qui croient les [paroles des] devins et des voyants

Prologue :

Louange à Allah et à Lui Seul, et que La Prière et La Paix soient sur le Messager d'Allah, ainsi que sur ses proches, ses compagnons et ceux qui s'allient à lui, **en ce qui suit** : Puisque le dogme de l'unicité est la base sur laquelle l'Appel de Mohammad ibn `Abd-Allah, que la meilleure des Bénédictiones et le plus bon des Saluts

soient sur lui, s'est construit, et qu'il est en effet le prolongement de l'appel de tous les autres Messagers, comme Allah (Exalté soit-Il) a dit : {Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écarterez-vous du Tâgût»}[530], et que la foi en cet appel consiste à combattre toutes les formes d'innovation et de faux, il est du devoir de chaque musulman d'affirmer sa croyance, et qu'il adore Allah Exalté soit-Il conformément à ce qui a été dicté par la Charia islamique.

Les premiers musulmans de cette communauté étaient très pointilleux sur l'état de leur foi, du fait que leurs

actes, voire toutes leur existence était conforme à ce qui a été dicté par le Saint Coran et la Noble Sunna.

Puis lorsque la plupart des musulmans se déroutèrent de cette voie droite - celle du Livre et de la Sunna- dans leur foi et dans leurs actes, ils se dispersèrent en sectes et en partis dans leurs croyances, leurs courants de pensée, leurs politiques et leurs jugements. Le résultat en est que les innovations, le faux et le charlatanisme se sont propagés parmi eux, ce qui a permis aux ennemis de critiquer sévèrement l'Islam et les musulmans.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de

la page: 150)

[\[531\]](#) Les Ulémas n'ont cessé jusqu'à ce jour de mettre en garde dans leurs livres contre ces innovations.

Personnellement, j'ai contribué à [enrichir] ce sujet à travers trois lettres :

La Première : à propos de l'avis religieux sur le fait de demander secours au Prophète ().

La deuxième : à propos de l'avis religieux sur le fait de demander la protection des djinns et des démons et de leur faire des vœux.

La troisième : à propos de l'avis religieux sur le recours à des invocations innovées et comportant des formes d'association.

La Présidence, qui est la garante de la continuité de l'appel à l'Islam dans cette terre sainte, met entre vos mains, cher lecteur, ces trois lettres, afin de contribuer à lutter contre les innovations et les mythes, et d'élever le niveau intellectuel et le niveau de compréhension de l'islam.

Nous implorons Allah, le Très-Haut, l'Omnipotent, que ces lettres soient bénéfiques à Ses Sujets, et Allah est le Tuteur de toute réussite. Prière et

salut sur le Messager d'Allah, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

[532][Première Lettre]

Louange à Allah, et que la Bénédiction et la Paix soient sur le Messager d'Allah, ainsi que sur ses proches, ses compagnons et ceux qui suivent sa guidance. Il a été publié dans le journal Koweitien "Al-Moudjtâma" du numéro 15 sorti le 19/04/1390 de l'ère de l'Hégire, **des vers sous le titre :** "A l'occasion de la naissance du Prophète " (Al-Mawlîd) contenant un appel en détresse adressé au Prophète () ainsi qu'une demande de secours afin qu'il vienne à la rescousse de la communauté pour

la sortir des divisions et des
mécontentes qui l'ont frappées, signés
par celle qui s'est nommée Amina.

Voici un extrait des vers dont nous
avons parlé :

O Messenger d'Allah viens à la rescousse d'un monde	qui allume [les feux de] la guerre et prie de son brasier

O Messenger d'Allah viens à la rescousse d'une communauté	dont la marche de nuit s'est allongée dans l'obscurité du doute

O Messenger d'Allah viens à la rescousse d'une communauté	dont la vision s'est perdue dans les labyrinthes de la tristesse

Jusqu'à ce qu'elle dise :

O Messenger
d'Allah viens à la
rescousse d'une
communauté

dont la marche de
nuit s'est allongée
dans l'obscurité
du doute

Fait que la victoire
arrive comme tu
l'as fait arriver

au jour de Badr
quand tu as
invoqué la
Divinité

Et l'humiliation se
transforma en belle
victoire

certes Allah a des
armées qu'on ne
peut voir

(Numéro de la
partie: 1, Numéro
de la page: 152)

[533] Allah est Le Plus Grand, ainsi l'auteur adresse son appel et sa demande de secours au Messenger (ﷺ), et lui demande de venir à la rescousse de la communauté en faisant accélérer l'arrivée de la victoire, en oubliant, ou en ignorant que la victoire est entre les mains d'Allah Lui tout Seul, et non entre les mains ni du Prophète (ﷺ), ni de celle d'aucune créature. Comme Allah, Gloire et Pureté à Lui, l'a dit dans Son Livre explicite : {La victoire ne peut venir que d'Allah, le Puissant, le Sage} [534], et Il a dit, qu'Il soit Exalté : {Si Allah vous donne Son secours, nul ne peut vous vaincre. S'Il

vous abandonne, qui donc après Lui vous donnera secours?}[535].

Il est connu, à travers les textes et le consensus des savants qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) a créé les créatures pour qu'elles L'adorent, et qu'Il a envoyé les Messagers et fait descendre les Livres pour enseigner cette adoration, et y inviter, comme Il dit, Gloire et Pureté à Lui : {Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent}[536], et Il a dit, qu'Il soit Exalté : {Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écarterez-vous du Tâgût»}[537], et Il a dit, qu'Il soit Exalté : {Et Nous n'avons envoyé

avant toi aucun Messenger à qui Nous n'ayons révélé: «Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc»}[538], et Il a dit, qu'Il soit Exalté : {Alif, Lâm, Râ. C'est un Livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, émanant d'un Sage, Parfaitement Connaisseur. N'adorez qu'Allah. Moi, je suis pour vous, de Sa part, un avertisseur et un annonciateur}[539].

Il a ainsi montré dans ces versets sans équivoque, Gloire et Pureté à Lui, qu'Il n'a créé les deux charges que pour qu'elles l'adorent Lui tout Seul, sans associé. Il a aussi affirmé qu'Il a envoyé les Messagers (), pour qu'ils [leur] commandent d'observer cette

adoration et [leur] interdisent son contraire. Allah, qu'Il Soit Exalté, a informé que les versets de Son Livre sont parfaits en style et en sens, pour que nul ne soit adoré à part Lui, et l'Adoration est le fait de croire en Son Unicité et de Lui obéir, en exécutant Ses commandements et en s'abstenant de faire ce qu'Il a interdit. C'est ce qu'Allah a commandé dans de nombreux versets, notamment quand Il a dit, **Gloire et Pureté à Lui** : {Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif} [\[540\]](#), [\[541\]](#) et quand Il a dit, **qu'Il soit Exalté** : {Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui"} [\[542\]](#), et quand Il a dit, **Gloire et Pureté à Lui** :

{Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif. C'est à Allah qu'appartient la religion pure} [543].

Ainsi, les versets évoquant ce même sens sont nombreux et montrent tous l'obligation d'être fidèle dans l'adoration d'Allah tout Seul, et de s'abstenir d'adorer un autre en dehors de Lui que ce soit des Prophètes ou autres. Il n'y a nul doute que l'invocation est l'un des cultes les plus importants et les plus complets, d'où l'obligation de les adresser fidèlement à Allah et à Lui uniquement, **comme Il l'a dit qu'Il soit Exalté : {Invoquez Allah donc, en Lui vouant un culte exclusif quelque répulsion qu'en aient les mécréants} [544], et Il a dit**

qu'Il soit Exalté : {Les mosquées sont consacrées à Allah: n'invoquez donc personne avec Allah}[545]. Ceci concerne toutes les créatures, dont les Prophètes et le reste, car le mot "personne" est indéfini dans ce contexte de négation, il inclut donc tout ce qui est en dehors d'Allah, Gloire et Pureté à Lui. Allah qu'Il soit Exalté a dit aussi : {et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut te profiter ni te nuire}[546]. Ce discours s'adresse au Prophète (), sachant qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui, l'a protégé du polythéisme, l'objectif de ce discours est donc d'avertir les autres. Puis Allah, qu'Il soit Exalté a dit : {Et si tu le fais, tu seras alors du

nombre des injustes"} [547]. Si donc, le Maître des enfants d'Adam (), en invoquant un autre qu'Allah, devient du nombre des injustes, qu'en serait-il des autres. L'injustice absolue (non définie) signifie l'association majeure [à Allah], comme Allah, Gloire et Exalté soit-il a dit : {Et ce sont les mécréants qui sont les injustes} [548], et Il a dit Exalté soit-Il : {car l'association à (Allah) est vraiment une injustice énorme"} [549].

Il ressort de ces versets et de bien d'autres que l'invocation d'autres en dehors qu'Allah, que ce soit des morts, des arbres, des idoles ou autres constitue une association à Allah, qu'Il Soit Exalté, contradictoire à

l'adoration pour laquelle Allah a créé les deux charges. Il a envoyé les Messagers et fait descendre Ses Livres pour expliquer et appeler à cette adoration. Et, c'est là le sens de l'attestation de Foi (Ach-Chahâda) "il n'y a de divinité qu'Allah", et qui signifie : "qu'il n'y a pas de divinité digne d'être adorée si ce n'est Allah", ainsi l'attestation de Foi (Ach-Chahâda) nie la divinité à d'autres qu'Allah, et l'attribue à Allah et à Lui seul. Allah, Gloire et Exalté soit-il, a dit : {C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux} [550].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 154)

[551] C'est là, l'origine de la religion et la base de la foi, les cultes ne sont admis qu'à condition que cette base soit vérifiée, comme Allah, qu'Il soit Exalté, l'a dit : {En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé: «Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine; et tu seras très certainement du nombre des perdants} [552]. Il a aussi dit, Gloire et Exalté soit-il : {Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain} [553]. La religion musulmane est bâtie sur deux bases majeures : l'une est que nul ne soit adoré en dehors d'Allah et l'autre est qu'Il ne soit adoré qu'à travers la

Charia de Son Prophète et Messager
(). Tel est le sens de l'attestation de
Foi (Ach-Chahâda) "il n'y a de
divinité qu'Allah", celui donc qui
invoque les morts que ce soit des
Prophètes ou autres, ou qui invoque
les idoles, les arbres, les pierres ou
bien d'autres créatures, leur demande
du secours, se rapproche d'elles en
leur faisant des sacrifices et des
vœux, prie pour elles, ou se prosterne
devant elles, est considéré comme les
ayant pris pour son seigneur en
dehors d'Allah, et les ayant considéré
comme des égaux à Lui, Gloire et
Pureté à Lui. Tout ceci est contraire
au dogme, et opposé au sens de
l'attestation de Foi (Ach-Chahâda) "il

n'y a de divinité qu'Allah". Au même titre, celui qui innove dans la religion avec des choses qu'Allah n'a pas permises, ne réalise pas le sens de l'attestation de Foi (Ach-Chahâda) que "Mohammad est le Messenger d'Allah". Et, Allah, qu'Il soit Exalté, a dit : {Nous avons considéré l'œuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée} [554]. Cette œuvre est celle de celui qui décède en associant quelqu'un (ou quelque chose) à Allah, qu'Il soit Exalté. Il en est de même des œuvres qui sont le fruit de l'innovation qu'Allah n'a pas permise. Ce genre d'œuvre se transforme au Jour de la Résurrection en poussière éparpillée,

du fait qu'elle ne se conforme pas avec Ses commandements immaculés, comme le Prophète () l'a dit : « Celui qui innovera dans notre religion des choses qui n'en font pas partie, qu'on le lui rejette » (hadith dont l'authenticité est approuvée).

L'auteur a donc adressé son appel en détresse et son invocation au Messenger (), et s'est détournée du Seigneur de l'univers, entre Les Mains de qui se trouvent la victoire, le bien et le mal, sans que cela puisse être entre les mains de quiconque.

C'est là sans doute une injustice majeure et atroce. Allah, qu'Il Soit Exalté, a recommandé de L'invoquer, Gloire et Pureté à Lui, et a promis à

ceux qui l'invoquent d'exaucer [leurs demandes] et menacé ceux qui sont trop orgueilleux [pour L'invoquer] de les faire entrer en enfer. Allah, qu'Il Soit Exalté, **a dit** : {Et votre Seigneur dit: «Appelez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreranno bientôt dans l'Enfer, humiliés»} [\[555\]](#).

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 155)

[\[556\]](#)Autrement dit : Ils seront rabaissés et avilis. Ce saint verset démontre que l'invocation est un culte, et que ceux qui sont trop orgueilleux pour invoquer Allah se retrouveront en Enfer. Si tel est le cas

de ceux qui sont trop orgueilleux pour invoquer Allah, qu'en serait-il de ceux qui invoquent d'autres en dehors d'Allah et se détournent de Lui, alors qu'Il est, Gloire et Pureté à Lui, très Proche. Il est Le Maître de tout et l'Omnipotent. Allah, Gloire et Pureté à Lui, **a dit : {Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi... alors Je suis tout proche: Je réponds à l'appel de celui qui Me prie quand il Me prie. Qu'ils répondent à Mon appel, et qu'ils croient en Moi, afin qu'ils soient bien guidés} [557].** Le Messenger (ﷺ), a affirmé dans un hadith authentique que l'invocation était l'adoration, et il a dit à son cousin `Abd-Allah ibn `Abbâs que La

Satisfaction d'Allah soit sur eux deux : « Respecte les prescriptions et les interdictions d'Allah, Il te protégera et tu Le trouveras toujours avec toi. Au lieu de solliciter quelqu'un de te faire quelque chose, demande-la à Allah. Si tu veux te faire assister, demande l'assistance à Allah » hadith rapporté par At-Tirmidhî et d'autres.

Il a aussi dit () : « Celui qui meurt en donnant un égal à Allah, entrera dans l'Enfer » rapporté par Al-Boukhârî. Et dans les deux Sahîhs, « on rapporte qu'on interrogea le Prophète () : "Quel péché est le plus grand?". Il dit : "Que tu considères qu'Allah a un égal alors qu'Il t'a créé" ». Le mot "égal" signifie un semblable et un

comparable, ainsi celui qui invoque d'autres qu'Allah, ou demande son secours, ou lui fait des vœux ou sacrifie pour lui ou lui adresse un culte autre que ceux précités, les aura considérés comme des égaux à Allah, qu'il s'agisse d'un prophète, d'un vertueux, d'un ange, d'un djinn, d'une idole ou de toute autre créature.

Quant au fait de demander à un être vivant présent quelque chose dont il est capable, et le fait de solliciter son aide dans des choses matérielles dont il a l'aptitude, ceci n'est pas considéré comme étant une association, mais est considéré comme une chose normale autorisée entre musulmans, comme Allah, Exalté soit-Il a dit dans

l'histoire de Moussa (Moïse) :
{L'homme de son parti l'appela au secours contre son ennemi}[558], et comme Allah, Exalté soit-Il a dit dans l'histoire de Moussa (Moïse) également : {Il sortit de là, craintif, regardant autour de lui}[559]. Il en est de même de l'appel au secours fait par un homme envers ses amis lors d'une guerre, ou dans des situations qui surviennent dans la vie, et où les gens ont besoin les uns [560]des autres. Allah a commandé à Son Prophète () d'informer sa communauté qu'il n'a de pouvoir de faire ni du mal ni du bien à personne. Il a dit dans la sourate des djinns: {Dis: «Je n'invoque que mon

Seigneur et ne Lui associe personne». **Dis:** «Je ne possède aucun moyen pour vous faire du mal, ni pour vous mettre sur le chemin droit»}[561], et Il a dit, **qu'Il soit Exalté :** dans la sourate Al-A`râf: {Dis: «Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce qu'Allah veut. Et si je connaissais l'Inconnaissable, j'aurais eu des biens en abondance et aucun mal ne m'aurait touché. Je ne suis, pour les gens qui croient, qu'un avertisseur et un annonciateur»}[562].

Les versets appuyant cela sont nombreux, et lui (ﷺ) n'invoque qu'Allah, et le jour de Badr il demandait le secours d'Allah et Sa

victoire face à son ennemi, et il insistait dans son invocation, **en disant** : « "ô mon Seigneur, réalise pour moi la promesse que Tu m'as faite", jusqu'à ce que le plus grand des véridiques, Abou Bakr, **que la Satisfaction d'Allah soit sur lui dise** : "Cela te suffit, ô Messager d'Allah, certes Allah réalisera pour toi la promesse qu'il t'as faite". Puis Allah fit descendre en cette occasion Ses paroles, **qu'Il soit Exalté** : {(Et **rappelez-vous**) le moment où vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'Il vous exauça aussitôt: «**Je vais vous aider d'un millier d'Anges déferlant les uns à la suite des autres**». Allah ne fit cela

que pour (vous) apporter une bonne nouvelle et pour qu'avec cela vos cœurs se tranquillisent. Il n'y a de victoire que de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage ». Il leur a rappelé, Gloire et Pureté à Lui, par ces versets, leur appel en détresse, et qu'Il les a exaucés en les aidant des Anges. Puis Il a affirmé, Gloire et Pureté à Lui, que la victoire ne provient pas des Anges, mais qu'Il les en aida pour leur annoncer la bonne nouvelle de victoire et pour les apaiser.} [\[563\]](#).

Il a affirmé que la victoire provient de Lui en disant : {Il n'y a de victoire que de la part d'Allah} [\[564\]](#), et Il a dit, qu'Il Soit Exalté, dans la sourate

Al-`Imrân: {Allah vous a donné la victoire, à Badr, alors que vous étiez humiliés. Craignez Allah donc. Afin que vous soyez reconnaissants!} [565]. Il a donc montré dans ce verset, qu'Il était leur Secours, Gloire et Pureté à Lui. Le jour de Badr, on sut alors que ce qu'Il leur procura en armes et en force, et le fait qu'Il les eut aidé des anges. Tout cela constitua des raisons de victoire, d'optimisme et d'apaisement. La victoire ne provient pas des Anges, mais d'Allah tout Seul, comment donc est-il permis à cet auteur et à d'autres d'adresser [566]leur appel en détresse et leur demande de victoire au Prophète () et

de se détourner du Seigneur de l'univers, le Maître de toute chose et l'Omnipotent?!

Il s'agit là, sans aucun doute, d'une ignorance abominable, ou plutôt d'une association atroce, l'auteur est devant l'obligation de se repentir devant Allah, Gloire et Pureté à Lui, d'un repentir sincère, en regrettant [l'erreur] qu'elle a commise, en s'en abstenant, et en prenant la résolution de ne plus y revenir, avec l'intention de prendre Allah en haute considération, de Lui être fidèle, de se conformer à Ses commandement et de s'abstenir de faire ce qu'Il a interdit, tel est le repentir sincère. Et lorsqu'il s'agit du droit des créatures,

une quatrième condition s'ajoute aux conditions précitées : rendre le droit à celui qui en a le mérite, ou s'en départir. Allah a recommandé le repentir à Ses sujets et leur a promis de l'accepter, comme Il a dit, **qu'Il soit Exalté** : {Et repentez-vous tous devant Allah, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès} [567], et Il a dit au sujet des Chrétiens : {Ne vont-ils donc pas se repentir à Allah et implorer Son pardon? Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux} [568], et Il a dit, **qu'Il soit Exalté** : {Qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit; qui ne commettent pas de fornication -

car quiconque fait cela encourra une punition et le châtement lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie. Celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux} [569], et Il a dit, **qu'Il soit Exalté** : {Et c'est lui qui agréé de Ses serviteurs le repentir, pardonne les méfaits et sait ce que vous faites} [570].

Par ailleurs, on rapporte, dans un hadith authentique que le Messenger d'Allah, (ﷺ) a dit : « **l'Islam détruit ce qui a été [commis] avant, et le**

repentir démolit ce qui a été
[commis] avant ». Vu la dangerosité
de l'association, vu qu'elle est le
péché majeur, par crainte que ce qui a
été écrit par cet auteur n'ait de
l'influence [sur les gens], et par
obligation de conseil à Allah et à Ses
sujets, j'ai rédigé cet article résumé,
et j'implore Allah, Exalté soit-Il, qu'il
soit bénéfique. Qu'Allah améliore
notre situation et celle de tous les
musulmans, qu'Il nous favorise par la
compréhension de la religion et par
l'endurance dans la religion, et qu'Il
nous protège, ainsi que les
musulmans de notre propre mal et
des méfaits de nos actes. Certes Il est
Le Maître et Le Détenteur du

pouvoir. Prière et salut sur Son Serviteur et Son Messenger, notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

[571][Deuxième Lettre]

De `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz à l'attention des musulmans, puisse Allah nous guider tous à nous attacher à Sa religion et à nous y accrocher. Amine.

Que La Paix, La Miséricorde et La Bénédiction d'Allah soient sur vous.

Certains frères m'ont interrogé au sujet du comportement de certains ignorants, qui invoquent d'autres

qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui. Ils demandent de l'aide quand ils sont dans le besoin aux djinns, en leur implorant le secours, et en leur faisant des vœux et des sacrifices.

Certains disent par exemple : "ô vous le septième, prenez-le", en invoquant le septième des chefs des djinns, [ou encore] : " ô vous les sept faites de lui ceci et cela, cassez-lui les os, buvez son sang, déchiquetez-le", **d'autres encore disent :** "prenez-le ô djinns de midi et de l'après-midi", et on rencontre ce genre de comportement très fréquemment dans les régions du sud. Certains adressent leurs invocations aux morts, qu'ils soient des prophètes ou des vertueux,

ou encore des anges auxquels ils demandent secours. Tous ces comportements émanent bel et bien des personnes dites musulmanes, par ignorance ou par reproduction des traditions. Certains ne mesurent pas la gravité de ces comportements en prétextant que ce sont juste des paroles prononcées par habitude sans aucune intention ni croyance. La deuxième partie de la question porte sur l'avis religieux concernant, d'une part, le mariage avec des personnes qui se comportent de la sorte, la validité de leurs sacrifices et de la prière derrière eux et sur eux [après leur mort], et d'autre part le fait de donner crédit aux charlatans et aux

voyants, et notamment à ceux d'entre eux qui prétendent reconnaître les maladies et en détecter les causes par le simple examen d'un objet ayant eu contact avec le malade, comme par exemple un turban, un pantalon ou un voile etc. .

Voici la réponse : Louange à Allah et à Lui Seul, et que La Prière et La Paix soient sur le dernier Prophète, ainsi que sur sa famille et ses compagnons et ceux qui suivent leur guidance jusqu'au jour de la rétribution.

Allah qu'Il soit Loué et Exalté a créé les deux charges [hommes et djinns] pour qu'ils L'adorent Lui uniquement

et rien d'autre, et pour qu'ils adressent leurs invocations, leurs demandes de secours, leurs sacrifices, leurs vœux ainsi que toute sorte de culte à Lui Seul. Et c'est pour cela qu'Il a envoyé les Messagers en leur ordonnant de croire en Son Unicité. Il a fait descendre Ses Livres Sacrés, dont le plus noble est Le Saint Coran, en expliquant ce dogme, en appelant à le respecter, et en interdisant aux gens d'adorer quelqu'un d'autre que Lui. C'est l'origine de la croyance [572] et la base de la foi et de la religion. C'est aussi la base d'Ac-Chahâda [l'attestation de foi] qu'il n'y a de divinité qu'Allah. **Le sens de la Chahâda est :** "il n'y a de vraie

divinité qu'Allah". Ainsi, elle réfute toute autre divinité et approuve uniquement Allah, à l'exception de toutes les créatures. Plusieurs preuves à cela peuvent être tirées du Livre d'Allah et de la Sunna [tradition] de Son prophète (). On peut citer ce verset : {Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent} [573], et cette Parole Divine : {Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui} [574], et Sa parole Exalté soit-il : {Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif} [575], et Sa Parole Exalté soit-Il : {Et votre Seigneur dit: «Appelez-Moi, Je vous répondrai.

Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés»} [576], et Il a dit Exalté soit-Il : {Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi.. alors Je suis tout proche: Je réponds à l'appel de celui qui Me prie quand il Me prie} [577]. Il a donc démontré, Gloire et Pureté à Lui, dans ces versets qu'Il a créé les deux charges pour qu'elles L'adorent, et qu'Il a décrété que nul ne sera adoré sauf Lui qu'Il soit Loué et Exalté.

Le terme "décrété" signifie qu'Il a, Gloire et Pureté à Lui, ordonné et recommandé à Ses sujets, dans le Saint Coran et à travers les paroles du Messenger (ﷺ), de n'adorer que leur

Seigneur. Il a montré Exalté soit-Il que l'Invocation est un culte majeur, et que celui qui est trop orgueilleux pour invoquer Allah ira en Enfer.

Allah a ainsi recommandé à Ses sujets de n'invoquer que Lui, et Il a informé qu'Il était tout proche, et qu'Il répondait à leurs appels. Il est donc dans l'obligation de tous les êtres humains de consacrer leurs invocations à leur Seigneur, il s'agit là d'une des formes de l'adoration pour laquelle ils ont été créés et qui leur a été recommandée. **Allah Gloire et Pureté à Lui a dit :** {Dis: «En vérité, ma Salât, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de

l'Univers. A Lui nul associé! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre»} [578].

Allah a ordonné à son Prophète () d'informer les gens que sa prière, ses actes de dévotions, autrement dit les sacrifices d'animaux, sa vie et sa mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers, à Lui nul associé. Celui qui ferait des sacrifices d'animaux en invoquant un autre qu'Allah

[579]serait considéré comme ayant associé à Allah, exactement comme s'il avait prié un autre qu'Allah, parce qu'Allah Gloire et Pureté à Lui, a présenté la prière et le sacrifice comme un couple indissociable, en informant qu'ils devaient Lui être

consacrés à Lui seul, ainsi celui qui sacrifierait pour un autre qu'Allah que ce soit des djinns, des anges, des morts ou autres, pour quémander leur secours, serait considéré comme ayant fait la prière à un autre. Dans un hadith authentique, le Prophète () a dit : « Allah maudit celui qui immole pour autre entité qu'Allah (Exalté Soit-Il) ». L'Imam 'Ahmad a rapporté un hadith avec un bon Sanad : d'après Tarîq ibn Chihâb (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète () a dit : « Deux hommes passèrent devant un peuple qui avait une idole devant laquelle quiconque passait devait faire une offrande. On dit à l'un des hommes « fais donc une

offrande » il répondit « je n'ai rien à donner », on lui dit « fais une offrande, même si c'est une mouche », il fit offrande d'une mouche et on lui rendit sa liberté puis il entra en Enfer. On dit au deuxième « fais une offrande », il répondit « je ne fais de sacrifice qu'à Allah qu'Il soit Exalté », on lui coupa la tête et il entra au Paradis ».

Ainsi, si le simple fait de faire offrande d'une mouche à une idole est assimilé au fait de donner des associés à Allah et provoquerait l'entrée en enfer, qu'en serait-il du fait d'invoquer les djinns, les anges et les vertueux, de demander leur secours, de leur faire des vœux et des

sacrifices, avec l'intention de leur demander la protection d'un patrimoine, la guérison d'un malade, la préservation d'un bétail ou d'une moisson, ou encore par peur du mal que les djinns peuvent faire, etc...

Les personnes qui se comporteraient de la sorte seraient du nombre des associateurs et mériteraient d'aller en Enfer en priorité comparées à l'homme qui a fait offrande d'une mouche à l'idole.

Dans ce même contexte, **on peut citer La Parole d'Allah qu'Il soit Exalté :**

{Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif. C'est à Allah qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs

en dehors de Lui (**disent**): «Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah». En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat} [\[580\]](#). Allah Exalté soit-Il a dit aussi : {Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent: «Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah». **Dis**: «Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre?» Pureté à Lui, Il est Très élevé au-dessus de ce qu' Ils Lui associent!} [\[581\]](#).

Allah, Gloire et Pureté à Lui, a informé dans ces deux versets que les

associateurs ont pris des protecteurs en dehors de Lui parmi les créatures, qu'ils adorent en plus en les invoquant, en les craignant, en les suppliant, et en leur faisant des sacrifices et des vœux. Ces associateurs prétendent que leurs idoles les rapprochent d'Allah et qu'ils intercèdent [582] en leur faveur auprès de Lui. Allah, Gloire et Pureté à Lui, a montré que les associateurs mentaient et Il a dévoilé leurs illusions. Il les a qualifiés de menteurs, de mécréants et d'associateurs, et a réfuté les associés qu'ils Lui donnent. Il dit Exalté soit-Il : {Pureté à Lui, Il est Très élevé au-dessus de ce qu'ils Lui

associent!} [583]. Ainsi, quiconque invoquerait avec Allah un ange, un prophète, un djinn, un arbre ou une pierre, en espérant leur intercession auprès de Lui et que ces idoles le rapprochent de Lui, qu'elles guérissent un malade, ou protègent un patrimoine, ou préservent un absent, etc..., serait atteint du monstrueux fléau d'association au sujet duquel Allah a dit : {Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quel qu'associé commet un énorme péché} [584]. Il a dit (Exalté soit-il) : {Quiconque associe à Allah (d'autres

divinités), Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs!} [\[585\]](#).

Seuls les monothéistes purs et ceux qui croient en l'Unicité d'Allah accèdent à l'intercession au Jour de la Résurrection, et non les associateurs, comme l'a précisé le Prophète (), lorsqu'on l'interrogea à ce sujet : « O Messenger d'Allah, qui mérite le plus ton intercession [auprès d'Allah], il répondit : celui qui dit "Il n'y a de divinité qu'Allah" du fonds de son cœur ». Le Prophète () a également dit : « Chaque prophète a une invocation qu'Allah exauce, tous les prophètes se sont pressés de faire

leurs invocations, mais moi j'ai épargné la mienne pour intercéder auprès d'Allah pour ma communauté le Jour de la Résurrection. Si Allah le veut, elle atteindra quiconque décède de ma communauté en n'associant personne ni rien à Allah ».

Les premiers associateurs croyaient bien qu'Allah était leur Créateur et leur Nourrisseur, mais ils s'accrochaient aux prophètes, aux vertueux, aux anges, aux arbres et aux pierres, etc. en espérant leur intercession auprès d'Allah, et que ceux qu'ils adoraient les rapprochent de Lui comme précité dans les versets. Mais ni Allah ni Son Messenger que la Bénédiction et la

Paix d'Allah soient sur lui
n'acceptèrent leur prétexte, au
contraire, Allah leur fit des reproches
dans Son Livre Sacré, et les a
qualifiés de mécréants et
d'associateurs, et a montré qu'ils
mentaient en prétendant que ces
idoles pouvaient intercéder pour eux
auprès de Lui et les rapprocher
davantage de Lui. Le Messenger} les
combattit à cause de leur association
et afin qu'ils deviennent
monothéistes, comme Allah Exalté
soit-Il le lui commanda : {Et
combattez-les jusqu'à ce qu'il ne
subsiste plus d'association, et que la
religion soit entièrement à
Allah}[586]. Le Messenger a dit : «

J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent [587] qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que Mohammed est le Messenger d'Allah, et qu'ils fassent la prière et donnent la zakat, s'ils font ceci leurs sang et leur argent seront préservés sauf si la religion dicte autre chose, et c'est à Allah qu'il appartient de les juger ».

La phrase « "jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a de divinité qu'Allah " signifie " » jusqu'à ce qu'ils consacrent toute leur adoration à Allah, à l'exclusion de toute chose".

Les associateurs craignaient les djinns, et ils cherchaient protection auprès d'eux, Allah fit descendre ce verset : {Or, il y avait parmi les

humains, des mâles qui cherchaient protection auprès des mâles parmi les djinns mais cela ne fit qu'accroître leur détresse} [588]. Les exégètes interprètent le sens de ce verset comme suit : {mais cela ne fit qu'accroître leur détresse} [589] signifie [que cela ne fit qu'accroître] leur peur et leur terreur, parce que les djinns se sentent plus importants et plus imposants lorsqu'ils découvrent que les humains cherchent protection auprès d'eux. A ce moment-là, ils les terrifient et les horrifient davantage, afin qu'ils les adorent et qu'ils aient recours davantage à eux.

Pour les musulmans, Allah a donné une alternative, c'est la demande de

refuge auprès de Lui "Al-'Isti`âdha" (prononcer la formule: Je recherche refuge et abri auprès Allah, contre Satan, et le fait de Lui demander Sa Protection, Exalté soit-Il, et celle de Ses Mots Complets, Il fit descendre pour cela : {Et si jamais le Diable t'incite à faire le mal, cherche refuge auprès d'Allah. Car Il entend, et sait tout} [590]. Il dit aussi, Exalté soit-Il : {Dis: «Je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante} [591], {Dis: «Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes} [592]. Le Prophète (), a dit dans un hadith authentique : « Quiconque parvient à un endroit et dit : " Je cherche abri et refuge dans

les Mots Complets d'Allah contre le mal des êtres qu'Il a créés ", rien ne lui fera de mal tant qu'il y sera ». On peut déduire, à partir des versets et des hadiths précités, que celui qui demande Le Salut, qui aspire à protéger sa foi, et qui veut se préserver contre l'association, qu'elle soit minime ou importante, doit se mettre à l'évidence que le fait de s'accrocher aux morts, aux anges et aux djinns ou à toute autre créature, et le fait de les invoquer et de demander leur protection etc. est assimilable aux pratiques des associateurs de l'époque de l'Ignorance, cela est considéré comme la pire des associations. Il est

donc recommandé de s'éloigner de ces pratiques, d'inciter les gens à s'en éloigner, et de réprimander les personnes qui se comportent de la sorte.

Il est interdit en Islam de créer des liens de mariage avec une personne connue pour avoir des comportements d'associateurs, de manger de ses sacrifices, de prier sur elle après sa mort, ou de prier derrière elle, jusqu'à ce qu'elle affiche son repentir auprès d'Allah (Gloire et Pureté à Lui) et que son adoration et ses invocations soient adressées uniquement à Allah. On peut comprendre que l'invocation [\[593\]](#) est l'adoration elle-

même, ou plutôt son « **cerveau** » [noyau] comme l'a dit le Prophète () : « **L'invocation, c'est l'adoration même** ». Et on rapporta que Le Prophète () dit, **en d'autres termes** : « **L'Invocation est le "cerveau" [noyau] de l'adoration** ». Allah, Exalté soit-il **a dit** : {Et n'épousez pas les femmes associatrices tant qu'elles n'auront pas la foi, et certes, une esclave croyante vaut mieux qu'une associatrice même si elle vous enchante. Et ne donnez pas d'épouses aux associateurs tant qu'ils n'auront pas la foi, et certes, un esclave croyant vaut mieux qu'un associateur même s'il vous enchante. Car ceux-là [les associateurs] invitent au Feu;

tandis qu'Allah invite, de par Sa Grâce, au Paradis et au pardon Et Il expose aux gens Ses enseignements afin qu'ils se souviennent!} [\[594\]](#).

Ainsi, Allah (Exalté soit-Il) a défendu aux musulmans d'épouser les associatrices, telles que les adoratrices des idoles, des djinns et des anges etc. jusqu'à ce que leur adoration soit entièrement dédiée à Allah et à Lui Seul, qu'elles attestent que le Message du Prophète (ﷺ) est véridique et qu'elles suivent son chemin. Allah a également interdit de donner les musulmanes pour épouses aux associateurs, jusqu'à ce que leur adoration soit entièrement dédiée à Allah et à Lui Seul, qu'ils attestent

que le Message du Prophète que la Bénédiction et la Paix d'Allah soient sur lui est véridique et qu'ils suivent son chemin.

Allah, Gloire et Pureté à Lui, nous a informé qu'une esclave croyante vaut mieux qu'une associatrice même libre, bien qu'elle plaise par sa beauté, sa façon de parler. De même, un esclave croyant vaut mieux qu'un associateur même libre, bien qu'il plaise par sa beauté, son éloquence et son courage etc. Allah, Gloire et Pureté à Lui, **a dévoilé les raisons de cette préférence en disant :** {Car ceux-là (**les associateurs**) invitent au Feu} **[595]**. [Dans ce verset] Allah fait allusion aux associateurs et aux

associatrices, du fait qu'ils invitent au Feu par leurs paroles, leurs actes, leur façon de vivre et leurs mœurs. Tandis que les croyants et les croyantes invitent au paradis par leurs paroles, leurs actes, leur façon de vivre et leurs mœurs. Il n'y a donc pas lieu de comparer entre les deux catégories!

Allah, Exalté soit-Il, **a dit au sujet des hypocrites** : {Et ne fais jamais la Salât sur l'un d'entre eux qui meurt, et ne te tiens pas debout auprès de sa tombe, parce qu'ils n'ont pas cru en Allah et en Son messager, et ils sont morts tout en étant pervers} [\[596\]](#). Il a, Exalté soit-Il, indiqué à travers ce saint verset qu'il ne faut prier ni sur l'hypocrite ni sur le mécréant [après

leur mort], du fait qu'ils aient renié Allah et Son Messager, de même, il n'est pas admis de faire la prière derrière eux ni d'en faire des imams à cause de leur mécréance, de leur incrédibilité, de leur grande inimitié à l'égard des musulmans, et parce qu'ils ne sont pas du nombre des gens de la prière [\[597\]](#) et de l'adoration. En fait, la mécréance et l'association empêchent l'admission des bons actes [par Allah], puisse Allah nous en préserver. Allah, qu'Il soit Exalté, [a dit au sujet de l'interdiction de consommer la bête morte et les sacrifices des associateurs : {Et ne mangez pas de ce sur quoi le nom d'Allah n'a pas été prononcé, car ce](#)

serait (assurément) une perversité. Les diables inspirent à leurs alliés de disputer avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs} [598]. Allah, qu'Il soit Exalté, a interdit aux musulmans de manger les animaux morts et les sacrifices des associateurs parce que ces choses-là sont impures : en effet, le sacrifice de l'associateur a la même valeur qu'une bête morte même s'il invoque Allah avant de le faire.

Parce que son invocation n'est pas valable et inutile du fait que c'est une adoration, or l'association annule les bons actes et les rend invalides, jusqu'à ce que l'associateur se repentît devant Allah. Par contre, Allah a

permis aux musulmans de consommer la nourriture des gens du Livre en disant : {Vous est permise la nourriture des gens du Livre, et votre propre nourriture leur est permise} [599] du fait de leur appartenance à une religion céleste, et qu'ils prétendent faire partie de ceux qui ont suivi Moussa (Moïse) et `Issa, sachant qu'ils mentent, et qu'Allah a abrogé leur religion et l'a annulée en envoyant Mohammad (ﷺ) à l'humanité toute entière. Mais malgré cela, Allah (Exalté soit-Il) nous a permis de consommer la nourriture des gens du Livre et d'épouser les femmes de cette catégorie, par une sagesse parfaite et des secrets bien

gardés que les Gens de la Science (les 'ulémas) ont explicités. Ceci n'est pas le cas pour les associateurs adorateurs d'idoles et de morts, qu'il s'agisse de prophètes ou de vertueux, parce que leur religion n'a aucune origine et n'est frappé d'aucun soupçon, mais est entièrement invalide. C'est pour cette raison que les sacrifices de ces gens-là sont assimilés à des animaux morts et qu'il n'est pas permis de les manger.

Concernant le fait de dire à quelqu'un : "un djinn t'a touché", ou "un djinn t'a pris", ou "un djinn t'a emporté" etc. il est assimilé à des injures et des insultes, ce qui n'est pas admis entre musulmans, au même titre que les

injures et les insultes de tout genre, mais qui, toutefois, ne rentrent pas dans le cadre de l'association, à moins que la personne qui s'exprime ainsi ne croit que les djinns dirigent les humains sans la permission d'Allah et indépendamment de Sa volonté.

Quiconque croirait les djinns ou toute autre créature capables de se comporter de la sorte serait mécréant, parce qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui, est Le Maître absolu, Il est Capable de tout, Il est Le Seul capable de nuire [aux créatures] et à faire du bien, rien ne se fait sans Sa permission, Sa volonté et Sa décision préalable. Allah, qu'Il soit Exalté a recommandé à son Prophète ()

d'informer les gens de ce principe primordial : [\[600\]](#){Dis: «Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce qu'Allah veut. Et si je connaissais l'Inconnaissable, j'aurais eu des biens en abondance et aucun mal ne m'aurait touché. Je ne suis, pour les gens qui croient, qu'un avertisseur et un annonciateur»}[\[601\]](#). Ainsi, si le Maître des créatures et le meilleur des humains () ne détient ni capacité de se nuire ni celle de se faire du bien, sauf si Allah le veut, qu'en serait-il des autres créatures. Les versets évoquant cela sont nombreux.

Concernant le fait d'interroger les voyants, les charlatans, les

astrologues et tous ceux qui s'adonnent à l'information sur l'invisible, cela est interdit et blâmable, et le fait de les croire est pire et encore plus blâmable.

Conformément au hadith du Prophète (ﷺ): « Quiconque va consulter un voyant et lui pose des questions, se verra refuser sa prière pendant quarante jours » rapporté par Mouslim dans son Sahîh (recueil des hadiths authentiques). On retrouve dans son Sahîh aussi selon Mou`âwiya ibn Al-Hakam As-Salmî (qu'Allah soit satisfait de lui) « que le Prophète (ﷺ) a interdit de s'adresser aux devins et de les interroger ».

Ceux qui appliquent la sunna du Prophète ont rapporté que le Prophète () a dit : « Quiconque va trouver un devin et prête foi à ses propos, nie la Révélation reçue par Mohammad () ». A ce sujet, les hadiths sont nombreux. Les musulmans sont dans l'obligation de prendre garde de ne pas interroger les devins et les voyants, ainsi que tous les charlatans qui s'attèlent à s'informer sur les choses inconnues, et à semer le doute parmi les musulmans, que ce soit au nom de la médecine ou autre, du fait de l'interdiction précitée du Prophète (). Les pratiques qui sont interdites sont notamment ce que certains prétendent, au nom de la médecine,

pouvoir faire, **dont les choses de l'Invisible** : comme par exemple de sentir le turban d'un malade ou le voile d'une malade et de dire par la suite : ce malade ou cette malade a fait ceci, et procédé à cela, autant de choses relevant du Al-Ghâyb " le Savoir absolu d'Allah " dont le turban du malade ne peut contenir la preuve, l'objectif derrière ces pratiques étant de semer le doute dans le public afin qu'ils pensent que [le charlatan] s'y connaît en médecine, et qu'il maîtrise les divers symptômes de maladies et leurs causes. Il se peut également qu'il leur prescrive quelques médicaments, et que par simple coïncidence, le malade guérisse par la

Volonté d'Allah, il arrive alors que les gens croient que c'est grâce à ses médicaments. Il peut arriver que la maladie soit due à des djinns ou des démons qui se mettent au service du charlatan en l'informant sur certaines choses inconnues sur lesquelles il se basera [\[602\]](#) pour satisfaire les djinns et les démons à travers les types d'adoration qui leur conviennent, et afin qu'ils laissent le malade en paix et cessent de lui faire du mal comme auparavant. Ces choses-là sont bien connues des djinns et des démons et de ceux qui recourent à leurs services.

Les musulmans doivent donc prendre garde à ces pratiques, se conseiller les

uns les autres de s'en éloigner, compter sur l'Assistance d'Allah, et y placer leur confiance dans toutes les situations, et il n'y a aucun mal à réaliser les Roqiyyas légitimes (prières et invocations pour demander la guérison à Allah) et prendre des médicaments permis, ou encore se soigner chez des médecins qui recourent au diagnostic et qui s'assurent de l'état des patients à travers des moyens matériels et logiques. Il est dit, dans un hadith authentique, que le Prophète () a dit : « Certes Allah a fait descendre la maladie et le remède, et Il a créé pour chaque maladie un remède, certains les connaissent, d'autres les

ignorent ». Il a aussi dit () : « Pour chaque maladie, il existe un remède, s'il s'y attaque, la guérison survient par la Permission d'Allah », et il a dit () : « ô sujets d'Allah, prenez des remèdes, mais ne prenez pas de remèdes illicites ». Les hadiths à ce sujet sont nombreux. Nous implorons donc Allah, qu'Il Soit Exalté, de réparer les états de tous les musulmans, qu'Il guérisse leurs cœurs et leurs corps de tout mal, qu'Il les réunisse autour de la Guidance et qu'Il nous protège avec eux de toutes les mauvaises influences et de l'abdication devant Satan. Allah est Omniscient, et Il n'y a de puissance ni de force que par Allah Le Très-Haut,

L'Eminent. Que la Prière et salut d'Allah soient sur Son Serviteur, Son Messenger notre Prophète Mohammad ainsi que sur sa famille, et ses compagnons.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 167)

[603][Troisième Lettre]

De `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz à l'attention du respectable frère (.....) puisse Allah le guider vers tout ce qui est bien. Amen.

Que la Paix, la Miséricorde et la bénédiction d'Allah soient sur vous.

J'ai bien reçu votre honorable écrit, puisse Allah vous doter de Sa Guidance, où vous évoquiez à juste titre la présence, dans votre pays, de certaines personnes attachées à des invocations dont Allah n'a fait descendre aucune preuve, dont certaines seraient inventées, certaines comporteraient des formes d'association [adoration vouée à autre qu' Allah], en attribuant tout cela à l'Emir des croyants 'Alî ibn 'Abî Tâlib (qu'Allah soit satisfaction de lui), et à d'autres. Ils répètent ces invocations dans leurs réunions religieuses, ou dans les mosquées après la prière du Maghrîb "du coucher du soleil", en prétendant vouloir se rapprocher

d'Allah. A titre d'exemple, **ils disent :**
"Par Allah! O hommes d'Allah!
Secourez-nous par le secours d'Allah,
et soyez notre secours par Allah", **ou**
encore : "O chefs! O seigneurs!
Répondez ô vous qui donnez, et
intercédez auprès d'Allah, je suis
votre sujet qui se tient debout, et qui
s'attache à votre porte, et qui a peur
d'avoir mal agit, secours-nous ô
Messager d'Allah, je n'ai nulle part où
aller sauf vers vous, et c'est auprès de
vous que tout se réalise, et vous êtes
les gens d'Allah! Par Hamza, le
seigneur de martyrs, et qui parmi
vous est notre donateur, secours-nous
ô Messager d'Allah". **Certains disent :**
"O Allah! Prie sur celui dont Tu as

fait la cause de l'éclatement de Tes secrets divins, et de l'apparition de Tes lumières miséricordieuses, tellement qu'il est devenu le remplaçant de la présence divine, et le successeur de Tes propres secrets". Vous désirez par ailleurs mettre la lumière sur ce qui est considéré comme invention et sur ce qui est association. [Vous demandez] si la prière derrière un Imam qui fait ce genre d'invocation est valide.

La réponse est la suivante : Louange à Allah et à Lui Seul, et que La Prière et La Paix soient sur le dernier Prophète, ainsi que sur ses proches, ses compagnons et ceux qui suivent

leur guidance jusqu'au jour de la rétribution. [Après ce préambule :](#)

Sachez, puisse Allah vous rétribuer, qu'Allah Gloire et Pureté à Lui, a créé tous les vivants et leur a envoyé Ses Messagers que la Bénédiction et la Paix d'Allah soient sur eux, pour qu'Il soit adoré Lui tout Seul sans associés. [Allah a dit :](#) {Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent} [\[604\]](#).

(Numéro de la partie: 1, [Numéro de la page: 168](#))

[\[605\]](#)L'adoration signifie l'obéissance à Allah, Gloire et Pureté à Lui, et l'obéissance à Son Messager

Mohammad (ﷺ), en appliquant ce qu'Allah et Son Messenger ont ordonné de faire, et en s'interdisant de faire ce qu'Allah et Son Messenger ont interdit de faire, en toute foi en Allah et en Son Messenger, avec sincérité envers Allah dans tous les actes, avec grand amour pour Allah et en toute humilité envers Lui et Lui Tout Seul. Allah (Exalté soit-Il) a dit : {Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui}[606], ce qui signifie qu'Allah a ordonné et recommandé de L'adorer Lui Seul. Il a aussi dit, Exalté soit-Il : {Louange à Allah, Seigneur de l'univers. Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Maître du Jour de la rétribution. C'est Toi [Seul] que

nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours} [607]. Allah, Gloire et Pureté à Lui, a montré dans ces versets qu'Il est Le Seul à mériter d'être adoré et d'être imploré. Il a dit, Gloire et Pureté à Lui : {Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif. C'est à Allah qu'appartient la religion pure} [608]. Il a aussi dit, Exalté soit-Il : {Invoquez Allah donc, en Lui vouant un culte exclusif quelque répulsion qu'en aient les mécréants} [609]. Il a aussi dit, Exalté soit-Il : {Les mosquées sont consacrées à Allah: n'invoquez donc personne avec Allah} [610].

Nombreux sont les versets qui reprennent ce dogme, et tous insistent

sur l'obligation d'adorer uniquement Allah. Il est bien connu que les invocations de toutes sortes sont des formes d'adoration, ainsi il n'est pas admis [en Islam] d'invoquer un autre qu'Allah, ni de demander son assistance ni son secours à autre qu'Allah, conformément aux versets précités et d'après leur sens. Cela ne concerne pas les choses de la vie courante, et les actes purement matériels que les humains peuvent réaliser. Pour ces choses-là, le recours à un autre n'est pas une adoration, bien au contraire, il est admis dans les textes coraniques et d'après le consensus des ulémas de demander de l'aide auprès d'un être

vivant apte à apporter son aide, dans des domaines où il peut intervenir normalement. Par exemple, le fait de demander de l'aide à quelqu'un pour se défendre contre la méchanceté d'un fils ou d'un servant ou d'un chien, ou encore le fait de demander de l'aide à un être vivant et apte, présent ou absent, à travers des moyens matériels, comme la correspondance ou autre, pour construire une maison ou réparer une voiture... Dans ce cadre, on peut citer ce qu'Allah, qu'Il soit Exalté, [a dit au sujet de l'histoire de Moussa que la Paix et la Bénédiction soient sur lui :](#)
{L'homme de son parti l'appela au secours contre son ennemi}[\[611\]](#).

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 169)

[\[612\]](#) On en déduit que le fait de demander de l'aide auprès des autres dans le Djihad et la guerre est admis, tandis que le fait d'implorer de l'aide aux morts, aux djinns, aux anges, aux arbres et aux pierres, cela correspond à du polythéisme majeure, et c'est comparable au comportement des premiers associateurs avec leurs idoles comme Al 'Ozza et Al-Lât... Il en est de même du fait de demander de l'aide et d'implorer le secours auprès de personnes prétendument dotées de vertu parmi les vivants, pour des choses dont Seul Allah est capable, notamment pour guérir un

malade, guider les cœurs, faire entrer au Paradis, et préserver de l'Enfer.

Les versets précités ainsi que les sens déduits des versets et des hadiths

contiennent des preuves sur

l'obligation d'orienter les cœurs vers Allah dans toutes les situations, et de l'adorer Lui uniquement et

sincèrement, parce que les sujets d'Allah ont été créés pour cela et ils ont été conduit à cette adoration

comme précité dans les versets. Allah

Exalté soit-Il a dit : {Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé} [\[613\]](#).

Allah Exalté soit-Il a aussi dit : {Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif} [\[614\]](#). Le Prophète () a dit

dans le hadith relaté par Mou`âdh que la satisfaction d'Allah soit sur lui : « Les droits d'Allah sur les adorateurs, c'est qu'ils L'adorent sans Lui rien associer » Hadith authentique. Le Prophète (), a également dit dans le hadith d'Ibn Mas`oud que la satisfaction d'Allah soit sur lui : « Celui qui meurt en donnant un égal a Allah, entrera dans l'Enfer » rapporté par Al-Boukhârî. Dans les deux Sahîhs, on retrouve le hadith d' Ibn 'Abbâs (qu'Allah soit satisfait des lui et de son père) : le Prophète (), « lorsqu'il envoya Mou`âdh au Yémen lui dit : tu te rends auprès d'un peuple de gens du Livre, que la Chahâda (attestation de

la Foi) qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que je suis le Messenger d'Allah soit la première chose à laquelle tu les invites », et dans un autre hadith, avec d'autres termes : « Appelle-les qu'ils attestent qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que Mohammad est l'Envoyé d'Allah », et selon une autre version de Al-Boukhârî : « Appelle-les qu'ils avouent exclusivement l'adoration à Allah », et dans le sa'hîh (authentique) de Mouslim selon Tarîq ibn 'Achyam Al-Achdja'î (Qu'Allah soit satisfait de lui): le Prophète (), a dit : « Celui qui confesse qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et refuse tout ce qu'on adore en dehors d'Allah, ses biens et son

sang resteront inviolables, et c'est Allah qui se chargera de régler son compte ». Les hadiths à ce sujet sont nombreux. Ce monothéisme est la base de l'islam et son fondement. C'est aussi la pierre angulaire de la croyance, la principale obligation et la raison même de la création des "deux charges "(humains et djinns) et de l'envoi de tous les Messagers, comme précité dans les versets évoquant cela. [615]Allah Exalté soit-Il a dit : {Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent} [616], et parmi les preuves appuyant ce concept ce qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui, a dit : {Nous avons envoyé dans chaque

communauté un Messenger, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écartez-vous du Tâgût»}[617]. Allah, Gloire et Pureté à Lui, a aussi dit : {Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messenger à qui Nous n'ayons révélé: «Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc»}[618]. Allah (qu'Il soit Exalté) a dit au sujet de Nuh - (Noé), Houd, Sâlih et Chou`ayb, que la Paix et la Bénédiction soient sur eux, qu'ils ont déclaré aux peuples auxquels ils ont été envoyés : {adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui}[619]. Tel a été l'appel de tous les Messagers, comme cela a été évoqué dans les deux versets cités

précédemment. Les ennemis des Messagers ont reconnu que les Messagers leur ont recommandé de n'adorer qu'Allah, et d'ôter les idoles qui étaient adorées avec Lui. Allah, qu'Il Soit Exalté, a dit au sujet de l'histoire de 'Ad que ce peuple a dit à Houd (`Alaihi As-Sallam) : {"Es-tu venu à nous pour que nous adorions Allah seul, et que nous délaissions ce que nos ancêtres adoraient?}[620]. Allah, qu'Il soit Loué et Exalté, a évoqué [la réaction de] Qoraych au moment où notre Prophète Mohammed (), les invita à n'adorer qu'Allah, et à délaisser leur idoles tels que les anges, les vertueux, les pierres et les arbres... {Réduira-t-il

les divinités à un Seul Dieu? Voilà une chose vraiment étonnante»}[621]. Il a, qu'Il soit Loué et Exalté, également dit à leur sujet dans la Sourate As-Saffât : {Quand on leur disait: «Point de divinité à part Allah», ils se gonflaient d'orgueil et disaient: «Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou?»}[622].

Les versets évoquant ce principe sont nombreux. D'après les versets et les hadiths que nous avons cités, il vous apparaîtra clairement - puisse Allah nous guider vers la compréhension de la religion, et la certitude de la réalité du Seigneur de l'univers - que le type d'invocations et les implorations

évoquées dans votre question [623] constituent des éléments du polythéisme majeure, parce qu'elles représentent des formes d'adoration envers d'autres qu'Allah, et de demande de réalisation d'actes dont Seul Allah est capable, faites à l'endroit de morts ou d'absents, et cela est certes pire que le polythéisme des premiers associateurs, parce que ces derniers n'adoraient d'autres idoles que dans les moments de prospérité, et lorsque les calamités survenaient, ils devenaient fidèles à Allah, parce qu'ils étaient conscient que Lui Seul, Gloire et Pureté à Lui, était capable de les sortir des difficultés, comme Il l'a dit, Exalté

soit-Il, dans Son Livre explicite au sujet des polythéistes : {Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés [des dangers de la mer en les ramenant] sur la terre ferme, voilà qu'ils [Lui] donnent des associés} [624], et Il s'est adressé à eux, qu'Il soit Loué et Exalté, dans un autre verset : {Et quand le mal vous touche en mer, ceux que vous invoquiez en dehors de Lui se perdent. Puis, quand Il vous sauve et vous ramène à terre, vous vous détournez. L'homme reste très ingrat!} [625].

Et si l'un des polythéistes contemporains, affirme qu'il ne

prétend pas que les idoles ont des pouvoirs elles-mêmes, ni qu'elles guérissent les malades, ni qu'elles peuvent faire du bien ni du mal, et qu'il s'attend à ce qu'elles intercèdent en sa faveur auprès d'Allah, **la réponse à lui faire est la suivante :**

Ceci était certes l'attente et l'objectif des premiers mécréants. En effet, ils n'espéraient pas que leurs idoles créent quoi que ce soit, ou nourrissent qui que ce soit, ou encore fassent elles-mêmes du bien ou du mal, cela a été relaté par le Coran, ils espéraient leur intercession auprès d'Allah, et qu'elles les rapprochent davantage de Lui. Allah, qu'Il soit Loué et Exalté, a dit dans la sourate

Younous (‘Alaihi As-Sallâm) : {Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent: "Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah"} [626]. Allah n'accepta pas leur dire en ce verset : {Dis: "Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre?" Pureté à Lui, Il est Très élevé au-dessus de ce qu'ils Lui associent!} [627]. Allah, Gloire et Pureté à Lui, a donc montré qu'Il ne connaît pas d'intercesseur auprès de Lui dans les cieux et sur la terre, du moins pas de la façon que les polythéistes croient. Or ce dont Allah ne connaît pas l'existence n'a aucune existence, parce que rien ne se cache

de Lui, Gloire et Pureté à Lui. Il a dit, Exalté soit-Il dans la sourate Az-Zoumar (les groupes) : {La révélation du Livre vient d'Allah, le Puissant, le Sage. Nous t'avons fait descendre le Livre en toute vérité. Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif. C'est à Allah qu'appartient la religion pure}[628].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 172)

[629]Il a affirmé, Gloire et Pureté à Lui, que l'adoration devait Lui être destinée à Lui Seul, et que Ses sujets devaient Lui être sincères dans leur culte, Exalté soit-Il, car l'ordre qu'Il a adressé à Son Messager, que la Paix

et la Bénédiction d'Allah soient sur lui, d'être sincère dans le culte s'adresse à tout le monde... Le mot "religion" dans ce verset signifie l'adoration laquelle est synonyme d'obéissance à Allah et à son Messenger (ﷺ), comme précité, l'invocation, l'imploration, la crainte, la supplication, le sacrifice et le vœu font partie de l'adoration, au même titre que la prière, le jeûne et tous les cultes qu'Allah et Son Messenger ont recommandé de faire. Allah (qu'Il Soit Exalté) a dit par la suite : {Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent): "Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage

d'Allah"} [\[630\]](#), c'est-à-dire qu'ils disent : "Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah". Allah leur a adressé la réponse suivante : "En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat." Allah, Gloire et Pureté à Lui, a affirmé dans ce saint verset que les mécréants n'ont pris des protecteurs en dehors de Lui que pour qu'ils les rapprochent davantage de Lui, tel était l'objectif des mécréants par le passé et tel il est actuellement. Allah, Exalté soit-Il, a réfuté cela en disant : {En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne

guide pas celui qui est menteur et grand ingrat}[631]. Il a donc dévoilé , Gloire et Pureté à Lui, leur mensonge lorsqu'ils prétendirent que leurs idoles les rapprochaient davantage d'Allah, et leur mécréance du fait qu'ils leur aient consacré leur adoration, et à partir de cela, toute personne intelligente comprendra que la mécréance des premiers mécréants provenait du fait qu'ils prenaient les prophètes, les vertueux, les arbres et les pierres pour intercesseurs entre eux et Allah, et qu'ils crurent qu'ils parvenaient à satisfaire leurs besoins sans la permission et l'agrément d'Allah Gloire et Pureté à Lui, au même titre que des ministres

pouvaient intercéder auprès des rois. Ils ont ainsi comparé Allah, qu'Il Soit Exalté, à des rois et à des chefs, **et se dirent** : "de la même façon que quelqu'un ayant une faveur à demander à un roi ou à un chef, **demande l'intercession des personnes l'entourant et de ses ministres** : nous essayons de nous rapprocher d'Allah en adorant Ses Prophètes et Ses alliés". Ceci est le faux le plus absolu, car rien ni personne ne ressemble à Allah, Gloire et Pureté à Lui. Il ne peut pas être comparé à Ses créatures, personne parmi Ses créatures ne peut intercéder auprès de lui sans Sa permission laquelle ne sera accordé qu'aux monothéistes. Il a

pouvoir sur toute chose, qu'Il soit Loué et Exalté, Il est Omniscient, et Il est Le plus Miséricordieux des miséricordieux. Il ne craint personne, [\[632\]](#)et n'a peur de personne, parce qu'Il est le Dominateur Suprême sur Ses serviteurs, Gloire et Pureté à Lui. Il décide de leur sort comme Il le veut, contrairement aux rois et aux chefs qui n'ont aucun pouvoir, et qui ont par conséquent besoin de l'assistance d'autres personnes pour les choses dont ils sont incapables, notamment leurs ministres, leur entourage particulier et leurs militaires. Ils ont aussi besoin d'autres personnes pour leur faire parvenir les doléances des

gens dont ils méconnaissent les besoins, et ils ont besoin d'être amadoués et flattés par leurs ministres et leur entourage. Tandis que Le Seigneur, qu'Il soit Exalté, se passe largement de toutes ces créatures, Gloire et Pureté à Lui. Il est encore plus Miséricordieux envers elles que leurs propres mères, Il est Le Juge et l'Equitable, et Il met chaque chose à la place qu'Il décide selon Sa Sagesse, Son Savoir et Son Omnipotence. Il n'est donc pas admis de Le comparer à Ses créatures de quelque façon que ce soit. Ainsi, Il a relaté, Gloire et Pureté à Lui, dans Son Livre que les associateurs ont reconnu qu'Il était Le Créateur, Le

Donateur et L'Administrateur de toute chose, et que c'est Lui qui répond à l'angoissé quand il L'invoque et qui enlève le mal, qui donne la vie et la mort. La divergence entre les associateurs et les Messagers réside dans l'unicité dans l'adoration d'Allah, comme Allah, Gloire et Pureté à Lui, **a dit : {Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront très certainement: "Allah"}[633].** Allah, Exalté soit-Il **a dit : {Dis: «Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout?» Ils diront: «Allah». Dis alors:**

«Ne Le craignez-vous donc pas?»} [634]. Les versets évoquant ces préceptes sont nombreux, et nous avons déjà cité les versets expliquant que la divergence entre les Messagers et les peuples résidait dans l'unicité de l'adoration d'Allah, tel qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui, l'a dit ou l'a insinué dans certains versets : {Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écarterez-vous du Tâgût»} [635]. Allah, Gloire et Pureté à Lui, a expliqué le sens de l'intercession. Il a dit, Exalté soit-Il dans la sourate Al-Baqara : {Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission?} [636], et Il a dit dans la

sourate An-Nadjm (l'Etoile): {Et que d'Anges dans les cieux dont l'intercession ne sert à rien, sinon qu'après qu'Allah l'aura permis, en faveur de qui Il veut et qu'Il agrée}[637], [638]et Il a dit dans la sourate Al-Anbiyyâ' en décrivant les anges : {Et ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés (tout en étant) pénétrés de Sa crainte}[639]. Allah (qu'Il Soit Exalté) a informé qu'Il n'agrée pas la mécréance de la part de Ses sujets, mais Il agrée la louange, et cette dernière se traduit par le fait de n'adorer que Lui et de Lui obéir. Allah (Exalté soit-Il) a dit dansLa sourate Az-Zoumar: {Si vous ne croyez pas, Allah se passe

largement de vous. De Ses serviteurs cependant, Il n'agrée pas la mécréance. Et si vous êtes reconnaissants, Il l'agrée pour vous} [640]. Al-Boukhârî a rapporté dans son Sahîh d'après 'Abou Hourayra (Qu'Allah soit satisfait de lui) qu'il a dit : « "O Messenger d'Allah! Qui mérite le plus ton intercession ?". Il dit : "Celui qui dit "Il n'y a de divinité qu'Allah" du fond de son cœur (ou de son âme)" » [On rapporte] dans le Sahîh d'après 'Anas (Qu'Allah soit satisfait de lui) que le Prophète () a dit « Chaque prophète a une invocation qu'Allah exauce, tous les prophètes se sont pressés de faire leurs invocations, mais moi j'ai

épargné la mienne pour intercéder auprès d'Allah pour ma communauté le Jour de la Résurrection. Si Allah le veut, elle atteindra quiconque décède de ma communauté en n'associant personne ni rien à Allah ». Les hadiths reprenant ce principe sont nombreux, et tous les versets et les hadiths que nous avons cités prouvent que l'adoration est le droit d'Allah uniquement, qu'il n'est pas admis de la détourner en dehors d'Allah, ni aux prophètes ni à d'autres, et que l'intercession appartient à Allah, Gloire et Pureté à Lui, comme Il l'a dit, Exalté soit-Il : {Dis: "L'intercession toute entière appartient à Allah}[641], et que

personne ne la mérite sauf après Son autorisation à l'intercesseur et Son agrément envers l'intercédé. Et qu'Il n'agrée, Gloire et Pureté à Lui, que le monothéisme comme nous l'avons mentionné précédemment. Quant aux associateurs, ils n'ont aucun droit à l'intercession, comme Allah, **qu'Il soit Exalté a dit : {Ne leur profitera point donc, l'intercession des intercesseurs} [642]**, et Il a dit, Exalté soit-Il : **{Les injustes n'auront ni ami zélé, ni intercesseur écouté} [643]**. Par ailleurs, l'injustice en définitive est l'association, **comme a dit Allah qu'Il soit Exalté : {Et ce sont les mécréants qui sont les injustes} [644]**, et Il a dit, Exalté soit-Il : {car

l'association à (Allah) est vraiment une injustice énorme"}[645].

Concernant ce que vous avez cité dans votre question sur ce que certains soufis disent dans les mosquées [646]et ailleurs : " Allah! Prie sur celui dont Tu as fait la cause de l'éclatement de Tes secrets divins, et de l'apparition de Tes lumière miséricordieuses, tellement qu'il est devenu le remplaçant de la présence divine..."

La réponse est : Certes ces paroles et ce qui y ressemble sont une des formes de l'exagération et de la prétention dans le culte dont notre Prophète Mohammad () nous a

prévenu dans le hadith rapporté par Mouslim dans le sahih d'après `Abd-Allah ibn Mas`oud (qu'Allah soit Satisfait de lui): le Messenger d'Allah () a dit : « "Que périssent l'exagérateur", il l'a répété trois fois ». L'imam Al-Khattâbî (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit :

"L'exagérateur " : celui qui veut outrepasser les limites de la connaissance des choses, et qui exagère dans ses recherches à leur sujet, à l'instar des philosophes qui s'intéressent à ce qui ne les concerne pas, et qui se mêlent de ce que leurs raisons ne peuvent comprendre"

Abou As-Sa`âdât ibn Al-Athâr a dit : ce sont ceux qui abusent et exagèrent

dans ce qu'ils disent, qui parlent à tue-tête, ce mot [Al-Moutanatti'oun : les exagérateurs] est tiré du mot An-Natt' qui signifie : la cavité supérieure de la bouche, puis il a été emprunté pour insinuer tout exagération dans la parole et dans les faits.

D'après ce que ces deux savants de la linguistique ont cité, il vous apparaît clairement, ainsi qu'à toute personne dotée d'un minimum d'intelligence, que ce procédé de prière et de salutation sur notre Prophète et notre maître le Messenger d'Allah (ﷺ) est une forme d'exagération interdite. A ce sujet, ce qui est légiféré pour le musulman, c'est de se renseigner sur

la manière rapportée du Messenger d'Allah () au sujet de la description de la prière et des salutations qu'il faut lui adresser. Ceci dispense de tout autre procédé. Et là, on peut citer ce qu'Al-Boukhârî et Mouslim ont rapporté dans les deux Sahîh, la variante est d'Al-Boukhârî, d'après Ka'b ibn 'Adjra (Qu'Allah soit satisfait de lui) que les compagnons du Prophète, (Qu'Allah soit satisfait d'eux) ont dit : « "O Messenger d'Allah! Allah nous a ordonné de prier sur toi, comment devrions-nous le faire alors?". Il dit : dites : "O Allah, prie sur Mohammad et sur la famille de Mohammad comme tu as prié sur 'Ibrâhîm et sur la famille

d'Ibrâhîm. En vérité Tu es Digne de louange et de gloire. Et bénis Mohammad et la famille de Mohammad comme tu as béni 'Ibrâhîm et la famille d'Ibrâhîm. En vérité Tu es Digne de louange et de gloire" ». Dans les deux Sahîh d'après Abou Homyd As-Sa'îdî (Qu'Allah soit satisfait de lui), ils dirent : « "O Messenger d'Allah! Comment devrions-nous prier sur toi?" [647] Il répondit : dites "O Allah! Prie sur Mohammad, sur ses épouses et sa descendance comme tu as prié sur la famille d'Ibrâhîm. Et bénis Mohammad, ses épouses et sa descendance comme tu as béni la famille d'Ibrâhîm. En vérité, Tu es

Digne de louange et de gloire" ».

Dans le Sahîh de Mouslim d'après Abou Mas`oud Al-Anssârî (Qu'Allah soit satisfait de lui), il dit : Bachîr ibn Sa'd a dit : « O Messenger d'Allah! Allah nous a ordonné de prier sur toi, comment devrions-nous le faire alors?". Il se tût, puis il dit : dites : "ô Allah! Prie sur Mohammad et sur la famille de Mohammad comme tu as prié sur la famille d'Ibrâhîm. Et bénis Mohammad et la famille de Mohammad comme tu as béni la famille d'Ibrâhîm. En vérité, Tu es Digne de louange et de gloire" et la salutation est pareille à ce que vous connaissez ».

Ce sont ces termes et d'autres qui y ressemblent et qui ont été rapportés du Prophète () que le musulman doit utiliser pour prier pour le Messenger d'Allah () et pour le saluer, du fait que le Messenger d'Allah () soit la personne la mieux placée pour savoir ce qui est à la hauteur d'être utilisé à son endroit, de même qu'il soit la personne la mieux placée pour savoir ce qui mérite d'être dit pour lui de la part de son Seigneur. Tandis que les termes exagérés et créés, et les termes comportant un sens non authentique, comme ceux mentionnés dans la question, il ne faut pas les utiliser, vu l'exagération qu'ils renferment, et vu qu'ils peuvent être mal interprétés en

plus du fait qu'ils soient différents des termes choisis par le Messager d'Allah (ﷺ), avec lesquels il a guidé sa communauté, sachant qu'il est le plus savant, le plus sincère dans ses conseils et le plus éloigné de l'exagération de toutes les créatures, que la meilleure Paix et la meilleure Bénédiction soient sur lui. J'espère que les preuves que nous avons citées ont éclairé la réalité du monothéisme et celle du polythéisme, la différence entre les croyances des anciens associateurs et celles des associateurs contemporains à ce sujet, et la méthode de prière sur le Messager d'Allah admise en islam. J'espère que les preuves apportées ont convaincu

les personnes qui cherchent la vérité, quant à celles qui n'ont aucune envie de distinguer le vrai [du faux], ces personnes-là suivent leur propre passion, Allah, Gloire et Exalté soit-il, a dit : {Mais s'ils ne te répondent pas, sache alors que c'est seulement leurs passions qu'ils suivent. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'Allah? Allah vraiment, ne guide pas les gens injustes} [648].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 177)

[649] Il a montré, Gloire et Pureté à Lui, dans ce saint verset, que les gens pour lesquels Il a envoyé son

Prophète Mohammad (ﷺ), se répartissent en deux catégories : la première : celle des personnes qui répondent à Allah et à Son Messenger et la deuxième : celle des personnes qui suivent leur propre passion. Allah, Gloire et Pureté à Lui, a affirmé qu'il n'y a pas plus égaré que celui qui suit sa propre passion sans guidance de la part d'Allah.

Nous implorons Allah, Exalté soit-Il, de nous préserver de suivre notre propre passion. Nous L'implorons aussi, Gloire et Pureté à Lui, de nous amener tous, ainsi que nos frères, à Lui répondre ainsi que de répondre à Son Messenger (ﷺ), à prendre en haute considération ce qu'Il a légiféré, à

prévenir contre tout ce qui est contraire à Sa Loi notamment les innovations et les passions, Il est certes Pur de toute abjection et Tout-Généreux. Prière et salut d'Allah soient sur Son Serviteur et Son Messenger notre Prophète Mohammad ainsi que sur sa famille, ses compagnons et ceux qui l'ont bien suivi jusqu'au jour de la Résurrection.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 178)

[650]Mise en garde contre les innovations dans la religion Le premier message Sur l'avis religieux sur la célébration de la

naissance des Prophètes (Mawlid) et autres

Louange à Allah. Et que la Prière et le Salut soient sur notre Prophète Mohammad, sur sa famille, sur ses compagnons, ainsi que sur ceux qui suivent sa guidance.

On nous a fréquemment posé la question sur l'avis religieux sur la célébration du jour de naissance (Mawlid) du Prophète (), et sur la prière de nuit, le salut fait au Prophète et les autres rituels effectués au Mawlid.

La réponse est : Il est interdit de célébrer le Mawlid du Messenger () ni de quiconque, étant donné que ceci

constitue une innovation dans la religion que le Messenger (ﷺ) n'a jamais faite, ni les sages califes, ni les compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux) ni ceux qui les ont suivis par un bon comportement parmi les générations préférées, sachant qu'ils sont les plus savants parmi les gens, et qu'ils sont ceux qui aiment le plus le Messenger (ﷺ) et ceux qui suivent le plus sa voie. Il est authentiquement rapporté du Prophète (ﷺ) qu'il a dit : « Celui qui innovera dans notre religion des choses qui n'en font pas partie, qu'on le lui rejette », c'est-à-dire : une action désapprouvée. De même il a dit dans un autre hadith : « Il vous incombe de suivre strictement ma

sunna ainsi que la ligne de conduite des Califes biens guidés, après moi. Attachez-vous-y fermement et accrochez-vous-y avec les dents. Méfiez-vous des innovations religieuses car toute innovation est une source d'égarement ».

Ces deux hadiths comportent un fort avertissement contre l'introduction et l'application des innovations dans la religion. Allah (qu'Il soit Loué et Exalté) dit dans Son Livre explicite : {Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en} [\[651\]](#). De même Il dit (qu'Il soit Exalté) : {Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde

qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux} [652]. Et Il dit (Gloire et Pureté à Lui) : [653]{En effet, vous avez dans le Messenger d'Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment} [654]. Allah (Exalté soit-Il) dit : {Les tout premiers [croyants] parmi les Emigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agrément. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès!} [655]. Et Il dit

(Exalté soit-Il) : {Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous}[656].

Les versets qui confirment cette idée sont nombreux. Le fait de célébrer de telles anniversaires reviendrait à dire qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) n'a pas parachevé cette religion pour la Oumma (La communauté Musulmane), et que le Messenger () n'a pas transmis le Message comme il se devait de le faire, au point que ces gens attardés se soient mis à introduire à la Révélation d'Allah des nouveautés qu'Il n'a pas permises, prétendant que celles-ci les

rapprocheraient davantage d'Allah, ce qui constitue, sans doute, un danger fatal et une opposition à Allah (Gloire et Pureté à Lui) ainsi qu'à son Messenger () sachant qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) a parachevé pour Ses serviteurs leur religion, et a accompli sur eux Son bienfait.

Le Messenger () a clairement transmis le Message. Il avait montré à la Oumma (La communauté Musulmane) toutes les voies qui mènent au Paradis et qui éloignent de l'Enfer. Il est établi dans le hadith authentique d'après `Abd-Allah ibn `Amr (qu'Allah soit satisfait de lui) que le Messenger d'Allah () avait dit : « Chacun des prophètes qui m'ont

précédé, avait pour charge de guider sa communauté vers ce qu'il savait être son Bien, et l'avertir de ce qu'il savait être son Mal » Rapporté par Mouslim dans son Sahîh (recueil de hadiths authentiques).

Certainement, notre Prophète (ﷺ) est l'ultime et le meilleur des Prophètes. Il est aussi le plus éloquent et le plus avisé or si la célébration des Mawlid's faisait partie des cultes qui satisfont Allah (Gloire et Pureté à Allah), le Messenger (ﷺ) l'aurait indiqué à sa nation, ou les aurait célébrés de son vivant, ou bien ses Compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux) l'auraient fait. Tant que rien de ce qui précède n'a eu lieu, on considère que

cela ne fait aucunement partie de la religion, et qu'il s'agit plutôt d'une des innovations dont le Messenger (ﷺ) avait averti sa nation conformément aux deux hadiths susmentionnés. Dans le même sujet, il y a eu plusieurs autres hadiths, comme celui où le Messenger (ﷺ) dit lors du [657]prêche du vendredi : « Ensuite, la meilleure parole est le Livre d'Allah. La meilleure voie est celle de Mohammad (ﷺ). Les pires pratiques religieuses sont les innovations. Toute innovation est une source d'égarement » rapporté par l'imam Mouslim dans son Sahîh.

Les versets coraniques et les hadiths confirmant ce jugement sont nombreux. Un groupe d'ulémas a

rejeté et a averti contre la célébration des Mawlid, conformément aux preuves susmentionnées et à d'autres.

Alors que quelques savants contemporains l'ont jugée comme licite tant qu'elle ne consiste pas à commettre des péchés tels que:

l'excès dans l'éloge du Messenger d'Allah (ﷺ), la mixité entre les hommes et les femmes, l'utilisation des instruments de débauche et le recours aux autres procédés rejetés par la loi purifiée. Ces savants ont considéré cette célébration parmi les bonnes innovations.

Le principe de la législation stipule qu'il faut ramener au Livre d'Allah et à la Sunna de son Messenger

Mohammad (ﷺ) toute question à la base d'une discorde entre les gens, comme Allah (Exalté soit-Il) dit : {O les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messenger, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement)}[658]. Et Il dit (Exalté soit-Il) : {Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah}[659].

Ayant renvoyé cette question de la célébration des Mawlid au Coran, il

nous a indiqué de suivre les enseignements du Messenger (ﷺ) et nous a averti contre tout ce que le Messenger a interdit. Il nous a assuré qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) avait parachevé pour cette nation sa religion. Or cette célébration ne fait pas partie des enseignements du Messenger (ﷺ). Par conséquent, elle ne fait pas partie de la religion parachevée par Allah et que nous sommes appelés à suivre. Et en renvoyant cette question à la Sunna, nous n'y avons pas trouvé une preuve que le Messenger (ﷺ) avait célébré ses anniversaires ni commandé de le faire. Ses Compagnons non plus ne l'ont pas fait. Ainsi, nous apprenons

que cela ne fait pas partie de la religion, et que c'est une innovation et une imitation des Gens du Livre parmi les juifs et les chrétiens dans leurs célébrations. Ainsi, il s'avère à toute personne ayant une clairvoyance, un désir de connaître la vérité et une équité dans sa requête, que la célébration des Mawlid ne fait pas partie de la religion islamique, mais des innovations lesquelles Allah (Gloire et Pureté à Lui) et Son messenger () avaient commandé [\[660\]](#) de s'éloigner et de prendre garde. La personne sage ne doit pas se laisser tromper par le comportement de la plupart des gens autour d'elle, car le vrai ne se

distingue pas par le nombre de ceux qui le pratiquent mais par les preuves religieuses, comme Allah (Exalté soit-Il) dit au sujet des juifs et des chrétiens : {Et ils ont dit: «Nul n'entrera au Paradis que Juifs ou Chrétiens». Voilà leurs chimères. - Dis: «Donnez votre preuve, si vous êtes véridiques»}[661]. Et Il dit (Exalté soit-Il) : {Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier d'Allah: Jusqu'à la fin du verset}[662].

De telles célébrations, en plus d'être une innovation dans la religion, génèrent d'autres péchés, tels que la mixité entre hommes et femmes, les chansons et les instruments de

musique, la consommation des boissons alcoolisées et des drogues... Elles peuvent provoquer plus grave que cela, le fait de donner des associés à Allah et ce en exagérant les louanges au Messenger d'Allah () ou en l'invoquant et en implorant son secours ainsi que celui des Waliys (les Alliés d'Allah), en croyant qu'ils connaissent l'Inconnaissable et en commettant d'autres actes de polythéisme parmi ceux effectués au cours des Mawlids. Il est authentiquement rapporté que le Prophète () a dit : « Gardez-vous de l'exagération (dans la Religion), car c'est la chose qui a fait périr ceux qui vous ont précédés ». Et Il a dit aussi

() : « Ne dites pas de moi des galanteries comme ont fait les chrétiens avec le fils de Maryam (Marie), je ne suis qu'un serviteur, alors dites : le serviteur d'Allah et Son Messenger » rapporté par Al-Boukhârî dans son Sahîh selon le hadith de `Omar (qu'Allah soit satisfait de lui). Le plus étonnant, c'est que beaucoup de gens s'empressent et s'appliquent à assister à de telles célébrations innovées et les soutiennent, tandis qu'ils manquent d'assister aux prières du vendredi et aux prières en groupe commandées par Allah sans scrupules et sans se rendre compte qu'ils commettent un grand péché.

Cela émane sans doute de la faiblesse de leur foi et de leur manque de clairvoyance, et du fait des désobéissances et des divers péchés qu'ils ont commis et qui couvrent leurs cœurs. Puisse Allah nous affranchir ainsi que tous les musulmans de l'Enfer.

De même, certains d'entre eux pensent que le Messager (ﷺ) assiste au Mawlid, c'est pourquoi ils se mettent à le saluer, ceci est entièrement faux et provient de l'ignorance, car le Messager (ﷺ) ne sort pas de sa tombe [663] avant le Jour de la Résurrection, et il n'entre en contact avec personne, ni n'assiste aux réunions. Il réside dans sa tombe jusqu'au jour de la

Résurrection, et son âme se trouve au plus haut de l'Illioun (un livre cacheté), comme Allah (Exalté soit-Il) dit dans la sourate "Al-Mo'minoun": {Et puis, après cela vous mourrez. Et puis au Jour de la Résurrection vous serez ressuscités} [664].

Le Prophète (ﷺ) dit : « Je suis le premier dont la tombe va se fendre au Jour du Jugement Dernier, je suis le premier intercesseur et le premier duquel l'intercession est admise ». Que la meilleure Paix et la meilleure Bénédiction d'Allah soient sur lui. Ce verset honorable, ce noble hadith ainsi que les autres versets et hadiths qui évoquent le même sujet prouvent

tous que le Messager (ﷺ) et tous les autres morts ne ressortent de leurs tombes qu'au Jour de la Résurrection, c'est un avis véritable et incontestable entre tous les ulémas de l'Islam.

Chaque musulman doit prendre garde à ces éléments, et éviter d'imiter les ignorants dans leurs innovations dans la religion et imaginaires à l'appui desquelles Allah n'a fait descendre aucune preuve. C'est Allah qu'il faut appeler au secours, en Lui qu'il faut avoir confiance, et il n'y a de force et de puissance que par Allah.

Quant à la prière et la salutation sur le Messager d'Allah (ﷺ), elles constituent les meilleurs moyens de se rapprocher d'Allah et sont

comptées parmi les bonnes œuvres comme Allah (Exalté soit-Il) a dit : {Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos salutations} [665]. Et le Prophète () a dit : « Quiconque prie pour moi une fois, Allah priera pour lui dix fois en retour ». L'accomplissement de cet acte est valable à tout moment, et confirmé après chaque prière, voire obligatoire chez un groupe de savants pendant At-Tachahhoud (attestation de foi après les prosternations) dernier de chaque prière. Il est de même considéré comme une tradition confirmée dans la sunna à certains moments : au moment qui suit

l'Adhân (l'appel à la prière), lorsque le nom du Messenger () est cité, au vendredi et à la veille du vendredi, conformément à plusieurs hadiths qui le confirment.

C'est Allah que nous implorons de nous accorder la réussite dans la compréhension de la religion et de nous y attacher, et de nous accorder le bienfait de nous cramponner à la sunna et de nous éloigner des innovations. Il est le Très-Généreux. Et que la Prière et le Salut d'Allah soient sur notre Prophète Mohammad, sur sa famille et ses compagnons.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de

la page: 183)

[666] Le deuxième message L'avis religieux sur la célébration de la nuit du Voyage Nocturne et de l'Ascension

Louange à Allah, que la Paix et la Bénédiction d'Allah soient sur le Messager d'Allah, sur sa famille et sur ses compagnons.

Il est incontestable que Le Voyage Nocturne et l'Ascension représentent un signe d'Allah parmi les meilleurs signes qui prouvent la sincérité de Son Messager Mohammad () et sa haute considération par Allah (Exalté soit-Il). C'est une des preuves de la

Toute-Puissance d'Allah et de Sa
Hautesse (qu'Il soit Loué et Exalté)
au-dessus de toutes ses créatures.

Allah (Gloire et Pureté à Lui) dit :
{Gloire et Pureté à Celui qui de nuit,
fit voyager Son serviteur
[Muhammad], de la Mosquée Al-
Harâm à la Mosquée Al-Aqsâ dont
Nous avons béni l'alentour, afin de
lui faire voir certaines de Nos
merveilles. C'est Lui, vraiment, qui
est l'Audient, le Clairvoyant} [\[667\]](#).

On a rapporté que le Messenger
d'Allah (ﷺ) a été élevé aux cieux, on lui
a ouvert ses portes jusqu'à ce qu'il ait
traversé le septième ciel. Allah
(Gloire et Pureté à Lui) lui a dit ce
qu'Il voulait, et lui a prescrit les cinq

prières. Allah (Gloire et Pureté à Lui) avait prescrit cinquante prières, notre Prophète Mohammad () s'est alors mis à Le supplier et à Lui demander de les alléger jusqu'à ce qu'Il les eût réduites à cinq, ces prières sont cinq dans la prescription mais équivalent à cinquante. La bonne action aura dix fois son mérite également, Louange à Allah pour tous Ses bienfaits.

La Nuit du Voyage Nocturne et de l'Ascension n'a pas été datée dans les hadiths authentiques au mois de Radjab ou bien à un autre mois. Selon les gens de la science du hadith, tout ce qui a été cité au sujet de sa précision n'est pas authentiquement rapporté du

Messenger (). Allah Le Très Sage a fait oublier la date de cette nuit aux gens. Et si elle avait été déterminée, les musulmans ne l'auraient pas distinguée par certains actes d'adoration et ils ne l'auraient pas célébrée non plus. Et si sa célébration avait été décrétée par Allah, le Prophète () n'aurait pas manqué de l'indiquer, oralement ou par les actes. Et s'il avait agi de la sorte, ses Compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux) l'auraient rapporté. Car ils ont transmis de leur [668] Prophète () tout ce dont la Oumma (La communauté Musulmane) a besoin. Ils n'ont rien omis de la religion, bien au contraire, ils étaient toujours les premiers à

chercher le bien. Si la célébration de cette nuit avait été décrétée, ils auraient été les premiers à y procéder. Le Prophète (ﷺ) était le plus sincère des gens envers les gens, il a parfaitement transmis le message, et il a rendu le dépôt. Si la glorification et la célébration de cette nuit faisait partie de la religion, le Prophète (ﷺ) ne l'aurait ni négligé ni caché. De ce qui précède, on déduit que la glorification et la célébration de cette nuit ne fait pas partie de l'Islam. Allah a parachevé cette religion pour cette nation, Il a accompli Son bienfait sur elle, et Il a réfuté les actes de ceux qui introduisent à la loi islamique ce qui n'est pas permis par

Lui. Dans Son Livre explicite, Allah (Exalté soit-Il) dit dans la sourate "Al-Mâ'îda": {Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous}[669]. Allah (Exalté soit-Il) dit aussi dans la sourate Ach-Choûra (La Consultation) : {Ou bien auraient-ils des associés [à Allah] qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises? Or, si l'arrêt décisif n'avait pas été prononcé, il aurait été tranché entre eux. Les injustes auront certes un châtiment douloureux}[670].

Il est établi selon les Hadiths authentiques que le Messager d'Allah

() avait averti contre les innovations dans la religion, qu'il avait déclaré que toute innovation était une source d'égarement, tout en prévenant la nation de son risque, et tout en la défendant d'introduire les innovations en Islam. Parmi cela, il est établi dans les deux Sahîhs (recueils de hadiths authentiques d'Al-Boukhârî et de Mouslim) selon `A'îcha (qu'Allah soit satisfait d'elle), le Prophète () a dit : « Celui qui innovera dans notre religion des choses qui n'en font pas partie, qu'on le lui rejette ». Et dans une Transmission de Mouslim : « Tout acte non conforme a nos enseignements est à rejeter ». Et dans le Sahîh de Mouslim selon Djâbir

(qu'Allah soit satisfait de lui), le
Messager d'Allah (ﷺ) disait au cours du
prêche du vendredi : « Ensuite, la
meilleure parole est le Livre d'Allah.
La meilleure voie est celle de
Mohammad (ﷺ). Les pires pratiques
religieuses sont les innovations.
Toute innovation est une source
d'égarement ». An-Nassâ'î a ajouté
avec une bonne chaîne de
transmission : « et tout égarement
sera puni en Enfer », et dans les livres
de Sounan, Al-'Irbâdd ibn Sâriyya
(Qu'Allah soit satisfait de lui) a dit : «
Le Messager d'Allah (ﷺ) a prononcé un
sermon tellement convaincant au
point que nos cœurs frémirent et nos
yeux versèrent des larmes, alors on

lui dit : "O Messenger d'Allah, il nous semble que c'est un sermon de celui qui fait ses adieux, alors donne-nous de tes conseils", il dit : [\[671\]](#) Je vous conseille de craindre Allah, d'entendre et d'obéir même si un serviteur exerce le pouvoir sur vous, celui qui survivra parmi vous verra beaucoup de différences, il vous incombe donc de suivre strictement ma sunna et celle des sages Califes bien guidés (par Allah). Tenez-vous à cela de toute vos forces, et gardez-vous des nouveautés (religieuses), car toute nouveauté est une innovation, et toute innovation est une source d'égarement ». Nombreux sont les hadiths qui transmettent la même

idée. Il est authentiquement rapporté des Compagnons du Messenger d'Allah (ﷺ) et des premiers musulmans vertueux qui leur ont succédé, qu'ils avaient averti et fait redouter les musulmans de la pratique des innovations dans la religion et ce parce qu'elles ne sont qu'un excès en religion, un droit qu'Allah n'a pas permis, et une imitation des ennemis d'Allah parmi les juifs et les chrétiens dans leur excès en religion, et dans leur innovation en ce qui n'est pas agréé par Allah, ce qui donne l'impression que l'Islam est incomplet, et l'accuse d'être imparfait. Nous savons que cela mène à une grande corruption, à des actes

répréhensibles et à une opposition à la parole d'Allah (Exalté soit-Il) qui dit : {Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion}[672], et à une opposition directe aux hadiths du Messenger () qui nous mettent en garde contre les innovations dans la religion épouvantables.

J'espère que dans ce qui précède, le chercheur de la Vérité trouvera des preuves suffisantes et convaincantes sur la réfutation de cette innovation, celle de la célébration de la nuit du Voyage Nocturne et de l'Ascension, et sur l'intérêt d'en avertir les gens et d'admettre qu'elle ne fait pas partie des pratiques de la religion islamique.

Et étant donné qu'Allah a prescrit le conseil aux musulmans, l'explication de ce qui est permis dans la loi islamique, et l'interdiction de cacher le Vrai, j'ai entrevu de mettre en garde mes frères musulmans contre cette innovation qui s'est répandue dans plusieurs pays, au point que beaucoup de gens l'ont considérée comme une pratique relevant de la religion islamique. Nous implorons Allah d'améliorer la situation de tous les musulmans, de leur attribuer la compréhension de la religion, de nous faire tous réussir à suivre strictement le Vrai et à quitter tout ce qui lui est opposé. Il en est Capable et Omnipotent. Et que la Paix et la

Bénédiction d'Allah soient sur Son serviteur et Messenger, notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 186)

[673]Troisième message L'avis religieux sur la célébration du 15ème jour de Cha`bân ('la veille de la mi-Cha`bân')

Louange à Allah Qui a parachevé pour nous la religion et a accompli sur nous Son bienfait. Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur Son Prophète et Messenger Mohammad, le

Prophète du repentir et de la miséricorde.

Allah (Exalté soit-Il) dit :

{Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous} [674],

verset 3 de la sourate Al-Mâ'îda, et Il

dit : {Ou bien auraient-ils des associés (à Allah) qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises?} [675], verset 21

de la sourate Ach-Choura. Dans les deux Sahîhs, selon `A'îcha (qu'Allah soit satisfait d'elle), le Prophète () a dit : « Celui qui innovera dans notre religion des choses qui n'en font pas partie, qu'on le lui rejette », et dans le

Sahîh de Mouslim, selon Djâbir (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète () disait au cours du sermon du vendredi : « Ensuite, la meilleure parole est le Livre d'Allah. La meilleure voie est celle de Mohammad (). Les pires pratiques religieuses sont les innovations. Toute innovation est une source d'égarement ». Les versets et les hadiths qui approuvent ce sens sont nombreux. Ils démontrent évidemment qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) a parachevé la religion pour la communauté musulmane et a accompli Son Bienfait sur elle. Il n'a saisi l'âme de Son prophète () qu'après avoir transmis clairement le

message, et appris à la 'Omma tous les actes et paroles permis par Allah. Le Messenger (ﷺ) a indiqué que tout acte ou parole commis par les gens après sa mort et attribué à l'Islam, sera une innovation dans la religion blâmable, même si l'innovateur l'a fait de bonne foi. Les Compagnons du Messenger (رضي الله عنهم) ont pris connaissance de cette question, ainsi que les ulémas qui leur ont succédés. Ces derniers ont averti contre les innovations dans la religion et les ont rejetées, dont certains l'ont mentionné dans leurs œuvres, dans le chapitre sur la glorification de la Sunna et le rejet des innovations dans la religion.

Parmi ces oulémas: Ibn Waddâh, At-Tartouchî, Abou Châma et d'autres.

Parmi les innovations dans la religion introduites par certaines personnes : la célébration de la veille de la mi-Cha`bân, et le fait de la particulariser par le jeûne de sa journée, tandis qu'il [\[676\]](#)n'y a aucune preuve confirmant cette question. Il y a des hadiths faibles (Da'îf) qui sont rapportés sur le mérite de cette innovation, mais on ne peut pas se référer à ces hadiths. Quant à ce qui est rapporté sur le mérite de la prière pendant la nuit de la mi-Cha`bân, il est entièrement fabriqué (Mawdou') selon plusieurs oulémas desquels nous citerons plus tard quelques

paroles, si Allah le veut. Des propos des pieux prédécesseurs aussi ont été rapportés sur ce sujet, ceux des gens de la Grande Syrie et d'autres. La plupart des oulémas se sont mis d'accord sur le fait que la célébration de cette nuit est une innovation dans la religion, et que tous les hadiths rapportés sur son mérite sont faibles (Da'îf) et quelques-uns sont fabriqués (Mawdou'). Al-Hâfiz Ibn Radjab est parmi ceux qui ont mis l'accent sur cela dans son livre : "Lattâ'if Al-Ma`ârif " (Les complaisances des connaissances). On exécute les consignes des hadiths faibles (Da'îf) dans les pratiques cultuelles dont l'origine a été démontrée par des

preuves authentiques, mais la célébration de la veille de la moitié du mois de Cha`bân n'a pas d'origine authentique pour qu'on puisse la soutenir par les hadiths faibles.

L'Imam Abou Al-`Abbâs, le Cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) avait rapporté cette règle : O lecteur je te transmets quelques paroles dites par les Gens de Science sur ce sujet pour que tu sois bien informé. Les oulémas se sont mis d'accord qu'il est nécessaire de ramener au Livre et à la Sunna tout sujet de discorde entre les gens, et le jugement délivré par l'une ou les deux sources devra être exécuté obligatoirement, et ce qui les

contredit doit être rejeté, et toute pratique cultuelle qui n'y est pas rapportée, est considérée comme une innovation interdite, ainsi que l'appel à cette innovation et l'insistance sur sa pratique, selon la parole d'Allah (Gloire et Pureté à Lui) dans la sourate An-Nissâ' : {O les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messenger, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement)} [677]. Allah (Exalté soit-Il) dit aussi : {Sur toutes vos

divergences, le jugement appartient à Allah} [678], verset 10 de la sourate Ach-Choura, et Il dit (Pureté à Lui) : {Dis: "Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés} [679], [680] verset 31 de la sourate Al `Imrân, et dit (Exalté soit-Il) : {Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'aient demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'aient éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]} [681]. Les versets mentionnant ce sujet sont nombreux. Ils insistent sur la nécessité de ramener les sujets de

discorde au Livre et à la Sunna et de se satisfaire de leur jugement parce que c'est ce que exige la Foi et c'est un bien pour les Serviteurs dans l'ici-bas et dans l'au-delà, et c'est le meilleur des aboutissements.

Al-Hâfiz Ibn Radjab (Qu'Allah lui fasse miséricorde) dit dans son livre "Lattâ'if Al-Ma`ârif "(les complaisances des connaissances) sur ce sujet -**précédé d'autres propos** : (Les prédécesseurs parmi le peuple de la Grande Syrie, comme Khâlid ibn Mo`dân, Makhoul , Louqmân ibn `Amir et d'autres glorifiaient la veille de la mi-Cha`bân et s'appliquaient à y faire les pratiques cultuelles, et c'est d'eux que les gens ont son mérite et

sa grandeur. On dit qu'ils avaient pris cette habitude de traditions israéliennes transmises à travers les lieux, il y a eu parmi les gens ceux qui l'ont acceptée tels que le groupe des gens de Bassorah et d'autres, mais la plupart des oulémas de Hedjaz l'ont rejetée comme `Attâ' , Ibn Abou Malîka. Il a été rapporté par `Abd-Ar-Rahman ibn Zayd ibn 'Aslam d'après les faqihs (jurisconsultes) des gens de Médine et c'est la parole des compagnons de Mâlik et d'autres, **qui ont dit** : "Tout cela est une innovation dans la religion". Les oulémas parmi le peuple de la Grande Syrie ne se sont pas mis d'accord sur la manière

de célébrer ladite nuit, ils se sont divisés sur deux opinions :

La première: Qu'il est préférable de la célébrer en groupe à la mosquée Khâlid ibn Ma`dân, Louqmân ibn 'Amir et d'autres s'habillaient, au cours de cette nuit, des plus beaux vêtements, ils se parfumaient de l'encens, mettaient du khôl et passaient la nuit à la mosquée. Ishâq ibn Râhawiyya soutenait cette habitude et dit sur le fait de la célébrer en groupe à la mosquée : cela n'est pas une innovation, rapporté par Harb Al-Karmânî dans "Al-Masâ'il".

(Numéro de la partie: 1, Numéro de

la page: 189)

[682] La seconde opinion : Qu'il est détestable, cette nuit-là, de se réunir dans les mosquées pour faire la prière, raconter les histoires et dire les invocations, tandis qu'y faire la prière individuellement n'est pas désapprouvé, conformément aux propos d'Al-'Awzâ`î, l'imam du peuple de la Grande Syrie, leur faqih et savant, sa parole est considérée comme la plus proche de la loi musulmane (Si Allah le veut), jusqu'à ce qu'il dit: "On n'a pas rapporté de l'imam 'Ahmad une opinion sur la veille de la mi-Cha`bân. En ce qui concerne la célébration de cette nuit, on a rapporté, de lui, deux citations

différentes : la première est sur la célébration de la veille des deux fêtes de l'Id, il ne l'a pas recommandée, parce que le Prophète () et ses Compagnons ne l'ont pas fait. Et il l'a considérée comme désirable dans une autre citation parce que `Abd-Ar-Rahman ibn Yazîd ibn Al-'Aswad, qui était parmi les adeptes, la célébrait. De même pour la prière de la nuit de la mi-Cha`bân, il n'a été rapporté aucune preuve du Prophète () ni de ses Compagnons, mais un groupe parmi les adeptes et les meilleurs jurisconsultes du peuple de la Grande Syrie le faisait.)

Telle était la citation du livre d'Al-Hafîz Ibn Radjab (qu'Allah lui fasse

miséricorde) dans laquelle il déclare qu'il n'est pas prouvé que le Messenger () ou ses Compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux) ont célébré la nuit du 15ème jour de Cha`bân. Quant à l'avis d' 'Al-'Awzâ`î (Qu'Allah lui fasse miséricorde) qui trouve désirable sa célébration individuellement. Al Hâfiz Ibn Radjab a soutenu cet avis, qui est étrange et faible, parce que le musulman n'a pas le droit d'innover dans la religion une chose qui n'a pas été démontrée par les preuves légitimes, qu'il soit seul ou avec d'autres personnes, que ce soit secrètement ou bien publiquement, conformément à la parole du

Prophète () : « Tout acte non conforme a nos enseignements est à rejeter », et d'autres preuves sur le rejet des innovations dans la religion, et la mise en garde contre elles.

L'Imam Abou Bakr At-Tartouchî (Qu'Allah lui fasse miséricorde) dit dans son livre "Al-Hawâdith wal Bida`" (les nouveautés et les innovations) ce qui suit : (et Ibn Waddâh a raconté selon Zayd ibn 'Aslam qui dit : Nous n'avons vu aucun cheikh ni faqih jurisconsulte parmi les nôtres, qui prenait en compte la veille de la mi-Cha`bân, ou faisaient attention au hadith de Makhoul. Ils ne trouvaient pas à cette nuit une faveur particulière qui la

distinguait des autres nuits.) On dit à Ibn 'Abî Malîka que Ziyâd An-Nomayrî a dit : (le mérite de la veille de la mi-Cha`bân est équivalent au mérite de la nuit du Destin), il répondit : (Si je l'avais entendu et j'avais un bâton à la main, je l'aurais battu) Ziyâd fut un narrateur, fin de la citation.

L'érudit Ach-Chawkânî (Qu'Allah lui fasse miséricorde) dit dans le livre "Al-Fawâ'id Al-Madjmou`a" (les moralités compilées), ce qui suit : [\[683\]](#)Le hadith : « O 'Alî! Quiconque fait la prière, pendant la nuit de la mi-Cha`bân, avec cent inclinaisons (Rak`a) au cours desquelles il récite dix fois la sourate d'Al-Fâtiha et la

sourate d'Al-'Ikhlâss, Allah satisfera tous ses besoins ». C'est un hadith fabriqué (Mawdou'), comportant des déclarations sur le mérite de celui qui célèbre cette nuit. C'est un hadith qui a été fabriqué de manière irraisonnable et a été rapporté deux ou trois fois par des inconnus. Il dit dans "Al-Mokhtassar" (L'abrégé) : Le hadith concernant la prière de la mi-Cha`bân est faux. Selon Ibn Hibbân d'après 'Alî : « Lorsque la nuit de la mi-Cha`bân arrive, faites y la prière de nuit et jeûnez pendant la journée » hadith faible (da`îf), et il dit dans "Al-Lâ'alî" (les Perles) : « Cent unités d'inclinaisons (Rak`a) dix fois accomplies sincèrement à la 15ème

nuît de Cha`bân »), avec la continuité de son mérite, d'après Ad-Daylamî et d'autre, c'est un hadith fabriqué (Mawdou`), dont les rapporteurs, dans les trois citations, sont inconnus et faibles, il dit : « douze unités d'inclinaisons (Rak`a) trente fois, accomplies sincèrement », est un hadith fabriqué aussi « et le hadith prétendant d'en prier quatorze » est aussi un hadith fabriqué (Mawdou`).

Un groupe de juristes comme l'auteur de "Al-Ihiyâ" (La Célébration) et d'autres exégètes se sont trompés par rapport à ce hadith. Cette prière -là prière de la mi-Cha`bân- a été rapportée de manières différentes toutes fausses et fabriquées, et ceci ne

contredit pas la transmission d' At-Tirmidhî rapportée du hadith de `A`îcha sur la visite du Messenger () pour Al-Baqî' et la descente d'Allah au ciel le plus bas, pendant la nuit de la mi-Cha`bân, et Son pardon des péchés à un nombre de Serviteurs qui dépasse les poils des moutons de la tribu des Banou Kalb, mais le débat concerne la prière toute fabriquée pendant ladite nuit, et que le hadith de `A`îcha contient de la faiblesse et de la suspension, de même le hadith susmentionné de `Alî sur la célébration de cette nuit ne contredit pas le fait que cette prière soit fabriquée, en plus de la faiblesse qu'il contient (comme nous l'avons

précédemment indiqué).) Fin de la citation

Al-Hafîz Al-'Irâqî dit : (Le hadith sur la prière de la nuit du 15ème jour de Cha`bân est fabriqué et a été faussement rapporté du Messager d'Allah () L'Imam An-Nawwawî dit dans son livre (Al-Madjmou`) : " La prière connue par le nom de "Salât Ar-Raghâ'ib" (La Prière désirable) constituée de douze inclinaisons (Rak`a) effectuées entre la prière d'Al-Maghrib (le coucher du soleil) et celle d'Al-'Ichâ' (le soir) pendant la nuit [\[684\]](#) du premier vendredi au mois de Radjab, ainsi que la prière de la mi-Cha`bân, constituée de cent inclinaisons (Rak`a), les deux prières

sont deux innovations dans la religion rejetées. Il ne faut pas se laisser tromper par le fait qu'elles ont été mentionnées dans le livre intitulé (Qout Al-Qoloub) et (Ihiyyâ' `Oloum Ad-Dîn), ni par le hadith mentionné ci-dessus, tout cela est faux. De même, il ne faut pas se laisser impressionner par certains imams qui étaient confus devant leur jugement et ont classifié, dans leurs livres, ces deux prières parmi les actes d'adoration désirables, et ils ont eu tort à le faire.)

Le Cheikh l'imam Abou Mohammad `Abd-Ar-Rahman ibn 'Ismâ`îl Al-Maqdissî avait écrit un livre précieux où il a parfaitement expliqué la

fausseté des dites prières. Les Gens de la Science ont de nombreux avis sur cette question, qu'on ne peut pas citer entièrement, mais espérons que ce que nous avons déjà mentionné sera suffisant et convaincra celui qui est à la recherche de la vérité.

Ainsi, les versets coraniques, les hadiths et les opinions des ulémas, montre à celui qui recherche la vérité, que le fait de particulariser la veille de la mi-Cha`bân soit par la prière, soit en jeûnant pendant la journée, est une innovation dans la religion selon la plupart des oulémas. Cette innovation n'a aucune origine dans notre Charia purifiée; mais c'est une affaire introduite en Islam suite à

l'époque des Compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux). Il suffit d'entendre la parole d'Allah (Exalté soit-Il) : {Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion} [685], et tous les versets qui désignent le même sens, ainsi que le hadith du Prophète () : « Celui qui innovera dans notre religion des choses qui n'en font pas partie, qu'on le lui rejette », ainsi que d'autres hadiths déclarant le même sens, et dans le (Sahîh) de Mouslim selon 'Abou Hourayra (Que la satisfaction d'Allah soit sur lui), le Messenger d'Allah () a dit : « N'accordez pas de spécificité particulière à la nuit du vendredi par la prière nocturne, ni à sa journée par

le jeûne, sauf dans le cas où une personne effectue un jeûne régulier ». S'il était permis de particulariser certaines nuits par quelques adorations, alors la nuit du vendredi serait prioritaire, parce que le jour du vendredi est le meilleur des jours conformément aux hadiths authentiques du Messenger d'Allah (). Lorsque le Prophète () a averti contre le fait de spécifier la nuit du vendredi par des actes d'adoration, cela prouve qu'à fortiori, il n'est pas permis de le faire pour les autres nuits, sauf [686] en cas d'existence de preuve authentique indiquant la spécificité.

Comme il est permis de faire la prière de la nuit du Destin ainsi que les autres nuits du mois de Ramadan, et de s'y appliquer dans l'adoration, le Prophète (ﷺ) a évoqué cela et a encouragé la Oumma à le faire et lui-même le faisait, conformément aux deux Sahîhsil est rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit : « Quiconque anime le mois de Ramadhan en prière, guidé par la foi et le désir de complaire à Allah, aura ses péchés antérieurs pardonnés, et quiconque anime la nuit du Destin en prière, étant guidé par la foi et le désir de complaire à Allah, aura ses péchés antérieurs pardonnés ». S'il était permis de spécifier, par une célébration ou une

adoration quelconque, la nuit de la mi-Cha`bân ou la nuit du premier vendredi de Radjab ou bien celle du Voyage Nocturne et de l'Ascension, le Prophète () l'aurait indiqué à la Oumma ou l'aurait lui-même pratiqué, et les Compagnons du Prophète () l'auraient transmis à la Oumma et ne l'auraient pas caché, car ils sont, après les Prophètes (*Alaihim As-Sallâm*), les meilleurs hommes et les plus soucieux de conseiller les gens, qu'Allah soit satisfait des Compagnons du Prophète () et leur accorde la satisfaction. J'ai su récemment, d'après les paroles des ulémas, qu'il n'a jamais été prouvé que le Messenger

d'Allah (ﷻ) ni ses Compagnons n'avaient célébré le premier vendredi de Radjab ni la nuit de la mi-Cha`bân. Alors, on peut constater que ce n'est qu'une innovation dans la religion, le même jugement pour la nuit du vingt septième jour de Radjab laquelle est considérée par certains comme étant la nuit du Voyage Nocturne. Il n'est pas permis de la célébrer conformément aux preuves susmentionnées, s'il s'avère que c'est vraiment la nuit du Voyage Nocturne- alors que, d'après les ulémas, elle n'est pas désignée par une date fixe. Il est de l'imposture de dire qu'elle a lieu à la vingt-septième nuit de Radjab, ce qui n'a aucune

origine dans les hadiths authentiques,
et il a bien fait celui qui a dit :

Les meilleurs
choses sont les
anciennes qui sont
basées sur la
guidée

Et les pires
choses sont les
innovations
introduites

Qu'Allah nous assure la réussite, à nous et à tous les Musulmans, et nous aide à nous attacher à la Sunna et à y persister et à prendre garde de ce qui la contredit. Allah est certes Magnanime et Généreux. Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur Son serviteur et Messager, notre Prophète Mohammad, sur sa famille et ses Compagnons.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 193)

[\[687\]](#)Le quatrième message

Importante notification sur le mensonge du testament attribué au Cheikh 'Ahmad le serviteur d'Al-Haram An-Nabawiyy (La Mosquée du Prophète)

De `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz à tous les Musulmans qui en prendront connaissance, qu'Allah les protège par l'Islam, puisse Allah nous préserver tous du mal des impostures forgées par les ignorants et injustes.

Que la paix la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient sur vous.

J'ai pris connaissance d'une parole attribuée au Cheikh 'Ahmad le serviteur d'Al-Haram An-Nabawiyy (La Mosquée du Prophète) intitulée : (Voici un testament de Médine) écrit par le Cheikh 'Ahmad serviteur d'Al-Haram An-Nabawiyy (La Mosquée du Prophète) dans laquelle il dit :

Pendant la nuit du vendredi, j'ai veillé et récité le Noble coran. Lorsque j'ai terminé la récitation du Coran, j'ai lu les beaux attributs d'Allah et ensuite je me suis préparé à dormir lorsque j'ai vu un visage beau comme le jour, celui du Messenger d'Allah () qui a transmis les versets coraniques et les nobles prescriptions, une miséricorde pour tout l'univers, notre maître

Mohammad (ﷺ) qui m'a dit dans le rêve : O Cheikh 'Ahmad, j'ai dit: A votre service ô Messager d'Allah! O la plus noble des créatures d'Allah! Il m'a dit : J'ai honte des mauvais actes commis par les gens, et je ne pus rencontrer Allah ni les anges parce que du vendredi au vendredi d'après, il y a eu cent soixante mille personnes qui sont morts sur une religion autre que l'Islam. Ensuite, il a mentionné quelques péchés commis par les gens et a dit : Ce testament est une miséricorde pour les gens de la part du Tout Puissant Le Contraignant. Puis, il a mentionné quelques signes de l'Heure, jusqu'à ce qu'il dit : O Cheikh 'Ahmad informe

les gens de ce testament parce qu'il a été inscrit par le crayon du destin, et copié de la tablette préservée (auprès d'Allah). Toute personne écrira et transmettra ce testament à travers les lieux et les pays, sera récompensé d'un château au paradis; tandis que celle qui ne le fait pas, sera privée de mon intercession au jour de la Résurrection. Si un pauvre le copie, il sera riche et si un débiteur l'inscrit, Allah (Exalté soit-Il) acquittera sa dette; et celui qui a commis [688]un péché, Allah (Exalté soit-Il) pardonnera ses péchés et ceux de ses parents par la bénédiction de ce testament. Mais, les serviteurs d'Allah qui ne l'auront pas écrit, leur

visages s'assombriront ici-bas et dans l'au-delà. **Et il a ajouté :** Je jure par le nom d'Allah à trois reprises, c'est une vérité et si je mens, je sortirai de ce monde sur une religion autre que l'Islam, celui qui approuve ce testament sera affranchi de l'Enfer et quiconque le traite de mensonge sera mécréant.

Tel est le résumé du faux testament attribué au Messenger d'Allah (ﷺ), nous avons entendu ce testament plusieurs fois depuis quelques années, qui se répandait entre les gens de temps à autre, et qui circulait parmi le public sous forme de citations différentes dans lesquelles son inventeur prétend qu'il a vu le Prophète (ﷺ) dans ses

rêves et que ce dernier lui a confié la transmission de ce testament alors que dans la citation susmentionnée, le calomniateur prétend qu'il a vu le Prophète () lorsqu'il s'apprêtait à dormir, c'est-à-dire qu'il était éveillé au moment où il l'a vu!

Dans ce testament, le calomniateur a prétendu tant de choses qui ne sont que d'évidents mensonges, et que de manifestes faussetés; sur lesquels je mettrais l'accent plus tard (Si Allah le veut). J'avertissais, tout au long des dernières années, les gens de cette affaire tout en déclarant que c'est un mensonge très clair jusqu'à ce que j'ai pris connaissance de cette dernière citation, cependant j'ai hésité à écrire

dessus du fait de sa falsification évidente et de la grande audace de son inventeur, sans douter que cette calomnie pouvait persuader des gens ayant une moindre clairvoyance ou une prime nature saine. J'ai appris de quelques frères, que les gens ont cru à cette histoire et l'ont communiquée entre eux. C'est pour cela que j'ai décidé d'en discuter et montrer qu'elle est fausse et n'est qu'un mensonge forgé à l'encontre du Messenger d'Allah (ﷺ), mais ce mensonge ne peut pas convaincre les gens savants et croyants ni ceux qui possèdent une prime nature saine et un raisonnement correct, ils sauront que

c'est du mensonge pour plusieurs raisons.

Lorsque j'ai posé la question aux proches du Cheikh 'Ahmad à qui ce testament a été attribué, ils ont répondu que c'était du mensonge forgé contre le Cheikh 'Ahmad qui ne l'a jamais prononcé. Le Cheikh 'Ahmad mentionné est déjà mort depuis longtemps. Supposons que le Cheikh 'Ahmad ou bien n'importe qu'elle personne plus honorable que lui a prétendu qu'elle a vu le Prophète (ﷺ) soit dans ses rêves soit en réalité, [\[689\]](#) et qu'il lui a confié ce testament, nous aurions certainement su que c'est un menteur, ou que c'est

le diable qui lui a dit cela et non pas le Messenger (); pour maintes raisons :

1 - Que le Messenger () ne se manifeste jamais, après sa mort, dans la réalité () et quiconque parmi les ignorants du Soufisme prétend qu'il voit le Prophète () en réalité et que le Prophète assiste à son anniversaire (Mawlid) et autre, il commet de la sorte la pire des fautes, et tombe dans la totale confusion, parce qu'il contredit le Livre, la Sunna et le consensus des ulémas. Les morts ne quittent leurs tombes qu'au jour du Jugement Dernier et non pas ici-bas, et quiconque dit autre chose, aura raconté d'évidents mensonges, ou bien il se sera tombé dans l'erreur et

la confusion, il ne sait pas ainsi la vérité qu'avait connue les pieux prédécesseurs de l'Islam, et qu'avait suivie les Compagnons du Messenger d'Allah () et ceux qui l'ont parfaitement suivis. Allah (Exalté soit-Il) dit : {Et puis, après cela vous mourrez. Et puis au Jour de la Résurrection vous serez ressuscités} [\[690\]](#), le Prophète () dit : « Au jour de la Résurrection, je serai le premier pour qui la terre se fendra et je serai le premier à intercéder et le premier dont l'intercession sera acceptée ». Les versets coraniques et les hadiths prouvant cela sont nombreux.

2- Le Messager (ﷺ) ne disait que la vérité, que ce soit au cours de sa vie ou après sa mort tandis que ce testament s'oppose ouvertement à sa législation, sur plusieurs aspects, -que nous allons voir plus tard- le Prophète (ﷺ) peut apparaître dans les rêves, quiconque le voit dans ses rêves sous son image honorable, il aurait vu le Prophète lui-même; parce que le diable n'est pas capable de se déguiser en l'image du Prophète (conformément au hadith authentique), mais l'affaire interroge notamment la foi du rêveur, sa crédibilité, son impartialité, sa précision, sa confession et son honnêteté, et a-t-il vu le Prophète (ﷺ)

sous son image réelle ou sous une autre forme?

Si jamais nous rencontrons un hadith du Prophète (ﷺ) rapporté par une personne autre que les gens de confiance, honnêtes et scrupuleux alors nous ne devons pas nous appuyer dessus, ni le prendre comme argument; et s'il est rapporté par des gens de confiance et précis mais il contredit entièrement la transmission d'une autre personne plus savante, de façon à ne pas pouvoir assembler les deux versions, là un des deux hadiths sera abrogé et ne doit pas être mis en application et l'autre sera abrogeant et peut être mis en application. S'il n'est pas possible de les fusionner ni d'y

appliquer la règle d'abrogation alors il faut [\[691\]](#) rejeter la transmission de la personne qui est la moins savante et la moins impartiale, et mettre l'accent sur son irrégularité pour qu'on ne l'applique pas.

Que sera alors le cas d'un testament transmis selon le Prophète () d'après un rapporteur inconnu, tout comme son degré de loyauté et de sincérité est inconnu. D'habitude, en cas de diffusion d'une histoire pareille, personne n'y fera attention même si elle ne contient aucune opposition à la charia musulmane, et bien que dire de ce testament qui contient beaucoup de choses qui démontrent que cette histoire est fausse et que

c'est un mensonge sur le Messenger d'Allah (ﷺ) qui comporte une législation religieuse qui n'a pas été révélée par Allah !

Le Prophète (ﷺ) a dit : « **Quiconque dit de moi ce que je n'ai pas dit, qu'il se prépare à occuper sa place en Enfer** ». L'inventeur de ce testament a dit du Messenger d'Allah (ﷺ) ce qu'il n'avait pas dit. Il a proclamé venant de lui un mensonge très dangereux, il mérite certainement cette grande menace dans le cas où il ne se repentirait pas et qu'il ne répandrait pas, partout parmi les gens, la fausseté de ce testament. Cela, parce que quiconque répand le faux parmi les gens tout en l'attribuant à la

religion, son repentir ne sera pas accepté jusqu'à ce qu'il l'avoue et le manifeste pour que les gens sachent sa renonciation à ses mensonges; Allah (**Exalté soit-Il**) dit : { Certes ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre en fait de preuves et de guide après l'exposé que Nous en avons fait aux gens, dans le Livre, voilà ceux qu'Allah maudit et que les « **maudisseurs** » maudissent sauf ceux qui se sont repentis, **corrigés et déclarés**: d'eux Je reçois le repentir. Car c'est Moi, l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux } [\[692\]](#). Allah (**Gloire et Pureté à Lui**) a montré dans ce verset sacré que, quiconque cache le Vrai, son repentir

ne sera accepté que lorsqu'il renoncera au péché qu'il a commis et l'avouera partout. Allah (Gloire et Pureté à Lui) a parachevé la religion pour Ses serviteurs, et a accompli sur eux Son bienfait en envoyant son Messenger Mohammad () avec la Charia parfaite qu'Il lui a révélée. Il n'a saisi son âme qu'après l'accomplissement et l'explication de sa religion, comme Il dit (Exalté soit-Il) : {Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait}[693], le verset 3 de la sourate d'Al-Mâ'ida.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 197)

[\[694\]](#) L'inventeur de ce soi-disant testament est apparu au 14ème siècle dans le but de tromper les gens dans leur religion, tout en promettant à ses partisans d'entrer au Paradis, et menaçant ceux qui ne soutiennent pas sa législation d'être privés du Paradis et d'entrer en Enfer. Il a voulu rendre ce testament plus glorifié et sacré que le Coran, et celui qui ne l'écrit pas et ne le diffuse pas sera privé, le jour du Jugement Dernier de l'intercession du Messenger d'Allah (). C'est le pire des mensonges et la plus évidente des preuves sur la fausseté de ce testament. L'impudence de son inventeur, et son audace à mentir parce que celui qui a écrit et transmis

le Noble Coran à travers les pays et les lieux ne sera pas récompensé de ce bienfait, s'il n'applique pas les directives du Coran, alors comment se fait-il que celui qui écrit et transmet cette imposture d'un pays à un autre, sera récompensé ? Il est évident que celui qui n'a ni écrit ni transmis le Coran d'un pays à un autre ne sera pas privé de l'intercession du Prophète () s'il croit en lui, et suit sa voie. Donc, le mensonge de l'intercession suffit à lui seul de prouver la fausseté de ce testament ainsi que l'imposture, l'impolitesse, la stupidité de son émetteur et son ignorance de la guidée du Messager ().

Ce testament contient beaucoup de preuves démontrant sa fausseté et son imposture -outre que celles susmentionnées même si son inventeur jure mille et une fois sur son authenticité, même s'il invoque Allah de le refouler au plus dur châtiment et à la plus grande punition pour montrer qu'il est védiqque, il ne l'est pas et le testament est faux, je jure par Allah que c'est la pire des impostures. Nous prenons à témoin Allah, les anges qui nous entourent, et tous ceux qui, parmi les musulmans, ont pris connaissance de cet écrit - un témoignage avec lequel nous rencontrerons Allah (Qu'Il Soit Exalté) - : Que ce testament est un

mensonge et une imposture sur le Messenger d'Allah (), puisse Allah couvrir d'ignominie son inventeur et le traiter de la manière qu'il mérite.

Parmi les preuves sur sa fausseté - outre que celles susmentionnées- **il y a :**

La première: est qu'il dit : " parce que du vendredi au vendredi d'après, il y a eu cent soixante mille personnes qui sont mortes sur une religion autre que l'Islam" ; ceci fait partie de "Al-Ghayb" (**le savoir absolu d'Allah**), et la révélation a été interrompue par la mort du Messenger (), et même au cours de sa vie il ne connaissait pas "Al-Ghayb" (**le Savoir absolu**

d'Allah), alors comment pourrait-il le savoir après sa mort? [695] Allah (Gloire à Lui) dit : {Dis-(leur): "Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'Inconnaissable} [696], le verset 50 de la sourate d'Al-'An`âm, et Il dit (Exalté soit-Il) : {Dis: "Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part Allah"} [697], et dans le hadith authentique, le Prophète () a dit : « Des hommes seront éloignés de mon bassin le jour du Jugement Dernier, je dirai : "O Allah mes compagnons mes compagnons", alors on me répond : "Tu ne sais pas ce qu'ils ont introduit comme innovations

après ta mort". Je dirai comme a dit le serviteur pieux : {Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux. Puis quand Tu m'as rappelé, c'est Toi qui fus leur observateur attentif. Et Tu es témoin de toute chose} [\[698\]](#) ».

La seconde est : Parmi les preuves sur la fausseté de ce testament est qu'il dit : "si une pauvre personne l'écrit, Allah la rendra riche, et si un débiteur l'écrit, Allah lui acquittera sa dette, et si une personne ayant commis un péché l'écrit, Allah (Exalté soit-Il) le pardonnera ainsi que ses parents par la bénédiction de ce testament "... C'est un mensonge très grave et une preuve contre ce

menteur, une preuve sur son impudence à l'égard d'Allah (Qu'Il soit Exalté) et Ses serviteurs, parce que ces trois choses ne se réalisent pas par l'écriture du Coran tout simplement, alors comment se réaliseront-elles par l'inscription de ce faux testament ? Ce débauché veut seulement semer la confusion parmi les gens et les attacher à ce testament pour qu'ils l'écrivent et s'attachent à cette grâce prétendue, tout en renonçant aux causes légiférées par Allah (Exalté soit-Il) à Ses serviteurs. Il a fait de ce testament une voie menant à la richesse, à l'acquittement de la dette et au pardon des péchés. Qu'Allah nous préserve de tout ce qui

nous mène vers l'échec et vers le suivi des passions et du diable.

La troisième preuve : Il dit aussi dans le testament : "mais pour les serviteurs d'Allah qui ne l'auront pas écrit, leur visages s'assombriront ici-bas et dans l'au-delà". Cela constitue un mensonge abominable, et une preuve indéniable sur la fausseté du testament. Comment une personne raisonnable peut-elle penser à recopier ce testament inventé par un homme du 14ème siècle, qui l'attribue au Messenger d'Allah (ﷺ) et qui prétend que ceux qui ne l'écriront pas leurs visages s'assombriront ici-bas et dans l'au-delà ? Alors que celui qui le transcrit, sa pauvreté se

transforme en richesse, ses dettes seront acquittées [\[699\]](#) et ses péchés seront pardonnés par Allah !!

Gloire à Toi ! C'est une énorme calomnie ! Les preuves et la réalité témoignent l'imposture de ce calomniateur et son impudence à l'égard d'Allah et des gens. Beaucoup de gens dans d'autres pays ne l'ont pas écrit mais leurs visages ne se sont pas assombris tandis qu'il y a beaucoup de personnes, Allah seul en connaît le nombre, qui l'ont écrit maintes fois et aucune d'elles n'a eu ses dettes versées, ni devenue riche. Puisse Allah nous protéger de l'aveuglement des cœurs et de l'abondance des péchés. Ces mérites

n'ont pas été promis par la charia musulmane à celui qui recopie le meilleur et le plus formidable des livres, le Noble Coran, alors seront-ils promis à celui qui écrit un testament inventé plein d'impostures et de phrases remplies d'incroyances! Gloire à Allah ! Comme Il est Patient à l'égard des gens qui ont osé Le défier avec des mensonges.

La quatrième preuve : Le fait de dire : "Celui qui approuve ce testament sera affranchi de l'Enfer tandis que celui qui le traite de mensonge sera mécréant". En appelant les gens à croire sa calomnie, ce menteur prétend que s'ils le font, ils seront affranchis de l'Enfer et s'ils le

négligeant ils seront mécréants, c'est vraiment le pire des mensonges et la pire des impostures. Celui qui mérite d'être mécréant est la personne qui l'approuve et non pas celle qui le contredit parce que c'est une impudence et on prend Allah à témoin que c'est du mensonge, et son inventeur est un menteur qui veut légiférer aux gens des lois autres que celle imposée par Allah. Il veut introduire dans la religion des choses qui n'en font pas partie tandis qu'Allah a parachevé la religion pour cette Oumma 14 siècles avant l'apparition de cette calomnie. Faites attention O lecteurs et frères de croire à de tels mensonges, et de les

transmettre parmi vous. Le Vrai est évident et celui qui le recherche ne peut se tromper. Cherchez alors le Vrai par les preuves, et demandez aux Gens de Science d'éclairer ce qui vous paraît confus, et ne croyez pas ces menteurs même s'ils jurent parce que Satan avait juré devant Adam et Eve qu'il était pour eux un bon conseiller, tandis qu'il est le plus grand des tricheurs et des menteurs selon la parole d'Allah (exalté soit-Il):dans la sourate d'Al-A`râf,Il dit [\[700\]](#)(Gloire à Lui) : {Et il leur jura: «Vraiment, je suis pour vous deux un bon conseiller»}[\[701\]](#). Prenez garde donc de Satan et de ses adeptes parmi les menteurs. Combien

de fois ils jurent par mensonges, promettent en vain et disent de belles paroles pour nous séduire et semer la confusion parmi nous ! Puisse Allah nous préserver des diables, des tentations des trompeurs, de l'aveuglement des égarés et de la confusion semée par les ennemis d'Allah les imposteurs ceux qui veulent éteindre avec leurs bouches la lumière d'Allah et illusionner les gens dans leur religion, alors qu'Allah parachèvera sa lumière en dépit de l'aversion de ses ennemis parmi les diables et leurs défenseurs mécréants et athées.

Quant aux propos de ce menteur sur l'apparition des désobéissances, c'est

un fait réel déjà mentionné dans le Coran et la Sunna où on a suffisamment avertis contre elles, puisse Allah redresser l'état des musulmans et les favoriser par le suivi du Vrai, la persistance sur le droit chemin et le pardon des péchés, Gloire à Allah, Il est Celui qui accepte le repentir, Le Miséricordieux et L'Omnipotent.

Quant aux signes précurseurs de l'Heure, les hadiths prophétiques les avaient déjà détaillés, ainsi que le Noble Coran. Celui qui aimerait connaître ces signes précurseurs, il les trouvera dans les livres de la Sunna et dans les écrits des Gens de Science et de Foi. On n'a pas besoin

du tout de l'explication et de la confusion du dit menteur, celui qui mêle le Vrai au faux. Allah nous suffit, Il est notre meilleur garant. Il n'ya de puissance ni de pouvoir que par Allah Le Grand. Louange à Allah, Seigneur de l'univers. Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur Son serviteur et Messager l'honnête, digne de confiance, sur sa famille, ses Compagnons et ceux qui l'ont parfaitement suivi jusqu'au jour du Jugement Dernier.

[\[702\]](#) Mot sur les bracelets aux vertus thérapeutiques

De `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz pour le respectable frère

qu'Allah lui accorde la connaissance et la foi vigoureuse, Amen.

Que la paix d'Allah soit sur vous. J'ai reçu votre message écrit le 14/1/1385 de l'hégire. J'étais ravi de savoir que vous êtes en bonne santé, louange à Allah, et de prendre connaissance de votre avis sur mon commentaire concernant les bracelets et votre désir de traiter le sujet, sous tous ses aspects.

Sachez que les moyens diffèrent et varient beaucoup. Loin des suppositions, certains sont admis, d'autres sont détestables mais permis en cas de nécessité et d'autres sont interdits. Cependant, l'auteur de l'acte

est conscient que ce ne sont que des moyens et qu'Allah Seul est Celui qui donne la guérison.

Tout d'abord, il y a l'usage actuel des médicaments admis et qui sont prescrits par les médecins comme les comprimés, les piqûres, les compresses, les pommades ou l'usage des moyens de diagnostic qui ont déjà été soumis à l'expérience et ne sont pas nuisibles pour l'homme comme la radiographie ou autres. Puis, il y a les moyens détestables comme la cautérisation, puisqu'il a été rapporté du Prophète () : « La guérison se trouve dans trois choses : les cautérisations par le feu; l'incision avec ventouse [évacuation du sang],

et la boisson au miel, et je n'aime pas les brûlures », et dans une autre version « et j'interdis à ma Omma les cautérisations ». Les Oulémas ont tiré de ce hadith que le traitement par la cautérisation est détestable et qu'il n'est utilisé qu'en cas de nécessité comme dernier recours. **Troisième type de moyens** : Ce sont les interdits. Je cite à titre d'exemple, le fait de se remédier par les alcools ou la chair des carnivores...

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 202)

[703] Ce genre de remèdes est interdit et abhorré, même si quelques-uns prétendent autrement et y

accordent quelques bienfaits, et même s'ils les considèrent uniquement comme des moyens et croient qu'Allah est Le Guérisseur. Ceci est démontré par les preuves interdisant la guérison par des impuretés ou des choses interdites. Même si certains comportaient une utilité quelconque, leur nuisance reste plus importante, **car tout ce qui comporte du bien n'est pas nécessairement permis ! Il en nécessite deux impératifs** : qu'il ne soit pas interdit en particulier par le Législateur, () et que son mal ne soit pas plus grand que son bien, si c'est le cas, son utilisation sera interdite. La loi islamique interdit tout ce qui

provoque plus de dégâts que de bienfaits comme l'alcool. Ainsi, selon le hadith authentique du Prophète (), « Serviteurs d'Allah ! Soignez-vous mais ne vous soignez pas en utilisant un moyen illicite », **une autre version du Hadith:** « Sachez qu'Allah n'a pas mis votre guérison dans un moyen illicite », et il a été authentiquement rapporté du Prophète () : « Un homme l'interrogea sur l'usage de l'alcool pour fabriquer des médicaments, le Prophète () rétorqua que ce n'était pas un remède mais plutôt un mal." ».

Sachez que les critères d'admission ou d'interdiction ne relèvent pas de la supposition humaine mais de la

législation islamique. Il se peut que l'homme soit conscient que c'est Allah Seul qui détient la guérison, par contre il entreprend des moyens abhorrés pour y atteindre. On le compare à ce moment-là, aux mécréants qui adorent des idoles pour qu'ils soient leurs intercesseurs auprès d'Allah, car ils savent bien qu'elles n'ont pas le pouvoir de guérir un malade, ou de faire revenir un absent ou de les défendre. Allah, l'Exalté dit à ce propos : {Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent: "Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah"}[704], et Il dit : {Adore donc Allah en Lui vouant un culte

exclusif. C'est à Allah qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent): «Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah». En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat} [705]. Les preuves, dans ce sens, sont nombreuses. Certes, l'homme peut recourir à des moyens permis comme la Roqya légitime, ou la consommation de médicaments comme les comprimés ou l'application de piqûres comportant [706] des substances licites. Cependant, s'il croit au

pouvoir unique de guérison de ces médicaments et non pas au Pouvoir Divin de guérison, il aura commis un péché.

Après ce préambule, la question des bracelets s'inscrit-elle sous les moyens admis tels que les piqûres et les comprimés? ou bien sous les moyens détestables comme les cautérisations ou bien ceux qui sont interdits comme le fait de porter des amulettes, des anneaux ou des fétiches pour protéger ses enfants contre le mauvais œil, les djinns ou certaines maladies ? Ou comme faisaient les gens de l'époque préislamique qui accrochaient des cordes aux animaux et le Prophète ()

les a défendu de le faire et les a informés que c'était du polythéisme, même s'ils croyaient qu'Allah est Le Procureur du bien et Protecteur contre le mal, et que c'était Lui qui arrangeait les choses. Et la preuve est qu'Allah l'Exalté dit : {Dis: «Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout?» Ils diront: «Allah». Dis alors: «Ne Le craignez-vous donc pas?»} [707]. Dans ce verset, Allah ordonne à son Prophète () de demander aux mécréants Qui est l'Auteur de ces actes puis Il cite en avance leur réponse: c'est Lui

Seul. Ainsi dit-il : {Dis alors: "Ne Le craignez-vous donc pas?"} [708].

C'est-à-dire: Affranchissez-vous donc de ce polythéisme car vous savez que Lui Seul, Gloire et Pureté à Allah, est le Disposant de cet Univers et Il dit: " {Si tu leur demandais: «Qui a créé les cieux et la terre?», Ils diraient assurément: «Allah». Dis: «Voyez-vous ceux que vous invoquez en dehors d'Allah; si Allah me voulait du mal, est-ce que [ces divinités] pourraient dissiper Son mal? Ou s'Il me voulait une miséricorde, pourraient-elles retenir Sa miséricorde?» - Dis: «Allah me suffit: c'est en Lui que placent leur confiance ceux qui cherchent un

appui»}[709]. Les preuves coraniques de cela sont nombreuses. Elles prouvent que les polythéistes croient en Allah, Pureté et Gloire à Lui, que Lui Seul accorde le bien et le mal, qu'Il dirige toutes les affaires mais cela n'a pas empêché leur adoration des idoles, des arbres, des Prophètes, des alliés d'Allah, des anges, comme intermédiaires et intercesseurs. Ainsi croient-ils que faire porter aux enfants et aux bestiaux les amulettes, [710]les anneaux et les fétiches n'apportent pas la guérison en soi et qu'ils ne sont que des moyens. Mais comme ce sont des moyens interdits, le Prophète () rebuta leur usage de peur que les

coeurs s'y attachent et omettent le Pouvoir d'Allah, et de crainte que cela les mène au polythéisme majeur et à une corruption plus grande. Pour les raisons préalablement prononcées, la question des bracelets aux vertus thérapeutiques a soulevé un sujet de discussion avec un nombre de cheikhs qui se sont différés autour du jugement. Cependant, je vois que le jugement respectif s'approche plutôt de l'interdiction comme je vous ai déjà éclairci dans la copie de ma lettre. La nature de ce moyen est proche de celle des anneaux et amulettes interdits par le Prophète (). Ceux qui ont utilisé les amulettes à l'époque préislamique et leurs

semblables pensaient que ces objets comportaient du bien grâce à Allah. Allah a mis dans ses créatures le bien et le mal sous diverses formes et à quantité différentes. Ainsi, parfois la distinction entre les moyens autorisés et interdits devient-elle difficile, sauf si on se réfère à la législation islamique. Le moyen, dont la nature fait partie de ce qui est autorisé, est admis même s'il peut comporter quelques dégâts et le moyen, dont la nature fait partie des interdits, est abhorré même s'il peut comporter quelques bienfaits comme l'alcool et la viande des carnivores. Il est connu que ce genre de bracelets doit être porté pour toujours comme les

amulettes et les fétiches. Par contre, l'usage des comprimés et des piqûres est momentané. Les bracelets ne font pas partie de ces derniers mais plutôt des anneaux interdits, comme dans le hadith rapporté par 'Imrân ibn Hossayn et que je vous ai déjà joint à la lettre précédente. De tout ce qui précède, vous avez appris mon point de vue et celui des Cheikhs qui ont interdit le port de ce genre de bracelet et Allah Le Loué et L'Exalté est Celui qui sait tout.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 205)

[\[711\]](#)En outre, le port de ces bracelets peut mener, entre autres, à

l'imitation inconditionnée de tout ce qui provient de l'Occident sous prétexte qu'il est utile. Cette imitation peut empirer et mener les gens à délaisser les consignes détaillées et les interdictions de la Charia islamique. On invoque Allah de nous guider vers ce qui Le satisfait, ainsi que tous les Musulmans et de nous aider à mieux comprendre Sa religion et y persister, et de nous protéger ainsi que tous les Musulmans des tentations et de l'égarement. Il est Puissant sur toute chose. Que la paix, la miséricorde et la bénédiction d'Allah soient sur vous.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 206)

[712] Bracelets en cuivre

De `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah
ibn Bâz pour l'honorable frère
qu'Allah le protège

Que la paix, **la miséricorde et les
bénédictions d'Allah soient sur vous:**

J'ai reçu votre message, et j'ai bien
étudié les papiers joints sur les
caractéristiques bienfaitantes des
bracelets en cuivre pour le
rhumatisme. Je vous informe que j'ai
réfléchi profondément à ce sujet et je
l'ai examiné avec un nombre de
professeurs universitaires. Nos
opinions ont été diverses. Certains
trouvent que c'est admis vu les

qualités de cet objet, d'autres l'ont refusé à cause de sa ressemblance aux amulettes et aux anneaux portés par les Arabes à l'époque préislamique et qui croyaient en leur pouvoir de guérison et de protection du mauvais œil. Dans ce sens, on cite le hadith selon 'Oqba ibn `Amir (que la satisfaction d'Allah soit sur lui), le Prophète () « Qu'Allah ne mène jamais à bon terme les affaires de quiconque porte une amulette. Qu'Allah n'accorde jamais Sa protection à quiconque porte une amulette en forme de coquillage ». Et dans une autre version : « Celui qui porte une amulette, commet un acte de polythéisme ». Et d'après 'Imrân

ibn Hossayn (que la satisfaction d'Allah soit sur les deux) : « Le Prophète () vit un homme portant un bracelet en cuivre, il lui dit : "Pourquoi tu portes ce bracelet?". Il répondit: "A cause de la fatigue". Le Prophète lui ordonna : "Enlève-le, car il ne fait qu'accroître ta fatigue. Si tu meurs en portant ce bracelet, tu ne réussiras point" ». Et dans un autre hadith : « Le Prophète () dans l'un de ses voyages envoya quelqu'un vérifier les montures et déchirer tout ce qu'on a pu suspendre dessus comme amulettes, car les gens de la période préislamique croyaient que ces dernières protégeaient leurs bestiaux et leur étaient bénéfiques ».

Ces hadiths et leurs semblables nous incitent à délaisser tout objet, qui ressemble aux anneaux et aux amulettes ou autres, porté dans l'objectif de se protéger du mal.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 207)

[713]Je vois, dans cette question, qu'il ne faut pas porter ni employer ce bracelet, afin d'éviter un acte de polythéisme et ôter toute tentation par ce bracelet ou attachement à lui. Mon désir est que le cœur du musulman se tourne, exclusivement vers Allah, Gloire à Lui, qu'il ait confiance en Lui et qu'il se contente, d'autre part, de prendre les moyens autorisés. Ce

qu'Allah a autorisé et a subjugué pour l'exploitation de l'homme est beaucoup plus riche que l'interdit et le suspect. Ainsi, le Prophète () a dit : « Celui qui se garde de l'équivoque purifie sa foi et son honneur, mais celui qui y tombe, tombe dans ce qui est défendu: il est semblable au pâtre qui mène ses troupeaux aux alentours d'un territoire gardé, et alors, bien vite il y fera paître son troupeau », et le Prophète () a dit aussi : « "Laisse ce qui te jette dans le doute (quant à sa licéité) pour ce qui ne t'y jette pas." ». Sans doute, porter le bracelet en question correspond à ce que portaient les Arabes à l'époque préislamique. On peut le classer

parmi les choses interdites qui relèvent du polythéisme ou parmi l'un de ses moyens. Le moindre qu'on puisse dire est qu'il fait partie des choses douteuses que le musulman doit éviter. Ce qui est prioritaire et plus rassurant pour le Musulman est de s'éloigner de ce genre de choses, et de se contenter d'adopter les traitements dont l'admission est incontestable. Voici ce que le groupe des Cheikhs, des professeurs et moi-même, avons conclu. Nous prions Allah de nous guider vers ce qui Le satisfait et de nous accorder la compréhension de Sa religion et l'éloignement de tout ce qui contredit Sa Charia. Allah est Puissant sur

toute chose. Qu'Allah vous protège et que Sa paix soit sur vous.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 208)

[714]Avertissement contre l'exorcisme illicite

De `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz à l'attention des Musulmans de la région D'Al-Far`, et d'autres régions en banlieues de la radieuse Médine, qu'Allah les guide vers la compréhension de la science islamique, Amen.

Que la paix, la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient sur vous.

J'ai appris que, dans votre région, vous pratiquez une Roqya ou des invocations polythéistes pour chasser le scorpion ou autres insectes venimeux. Il est indispensable de vous mettre en garde contre ces Roqyas.

En voici quelques-unes :

(Au nom d'Allah, ô mots d'Allah, par les sept cieux, par le pouvoir intouchable des versets inspirés, par Soulaymân Ar-Rifâ`î, par le vainqueur des êtres venimeux, l'enchanteur des êtres venimeux, par le nom d'Ar-Rifâ`î. J'invoque le secours d'Allah, par les versets d'Allah, et les quatre-vingt-dix-neuf

prophètes, et de Fâtima la fille du Prophète et ses descendants contre tout être venimeux, dont le mâle et la femelle, le long et l'amputé, le jaune et le noir, le rouge et le blanc, le petit et le grand et contre ce qui se faufile la nuit ou ce qui se balade le matin.

C'est le texte que j'ai reçu, mais il y en a beaucoup d'autres. Cette Roqya renferme des formules polythéistes comme : (par les sept cieux) et (ô Soulyamân Ar-Rifâ`î) le vainqueur des êtres venimeux, l'enchanteur des êtres venimeux, au nom Ar-Rifâ`î).

Ainsi que (j'invoque le secours d'Allah, par les versets d'Allah et les quatre-vingt-dix Prophètes, et Fâtima fille du Prophète et ses descendants).

Le Coran et La Sunna ont démontré que l'adoration est un droit exclusif à Allah. On n'invoque qu'Allah et on n'appelle que le secours d'Allah.

Comme Allah l'Exalté le dit : {C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours} [715]. Et Il dit : {Les mosquées sont consacrées à Allah: n'invoquez donc personne avec Allah} [716]. Aussi le Prophète () a-t-il dit : « L'invocation, c'est l'adoration même ». Le Prophète [717]() a également dit à Ibn `Abbâs : « Si tu souhaites une chose demande-la à Allah, et si tu as besoin d'aide demande l'aide d'Allah ». Les versets et les hadiths prouvant cela sont

nombreux. Les Oulémas sont d'accord pour dire que c'est illégal, voire même un acte de polythéisme. Cela dans le fait de recourir à tout objet inerte comme les cieux, les astres, les idoles, les arbres, etc. Aussi se sont-ils mis d'accord contre l'invocation et le recours aux morts qu'ils soient des alliés d'Allah ou des Prophètes comme l'indique le hadith où le Prophète () dit « Quand l'homme décède, la récompense de ces œuvres sera discontinuée, exempté trois choses : une charité pérenne; un enfant pieux qui prie pour lui; et un savoir utile hérité de lui ». Dans cette Roqya, on peut relever des formules qui peuvent

s'inscrire sous le polythéisme comme le recours aux cieux, aux morts, aux Prophètes ainsi que le recours à Ar-Rifâ'î. Les Musulmans doivent prendre garde contre ce genre de Roqya et autres qui mènent au polythéisme. Le Musulman doit se contenter de la Roqya permise, se soigner par les versets du Trône (Al-Koursî), les sourates d'Al-Ikhlâss, Al-Falaq, An-Nâs ou autres versets coraniques et répéter les invocations admises du Prophète comme le fait de dire: "Je cherche refuge dans les paroles les plus parfaites d'Allah contre le mal qu'Il a crée." Il convient aussi de réciter matin et soir trois fois : « Au Nom d'Allah que rien sur la

terre ni dans le ciel ne pourrait nuire grâce à Lui, Il est l'Audient, l'Omniscient », et la Roqya pour soigner celui qui est malade ou mordu par un être venimeux : « O Seigneur, Maître des Humains! Fais partir le mal. Guéris, c'est Toi qui guéris et il n'est de guérison que la Tienne. Une guérison ne laissant après elle aucun mal » « Au nom d'Allah! Je te prémunis contre tout ce qui te nuit, comme l'envie d'un envieux et le regard d'un jaloux, qu'Allah te guérisse, au nom d'Allah je te prémunis ». Réciter la sourate Al-Fatiha, pour le malade ou le mordu est considéré parmi les meilleurs moyens pour la guérison.

Notamment, si on la répète plusieurs fois sincèrement en demandant la guérison à Allah, Gloire à Lui, tout en croyant que c'est Lui Seul qui donne la guérison de toute maladie, qu'Il soit Exalté.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 210)

[\[718\]](#)Je demande à Allah de nous accorder ainsi qu'à tous les Musulmans, la compréhension de Sa religion et de nous accorder la persistance sur le droit chemin et de nous préserver de ce qui contredit Sa Charia. Il est Magnanime et Généreux. Que la paix, la miséricorde

et les bénédictions d'Allah soient sur vous.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 211)

[719] Obligation de suivre la tradition du Prophète () et l'infidélité de celui qui la renie

Louange à Allah, Seigneur de l'univers, que la meilleure récompense soit aux pieux, et que la paix et la bénédiction soient sur Son serviteur et Messager, notre Prophète Mohammad, envoyé comme miséricorde à l'univers et une preuve contre tous les Serviteurs, sur sa famille, ses compagnons qui ont

transmis Le Livre d'Allah et la Sunna de leur Prophète () à leurs successeurs, avec une grande précision et exactitude en préservant entièrement le sens et la forme des textes. Que la satisfaction d'Allah soit sur eux et qu'ils soient satisfaits de Lui et qu'Allah nous compte parmi ceux qui les ont parfaitement suivis.

Les Oulémas sont d'accords pour dire, depuis des années et jusqu'à nos jours, que les fondements adoptés dans la démonstration des jugements et la distinction entre le licite et l'illicite sont tirés du Livre d'Allah (que le faux n'atteint d'aucune part), puis de la Sunna authentique de Son Prophète (), qui ne prononce rien

sous l'effet de la passion car c'est une révélation inspirée, et aussi, du consensus des savants musulmans.

Les Oulémas ont divergé autour d'autres fondements de jurisprudence comme le raisonnement par analogie. Cependant, les grandes écoles de jurisprudence admettent ce genre de raisonnement en tant qu'argument irréfutable, si les conditions exigées par la science sont respectées. Ainsi les preuves authentiques dans Al-Fiqh sont nombreuses.

Premier fondement: Le Livre Sacré, Allah nous y a indiqué à plusieurs reprises l'obligation de suivre Ses prescriptions impératives ou

prohibitives. Ainsi, Allah L'Exalté dit: {Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu} [720]. Et Il dit: {Et voici un Livre (le Coran) béni que Nous avons fait descendre - suivez-le donc et soyez pieux, afin de recevoir la miséricorde -} [721], et Il dit (Exalté soit-Il) : {Une lumière et un Livre explicite vous sont certes venus d'Allah! Par ceci (le Coran), Allah guide aux chemins du salut ceux qui cherchent Son agrément. Et Il les fait sortir des ténèbres à la lumière par Sa grâce. Et Il les guide vers un chemin droit} [722].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de

la page: 212)

[723]Allah, l'Exalté, dit également :
{Ceux qui ne croient pas au Rappel
[le Coran] quand il leur parvient...
alors que c'est un Livre puissant
[inattaquable]. Le faux ne l'atteint
[d'aucune part], ni par devant ni par
derrière: c'est une révélation émanant
d'un Sage, Digne de louange} [724].
Allah (l'Exalté) dit aussi : {et ce
Coran m'a été révélé pour que je vous
avertisse, par sa voie, vous et tous
ceux qu'il atteindra} [725], et Il dit
(Exalté soit-Il) : {Ceci est un message
(le Coran) pour les gens afin qu'ils
soient avertis} [726]. Les versets à ce
propos sont multiples, ainsi que les
hadiths authentiques du Prophète ()

qui ont confirmé l'obligation de respecter les prescriptions coraniques pour persister sur la voie de la guidée et échapper à tout égarement. De ce qu'on a rapporté du Prophète (), on peut citer ses propos dans son sermon, **le jour du pèlerinage d'Adieu** : « Je laisse parmi vous ce que, si vous vous y attachez, vous permettra de n'être point perdus: Le Livre d'Allah » rapporté par Mouslim dans son Sahîh et dans le (Sahîh de Mouslim) aussi, d'après Zayd ibn 'Arqam, le Prophète () a dit « Je laisserai parmi vous deux choses si précieuses : l'un d'eux est le Livre d'Allah qui comporte la guidée et la lumière. Suivez le Livre d'Allah et

attachez-vous à lui ». Puis il a ajouté : « Ainsi que les gens de ma famille, je vous recommande par Allah les gens de ma famille », et dans une autre variante : « Il a dit: Le Coran est la corde liant à Allah, celui qui s'y attache, sera sur le bon chemin et celui qui la délaisse, sera égaré ».

Les hadiths dans ce sens sont nombreux. Même dans le consensus des gens de science et de la foi, parmi les compagnons du Prophète () et ceux qui les ont succédés, on insiste sur la nécessité de recourir au Livre d'Allah et à la Sunna pour tout jugement ou arbitrage ce qui nous épargne le besoin d'étaler des preuves dans ce contexte.

Le deuxième fondement des trois est : Les hadiths authentifiés d'après le Prophète () transmis par ses Compagnons puis par ceux qui les ont succédés parmi les oulémas. Ces derniers ont cru à ce fondement essentiel et ont appris et enseigné l'authentique du hadith et ont écrit dans ce domaine plusieurs ouvrages.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 213)

[\[727\]](#) Ils ont expliqué cela dans les livres traitant des fondements de la jurisprudence islamique et les livres de la terminologie des hadiths. Les preuves démontrant cela sont nombreuses, dont ce qui a été cité

dans le Coran, le Livre sacré d'Allah, concernant l'ordre de suivre et d'obéir au Prophète. Cet ordre ne concerne pas seulement les gens de son époque mais aussi leurs successeurs, car le Prophète est le Messenger d'Allah qu'Il a envoyé à tout le monde et parce qu'on nous a ordonné de le suivre et de lui obéir jusqu'au jour du Jugement Dernier. C'est lui (ﷺ) qui a expliqué le Livre d'Allah et a démontré la beauté de son contenu par ses paroles et ses actes et ses acquiescements. Sans la Sunna, les Musulmans n'auraient pas su le nombre d'inclinaisons (Rak`as) des prières ni la manière de les accomplir ni leurs conditions, de même pour le

jeûne, la Zakâ, le pèlerinage, le djihad, l'incitation au bien et la désapprobation du mal, ainsi que les jugements sur les transactions et les interdictions. Enfin, elle nous montre les ordres d'Allah et les sanctions à appliquer sur tout transgresseur.

Comme il est rapporté dans les versets de la sourate Al `Imrân : {Et obéissez à Allah et au Messenger afin qu'il vous soit fait miséricorde!} [728], ainsi que dans la sourate An-Nissâ': {O les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au

Messenger, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement)}[729].

Allah -L'Exalté- dit la sourate An-Nissâ' aussi : {Quiconque obéit au Messenger obéit certainement à Allah. Et quiconque tourne le dos... Nous ne t'avons pas envoyé à eux comme gardien}[730]. Comment peut-on obéir au Prophète et recourir, en cas de discorde entre les gens, au Livre d'Allah et à la Sunna de Son messenger, si l'on ne tire pas argument de la Sunna et qu'elle ne soit pas entièrement préservée. Si on se fie à ces propos, Allah aura guidé Ses serviteurs à une chose inexistante et

ceci est la pire des allégations et la pire des conjectures sur Allah est la mauvaise foi en Lui. Allah dit dans la sourate An-Nahl : {Et vers toi, Nous avons fait descendre le Coran, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux et afin qu'ils réfléchissent} [731].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 214)

[732]Aussi dit-Il : {Et Nous n'avons fait descendre sur toi le Livre qu'afin que tu leur montres clairement le motif de leur dissension, de même qu'un guide et une miséricorde pour des gens croyants} [733]. Si la tradition du Prophète () n'était pas

fiable, le Seigneur ne l'aurait pas chargé d'expliquer la révélation à cette communauté. Allah -l'Exalté- dit dans la sourate An-Nour: {Dis: «Obéissez à Allah et obéissez au messenger. S'ils se détournent, ...il [le messenger] n'est alors responsable que de ce dont il est chargé; et vous assumez ce dont vous êtes chargés. Et si vous lui obéissez, vous serez bien guidés». Et il n'incombe au messenger que de transmettre explicitement (son message)}[734]. Dans la même sourate, l'Exalté dit : {Accomplissez la Salât, acquittez la Zakât et obéissez au messenger, afin que vous ayez la miséricorde}[735].

Egalement, Il dit dans la sourate Al-'A`râf : {Dis: «O hommes! Je suis pour vous tous le Messenger d'Allah, à Qui appartient la royauté des cieux et de la terre. Pas de divinité à part Lui. Il donne la vie et Il donne la mort. Croyez donc en Allah, en Son messenger, le Prophète illettré qui croit en Allah et en Ses paroles. Et suivez-le afin que vous soyez bien guidés»} [\[736\]](#).

Ces versets sont la preuve évidente que pour acquérir la guidée et la miséricorde, il est indispensable de suivre le Prophète (). Mais comment peut-on le suivre en délaissant sa Sunna ou en affirmant qu'elle n'est pas authentique et qu'on ne peut pas

la prendre comme référence ? Le Seigneur -Exalté soit-Il- nous a avertis dans la sourate An-Nour : {Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux} [737], et Il a dit dans la sourate Al-Hachr : {Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en} [738].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 215)

[739] Il y a même parmi les hadiths transmis, ceux qui nous avertissent de ne pas désobéir au Prophète () et nous incitent à suivre ses préceptes

jusqu'au Jour de Jugement, parmi lesquels, le hadith rapporté dans les deux Sahîhs d'après Abou Hourayra (que la satisfaction d'Allah soit sur lui), le Prophète () a dit : « Celui qui m'obéit, obéit à Allah; et celui qui me désobéit, désobéit à Allah ». Dans le Sahîh d' Al-Boukhârî (que la satisfaction d'Allah soit sur lui), le Prophète () a dit : « "Toute ma Communauté entrera au Paradis à moins de s'y refuser". - "Et qui refuse, ô Envoyé d'Allah!". - "Quiconque m'obéit entrera au Paradis et quiconque me désobéit s'y refuse" », 'Ahmad et 'Abou Dâwoud et Al-Hâkim ont rapporté par une transmission authentique d'après Al-

Miqdâm ibn Ma`dî Karb, que le Prophète () a dit : « J'ai reçu en révélation ce Livre Sacré et la sunna avec, mais vous vous rapprochez d'une ère où un homme rassasié installé sur son divan dira:

'Contentez-vous du Coran, ce que vous y trouvez de licite, faites-le, et ce que vous y trouvez d'illicite, interdisez-le' ».

Abou Dâwoud et Ibn Mâdja ont rapporté, par une transmission authentique d'après Ibn 'Abî Râfi`, d'après son père, d'après le Prophète qui a dit : « Le jour viendra où l'un d'entre vous, installé sur son divan, recevra ce que j'ai ordonné ou ce que j'ai interdit, il dira alors: 'On n'en sait

rien, on ne fait que suivre ce qu'il y a dans le Livre d'Allah' ». D'après Al-Hassan ibn Djâbir, **il a dit:** J'ai entendu Al-Mikdâm ibn Ma`dî Karb (que la satisfaction d'Allah soit sur lui) dire : « Le Prophète interdit des choses le jour de la conquête de Khaybar, **puis il dit:** "Un jour viendra où l'un d'entre vous, installé sur son divan, on lui rapportera mes hadiths, **il dira:** 'Entre nous et vous le livre d'Allah, ce que nous y avons trouvé de licite, nous l'avons fait, et ce que nous y avons trouvé d'illicite, nous l'avons interdit. Certes le Messenger d'Allah n'a interdit que ce qui est interdit par Allah' » rapporté par Al-Hâkim, At-Tirmidhî et Ibn Mâdja

dans une transmission authentique. Ainsi fut-il transmis que le Prophète recommandait dans son sermon, à ceux qui étaient présents des compagnons d'informer les absents et il disait : « Il est possible que celui auquel on transmet mes paroles, les assimilera mieux que celui qui les a écoutées », également ce qui a été cité dans les deux Sahîhs, que le Prophète, lorsqu'il a fait le sermon du pèlerinage d'adieu le jour de `Arafa et le Jour d'An-Nahr (l'immolation), il leur a dit : « Que le présent en informe l'absent, car le premier peut transmettre un enseignement à un absent plus apte que lui à le comprendre ». Si sa Sunna n'était pas

considérée comme une preuve pour celui qui l'a entendu de lui et [740]pour celui qui l'a reçue, et si elle ne demeurerait pas intacte jusqu'au jour du Jugement Dernier, il n'aurait pas demandé à ses compagnons de la transmettre. Il savait préalablement que la preuve par la Sunna est basée sur celui qui l'a entendue de la bouche du Prophète et sur celui à qui elle a été authentiquement transmise.

Les compagnons du Prophète () ont sauvegardé sa tradition verbale et gestuelle et ils l'ont rapportée aux fidèles puis aux successeurs. Ainsi les savants de confiance l'ont transmise d'une génération à une autre. Ils l'ont compilée dans des

ouvrages qui séparent l'authentique du douteux. Pour cela, ils ont établi des lois et des limites connues par eux, pour distinguer les hadiths authentiques des faibles. Ils ont doublé leurs efforts pour la conserver comme Allah a conservé son Livre et Il a dit -Gloire à Lui- dans ce sens : {En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien}[741].

Sans doute la Sunna du Prophète () est une révélation descendue (du ciel) et Allah l'a sauvegardée comme Il a préservé Son Livre. Il lui a assigné des oulémas de grande pertinence qui la protègent des interpolations et des fausses interprétations des ignorants,

des menteurs et des athées. Allah a fait que la Sunna soit une explication du Coran et qu'elle légifère des commandements cités globalement par Le Coran ou légifère des commandements indépendamment du Coran sans s'opposer à lui : comme les commandements d'allaitement, d'héritage, de mariage (interdiction de contracter un mariage, en même temps, avec une femme et sa tante maternelle ou paternelle... etc).

Dans les deux Sahîhs, on peut citer ce qu'on a rapporté des Compagnons et des adeptes et ceux qui les ont succédés parmi les savants, concernant le respect de la Sunna et l'obligation de son application. Dans

les deux Sahîhs, d'après 'Abou Hourayra (Que la satisfaction d'Allah soit sur lui), il a dit : « Quand le Messenger d'Allah () mourut, certains Arabes apostasièrent. 'Abou Bakr As-Siddîq (Que la satisfaction d'Allah soit sur lui) a dit: “Par Allah ! Je combattrai celui qui différencie entre la prière et la Zakâ”. [742] 'Omar lui dit : “Comment peux-tu les combattre alors que le Prophète () a dit : «J’ai reçu l’ordre de combattre les gens jusqu’à ce qu’ils attestent qu’il n’y a pas de divinité sauf Allah. S’ils l’attestent, ils auront sauvegardé leur sang et leurs biens sauf le droit qui est imposé (par l’Islam). »” 'Abou Bakr As-Siddîq dit : “La Zakâ, n’est-

elle pas un de ses droits ? Par Allah ! S'ils refusent de me donner fût-ce une corde qu'il avait l'habitude de donner à l'Envoyé d'Allah (), je les aurai combattu pour cela.” 'Omar (Que la satisfaction d'Allah soit sur lui) a dit : “Je sais maintenant qu'Allah a ouvert le cœur d'Abou Bakr pour combattre et je sais également qu'il avait raison” ». Les Compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux) pour leur part, ont suivi son avis. Ils combattaient les apostats pour les faire retourner vers l'islam, et ils tuèrent ceux qui s'obstinaient dans leur apostasie. Ce fait est la preuve la plus explicite démontrant

l'importance de la Sunna et
l'obligation de s'y conformer.

Un jour, une vieille femme vint
trouver As-Siddîq pour l'interroger
au sujet de son héritage. Il lui
répondit : « Il n'y a rien (de prévu)
pour toi dans le Livre d'Allah et
j'ignore si le Messager d'Allah () a
déterminé quelque chose pour toi.
Toutefois, j'interrogerai les gens à ce
sujet. » Il interrogea donc les
Compagnons et certains d'entre eux
dirent que le Prophète () avait
accordé à la grand-mère un sixième
de l'héritage. Il donna donc le verdict
en conséquence.

'Omar (Que la satisfaction d'Allah soit sur lui) conseillait à ses fonctionnaires de juger parmi les gens d'après le Livre d'Allah. S'ils n'y trouvaient pas de verdict, alors d'après la Sunna du Messenger d'Allah (). Quand l'affaire de l'avortement d'une femme causé par la malveillance d'une personne, lui posa problème, il interrogea ses compagnons, que la satisfaction d'Allah soit sur eux, Mohammad ibn Maslama et Al-Moghîra ibn Cho`ba (Que la satisfaction d'Allah soit sur eux), témoignèrent que le verdict du Prophète () à ce sujet était la libération d'un esclave - homme ou

femme. ‘Omar prononça donc le verdict dans ce sens.

Quand le jugement concernant le délai de viduité posa problème à 'Othmân (Que la satisfaction d'Allah soit sur lui), Farî'a bint Mâlik ibn Sinân, la sœur d'Abou Sa`îd (que la satisfaction d'Allah soient sur eux) , l'informa que le Prophète () lui avait ordonné - après la mort de son époux, de rester chez son frère jusqu'à la fin du délai. ‘Othmân prononça donc le même verdict. C'est de cette même façon qu'il prononça le verdict d'après la Sunna en appliquant la peine légale sur Al-Walîd ibn `Oqba pour avoir consommé de la boisson.

Quand on informa 'Alî (Que la satisfaction d'Allah soit sur lui) que 'Othmân (Que la satisfaction d'Allah soit sur lui) avait interdit de pratiquer le Hadj du type "tamatou" `Alî endossa l'Ihrâm pour le Hadj et la `Omra (c.-à-d. selon le type tamatou`) et dit : «Je ne renoncerai jamais à la Sunna du Messager d'Allah () pour prendre la parole d'autrui. »

[743] Quand certaines personnes blâmèrent Ibn 'Abbâs (Que la satisfaction d'Allah soit sur lui) au sujet du Hadj du type "Tamatou" et considérèrent la parole d'Abou Bakr et de 'Omar (qu'Allah soit satisfait d'eux), comme une autorité et donnèrent la préférence au Hadj du

type "Ifrâd", **Ibn 'Abbâs** dit: « Des pierres ne tarderont pas à vous tomber du ciel!! Je vous informe de ce qu'a dit le Messager d'Allah (ﷺ), mais vous prenez en considération ce qu'ont dit Abou Bakr et 'Omar." Si l'on craint une punition pour celui qui contredit ou agit contrairement à la Sunna et suit la parole d'Abou Bakr et de 'Omar, que penser de celui qui agit contrairement à la Sunna et suit la parole ou l'avis de toute autre personne ou bien son effort personnel (**Idjtihâd**)?

Quand certaines personnes contestèrent `Abd-Allah ibn 'Omar (**Que la satisfaction d'Allah soient sur lui et sur son père**), sur quelques

éléments de la Sunna, il refusa vivement leurs propos. `Abd-Allah dit: "Avons-nous reçu l'ordre de suivre 'Omar, ou bien de suivre la Sunna". Quand un homme dit à 'Imrân ibn Hossayn (qu'Allah soit satisfait des deux): « Parle-nous du Coran » alors qu'il était en train de leur parler de la Sunna. Il se mit en colère et dit : « La Sunna est le commentaire du Coran. Sans la Sunna, nous n'aurions jamais su que la prière du Zhouhr consiste en quatre Rak'a, la prière du Maghrîb, en trois Rak'a et la prière du Fadjr en deux Rak'a. Nous n'aurions jamais su les lois de la Zakâ ainsi que d'autres détails que la Sunna nous a donnés. »

Les transmissions laissées par les Compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux) dans leur respect de la Sunna, l'obligation de son application et l'avertissement à celui qui la contredit sont très nombreuses. Nous en citons quelques exemples: Quand `Abd-Allah ibn 'Omar (qu'Allah soit satisfait de lui et de son père) relata la parole suivante du Prophète (): « N'empêchez pas les servantes d'Allah de se rendre aux mosquées », l'un de ses enfants dit : « Par Allah ! Nous leur interdirons. » `Abd-Allah se mit en colère et l'insulta sévèrement en disant : « Je te mentionne ce que le Messager d'Allah a dit et tu rétorques

: « Par Allah ! Nous le leur interdrons ! ».

« Quand `Abd-Allah ibn Al-Moghaffal Al-Mozanî, qui était un Compagnon du Messenger d'Allah () vit quelqu'un de ses proches lancer des pierres, il le réprimanda en disant que le Prophète () avait interdit un tel acte et qu'il avait dit à ce propos : « Lancer des pierres ne chassera pas le gibier et ne blessera pas l'ennemi. Mais, il brisera la dent et percera l'œil. » Plus tard, il vit encore l'homme lancer des pierres et lui dit : « Par Allah ! Je ne te parlerai plus. Je t'ai dit que le Messenger d'Allah () avait interdit de lancer des pierres et tu t'obstines. » ».

Al-Bayhaqî a rapporté d'après 'Ayoub As-Sakhtayânî, **l'honorable**: "Si vous conversez avec quelqu'un au sujet de la Sunna et qu'il vous dit : “**Laissons cela, et parlons plutôt du Coran**”, sachez alors que c'est un égaré".

Al-'Awzâî (Qu'Allah lui fasse **miséricorde**) a dit que "La Sunna est l'explication du Coran, précisant les lois générales, et mentionnant des lois qui ne se trouvent pas dans le Coran", comme Allah -l'Exalté- **a déclaré** : {Et vers toi, Nous avons fait descendre le Coran, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux et afin qu'ils réfléchissent} **[744]**.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 219)

[745] On a déjà cité les propos du Prophète () : « J'ai reçu la révélation du Livre et une autre similaire avec » Al-Bayhaqî a rapporté d'après `Amir Ach-Cha`bî (Qu'Allah lui fasse miséricorde) à certains gens: "Vous serez sûrement menés vers la ruine quand vous renoncerez aux traditions", c'est-à-dire les traditions authentiques.

Al-Bayhaqî a aussi rapporté d'Al-'Awzâ`î (Qu'Allah lui fasse miséricorde) qu'il a dit à certains de ses compagnons : "Quand la tradition du Messenger d'Allah vous parvient,

gardez-vous de dire autre chose que cela, car le Messenger d'Allah (ﷺ) ne faisait que rapporter ce qu'Allah le Très-Haut lui révélait". Al-Bayhaqî a rapporté de l'honorable Imam Soufyân ibn Sa`îd Ath-Thawrî (Qu'Allah lui fasse miséricorde): "La connaissance des traditions est considérée comme l'acquisition de tout le savoir". Mâlik (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : "Chacun parmi nous peut rejeter une parole ou voir la sienne rejetée sauf la parole de l'occupant de cette tombe", et il indiqua la tombe du Messenger d'Allah (ﷺ). Abou Hanîfa (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit: "Quand la tradition du Messenger d'Allah (ﷺ) nous

parvient, nous l'acceptons très volontiers et de tout cœur".

Ach-Châfi`î (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « Le jour où on me rapportera un hadith authentique et que je ne le mettrai pas en pratique, alors sachez que j'aurai perdu la tête. » Il a aussi dit : « Quand je vous dis quelque chose de contradictoire à une tradition du Messenger d'Allah (), jetez ma parole contre le mur (négligez-la). » L'Imam 'Ahmad ibn Hanbal (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit aussi: "Ne m'imitiez pas aveuglement, ni moi, ni Mâlik ni Ach-Châfi`î, mais prenez de la source de laquelle nous avons puisé ». Il a aussi dit : « Je suis étonné de

certaines gens qui connaissent les chaînes des traditions du Messager d'Allah (ﷺ) et leurs authenticités, mais ils croient en la parole de Soufyân, car Allah (Gloire et Pureté à Lui) dit : {Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux} [746]. Puis il dit : « Savez-vous ce qu'est la tentation? La tentation, c'est l'idolâtrie (Ach-Chirk). Il se peut que s'il rejette quelques paroles du Prophète (ﷺ), ceci déviera son cœur et le mènera vers sa propre perte.

Al-Bayhaqî a rapporté de Modjâhid ibn Djabr, l'honorable adepte, que ce

verset: {Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messenger} [747] démontre que le recours à Allah c'est le recours à Son Livre et le recours au Prophète, c'est le recours à sa Sunna.

Al-Bayhaqî a rapporté d'Az-Zahrî (Qu'Allah lui fasse miséricorde) [748] qu'il a dit que : " Les anciens savants disaient que le fait se référer à la Sunna est une délivrance". Mowafaq-Ad-Dîn ibn Qodâma (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a affirmé dans son livre "Rawddat An-Nâzhir "Le jardin du contemplateur" dans l'explication des fondements des jugements : "La seconde source de référence est la

Sunna du Messenger d'Allah (). La parole du Messenger d'Allah () reste une preuve prouvant le miracle de sa véracité. Allah a ordonné [aux hommes] d'obéir [au Prophète], et a mis en garde contre le fait de contester son ordre". Fin de citation. Al-Hâfiz ibn Kathîr (Qu'Allah lui fasse miséricorde), dans son explication du verset : {Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux} [749] a dit : Allah met en garde ceux qui désobéissent à l'ordre du Prophète (), dans sa voie, sa méthode, sa Sunna et la Charia. Les

paroles et les actes du Musulman sont évalués selon leur correspondance aux propos et actes du Prophète. Celui dont les paroles et les actes correspondent à ceux du Prophète, ils seront acceptés, et celui qui les contredit, ses actes seront rejetés, peu importe la personne. Il a été rapporté dans les deux Sahîhs, d'après le Prophète () : « Tout acte non conforme a nos enseignements est à rejeter », c'est-à-dire : Gare à celui qui contredit la législation du Prophète que ce soit dans sa forme ou dans son contenu: {qu'une épreuve ne les atteigne} [750], c.à.d: de l'incrédulité ou de l'hypocrisie qui atteignent leurs coeurs {ou que ne

les atteigne un châtiment
douloureux} [751], ou qu'ils subissent
un châtiment douloureux dans la vie
d'ici-bas, tels que l'assassinat, la
peine légale ou l'emprisonnement...
'L'Imam 'Ahmad a rapporté de `Abd-
Ar-Razâq qui a rapporté de Mo`amir
de Hamâm ibn Monbih qui a dit :
'Abou Hourayra a rapporté d'après le
Prophète () : « Mon exemple et le
vôtre sont comparables à un homme
qui allume un feu. Quand les
flammes éclairent les alentours, les
papillons nocturnes et d'autres
insectes y tombent. L'homme essaie
de les sauver mais sans toutefois
réussir. Puis, le Prophète () dit : « Et
moi, j'essaie de vous rattraper par vos

ceintures pour vous empêcher d'y tomber, mais malgré cela, vous vous obstinez à y tomber. » ». Rapporté par `Abd-Ar-Razâq.

As-Sayouttî (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit dans son livre intitulé "Miftâh Al-Djanna fi Al-'Thtidjâdj bi As-Sunna" (La clef du paradis est la référence à la Sunna): "Sachez -qu'Allah vous accorde Sa miséricorde- que celui qui nie la tradition du Prophète (), que ce soit en parole ou en action rapportée sous les conditions connues dans les sciences de la jurisprudence - comme preuve, commet l'acte d'infidélité et sort de l'islam. Il sera ressuscité avec les Juifs et les Chrétiens ou avec les

mécréants, comme Allah le voudra".
Fin de citation. Ainsi les traditions citées d'après [\[752\]](#) les Compagnons et ceux des deux générations suivantes, ainsi que ceux qui leur ont succédés parmi les gens de science, témoignent à maintes reprises de l'attachement fidèle à la Sunna, tout en mettant l'accent sur l'importance de mettre ses enseignements en pratique et en mettant en garde contre le fait de la contredire. J'espère avoir avancé suffisamment de preuves pour ceux qui sont en quête de la vérité. Qu'Allah nous accorde Sa satisfaction à nous et à tous les Musulmans, et nous éloigne de ce qui provoque Sa colère et nous guide tous vers Son

droit chemin, Il est Audient et Proche.

Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur Son serviteur et Son Envoyé, Notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille, ses compagnons et ceux qui l'ont parfaitement suivi.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 222)

[753]Obligation de suivre la Sunna et de ne point innover dans la religion

Louange à Allah, qu'Il soit Exalté, qui a parachevé pour nous la religion, a parfait sur nous Son bienfait, et a

agréé l'Islam pour nous comme religion, prière et salut sur Son serviteur et Son Prophète qui appelle à l'obéissance à son Seigneur, avertit contre les pratiques extrêmes, les innovations dans la religion et les actes de désobéissance. Que la prière et le salut soient sur lui, sur sa famille, sur ses compagnons et sur ceux qui adoptent sa méthode et suivent sa guidée jusqu'au jour du Jugement Dernier.

J'ai lu l'article publié dans l'hebdomadaire ourdou ('Idâ'rat), publié à la ville industrielle Kânpur de la région de Uttar Pradesh. Cet article comprend une campagne de presse lancée contre Royaume

d'Arabie Saoudite en raison de son attachement à sa croyance islamique et sa lutte contre les innovations dans la religion et accuse le credo des prédécesseurs qu'adopte le gouvernement de ne pas être conforme à la Sunna. L'auteur de cet article, cherche à semer la dissidence entre les gens de la Sunna, et à encourager les innovations dans la religion et les superstitions.

Il s'agit donc d'une mauvaise disposition et d'un acte dangereux par lesquels on vise à outrager la religion islamique, et à répandre les innovations dans la religion et les égarements. En plus, l'article se concentre d'une manière évidente sur

la célébration de l'anniversaire de la naissance du Prophète (ﷺ), un sujet que l'auteur choisit comme point de départ pour parler du credo du Royaume et de son gouvernement. C'est pour cette raison que j'ai décidé d'attirer l'attention sur cet acte, je dis, en implorant l'aide d'Allah, **qu'Il soit Exalté :**

Il est interdit de célébrer la naissance du Prophète (ﷺ), ou de toute autre personne car ceci fait partie des innovations dans la religion. En effet, le Prophète (ﷺ), ne l'a jamais fait et n'a pas donné l'ordre de le faire ni pour lui ni pour l'un des Prophètes qui le précédaient, ni pour ses filles ou ses femmes, ni pour l'un de ses proches

ou de ses Compagnons. De même, les Califes bien guidés, les autres Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, ou ceux qui les ont convenablement suivis, et les Oulémas de la Charia et de la Sunna de Mohammad dans les meilleures générations, aucun d'entre eux n'a célébré cette occasion. Alors que ce sont eux les mieux informés en matière de Sunna et ce sont les plus attachés au Prophète (ﷺ), et à sa loi, que ceux qui les ont succédés. Donc, si cette célébration était considérée comme du bien, ils l'auraient fait avant nous.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 223)

[754] Le Prophète () nous a donné l'ordre de suivre sa Sunna et nous a interdit d'introduire des nouveautés, car la religion islamique a été parachevée. On doit se contenter de la législation d'Allah, qu'Il soit Exalté, et de Son Prophète (), qui a été acceptée par les gens de la sunna et du consensus, parmi les compagnons du Prophète et les adeptes qui les ont suivis avec bienveillance.

Il est établi comme authentique que le Prophète () a dit : « Celui qui innovera dans notre religion des choses qui n'en font pas partie, qu'on le lui rejette » hadith jugé authentique

par les deux Imams Al-Boukhârî et Mouslim. Dans une autre narration par Mouslim « **Tout acte non conforme à nos enseignements est à rejeter** ». Le Prophète (ﷺ) a dit dans un autre Hadith : « Observez impérativement mes préceptes (Sunna) et ceux des Califes véridiques et bien guidés qui viendront après moi. Cramponnez-vous-y et tenez-y fermement. Prenez garde des nouveautés, car toute nouveauté est une innovation religieuse et toute innovation religieuse, est un égarement », « Lors de son prêche, le jour du Vendredi, le Prophète (ﷺ) dit: "Et ensuite, la meilleure parole est le Livre d'Allah.

La meilleure voie est celle de Mohammad (ﷺ). Les pires pratiques religieuses sont les innovations. Toute innovation est une source d'égarement ».

Ces Hadiths avertissent contre l'introduction des innovations dans la religion, et préviennent que c'est une sorte d'égarement, afin que la communauté prenne garde de leurs grands dangers et se détourne de les inventer ou de les appliquer.

Nombreux sont les Hadiths qui véhiculent ce même sens. Et Allah, qu'Il soit Exalté, dit : {Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en} [755], et Il dit, Exalté soit-Il :

{Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux} [\[756\]](#). Allah dit, Exalté soit-Il : {En effet, vous avez dans le Messenger d'Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment} [\[757\]](#), et dit : {Les tout premiers [croyants] parmi les Emigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agrément. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme

succès!}[758]. Allah, qu'Il soit Exalté, dit : {Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous}[759]. Ce dernier verset [760]montre clairement qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui, a parachevé la religion pour cette communauté, a accompli Son bienfait sur elle et n'a prédestiné la mort à Son Prophète (ﷺ), qu'après avoir transmis explicitement son message, expliqué à la communauté les actes et les paroles qu'Allah leur a légiférés, et après avoir montré que toutes les paroles et les actes nouveaux que les gens introduiront à la religion et les

attribueront à l'Islam après lui, ne seront, en fait, que des innovations dans la religion qui seront rejetées à celui qui les aura introduites même si son intention est bonne.

Il a été rapporté que les Compagnons du Prophète (ﷺ), et les pieux prédécesseurs qui les ont succédés, ont averti contre les innovations dans la religion et ont intimidé les gens à son égard. C'est parce qu'il s'agit d'un acte introduit à la religion et une législation qu'Allah, qu'Il soit Exalté, n'a pas établie. C'est une imitation des ennemis d'Allah, Juifs et chrétiens, qui ajoutent à leur religion et y introduisent ce qu'Allah n'a pas permis. En introduisant des

innovations, on est en train d'accuser l'Islam d'imperfection, et ceci comporte une grande altération, et un acte blâmable atroce et une opposition avec les paroles d'Allah, qu'Il soit Exalté : {Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion} [761]. Une contradiction évidente avec les Hadiths du Prophète (ﷺ), qui avertissent contre les innovations dans la religion et qui incitent à se détourner d'elles.

Ainsi, fêter de tels anniversaires, que ce soit la naissance du Prophète ou autre signifie : qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui, n'a pas parachevé la religion de cette communauté, et que le Prophète (ﷺ) n'a pas transmis à la

communauté ce qu'elle aurait dû accomplir. Peu après, des gens sont venus introduire dans la religion d'Allah ce qu'Il n'a pas permis, prétendant que cela leur permet de s'approcher davantage de l'agrément d'Allah. Certes, ceci comporte une sérieuse menace et une opposition à Allah, Gloire et Pureté à Lui, et à son Prophète (ﷺ), puisque Allah, qu'Il soit Exalté, a parachevé la religion pour Ses serviteurs, et a accompli Son bienfait sur eux. Aussi, le Prophète d'Allah (ﷺ), a transmis clairement son message, ne ménageant aucune voie menant au paradis, et éloignant de l'enfer, sans qu'il ne l'ait indiquée à sa communauté, comme le montre le

Hadith rapporté dans le Sahîh d'après `Abd-Allah ibn 'Amr ibn Al-`Ass , qu'Allah soit satisfait d'eux , le Prophète () a dit : « Chacun des prophètes qui m'ont précédé, avait pour charge de guider sa communauté vers ce qu'il savait être son Bien, et l'avertir de ce qu'il savait être son Mal » rapporté par Mouslim dans son Sahîh. Il est évident que notre Prophète (), est le meilleur et le dernier Prophète, mais aussi celui qui a le mieux transmis le message et qui a le mieux conseillé sa communauté. Dès lors, si la Célébration des anniversaires faisaient partie de la religion qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui, a agréé [\[762\]](#) pour Ses serviteurs,

le Prophète (ﷺ) l'aurait montré à la communauté ou l'aurait célébré, à la rigueur ses compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux. Mais de telles célébrations n'ont jamais eu lieu. Il est donc évident qu'elles n'ont rien à voir avec l'Islam. De telles célébrations sont, plutôt, une innovation contre laquelle le Prophète d'Allah (ﷺ), a mis sa communauté en garde, comme il a été démontré dans les hadiths précités.

Un groupe d'Oulémas a notamment mis en garde contre ce genre de célébrations et les a clairement rejetées en vertu des preuves susmentionnées et autres. Il est connu selon la règle de la Charia que la

référence en matière de licite et d'illicite et de résolution de conflits entre les gens est bel et bien le Livre d'Allah et la Sunna de Son Prophète (), comme Allah, Exalté soit-Il, **dit :** {O les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messenger, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (**et aboutissement**)}[\[763\]](#), et Allah dit, Exalté soit-Il : {**Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah**}[\[764\]](#).

Si nous restituons cette question, à savoir la Célébration des anniversaires au Livre d'Allah, Gloire et Pureté à Lui, nous trouverons qu'il nous donne l'ordre de suivre le Prophète (ﷺ), dans ce qu'il a apporté, et nous avertit contre ce qu'il a interdit, et nous apprend qu'Allah, Gloire à Lui, a parachevé la religion de cette communauté. Cette sorte de célébration ne fait pas partie de ce que le Prophète d'Allah (ﷺ), a apporté, car elle n'a rien à voir avec la religion qu'Allah a parachevé pour nous et par laquelle il nous a ordonné d'obéir au Prophète (ﷺ).

Puis, en restituant cette question à la Sunna du Prophète (ﷺ), nous ne

trouverons pas qu'il a accompli un tel acte, ni qu'il nous a enjoint de le faire. Ses compagnons ne l'ont pas accompli non plus, ce qui nous confirme qu'il ne fait pas partie de la religion. Il est même parmi les innovations dans la religion et une sorte d'imitation aveugle des fêtes des Gens du Livre parmi les Juifs et les Chrétiens. Cela montre clairement, à toute personne possédant un minimum de clairvoyance, un désir de connaître la vérité et une honnêteté dans sa recherche, que la célébration des anniversaires n'a rien avoir avec la religion islamique, mais ce sont plutôt des innovations dans la religion introduites, qu'Allah, Gloire

à Lui, et Son Prophète (ﷺ), nous ont donné l'ordre d'abandonner et d'y faire attention.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 226)

[765] L'homme raisonnable ne doit pas se laisser tromper par ce que les autres font dans les autres pays du monde, car le Vrai ne se reconnaît pas par le nombre de pratiquants, mais par les preuves que nous fournit la Charia. Comme Allah, Pureté à Lui, **dit au sujet des Juifs et des Chrétiens** : {Et ils ont dit: «Nul n'entrera au Paradis que Juifs ou Chrétiens». Voilà leurs chimères. - **Dis**: «Donnez votre preuve, si vous

êtes véridiques»}[766], et dit : {Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier d'Allah}[767].

De plus, la plupart de ces célébrations, ajoutées au fait qu'elles soient des innovations dans la religion, comportent le plus souvent, dans certains pays, d'autres actes répréhensibles, tels que la mixité entre l'homme et la femme, les chants et l'utilisation d'instruments de musique, la consommation de boissons alcoolisées et de drogues ainsi que d'autres formes de méfaits. Par ailleurs, il peut y arriver des actes encore plus graves qui impliquent du polythéisme majeur tels que les

pratiques extrêmes qui glorifient le Prophète (ﷺ), ou les autres alliés d'Allah, d'une manière exagérée, mais aussi leur invocation, l'imploration de leur secours, la demande de leur aide, la croyance en leur connaissance de l'inconnaissable, ou les autres actes qui mènent leur auteur à la mécréance. Le Prophète, a dit - à juste titre - **dans un hadith authentique** : « Gardez-vous de l'exagération (**dans la Religion**), car c'est la chose qui a fait périr ceux qui vous ont précédés », le Prophète, **a dit aussi** : « N'exagérez pas à me faire des éloges comme ce fut le cas des Chrétiens envers le fils de Marie; je ne suis qu'un adorateur d'Allah. **Dites**

alors: «(Mohammad) l'adrateur d'Allah et son Envoyé » rapporté par Al-Boukhârî dans son Sahîh. Il est bien étrange de constater que plusieurs parmi ceux qui se préoccupent de ces célébrations innovées, qui y participent activement et les défendent sont en même temps peu soucieux d'accomplir les obligations qu'Allah, qu'Il soit Exalté, leur imposent, tels que le fait d'assister à la prière du vendredi et aux prières collectives. Pourtant, ils ont la conscience soulagée et ne voient pas qu'ils commettent un grand acte blâmable. Certes, ceci fait preuve de leur faiblesse de foi, de leur manque de

discernement et de la multitude de péchés et d'actes de désobéissance dont leurs coeurs ont été témoins. Nous demandons à Allah, qu'Il soit Exalté, de nous accorder, ainsi qu'à tous les musulmans, la grâce d'être à l'abri de ces maux.

Ce qui est plus étonnant est que certains parmi eux croient que le Prophète (), assiste au Mawlid (l'anniversaire de sa naissance), ce qui les pousse à se lever en son honneur pour l'accueillir et le saluer, et ceci est le plus grand des mensonges, la plus abjectes des ignorances, car [\[768\]](#)le Prophète (), ne sortira de sa tombe qu'au jour du Jugement Dernier. Il ne communique

avec aucun des humains et n'assiste pas à leurs réunions. Il résidera dans sa tombe jusqu'au Jour de la Résurrection et son âme se trouve dans la plus élevée et la plus noble place auprès de son Seigneur, dans la demeure de dignité, comme Allah, Gloire et Pureté à Lui, **dit** : {Et puis, après cela vous mourrez. Et puis au Jour de la Résurrection vous serez ressuscités} [\[769\]](#), et le Prophète () a dit : « Je suis le premier dont la tombe va se fendre au Jour du Jugement Dernier, je suis le premier intercesseur et le premier duquel l'intercession est admise ». Ce noble verset et cet éminent hadith et tous les versets et les hadiths qui

véhiculent le même sens, indiquent que le Prophète (ﷺ), et ses semblables parmi les morts, ne sortiront de leurs tombes qu'au Jour de la Résurrection, conformément à l'opinion unanime des Oulémas musulmans, sans aucune contestation. Par conséquent, chaque musulman doit faire attention à ce genre de choses et prendre garde des innovations et des superstitions que les ignorants et leurs semblables ont introduit dans la religion sans aucune preuve descendue de la part d'Allah, qu'Il soit Exalté, à leur sujet.

Quant à la prière sur le Prophète (ﷺ), c'est le meilleur moyen de se rapprocher d'Allah et cela fait partie des bonnes œuvres, car Allah, Gloire

et Pureté à Lui, **dit** : {Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos salutations} [\[770\]](#), le Prophète (ﷺ) a dit : « Quiconque prie pour moi une fois, Allah priera pour lui dix fois en retour ». La prière sur le Prophète (ﷺ) est permise à tout temps, voire obligatoire, à la fin de chaque prière selon beaucoup de savants, dans le dernier "tachahhoud". Elle est aussi une tradition confirmée à des moments divers, tels qu'après l'appel à la prière ou lors de la mention du nom du Prophète (ﷺ). Aussi, pendant la journée et la veille du vendredi comme le prouvent plusieurs hadiths. C'est à

quoi je voulais attirer votre attention par rapport à cette question, je crois que c'est suffisant -si Allah le veut- pour celui qu'Allah, l'Exalté, a révélé le vrai et a accordé la clairvoyance.

Cela me serre le cœur de voir que ces célébrations innovées sont préparées par des Musulmans qui tiennent à leur croyance et à leur amour pour le Prophète (). Je dis à celui qui les défend : si tu es un sunnite et prétends suivre les enseignements du Prophète (), le Prophète ou l'un de ses nobles Compagnons, ont-ils accompli un acte pareil ? [771] Ou même leurs adeptes (At-Tâbi`în) qui les ont convenablement suivis ? Ou bien c'est de l'imitation aveugle des

ennemis de l'Islam parmi les Juifs, les Chrétiens et leurs semblables ?

L'amour du Prophète (ﷺ) ne s'exprime pas à travers une célébration de sa naissance, mais en obéissant à ce qu'il a ordonné, en croyant en ce qu'il nous a informé, en évitant ce qu'il a interdit, et en n'adorant Allah que conformément à la Charia qu'Il a établie, ainsi que la prière sur lui lors de son évocation, durant les prières et à tout moment et occasion. Selon l'auteur, le Wahhabisme n'est pas la seule doctrine qui dénigre ce genre d'innovation religieuse, **mais le dogme Wahhabite** : C'est le fait de s'attacher au Livre d'Allah, qu'Il soit Exalté, et la Sunna de Son Prophète

() , de suivre sa guidée et celle des Califes bien guidés et des adeptes qui les ont convenablement suivis, aussi bien que l'exemple des pieux prédécesseurs, des Imams de la religion et de la guidée, des gens de Fiqh (spécialistes de la jurisprudence islamique) et de Fatwa, dans la voie qu'ils parcouraient dans la connaissance d'Allah et dans la confirmation des attributs de Sa perfection et des qualités de Sa gloire, mentionnés dans le Livre Sacré (Le Coran), authentifiés par les Hadiths prophétiques, et reçus par les Compagnons du Prophète (), avec acceptation et soumission. Le dogme wahhabite, c'est le fait de croire en

ces Attributs et les prouver et les transmettre tels qu'ils sont, sans altération, ni reniement, ni demander "le comment" et sans ressemblance à la créature, et persister sur la voie des adeptes et ceux qui les ont suivis parmi les Gens de Science, de foi et de piété, les prédécesseurs de cette communauté et ses Imams. C'est aussi croire que le principe et la base de la foi est l'attestation qu'il n'y a de Divinité autre qu'Allah et que Mohammad est le Prophète d'Allah, qui est l'origine du monothéisme et la meilleure des branches de la foi. Aussi, être conscient que cette base nécessite la science, le travail et l'affirmation selon l'opinion unanime

des musulmans. Elle signifie la nécessité d'adorer Allah seul sans rien Lui associer, le délaissement de l'adoration d'autres que Lui, et c'est la raison pour laquelle les Djinns et les humains ont été créés, les messagers ont été envoyés et les Livres ont été révélés. Elle implique la parfaite soumission et l'amour exclusif pour Allah, qu'Il soit Exalté, la parfaite obéissance et la glorification. Que c'est l'Islam, la seule religion qu'Allah accepte des premiers comme des derniers, car les Messagers suivaient la religion islamique, et étaient envoyés pour appeler les gens à en croire avec ce qu'elle exige de soumission à Allah Seul sans lui

associer une autre divinité et Son adoration exclusive, car ceci est le but pour lequel les humains et les djinns ont été créés, les Messagers ont été envoyés et les Livres ont été descendus. Son adoration c'est Lui vouer une soumission parfaite, un amour exclusif, une obéissance et une glorification complètes. C'est la religion de l'Islam et la seule religion qu'Allah accepte que se soit parmi les premiers ou les derniers. En outre, les Prophètes sont sur la religion de l'Islam. Ils ont été envoyés pour appeler à cette religion, et se soumettre uniquement à Allah, car celui qui se soumet également à autre que Lui, ou qui L'invoque et invoque

un autre avec lui, est un polythéiste, et celui qui ne se soumet pas à Lui est [772]un orgueilleux qui s'élève au-dessus de Son adoration, Allah, qu'il soit Exalté dit : {Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écarterez-vous du Tâgût»}[773].

Leur croyance est fondée également sur la concrétisation de l'attestation que Mohammad est le Prophète d'Allah, de l'abandon des innovations dans la religion et des superstitions, et tout ce qui contredit la Charia apportée par Mohammad (). C'est ce que croit le Cheikh Mohammad ibn Abd Al-Wahâb (Qu'Allah lui fasse

miséricorde) et c'est la religion qu'il professe et à laquelle il invite les autres. Celui qui lui attribue ce qui contredit ces vérités est un menteur qui commet un péché évident. Il dit ce dont il n'a aucune connaissance, alors, il mérite la punition qu'Allah, Pureté à Lui, Qu'Il a promis d'infliger à ses semblables parmi les calomniateurs. Le Cheikh, Qu'Allah lui fasse miséricorde, a présenté des rapports utiles, des recherches uniques et des œuvres précieuses sur la dévotion et le monothéisme, la profession de foi et les preuves rapportées par le Livre, la Sunna et le Consensus, tels que la négation qu'un autre à part Allah mérite l'adoration

et la divinité, la confirmation de cette vérité pour Allah, Gloire et Pureté à Lui, d'une manière parfaite qui contredit toute sorte de polythéisme. Celui qui connaît ses œuvres, ce qui a été authentiquement rapporté de lui, et ce dont il était connu au niveau de son appel, de sa vie et celle de ses compagnons et ses adaptes respectables et nobles, verra clairement qu'il suivait les pieux prédécesseurs, les Imams de la religion et de la guidée dans l'adoration d'Allah Seul, l'abandon des innovations dans la religion et des superstitions. Et, ce sont les fondements sur lesquels se basent le pouvoir en Arabie Saoudite et que

suit leurs Ulémas, louange à Allah. Le gouvernement de l'Arabie Saoudite n'est pas sévère que face aux innovations et superstitions introduites à la religion islamique, et à l'exagération extrême que le Prophète (ﷺ), les Oulémas et les musulmans ont interdite. En Arabie Saoudite, les hommes de pouvoir respectent bien tout musulman, et éprouvent pour lui de la loyauté, de l'amour et de l'estime, quel que soit son pays ou sa région, mais ils dénigrent les innovations dans la religion, les superstitions et les diverses fêtes, ce que ni Allah, qu'Il soit Exalté, ni Son Prophète (ﷺ), n'ont permis, et qu'établissent et célèbrent

les gens des croyances égarées. Ils interdisent ces actes car ils sont parmi les nouveautés introduites à la religion et toute nouveauté introduite à la religion est une innovation dans la religion. Allah, qu'Il soit Exalté, ordonne aux musulmans de suivre la Sunna et non d'inventer, car Il leur a complété la religion islamique qui se contente de ce qu'Allah a légiféré [774] ainsi que Son Prophète (ﷺ), et reçu par les gens de la Sunna et du consensus avec acceptation, parmi les compagnons du Prophète, et ceux qui les ont convenablement suivis et ceux qui ont adhéré à leur méthode.

L'interdiction de la célébration de la naissance du Prophète (ﷺ), avec ce

qu'elle comporte de pratiques extrêmes ou de polythéisme ou autre, n'est pas un acte qui contredit l'Islam ou qui offense le Prophète (), mais c'est plutôt un acte d'obéissance et de soumission à ses ordres, **comme il dit** : « Gardez-vous de l'exagération **(dans la Religion)**, car c'est la chose qui a fait périr ceux qui vous ont précédés », **et a dit** : « N'exagérez pas à me faire des éloges comme ce fut le cas des Chrétiens envers le fils de Marie; je ne suis qu'un adorateur d'Allah. **Dites alors**: **«(Mohammad)** l'adorateur d'Allah et son Envoyé » ».

C'était le point sur lequel je voulais attirer l'attention dans l'article indiqué. C'est à Allah, qu'Il soit

Exalté, de nous aider, ainsi que tous les musulmans, à comprendre sa religion, à y persister, et à nous accorder le bienfait de suivre la Sunna et d'éviter l'innovation. Il est Magnanime et Généreux, et que la paix et le salut soient sur notre Prophète Mohammad, sa famille et ses compagnons.

Le Directeur Général des
Départements des Recherches
Scientifiques, de la Délivrance des
Fatwas, de la Prédication et de
l'Orientation

`Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn
Bâz

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 231)

[775]Obligation de se conformer au Livre d'Allah (Qu'Il Soit Exalté) et à la Sunna de Son Prophète () et la mise en garde contre ce qui les contredit

Louange à Allah, Seigneur de l'univers, que la fin sera aux pieux, et que prière et le salut soient sur Son serviteur, Son Prophète, le confident de sa révélation, la meilleure de Ses créatures, notre Prophète, notre Imam et notre honorable maître Mohammad Ibn `Abdallah, sur sa famille, ses Compagnons, ceux qui suivent son

chemin, et se guident par sa bonne guidée jusqu'au Jour du Jugement:

Allah, Qu'Il Soit Exalté, envoya Son Prophète () avec la guidée et la religion de vérité, conformément aux paroles d'Allah, Gloire et Pureté à Lui, dans les sourates At-Tawba et As-Saf : {C'est Lui qui a envoyé Son messenger avec la bonne direction et la religion de la vérité, afin qu'elle triomphe sur toute autre religion, quelque répulsion qu'en aient les associateurs} [776], et dit dans la sourate Al Fath : {C'est Lui qui a envoyé Son messenger avec la guidée et la religion de vérité [l'Islam] pour la faire triompher sur toute autre religion. Allah suffit comme

témoin}[777]. Les exégètes, qu'Allah leur fasse miséricorde, dirent: "la guidée" signifie, les sciences utiles et les nouvelles véridiques, avec lesquelles Allah, qu'Il soit Exalté, envoya Son Prophète (), "la religion de vérité" signifie, les bonnes œuvres et les jugements justes avec lesquels Allah envoya Son Messager,

Allah, Gloire à Lui, indique que la croyance en ce qu'Il envoya avec Son Prophète (), de guidée et de religion de vérité, et le fait d'agir selon elles, est le droit chemin qui mène celui qui le suit avec droiture vers la salubrité. Il gagnera le paradis et acquerra la dignité. Quant à celui qui abandonne ce chemin et suit sa passion, il sera

perdant et aura une fin malheureuse. Allah, Qu'Il Soit Exalté, donne l'ordre à tous Ses serviteurs de suivre le droit chemin et Il leur interdit de suivre les voies qui mènent à l'enfer, Il dit, Exalté soit-Il- dans la sourate Al-'An'âm : {«Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.» Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété}[778]. A travers ces propos, Allah- Gloire à Lui- indique ce qu'Il a déjà ordonné à Son Prophète (ﷺ), de dire aux gens la vérité, de la leur montrer afin qu'ils comprennent et s'en rappellent, et ce, dans : [779]{Dis: «Venez, je vais réciter ce

que votre Seigneur vous a interdit: ne Lui associez rien; et soyez bienfaisants envers vos père et mère. Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux. N'approchez pas des turpitudes ouvertement, ou en cachette. Ne tuez qu'en toute justice la vie qu'Allah a faite sacrée. Voilà ce qu' [Allah] vous a recommandé de faire; peut-être comprendrez-vous. Et ne vous approchez des biens de l'orphelin que de la plus belle manière, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité. Et donnez la juste mesure et le bon poids, en toute justice. Nous n'imposons à une âme que selon sa capacité. Et quand vous parlez, soyez

équitable même s'il s'agit d'un proche parent. Et remplissez votre engagement envers Allah. Voilà ce qu'Il vous enjoint. Peut-être vous rappellerez-vous} [\[780\]](#).

Puis, Il dit, **Gloire à Lui** : {"Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc} [\[781\]](#). Il montre, Exalté soit-Il, à travers ce verset que, l'obéissance à ces ordres et à ces interdictions est le droit chemin qu'Il a ordonné de suivre, en commençant, Gloire à Lui, par avertir contre le polythéisme et indiquer son interdiction à la communauté parce que c'est le péché le plus énorme et le crime le plus grand, et parce que son contraire, à savoir, le monothéisme

est l'obligation la plus grande et le devoir le plus important, et c'est le fondement de la religion et la base du droit chemin. C'est le message avec lequel Allah, Qu'Il soit Exalté, envoya tous les Messagers, et pour lequel Il fit descendre tous les Livres et créa les hommes et les Djinns, conformément aux paroles d'Allah, **Gloire et Pureté à Lui : {Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent} [782]**. Allah, Qu'Il Soit Exalté, **dit : {Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écarterez-vous du Tâgût»} [783]**, **et dit : {Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun**

Messenger à qui Nous n'ayons révélé:
«Point de divinité en dehors de Moi.
Adorez-Moi donc»}[784]. Allah a
ordonné Ses serviteurs de le faire
dans plusieurs versets de Son Livre,
et l'a transmis à travers Son Prophète,
Mohammad (), Allah (Gloire et
Pureté à Lui) dit : {« O hommes!
Adorez votre Seigneur, qui vous a
créés vous et ceux qui vous ont
précédés. Ainsi atteindriez-vous à la
piété »}[785].

Il dit, Gloire à Lui : {Et ton Seigneur
a décrété: "N'adorez que Lui}[786],
et dit : {« Il ne leur a été commandé,
cependant, que d'adorer Allah, Lui
vouant un culte exclusif}[787], et a
guidé Ses serviteurs dans la sourate

Al-Fâtiha l'admettre pour Allah,
Gloire et Pureté à Lui. »

(Numéro de la partie: 1, Numéro de
la page: 233)

[788]Il dit : {Louange à Allah,
Seigneur de l'univers. Le Tout
Miséricordieux, le Très
Miséricordieux. Maître du Jour de la
rétribution. C'est Toi [Seul] que nous
adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous
implorons secours} [789], les versets
qui véhiculent ce sens sont multiples.

Il est dans les deux Sahîhs d'après Ibn
'Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et
de son père, « que le Prophète (),
a dit: à Mou`âdh « Connais-tu le droit

d'Allah sur Ses serviteurs et le droit des serviteurs auprès d'Allah? ».

Mou`âdh dit: « Allah et Son Messenger en son plus informés ». Le Prophète () dit : « Le droit d'Allah sur Ses serviteurs est de L'adorer sans rien Lui associer ». Le Prophète (), dit : « Celui qui meurt en donnant un égal a Allah, entrera dans l'Enfer » rapporté par Al-Boukhârî dans son Sahîh plusieurs Hadiths expriment ce sens, et c'est effectivement le sens de "Il n'y de divinité qu'Allah" elle signifie qu'il n'existe une vraie divinité qu'Allah, elle désavoue toutes les catégories de culte adressées à autre qu'Allah et la confirme pour Allah Seul, tel

qu'Allah, Gloire à Lui, dit : {Il en est ainsi parce qu'Allah est la Vérité, et que tout ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le Faux} [\[790\]](#).

Puis, Allah, Gloire et Pureté à Lui, mentionne le droit des parents, en commençant par éviter toute forme d'ingratitude à leur égard et d'être bienveillant envers eux. Puis Il interdit de tuer les enfants à cause de la pauvreté car Il informe, Qu'Il Soit Exalté, que c'est Lui qui accorde Sa subsistance aux parents comme aux enfants.

Certaines personnes à l'époque pré-islamique tuaient leurs enfants par crainte de la pauvreté. Allah, Qu'Il

Soit Exalté, interdit à Ses serviteurs de le faire, car c'est de l'injustice, de l'agression et du manque de confiance en Allah, Exalté soit-Il. Ensuite, Il leur interdit l'approche des impuretés apparentes ou cachées, c'est à dire tous les actes de désobéissance. Puis, Il distingue spécifiquement l'acte de tuer injustement en raison de la gravité de ce crime et de ses mauvaises conséquences qui dépassent celles de tous les autres péchés à part le polythéisme. Ensuite, Il interdit l'approche des biens de l'orphelin sauf de la plus belle manière, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité. Après, Il ordonne de donner la juste mesure et le bon poids, en

toute justice, car le fait de donner aux gens moins que ce qui leur est dû est un acte d'injustice et d'agression, et un gain illicite. Ensuite, il ordonne l'homme d'être équitable dans ses actes juste après qu'Il lui ait ordonné d'être équitable dans ses paroles, Allah - Gloire à Lui dit : {Et quand vous parlez, soyez équitables même s'il s'agit d'un proche parent} [791], le verset signifie [792] que la justice dans tous les actes et toutes les paroles avec le proche et l'éloigné, le bien aimé et l'abhorré, est une obéissance à Allah, Gloire à Lui, et une mise en application de Son jugement, et le contraire de la justice c'est: l'injustice dans les paroles et les

actes. Ensuite, Allah, Gloire à Lui, donne l'ordre à Ses serviteurs de remplir leur engagement envers Lui qu'Il leur a confié à travers Son Livre Clair et à travers Son dévot Prophète, que les meilleures prières et salut d'Allah soient sur lui, ceci englobe tous les obligations, les sentences, les paroles, les actions et les interdictions qu'Allah a légiférées à Ses serviteurs. Selon les affirmations des exégètes, ensuite Allah, Qu'Il Soit Exalté, **dit :** {"Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie"} **[793]**. On sait donc que : Son chemin, Gloire et Pureté à Lui, est d'agir selon Ses ordres, d'éviter

Ses interdictions, croire en les sciences utiles, les nouvelles véridiques, les législations et les sentences, que Son Prophète (ﷺ) a apporté, ouvertement et secrètement, contrairement aux hypocrites.

Allah, Gloire et Pureté à Lui, guide Ses serviteurs dans la sourate Al-Fâtiha, qui Lui demandent de leur montrer le droit chemin, car ceci représente pour eux un besoin impérieux. Il montre, Gloire Lui, que c'est le chemin de ceux qu'Allah a comblé de Ses bienfaits, ceux qui sont mentionnés dans les paroles suivantes d'Allah, **Qu'Il Soit Exalté :** {« **Quiconque obéit à Allah et au Messager... ceux-là seront avec ceux**

qu'Allah a comblés de Ses bienfaits: les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là! »}[794].

Les Hadiths rapportés et les traditions transmises des Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, et ceux qui les suivent convenablement, indiquent que les voies qu'Allah, Qu'Il Soit Exalté, interdit de suivre sont celles des innovations dans la religion, des doutes, des désirs interdits, des doctrines et des sectes déviées de la vérité, ainsi que toutes les religions fausses. Parmi ces Hadiths, ce qui est rapporté par l'Imam 'Ahmad et An-Nassâ'i avec

une chaîne de transmission authentique d'après `Abd-Allah ibn Mas`oud, Que la satisfaction d'Allah soit sur lui, **dit** : « Le Prophète (), traça une ligne avec sa main, **puis dit**: "Voici le droit chemin d'Allah, Qu'Il Soit Exalté." Ensuite, **il traça des lignes à la droite et à la gauche de la première et dit**: "Voici les sentiers. Il n'y en a aucun sur lequel il n'y ait un diable qui appelle à lui." **Puis il récita**: Les bestiaux (Al-‘An’âm) 6: Verset 153{"Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie." »}.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 235)

[795] Il est préférable d'attirer l'attention au fait qu'Allah, Qu'Il Soit Exalté, a dit à la fin du premier verset parmi les trois versets susmentionnés : {Voilà ce qu'(Allah) vous a recommandé de faire; peut-être comprendrez-vous} [796], et à la fin du deuxième verset : {Voilà ce qu'Il vous enjoint. Peut-être vous rappellerez-vous} [797], et à la fin de troisième verset : {Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété} [798]. Certains savants en exégèse disent, la raison en est, et c'est Allah qui sait le mieux, que celui qui médite attentivement le Livre d'Allah, Exalté soit-Il, et le récite beaucoup, comprendra les

ordres, les interdictions et le rappel des grands intérêts et des bonnes conséquences, dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà. Ainsi, il passera à la piété qui est l'accomplissement des ordres et l'abandon des interdictions, afin d'éviter la colère et la punition d'Allah, et obtenir Son pardon, Sa miséricorde et le gain de Sa grâce. Ceci est d'une grande valeur et un des secrets du Livre d'Allah est que Le faux ne l'atteint d'aucune part, ni par devant ni par derrière car c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange. Rien ne peut Lui être caché, et rien ne saura réduire Son autorité, Il est Connaisseur des états et des intérêts de Ses serviteurs, il n'y

a de divinité que Lui, ni un seigneur à part Lui. Allah, Gloire à Lui, informe que ce qu'Il a révélé à Son Prophète (), est un esprit qui mène vers la bonne vie et une lumière qui conduit à la clairvoyance et à la guidée. Il nous informe également que Son honorable Prophète guide vers Son chemin droit, qu'Il a indiqué dans les trois versets susmentionnés, à travers Ses paroles, Gloire et Pureté à Lui, dans la Sourate Ach-Choura : {Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé un esprit [le Coran] provenant de Notre ordre. Tu n'avais aucune connaissance du Livre ni de la foi; mais Nous en avons fait une lumière par laquelle Nous guidons qui Nous

voulons parmi Nos serviteurs. Et en vérité tu guides vers un chemin droit. Le chemin d'Allah à Qui appartient ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre. Oui c'est à Allah que s'acheminent toutes les choses} [\[799\]](#).

Il explique, Gloire Lui, que la révélation que Son Prophète (ﷺ) a reçu d'Allah, du Livre et de la Sunna, [\[800\]](#) est un esprit qui mène vers la vie favorable, heureuse et louable, et une lumière qui alloue la guidée et la clairvoyance, comme Allah, Qu'Il Soit Exalté, dit dans la sourate Al-'An'âm : {Est-ce que celui qui était mort et que Nous avons ramené à la vie et à qui Nous avons assigné une lumière grâce à laquelle

il marche parmi les gens, est pareil à celui qui est dans les ténèbres sans pouvoir en sortir?}[801].

Allah, Gloire et Pureté à Lui, dit que l'incroyant est un mort englouti dans les ténèbres, qui ne peut y sortir sauf si Allah le ramène à la vie à travers l'Islam et la Science utile. Allah, Qu'Il Soit Exalté, dit dans la sourate Al-'Anfâl : {O vous qui croyez! Répondez à Allah et au Messager lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la (vraie) vie}[802]. Il indique, Gloire à Lui, que le fait de répondre à l'appel d'Allah et du Prophète, c'est être en vie et que celui qui ne répond pas à leur appel c'est comme s'il était mort.

Allah, Qu'Il Soit Exalté, dit dans la sourate An-Nahl : {Quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons, certes, en fonction des meilleures de leurs actions} [\[803\]](#).

Allah, Gloire et Pureté à Lui, montre dans ce verset sacré que l'homme ou la femme qui fait de bonnes œuvres, tout en étant croyant en Allah et Son Prophète, Allah lui fait vivre une bonne vie où le cœur et la conscience seront soulagés, en plus du bonheur acquis tôt ou tard, grâce à la rectitude de ce croyant sur la voie de la Charia de son Seigneur, Gloire à Lui, qu'il suit jusqu'à ce qu'il rencontre Allah

l'Exalté. Puis, Allah, Gloire à Lui, informe qu'Il les récompensera au Jour Dernier en fonction des meilleures de leurs actions. Ainsi, Allah, Gloire à Lui, réunit la bonne vie dans la vie ici-bas, et le bonheur complet dans l'au-delà. Telle est la grâce d'Allah qu'Il accorde à celui qu'Il veut, et Allah est le Détenteur de l'énorme grâce. Il est bien connu que cet énorme bienfait ne se réalise que pour celui qui se tient au Livre d'Allah, Gloire et Pureté à Lui, et à la Sunna de Son Prophète (ﷺ), au niveau des paroles, des actes et de la croyance, et qui continue à le faire jusqu'à ce qu'il rencontre son Seigneur, Exalté soit-Il, comme

Allah, Gloire à Lui, dit dans la sourate Al 'Imrân : {O les croyants! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission. Et cramponnez-vous tous ensemble au «Habl» (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés}[804]. Allah, Gloire et Pureté à Lui, donne l'ordre dans [805]ces deux versets, aux gens de foi, de craindre Allah toute leur vie et jusqu'à leur mort. Il leur ordonne, de se cramponner à Son droit chemin, que représente Sa religion qu'Il envoya à Son Prophète (), l'Islam qui est l'attachement au Coran et à la Sunna. Il interdit la dissidence à propos de cela, en raison de ce qui peut en résulter comme

perte du vrai, fin malheureuse et discordance des cœurs,

Allah, Gloire et Pureté à Lui, dit dans la sourate Al-Hidjren s'adressant à Son Prophète () : {Expose donc clairement ce qu'on t'a commandé et détourne-toi des associateurs} [806], jusqu'à ce qu'Il dit, Gloire à Lui : {Glorifie donc Ton Seigneur par Sa louange et sois de ceux qui se prosternent. Et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude (la mort)} [807].

Allah, Gloire et Pureté à Lui, lui donne l'ordre de transmettre Ses messages, de se détourner de ceux qui le contredisent, puis Il lui

ordonne de Le glorifier par Sa louange, et d'être parmi ceux qui se prosternent à Lui, Exalté soit-Il, d'adorer son Seigneur jusqu'à ce que lui vienne la certitude, autrement dit, la mort. On sait donc que tous les Serviteurs doivent suivre la Charia d'Allah avec rectitude, se tenir à Son Livre et à la Sunna de Son Prophète (ﷺ), persévérer et s'engager à le faire jusqu'à leur mort sans tenir compte de ceux qui le contredisent.

Allah, Gloire et Pureté à Lui, donne l'ordre dans plusieurs endroits de Son Livre saint et dans de nombreux Hadiths authentiques rapportés du Prophète (ﷺ), de suivre Son Livre sacré, de s'y tenir, de suivre et de

glorifier la Sunna et de prendre garde de ce qui les contredit. Parmi les versets qui expriment cet ordre, ce qu'Allah, Qu'Il Soit Exalté, dit dans la sourate Al-A'râf : {Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu} [808]. Allah, Gloire et Pureté à Lui, dit aussi dans la sourate Al-'An`âm : {Et voici un Livre (le Coran) béni que Nous avons fait descendre - suivez-le donc et soyez pieux, afin de recevoir la miséricorde -} [809], et dit dans la sourate Al-'Isrâ' : {Certes, ce Coran guide vers ce qu'il y a de plus droit, et il annonce aux croyants qui font de bonnes

œuvres qu'ils auront une grande récompense} [\[810\]](#). Il dit dans la sourate Sâd : {[Voici] un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi, afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence réfléchissent!} [\[811\]](#).

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 238)

[\[812\]](#) Les versets qui traitent de ce sujet sont nombreux. Allah, Gloire à Lui, dit dans la sourate An-Nissâ', quand Il détaille la question de la succession : {Tels sont les ordres d'Allah. Et quiconque obéit à Allah et à Son messager, Il le fera entrer dans les Jardins sous lesquels coulent

les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Et voilà la grande réussite. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messenger, et transgresse Ses ordres, Il le fera entrer au Feu pour y demeurer éternellement. Et celui-là aura un châtiment avilissant} [\[813\]](#). Il dit aussi dans la même sourate : {O les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messenger, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de

meilleure interprétation (et aboutissement)}[814].

Allah, Gloire et Pureté à Lui, donne l'ordre dans cet important verset de Lui obéir ainsi qu'à Son Prophète () et à ceux qui détiennent le commandement. Il ordonne de renvoyer toute dispute à Allah, Gloire à Lui, ainsi qu'à Son Messager (). Les gens de Science indiquent que le recours à Allah, Gloire et Pureté à Lui, est le recours à son Saint Livre, et que le recours au Prophète (), c'est le recours au Prophète durant sa vie et à sa Sunna après sa mort. Allah, Qu'Il Soit Exalté, informe que ce recours est un bienfait pour les serviteurs dans leur vie d'ici-bas et

dans l'au-delà. "Meilleure interprétation" veut dire: meilleur aboutissement. Ainsi, on peut en déduire que tous les musulmans doivent: se tenir au Livre d'Allah et à la Sunna de Son Prophète (), dans toutes leurs affaires, et se référer dans toutes leurs disputes à eux, car ceci est un bien pour eux et un aboutissement meilleur dans ce bas monde et dans l'au-delà. Quant à l'obéissance à ceux qui détiennent le commandement, elle est obligatoire tant qu'elle est dans le cadre de ce qui est juste et favorable, conformément aux Hadiths authentiques de la sunna rapportée du Prophète (). Ce sujet est l'un des cas où l'absolu du livre est lié

à ce qui est jugé authentique de la sunna du Prophète () car c'est lui qui transmet Son message et appelle à Sa Charia sur Ses ordres, Gloire à Lui. Allah, Exalté soit-Il dit dans ce sens, dans la sourate An-Nahl : {Et vers toi, Nous avons fait descendre le Coran, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux et afin qu'ils réfléchissent} [815]. Il dit aussi dans la même sourate, Gloire à Lui : {Et Nous n'avons fait descendre sur toi le Livre qu'afin que tu leur montres clairement le motif de leur dissension, de même qu'un guide et une miséricorde pour des gens croyants} [816], et dit, Gloire à Lui,

dans la sourate [\[817\]](#) An-Nissâ' aussi : {Quiconque obéit au Messenger obéit certainement à Allah. Et quiconque tourne le dos... Nous ne t'avons pas envoyé à eux comme gardien} [\[818\]](#).

Allah, Gloire à Lui, montre dans la sourate Al-'A'râf que ceux qui Le soutiennent et qui Le suivent sont les gagnants. Allah, Qu'Il Soit Exalté, indique que la guidée dépend du suivi de la Sunna du Prophète (), Allah, Gloire à Lui, **dit** : {Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui; ceux-là seront les gagnants. **Dis**: «O hommes! Je suis pour vous tous le Messenger d'Allah, à Qui appartient la royauté des cieux et

de la terre. Pas de divinité à part Lui.
Il donne la vie et Il donne la mort.

Croyez donc en Allah, en Son
messager, le Prophète illettré qui
croit en Allah et en Ses paroles. Et
suivez-le afin que vous soyez bien
guidés»}[819], et dit dans la sourate

Al-'Anfâl : {O vous qui croyez!

Obéissez à Allah et à Son messager et
ne vous détournez pas de lui quand
vous l'entendez (parler)}[820]

jusqu'à ce qu'Il dit, Gloire à Lui : {O
vous qui croyez! Répondez à Allah et
au Messenger lorsqu'il vous appelle à
ce qui vous donne la (vraie)

vie}[821]. Nous avons déjà mis en
évidence que selon le saint Coran, la
vie résidait dans la réponse à l'appel

d'Allah et de Son Prophète (ﷺ), et que celui qui s'abstenait de répondre à leur appel était un mort, vivant parmi les gens, une vie semblable à celle des bêtes, Allah, Exalté soit-Il, dit dans la sourate An-Nour : {Dis: «Obéissez à Allah et obéissez au messenger. S'ils se détournent, ...il [le messenger] n'est alors responsable que de ce dont il est chargé; et vous assumez ce dont vous êtes chargés. Et si vous lui obéissez, vous serez bien guidés». Et il n'incombe au messenger que de transmettre explicitement (son message)} [822].

Allah, Gloire et Pureté à Lui, explique dans ce saint verset que la guidée réside dans son Obéissance et

dans l'acte de suivre ce qu'il a apporté. Il est évident que l'obéissance du Prophète (ﷺ) est une obéissance à Allah, Exalté soit-Il, et à Son Livre Sacré, comme Allah, Gloire à Lui, dit : {Quiconque obéit au Messager obéit certainement à Allah}[823], et dit à la fin de la sourate An-Nour : {Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux}[824] une menace sévère adressée à celui qui s'oppose à son ordre (ﷺ), et suit sa propre passion.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 240)

[825] Il dit dans la sourate Al-Fath :
{Nul grief n'est à faire à l'aveugle, ni au boiteux ni au malade. Et quiconque obéit à Allah et à Son messenger, Il le fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux. Quiconque cependant se détourne, Il le châtiara d'un douloureux châtiment} [826], et dit dans la sourate Al-Hachr : {Prenez ce que le Messenger vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en; et craignez Allah car Allah est dur en punition} [827].

Les versets qui incitent à obéir Allah et Son Prophète (ﷺ) et à suivre le Livre d'Allah, Exalté soit-Il, et à y chercher

la bonne direction, sont nombreux. Nous en avons mentionné assez, louange à Allah, pour convaincre celui à qui Allah accorde le bienfait d'accepter le vrai.

Quant aux Hadiths concernant ce sujet, ils sont aussi nombreux. Nous pouvons en mentionner certains tels que le Hadith dont l'authenticité est prouvée par les deux Sahîhs rapporté par 'Abou Horayra, qu'Allah soit satisfait de lui, d'après le Prophète () : « Celui qui m'obéit, obéit à Allah et celui qui me désobéit, désobéit à Allah. Celui qui obéit à l'Emir m'obéit, et celui qui lui désobéit me désobéit ».

L'obéissance à l'Emir est requise seulement quand il s'agit d'un acte juste et approprié, comme il a été prouvé dans les Hadiths authentiques rapportés d'après le Prophète (). Il est connu que la Sunna s'explique par elle-même, comme le Saint Coran s'explique par lui-même ainsi que par la Sunna. Nous avons déjà attiré l'attention sur ce point en mentionnant les paroles d'Allah, Exalté soit-Il, **Qui dit : {O les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement} [828]**. Dans le Sahîh d' Al-Boukhârî d'après 'Abou Horayra, qu'Allah soit satisfait de lui,

le Prophète (ﷺ), dit : « "Toute ma Communauté entrera au Paradis à moins de s'y refuser". - "Et qui refuse, ô Envoyé d'Allah!". - "Quiconque m'obéit entrera au Paradis et quiconque me désobéit s'y refuse" ».

Il est rapporté par l'Imam 'Ahmad, 'Abou Dâwoud et Al-Hâkim avec une chaîne de transmission authentique d'après Al-Miqdâm ibn Ma`d Yakrîb, que le Prophète (ﷺ), dit : « J'ai reçu en révélation ce Livre Sacré et la sunna avec, mais vous vous rapprochez d'une ère où un homme rassasié installé sur son divan dira :

'Contentez-vous du Coran, ce que vous y trouvez de licite, faites-le, et

ce que vous y trouvez d'illicite, interdisez-le ».

[829] Il est rapporté par Abou Dâwoud et Ibn Mâdja avec une chaîne de transmission authentique d'après Ibn 'Abî Râfi' d'après son père, que le Prophète (ﷺ) a dit : « Le jour viendra où l'un d'entre vous, installé sur son divan, recevra ce que j'ai ordonné ou ce que j'ai interdit, il dira alors: 'On n'en sait rien, on ne fait que suivre ce qu'il y a dans le Livre d'Allah' ». D'après Al-Hassan ibn Djâbir, j'entendis Al-Miqdâm ibn Ma`d Yakrib, Que la satisfaction d'Allah soit sur lui, dire : « Le Prophète (ﷺ) interdit des choses le jour de la conquête de Khaybar, puis il

dit: "Un jour viendra où l'un d'entre vous, installé sur son divan, on lui rapportera mes hadiths, **il dira:** 'Entre nous et vous le livre d'Allah, ce que nous y avons trouvé de licite, nous l'avons fait, et ce que nous y avons trouvé d'illicite, nous l'avons interdit. Certes le Messager d'Allah n'a interdit que ce qui est interdit par Allah' » rapporté par Al-Hâkim, At-Tirmidhî et Ibn Mâdja avec une chaîne de transmission authentique.

Des Hadiths récurrents indiquent que le Prophète (ﷺ), demanda dans son sermon aux présents parmi ses Compagnons de transmettre ce qu'il dit aux absents, **il leur dit :** « Il est possible que celui auquel on transmet

mes paroles, les assimilera mieux que celui qui les a écoutées », tels que ce qui a été rapporté dans les deux Sahîh : « quand le Prophète (ﷺ), fit son serment au pèlerinage d'adieu au jour de `Arafa et au Jour de l'immolation, il dit: Que le présent en informe l'absent, car le premier peut transmettre un enseignement à un absent plus apte que lui à le comprendre ». Si ce n'était pas une Sunna qui était un argument contre celui qui l'entend et celui qui la reçoit, une Sunna qui reste jusqu'au jour du jugement, il ne leur aurait pas donné l'ordre de la transmettre. Il savait donc que l'argument par la Sunna repose sur celui qui l'entend de

la bouche du Prophète (ﷺ), et celui qui la reçoit à travers les chaînes de transmission authentique.

J' invoque Allah, Gloire et Pureté à Lui, par Ses plus beaux noms et Ses glorieux attributs, de nous aider, ainsi que le reste des musulmans, à se tenir à Son livre et à la Sunna de Son Prophète (ﷺ), d'agir selon eux, d'y avoir recours pour l'arbitrage, de s'y référer en cas de disputes entre les musulmans, comme nous

L'implorons d'aider les gouverneurs et les commandants des musulmans à suivre Son livre et la Sunna de Son Prophète (ﷺ), de s'y référer dans le jugement de toutes les affaires, d'unir les musulmans autour du vrai et de

les faire triompher sur leurs ennemis.
Je L'invoque aussi, Gloire et Pureté à
Lui, pour soutenir Sa religion, lui
accorder la gloire, humilier ses
ennemis et aider les combattants à
Son sentier, de parvenir à ce qui Le
satisfait, à ce qui les unit, et réunit
leurs cœurs et leur accorde la victoire
contre leurs ennemis, les ennemis de
l'Islam, c'est Lui Seul le Maître de
tout cela et Qui en est capable.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de
la page: 242)

[830] Que la prière et le salut d'Allah
soient sur Notre Prophète
Mohammad, ainsi que sur sa famille,

ses Compagnons et ceux qui le suivent convenablement.

`Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz

Président de l'Assemblée Constitutive de la Ligue du Monde Islamique à La Mecque honorée et Président de l'Assemblée Suprême Mondiale des Mosquées et Président Général des Départements des Recherches Scientifiques, de la Fatwa, de la Da`wa et de l'Orientation, au Royaume d'Arabie Saoudite.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 243)

[831] Les moyens de réforme de la société

La louange appartient à Allah
Seigneur de l'univers et la meilleure
fin est pour les pieux, que la prière et
la paix la plus parfaite et complète
soit sur Son serviteur et messager,
notre Prophète et notre imam
Mohammad ibn `Abd-Allah ainsi que
sur sa famille, ses compagnons et
ceux qui ont suivi son chemin et se
sont guidés par sa voie jusqu'au Jour
du Jugement.

Je remercie Allah - Qu'Il Soit Exalté -
pour le bienfait de cette rencontre
avec mes frères et mes enfants dans
cette université et je Lui demande,

Qu'Il Soit Exalté, de rendre cette rencontre bénie, de purifier nos cœurs et nos actes, de faire de nous des gens guidés et pieux qui guident et réforment et de nous préserver du mal de nos âmes et de nos mauvaises actions. Puis, je remercie les responsables de cette université pour leur invitation à cette rencontre et demande à Allah de leur accorder la réussite dans ce qu'Il agrée et ce qu'il y a comme profit pour les étudiants de cette université, les employés et ceux qui œuvrent pour elle, ainsi que pour les musulmans en général, de leurs accorder plus de guidée et de réussite et de les protéger, tous, de même que le reste des musulmans

contre tout ce qui Le met en colère et contredit Sa législation, Il est certes le Généreux, le Bienfaisant.

O vous mes honorables frères et enfants! Je souhaite que mon allocution soit concise. Celle-ci sera suivie par les réponses à ce qu'auront présenté les étudiants comme questions, en fonction des possibilités. **Son titre est :** les facteurs de réforme de la société. La société a grand besoin d'être réformée, la société islamique et non islamique. Cependant la société islamique est dans un besoin plus grand et ce, jusqu'a ce qu'elle avance sur la voie authentique et c'est à elle de saisir les éléments, les causes et les moyens

dans lesquels se trouvent son bien-être et de suivre la voie sur laquelle était le meilleur de cette communauté, l'ami du très Miséricordieux, le plus pur de Ses serviteurs, **le plus noble d'entre nous** : Mohammad ibn `Abd-Allah ().

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 244)

[832] Il est certes connu que les moyens par lesquels la société islamique et non islamique parviendra à son bien-être, sont les moyens utilisés par l'Imam des envoyés et le Prophète ultime, sur lui de la part de son Seigneur les meilleures prières et protections ainsi

que ses honorables compagnons, et à leur tête les califes bien guidés:

'Abou Bakr As-Siddîq , 'Omar Al-Fârouq , 'Othmân, surnommé Dhoul-Nourayn , et 'Alî Al-Mortada, surnommé Abou Al-Hassan et ceux qui étaient avec eux parmi les compagnons du Prophète -qu'Allah soit satisfait d'eux- et fasse que nous soyons parmi ceux qui les suivent avec bienfaisance.

Il est certes connu que notre Prophète (ﷺ) a appliqué ces éléments de réforme dans un premier temps à La Mecque puis à Médine. "Ne purifiera les derniers de cette communauté que ce qui a purifié les premiers" comme ont dit les Gens de science et de foi et

parmi eux l'Imam connu, Mâlik ibn 'Anas, l'Imam des gens de l'émigration, l'Imam de son temps, le jurisconsulte connu, un des Quatre Imams, a tenu ces propos lesquels les Gens de Science ont recueillis à son époque et après lui, et qu'ils ont entièrement approuvés.

Le sens voulu est, ce qui certes, a purifié les premières générations est le suivi du Livre d'Allah et de la Sunna de Son Noble Messenger () et c'est ce qui purifiera les dernières générations et ce jusqu'au Jour de la Résurrection.

Celui qui veut le salut de la société islamique ou d'autres sociétés dans ce

bas monde et emprunte un autre chemin et d'autres moyens que ceux par lesquels se sont purifiées les premières générations, s'est certes trompé et n'a pas dit la vérité. Il n'y a pas en dehors de cela d'autres moyens, la seule issue pour réformer les gens et les maintenir sur le droit chemin, c'est la voie adoptée par notre Prophète (ﷺ), ses nobles compagnons puis ceux qui les ont suivis avec bienfaisance jusqu'à nos jours. Elle est l'attention portée au Coran Majestueux et à la tradition du Messenger d'Allah (ﷺ) ainsi que les efforts pour l'appel à leur suivi, leur compréhension, leur propagation parmi les gens avec science,

clairvoyance et l'éclaircissement de ce qui se trouve dans ces deux sources comme décrets dans la croyance fondamentale authentique.

[\[833\]](#) Et parmi les points de vue que doit adopter la société islamique figure la description des interdits contre lesquels elle doit mettre en garde et la description des limites qu'Allah et Son messenger ont définies pour qu'elle ne les franchissent pas, comme l'a dit Allah - Qu'Il Soit Exalté - : {Voilà les lois d'Allah: ne vous en approchez donc pas (pour les transgresser)} [\[834\]](#). Les interdits dont Il a proscrit l'approche en commettant des péchés comme Il a proscrit la transgression des limites

qu'Il a définis à Ses serviteurs et ce qu'Il leur a imposé et ordonné comme adorations et décrets.

Et la première action qu'a faite le Messenger (ﷺ) la première base qu'il a établie est certes l'appel des hommes à l'unicité d'Allah et à la sincérité dans son adoration.

Ceci est sa première action, c'est le premier fondement dont il a parlé, qu'il a appelé à suivre et sur lequel il s'est engagé. Il est l'appel des hommes à l'unicité d'Allah et leur orientation vers les détails de celle-ci.

Et la parole qui prouve le sens de cela est : il n'y a point de divinité digne d'être adorée si ce n'est Allah. Elle

est, avec l'attestation que Mohammad est le Messenger d'Allah, le fondement inébranlable.

Ces deux assises et fondements importants sont les fondements de l'Islam et les bases du salut de cette communauté. Celui qui les a saisis et s'est accroché à eux par les œuvres, le savoir, le prêche et la patience, sa situation sera la droiture et Allah réformera par son intermédiaire la communauté proportionnellement à ses efforts, ses capacités et les causes qu'il aura mis en œuvre, quant à celui qui les a délaissés ou a délaissé l'un d'entre eux, il s'est égaré et a péri.

Lorsqu'Allah a envoyé Son Messager () et lui a révélé le coran, la première chose qu'il lui a été récité est : "lis" puis "le revêtu d'un manteau". Il s'est donc levé vers les gens pour les avertir, les appeler à l'unicité d'Allah et les mettre en garde contre la punition d'Allah -Qu'Il Soit Exalté- et il dit : « O gens! Dites: Il n'y a de dieu qu'Allah, vous réussirez ». Les polythéistes se sont gonflés d'orgueil et ont désapprouvé cela parce que ça ne leur était pas habituel. Cela n'était pas ce sur quoi ils ont trouvé leurs prédécesseurs, c'est pour cela qu'ils se sont enflés d'orgueil et ont dit : {Réduira-t-il les divinités à un Seul Dieu? Voilà une chose vraiment

étonnante»}[835], et ont dit
{"Allons-nous abandonner nos
divinités pour un poète fou?"}[836],
et avant ceci la parole d'Allah
(l'Exalté) : {Quand on leur disait:
«Point de divinité à part Allah», ils se
gonflaient d'orgueil et disaient:
«Allons-nous abandonner nos
divinités pour un poète fou?»}[837],
Allah leur a répondu par sa parole :
{Il est plutôt venu avec la Vérité et il
a confirmé les messagers
(précédents)}[838].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de
la page: 246)

[839]A cause du laxisme de
beaucoup de savants, d'étudiants en

science et des notables de l'islam
ceux qui ont compris ce qu'est
l'unicité d'Allah, à cause de leur
laxisme dans ce fondement essentiel,
le polythéisme s'est répandu dans
beaucoup de pays, **et les tombes et les
morts sont adorés en dehors d'Allah
et ils leur a été consacré beaucoup
d'actes d'adorations réservés à Allah :**
untel invoque les morts, untel
cherche assistance auprès d'eux, untel
leur fait vœu, untel leur demande le
soutient comme l'a fait Qouraych et
d'autre avant l'Islam avec Al-'Ozzâ,
Al-Lât, Manât ainsi que différentes
idoles et comme le font les
polythéistes de tout temps avec leurs
idoles et leurs fétiches en les

vénérant, les invoquant, leur demandant assistance, en cherchant leurs bénédictions et en leur demandant le soutien.

Et cela fait partie des conspirations du diable et de ses complots. Il est certes le plus désireux d'éloigner les gens de leur croyance et de leur religion et ce par tous les moyens.

Il est obligatoire aux étudiants en science -car ils sont l'espoir de la communauté après Allah, Qu'Il Soit Exalté, en l'avenir, ils sont les hommes de demain quelle que soit l'université de laquelle ils sortent- il leur est obligatoire de diriger le navire (la communauté) avec sagesse,

dévouement et sincérité. Ils doivent se préoccuper des fondements et de savoir que le seul facteur important sur lequel ils doivent s'appuyer et celui dont tout dépend, est l'attention portée à l'unicité d'Allah, la sincérité envers lui et l'attention portée à la foi en Mohammad (ﷺ) qui est véritablement le Messager d'Allah, qu'il est obligatoire de le suivre et d'emprunter sa voie et que ses compagnons sont les meilleurs de cette communauté et qu'il est obligatoire d'avoir de bonnes pensées envers eux, de croire en leur impartialité, qu'ils sont les meilleurs de la communauté après le Messager d'Allah (ﷺ) et qu'ils sont les porteurs de

la Sunna et du Coran. Il est pour cela obligatoire de suivre leur voie, de demander pour eux l'agrément et de croire qu'ils sont les meilleurs hommes après les prophètes comme il a été établi dans les deux Sahîh, rapporté par Ibn Mas`oud (Que la satisfaction d'Allah soit sur lui) que le Prophète () a dit : « Les meilleurs des hommes sont ceux de ma génération, puis ceux qui les suivront puis ceux qui viendront après ceux-là ». Il y a également d'autres récits qui prouvent cela.

Les compagnons du Prophète () sont les meilleurs des hommes après les prophètes, les plus méritants et ils se distinguent selon leur mérite. Les

meilleurs sont les califes bien guidés
puis les dix restants qui ont été
promis au paradis puis le reste selon
leur rang, leurs œuvres et leur mérite.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de
la page: 247)

[840] Il est nécessaire de donner de
l'importance à ce fondement,
d'appeler les gens à l'unicité d'Allah
et à la sincérité dans Son adoration et
de ne pas exagérer sur les tombes, les
prophètes et les saints en les
invoquant avec Allah, et en leur
vouant des actes d'adorations qui sont
réservés à Allah comme les
invocations, la peur ou l'espoir ou ce
qui y ressemble.

Il est nécessaire à l'étudiant en science et au leader qu'ils respectent les ordres et les interdits d'Allah. Que la peur d'Allah habite leurs cœurs et ce plus que toute chose. Qu'ils restent indifférents à ceux qui répandent le contraire de la vérité et s'oppose à ceux qui la défendent, en plaçant leur confiance en Allah, en attestant ce qu'Il a promis à Son messager Mohammad (ﷺ) et à l'ensemble des messagers. Comme dans sa Parole - qu'il soit loué et exalté-: {Et ceux qui ont mécru dirent à leurs messagers: «Nous vous expulserons certainement de notre territoire, à moins que vous ne réintégriez notre religion!» Alors, leur Seigneur leur révéla:

«Assurément Nous anéantirons les injustes et vous établirons dans le pays après eux. Cela est pour celui qui craint Ma présence et craint Ma menace» } [\[841\]](#).

L'étudiant qui recherche le savoir, l'érudit, le guide et le leader clairvoyant, est non seulement indifférent aux racontars des adorateurs de tombes, des conteurs et des ennemis de l'islam quels qu'ils soit, mais plus encore, il résiste, patiente, attache son cœur à Allah, le craint -Qu'Il Soit Loué- et espère de Lui la victoire -Exalté soit-Il-. Il est celui qui accorde la victoire. Il est le protecteur -Gloire et Pureté à Lui, Le Très-haut-. Il a, certes, promis la

victoire à ceux qui font triompher Sa cause. Il dit : {O vous qui croyez! si vous faites triompher (la cause d') Allah, Il vous fera triompher et raffermira vos pas}[842], et Il dit - Qu'Il soit Exalté- : {et c'était Notre devoir de secourir les croyants}[843]. Mais à condition de s'accrocher à Sa religion, de croire en Lui, de croire en Son messager () et de rester droit sur la religion d'Allah.

Ceci est la cause et la condition pour qu'Allah nous accorde Son secours, comme dit le Tout-Puissant, le Très-Haut : {Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant. Ceux qui, si Nous leur donnons la

puissance sur terre, accomplissent la Salât, acquittent la Zakât, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable} [844], [845] et dans un autre verset il dit -Qu'Il Soit Loué- : {Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorent et ne M'associent rien} [846].

Ceci est Sa promesse -Qu'Il Soit Exalté- pour celui qui est ferme dans la foi, la guidée et les bonnes œuvres.

Certes, Allah lui donnera la souveraineté sur terre, établira pour lui Sa religion, l'abritera et le protégera contre le mal et les complots des ennemis et le fera triompher d'eux.

Parmi ce qui confirme l'attestation que Mohammad est le Messenger d'Allah, on compte l'apologie de sa Sunna, l'appel à la suivre, la mise en œuvre de ses objectifs, la mise en garde contre ce qui la contredit, l'explication du Noble Coran et à travers elle, ce que peut dissimuler ses versets comme sens. Car certes le Coran s'explique et se comprend avec la Sunna qui éclaire, explique et commente le Coran comme l'a dit -

Qu'Il Soit Exalté- : {Et vers toi, Nous avons fait descendre le Coran, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux et afin qu'ils réfléchissent} [\[847\]](#).

Il faut que ce fondement essentiel soit le point de départ pour les prêcheurs sincères et les réformateurs sur cette terre, ceux qui ont voulu prendre la responsabilité de réformer la société et de la tirer vers les rives du salut et le navire de la réussite, pour que soit basée cette réforme sur le plus grand facteur qui est la sincérité dans l'adoration d'Allah, la croyance en Son messager (ﷺ) et le respect de Ses prescriptions et de Ses interdits et ce par le suivi de Sa législation et la

mise en garde contre ce qui la contredit.

Ensuite, qu'ils regardent les autres facteurs qui succèdent à ce fondement, et qu'ils appellent à accomplir les prescriptions d'Allah comme la prière (As-Salâ), l'aumône légale (Zakâ), le jeûne (As-Siyâm), le pèlerinage (le Hadj) et autres. Qu'ils interdisent le polythéisme (chîrk) et tout ce qui est moindre comme péchés. Puis, qu'ils s'efforcent de répandre l'entente entre les hommes en commandant le bien et réprimant le mal. Qu'ils appellent à Allah et à la réconciliation entre les gens...

(Numéro de la partie: 1, Numéro de

la page: 249)

[848]Le réformateur s'active avec force à instaurer la loi d'Allah sur terre, à délaissier les interdictions d'Allah et à ne pas franchir les limites d'Allah et prévient contre les innovations interdites dans la religion. Ainsi est le réformateur couronné de succès. Il saisit les facteurs un par un, en tenant compte de cette base solide qui est la validation de l'attestation qu'il n'y a point de divinité digne d'être adoré en dehors d'Allah et que Mohammad est le Messenger d'Allah, en l'apprenant et en la mettant en pratique. Il l'enseigne aux gens et l'applique lui-même. Il atteste de l'unicité d'Allah, il Lui

consacre son adoration et se soumet à Sa législation, en suivant le Messenger d'Allah (). Il apprend la Sunna, il l'honore comme l'ont honorée les compagnons et il suit sa voie et ce qu'elle implique et ce avec le Livre d'Allah comme l'ont fait les compagnons car certes ils connaissaient le Coran et la Sunna, et n'avaient pas d'autres livres, en effet les livres sont venus après eux.

La conduite et les œuvres des compagnons et de leurs disciples étaient puisés dans le Noble Livre (Le Coran). Ils le méditaient, le lisaient en ayant pour but la piété, la connaissance, le profit et les œuvres, ainsi que pour la Sunna, ils

l'étudiaient, l'apprenaient et en puisaient le savoir et les actes.

Ainsi, étaient les compagnons du Prophète (). Ainsi étaient ceux qui les ont suivis avec bienfaisance avant l'apparition des ouvrages de récits prophétiques.

Compare-toi à eux. Extrais du Livre de ton Seigneur ainsi que de la Sunna de Son Messenger () et des paroles des Gens de Science (Oulémas), ce qui t'aide dans la compréhension du Livre d'Allah et de la Sunna. Sois profondément attaché à la recherche de la science et de la compréhension de la religion pour que tu puisses orienter la société vers le droit

chemin et la conduire sur les rives du salut. Pour savoir comment faire, eh bien, commences par toi-même, fais des efforts pour améliorer ton comportement et ta course dans l'accomplissement du bien. Cela en étant parmi les premiers gens à accomplir la prière, parmi les premiers dans tout ce qu'il y a de bien, et parmi les plus éloignés de tout ce qui est mal. Conformes toi et mets en pratique le Livre d'Allah et la Sunna de Son Messager () dans tes actes et tes paroles avec tes amis, tes frères et ceux qui t'assistent.

Ainsi est le croyant, ainsi étaient les compagnons (Qu'Allah soient satisfait d'eux) et ceux qui ont

marchés sur leurs traces, parmi ceux de la génération qui a suivi et ceux qui ont suivi ces derniers et les réformateurs. Les Imams de la guidée étudient le [\[849\]](#)Livre d'Allah et œuvrent selon ce qu'il renferme. Ils enseignent sa récitation aux gens, les orientent vers ses significations de même qu'ils leur enseignent la Sunna et les encouragent à s'y attacher ainsi qu'à la comprendre. Ils leur recommandent de respecter les prescriptions et les interdits et de ne pas franchir les limites qu'Allah et Son Messager ont définies et ce tout au long de leur vie présente.

Tous ces facteurs de réforme requièrent dévouement et sincérité.

L'appel à l'unicité d'Allah a besoin de dévouement et de sincérité et que l'on éclaire le sens de "Point de divinité à part Allah" et son sens est : point de véritable adoré si ce n'est Allah.

C'est en méditant sur le Noble Coran que cette signification devient très claire. Et aussi le fait de l'honorer et d'appeler au message après avoir cru que Mohammad est le Messenger d'Allah, qu'il est obligatoire de le suivre et qu'Allah l'a envoyé à l'ensemble de l'humanité, arabe et non-arabe, djinn et être humain, mâle et femelle. Il convient donc à l'ensemble des habitants de la terre de le suivre comme l'a dit -l'Exalté- :

{Dis: «O hommes! Je suis pour vous tous le Messenger d'Allah, à Qui appartient la royauté des cieux et de la terre. Pas de divinité à part Lui. Il donne la vie et Il donne la mort. Croyez donc en Allah, en Son messenger, le Prophète illettré qui croit en Allah et en Ses paroles. Et suivez-le afin que vous soyez bien guidés»} [\[850\]](#), et il a dit -Qu'il soit Loué- **avant ceci** : {Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui; ceux-là seront les gagnants} [\[851\]](#).

Ceux qui l'ont suivi et respecté ses ordres et ses interdits sont ceux qui ont réussi. Quant à ceux qui se sont

détournés et ont suivi leurs passions et le Diable, ceux-ci sont les perdants, les damnés. Il n'y a ni puissance ni de force que par Allah.

Les moyens sont, en fait nombreux selon ce à quoi tu appelles, ce que tu réprimandes. Pour cela tu t'efforces de choisir les éléments de la législation dont tu connais l'origine, et la référence dans le Livre d'Allah et la Sunna de Son Messenger (). Tu appelles les gens à la religion d'Allah.

[\[852\]](#) Les facteurs et les sociétés sont différents. Les sociétés qui combattent la religion et dans lesquelles il n'y a pas de chef qui t'aide dans la réforme et l'orientation,

tu y œuvres comme a oeuvré le
Messager d'Allah (ﷺ) à La Mecque. Tu
appelles à Allah avec douceur, de
belle manière et avec des paroles
douces pour que les cœurs soit
touchés et attendris par ce que tu dis.
C'est par cela que sont entraînés les
cœurs vers l'obéissance à Allah et son
unicité. Tu t'aides de tes frères et de
ceux qui suivent le même chemin que
toi dans l'appel et l'orientation des
gens par des voies douces. Cela dans
les sociétés dont il est possible d'être
présent jusqu'à ce que se raffermisse
cette croyance et qu'elle se propage
entre les gens avec des preuves
claires.

Tandis que dans une société islamique, en présence d'un chef musulman qui t'aide, tes efforts seront plus orientés vers la recommandation du bien et l'interdiction du blâmable, le bon rapport avec les responsables surtout lors de la présence d'opposants et de ceux dont on craint que leur divergence soit un danger pour la société. Tout cela en étant engagé sur le droit chemin avec clémence, sagesse et patience, comme a dit Allah -Qu'Il soit Exalté- : {Par le Temps! L'homme est certes, en perdition sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, s'enjoignent mutuellement la vérité et

s'enjoignent mutuellement
l'endurance} [\[853\]](#).

La patience, le fait de se recommander mutuellement la vérité et l'appel à cette dernière sont indispensables, jusqu'à ce que tu réussisses dans ta tâche. Aussi, les responsables et les grands parmi les notables de la communauté, ses personnalités importantes, ses commandants et ses émirs dont on craint le mal avec cet appel, ceux-là, on les conseille d'une belle manière, on les oriente et on les prêche par écrit et oralement. Comme dit Allah - Qu'Il Soit Loué- : {C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Muhammad) as été si doux envers

eux! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage} [854]. Aussi, comme il a dit -Gloire et Pureté à Lui- à Moussa (Moïse) et Hâroun (Aaron) -que la prière et la paix soit sur eux- lorsqu'il les a envoyé à Pharaon : {Puis, parlez-lui gentiment. Peut-être se rappellera-t-il ou [Me] craindra-t-il?} [855].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 252)

[856] Il est donc obligatoire aux réformateurs et aux prêcheurs de suivre ce chemin, et qu'ils soignent les maux de la communauté avec la sagesse et le bon conseil et qu'ils

s'adressent à chaque personnes selon ce qui est convenable (a leur rang) jusqu'à ce qu'ils réussissent dans leurs tâches et qu'ils atteignent leurs buts.

A ceux qui appellent à Allah -Gloire et Pureté à Lui- et ceux qui désirent la réforme, de prendre soin des deux derniers moyens, ainsi que des deux moyens précédents qui sont : de se conseiller et de se commander mutuellement la vérité avec ses frères, ses amis, les notables de la société et ses commandants. En outre, la patience dans tout ce qui peut survenir comme préjudice de la part des notables et d'autres qu'eux. Et ce en appliquant ce que montre la sourate précédente dans cette parole

d'Allah -Gloire et Pureté à Lui- : {Par le Temps! L'homme est certes, en perdition sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement l'endurance} [857].

En se réconfortant par l'exemple des Nobles Messagers -que la prière et la paix soit sur eux- comme a dit Allah -Gloire et Pureté à Lui- à Son prophète Mohammad () à la fin de la sourate Al-'Ahqâf, **qui a été révélé à La Mecque** : {Endure (Muhammad) donc, comme ont enduré les messagers doués de fermeté; et ne te montre pas trop pressé de les voir subir [leur châtiment]} [858]. Et il a

dit -Gloire et Pureté à Lui- dans la sourate (Al `Imrân), qui a été révélé à Médine : {Certes vous serez éprouvés dans vos biens et vos personnes; et certes vous entendrez de la part de ceux à qui le Livre a été donné avant vous, et de la part des Associateurs, beaucoup de propos désagréables. Mais si vous êtes endurants et pieux... voilà bien la meilleure résolution à prendre}[859], et Il a dit -Gloire et Pureté à Lui- dans cette sourate lorsqu'il a interdit de prendre les polythéistes comme confidents : {Mais si vous êtes endurants et pieux, leur manigance ne vous causera aucun mal. Allah connaît parfaitement tout ce qu'ils font}[860],

et Il a dit -Gloire et Pureté à Lui- à la fin de la sourate (An-Nahl), qui a été également révélé à La Mecque :

{Endure! Ton endurance [ne viendra] qu'avec (l'aide) d'Allah. Ne t'afflige pas pour eux. Et ne sois pas angoissé à cause de leurs complots. Certes, Allah est avec ceux qui [L'] ont craint avec piété et ceux qui sont bienfaisants} [\[861\]](#), [\[862\]](#) et les versets qui ont cette signification sont nombreux.

Celui qui a emprunté la voie des messagers, parmi les prêcheurs et les réformateurs, a réussi dans son appel, obtenu une issue louable ainsi que la victoire sur les ennemis. Celui qui respecte cela, étudie ce qui a été

rapporté sur les réformateurs, sur leur vie, l'a compris et constaté.

Je demande à Allah par Ses noms les plus beaux et Ses plus nobles attributs d'améliorer la situation des musulmans, de leur accorder la compréhension de la religion, d'accorder à leurs commandants tout le bien, d'améliorer leurs conseillers, de préserver tous les musulmans de tous les pays des épreuves et de l'obéissance aux passions et au diable. Allah est certes le Défenseur et Celui qui est capable de cela... Que la prière d'Allah et la paix soient sur notre Prophète Mohammad, sur sa famille et ses compagnons.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 254)

[863] Les preuves tirées du Coran et de la Sunna et les preuves plausibles de la possibilité d'explorer les planètes

La louange appartient à Allah Seul, et prière et paix sur le Prophète ultime, sur sa famille et ses compagnons.

Les questions, sur ce que prétendent les astronautes en ce qui concerne le fait d'atteindre la surface de la lune ou sur leurs essais pour parvenir aux autres planètes, se sont répétées. A cause des nombreuses interrogations et études sur ces faits, j'ai jugé

intéressant d'écrire un mot sur ce sujet de façon à éclairer et orienter vers la vérité - S'il plaît à Allah -. Allah - Qu'il soit Loué et Exalté - a interdit à Ses serviteurs de parler sans savoir et a mis en garde contre ceci dans Son Livre Explicite. Il a dit - Gloire et Pureté à Lui - : {Dis: «Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes (les grands péchés), tant apparentes que secrètes, de même que le péché, l'agression sans droit et d'associer à Allah ce dont Il n'a fait descendre aucune preuve, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas»} [864], et Le Très-Haut a dit : {Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. L'ouïe, la vue

et le cœur: sur tout cela, en vérité, on sera interrogé}[865], et Il a informé - Gloire et Pureté à Lui - que le diable commande le fait de parler sans savoir, et Allah - Qu'il soit élevé - a dit : {O gens! De ce qui existe sur la terre; mangez le licite pur; ne suivez point les pas du Diable car il est vraiment pour vous, un ennemi déclaré. Il ne vous commande que le mal et la turpitude et de dire contre Allah ce que vous ne savez pas}[866].

Allah - Gloire et Pureté à Lui - a ordonné à Ses serviteurs, les croyants, de vérifier les informations rapportées par les pervers et Il dit - Qu'Il soit Exalté - : {O vous qui avez

cru! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair [de crainte] que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait} [867].

[868]Ce qui est obligatoire aux musulmans en général et aux étudiants en science en particulier, c'est de s'abstenir de parler sur Allah sans suffisamment de savoir. Il n'est pas permis à celui qui croit en Allah et au Jour Dernier de dire : cela est licite et ceci est illicite ou ceci est permis et cela n'est pas permis, sauf avec des preuves sur lesquelles on peut s'appuyer. Sinon, il se contente de ce dont se sont contentés les Gens

de Science (**Oulémas**) avant lui en marquant le silence dans ce qu'il ne connaît pas après avoir déclaré "Allah sait mieux" ou "je ne sais pas". Et quelle parole est meilleure que celle des Anges - `Alaihim As-Sallam - lorsqu'ils dirent à leur Seigneur - Gloire et Pureté à Lui - : {"Gloire à Toi! Nous n'avons de savoir que ce que Tu nous as appris. Certes c'est Toi l'Omniscient, le Sage"} [\[869\]](#).

Lorsque le Prophète () questionnait ses compagnons (**Qu'Allah soit satisfait de lui**) sur quelque chose qu'ils ne connaissaient pas, **ils répondaient** : "Allah et Son Messager sont plus savants". Et qu'est-ce que

cela, si ce n'est la perfection de leur connaissance et de leur foi, leur vénération pour Allah - Gloire et Pureté à Lui - et leur éloignement de ce qui ne les concernent pas. Dans ce domaine, il est obligatoire de vérifier ce que disent les mécréants et les pervers ou d'autres concernant les planètes et leurs qualifications, la possibilité de les atteindre, de les explorer et ce qui s'y rattache. Il est donc obligatoire au musulman, sur ce sujet et sur tout sujet en général, de vérifier et de ne pas se précipiter dans l'approbation ou le démenti, sauf si lui sont parvenues les informations suffisantes sur lesquelles il pourrait se fonder et se fier. Tel est le sens de

la parole d'Allah - Gloire et Pureté à Lui - dans le verset précédent de la sourate "Al-Hodjorât": {O vous qui avez cru! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair}[870].

Le sens voulu de "voyez bien clair" est "vérifiez jusqu'à la présence d'indications ou de renseignements qui confirmeront les déclarations du pervers ou de ceux qui lui ressemblent". Et Allah - Gloire et Pureté à Lui - n'a pas dit : s'il vous vient un pervers avec une nouvelle ne l'acceptez pas, mais Il a dit "voyez bien clair" car le pervers, qu'il soit mécréant ou musulman désobéissant, peut être véridique dans ce qu'il rapporte. Il est donc obligatoire de

vérifier ce qu'il dit. Et Allah - Gloire et Exalté soit-il - a blâmé le démenti aveugle des mécréants à propos du Coran, en disant, **Qu'Il soit Exalté :** {Bien au contraire: ils ont traité de mensonge ce qu'ils ne peuvent embrasser de leur savoir, et dont l'interprétation ne leur est pas encore parvenue. Ainsi ceux qui vivaient avant eux traitaient d'imposteurs **(leurs messagers)**. Regarde comment a été la fin des injustes!} [\[871\]](#). Et quelle meilleure parole que celle prononcée par le grand érudit Ibn Al-Qayîm Qu'Allah lui fasse miséricorde, [\[872\]](#) dans son poème intitulé "Al-Kâfiyya Ach-**Châfiyya**":

La précipitation dans par le savoir,

le rejet d'une chose est cause de
que tu n'as pas cerné privation

Plus important et dangereux encore que cela, l'empressement dans le fait de rendre mécréant ou pervers, sans preuves tirées du Livre d'Allah ou de la Sunna de Son Messenger (ﷺ), sur lesquelles on peut s'appuyer. Et, il n'y aucun doute que cela est de l'arrogance envers Allah et Sa religion et des paroles proférées sans science et que c'est le contraire de la façon d'agir les Gens de science et de foi parmi les pieux prédécesseurs, qu'Allah soit satisfait d'eux, et nous mette avec ceux qui les suivent avec bienfaisance. Il a été authentifié que le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « Celui

qui dit à son frère "O mécréant" cela sera vrai pour l'un des deux », et il a dit () « Quiconque taxe un homme de mécréant ou lui dit : « O ennemi d'Allah » alors qu'il ne l'était pas, cette qualification va être renvoyée à lui ». Le sens est, que la parole qu'il a prononcée, se retournera contre lui et ceci est une menace sérieuse qui impose la prudence dans le fait de rendre mécréant ou pervers, sauf si cela se fait avec science et clairvoyance. De cela et de ce qui a été rapporté dans ce sens, apparaît l'obligation de craindre les dégâts de la langue et de veiller à la tenir sauf pour l'utiliser dans le bien, si cela a été bien compris.

Revenons à notre sujet. Nous avons examiné avec attention ce qui a été mentionné dans le Noble Livre comme versets évoquant le soleil, la lune et les astres et nous n'avons rien trouvé comme arguments explicites qui prouvent que le fait d'atteindre la lune ou les autres planètes, soit impossible. Il en est de même pour la Sunna purifiée, nous n'avons rien trouvé qui prouve cette impossibilité. En résumé, en ce qui concerne celui qui nie ou rejette cette parole, il existe ce qu'a cité Allah dans son Honorable Livre dans la sourate Al-Hidjr, lorsqu'Il dit - Gloire et Pureté à Lui - : { Certes Nous avons placé dans le ciel des constellations et Nous

l'avons embelli pour ceux qui regardent. Et Nous l'avons protégé contre tout diable banni. A moins que l'un d'eux parvienne subrepticement à écouter, une flamme brillante alors le poursuit} [873], et Il a dit - qu'Il soit Exalté - dans la sourate "Al-Fourqân" : {Que soit béni Celui qui a placé au ciel des constellations et y a placé un luminaire (le soleil) et aussi une lune éclairante!} [874], et il a dit dans la sourate "As-Safât" : {Nous avons décoré le ciel le plus proche d'un décor : les étoiles afin de le protéger contre tout diable rebelle. Ils ne pourront être à l'écoute des dignitaires suprêmes [les Anges]; car ils seront harcelés de tout côté et

refoulés. Et ils auront un châtime^{nt} perpétuel. Sauf celui qui saisit au vol quelque [information]; il est alors pourchassé par un météore transperçant} [875], [876] et Il a dit - Gloire et Pureté à Lui - dans la sourate "Al-Mou^lk": { Nous avons effectivement embelli le ciel le plus proche avec des lampes [des étoiles] dont Nous avons fait des projectiles pour lapider les diables et Nous leur avons préparé le châtime^{nt} de la Fournaise} [877], et Il a dit dans la sourate "Nou^h" : { N'avez-vous pas vu comment Allah a créé sept cie^{ux} superposés et y a fait de la lune une lumière et du soleil une lampe?} [878]. Ils n'ont pensé, que ce

qu'a rappelé Allah dans ces Nobles Versets. Ce qui est venu dans le même sens, prouve que les planètes, font partie du ciel ou sont fixées sur celui-ci. Comment est-il donc possible d'atteindre leurs surfaces? Ils se sont également rapportés, à ce qu'a dit une partie des astronomes qui affirment que la lune est dans le ciel le plus proche, que Mercure est dans le deuxième ciel, Vénus dans le troisième, le soleil dans le quatrième, Mars dans le cinquième, Jupiter dans le sixième et Saturne dans le septième.

Beaucoup d'exégètes se sont contentés de rapporter cela et se sont tus (sur la signification). La réponse

est qu'il n'y a pas dans les versets cités ce qui prouve que le soleil, la lune ou autres parmi les planètes, font partie du ciel ou sont fixées à celui-ci. Mais la signification de ces versets est que les planètes sont dans le ciel et sont sa parure. Et le terme "ciel" dans la langue arabe est utilisé pour désigner tout ce qui est élevé, et ce comme dans la parole d'Allah - Gloire et Pureté à Lui - : {Etes-vous à l'abri que Celui qui est au ciel vous enfouisse en la terre? Et voici qu'elle tremble! Ou êtes-vous à l'abri que Celui qui est au ciel envoie contre vous un ouragan de pierres? Vous saurez ainsi quel fut Mon avertissement}[879].

Un groupe d'exégètes a dit à propos de ces deux versets que la préposition "dans" ici indique le lieu et le sens voulu par le "ciel" est "hauteur ou élévation". Ils ont démontré par cela qu'Allah - Gloire et Pureté à Lui - en ce qui concerne l'élévation, est au-dessus du Trône car le terme "ciel" ayant le sens de "hauteur" est connu dans la langue arabe. D'autres parmi les exégètes ont dit que le sens de "dans" ici est "sur" et la signification de "ciel" est " le ciel construit"; comme l'a dit Allah - Gloire et Pureté à Lui - : {**Parcourez la terre**}[\[880\]](#). C'est-à-dire "sur la terre" et d'après cela le sens est qu'Allah - Gloire et Pureté à Lui - est au-dessus [\[881\]](#)du

ciel. Cela est en accord avec le reste des versets montrant qu'Il est - Gloire et Pureté à Lui - au-dessus du Trône, qu'Il s'est élevé au-dessus de celui-ci de la façon qui convient à Sa Majesté - qu'Il soit Loué et Exalté - et Son élévation ne ressemble en rien à l'élévation de Ses créatures. Comme Il dit - qu'Il soit Loué et Exalté - : {Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant} [882], et Il dit - Gloire et Pureté à Lui - : {Et nul n'est égal à Lui} [883], et Il a dit, Le Très-Haut : {N'attribuez donc pas à Allah des semblables. Car Allah sait, tandis que vous ne savez pas} [884]. Celui qui conteste cette signification et décrit Allah - Gloire

et Pureté à Lui - par ce qui est différent, a certes contredit les preuves de la charia puisées dans le Livre et la Sunna, prouvant la hauteur d'Allah - Gloire et Pureté à Lui -et son élévation au-dessus du Trône, élévation qui convient à Sa Majesté, sans se demander comment, ni comparer, ni altérer et sans nier Ses Attributs Divins. Il a, de même, contredit l'unanimité des prédécesseurs de cette communauté, et à ce sujet Sa parole - Gloire et Pureté à Lui- dans la sourate "[Al-Baqara](#)" : {O hommes! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous à la piété. C'est Lui

qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit; qui précipite la pluie du ciel et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir, ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela)} [885].

Un groupe d'exégètes a rapporté que la signification de Sa parole - Gloire et Pureté à Lui - dans ce verset : {qui précipite la pluie du ciel} [886], la signification de "ciel" ici est "nuage". Il a été appelé ainsi par rapport à sa hauteur et son élévation au dessus des gens, et aussi, à ce propos Sa parole - qu'Il soit Exalté - dans la sourate "Al-Hadjj" : {Celui qui pense qu'Allah ne le secourra pas dans l'ici-bas et dans l'au-delà qu'il tende une corde

jusqu'au ciel}[887]. Les exégètes ont dit que le sens est qu'il tende une corde jusqu'à ce qui est au-dessus de lui comme toit ou ce qui y ressemble. Il est donc appelé "ciel" à cause de sa hauteur par rapport à ce qui se trouve plus bas et à ce sujet Sa parole, Le Très-Haut: {N'as-tu pas vu comment Allah propose en parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est ferme et la ramure s'élançant dans le ciel?}[888].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 259)

[889]Sa parole ici "dans le ciel" a pour signification "dans les hauteurs". Et l'auteur de (Al-Qâmous)

a dit : "le ciel" connu, peut être féminin ou masculin il est le toit de toute chose (fin).

Les preuves recueillies à ce sujet, de la Parole d'Allah, - Gloire et Pureté à Lui - de Son Messager Mohammad (), des exégètes et des imams de la langue arabe convergent sur le fait que le terme "ciel" est souvent employé pour désigner ce qui est élevé. Lorsque l'on a pris connaissance de cela, il est possible que le sens des versets soit qu'Allah - Gloire et Pureté à Lui - a placé ses planètes dans une orbite entre le ciel et la terre, et l'a appelé "ciel" par rapport à sa hauteur. Il n'y a pas à notre connaissance de preuves qui

s'opposent à cela. Allah - Gloire et Pureté à Lui - a certes rappelé, dans deux versets de Son Noble Livre, que le soleil et la lune se déplacent dans une orbite et ce dans sa parole - qu'Il soit Exalté - dans la sourate "Al-'Anbiyyâ" : {Et c'est Lui qui a créé la nuit et le jour, le soleil et la lune; chacun voguant dans une orbite} [\[890\]](#), et Sa Parole - Gloire et Pureté à Lui - dans la sourate "Yâ-Sîn" : {Le soleil ne peut rattraper la lune, ni la nuit devancer le jour; et chacun vogue dans une orbite} [\[891\]](#). S'ils étaient fixés sur le ciel, ils n'auraient pas été décrits comme voguant; car voguer a le sens de se

déplacer sur l'eau ou se qui y ressemble.

Ibn Djarîr (qu'Allah lui fasse miséricorde) a rappelé dans son exégèse bien connu que l'orbite, dans la langue arabe est quelque chose de rond et que plusieurs paroles sont répandues chez les Prédécesseurs sur sa signification. Puis, **il a rapporté ceci** : Et ce qui est exact, parmi les propos sur cela, est que l'on dise comme l'a dit Allah - qu'Il soit Exalté - : **{et chacun vogue dans une orbite}** [\[892\]](#), et il est possible que cette orbite soit comme l'a dit Modjâhid comme le fer de la meule ou comme il a rapporté de Al-Hassan comme la partie de la meule qui broie

et il est possible qu'elle soit comme une vague ceinturée, ou un pivot dans le ciel... "L'orbite" dans la langue arabe signifie toute chose circulaire. Il a rapporté aussi, Qu'Allah lui fasse miséricorde, de `Abd-Ar-Rahman ibn Zayd ibn 'Aslam, **ceci** : "Le globe céleste qui se situe entre le ciel et la terre est la voie des étoiles, du soleil et de la lune. **Et il a lu** : {Que soit béni Celui qui a placé au ciel des constellations et y a placé un luminaire **(le soleil)** et aussi une lune éclairante!} **[893]**, **[894]****(et il a continué)** ces constellations sont entre le ciel et la terre et non sur terre." fin de citation.

Ibn Kathîr a rapporté - Qu'Allah lui fasse miséricorde ! - dans son exégèse, cette parole de Ibn Zayd et l'a réfuté bien qu'il n'y était pas lieu de le faire lorsqu'on y prête attention, en raison de l'absence de preuves.

An-Nasfî a énoncé dans son exégèse :
"...et la majorité affirme que l'orbite est comme une vague ceinturée sous le ciel dans laquelle se déplacent le soleil, la lune et les étoiles." fin de citation.

Al-'Alousî a dit dans son exégèse
"Rawh Al-Ma'ânî" ce qui suit : " La majorité des exégètes ont dit qu'elle était une vague ceinturée sous le ciel

dans laquelle se déplace le soleil et la lune." fin de citation.

En se basant sur ce propos dans l'explication de "l'orbite" et des versets précédents, il n'y a aucun problème dans le fait d'affirmer que d'atteindre la surface de la lune ou autre que celle-ci parmi les planètes, ne contredit pas les preuves entendues et cela n'implique pas qu'il y ait une influence sur ce que montre le Coran, sur le fait que le soleil et la lune sont dans le ciel et celui qui prétend que les orbites sont les cieux "bâtis", il n'a aucune preuve sur laquelle on peut se baser, de ce que l'on connaît. Bien au contraire, les preuves textuelles et autres montrent

que les sept cieux ne sont pas les orbites, et il est possible qu'il est voulu par "le ciel" dans les versets précédents le ciel le plus bas, comme il apparaît dans le verset d'Al-Hidjrou à Allah - Gloire et Pureté à Lui - **a dit :** {Certes Nous avons placé dans le ciel des constellations et Nous l'avons embelli pour ceux qui regardent} [\[895\]](#), et ce qui est explicite dans le verset de la sourate Al-Moulk qui est celle de la parole d'Allah - Gloire et Exalté soit-il - : {Nous avons effectivement embelli le ciel le plus proche avec des lampes (des étoiles) dont Nous avons fait des projectiles pour lapider les diables} [\[896\]](#). Allah - Gloire et

Pureté à Lui - n'a pas voulu dire que les constellations en font partie. Mais Il a voulu dire - Gloire et Pureté à Lui - qu'elles sont proches et apparentées à celui-ci, comme il est utilisé dans la langue arabe, untel est résident à Médine ou à La Mecque alors qu'il est dans ses environs et qu'il en est proche. La description d'Allah - Gloire et Pureté à Lui - des astres comme étant l'ornement du ciel, n'implique pas qu'ils sont fixés à lui car il n'y a aucune de preuve de cela. Par contre, il est juste [\[897\]](#) qu'on les appelle sa parure, même s'ils étaient séparés de lui et qu'il y ait un vide entre eux et le ciel. Comme l'homme embellit son plafond de tissus, de

lustres et de ce qui y ressemble sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient collés au plafond. On dit en langue arabe, untel a décoré le plafond de sa maison même s'il y a un vide entre le décor et le plafond.

En ce qui concerne Sa parole - Gloire et Pureté à Lui - **dans lasourate Nouh** : {N'avez-vous pas vu comment Allah a créé sept cieux superposés et y a fait de la lune une lumière et du soleil une lampe?} [\[898\]](#). Il n'y a pas dans ces arguments, ce qui prouve que la signification est que le soleil et la lune font partie du ciel. Mais le sens est que leurs lumières sont dans les cieux mais pas leurs corps. En effet, leurs corps sont à l'extérieur des

cieux et leurs lumières inondent les
cieux et la terre.

Ibn Djarîr a rapporté, - Qu'Allah lui
fasse miséricorde -, à propos de ce
verset, de `Abd-Allah ibn 'Amr ibn
Al-`Ass (qu'Allah soit satisfait d'eux),
ce qui va dans ce sens puisqu'il a dit
dans son exégèse : Nous a rapporté
`Abd-A`la, qui a dit : Nous a rapporté
Ibn Thawr , de Mo'amir, de Qatâda,
de `Abd-Allah ibn 'Amr ibn Al-`Ass
(qu'Allah soit satisfait d'eux), qui a
dit que : "Le soleil et la lune font face
aux cieux et leur envers, est en
direction de la terre". Fin de citation.
Dans sa chaîne de transmission, il y a
une interruption puisque Qatâda n'a
pas connu `Abd-Allah ibn 'Amr. Il se

peut, si cela lui est attribué, qu'il l'ait recueilli des Israélites. A première vue, ce verset montre que leurs lumières sont dans les cieux et pas leurs corps et le fait que leurs faces soient en direction des cieux et leurs envers, en direction de la terre, il y a en cela matière à discuter et Allah - qu'Il soit loué et exalté- en est le plus Savant. En ce qui concerne la parole de ceux qui ont dit, **parmi les gens de l'exégèse** : que ceci tient du fait d'appliquer ce qui est jugé absolu sur ce qui est jugé partiel, car la lune est dans le ciel le plus proche et le soleil, est au quatrième ciel, **comme il est dit** : J'ai vu la tribu Tamîm alors qu'il n'en a vu qu'une partie. Ceci n'est pas

correct et n'est pas une preuve et il n'y a pas d'argument sur lequel nous pouvons nous appuyer d'après ce que nous connaissons, qui prouve que la lune est dans le ciel le plus proche et le soleil au quatrième. Ceux qui ont prononcé ces propos parmi les astronomes, eh bien ceci n'est pas une preuve car leurs propos sont en général construits sur la conjecture et le doute et non sur les règles de la Charia et des bases [\[899\]](#)définitives. Il est donc obligatoire d'être vigilant sur cela.

Il correspond à cette signification ce qu'a dit Al-Hafîz Ibn Kathîr (Qu'Allah lui fasse miséricorde) dans son exégèse à propos de Sa parole -

Gloire et Pureté a Lui - : {N'avez-vous pas vu comment Allah a créé sept cieux superposés} [900], le verset où il est énoncé, la Parole du Très-Haut : {N'avez-vous pas vu comment Allah a créé sept cieux superposés} [901]. C'est-à-dire un au-dessus de l'autre. Est-ce que cela se ferait par l'écoute seulement ou est-ce que cela fait partie de ce que l'on pourrait percevoir par les sens et de ce qui est connu comme rotations et éclipses. Les sept planètes s'occultent les unes les autres. La plus basse est la lune dans le ciel le plus proche et elle occulte ce qui au-dessus d'elle et Mercure dans le deuxième ciel, Vénus dans le troisième, le soleil

dans le quatrième, Mars dans le cinquième, Jupiter dans le sixième et Saturne dans le septième. Pour ce qui est du reste des étoiles, elles sont immobiles. Quant au huitième astre, il est appelé (l'astre immobile), et parmi les législateurs ceux qui disent qu'il est le Marchepied (al-Koursî). Le neuvième astre, c'est "Al-'Atlas". Ce qui est préféré par eux, est celui dont le mouvement est contraire aux autres et cela certes car il est le point de départ et il est de l'Occident vers l'Orient alors que le reste des astres vont dans le sens contraire de l'Orient vers l'Occident et le reste des planètes tournent avec eux. Par contre, le mouvement des planètes s'oppose à

celui de leurs orbites, elles se déplacent de l'Occident vers l'Orient. Le cycle de chacun est complet selon sa mesure. Le cycle de la lune est complet une fois tous les mois, celui du soleil, une fois dans l'année et celui de Saturne, une fois tous les trente ans et cela en fonction de la grandeur de leurs orbites, bien que la vitesse de leurs mouvements, soit concordante. Ceci est un résumé de ce qu'ils disent à ce propos et malgré les divergences entre eux dans beaucoup de sujets que nous ne sommes pas en train d'expliquer. Fin de citation.

La parole d'Al-Hâfîz ici, (Qu'Allah lui fasse miséricorde), malgré leur

divergence prouve que les astronomes ne sont pas en accord sur ce qu'il a déjà été rapporté d'eux, sur le fait que la lune est dans le ciel le plus proche, Mercure dans le deuxième, Vénus dans le troisième, le soleil dans le quatrième... S'ils avaient entre les mains des preuves décisives sur ce qu'ils ont rapportés, ils n'auraient pas divergé et même s'ils étaient en accord sur cela, leur entente n'est pas une preuve car elle n'est pas exempte d'erreur.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 263)

[\[902\]](#) Certes, le consensus (Idjmâ`), qui est à l'abri des erreurs, est celui de

l'Islam. Ceux qui ont rempli les conditions de "l'Idjtihâd" (l'effort de déduction des sentences) et ce selon la parole du Prophète () : « Un groupe de ma communauté ne cesse d'être sur la vérité, étant ainsi victorieux ». Si les savants de l'Islam se sont entendus sur un décret, d'une entente catégorique, ils sont sans aucun doute dans la vérité car ils font partie du groupe victorieux et le Prophète () a informé qu'il ne cesserait de rester sur la vérité jusqu'à ce que vienne l'ordre d'Allah.

Ce qui apparaît des preuves précédentes et des paroles nombreuses des Oulémas, comme l'a raconté An-Nasfî, et Al-'Alousî :

toutes les étoiles et parmi elles le soleil et la lune sont sous les cieux et non pas à l'intérieur. On sait qu'il n'y a pas d'obstacle à ce qu'il y est entre les étoiles et le ciel le plus rapproché un espace vide. Il est possible que se déplacent, dans ce vide, des navettes spatiaux et il est possible qu'on descende sur la surface de la lune ou autre parmi les étoiles. Il est interdit de dire que cela est impossible sauf avec des preuves explicites de la charia qu'on est obligé de suivre. Comme il n'est pas permis de croire celui qui prétend être arriver sur la surface de la lune ou autre parmi les étoiles sauf avec des preuves scientifiques qui prouvent sa

sincérité. Et, il n'y a aucun doute que les gens et les astronautes par rapport à leurs connaissances sur l'espace, ne sont pas égaux. Donc, celui qui a entre les mains des informations d'observatoires ou autres qui l'ont convaincues et qui prouvent l'authenticité de ce qu'ont prétendu les astronautes américains ou autres sur le fait d'avoir atteint la surface de la lune et bien il est excusé pour son attestation. Quant à celui qui n'a pas eu à sa disposition les informations prouvant cela et bien il lui est obligatoire de s'abstenir et de vérifier jusqu'à ce qu'il soit établi, entre ses mains, ce qui comprend l'acceptation ou le dénigrement et ce, en mettant

en pratique les preuves citées précédemment.

Et parmi ce qui prouve la possibilité d'atteindre les étoiles, la parole d'Allah - Gloire et Pureté à Lui - dans la sourate Al-Djinnde ce qu'il a informé à leur sujet : {Nous avons frôlé le ciel et nous l'avons trouvé plein d'une forte garde et de bolides. Nous y prenions place pour écouter. Mais quiconque prête l'oreille maintenant, trouve contre lui un bolide aux aguets} [\[903\]](#). Si l'ascension au ciel a été possible aux djinns jusqu'à ce qu'ils le frôlent et qu'ils y prirent place, comment cela soit-il impossible aux humains à cette époque, dans laquelle la science et les

découvertes ont évolué, [904] jusqu'à ce qu'ils aient atteint une limite que personne ne pourrait concevoir et ce, même leurs inventeurs avant de les avoir inventées. En ce qui concerne les cieus "bâtis", ils sont préservés par leurs portes et leurs gardiens. Les diables parmi les humains et les djinns n'y rentreront pas, comme l'a dit Allah, le Très-Haut : {Et Nous avons fait du ciel un toit protégé. Et cependant ils se détournent de ses merveilles} [905], et le Très-Haut a dit : {Et Nous l'avons protégé contre tout diable banni} [906]. Il a été établi dans les Hadiths authentiques que le Messager d'Allah (ﷺ) lorsqu'il a été élevé vers le ciel avec Djibrîl, n'est

rentré que dans le ciel le plus proche et ce qu'il y a après seulement avec autorisation. Que dire alors du reste des créatures. Et en ce qui concerne Sa Parole - Gloire et Pureté à Lui - dans la sourate "Ar-Rahman" : {O peuple de djinns et d'hommes! Si vous pouvez sortir du domaine des cieux et de la terre, alors faites-le. Mais vous ne pourrez en sortir qu'à l'aide d'un pouvoir [illimité]}[907]. Cela n'est pas parmi les preuves claires, sur la possibilité d'accéder aux étoiles, car ce qui est apparent, ce qui est avant et ce qui est après montre qu'Allah - Gloire et Pureté à Lui - a voulu par cela démontrer l'incapacité des hommes et des djinns

à pénétrer dans le domaine des cieux et de la terre.

Et, a certes rappelé l'Imam Ibn Djarîr, (qu'Allah lui fasse miséricorde), ainsi que d'autre savants de l'exégèse, sur l'explication de ce noble verset des propos dont les meilleurs sont ces deux paroles : la première d'entre elle est que le sens de cela soit le Jour de la Résurrection et qu'Allah - Gloire et Pureté à Lui - a informé de l'incapacité des djinns et des hommes, au Jour du Jugement à fuir la peur (l'épouvante). Ibn Djarîr a préféré cette parole et a dit que dans le verset suivant, il y a ce qui explique son choix. La deuxième parole est que ce qui est signifié par

cela, c'est la mise en évidence de l'incapacité des djinns et des hommes à fuir la mort, car ils n'ont pas la capacité qui leur permettrait de s'enfuir comme ils n'ont pas la capacité de fuir les frayeurs du Jour de la Résurrection. La signification de "pourvoir limité" ici est la capacité. Avec ce que nous avons indiqué, il devient évident qu'il n'y a pas de preuve dans le verset, pour ceux qui ont prétendu que ce verset confirmait la possibilité d'atteindre les étoiles. Le sens de "pouvoir limité", ici, est le savoir. On se rend compte également que l'avis le plus proche de la vérité [\[908\]](#) est l'avis selon lequel, la signification de cela

est le Jour de la Résurrection. Allah - Gloire et Pureté à Lui - a informé qu'Il dira cela aux djinns et aux hommes ce jour-là, les rendant incapable et les informant qu'ils sont entre les mains d'Allah et qu'ils ne peuvent pas fuir ce qu'Il a voulu pour eux, **et c'est pour cela qu'Il a dit par la suite : {Il sera lancé contre vous un jet de feu et de fumée [ou de cuivre fondu], et vous ne serez pas secourus}** [\[909\]](#). Le sens -et Allah Seul le Sait - est que si vous essayez de fuir ce jour, Je vous enverrais un jet de feu et de fumée (**ou de cuivre fondu**) et vous ne serez pas secourus. En ce qui concerne ce bas monde il est impossible à quelqu'un de

pénétrer le domaine des cieux "bâtis"; vu qu'ils sont protégés par leurs gardiens et leurs portes, comme c'est déjà précité. Et Allah - qu'il soit Loué et Exalté - est le plus Savant...

Et que la prière, la paix et la bénédiction d'Allah soit sur Son serviteur et messenger notre prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

`Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 266)

[910]L'exploration des autres planètes

De `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah
ibn Bâz à l'attention de Son
éminence, le Cheikh Soulaymân ibn
`Abd Ar-Rahmân ibn Himdân,
Qu'Allah le dote de plus de science et
de foi, et nous octroie, à lui et moi,
un savoir approfondi en matière de la
Sunna et du Saint Coran, Amen.

Que la paix, la miséricorde et la
bénédiction d'Allah soient sur vous.

J'accuse réception de votre lettre
datée du 8/10/1389 de l'Hégire,
qu'Allah vous guide et nous mette
tous sur la voie de ceux qui font
preuve de crainte et de piété à Son
égard. En effet, le contenu de votre
commentaire sur mon article publié

dans les journaux locaux au cours du mois de Cha`bân de cette année, lequel traitait du sujet du voyage dans l'espace cosmique, était déjà bien connu pour moi. J'ai bien médité sur ce que vous avez mentionné depuis le début jusqu'à la fin, et je n'y ai trouvé aucune raison qui implique que je revienne sur mes idées mentionnées dans cet article. Je me suis évertué, cher frère, à étudier cette question à fond et à méditer sur les versets et les Hadiths relatifs à ce sujet, dans le but d'élucider la vérité; et ce afin de présenter le bon conseil aux serviteurs d'Allah, rien que pour l'agrément d'Allah, Exalté soit-Il; et pour défendre le Livre Sacré d'Allah

et la Sunna de Son Messenger (). Je visais par mon article quiconque ayant cru aux allégations des cosmonautes qui prétendirent avoir atterri sur la surface de la lune, et ce afin d'éviter que ceux-ci croient que le Coran et la Sunna contredirent ce que la réalité prouva effectivement, car, le cas échéant, ceci les entraînerait inévitablement vers l'abîme du doute et de la suspicion quant à toute indication révélée par Allah, Exalté soit-Il, et transmise par Son Messenger ().

En effet, la vérité absolue est que le Livre Sacré d'Allah, Exalté soit-Il, et la Sunna authentique de Son Messenger (), ne peuvent aucunement

indiquer ce qui va à l'encontre d'une réalité authentique et manifeste, tangible soit-elle ou logique. Si l'on estime qu'un phénomène quelconque s'oppose au Coran ou à la Sunna, il faut absolument savoir que ceci n'est pas vrai, que l'erreur provient essentiellement de la croyance même du serviteur d'Allah, **ou de son incompréhension**: - soit car celui-ci a donné de la valeur à ce qui n'a pas eu lieu effectivement. - soit car il a cru que ce qui n'est qu'une présomption est une vérité logique manifeste et authentique. - soit car il jugea d'authentique dans la Sunna ce qui ne l'est pas en réalité. - soit car il a mal interprété le Livre Sacré d'Allah et la

Sunna authentique de Son Messager
(ﷺ). D'ailleurs, ces cas se résument
dans le vers suivant:

Tant de critiques sont lancées contre une parole fondée	et l'erreur ne réside que dans l'interprétation erronée

(Numéro de la partie: 1, Numéro de
la page: 267)

[\[911\]](#)En effet, nombreuses sont les
manifestations de tels cas. A cet
égard, Abou Al-`Abbâs, le Cheikh de
l'Islam, Ibn Taymiyya, et son
disciple, le savant émérite: Ibn Al-
Qayyim, qu'Allah leur fasse
miséricorde, mirent l'accent sur ce

sujet dans nombreux de leurs écrits bien connus.

(Pour conclure: sachez que ce que je visais par ma rédaction de l'article susmentionné, fut l'élucidation de la vérité, la réfutation de la présomption et l'incitation à s'assurer des faits avant de se hâter à croire, à renier, à démentir ou à qualifier de mécréant qui que ce soit, à moins qu'il existe des arguments explicites authentiques étayant ce raisonnement. Ceci dit, si ce que je rédigeai était correct, louange donc à Allah, c'est exclusivement à Lui qu'appartient le mérite de ce succès. Or, si c'était incorrect, c'est de moi-même et de Satan que l'erreur provient. Allah,

Exalté soit-Il et Son Messenger (), en sont complètement innocents. Si vous vous décidez de formuler un avis complet cette fois, et de relire l'article dans le but de s'assurer en plus de la vérité et de ses arguments explicites au niveau de cette question, j'estime qu'une telle réaction serait la plus adéquate à cet égard. Je sollicite Allah, Exalté soit-Il, de nous doter, vous et moi-même, de plus de savoir et de guidance; de nous accorder tous la réussite à élucider la vérité aussi bien par la parole que par l'action; d'octroyer à celui d'entre nous qui dépense un effort d'interprétation et aboutit à un bon jugement, au sujet de cette question aussi bien qu'aux

autres, deux récompenses, et d'octroyer à celui qui faillit à y aboutir une seule récompense pour l'effort d'interprétation qu'il dépensa. Je prie Allah, Exalté soit-Il, enfin de traiter tout le monde avec Son pardon, car Il est le Magnanime et le Généreux. Que la paix, la miséricorde et la bénédiction d'Allah soient sur vous.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 268)

[\[912\]](#) Avis religieux sur la revendication d'une juridiction socialiste et communiste

Louange à Allah, prière et salut sur
Son Messager, [sa famille et ses
Compagnons](#):

Voici le résumé d'une question qui
m'est parvenue de la part de frères
pakistanaïis:

Quel est le jugement de la Charia au
sujet de ceux qui revendiquent la
mise en place d'une juridiction
socialiste et communiste et luttent
contre le jugement de l'Islam,
également de ceux qui les aident à
réaliser cet objectif, voire dénigrent,
médisent et diffament ceux qui
revendiquent la mise en place d'une
juridiction islamique. Est-il autorisé
que ceux-ci occupent le poste

d'Imams et de prédicateurs dans les mosquées?

Voici la réponse à ce sujet : Louange à Allah, prière et salut sur le Messager d'Allah, sa famille, ses Compagnons et quiconque est guidé en suivant son exemple. Il est incontestable que les Imams des musulmans et leurs commandants sont tenus d'observer les jugements de la Charia dans toutes leurs affaires et de lutter contre tout ce qui va à son encontre. Ceci fait l'unanimité des Oulémas de l'Islam et, louange à Allah, ne fait objet d'aucune controverse. A cet égard, nombreux sont les arguments puisés aussi bien dans le Saint Coran que dans la

Sunna et qui sont bien connus par l'ensemble des Oulémas en la matière. Parmi ces arguments, citons, entre autres, le verset où Allah, Exalté soit-Il, **dit** : {Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]} [\[913\]](#). A cet égard, Allah, Exalté soit-Il, **dit également** : {O les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit,

renvoyez-le à Allah et au Messenger, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement)}[914]. Allah, le Très Haut, dit de même à ce sujet : {Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah}[915]. Il dit aussi, Exalté soit-Il : {Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?}[916].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 269)

[\[917\]](#) Allah, le Très Haut, étaya cet avis également par les versets suivants : {Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants} [\[918\]](#), {Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes} [\[919\]](#), {Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers} [\[920\]](#). En effet, les versets révélés à ce sujet sont nombreux.

Les Oulémas sont unanimes à qualifier de mécréant quiconque prétend qu'un jugement quelconque est meilleur que celui d'Allah, ou que la guidance d'une personne quelconque est meilleure que celle du

Messenger d'Allah (ﷺ). Ils furent également unanimes à qualifier de mécréant et égaré quiconque déroge à la Charia de Mohammad (ﷺ), ou se réfère à une juridiction qui ne s'y plie pas.

En fonction des preuves tirées des versets du Saint Coran susmentionnés et de l'unanimité des Oulémas, il s'avère évident au frère qui a posé cette question aussi bien qu'à toute autre personne, que ceux qui appellent au socialisme, au communisme ou à toute autre doctrine allant à l'encontre de l'Islam sont des mécréants et des égarés; leur mécréance dépasse même celle des juifs et des chrétiens. C'est qu'ils sont

des athées qui ne croient ni en Allah ni en le Jour Dernier. Sur ce, il n'est aucunement permissible que l'un d'eux occupe la fonction de prédicateur ou d'Imam dans une mosquée ou préside la prière car, le cas échéant, cette dernière serait invalide. Quiconque les aide dans leur égarement, soutient ce à quoi ils appellent et médit et diffame les prédicateurs de l'Islam est un mécréant égaré, auquel s'applique le jugement porté aux athées, dont il suit le modèle et dont il soutient les revendications. En effet, les `Oulémas furent unanimes à qualifier de mécréant quiconque prête main-forte aux infidèles contre les

musulmans et leur fournit n'importe quelle sorte d'aide. C'est justement ce qu'Allah, Exalté soit-Il, **confirme dans le verset suivant** : {O les croyants! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes}[921]. A cet égard, Allah, le Très Haut, **dit également** : {O vous qui croyez! Ne prenez pas pour alliés, vos pères et vos frères s'ils préfèrent la mécréance à la foi. Et quiconque parmi vous les prend pour alliés... Ceux-là sont les injustes}[922].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de

la page: 270)

[\[923\]](#)Je souhaite que ce que nous avons mentionné soit suffisamment convaincant pour quiconque recherche la vérité. Certes, Allah dit la vérité et c'est Lui qui met l'homme dans la bonne direction. Nous sollicitons Allah, Exalté soit-Il, de réformer la condition des musulmans, d'unifier leur parole autour de la Vérité, de culbuter les ennemis de l'Islam, de desserrer leurs rangs, de disperser leurs forces et de mettre les musulmans à l'abri de leurs méfaits, Il est certes l'Omnipotent.

Que la prière et le salut d'Allah soient sur Son serviteur et Messager, notre

Prophète Mohammad, sa famille et ses Compagnons.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 271)

[\[924\]](#) Avis religieux sur le recours à la juridiction de Droit positif en dépit de la présence du Saint Coran

Question: Quel est votre avis au sujet des musulmans qui se réfèrent au jugement des lois positives malgré l'existence du Saint Coran et de la noble Sunna?

R: Cette catégorie de gens qui se disent musulmans alors qu'ils recourent à une juridiction fondée sur des lois en dehors de celles révélées

par Allah, Exalté soit-Il, voire trouvent que la Charia d'Allah n'est ni suffisante ni adéquate au jugement à cette époque, sont justement, à mon avis, ceux qui sont visés par le verset où Allah, Exalté soit-Il **dit** : {Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]} [\[925\]](#). A cet égard, Allah, Exalté soit-Il, **dit également** : {Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants} [\[926\]](#), {Et ceux qui ne

jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes}[927], {Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers}[928].

Ceux qui se réfèrent alors à une législation autre que celle d'Allah, Exalté soit-Il, et estiment que ceci est licite ou vaut mieux que le recours à la Charia, sont ainsi sortis de l'Islam et devenus des mécréants injustes et pervers, tel que le confirmèrent les versets précédents et autres. A cet égard, Allah, Exalté soit-Il, dit : {Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière

de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?} [\[929\]](#).

Et c'est exclusivement Allah Qui accorde la réussite.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 272)

[\[930\]](#)Application obligatoire des sentences de la Charia sur les kidnappeurs

Louange à Allah, prière et salut sur le Messenger d'Allah, sa famille, ses Compagnons et quiconque suit la voie de sa guidance.

Il est bien connu pour quiconque doué d'un minimum de clairvoyance

que le kidnapping d'avions aussi bien que de personnes dans les ambassades et autres, est compté parmi les grands crimes internationaux dont les répercussions néfastes, les inconvénients sérieux, les méfaits et le tort subi par les innocents sont innombrables. Seul Allah, Exalté soit-Il, est capable de les délimiter.

Il est bien connu de même que les inconvénients et les méfaits de ces crimes ne se limitent pas à un Etat ou à une secte en particulier en dehors d'un autre, ils s'étendent pour embrasser le monde entier.

Il est indubitable que, face à des crimes tellement dangereux, il incombe aux gouvernements et aux responsables parmi les oulémas et autres d'accorder une grande importance à ce phénomène, de s'évertuer à limiter l'expansion de ses méfaits et de l'éliminer complètement. A cet égard, Allah, Exalté soit-Il fit descendre Son Livre Sacré, comme un exposé explicite de toute chose, comme un guide, une grâce et une bonne annonce aux musulmans. Il envoya aussi Son Prophète, Mohammad (ﷺ), comme miséricorde au monde entier et comme argument incontestable apporté à tous les Serviteurs. [Il](#)

imposa aux deux mondes: celui des humains et celui des djinns de mettre en vigueur la Charia d'Allah, Exalté soit-Il, d'y recourir et de ne juger les litiges des gens qu'en vertu du Livre d'Allah et de la Sunna de Mohammad (). A cet égard, Allah, Exalté soit-Il, **dit :** {Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'aient demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'aient éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]} [\[931\]](#). Allah, le Très Haut, **dit également à ce sujet :** {Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent? Qu'y a-t-il de meilleur

qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?}[932]. Allah, Exalté soit-Il, dit de même : {O les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement)}[933].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 273)

[934]A cet égard, les Oulémas, qu'Allah leur fasse miséricorde, sont

unanimes quant au fait que "le renvoi" (susmentionné dans le verset précédent) à Allah, Exalté soit-Il, signifie le renvoi à Son Livre, le Saint Coran; et que le renvoi au Messenger d'Allah (ﷺ), signifie sa consultation à son vivant et le recours à sa sunna après sa mort.

A ce sujet, Allah, Exalté soit-Il, dit : {Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah} [935].

Ces saints versets et leur exégèse prouvent dans leur ensemble que tout litige entre les gens doit être soumis au jugement d'Allah, Exalté soit-Il, et de Son Messenger (ﷺ). C'est justement ce que signifie "le renvoi" au

jugement d'Allah, Exalté soit-Il, et l'éloignement de tout ce qui va à son encontre à tous les niveaux, comme, entre autres, les actions dont les méfaits et les répercussions s'étendent pour faire nombre de victimes, tels, à titre d'exemple, le kidnapping.

Ceci dit, il incombe à l'Etat où les kidnappeurs sont arrêtés d'appliquer à leur égard le jugement d'Allah, Exalté soit-Il, car c'est par leur crime ignoble qu'ils violèrent maints droits d'Allah et de Ses serviteurs et c'est de ce crime que découlèrent de nombreux inconvénients et de grands méfaits. Le cas échéant, aucune solution ne saurait éliminer ces crimes ni éradiquer leurs méfaits à part celle

qu'Allah, le plus Juste des juges, le plus Miséricordieux des miséricordieux, décréta dans Son Livre Sacré et envoya pour la transmettre Son Messenger, le plus soucieux de conseiller les gens, le meilleur d'entre eux, le plus clément à leur égard, le maître des premières et des dernières générations, Mohammad, que les meilleurs éloges et saluts de son Seigneur soient sur lui. Telle est l'unique solution que doivent concevoir les kidnappeurs, les kidnappés, quiconque ayant trait à eux et autres. Ils doivent être bien disposés à l'agréer favorablement s'ils sont des croyants sincères. Sinon, Allah, Exalté soit-Il, ordonna à Son

Prophète (ﷺ), de les soumettre au jugement de la Charia, tel qu'Il le confirme, le Très Haut, dans le verset suivant: {Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions}[936]. Allah, Exalté soit-Il, l'étaye également par ce verset : {Et si tu juges, alors juge entre eux en équité}[937].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 274)

[938]Ceci dit, il incombe alors à tout Etat auprès duquel les kidnappeurs cherchent refuge de mettre en place un comité d'Oulémas chargé d'examiner le procès et de l'étudier de

tous les côtés puis de rendre un jugement mettant en exécution la Charia d'Allah, le Très Haut.

Ces Oulémas sont tenus de juger de tels procès à la lumière des arguments puisés dans le Saint Coran et dans la noble Sunna du Messenger d'Allah, (ﷺ), tout en considérant ce que les Oulémas indiquèrent au sujet de l'exégèse du verset de la sourate Al-Mâ'îda qu'ils qualifièrent par: " le verset d'Al-Mouhârabah" (C'est le verset numéro 33 de la sourate "Al-Mâ'îda", qu'Allah Exalté soit-Il consacra à ceux qui font la guerre contre Allah et Son Messenger). Ils sont également appelés à consulter tout ce que les Oulémas de chaque

doctrine indiquèrent au sujet du jugement porté aux bandits puis de rendre un jugement fondé sur des arguments puisés dans la Charia. De même pour le gouvernement de cet Etat auquel recoururent les kidnappeurs, il lui incombe à son tour de mettre en exécution le jugement de la Charia, et ce dans le but d'obéir à Allah, Exalté soit-Il, de glorifier Ses consignes, de mettre en application Sa Charia, de trancher définitivement la question de ces crimes ignobles, d'assurer la sécurité et de secourir les kidnappeurs faisant ainsi preuve de compassion et d'équité à leur égard.

Quant aux lois positives que certains élaborèrent sans se fonder sur le Livre d'Allah, Exalté soit-Il et la Sunna de Son Messenger (ﷺ), elles ne sont que le fruit du raisonnement des humains, sur lequel les musulmans ne peuvent aucunement fonder leur jugement. On ne peut même pas considérer que certaines de ces lois sont plus méritoires que d'autres pour servir de fondement à une juridiction quelconque, c'est qu'elles sont toutes puisées dans les lois de la Djâhiliya et prennent pour juge le Tâghoût dont Allah nous mit en garde et qualifia d'hypocrite quiconque désire y recourir. C'est justement ce qu'Allah, le Très Haut, [confirme dans les](#)

versets suivants: {N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi? Ils veulent prendre pour juge le Tâgût, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. **Et lorsqu'on leur dit: «Venez vers ce qu'Allah a fait descendre et vers le Messenger»,** tu vois les hypocrites s'écarter loin de toi} [\[939\]](#).

Ceci dit, il n'est absolument permis aux musulmans d'imiter les ennemis d'Allah, ces hypocrites, en prenant comme juge quiconque en dehors d'Allah, Exalté soit-Il, s'écartant ainsi

du jugement d'Allah, le Très Haut, et Son Messager (ﷺ).

Il ne faut pas non plus tirer argument de l'erreur que les musulmans de nos jours commirent en prenant pour juge les lois positives élaborées par des humains. Rien ne saurait justifier un tel acte ni le légitimer. Voire, un tel acte est le pire des actes répréhensibles, quel que soit le grand nombre de gens qui le commirent. C'est que le grand nombre de ceux qui furent induits en erreur dans une affaire donnée ne peut aucunement servir d'argument pour légitimer cette erreur. C'est ce que étayer la Parole d'Allah, Exalté soit-Il: {Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la

terre, ils t'égareront du sentier d'Allah: ils ne suivent que la conjecture et ne font que fabriquer des mensonges}[940].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 275)

[941]En effet, tout jugement allant à l'encontre de la Charia n'est en fait qu'un jugement de la Djâhiliya. C'est justement ce qu'Allah, Exalté soit-Il, étaye dans le verset suivant : {Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?}[942].

Allah, Exalté soit-Il, indiqua également que quiconque fonde son jugement sur ce qu'Allah ne révéla pas mérite ainsi d'être qualifié de mécréant, d'injuste et de pervers. Il confirma ceci, Exalté soit-Il, dans la sourate "Al-Mâ'ida", **par les versets suivants** : {Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants} [\[943\]](#), {Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes} [\[944\]](#), {Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers} [\[945\]](#).

Ces versets et tout ce qui fut révélé étayant ce sens rendent obligatoire à

tout musulman de se mettre en garde contre tout jugement qui ne se fonde pas sur ce qu'Allah, Exalté soit-Il, révéla; de désavouer tout jugement pareil; de s'empresse à recourir au jugement d'Allah, Exalté soit-Il et de Son Messenger (); et d'être disposé à l'agréer favorablement et à s'y plier. Au cas où il découlerait de l'incident en question des répercussions touchant nombre de victimes, tel le kidnapping, le jugement en fonction de ce qu'Allah, Exalté soit-Il révéla et que Son Messenger (), nous transmet, s'avère en l'occurrence plus définitif et plus impératif que tout autre jugement. C'est qu'Allah, Exalté soit-Il, est le Sage, le Parfaitement

Connaisseur, le plus Juste de tous les juges, le plus Miséricordieux de tous les Miséricordieux, l'Omniscient de tout ce qui est dans l'intérêt de Ses serviteurs, Il les met à l'écart de tout ce qui pourrait leur faire tort et les protège contre toute sorte de corruption aussi bien présente que future. Ceci dit, il incombe alors à ceux-ci de renvoyer le jugement au sujet de tous les litiges qui les opposent au Livre Sacré d'Allah, Exalté soit-Il et à la Sunna de Son Prophète (). Ce sont les sources où l'on puise la solution parfaitement suffisante et convaincante de tout problème et par lesquelles l'on parvient à éradiquer tout mal

éventuel; et ce pourvu que l'on y tienne fermement, que l'on observe leurs consignes, que l'on se plie à leur jugement et que l'on ne prenne rien pour juge hormis ces deux sources, tel que préalablement confirmé par les versets univoques susmentionnés.

Etant donné que ce crime est extrêmement important et dangereux, j'ai estimé obligatoire de rédiger ce mot afin de rendre conseil à notre communauté, de désavouer tout ce qui contredit le jugement d'Allah, de rappeler à tout le monde ce devoir éminent et de s'entraider avec les responsables dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 276)

[\[946\]](#)C'est Allah, Exalté soit-Il, Que nous implorons pour réformer les conditions des musulmans, raffermir leurs pas sur Son Droit Chemin, guider leurs gouvernements à juger en vertu de la Chari`a, à la prendre exclusivement pour juge et à y tenir fermement dans toutes leurs affaires. Il est le Magnanime et le Généreux Suprême.

Que l'éloge et le salut d'Allah soient sur Son serviteur et Son Prophète, Mohammad, sur sa famille et sur ses Compagnons.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 277)

[\[947\]](#)Q: Quelle est la solution et l'issue prévues au sujet de la cause palestinienne qui ne cesse de se compliquer et de s'acharner d'un jour à l'autre?

R: Tout musulman éprouve certes une grande peine et une douloureuse désolation en voyant la cause palestinienne se détériorer allant de mal en pire, et se compliquer d'un jour à l'autre jusqu'à arriver à cet état sur lequel elle se trouve dernièrement, et ce vu la discorde des pays du voisinage et leur abstention de resserrer leurs rangs face à leur

ennemi, et de se plier au jugement de l'Islam; une abstention de remplir la condition qu'Allah, Exalté soit-Il, établit et promet ceux qui l'observaient de leur donner force et suprématie sur terre. Ceci nous alarme contre le grand danger et les répercussions néfastes qui découleraient de cette abstention si les pays du voisinage ne s'empressent pas à resserrer leurs rangs à nouveau et à se plier au jugement de l'Islam vis-à-vis de cette cause extrêmement importante non seulement pour ces pays, mais pour le monde islamique entier.

A cet égard, il est à noter que la cause palestinienne est une cause islamique

en premier lieu. Or, les ennemis de l'Islam dépensent des efforts énormes afin de l'écarter de la perspective islamique et d'enraciner chez les musulmans non-arabes l'idée qu'elle est une cause purement arabe qui ne concerne aucunement les non-Arabes. Apparemment, ils ont réussi à réaliser ce dessein, c'est pourquoi j'estime que l'aboutissement à une solution à cet égard s'avère impossible sauf si l'on considère que cette cause est purement islamique, si l'on fait preuve de solidarité afin de la sauver, si l'on s'engage contre les juifs dans le djihad islamique; et ce jusqu'à ce que les territoires occupés soient restitués à leurs propriétaires,

que les juifs retournent à leurs pays d'origine et que ceux qui sont originaires du pays y demeurent tout en sepliant au jugement de l'Islam et non à celui du communisme ou de la laïcité. C'est ainsi que la vérité triomphera, que le faux sera vaincu, que les habitants récupéreront leurs terres en vertu de la loi de l'Islam et rien en dehors de l'Islam. Seul, Allah, Exalté-il, Qui accorde la réussite.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 278)

[\[948\]](#)Q: Quel est Le remède efficace pour que le monde islamique sorte du labyrinthe où il se trouve actuellement ?

R: Extraire le monde islamique du labyrinthe où il se trouve tiraillé entre nombre de doctrines et de courants intellectuels aux niveaux culturel, politique, social et économique, ceci ne saurait se réaliser que si les musulmans observent les consignes de l'Islam et prennent la Chari`a pour juge dans toutes leurs affaires. C'est justement ainsi que l'on pourrait resserrer nos rangs et concilier nos cœurs

Tel est le bon remède pour le monde islamique, voire pour le monde entier, afin de les guérir du trouble, de la discorde, de l'anxiété, de la corruption et des efforts destinés à semer la perversion. C'est justement

ce qu'Allah, Exalté soit-Il, étaye par Sa parole : {O vous qui croyez! si vous faites triompher (la cause d') Allah, Il vous fera triompher et raffermira vos pas}[949]. A cet égard, Allah, le Très Haut, dit également : {Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant. Ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Salât, acquittent la Zakât, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allah}[950]. Allah, Exalté soit-Il, dit de même : {Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les

bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorent et ne M'associent rien}[951]. Il dit aussi, Exalté soit-Il : {Et cramponnez-vous tous ensemble au «Habl» (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés}[952]. En effet, nombreux sont les versets qui étayaient ce sens.

Or, tant que les commandants - exception faite de certains d'entre eux qu'Allah, Exalté soit-Il voulut élire, - puisent la guidance et le conseil dans des sources autres que le Livre

d'Allah, Exalté soit-Il, et la Sunna de Son Messenger, Salla Allah `Alaihi wa Sallam, et tant qu'ils prennent pour juge, en dehors de la Chari`a, ce que leurs ennemis leur établirent, ils ne trouveront aucune issue pour mettre fin à leur détérioration, à leurs attaques mutuelles, au mépris de leurs ennemis à leur égard et à la violation de leurs droits par ces derniers. [\[953\]](#){Car ce n'est pas Allah qui leur cause du mal, mais ils se font du mal à eux-mêmes}[\[954\]](#).

Implorons Allah, Exalté soit-Il, de les unir sur la voie de la guidance, de concilier leurs cœurs et leurs œuvres de leur faire la grâce de ne prendre pour juge que Sa Chari`a, de

raffermir leurs pas sur Sa voie, de les écarter de tout ce qui va à son encontre. Certes, Seul Allah, Exalté soit-Il, est le Garant de ceci et Il est Omnipotent. Que l'éloge et le salut d'Allah, Exalté soit-Il, soient sur notre Prophète Mohammad, sa famille et ses Compagnons.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 280)

[955] Critique du nationalisme arabe à la lumière de l'Islam et de la réalité

Louanges à Allah, prière et salut sur le Messenger d'Allah.

Tout musulman doté du moindre degré de connaissance au sujet de l'histoire islamique ne peut jamais sous-estimer le mérite des musulmans arabes et la mission qu'ils accomplirent au cours des siècles considérées par le Prophète, prière et salut sur lui, comme les meilleures. Une mission qui consista à transmettre le Message de l'Islam, à le communiquer à tous les peuples, à faire preuve de sincérité en appelant les gens à cette religion, en luttant dans le sentier d'Allah et en endurant de grandes peines pour la diffuser et la défendre. Ils n'épargnèrent aucun effort à cet égard jusqu'à ce qu'Allah, Exalté soit-Il, leur dota de la grâce de

la victoire et diffusa l'Islam de par le monde. Par le biais des prédicateurs de l'Islam, le monde entier connut ce qu'était le régime le plus parfait et le gouverneur le plus équitable, et ce lors de l'époque du Prophète () et celle des Califes bien guidés, qu'Allah soit satisfait d'eux. L'Islam illustra pour le monde entier tout le bien désiré aussi bien dans ce bas monde qu'à l'Au-delà, et le bonheur d'une vie qui assure l'honneur, la dignité et la liberté, qui affranchit tout le monde de l'esclavage et de l'injustice des despotes et des gouverneurs tyranniques.

D'autant plus, c'est l'Islam qui organisa la relation des serviteurs

avec leur Créateur, Allah, Exalté soit-Il, et ce par le biais d'un culte éminent qui les lie à Allah, qui purifie leurs cœurs du polythéisme, de la rancœur et de l'orgueil; qui y enracine l'extrême amour pour Allah, la parfaite humilité à Son égard, la délectation de s'adresser à Lui en aparté; qui leur permet de connaître Allah et leurs propres âmes et, enfin, qui leur rappelle leur Créateur et Son droit éminent sur eux à chaque fois qu'ils l'oublient ou qu'ils risquent de l'oublier. C'est également l'Islam qui organisa la relation des musulmans avec le Messager d'Allah, prière et salut sur lui, et leur indiqua ce qui leur incombe à son égard et

l'obligation de suivre son modèle. Aussi, l'Islam organisa, par des expressions explicites et des moyens évidents, la relation entre le gouverneur et les gouvernés, le mari et sa femme, l'homme et ses proches, le musulman et ses frères en Allah, et les musulmans et les mécréants. La personne du Messager d'Allah, prière et salut sur lui ainsi que celle de ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, et ceux qui les suivirent dans un bon comportement, incarnaient ces relations par leur haute moralité et leurs œuvres éminentes. C'est pourquoi les gens aimèrent l'Islam, le glorifièrent, y entrèrent en foules

pour y connaître ce qu'était le bien, la tranquillité, la droiture et la réforme.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 281)

[956] Il est indubitable qu'il faudrait écrire des volumes si l'on entreprend de traiter des avantages de l'Islam avec toutes les consignes éminentes et les moralités nobles qu'il embrasse, lesquelles visaient à adoucir les cœurs et à les lier par un lien bien ferme, à savoir celui d'aimer autrui rien que pour l'agrément d'Allah, de s'évertuer à faire triompher Sa religion, de tenir fermement à Ses ordres et de s'enjoindre mutuellement la vérité et l'endurance à cet égard.

Nous visons par cet écrit à mettre l'accent sur l'époque du Prophète (ﷺ), et celle des quatre Califes bien guidés, qu'Allah soit satisfait d'eux, sur le djihad et l'endurance des musulmans arabes à cette époque, sur leur réussite à diffuser l'Islam de par le monde par la grâce d'Allah, Exalté soit-Il, sur le désir du monde entier à cette époque d'embrasser l'Islam et l'empressement à le faire. En effet, ceci fut en raison des jugements sages de l'Islam, de ses consignes tolérables, de son introduction aux gens de leur Seigneur, Allah, Exalté soit-Il, de Ses Noms, de Ses Attributs et de Son droit éminent sur Ses serviteurs. Notons aussi que les

prédicateurs de l'Islam incarnaient si parfaitement les consignes de l'Islam aussi bien au niveau de leurs paroles qu'à celui de leurs actions et de leurs mœurs qu'ils méritèrent d'être qualifiés de "la meilleure génération qui ait surgi pour les gens", étayant ainsi la parole d'Allah, Exalté soit-Il, dans le verset suivant: {Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah} [957]. Le sens de ce verset, d'après 'Abou Hourayra , qu'Allah soit satisfait de lui, est: vous êtes les meilleurs gens pour les gens.

Ce que nous venons de mentionner ne peut offrir aucun doute au musulman bien instruit au niveau de l'état des musulmans à l'époque du Prophète, prière et salut sur lui, et celle des Califes bien guidés, qu'Allah soit satisfait d'eux. Ceci fait partie des vérités bien établies parmi les musulmans. De même, le mérite et le djihad des musulmans non arabes au niveau de l'aide qu'ils fournirent aux musulmans arabes afin de diffuser cette religion, d'œuvrer à ce qu'elle prenne le dessus et de la transmettre à toute l'humanité dans les quatre coins du monde, tout ceci ne peut aucunement faire objet de doute non plus chez n'importe quel

musulman. Qu'Allah, Exalté soit-Il, les récompense tous de leurs efforts éminents et nous rend parmi ceux qui suivirent leur modèle dans un bon comportement, Il est certes Omnipotent.

Or, ce qui est dénoncé aujourd'hui, voire est étrange de provenir des musulmans parmi les Arabes, est leur détournement de l'appel à cette religion éminente par laquelle Allah, Exalté soit-Il, éleva leur statut, les honora lorsqu'Il les élut pour transmettre Son Message, et les rendit rois et maîtres du monde quand ils portèrent l'étendard de l'Islam, [\[958\]](#) luttèrent dans Son sentier avec sincérité et loyauté,

jusqu'à ce qu'ils conquissent le monde,
trionphèrent de Chosroès,
vainquirent César, et dépensèrent
dans le sentier d'Allah, Exalté soit-Il,
les richesses que ceux-ci
thésaurisaient dans leurs royaumes. A
cette époque, ils faisaient preuve
d'une sincérité, d'une dévotion, d'une
fidélité, d'une loyauté, d'un amour et
d'une fraternité en Allah, Exalté soit-
Il, extrêmes, rien ne distinguait
l'Arabe du non-Arabe, la race rouge
de la race noire, le riche du pauvre,
l'oriental de l'occidental, ils étaient
des frères qui s'aimaient en Allah, qui
s'entraidaient dans l'accomplissement
des bonnes œuvres et de la piété, qui
luttaient dans le sentier d'Allah, qui

se paraient de la patience pour diffuser l'Islam, ne craignant le blâme d'aucun blâmeur, c'est exclusivement en faveur de l'Islam qu'ils s'alliaient aux uns, s'opposaient aux autres, aimaient ceux-ci et détestaient ceux-là. C'est pourquoi Allah, Exalté soit-Il, leur épargna le danger des complots fomentés par leurs ennemis et leur accorda la victoire dans tous les champs de batailles, réalisant ainsi Sa promesse qu'Il leur fit dans Son Livre Sacré lorsqu'Il dit, Exalté soit-Il : {et c'était Notre devoir de secourir les croyants} [959]. Allah, le Très Haut, dit également à cet égard: {O vous qui croyez! si vous faites triompher (la cause d') Allah, Il vous

fera triompher et raffermira vos pas} [\[960\]](#).

Ensuite, après cet honneur éminent et cette victoire retentissante qu'Allah, Exalté soit-Il, octroya à Ses serviteurs croyants parmi les Arabes et autres, voilà qu'un certain nombre de nos jeunes se laissent tenter par des principes pervers et appellent à d'autres doctrines en dehors de l'Islam. On dirait qu'ils ne connaissent pas le mérite de l'Islam, ni l'honneur et la dignité dont jouirent leurs ancêtres grâce à l'Islam, ni la gloire éclatante et la société forte dont Allah, Exalté soit-Il, promit aux musulmans sincères, et lesquelles inspiraient aux ennemis de l'Islam, la

terreur, fût-ce à une distance d'un mois de marche. Ces jeunes arabes oublièrent, ou plutôt firent exprès d'oublier, cette gloire éblouissante, cet honneur éminent et cette hégémonie immense, dont furent dotés les musulmans grâce à l'Islam. C'est pourquoi ils se mirent à appeler à se liguer et à se rallier en faveur du nationalisme arabe, lequel est défini, selon eux, par l'union et l'entraide visant à libérer les pays de la colonisation des ennemis, à réaliser des intérêts communs et à restituer la gloire qui leur fut jadis ôtée.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 283)

[961] En effet, ceux qui appellent à ce nationalisme arabe tombèrent en désaccord : les uns entendent par le nationalisme la patrie, l'origine et la langue arabe; pour les autres, il se limite à la langue et aux malheurs et espoirs communs; outre bien entendu les autres interprétations à cet égard. Quant à la religion, elle ne figure aucunement parmi les éléments caractéristiques chez leurs commandants et les sincères parmi eux. Nombreux furent ceux qui déclarèrent que la religion n'avait rien à voir avec le nationalisme; d'autres assurèrent qu'ils respectaient toutes les religions, Islam ou autres, et qu'ils visaient, d'après leurs propos, à se

rallier, à se liguier et à se coaliser contre les ennemis et aussi à réaliser des intérêts communs tel que précédemment mentionné. Il est incontestable que ceci est un objectif noble et une bonne intention.

Si ceci était vraiment l'objectif, il s'avère alors que l'incitation à le réaliser, l'appel à de tels principes, l'obligation de se coaliser et de collaborer afin de faire triompher l'Islam, de le protéger contre les complots de ses ennemis et de réaliser des intérêts communs; bref, tous ces principes qui découlent, comme prévu, du nationalisme, existent effectivement en Islam mais d'une manière beaucoup plus parfaite

et plus éminente. Il est bien connu pour tout raisonnable que la coalition et la collaboration émanant d'un cœur pur et d'une foi ferme en l'authenticité du but et en la bonne issue aussi bien ici-bas qu'à l'Au-delà, tel que le confirme l'Islam conforme aux consignes d'Allah, Exalté soit-Il, sont certes beaucoup plus éminents que ce que des humains élaborèrent à l'écart de la Révélation d'Allah, le Très Haut, et ce dont l'issue n'est point certaine ni dans ce bas monde, ni à l'Au-delà. D'autant plus, la victoire et l'issue favorable de toute coopération et solidarité émanant de la foi en Allah, Exalté soit-Il, et de la sincérité à Son égard aussi bien qu'avec Ses

serviteurs, sont certes garanties tel que le confirment les versets susmentionnés. Ceci s'oppose évidemment à la solidarité et à la coopération basées sur une idée qui remonte à l'époque de la Djâhiliyya, une idée qui ne puise pas son fondement dans la Chari`a et pour laquelle la victoire ne fut aucunement garantie.

Notons que tout ceci s'inscrit dans le cadre de la modestie avec les adeptes du nationalisme et le désir d'élucider la réalité à quiconque recherche la vérité. Sinon, quiconque connaît de près la vie des nationalistes et étudie à fond leurs articles, leurs moralités et leurs œuvres saurait bien que, pour

beaucoup d'entre eux, le véritable objectif visé par leur appel au nationalisme s'étend pour embrasser d'autres buts bien connus pour toute personne douée d'un minimum de clairvoyance au niveau de la réalité et des conditions de la société, comme, entre autres, la mise en écart de la religion et sa séparation de l'Etat, l'exclusion des jugements de l'Islam de la société, et ce en leur substituant [\[962\]](#)des lois positives forgées à partir d'autres lois disparates, et en donnant libre cours à la liberté sexuelle et aux doctrines destructives, qu'Allah rende vaines leurs actions. Il est indubitable qu'un appel menant à de tels objectifs serait le bienvenu

pour la colonisation. Celle-ci peut même aller jusqu'à favoriser l'existence de telles doctrines et œuvrer à les promouvoir, même si elle donne une impression tout à fait contraire; et ce rien que pour détourner les Arabes de leur religion et les encourager à se préoccuper de leur nationalisme qu'ils s'évertuent à promouvoir au détriment de leur religion.

Quiconque parmi les adeptes du nationalisme prétend que la religion fait partie d'un des éléments constructifs de leur doctrine, il imposa ainsi aux nationalistes des erreurs, et dit en leur nom ce qu'ils ne dirent pas. C'est qu'en réalité, la

religion va à l'encontre des fondements sur lesquels ils avaient établi leur nationalisme; elle s'oppose à leurs propos et à ce qu'ils visent par le rassemblement des Arabes, quelles que soient leurs religions, sous l'étendard du nationalisme.

C'est pourquoi l'on trouve que quiconque parmi les adeptes du nationalisme tente de faire de la religion un des éléments de sa doctrine, **il ne tarde pas à tomber dans la contradiction**: tantôt il affirme ses paroles, tantôt il les nie. C'est qu'en effet, ce n'est pas à cause de sa foi et son credo qu'il les proféra, mais c'est soit par courtoisie à l'égard des partisans de l'Islam qu'il le fit, soit

par ignorance de la réalité du nationalisme et ses objectifs. Tel est le cas de ceux qui dirent que le nationalisme est destiné à servir l'Islam et à le soutenir. Or, tout ceci est tout à fait loin de la vérité et la réalité, laquelle est en fait que le nationalisme rivalise avec l'Islam et le combat au sein de la communauté musulmane même. S'il s'attribue certaines caractéristiques islamiques, ce n'est en fait que par souci de se promouvoir en trompant les gens, ou par ignorance et imitation.

Si l'appel au nationalisme avait comme objectif de faire triompher l'Islam et de préserver ses consignes, les nationalistes auraient consacré

leurs efforts à la Da`wa et au soutien de cette religion, à mettre en vigueur sa Chari`a, à s'empressement de se parer de ses moralités, de s'évertuer à y appeler les gens et de s'écarter de tout ce qui va à son encontre. C'est que l'Islam est l'origine bien établie, l'objectif le plus éminent et la voie qui conduit quiconque la prend avec droiture à la rive de la félicité, du Paradis et de la dignité. Quiconque s'en détourne aura l'échec et le remords comme issue et perdra aussi bien ce bas monde que l'Au-delà. Si les adeptes du nationalisme visaient par leur appel à leur doctrine à glorifier l'Islam, à le servir et à le promouvoir, ils n'auraient pas limité

leur appel au serviteur en mettant à l'écart l'objectif servi, ils n'auraient pas consacré [\[963\]](#) leurs efforts pour soutenir ce serviteur; ils n'auraient pas été irrités lorsque les prédicateurs de l'Islam les exhortent à y appeler et les mettent en garde contre tout ce qui va à son encontre et entrave sa voie.

Si les adeptes du nationalisme visaient par leur appel à ce que l'Islam prenne le dessus et que les Arabes se réunissent autour de cette unique origine, ils auraient conseillé les Arabes de tenir fermement aux consignes de l'Islam et d'observer ses jugements; ils les auraient encouragés à le faire triompher et à y exhorter les

gens, étant donné que les Arabes sont, à plus forte raison, méritoires de faire triompher l'Islam, de le protéger contre les complots fomentés par ses ennemis, d'y recourir pour juger leurs litiges à l'instar de leurs pieux ancêtres car c'est à l'Islam que ceux-ci devaient leur honneur, leur renommée et leur gloire, tel que le confirme Allah, le Très Haut, **dans le verset suivant:** {Nous avons assurément fait descendre vers vous un livre où se trouve votre rappel [ou votre renom]. Ne comprenez-vous donc pas?} [964]. A cet égard, Allah, Exalté soit-Il, **dit également :** {Tiens fermement à ce qui t'a été révélé car tu es sur le droit chemin. C'est

certainement un rappel [le Coran] pour toi et ton peuple. Et vous en serez interrogés} [\[965\]](#). Maintenant que l'on sait cela, sachez donc, cher lecteur, que cet appel au nationalisme fut introduit essentiellement par les chrétiens occidentaux dans le but de lutter contre l'Islam et l'éliminer au sein de sa propre communauté, et ce par le biais des paroles enjolivées, des conceptions illusoires et des manœuvres fourbes. C'est pourquoi tant d'Arabes parmi les ennemis de l'Islam y adhérèrent et beaucoup de niais et d'ignorants furent trompés et les suivirent, ce qui réjouit bien entendu les pionniers de l'athéisme et les ennemis de l'Islam de par le

monde. Il est bien évident en matière de religion que l'appel au nationalisme arabe ou à tout autre nationalisme est un appel caduc, une erreur grave, un péché manifeste, un acte de la Djâhiliyya et une manœuvre flagrante effectuée contre l'Islam et les musulmans. Ceci se justifie par plusieurs raisons, comme, **entre autres**:

La première: L'appel au nationalisme arabe sème la discorde entre les musulmans, il sépare le musulman étranger et son frère arabe, il sépare même les Arabes les uns des autres, car le nationalisme n'est pas nécessairement agréé par tout le monde, certains le soutiennent alors

que d'autres ne le font pas. C'est qu'en fait toute idée séparant les musulmans en des partis opposés est à l'origine une idée caduque qui contredit les objectifs de l'Islam et les buts qu'il vise, et ce car l'Islam appelle à se rallier, à se solidariser, à s'enjoindre mutuellement la vérité, l'entraide, [\[966\]](#) les bonnes œuvres et la piété, tel que le confirme Allah, Exalté soit-Il, [dans les versets suivants](#) : {O les croyants! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission. Et cramponnez-vous tous ensemble au «[Habl](#)» ([câble](#)) d'Allah et ne soyez pas divisés; et rappelez-[vous le bienfait d'Allah sur vous](#): lorsque

vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi Allah vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés} [\[967\]](#). A ce sujet, Allah, le Très Haut, **dit également** : {C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par (l'assistance) des croyants. Il a uni leurs cœurs (par la foi). Aurais-tu dépensé tout ce qui est sur terre, tu n'aurais pu unir leurs cœurs; mais c'est Allah qui les a unis, car Il est Puissant et Sage} [\[968\]](#). Allah, Exalté soit-Il, **dit de même à cet égard**:
{Revenez repentants vers Lui;

craignez-Le, accomplissez la Salât et ne soyez pas parmi les associateurs, parmi ceux qui ont divisé leur religion et sont devenus des sectes, chaque parti exultant de ce qu'il détenait} [\[969\]](#).

Si tout croyant recherchant la vérité voit comment l'Islam lutte contre la divergence et la discorde, et appelle à l'union, à la solidarité et à tenir fermement à la vérité jusqu'à la mort; il serait bien manifeste pour lui que le but du nationalisme est différent de celui de l'Islam, voire que leurs objectifs sont complètement contradictoires. [Ce qui vient étayer cette idée est que l'appel au nationalisme arabe nous fut](#)

essentiellement parvenu de nos ennemis occidentaux: une manœuvre par laquelle ils cherchaient à séparer les musulmans les uns des autres et à desserrer leurs rangs en fonction de leur stratégie maudite de "diviser pour mieux régner". En effet, ils ont tant porté préjudice à l'Islam et aux musulmans en mettant en application cette stratégie maléfique, qui afflige les cœurs et ensanglante les yeux.

Selon tant d'historiens appelant au nationalisme arabe, dont l'auteur de "L'Encyclopédie Arabe", les premiers à appeler au nationalisme arabe vers la fin du XIXe siècle furent les occidentaux, représentés par les groupes de missionnaires en Syrie, et

ce afin de séparer les Turcs des Arabes, et de semer la discorde entre les musulmans. En effet, l'appel au nationalisme arabe se poursuivit en [\[970\]](#) Syrie, en Iraq, au Liban, et ne cessa pas de s'amplifier et de s'étendre jusqu'à ce que le premier congrès à cet égard fût tenu à Paris soixante ans auparavant, plus précisément en 1910 après J.C. Par conséquent, les associations arabes se multiplièrent et les orientations se diversifièrent. Les Turcs, quant à eux, tentèrent de réprimer ce courant en rendant des jugements infligeant la peine capitale, lesquels furent mis en exécution par Djamâl Pacha en Syrie à cette époque. Et ce, outre bien

entendu les autres détails qu'ils avaient mentionnés à ce sujet. Ceci dit, pensez-vous, cher lecteur, que nos adversaires et nos ennemis se souciaient de réaliser nos intérêts en introduisant cette innovation qu'est l'appel au nationalisme arabe, en organisant des congrès à cet égard et en envoyant des promoteurs pour la diffuser ? Non, par Allah... En effet, ils ne veulent aucun bien pour nous, ils n'œuvrent pas pour nos intérêts, ils ne visent, voire ne s'évertuent qu'à nous anéantir, qu'à semer la discorde entre nous et qu'à éradiquer ce qui reste de notre religion. Ceci suffit comme preuve pour tout raisonnable lui permettant de découvrir les

véritables desseins dissimulés sous le masque de l'appel au nationalisme arabe, lequel n'est en fait qu'une des armes du colonialisme occidental visant à desserrer nos rangs et à nous écarter de notre religion comme déjà mentionné.

Ce qui est étrange à cet égard, c'est que nombreux parmi nos jeunes et nos écrivains, qu'Allah leur dessille les yeux, ignorent tellement cette vérité qu'ils vont jusqu'à croire que le rassemblement et l'union autour du nationalisme arabe et le soutien de ce concept sont plus avantageux pour les Arabes et plus dommageables aux ennemis que le rassemblement et l'union autour de l'Islam et son

soutien. Ceci est certes une conception erronée et une croyance qui s'oppose complètement à la vérité.

Il est vrai que tout rassemblement et toute union contre l'intérêt du colonialiste contrarie et gêne celui-ci, mais sa crainte d'un ralliement et d'une union autour de l'Islam est certes plus intense et plus grande. C'est pourquoi il agréa favorablement l'appel au nationalisme arabe, voire incita les Arabes à y adhérer, rien que pour les préoccuper par une autre cause que celle de l'Islam, dans le but de briser leur relation avec Allah, Exalté soit-Il. Si les Arabes perdent l'Islam, ils seront privés de la victoire

qu'Allah, le Très Haut, leur avait garantie et leur avait promise aussi bien dans les deux versets précédents que dans le verset suivant où Allah, le Très Haut, **dit**: {Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (**Sa Religion**). Allah est assurément Fort et Puissant. Ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Salât, acquittent la Zakât, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allah}[971].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 288)

[972] Il est bien connu pour tout raisonnable que si jamais il faut inévitablement choisir entre deux options dont chacune est désavantageuse, il vaudrait mieux choisir celle qui cause moins de dégâts afin d'éviter ceux qui sont majeurs. D'ailleurs, aussi bien la Charia que le destin étaye cette règle. Le colonialiste la connut de même et la mit en application aussi bien à cet égard qu'à d'autres. Faites attention donc, cher frère, et mettez-vous en garde contre les complots de Satan, de la colonisation et de leurs alliés. C'est ainsi que vous pourriez vous sauver d'un dommage sérieux, d'un danger imminent et de répercussions

néfastes, qu'Allah nous en préserve, ainsi que l'ensemble des musulmans.

Suite à cela, il s'avère bien manifeste à tout lecteur clairvoyant que l'appel au nationalisme arabe n'est pas seulement un préjudice porté à l'Islam et une lutte contre lui au sein de sa propre communauté, voire il est aussi un préjudice porté aux Arabes mêmes, ainsi qu'une terrible attaque lancée contre eux. Ils se trouveront ainsi séparés de l'Islam, l'essence même de leur gloire la plus éclatante, de leur honneur le plus éminent, de leur dignité et de leur hégémonie sur le monde entier. Comment se fait-il alors qu'un Arabe raisonnable agrée favorablement un appel à un concept

ayant une telle nature et de tels objectifs? D'ailleurs, il a bien fait le fameux écrivain islamiste Abou Al-Hassan `Alî An-Nadawî dans sa célèbre lettre: "O, les Arabes! Je vous le déclare tout franchement..", où il dit aux pages 27 et 28 (je cite): (" Il est bien regrettable, affligeant et honteux que des hommes du monde arabe se consacrent, à ce moment en particulier, à appeler au nationalisme arabe dépouillé de la foi et de la mission (de notre religion); à rompre les liens avec le Prophète le plus éminent que connut l'Histoire de la foi, avec la personnalité la plus forte au niveau du monde entier; à briser la relation spirituelle qui unit les

communautés, les individus et les diverses races. Il s'agit là d'un crime national qui dépasse tous les autres crimes nationaux que l'Histoire de cette communauté enregistra. C'est un mouvement de démolition et de démantèlement qui surpasse tous les mouvements destructeurs connus au cours de l'Histoire. C'est une démarche décisive et maudite vers la voie du ravage national et du suicide collectif."

Je vous invite alors, cher lecteur, à méditer sur les propos de cet éminent savant arabe dont la descendance remonte à Al Hassan, fils de Ali Ibn Abou Tâlib, qu'Allah soit satisfait d'eux et petit-fils du Prophète, prière

et salut sur lui. Si vous méditez sur les propos de ce savant bien instruit au niveau des états du monde, bien expérimenté au sujet des conséquences de l'appel aux différents types de nationalisme et leurs mauvaises issues, vous concevrez [\[973\]](#) par votre raisonnement sain, la tentation majeure et la catastrophe primordiale auxquelles succombèrent les Arabes et les musulmans aujourd'hui suite à cet appel calamiteux, qu'Allah protège les musulmans contre les méfaits de cela et guide les Arabes et l'ensemble des musulmans vers la voie de leurs pieux ancêtres. Il est

l'Audient et Il répond toujours aux sollicitations de Ses serviteurs.

Il est bien manifeste, cher lecteur, que l'Islam soit aujourd'hui isolé et que le nombre de ses alliés et de ceux qui entreprennent la Da`wa avec enthousiasme est limité. Par contre, ceux qui luttent contre lui et se détournent de ses jugements et de ses consignes sont bien nombreux. Il incombe alors aux musulmans, au lieu de mettre du zèle à soutenir le nationalisme et ses alliés, de consacrer leurs efforts à appeler à l'Islam, à inspirer aux gens sa pratique, à diffuser ses avantages, à proclamer ses jugements équitables et ses consignes tolérantes et limpides,

purifiées des défauts du polythéisme, des innovations dans la religion et des passions. C'est ainsi qu'ils parviendront à restituer la gloire perdue de leurs ancêtres, leur zèle en faveur de l'Islam, la consécration de leur forces à soutenir et à protéger l'Islam et à réfuter les allégations de ses ennemis par les divers moyens efficaces et les différents arguments et preuves incontestables. Il est indubitable que ceci est un devoir inévitable et une obligation qui incombe à tous les musulmans, chacun selon les capacités et les potentiels dont Allah, Exalté soit-Il, le dota, et par le biais desquels il serait à même d'accomplir la mission

dont Allah, le Très Haut, le chargea, **à savoir:** de faire triompher sa religion et d'exhorter les gens à l'embrasser. Nous implorons Allah de nous accorder tous cette grâce, d'assainir nos cœurs de réformer nos œuvres de réjouir tous les musulmans par la victoire de l'Islam assainie de toutes les impuretés et de le faire triompher de ses ennemis le plus tôt possible; Allah, Exalté soit-Il, est certes Le Meilleur à être imploré et Le Plus Prompt à exaucer les invocations de Ses serviteurs.

Deuxième aspect: L'Islam a interdit et a averti contre les appels de la Djâhiliyya (les époques préislamiques) dans plusieurs textes,

voire ces textes ont interdit toutes les moralités et tous les actes de la Djâhiliyya à part ceux que l'Islam a admis, certes, l'appel au nationalisme arabe est l'une des affaires de la Djâhiliyya, car c'est un appel qui n'invite pas à l'Islam, et ne soutient pas le Vrai, combien sont les malheurs et les guerres cruelles dont souffraient les gens à cause de ces temps d'ignorance, des guerres dont le carburant était les âmes, les biens et les femmes, et qui ne menaient qu'à la dissidence et à l'enracinement [974]de l'animosité et de colère au sein des cœurs, la discorde entre les tribus et les peuples. Le Cheikh de l'Islam, Ibn Taymiyya (Qu'Allah lui

fasse miséricorde) a dit: " Tout ce qui ne fait pas partie de l'appel à l' Islam et au Coran, au niveau d'origine, du pays, de race, de doctrine ou de confrérie (Tarîqa), est un héritage des temps préislamiques, voire « Quand un conflit s'est produit entre un homme parmi les Mohâdjirînes et un autre parmi les 'Anssâr, l'homme des Mohadjirînes dit: "O les Mohâdjirînes", et l'homme des Anssâr dit: "O les Anssârs". Le Prophète () a dit : "Vous vous disputez comme au temps de la Djâhiliyya alors que je suis encore parmi vous !". Cet acte rendit, en fait, le Prophète très furieux » Fin de citation.

Parmi les textes qui ont été mentionnés à ce sujet, **les versets coraniques suivants** : {Restez dans vos foyers; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (**Jâhiliyah**). Accomplissez la Salât, acquittez la Zakât et obéissez à Allah et à Son messager} [\[975\]](#). Allah, Gloire et Pureté à Lui, **dit** : {Quand ceux qui ont mécru eurent mis dans leurs cœurs la fureur, (**la**) fureur de l'ignorance...} [\[976\]](#).

Dans les Sounan d'Abou Dâwoud, d'après le Prophète () : « **Quiconque appelle au tribalisme n'appartient pas à notre communauté, quiconque combat à cause d'une rivalité tribale n'appartient pas à notre communauté,**

et quiconque rend son âme en ayant au cœur l'esprit tribal n'appartient pas à notre communauté ». Dans le Sahîh de Mouslim, d'après le Prophète () : « Allah me révèle que vous devez être humbles afin que nul ne soit injuste envers l'autre et que nul ne se vante sur un autre ». Certes, ceux qui appellent au nationalisme, invitent au tribalisme, se mettent en colère et luttent pour des rivalités tribales, et certes, l'appel au nationalisme invite à l'injustice et à la vanité car le nationalisme n'est pas une religion céleste qui interdit à ses gens d'agir avec tyrannie et vanité, mais il s'agit d'une idée du temps de Djâhiliyya qui incite ses adeptes à s'en vanter et à la

défendre avec fanatisme contre ceux qui lui portent atteinte, même si c'est elle qui est injuste alors que l'autre subit cette injustice, veuillez cher lecteur contempler ce fait et vous découvrirez la vérité.

Parmi les textes mentionnés sur ce sujet, ce qui était rapporté par At-Tirmidhî et autres, que le Prophète () a dit : « Allah vous a retiré l'esprit tribal des Jours de l'ignorance aussi bien que la vantardise au sujet des ancêtres. En effet, une personne est soit un croyant pieux, soit un pécheur misérable. Tous les hommes sont les enfants d'Adam et Adam a été créé de terre. En effet, un Arabe n'a aucun mérite par rapport à un non-Arabe,

que suivant sa piété », ce Hadith est conforme au verset suivant où, Allah, Qu'Il Soit Exalté, dit : [\[977\]](#){Ô hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux}[\[978\]](#). Gloire et Pureté à Allah, Il nous a expliqué dans ce Noble Verset, qu'Il a fait des gens des nations et des tribus pour qu'ils puissent se connaître les uns les autres, pas pour qu'ils se vantent et soient fiers les uns au détriment des autres. Allah, le Très-Haut, considère le plus noble d'entre eux comme

étant celui qui a le plus de piété, ainsi le hadith susmentionné montre cette même signification et indique les coutumes des Jours de l'ignorance, à savoir, l'arrogance et la fierté, en tirant gloire et en se vantant des ancêtres et des origines, alors que l'Islam appelle à la modestie, à la piété, et à l'amour pour Allah. Il indique aussi que les vrais musulmans sincères, parmi toutes les races des enfants d'Adam forment un corps et une structure unis. Chaque partie soutenant l'autre et sentant la douleur dont les autres parties souffrent. Conformément au hadith authentique rapporté d'après le Prophète (ﷺ) : « Le musulman doit être

envers son coreligionnaire comme sont entre eux les matériaux d'une construction qui se renforcent les uns les autres (et il a entrelacé ses doigts) », et Il dit () : « Les croyants, par leur affection, leur miséricorde et leur sympathie mutuelles, sont comparables aux membres d'un seul corps humain, lorsqu'un de ses membres souffre, voit tout le reste de ses membres partager avec lui l'insomnie et la fièvre ». O

nationaliste ! Je vous prie de répondre : Votre nationalité appelle-t-elle à ces hautes moralités, tels : la miséricorde pour les musulmans que ce soient des Arabes ou des non-Arabes, la sympathie envers eux et le

partage de leurs souffrances ?

Certainement pas, mais elle appelle à l'alliance avec celui qui l'adopte, et à l'animosité contre celui quiconque la renie. Alors, fais attention, ô musulman qui désire être sauvé, regarde les faits à travers la perspective de justice, dépourvue de tout fanatisme et de toute passion, afin que tu sois capable de voir les vérités telles qu'elles sont, Qu'Allah nous guide, moi et toi, vers les moyens de secours.

Parmi ces moyens, ce dont l'authenticité était établi dans le Sahîh « Un jeune homme des Mohâdjirînes et un autre des Ansârs se disputèrent, **alors le jeune homme**

des Mohâdjirînes dit: "O les Mohâdjiroun". Alors que le garçon des Ansârs, dit : "O les Ansârs". Le Prophète (ﷺ) les entendit et dit : "Est-ce avec les appels de la Djâhiliyya que vous vous écriez, alors que je suis toujours parmi vous ?!" ». Alors si l'acte de celui qui appartenait aux Mohâdjirînes et qui implora leur secours contre son coreligionnaire, ou celui qui appartenait aux Ansârs cherchant leur aide contre son coreligionnaire, est considéré comme un appel au Djâhiliyya, bien que ces deux groupes étaient aimés d'Allah , Gloire et pureté, et pleinement loué par Lui [979] dans Le Noble Verset : {Les tout premiers (croyants) parmi

les Emigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agrément} [\[980\]](#). Ainsi qu'en est-il de ceux qui adhèrent au nationalisme et y cherchent un appui et se fâchent pour lui ? Il vaut mieux, à plus forte raison, de considérer cet acte comme un des appels de l'ignorance ! C'est une question au sujet de laquelle il n'y a aucun doute et certes, c'est une des plus claires de toutes les questions.

Il a été établi dans le hadith authentique d' Al-Hârith Al-'Acha`rî que le Prophète (ﷺ) a dit : « Allah prescrit cinq choses à Yahya Ibn Zakariyyâ (Jean-Baptiste, fils de

Zacharie) et lui ordonna de les pratiquer et de recommander aux Enfants d'Israël de les accomplir, il les mentionna, puis le Prophète () a dit "Et je vous ordonne cinq choses qu'Allah m'a ordonné de faire : l'écoute et l'obéissance, la lutte dans le sentier d'Allah, l'émigration et le conformisme, c'est que quiconque se sépare du groupe des musulmans d'un empan, aurait jeté le joug de l'islam de son cou, à moins qu'il ne se repente, et quiconque appelle avec l'appel de l'époque de la Djâhiliyya, fera partie du tas du feu de l'Enfer! ». Les gens dirent : "O Prophète d'Allah ! Même s'il prie et jeûne?" Le Prophète leur répondit: "Même s'il

prie, jeûne et prétend qu'il est un musulman, alors appelez vous selon l'Appel d'Allah qui vous a nommé les musulmans, les croyants et les serviteurs d'Allah" ». Ce Hadith authentique est parmi les Hadiths les plus clairs et les plus évidents au sujet de l'interdiction de l'appel au nationalisme, et sa considération comme étant un des appels du Djâhiliyya (époque préislamique) dont les auteurs méritent d'être parmi le tas amassé du Feu de l'enfer même s'ils jeûnent, prient et prétendent être des musulmans . Quelle menace dure et avertissement sévère adressés à tout musulman contre les appels de la Djâhiliyya et l'appui sur ceux qui

l'adoptent, même si de tels appels sont ornés de faux discours et de mots charmeurs, qui n'ont rien à voir avec la vérité et qui ne se basent sur aucun fait réel. Le nationalisme est, plutôt, une tromperie et une forme d'imitation aveugle qui mène son adepte aux pires des issues, qu'Allah nous en préserve.

Nous rencontrons ici une allégation mentionnée par certains nationalistes, que j'aimerais bien réfuter auprès du lecteur, à savoir que certains nationalistes prétendent que l'interdiction de l'appel au nationalisme arabe et la mise en garde contre lui implique un

complexe des Arabes et un reniement de leur mérite.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 293)

[981]La réponse est : certes, il s'agit d'une fausse prétention, et d'une croyance incorrecte, car tout musulman qui connaît bien l'Histoire, comme nous l'avons déjà mentionné, ne peut renier le mérite des Arabes et leurs actes glorieux au début de l'appel à l'Islam, conformément à ce qui était mentionné par plus d'un des oulémas, y compris 'Abou Al-`Abbâs ibn Taymîyya dans son ouvrage intitulé : "Iqtidhâ' as-sirât al-mostaqîm" où il dit que la doctrine

des gens de la Sunna est la distinction de la race arabe sur les autres races. Il y mentionna plusieurs Hadiths qui indiquent ce même sens, mais l'aveu de leur mérite ne signifie pas qu'ils soient considérés comme un pivot autour duquel il faut se rassembler, s'allier ou lutter pour lui, cela est donc le droit de l'Islam avec lequel Allah leur glorifie, revivifie leur esprit et hausse leur statut, la différence est donc énorme. D'autant plus, ce mérite qui les distinguait des autres, l'éloquence qu'Allah, Qu'Il soit Exalté, leur avait accordé, Le Noble Coran qui était descendu dans leur langue et le Prophète d'Allah qui était envoyé pour tout le monde

parlant leur langue arabe, tous ces mérites ne leur garantira pas une place éminente auprès d'Allah au Jour de Jugement, et ne leur assurera pas d'être sauvés de Sa punition, s'ils ne sont pas croyants et pieux, de même, ceci n'implique pas leur préférence par rapport aux autres au niveau de piété, voire Le plus noble parmi les hommes, auprès d'Allah, est le plus pieux, comme il le montre le Saint verset et l'honorable Hadith précédents, mais, en réalité, selon les Oulémas vérificateurs, ce mérite nécessite qu'ils remercient Allah (gloire et Exalté soit-il) plus que les autres, de multiplier les efforts pour faire triompher la religion avec

laquelle Allah leur a élevé, de s'allier avec ceux qui le soutiennent et de lutter contre ceux qui l'attaquent, sans prendre en considération le nationalisme ou les autres idées empoisonnantes ou les appels néfastes, car si leur origines seules suffisent, Abou Lahab et ses alliés n'auraient pas été parmi les gens de l'Enfer, et si leurs origines suffisent sans croyance, le Prophète (ﷺ) n'aurait pas dit dans le Hadith authentique : « Ô Qoraych! Sauvez-vous en obéissant à Allah, Je ne pourrais pas vous être d'aucune utilité; contre les desseins d'Allah ».

Ainsi, le lecteur musulman peut savoir que l'allégation mentionnée,

est futile et qu'elle n'a rien à voir avec la Charia purifiée, ni avec la logique saine dépourvue de toute passion.

Il existe une autre allégation, c'est la prétention avancée par certains d'entre qu'il fut rapporté d'après le Prophète () [982] qu'il avait dit : « Si les Arabes sont humiliés, l'Islam sera humilié ». Certains en rapportèrent une version différente : « La gloire des Arabes, fait la gloire de l'Islam ». Ils disent : Ceci implique que l'appel au nationalisme arabe et sa victoire n'est en réalité qu'un appel à l'Islam et une victoire pour elle. La réponse est que : toute personne saine esprit, ayant une bonne connaissance de l'Islam, sait que ce n'est que de purs

sophismes, des falsifications des faits et une altération fausse du Hadith, qu'il soit jugé authentique ou non, comme la réalité prouve autrement, car les Arabes furent humiliés le jour de Badr et au jour de la bataille d'Al-'Ahzâb (des Coalisés), et leur humiliation devint la raison de la gloire de l'Islam et de son apparition, et à l'encontre, la victoire des Arabes à la bataille de 'Ohoud devint une humiliation et une nuisance pour les musulmans, mais Allah, Gloire et Exalté soit-il, était Bienveillant envers Ses alliés et leur accordait une bonne issue. Est-ce donc ce prétentieux pourrait-il contredire cette réalité? Pourrait-il dire que la

victoire des Arabes infidèles qui luttent contre la religion d'Allah, est une victoire pour l'Islam, celui qui prononce une telle prétention, contredit la vérité, il est soit un ignorant, soit une personne qui feint l'ignorance, et qui désire dissimuler le Vrai avec le Faux et tromper ceux qui manquent de clairvoyance, Gloire et pureté à Allah, Exalté Soit-Il.

J'indique de nouveau au lecteur que la chaîne de transmission du Hadith mentionné est faible et que son authenticité est sujet au doute. Al-Hâfiz Abou Al-Hassan Al-Haythamî dit dans (Madjma' Az-Zawâ'd) à propos de cette narration de Hadith : « Si les Arabes sont humiliés,

l'Islam sera humilié » rapporté par Abou Ya'la, comprenant parmi sa chaîne de transmetteurs Mohammad ibn Al-Khattâb, que ce hadith était jugé faible par Al-'Azdî et autres, mais il était authentifié par Ibn Hibbân. Fin de citation.

Al-Hâfiz Adh-Dhahabî dit dans son ouvrage intitulé (**Al-Mizân**), **portant sur la biographie de Mohammad déjà mentionné**: ('Abou Hâtim dit: Je ne le connais pas, Al-'Azdî dit: (Les hadiths narrés d'après lui sont désapprouvés "Monkar"). Fin de citation. **Je dis**: "Il inclut aussi parmi sa chaîne de transmetteurs, 'Alî ibn Zayd ibn Djid`ân, jugé par la majorité des Oulémas de Hadith comme étant

un transmetteur faible et que ses Hadiths sont récusables, même si la chaîne de transmetteurs est soutenue par des autres, que dire donc s'il existe parmi cette chaîne un transmetteur plus faible que lui, à savoir Mohammad ibn Al-Khattâb , déjà cité. Quant à l'authentification d'Ibn Hibbân pour ce Hadith, on ne peut pas s'y appuyer, car il était connu pour son indulgence d'autant plus que des autres ont contredit son jugement. Et si ce Hadith était authentique, il [\[983\]](#)signifierait: "que le Hadith désigne les Arabes qui dressent l'étendard de l'Islam et invitent les autres à l'embrasser, et non les Arabes qui le renient et qui

appellent à des autres religions. La sunna prophétique ne peut comporter aucunement ce qui contredit le Noble Coran ni les Hadiths authentiques, car les paroles d'Allah (Gloire et Exalté soit-il) ne peuvent pas se contredire, aussi bien que les paroles du Prophète () d'autant plus, la Sunna ne s'oppose pas au Coran mais elle le confirme, se conforme à lui, l'explique et détaille ce qu'il mentionne d'une manière globale.

Dans le Coran, Allah (Gloire et Exalté soit-il) indiqua que la croyance en Lui et le soutien de Sa religion sont les conditions de la victoire, la Sunna ne peut pas comporter ce qui contredit les paroles

d'Allah, qu'Il soit Exalté. Prenez donc garde, ô croyant, des allégations erronées, des Hadiths mensongers, des opinions dépravées et des idées empoisonnées, car le danger est grand, nul ne pourrait en échapper à part celui qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) protège, cherchez donc refuge auprès d'Allah, confiez-vous à lui, étudiez profondément Sa religion et suivez-la avec rectitude afin d'éviter Sa punition et atteindre la bonne issue.

Ce genre d'allégations et d'autres qui lui sont pareilles, nous expliquent le Hadith authentique rapporté d'après le Prophète (), selon Hodhayfa qui dit : « Tandis que tout le monde

interrogeait l'Envoyé d'Allah (ﷺ) sur le bien, moi, je l'interrogeais sur le mal par crainte d'en être atteint. - "O Envoyé d'Allah, lui dis-je, nous étions dans l'ignorance et dans le mal; quand Allah nous a envoyés ce bien (c.-à-d. l'islam). Est-ce que, après ce bien le mal viendra-t-il de nouveau?". - "Oui", répondit-il. - "Et, repris-je, après ce mal, il y aura-t-il du bien?". - "Oui, mais il ne sera jamais pur". - "Qui le troublera?". - "Des gens qui suivront une autre Sunna que la mienne et qui guideront vers une autre voie que ma bonne voie et dont tantôt vous approuverez les actes, tantôt vous les désapprouverez". - "Et après ce bien, y aura-t-il encore de

mal?". - "Oui, il y aura des hérauts aux portes de l'Enfer, qui appelleront à eux les gens et qui précipiteront dans l'Enfer ceux qui répondront à leur appel". - "O Envoyé d'Allah, lui dis-je, décris-nous ces hérauts". - "Ils seront de notre race et ils parleront notre langue". - "Que m'ordonnes-tu de faire si j'assiste à cela?". - "Tu devras suivre la communauté des musulmans et leur leader". - "Mais si (alors) les musulmans n'ont ni communauté, ni leader?". - "Ecarte-toi de toutes ces sectes, devrais-tu pour cela rester attacher au tronc d'un arbre, jusqu'à ce que la mort t'advienne, en te trouvant dans cette posture" » rapporté par Al-Boukhârî

et Mouslim et cette version est celle d'Al-Boukhârî. Ce Hadith majestueux et glorieux te montre, cher musulman, que les prédicateurs d'aujourd'hui, qui lancent des appels à des genres d'égarement tels que le nationalisme, le socialisme et le capitalisme inique, et à [\[984\]](#)l'indécence, à la liberté absolue et aux divers types de corruption, ils appellent les gens aux portes du feu, soit qu'ils le font exprès ou par ignorance, ils mènent ceux qui répondent à leur appel aux portes de l'Enfer, il est indubitable que ce Hadith important est l'une des manifestations de la prophétie, et les preuves de l'authenticité du Prophète

()), car il prévoyait des faits futurs qui ont eu lieu comme il l'avait prédit.

Nous implorons Allah pour qu'Il nous protège contre les troubles qui mènent à l'égarement, et nous L'invoquons (**Gloire et Pureté à Lui**), pour qu'Il réforme les détenteurs de l'autorité et les chefs des musulmans, afin qu'ils soutiennent Sa religion, et luttent contre ce qui la contredit. C'est Lui Seul qui en est capable.

Troisième aspect: Parmi les aspects qui prouvent la nullité de l'appel au nationalisme arabe : est le fait que cet appel est une voie qui mène à s'allier avec les infidèles et les athées parmi les Arabes, à les prendre pour

entourage, et à chercher leur soutien face aux ennemis du nationalisme parmi les musulmans et les non musulmans. La corruption qu'implique un acte pareil est bien connue, aussi bien que sa contradiction avec les textes coraniques et prophétiques, qui montrent l'obligation de détester les incroyants parmi les Arabes et les non Arabes, d'éprouver de l'animosité envers eux, d'interdire l'alliance avec eux ou la demande de leur conseil. Les textes qui véhiculent ce sens sont nombreux, tels que les paroles d'Allah (Gloire et Exalté soit-il) : {O les croyants! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens; ils

sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes. Tu verras, d'ailleurs, que ceux qui ont la maladie au cœur se précipitent vers eux et disent: "Nous craignons qu'un revers de fortune ne nous frappe."} [985]. Gloire et pureté à Allah, il n'y a des paroles plus véridiques et plus évidentes que les Siennes, ces nationalistes appellent les musulmans et les incroyants à se grouper sous l'étendard du nationalisme arabe, ils disent : "Nous craignons qu'un revers de fortune ne nous frappe. Nous craignons le retour de la colonisation à nos pays, nous

craignons que nos ennemis s'emparent de nos richesses". Pour cette raison, ils s'allient avec tous les Arabes, qu'ils soient Juifs, chrétiens, Mazdéens, païens, athées ou autres, sous l'étendard du nationalisme arabe.

Ils disent alors : Son système ne distingue pas entre un Arabe et un autre, même s'ils embrassent des religions différentes, ceci ne peut être qu'une opposition au Livre d'Allah, une contradiction à Sa Charia, une violation de Ses lois, une alliance aux associateurs, une hostilité, [\[986\]](#)un amour et une haine pour des raisons outre que la religion d'Allah ? Quelle énorme fausseté et quelle pire tendance. Le Coran appelle à s'allier

avec les croyants et à lutter contre les infidèles où est-ce qu'ils se trouvent et dans n'importe quel état tandis que la loi du nationalisme arabe refuse ces principes et les contredit : {Dis: "Est-ce vous les plus savants ou Allah?"} [987]. Allah (Gloire et Exalté soit-il) dit: {O vous qui avez cru! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre, leur offrant l'amitié} [988] jusqu'à ce qu'Il dit (Exalté Soit-Il) : {Et quiconque d'entre vous le fait s'égare de la droiture du sentier} [989].

Le système nationaliste stipule qu'ils sont tous des alliés, qu'ils soient musulmans ou incroyants mais Allah (Gloire et pureté à lui) dit : La

consultation(Ach-Choûrâ) 42: Verset 13{Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Noé, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Abraham, à Moïse et à Jésus:

"Etablissez la religion; et n'en faites pas un sujet de divisions"} Allah dit

également (Gloire et Pureté à Lui)

{Certes, vous avez eu un bel exemple (à suivre) en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à

leur peuple: "Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul"}[990], et

Il dit (Exalté soit-Il) : {Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu} [\[991\]](#).

Alors que la loi établie par le nationalisme ou plutôt par ses prédicateurs, **stipule**: séparez la religion du nationalisme et écartez la religion de l'Etat, regroupez-vous ensemble et autour de votre nationalisme, afin de pouvoir bien déterminer vos intérêts et récupérer vos gloires, comme si l'Islam les entrava, et les sépara de leurs gloires. Certes, par Allah! C'est l'ignorance,

la fraude et le bouleversement de la cause, Gloire et pureté à Allah, c'est un grand mensonge.

Les versets qui prouvent l'obligation de s'allier avec les croyants et de lutter contre les incroyants ainsi que ceux qui avertissent contre l'alliance avec eux, sont nombreux et évidents pour les gens du Coran, mais leur mention prendra longtemps.

Comment un être raisonnable peut-il dire que Abou Djahl, Abou Lahab, 'Oqba ibn Ma'ît, Et An-Nadr ibn Al-Hârith et leurs semblables parmi les chefs de mécréance au temps du Prophète [\[992\]](#)() et après lui jusqu'à nos jours, sont les frères et les alliés d'Abou Bakr, 'Omar, 'Othmân et 'Alî

tous les autres compagnons du prophète et ceux qui suivent ses pas parmi les arabes jusqu'à nos jours. Ceci est vraiment l'absurde la plus futile et l'ignorance la plus énorme. Pourtant, les règles et le système du nationalisme l'exigent et l'imposent, même si certains de ses prédicateurs le nient, par ignorance, vraie ou feinte, ou par fraude, mais il n'y a de puissance ni de force qu'en Allah Le Glorieux, Le Grand.

Allah oblige les musulmans à se rallier et à se rassembler sous l'étendard de l'Islam, d'être comme un seul corps et une construction solide face à leurs ennemis. Allah leur promet la victoire, la gloire et la

bonne issue, comme il est déjà indiqué dans plusieurs versets susmentionnés, et dans ce qu'Il dit (Gloire te Exalté soit-il) : {Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorent et ne M'associent rien} [\[993\]](#). Allah (Exalté Soit-Il) dit : {En effet, Notre Parole a déjà été donnée à Nos serviteurs, les Messagers que ce sont eux qui seront secourus et que Nos soldats auront le

dessus} [994]. Allah, Gloire et Pureté à Lui, promet à Ses serviteurs parmi les messagers, ses soldats qui croient en la victoire et au triomphe, en leur lieutenance sur terre et en la puissance qu'Allah accorde à leur religion, et c'est Lui qui tient Ses promesses, {Promesse d'Allah! Allah ne manque pas à Sa promesse} [995]. Mais l'accomplissement de cette promesse s'attarde parfois due à la négligence des musulmans, et leur manque aux obligations qu'Allah leur a imposées telles que la croyance en Allah et le soutien de Sa religion, comme c'est actuellement le cas, le péché est le nôtre et non celui de l'Islam, et le malheur n'était dû qu'à

cause de ce que nos mains ont acquis, conformément à ce qu'Allah (Gloire et Exalté soit-il) dit : {Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Il pardonne beaucoup}[996].

Alors l'obligation qui incombe sur les arabes et les autres, c'est de se repentir à Allah, de se tenir à Sa religion [997]s'enjoindre mutuellement Sa vérité, recourir à Sa Charia pour l'arbitrage, lutter dans son sentier et tenir à ses obligations avec droiture de la part des présidents et autres, ce qui leur garantirait la victoire, la défaite des ennemis, la domination de la terre, même si notre nombre et nos équipements étaient

médiocres. Certes, **parmi les obligations liées à la croyance :** prendre garde à notre ennemi, préparer contre lui tout ce que nous pouvons comme force, ce qui représente un parachèvement de croyance, le recours aux moyens disponibles qu'il ne faut pas négliger, conformément aux paroles d'Allah (Gloire et pureté à Allah) : {O les croyants! Prenez vos précautions}[998], et Son dire également (Gloire et Exalté soit-il) : {Et préparez (pour lutter) contre eux tout ce que vous pouvez comme force}[999].

Les musulmans ne doivent pas s'allier avec les incroyants ou implorer leur

secours contre leurs ennemis. Eux-mêmes sont parmi les ennemis dont nous ne devons pas leur faire confiance. Allah (Qu'IL soit Exalté) a interdit l'alliance avec eux et Il a prohibé de les prendre comme confidents. D'autant plus, Il jugea celui qui s'allie avec eux comme étant un des leurs, et Il déclare qu'ils étaient tous des injustes, comme il est susmentionné dans les versets sans équivoques et établi comme authentique dans le Sahîh de Mouslim d'après 'A'icha (Que la satisfaction d'Allah soit sur elle) : « L'Envoyé d'Allah (ﷺ) sortit avant la bataille de Badr , alors lorsqu'il était en Harrat Al-Wabara un homme

connu pour son audace et son hardiesse leur rejoignit, les compagnons du Prophète () furent contents de le voir, alors lorsqu'il se retrouva auprès du Prophète () il lui dit : Je désire te suivre afin de profiter du butin avec toi. **Le Prophète lui demanda :** « Crois-tu en Allah et Son prophète ? ». **L'homme répondit :** « Non ». **Le prophète lui dit :** « Retourne sur tes pas, car jamais je ne demanderais l'aide d'un polythéiste ». **Elle ajouta :** Il continua son chemin jusqu'à ce que nous arrivions à l'arbre, l'homme le rejoignit de nouveau et lui répéta ce qu'il avait dit la première fois. Le prophète () lui posa la même question, **et l'homme**

lui répondit : "non", Le prophète lui dit : « Retourne sur tes pas, car jamais je ne demanderais l'aide d'un polythéiste » elle dit : il retourna donc mais il le rejoignit à Al-Bayrâ` le Prophète () lui répéta la même question: " crois-tu en Allah et en Son messenger?", l'homme lui répondit: oui. Alors le prophète () lui dit: " mets-toi en marche!" ». Ce Hadith honorable t'indique qu'il ne faut, en aucun cas, demander l'aide des polythéistes. Il montre que les musulmans ne doivent pas incorporer dans leurs armées des gens qui embrassent d'autres religions qu'ils soient arabes ou non arabes car l'incroyant est un ennemi dont il faut

toujours se méfier. Que les ennemis d'Allah sachent que les musulmans n'ont pas besoin d'eux, tant qu'ils cherchent refuge auprès d'Allah et sont sincères dans [\[1000\]](#) leurs actions pour Allah car c'est Lui seul qui accorde la victoire qu'Il promet d'accorder aux croyants, même s'ils sont peu nombreux et possèdent des équipements médiocres, comme l'explique les versets précédents, et comme on peut le voir aussi, avec les gens de l'Islam au début de son apparition.

Ceci est prouvé par les paroles d'Allah (Gloire et Exalté soit-il) : {O les croyants, ne prenez pas de confidents en dehors de vous-mêmes:

ils ne failliront pas à vous bouleverser. Ils souhaiteraient que vous soyez en difficulté. La haine certes s'est manifestée dans leurs bouches, mais ce que leurs poitrines cachent est encore plus énorme.

Voilà que Nous vous exposons les signes. Si vous pouviez

raisonner!} [\[1001\]](#). Ô croyant!

Contemple le livre de Ton Seigneur et la Sunna de ton prophète (ﷺ), comment luttent-ils contre l'alliance, la recherche d'aide des polythéistes, aussi bien que l'acte de les prendre pour confidents. Allah (Gloire et Pureté à Lui) sait mieux ce qui est dans l'intérêt de Ses serviteurs, et a pitié d'eux plus qu'ils n'ont pitié d'eux

même. Alors si le fait de s'allier avec les polythéistes parmi les arabes ou autres, et de demander leur aide impliquent un intérêt probable, Allah, qu'Il soit Exalté, l'aurait autorisé et permis pour Ses serviteurs. Mais Allah connaît le grand méfait et les conséquences défavorables que comporte un tel acte. Pour cette raison, Il l'interdit et condamne celui qui l'accomplit. Il nous informe dans des autres versets que l'obéissance aux polythéistes et leur incorporation dans l'armée des musulmans, sera une source de nuisance et ne fera qu'accroître leur trouble, **selon les paroles d'Allah : {O les croyants! Si vous obéissez à ceux qui ne croient**

pas, ils vous feront retourner en arrière. Et vous reviendrez perdants. Mais c'est Allah votre Maître. Il est le meilleur des secoureurs}[1002].

Allah (Gloire et pureté à Allah) dit: {S'ils étaient sortis avec vous, ils n'auraient fait qu'accroître votre trouble et jeter la dissension dans vos rangs, cherchant à créer la discorde entre vous. Et il y en a parmi vous qui les écoutent. Et Allah connaît bien les injustes}[1003]. Ces versets suffisent pour avertir les musulmans contre l'obéissance aux incroyants, et leur demander de l'aide, pour inciter à éprouver de l'aversion pour eux, et pour indiquer les mauvaises conséquences qui s'ensuivent.

Qu'Allah protège les musulmans contre elles, Allah (**Exalté Soit-Il**) dit: {Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres}[1004]. Et Il dit, Gloire et Exalté soit-il : {Et ceux qui n'ont pas cru sont alliés les uns des autres. Si vous n'agissez pas ainsi [en rompant les liens avec les infidèles], il y aura discorde sur terre et grand désordre}[1005]. Gloire et Pureté à Allah qui met en évidence que les croyants sont alliés les uns les autres, alors que les incroyants sont alliés les uns les autres. Alors, si les musulmans s'abstiennent d'obéir et s'entremêlent avec les incroyants, [1006]et qu'ils deviennent leurs alliés, il y aura discorde sur

terre et grand désordre causés par les doutes qui s'emparent des cœurs à la recherche de refuge auprès des gens qui soutiennent le faux et incitent à l'inclinaison envers eux. C'est la difficulté que les musulmans rencontrent afin de distinguer le vrai à cause de leur mixité avec leurs ennemis et leur alliance avec eux.

C'est le cas actuellement avec la majorité de ceux qui prétendent être des musulmans : ils s'allient avec les incroyants, et les prennent pour confidents, ce qui les jettent dans la confusion au point qu'ils n'arrivent plus à distinguer entre le vrai et le faux, entre le bon chemin et l'égarement, entre les alliés du

Miséricordieux et les alliés du diable, ce qui provoque tant de discorde et de nuisance que seul Allah, Gloire et Exalté soit-il, peut dénombrer.

Certains parmi les soi-disant nationalistes ont présenté les paroles suivantes d'Allah (Exalté Soit-Il) comme preuve de la permission de s'allier avec les Chrétiens et le recours à leur aide: {Tu trouveras certainement que les Juifs et les associateurs sont les ennemis les plus acharnés des croyants. Et tu trouveras certes que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent: "Nous sommes chrétiens"} [\[1007\]](#). Et ils prétendent que ce verset indique la permission de l'alliance avec les

Chrétiens car ils sont les plus disposés à aimer les croyants plus qu'aucun autre. En fait, il s'agit d'une grande erreur et d'une fausse interprétation du Coran qui se base sur l'opinion pure, opposante aux versets sans équivoque susmentionnés ainsi que plusieurs autres versets, et aux Hadiths de la Sunna Purifiée dont l'authenticité fut établie qui avertit contre l'alliance avec les incroyants parmi les gens du Livre et autres et l'abstention de demander leur aide. Il fut rapporté que le Prophète (ﷺ) dit : « **Quiconque interprète le Coran selon son point de vue, qu'il s'apprête à occuper son siège en enfer** ». Il faut que les

versets s'expliquent entre eux. En plus, il est inacceptable que l'un d'entre eux soit interprété d'une manière qui le rend contradictoire au reste des versets. Il n'existe pas dans ce verset, louange à Allah, ce qui contredit les versets qui font preuve de l'interdiction de l'alliance avec les incroyants parmi les chrétiens et autres. Cette prétention résulte d'un mal entendu et d'une négligence dans le discernement des versets, dans la contemplation de leurs sens, et dans le recours aux opinions des exégètes connus pour leur savoir, leur honnêteté et leur direction. **Ce verset signifie selon les exégètes comme on peut le voir à travers le sens explicite**

des mots que : les chrétiens sont plus disposés à aimer les croyants plus que les juifs et les polythéistes, mais il ne signifie point qu'ils éprouvent de l'affection pour les croyants, ni que les croyants leurs témoignent de l'affection. Si nous supposons que les chrétiens aiment les croyants et manifestent leur affection pour eux, il sera interdit aux gens de foi [1008] d'éprouver de l'affection pour eux et de s'allier avec eux car Allah, qu'Il soit loué et exalté, leur interdit de le faire dans les versets vus précédemment, y compris dans le verset suivant : {O les croyants! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens} [1009], et les paroles

d'Allah, Gloire et Exalté soit-il: {Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messenger}[1010]. Certes, les chrétiens sont parmi ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messenger, qui abandonnent Sa Charia, qui Le démentit Lui et Son Messenger (). Alors comment peut-il être permis à celui qui croit en Allah et au jour de jugement d'avoir de l'affection pour eux ou de les prendre pour des confidents ? Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre la démoralisation et l'obéissance à la passion et du diable.

Une autre prétention alléguée par les prédicateurs du nationalisme, à savoir qu'Allah (**Gloire et Pureté à Lui**), permet l'alliance avec les incroyants qui ne nous ont pas chassés de nos demeures. **Ils ont fourni comme preuve le verset suivant : {Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables}**[\[1011\]](#).

En effet, il ne s'agit que d'un autre faux argument, tout comme ceux qui le précèdent, une interprétation basée sur une opinion personnelle, et une explication du verset qui contredit

avec son sens réel. Allah, Gloire et Exalté soit-il, interdit l'alliance avec les incroyants et l'acte de les prendre pour des confidents dans des versets sans équivoque, sans distinguer entre leurs races, ou entre ceux qui nous combattent et ceux qui s'abstiennent de nous combattre. Comment un musulman peut oser dire que cela vient d'Allah des choses qu'Il n'a pas dit, en s'appuyant sur des détails qui ne représentent que son point de vue, et qui ne sont pas prouvés par le Livre et la Sunna ? Gloire à Allah! Comme Il est Clément. **Mais le sens du verset mentionné selon les Ulémas est :** la permission d'être bienfaisant envers les incroyants, de leur donner

de l'aumône, s'ils s'abstiennent de nous combattre conformément à un engagement, un traité de paix ou une alliance. Il existe dans la Sunna des Hadiths authentiques qui le prouvent, comme le Hadith authentique rapporté dans le Sahîh d'après lequel la mère d' 'Asmâ' fille d'Abou Bakr arriva à Médine, au temps du Messenger d'Allah (ﷺ) alors qu'elle était toujours une polythéiste qui ne cherche aucune part de la récompense de l'au-delà, le prophète (ﷺ) donna l'ordre à 'Asmâ' de maintenir son lien de parenté avec sa mère, durant la période à laquelle la trêve entre le prophète (ﷺ) et les gens de La Mecque fut conclue. Il a été rapporté

que [\[1012\]](#)le prophète () donna à 'Omar une soutane de soie qu'il offrit à un de ses frères, à La Mecque, qui était polythéiste. Ce genre d'acte de bienfaisance et les actes semblables peuvent inciter à la conversion à l'Islam, susciter le désir s'y conformer, de préférer l'Islam à toute autre religion. Ces actes qui impliquent le maintien de lien de parenté, et la générosité envers les nécessiteux, sont dans l'intérêt des musulmans et ne leur font pas du tort, de même, les intelligents et les clairvoyants voient clairement que ce genre d'acte ne peut pas être considéré comme une des formes d'alliance avec les polythéistes.

Les nationalistes allèguent ici un doute, ils disent que le rassemblement autour du nationalisme arabe, sans faire la distinction entre le musulman et le polythéiste, rend les arabes une force unie et une construction colossale, qui jette l'effroi dans les cœurs des ennemis et les obligent à respecter ses droits, et si les musulmans se séparent des arabes, ils demeureront faibles, et leurs ennemis voient en eux une proie facile. **Un autre soupçon qu'ils fournissent** : ils disent que si les arabes se regroupent autour de l'Islam et se rassemblent derrière son étendard, cet acte provoquera l'envie des ennemis de l'Islam, ce

sentiment leur incitera à priver les musulmans de leurs droits, attendent pour eux un revers de fortune, à peur qu'ils éclatent des guerres islamiques visant à récupérer leur gloire passé, ce qui nous fera du tort et retardera nos droits et nos intérêts liés à nos ennemis et d'autant plus, il provoquera leur colère contre nous.

La réponse est de dire que le rassemblement des musulmans autour de l'Islam, l'acte de se tenir au lien qui l'attache à Allah (qu'Il soit Exalté), le recours à Sa Charia pour arbitrage, leur séparation de leur ennemi, la déclaration de l'hostilité et de l'animosité envers eux, sont les raisons pour lesquelles Allah (Gloire

et Exalté soit-il) leur accorde Sa victoire et les protège contre le stratagème de leurs ennemis. C'est le moyen à travers lequel Allah jette l'horreur dans les cœurs des ennemis parmi les incroyants, afin qu'ils les craignent, respectent tous leurs droits sans manque. Comme il s'est passé avec leurs ancêtres croyants. Ils étaient entourés par des innombrables juifs et chrétiens, néanmoins, ils ne s'allièrent pas avec eux et ne demandèrent jamais leur aide, voire ils ne s'allièrent qu'à Allah (Gloire et Pureté à Lui) et ne demandèrent de l'aide que de Lui. Alors, Il les protégea, les soutint, leur fit triompher sur leurs ennemis, et le

Coran et la Sunna en sont témoins, l'histoire Islamique le révèle, le musulman et le polythéiste en ont connaissance. Le prophète (ﷺ) est sorti le jour de Badr pour combattre les polythéistes, et à Médine les juifs s'installaient, mais il ne demanda pas leur aide, bien que les musulmans ne fussent pas si nombreux, et il avait tellement besoin des alliés et des appuis. Cependant, le Prophète d'Allah et les musulmans ne demandèrent pas l'aide des juifs, [1013]ni le jour de Badr ni le jour de `Ohod bien que les musulmans avaient tellement besoin d'aide à ce temps-ci, notamment au jour de la bataille de `Ohod Hâtim.

Ceci représente la preuve la plus évidente que les musulmans ne doivent pas demander l'aide à leurs ennemis, et il est inacceptable qu'ils deviennent leurs alliés, ou qu'ils les recrutent dans leurs armées, comme il faut toujours se méfier d'eux, d'autant plus que leur fréquentation comporte une grande corruption, un changement des moralités des musulmans, une inspiration des doutes et une insinuation des raisons de discorde et d'animosité entre eux, qu'Allah rend la vie dure à celui qui ne se contente pas de suivre la méthode du Prophète (ﷺ) et celle des croyants prédécesseurs.

Quant à la jalousie des non-musulmans envers les musulmans s'ils se regroupent autour de l'Islam, cela est en réalité, parmi les actes qui garantissent la satisfaction d'Allah des croyants et a pour conséquence qu'Il leur accorde Sa victoire, comme ils ont mis Ses ennemis en colère pour gagner Sa satisfaction, faire triompher Sa religion, et protéger Sa Charia. La rancune qu'éprouve les incroyants envers les musulmans ne disparaîtra jamais tant que les musulmans n'abandonnent pas leur religion, suivent la religion de leurs ennemis et s'adhèrent à leur parti, des actes qui représentent l'égarement absolu, la mécréance évidente, et la

raison du châtiment et de la misère dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà, conformément aux paroles d'Allah , Exalté Soit-**Il** : {Ni les Juifs, ni les Chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi, jusqu'à ce que tu suives leur religion. - **Dis**: «Certes, c'est la direction d'Allah qui est la vraie direction». Mais si tu suis leurs passions après ce que tu as reçu de science, tu n'auras contre Allah ni protecteur ni secoureur} [\[1014\]](#).

Et, **Il dit** : {Or, ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à, s'ils peuvent, vous détourner de votre religion. Et ceux qui parmi vous abjureront leur religion et mourront infidèles, vaines seront pour eux leurs actions dans la

vie immédiate et la vie future. Voilà les gens du Feu: ils y demeureront éternellement}[1015]. Et Gloire et pureté à Allah qui dit : {Puis Nous t'avons mis sur la voie de l'Ordre [une religion claire et parfaite]. Suis-la donc et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas. Ils ne te seront d'aucune utilité vis-à-vis d'Allah. Les injustes sont vraiment alliés les uns des autres; tandis qu'Allah est le Protecteur des pieux}[1016]. Allah (qu'Il soit Loué et Exalté) indique dans ces versets évidents que les incroyants ne seront jamais satisfaits de nous jusqu'à ce que nous suivions leur religion et abandonnions notre Charia, ils

continueront à nous combattre jusqu'à ce qu'ils nous écartent de notre religion s'ils le peuvent.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 305)

[\[1017\]](#)Et, Il nous informe que si nous leur obéissons et suivons leur passion, nous serons donc parmi ceux qui vivront éternellement en Enfer, si nous mourrons sur cet état. Nous implorons Allah de nous protéger contre ce mauvais sort, et nous cherchons refuge auprès de Lui de ce qui peut inciter Sa colère ou Sa revanche.

Le quatrième aspect : Parmi les aspects qui montrent la nullité de l'appel au nationalisme arabe, le fait qu'on dise que l'appel et le rassemblement autour de son étendard, mènent inévitablement la société à refuser les prescriptions du Coran car les nationalistes non-musulmans n'accepteront jamais le recours au Coran comme arbitre. Ce qui oblige les leaders nationalistes d'établir des lois positives qui contredisent les prescriptions du Coran, afin de s'assurer de l'égalité de tous les membres de cette société nationaliste devant ces lois. La plupart d'entre eux, l'ont affirmé comme nous l'avons déjà mentionné,

ce qui représente un grand désordre, une mécréance évidente et une apostasie flagrante, conformément aux paroles d'Allah (Gloire et Exalté soit-il) : {Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'aient demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'aient éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]} [\[1018\]](#).

Il dit, Exalté Soit-Il : {Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?} [\[1019\]](#). Il dit également :

{Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants}[1020]. Il dit, Gloire et Exalté soit-il : {Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes}[1021]. Et Il dit : {Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers}[1022]. Tout Etat qui ne juge pas d'après la Charia d'Allah, qui ne se soumet pas aux jugements d'Allah et ne les acceptent pas, est un Etat ignorant, mécréant, injuste et pervers selon ces versets sans équivoque. Les gens de l'Islam doivent détester cet Etat et éprouvent de l'hostilité envers lui pour l'amour d'Allah. D'autant

plus, il est interdit d'avoir de l'affection pour cet Etat ou de s'allier avec lui, tant qu'il ne croit pas en Allah Seul, juge selon Sa Charia et accepte Ses jugements qu'ils soient pour ou contre lui, comme Allah, Exalté Soit-Il, **dit**: {Certes, vous avez eu un bel exemple (**à suivre**) en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, **quand ils dirent à leur peuple**: "Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul"} [\[1023\]](#).

(**Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 306**)

[\[1024\]](#) Ainsi, les leaders nationalistes et ses prédicateurs doivent se juger, examiner leurs opinions, penser aux conséquences de leurs appels néfastes et leurs objectifs malheureux, et consacrer leurs efforts à appeler à l'Islam, à propager ses avantages, à se tenir à ses enseignements et à inviter les gens à juger d'après sa Charia au lieu d'appeler au nationalisme ou au patriotisme. Qu'ils soient certains que s'ils ne reviennent pas à leur religion, ne la suivent pas avec rectitude, et n'y ont pas recours pour juger de leurs disputes, Allah, qu'Il soit Exalté, se vengera d'eux, les dissociera, les privera de Ses dons et les remplacera par un autre peuple, qui tient à Sa

religion et combat ceux qui la contredisent, conformément aux paroles d'Allah (Gloire et Exalté soit-il) : {Et si vous vous détournez, Il vous remplacera par un peuple autre que vous, et ils ne seront pas comme vous}[1025]. Et Il dit : Et quand ils oublièrent {... ce qu'on leur avait rappelé, Nous leur œuvrâmes les portes donnant sur toute chose (l'abondance); et lorsqu'ils eurent exulté de joie en raison de ce qui leur avait été donné, Nous les saisîmes soudain, et les voilà désespérés. Ainsi fut exterminé le dernier reste de ces injustes. Et louange à Allah, Seigneur de l'Univers!}[1026]. Selon le Hadith authentique, le Prophète (ﷺ) dit: «

"Allah accorde un délai à l'injuste jusqu'au moment où Il décide de le saisir pour lui infliger Sa punition, alors, Il ne le laisse pas échapper"; puis il récita les paroles d'Allah, Exalté soit-Il: {Telle est la rigueur de la prise de ton Seigneur quand Il frappe les cités lorsqu'elles sont injustes. Son châtiment est bien douloureux et bien dur} [\[1027\]](#) ».

Alors vous les nationalistes : obéissez à Allah, l'Exalté, repentez-vous auprès de Lui, craignez Son châtiment et remerciez Le pour Ses dons, en glorifiant Son livre et la Sunna de Son Prophète (ﷺ), en agissant en conformité à leurs règles, en invitant les gens à le faire, en les

avertissant contre leur contradiction, et vous gagnerez la gloire de la vie d'ici-bas et de l'au-delà, la réforme de la société, le soulagement de la conscience, la tranquillité du cœur, le bonheur acquis tôt ou tard, la sûreté contre le châtement d'Allah dans cette vie et au Jour du Jugement Dernier.

Tous les appels qui invitent les gens à faire autrement, ne sont, en fait, que des appels qui mènent à l'enfer, à l'accablement de la conscience,

[\[1028\]](#) et au désordre de la société ainsi que l'oppression des ennemis et la privation du bonheur et de la sûreté dans la vie ici-bas et dans l'au-delà, comme le dit Allah, le Tout Puissant (Qu'Il soit Exalté), [dans Son Livre](#)

clair et évident : { Puis, si jamais un guide vous vient de Ma part, quiconque suit Mon guide ne s'égarrera ni ne sera malheureux. Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement ». Il dira: «O mon Seigneur, pourquoi m'as-Tu amené aveugle alors qu'auparavant je voyais? ». Allah lui] dira: «De même que Nos Signes (enseignements) t'étaient venus et que tu les as oubliés, ainsi aujourd'hui tu es oublié ». Ainsi sanctionnons-nous l'outrancier qui ne croit pas aux révélations de son Seigneur. Et

certes, le châtement de l'au-delà est plus sévère et plus durable} [\[1029\]](#).

Allah, Gloire et Pureté à Lui, montre dans ces versets que celui qui suit Sa guidance ne peut s'égarer, ni être malheureux, la bonne direction et le bonheur ici-bas et dans l'au-delà lui seront garantis. Quant à celui qui se détourne de Son rappel, il mènera, certes, une vie pleine de gêne, et il sera ressuscité aveugle et subira un châtement douloureux dans l'au-delà. Parmi les gênes de la vie qu'Allah, qu'Il soit Exalté, [inflige aux ennemis de l'Islam](#) : l'obscurité et la perplexité des cœurs, les malheurs, les peines, les doutes et les angoisses qui tombent sur eux, ainsi que les

différents genres de difficulté telles que la recherche des jouissances de la vie et la peur de leur manque ou de leur perte, aussi bien que les autres types de punition empressées dans la vie ici-bas. Allah, **Gloire et pureté à Allah dit** : {Que leurs biens et leurs enfants ne t'émerveillent point! Allah ne veut par-là que les châtier dans la vie présente, et que **(les voir)** rendre péniblement l'âme en état de mécréance}[\[1030\]](#). Et Il dit, Gloire et Exalté soit-**il** : {Nous leur ferons certainement goûter au châtiment ici-bas, avant le grand châtiment afin qu'ils retournent **(vers le chemin droit)**!}[\[1031\]](#). Les versets sur ce sujet sont multiples. Nous implorons

Allah pour qu'Il réforme nos cœurs, nous fait connaître nos péchés, nous accorde le repentir d'eux, qu'Il nous guide, ainsi que le reste de nos frères musulmans vers la bonne voie, Certes Allah est Omnipotent...

Clôtureons nos propos à ce sujet par les paroles du célèbre écrivain égyptien, cheikh Mohammad Al-Ghazâlî, relatives au nationalisme, qu'il a traité avec brio dans son livre, "Ma'a Allah" ([Avec Allah](#)), [à la page 254 dont voici un extrait :](#)

([Numéro de la partie: 1](#), [Numéro de la page: 308](#))

[1032] Il n'y a aucune place pour l'athéisme chez nous

Qui sont ces gens ? Ce ne sont ni des Arabes ni des non-Arabes ni des Russes ni des Américains !! Ce sont des métamorphoses excentriques à gros cris, qui existent dans nos pays à cause des traces laissées par la colonisation et des graines qu'elle a semées dans ses sentiments et ses pensées. Ils sont, comme rapporté dans le hadith, « **nos compatriotes et ils parlent nos langues** », alors qu'ils sont un ennemi de notre histoire et de notre civilisation, un fardeau à notre lutte et notre renaissance et une aide à ceux qui sont pleins de dépit contre

notre religion et contre tous ceux qui l'embrassent.

Ces gens qui sont brusquement apparus et qui ont envahi les lieux par leurs cris comme les grenouilles envahissent l'obscurité par leur coassement, ces gens doivent être dévoilés à la nation, tout le monde doit connaître leur intention pour ne pas être abusé par leur ruse et leur imposture. Les rangs de ceux qui portent le voile de l'arabisme, qui se cachent au milieu des rangs des Moudjahiddines, et qui prétendent être les prometteurs du nationalisme arabe et ceux qui en portent les drapeaux, et qui, en même temps, délaissent les mœurs de l'arabisme,

attaquent ses principales caractéristiques et sèment les obstacles sur la voie de la foi et de son message. Les visages sombres de ces gens-là doivent être dévoilés et la lumière doit être mise sur leur mission assignée par le colonisateur et supervisée de loin par ce dernier. Le résultat en est une destruction intentionnelle du message du Coran et de celui de l'admirable Messenger Mohammad ibn `Abd-Allah (). Nous avons lu leurs écrits et entendu leurs paroles, et nous n'avons pas besoin d'énormément d'intelligence pour comprendre leurs buts. Ce sont des athées qui déclarent leur mécréance, et qui disent explicitement : l'islam

n'est qu'une renaissance arabe qui a pu se réaliser au Moyen Age par cette éminente race. Cette dernière s'est vue envahir le monde, dans une fougue impressionnante, sous la commande d'un homme de génie, **le grand leader** : Mohammad (). Ils veulent dire que cette religion majestueuse a émané de la terre et n'a pas été révélée du ciel, et qu'elle n'est que l'euphorie d'un peuple ambitieux et conquérant et non pas une conduite idéale et héroïque révélée par Allah pour sauver les Arabes de l'époque préislamique qui les classait aux derniers rangs [\[1033\]](#) de l'humanité, vers une droiture tolérante qui les a élevés de leur bassesse, et dont les

rayons se sont par la suite propagés dans le monde entier, comme la lumière se diffuse à l'horizon au lever du soleil. La grâce en est rendue à Allah Seul qui a choisi Mohammad et l'a favorisé par la guidance et la vérité, **après lui avoir dit : {Tu n'avais aucune connaissance du Livre ni de la foi}[1034].**

Et Il a dit : {Allah a fait descendre sur toi le Livre et la Sagesse, et t'a enseigné ce que tu ne savais pas}[1035]. De même, Il a dit (**Exalté soit-Il**) des Arabes auxquels il a envoyé Mohammad () : {Allah a très certainement fait une faveur aux croyants lorsqu'Il a envoyé chez eux un messenger de parmi eux-mêmes,

qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la Sagesse, bien qu'ils fussent auparavant dans un égarement évident}[1036]. Alors de quelle avancée arabe parle-t-on ? Et quel est ce génie qui a produit, par lui-même, ces pluies abondantes et salvatrices qui nourrissent toute la terre ? Le fait de prétendre que l'islam n'est qu'une "euphorie arabe" est un grand mensonge et un égarement abominable, ces propos ne sont pas seulement une réfutation de l'islam, mais un appel dangereux à renier toutes les autres religions, et à répandre la mécréance, la perversité et la désobéissance dans les quatre

coins du monde. Ce qui est étrange, c'est que ces gens-là s'acharnent sur l'islam agressivement et combattent sa nation violemment au moment où ils se comportent pacifiquement avec les autres religions révélées et non révélées, comme si l'islam était le seul ennemi à éliminer, ou bien le grand obstacle qu'il faut s'appliquer à détruire complètement. Evidemment, le colonisateur a-t-il un autre ennemi que l'islam dans cette région ? Il est la source de la résistance solide, et l'âme du brave combat qui a exténué les attaquants et qui a éventé leurs complots. Ceci a poussé le colonisateur à le prendre comme cible pour l'éliminer et l'empêcher

d'accéder à une vie décente. Alors, il a inventé les nationalismes restreints et s'est appliqué à les animer par tous les moyens, afin de détruire cette religion. Et lorsque cette méthode n'a pas remporté le combat face à l'islam, il a réuni ses partisans sous la bannière du panarabisme, et les a armés de différentes prétentions pour s'accaparer l'action dans ce domaine au détriment des Arabes sincères [\[1037\]](#) et afin d'attaquer l'islam par un autre moyen.

Le fait d'attribuer au panarabisme cette définition ingrate constitue une autre guerre contre l'islam. Ces gens-là devraient plus logiquement être considérés comme les partisans du

nationalisme hébreu et non du nationalisme arabe. N'oeuvrent-ils pas au profit du colonialisme et d'Israël ? Cela fait quatorze siècles que l'arabisme s'attache à l'Islam, ou encore, **pour utiliser les termes des gens de la foi** : cela fait quatorze siècles qu'Allah a honoré les Arabes en leur confiant ce message qu'ils doivent transmettre aux gens. En observant l'Histoire, nous verrons que les arabes ont vécu de longs siècles avant l'islam, à l'époque, ils n'étaient même pas une chose digne d'être mentionnée, puis cette religion a été révélée et les a fait entrer dans l'Histoire, leur écho s'est diffusée partout sous son égide, Allah (**Exalté**

soit-II) dit : {C'est certainement un rappel [le Coran] pour toi et ton peuple. Et vous en serez interrogés}[1038]. Ensuite, les Arabes ont eu le tort de penser que cette religion universelle dont les preuves leur ont été révélées, leur donne un privilège spécial et les favorise par rapport à toutes les autres races, ce qui a suscité une réaction inéluctable. Les autres peuples se sont mis à défendre leur dignité. Ces erreurs réciproques proviennent de la nostalgie des gens pour l'époque de l'Ignorance, et la complexité des efforts de réalisation de la perfection humaine. Les personnes futiles, trouvant cela

difficile d'être considérées par leur piété, cherchent cette considération à travers leur appartenance à une famille, une nation ou une race afin de s'élever sans déployer le moindre effort. Tout ceci constitue un patriotisme non fondé et un nationalisme bas qui n'ont aucun lien avec la religion et aucune valeur pour Allah (**Exalté soit-Il**). Toujours est-il que les premiers arabes, lorsqu'ils voulurent se vanter et se distinguer, ils se reposèrent sur l'islam en se prétendant supérieurs aux autres. C'était leur seul moyen de se vanter étant dépourvus d'Histoire. Jusqu'à ce que les calomniateurs de ce temps aient introduit une innovation

hérétique inattendue, celle de considérer que l'arabisme doit être dépourvu de foi. Ils prétendirent - qu'Allah les enlaidisse- qu'en se détachant de la religion, l'arabisme avancera et évoluera, jusqu'au point où, un écrivain issu de ce groupe, [a osé dire](#) : "certes l'islam a nui à l'arabisme, [\[1039\]](#) la langue arabe s'est propagée beaucoup plus loin que ne s'est propagé l'islam, et l'islam, ayant un caractère international, a affecté le nationalisme arabe." Il s'avère que ces propos, mise à part leur fausseté, prêchent au profit du colonialisme occidental et oriental à parts égales, et que leur auteur facilite les buts des conquérants qui ont

installé leurs armées dans certains pays arabes, qui les ont humiliés, et qui se sont postés sur les frontières de certains autres en attendant l'occasion de s'y introduire.

Un autre écrivain issu de ce même groupe nous demande avec insistance : "d'oublier l'Histoire, parce qu'elle ne renferme que les cendres des morts, et de se projeter dans l'avenir uniquement." Ce dupé a oublié que les juifs ont installé leur Etat, au sein du moyen orient, en s'appuyant sur l'Histoire inspirée, et qu'ils ont appelé leur Etat par le nom d'Israël. Serait-il permis à toutes les nations se munir de l'Histoire dans leurs combats, tandis qu'il ne serait pas permis aux

musulmans de citer un seul chapitre de la leur et de s'en inspirer dans la lutte pour évoluer ? C'est un nationalisme hébreu et non pas arabe qu'est ce nationalisme prêché par les athées et par ceux qui haïssent l'islam. Les prédécesseurs et les contemporains savent pertinemment que les musulmans sont les plus sensibles à l'arabisme, et les plus motivés à en amplifier la gloire et à en résoudre fidèlement les problèmes, et que ces nationalistes n'apportent aucun bien, bien au contraire, ils sont la source d'un mal continuant et d'une grave affection.

Ici, se terminent les propos du cheikh Mohammad Al-Ghazâli que nous avons voulu transmettre aux lecteurs.

De même, [il dit dans le livre précité à la page 347 ce qui suit :](#)

La destruction spirituelle

Le colonisateur s'applique à distraire les musulmans de leur religion avec tous les moyens dont il dispose, et à couper toute relation pouvant naître, dans leurs pays, entre les mouvements actifs de libération et la religion pour que ces mouvements meurent dès leur naissance ou bien survivent sans pouvoir produire. Il n'y a aucune renaissance, qu'elle soit chez les premiers ou chez les

derniers, qui ne soit pas fondée sur un soutien moral et spirituel qui la fait bouger. Et étant donné que le rôle de la religion, dans ce cas, est de remplir les cœurs par les bonnes consciences, [\[1040\]](#)d'instruire les moralités sur la vertu, d'orienter la vie par des mœurs globales, connues et claires, de réunir les rangs sur un sentiment unique et de les pousser vers un même destin, le colonisateur a eu pour but d'éliminer l'islam de tous les pays, et de former des générations dans lesquelles il sera étranger si ce n'est méprisable.

Plus encore, le fait de citer l'Islam est devenu interdit dans les occasions officielles et les évènements

importants. Certains ont parfois tendance à y faire allusion tout en évitant de le citer explicitement, comme s'il s'était agi d'un criminel qui a commis un forfait et qui s'est évadé avant de purger la peine qui lui a été imposée. Il n'ose pas apparaître dans les sociétés, mais peut-être a-t-il l'occasion d'y apparaître déguisé, sous un pseudonyme, et de bouger un peu ici et là, jusqu'à ce qu'il se sente observé, c'est alors qu'il s'empresse de se cacher de nouveau. Quel malheur, pourquoi l'islam subit-il tout ce mépris ?

Réponse : Le colonisateur qui garde la haine des siècles précédents, et qui place au premier rang de ses

préoccupations de ne pas laisser régner l'islam dans ses pays, tient à l'étouffer dans les domaines de l'éducation, des transactions et de la législation, ainsi que dans tous les autres domaines de la vie. Le colonisateur se fie seulement à la société qui manque de conscience et de moralités, celle où le sens de la vertu s'est noyée, où les instincts de l'avidité se sont amplifiés et où les serpents de l'égoïsme ont rampé.

Le colonisateur peut ainsi se rassurer sur son présent et son futur, et si l'islam intervient pour enlever ces saletés, on lui demande de retourner à sa cave pour se mettre à l'abri des regards. C'est un nom qui ne doit pas

être mentionné, et une vérité qui ne doit pas survivre.

Tel en a décidé le colonisateur, jusqu'à ce que l'idée de prendre comme titre l'arabisme apparaisse. Nous avons alors essayé de repousser la mort sous son égide. Nous nous sommes soumis à cette idée de laquelle nous avons souhaité recevoir du bien. L'arabisme dépourvu de valeurs convient au colonisateur. L'enseignement sous la souveraineté du colonialisme a produit des gens animés uniquement par leurs désirs, des gens dont les cœurs manquent de foi. Lorsque l'arabisme se propose à des gens pareils, réaliseront-ils [\[1041\]](#) que la chasteté fait partie de

ses moralités, que le respect de l'honneur est une de ses qualités, et que la préservation des femmes constitue un de ses enseignements explicites et implicites ? Les proverbes arabes de l'époque préislamique témoignent que les Arabes étaient jaloux pour leurs femmes, **comme par exemple : (toute celle qui porte un corsage est une tante)** c'est à dire que les Arabes considéraient toute personne portant des vêtements féminins comme une tante, et par conséquent, ils ne la regardaient qu'avec respect et pureté, parce que la tante est comme la mère. **Le poète dit :**

Je baisse mes yeux jusqu'à ce que

lorsque ma voisine sa maison la
apparaît cache

Et un autre poète dit :

Et je ne fouette mais je le cajole, c'est
pas l'innocent son inquiétude que je
désire ..!

Il veut dire qu'il joue avec un enfant
en compagnie de sa mère avec
l'intention de séduire la mère elle-
même, est-ce que ces rues pleines de
ceux qui poursuivent les femmes sans
protection et des lâches sont des rues
arabes ?

Ceux qui se promènent tenant à la
main une jeune fille dévoilée enjouée
qui a la démarche provocatrice l'air

de dire : "viens, je suis prête pour toi"
sont-ils des Arabes ? Tandis que les
anciens Arabes étaient très généreux
et altruistes, et ils exigeaient le Vrai
malgré les malheurs et les besoins, et
écoutez cette parole de `Orwa ibn Al-
Ward :

Je suis un	Et tu es un homme
homme dont le	dont le récipient a
récipient a servi à	servi à une seule
un groupe	personne
Te moques-tu de	Sur mon visage la
moi car tu as	pâleur du Vrai et le
grossi et tu vois	Vrai est dur

(Numéro de la partie: 1, Numéro de
la page: 314)

[\[1042\]](#) Je distribue Et je bois l'eau

mon corps à d'autres et l'eau est
froide

Voyez-vous comme cet homme est honnête ? Il préfère donner la nourriture à autrui, et se contente de boire des goûtes d'eau froide qui rendent son visage plus pâle, il refuse de négliger les détreffés, et il a distribué son corps à d'autres.

Gardons cette image en tête puis posons-nous cette question : Est-ce que ces villes où sont présents de riches capitalistes dont rares sont ceux qui prennent en charge un orphelin ou aident un pauvre sont-elles des villes arabes ? Et pourquoi cherchons-nous les moralités arabes

dans des environnements métamorphosés par le colonialisme qui y a laissé le caractère animal et le dérèglement. On y trouve certains qui prétendent être des arabes alors qu'ils ne maîtrisent même pas la langue arabe. Il est bizarre d'entendre un animateur par exemple parler en langue familière tandis qu'il peut bien parler en arabe littéraire, mais il tient à garder le langage de la populace et renonce à la langue classique avec laquelle on émet les programmes de toutes les radios [arabes] à travers tout le monde à tous les auditeurs, tandis que l'animateur parle à ses auditeurs, dans d'autres capitales, une langue autre que l'arabe littéraire ?

Est-ce une preuve de fidélité à notre arabisme d'émettre dans nos radios [des programmes] dans la langue de la populace ?

En fait, seul l'islam peut pérenniser l'arabisme que ce soit dans la langue, dans la littérature ou dans les moralités, et le fait de rejeter la religion constitue une destruction à l'arabisme dans sa langue, dans sa littérature et dans ses moralités. C'est pour cela que les prêcheurs doivent persévérer dans l'effort de mettre en avant l'islam avec le même effort que le colonisateur déploie pour l'étouffer, ils doivent également s'atteler à le débarrasser de l'étrangeté dont l'ont entouré ses ennemis afin

qu'il redevienne familier et admiré par tout le monde. Il ne suffit pas de mettre en avant l'islam, car quelle est la valeur de la chose sans son essence ? Les prédicateurs doivent appeler les gens aux enseignements de l'islam et à se rafraîchir les âmes par son essence.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 315)

[1043]La conscience religieuse qui fait craindre Allah Le Très Miséricordieux envers Ses créatures, celle qui incite à accomplir les devoirs, qui rejette les vices, qui est brave dans assistant de ce qui est Vrai, qui est prête à rencontrer Allah,

qui suit le bon exemple du Porteur du Message, une telle conscience nous nous devons de la soutenir voire de l'enraciner chez tous les gens, et l'attacher à l'accomplissement de chaque tâche, au succès de chaque projet, au rejet de chaque laxisme, et à la conservation de tout droit car être musulman c'est, avant tout, avoir un grand cœur, un cœur lié à Allah, qui cherche à Le satisfaire et qui Le craint partout. Ce cœur ne se constitue pas de lui-même, et ne saurait se créer spontanément dans cette atmosphère de suspicion et d'obscurantisme dont on le martèle délibérément afin de l'arrêter et le dévier. Il se nourrit de sources

spirituelles organisées, qui lui sont présentées dans les programmes d'enseignement, dans les prêches à la mosquée, et à travers l'organisation de l'environnement de manière à le revêtir de certains sens qui aident à respecter la vertu et à la répandre partout. Ce qui nous est le plus nécessaire, c'est d'enraciner des consciences pareilles chez les nouvelles descendances qui en ont été dépourvues, ainsi que chez les classes qui se sont construites sur l'absurdité et la moquerie de toutes les valeurs morales. Je suis étonnée de voir comment nous achetons un équipement donné à un prix très cher que nous confions par la suite à un

ouvrier qui ne craint pas Allah. L'équipement se détériorera à coup sûr, ou, s'il reste en marche, sa production diminuera. Si nous avons déployé un minimum d'effort pour enraciner la vraie dévotion dans le cœur de cet ouvrier, nous y aurions énormément gagné. Les responsables ne doivent-ils pas déployer ce petit effort même en considérant cela comme une dépense pour l'entretien des machines qu'ils achètent ?

Allah a un droit sur nous ainsi que nos pays, c'est celui d'éduquer les enfants et les adultes selon le concept de la foi avant d'entamer tout acte, qui sera ainsi exécuté de la meilleure sorte. La conscience religieuse a une

relation solide avec le ciel, et un grain béni dans la terre, et combien est vraie la parole du Professeur Ahmad Az-Zayn dans sa description :

C'est la voix du	terre et un esprit de
ciel dans le	Celui qui est plein
monde de la	de douceur, le
	Parfaitement
	Connaisseur

(Numéro de la
partie: 1,
Numéro de la
page: 316)

[1044] Et un	Les duperies de la
rayon qui, sous	vie parmi les
son éclat se	hypocrisies et les
dissout	mensonges

C'est un secret
duquel la raison
se perplexe

Le terme de la
connaissance est
l'esprit du bien

Chacun est
supervisée par un
Observateur

Il est venu là où
les passions se
laissent entraîner
au péché

Des effrénées
devant lesquelles
les gens n'ont pas
réussi à freiner

Et par lequel les
puissances de la
pensée se fatiguent

L'essence de la
personne se
manifeste dans son
effet

Qui a remplacé les
sentiments dans
son cœur

Et se foncent dans
les chutes des
maux

Malgré une mise
en garde contre le
mauvais sort

Ensuite la conscience leur a crié menaçante	Alors elles ont écouté les cris de la menace
C'est un esprit des Anges qui s'élève	Avec le son de la poussière vers un monde de lumière

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 317)

[1045] Des époques sont passées avec des Prophètes	Et Il est Survivant à travers les époques
Conservant, à travers le temps, ce qu'ils ont laissé derrière eux	Présent dans les cœurs par le rappel
Brandissant des lois	qui ont été

du bien comme livre vénérés parmi
des feuilles et
des lignes

Il ne pardonne pas insistes à blâmer
les petites, même et à donner les
si tu prétextes

Nous récitons ce poème ici pour
honorer la haute littérature, sinon il
n'y a point de meilleure parole que
celle du Messenger d'Allah () : «
Certes, il existe dans le corps un petit
morceau de viande, s'il est bon, le
corps en entier sera bon, et s'il est
mauvais, le corps en entier sera
mauvais, c'est le cœur ».

Ici se termine ce qui a été transmis
des propos d'Al-Ghazâli dans son

livre "Ma'a Allah" (Avec Allah),
puisse Allah le rétribuer. C'est pour
son grand apport que je l'ai transmis
ici. J'implore Allah (qu'Il Soit Exalté)
d'améliorer les cœurs des musulmans,
de les remplir de piété, de nous
accorder à tous la compréhension de
la religion, de nous mettre sur le droit
chemin, car c'est le moyen du salut et
du gain de la puissance et de la
dignité ici-bas et dans l'au-delà. Allah
(Gloire et Pureté à Lui) dit : {Ceux
qui disent: «Notre Seigneur est
Allah» et qui ensuite se tiennent sur
le droit chemin. Ils ne doivent avoir
aucune crainte et ne seront point
affligés. Ceux-là sont les gens du
Paradis où ils demeureront

éternellement, en récompense de ce qu'ils faisaient} [\[1046\]](#). Et Il dit (Exalté soit-Il) : {Ceux qui disent: «Notre Seigneur est Allah», et qui se tiennent dans le droit chemin, les Anges descendent sur eux. «N'ayez pas peur et ne soyez pas affligés; mais ayez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis. Nous sommes vos protecteurs dans la vie présente et dans l'au-delà; et vous y aurez ce que vos âmes désireront et ce que vous réclamerez un lieu d'accueil de la part d'un Très Grand Pardonneur, d'un Très Miséricordieux»} [\[1047\]](#).

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 318)

[1048] Il est authentiquement rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit : « Celui auquel Allah veut du bien, il lui accorde la compréhension de la religion », et Allah sait mieux.

Que la Paix et la Bénédiction d'Allah soient sur Son serviteur et Messenger Mohammad, sur sa famille, ses compagnons et tous ceux qui les ont suivis par un beau comportement jusqu'au Jour du Jugement Dernier.

Suite :

Au mois de Moharram de l'année dernière (1380), l'envoyé du journal "Al-Bilâd" (Le Pays) m'a posé des questions dont certaines sont relatives

au nationalisme, je lui ai répondu par ce qui a été publié dans le journal "Al-Bilâd".

Afin de compléter les informations des lecteurs, j'ai préféré reproduire ici les questions et les réponses, [dont voici le texte :](#)

La première question : Quel est votre avis sur la prétention de quelques milieux extérieurs que le panarabisme est le seul lien valable entre les Arabes ?

La deuxième question : Quel est votre avis sur la tendance actuelle qui consiste à faire une comparaison entre le nationalisme et l'Islam et qui

apparaît explicitement dans quelques journaux et magazines du Royaume ?

La troisième question : Quelques fidèles prêcheurs traitent dans leurs discours de simples questions marginales de la religion telles que la manière de se raser la tête ou la façon de s'habiller, au moment où il existe d'autres questions liées à la confession qui devraient susciter l'intérêt de ces fidèles prêcheurs étant donné que ce sont des sujets importants et essentiels, quel est donc votre avis?

Quatrième question : Le journal "Al-Bilâd" souhaite transmettre de votre part un conseil aux lecteurs de toutes

les classes sociales, quel serait votre conseil ?

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 319)

[1049]Réponse à la première question : Je dis : Il est indubitable que l'appel à ce que le panarabisme soit le premier lien entre les Arabes est un appel non valable et n'a aucune base de référence, ni dans la raison ni dans la transmission. C'est un appel séculier et hérétique dont les émetteurs cherchent à lutter contre l'islam et à se libérer de ses directives et de ses enseignements. Certains peuvent transmettre cet appel sans en avoir l'intention mais par simple

imitation des autres et en toute bonne foi. Et s'ils connaissaient le but de cet appel, ils l'auraient combattu et s'en seraient éloignés. Toute personne ayant la moindre connaissance de l'Histoire des Arabes avant et après l'islam, sait que les Arabes n'ont acquis de valeur ni de force que par l'islam, c'est au moyen de cette religion qu'ils ont conquis les pays et régné sur les serviteurs, c'est aussi grâce à l'islam qu'ils sont devenus une nation redoutable dont les droits sont respectés, et ayant une dignité, jusqu'à ce qu'ils aient changé et par conséquent leur état a changé, comme Allah (Exalté soit-Il) dit : {En vérité, Allah ne modifie point l'état

d'un peuple, tant que les (individus qui le composent) ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes}[1050]. Je ne voudrais pas parler longuement sur ce sujet, parce que le journal ne le permet pas. Le Vrai est plus clair que le soleil, il n'est pas sujet au doute de la part de ceux qui ont connaissance des états des Arabes et de l'islam. Il n'y a rien de meilleur que la parole d'Allah (Exalté soit-Il) adressée à son Prophète () : {Tiens fermement à ce qui t'a été révélé car tu es sur le droit chemin. C'est certainement un rappel [le Coran] pour toi et ton peuple. Et vous en serez interrogés}[1051], et Sa Parole (Exalté soit-Il) : {Nous avons assurément fait descendre vers

vous un livre où se trouve votre
rappel [ou votre renom]. Ne
comprenez-vous donc pas?}[1052].

Si le but de l'appel au panarabisme
était de faire réunir les Arabes,
d'associer leurs intérêts, et de les
venger de leur ennemi et le chasser
de leurs pays, il ne serait pas le
moyen qui pourra aboutir à ce noble
but; le seul moyen est de les ramener
à leur vraie religion, par laquelle ils
ont été honorés, se sont fait connaître,
se sont illustrés au combat et ont
régné sur les nations. Et c'est en
pratiquant ses enseignements
tolérants et ses directives
raisonnables, et en l'arbitrant dans
toute affaire que se réalisera la

réunion des Arabes, que les intérêts seront atteints, que [\[1053\]](#)les ennemis seront vaincus, que la victoire sera garantie et que la fin sera heureuse ici-bas et dans l'au-delà, comme Allah (Exalté soit-Il) dit dans Sa Révélation Parfaite : {Ô vous qui croyez! si vous faites triompher (la cause d') Allah, Il vous fera triompher et raffermira vos pas}[\[1054\]](#). Allah (Exalté soit-Il) dit aussi : {Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant. Ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Salât, acquittent la Zakât, ordonnent le convenable et interdisent le

blâmable. Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allah} [\[1055\]](#). Et Il dit (Exalté soit-Il) : {Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorent et ne M'associent rien} [\[1056\]](#). Les versets ayant ce même sens sont nombreux et connus. Et quelle belle parole est celle de Mâlik ibn 'Anas (qu'Allah lui fasse miséricorde) à ce sujet : (Ce qui reformera les derniers de cette

communauté, c'est ce qui a réformé ses premiers), cet imam a dit la vérité dans cette petite et glorieuse parole.

Puisse Allah nous réformer, ainsi que nos dirigeants et tous les musulmans, Il est Celui qui entend tout et le Tout Proche.

Réponse à la deuxième question :
C'est faire preuve d'injustice et d'impudence que de comparer l'islam et le panarabisme. Est-ce que le nationalisme dépourvu de l'islam possède des privilèges qui le rendent au même niveau que l'islam pour l'y comparer ? Cela constitue sans doute une injustice majeure à l'égard de l'islam, et une réfutation de ses

principes et de ses sages enseignements. Car comment la raison d'une personne peut-elle arriver à comparer un nationalisme duquel, Abou Djahl, `Otba ibn Rabi`a, Chayba ibn Rabi`a et leurs compères parmi les ennemis de l'islam, s'ils étaient vivants, en seraient les partisans les plus actifs, avec une religion honorable valable à tous les temps et à tous les lieux, **et dont les partisans sont** : Mohammad le Messenger d'Allah (ﷺ), Abou Bakr As-Siddîq, `Omar ibn Al-Khattâb, `Othmân ibn `Affân, `Alî ibn Abî Tâlib et les autres compagnons du Prophète [1057] parmi les héros et les défenseurs de l'islam, ainsi que tous

les bons qui ont suivi leur voie ? Nul ne peut admettre la comparaison entre un tel nationalisme ayant de tels partisans, et une telle religion ayant de tels partisans, sauf si on manque de raison, ou si on est un imitateur passif, ou un ennemi déclaré de l'islam et de ses partisans. Une telle comparaison est semblable à faire un rapprochement entre des crottes et des perles ou des Messagers avec des diables. Si on observe ces faits et si on analyse les résultats, on remarque que la comparaison entre l'islam et le panarabisme est encore plus dangereuse que la comparaison entre ce que l'on a évoqué. Comment peut-on comparer un nationalisme dont les

partisans seront punis en Enfer avec une religion dont les partisans seront rétribués au Paradis, près du Généreux Seigneur ?

O Allah, guide-nous vers le droit chemin, Tu as pouvoir sur toute chose.

Réponse à la troisième question : Sans doute les guides sont-ils les médecins de la société, le médecin doit d'abord diagnostiquer les maladies avant de commencer à en chercher les remèdes par ordre d'importance et en allant du plus important au moins important. Telle est la manière suivie par le meilleur des médecins et le plus savant du

Vrai, le Maître des fils d'Adam, Mohammad (ﷺ). Lorsqu' Allah l'a envoyé, il a commencé par combattre la pire des maladies pouvant atteindre la société, c'est l'association à Allah (Exalté soit-Il). Il a tenu à défendre la communauté contre l'association et à l'appeler à l'Unicité pendant dix ans. Ensuite, il a commandé d'accomplir la prière puis les autres législations. Les prêcheurs après lui doivent suivre son chemin et marcher sur ses pas, et commencer par le plus important au moins important, mais seulement si la société est déjà musulmane, alors le prédicateur doit appeler au plus important puis au moins important autant que possible, parce que

l'essentiel est de réformer la société musulmane, déployer l'effort pour purifier sa confession contre les instruments de l'association et en purifier les moralités de tout ce qui peut lui nuire et en affaiblir sa foi. Rien n'empêche parfois de commencer par ce qui est peu important, s'il n'est pas à l'aise pour aborder ce qui est le plus important. Le prêcheur a également la possibilité de ne pas aborder les sujets peu importants s'il craint qu'en s'en préoccupant en même temps, [\[1058\]](#)il échoue à les transmettre ensemble. Telle est la manière suivie par les illustres réformateurs et médecins. Ils s'intéressent aux moyens de la

réforme et commencent par les plus efficaces pour remédier aux maux. S'ils n'arrivent pas à aboutir aux résultats, ou bien à arrêter les maux, alors ils se mettent à s'intéresser au plus grave d'entre eux. Si on observe les règles de la loi islamique, et la conduite du messenger (ﷺ) et celle des sages califes et des bons imams, on retrouvera la méthode précitée, et on apprendra la manière de guider les gens et de les sauver de leurs maladies. Toute personne qui, de bonne foi, déploie l'effort pour chercher la vérité, demande à son Seigneur la guidance vers le droit chemin et la meilleure façon d'appeler à l'islam, consulte les Gens

de science et les personnes expérimentées dans les sujets délicats, sera rétribuée par le succès et guidée vers la vérité, comme Allah (Exalté soit-Il) dit : {Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers. Allah est en vérité avec les bienfaisants} [\[1059\]](#).

La quatrième réponse : Je conseille à tous les lecteurs de suivre la recommandation d'Allah (Gloire et Pureté à Lui) citée dans Son Noble Livre où Il dit : {A Allah seul appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. "Craignez Allah!" Voilà ce que Nous avons enjoint à ceux auxquels avant vous le

Livre fut donné, tout comme à vous-mêmes}[1060]. La crainte d'Allah, comme le sait bien le cher lecteur, est un mot qui renferme beaucoup de sens, la vérité est que le serviteur doit craindre la colère et le châtiment d'Allah, et ce en appliquant les commandements d'Allah et de Son Messenger (ﷺ) et en s'abstenant de faire ce qu'Allah et Son Messenger ont interdit, par connaissance, par croyance, par fidélité, par désir et par crainte. Ainsi, il gagnera le bonheur et la fin heureuse ici-bas et dans l'au-delà. Je conseille également aux lecteurs une chose qui fait partie de la piété, c'est de s'assurer sur les origines des faits, de ne pas se

précipiter dans les jugements et de ne les faire qu'après les avoir bien étudiés et les avoir exposés à la balance de la législation, qui est le Livre d'Allah et l'authentique sunna. Il devra par la suite accepter tout ce qui est conforme à cette balance et renoncer à tout ce qui lui est opposé. Le lecteur, lors de son analyse des faits et de leur exposition à la balance précitée, doit être modéré et ne pas tomber ni dans l'excès [\[1061\]](#) ni dans le laxisme, et se débarrasser du fanatisme et de la passion. De cette manière, il aboutira à la vérité et gagnera le Vrai et la fin heureuse. Combien de fois la précipitation a causé aux gens des problèmes dont

les traces ont persisté pour une longue durée ? Et combien de fois le fanatisme et la passion ont entraîné les perversions, la destruction et des conséquences intenable ? Puisse Allah nous garder de cela. Je conseille aux lecteurs aussi une chose qui fait partie de la crainte d'Allah également, il s'agit de l'appel des gens à la religion d'Allah (**Gloire et Pureté à Lui**), de se conseiller mutuellement de tenir à la vérité et d'être endurants, de s'entraider dans l'accomplissement des bonnes œuvres et dans la piété, d'ordonner le convenable et interdire le blâmable par la sagesse, la bonne exhortation et le changement tant que possible,

comme dit le hadith authentique : « Quiconque parmi vous s'aperçoit de quelque chose de répréhensible, qu'il la redresse de la main ; s'il ne le peut pas, que ce soit de sa langue ; s'il ne le peut pas toujours, que ce soit de son cœur. Or, cette dernière attitude constitue le degré le plus faible de la foi ». Je demande à Allah d'attribuer à tous la persévérance dans le Vrai et de nous préserver des égarements. Il est Le Seul qu'on puisse implorer, et Le Seul qui exauce les prières. Allah est le plus Savant, et que la Prière et la Paix d'Allah soient sur Son serviteur et Messager Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 324)

[1062]L'appel à Allah et les moralités des prêcheurs

Louange à Allah, Le Seigneur de l'univers, l'heureuse fin sera aux pieux, plus d'hostilités sauf contre les injustes, j'atteste qu'il n'y a pas de divinité digne d'être adorée à part Allah. Il est le Dieu des premiers et des derniers, Celui qui subsiste par Lui-même et j'atteste que Mohammad est Son serviteur et Messenger, Son confident digne de confiance sur Sa Révélation qu'Il a envoyé à toute l'humanité, en annonciateur et en avertisseur, et qu'il est celui qui a

appelé (les gens) à Allah avec Sa permission et comme une lampe éclairante, que la Paix et la Bénédiction d'Allah soient sur lui, sur sa famille et ses compagnons qui ont suivi sa méthode d'appel à la voie d'Allah, qui ont été patient en cela et qui ont lutté jusqu'à ce qu'Allah ait montré Sa religion par leur biais, et a élevé Sa parole au-dessus de tout le monde en dépit de l'aversion des associateurs. **Après cela :**

Allah (qu'Il soit Loué et Exalté) a créé les djinns et les humains pour qu'ils L'adorent Seul sans associé, pour qu'ils respectent Ses commandements et Ses interdictions et pour que Ses Attributs et Ses Noms

soient connus, comme Allah (Exalté soit-Il) dit : {Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent} [1063]. Il dit aussi (Exalté soit-Il) : {O hommes! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous à la piété} [1064]. Et Il dit (Exalté soit-Il) : {Allah qui a créé sept cieux et autant de terres. Entre eux [Son] commandement descend, afin que vous sachiez qu'Allah est en vérité Omnipotent et qu'Allah a embrassé toute chose de [Son] savoir} [1065].

Allah (Gloire et Pureté à Lui) a montré qu'Il a créé les créatures pour qu'Il soit adoré, glorifié et obéi selon

Ses commandements et Ses interdictions. Car l'adoration consiste à unifier Allah, à Lui obéir et à respecter Ses commandements et Ses interdictions. Allah (qu'Il soit Exalté) a indiqué qu'Il a créé les cieux et la terre et ce qui se trouve entre eux pour démontrer qu'Il a pouvoir sur toute chose et qu'Il a embrassé toute chose de Son Savoir.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 325)

[\[1066\]](#)On déduit que la Sagesse qui est derrière la création des créatures est qu'Allah (Gloire et Pureté à Lui) soit connu par Ses attributs et Ses qualités, qu'on sache qu'Il a pouvoir

sur toute chose et qu'Il est Savant de toute chose (**Exalté soit-Il**). De même, Il a créé les créatures pour qu'elles L'adorent, Le glorifient, Le vénèrent et se soumettent à Sa magnificence, parce que l'adoration veut dire la soumission à Allah (**Exalté soit-Il**), et l'humilité devant Lui, et on appelle "adoration" tous les cultes recommandées par Allah (**parmi les commandements et les interdictions**), parce qu'ils s'accomplissent par la soumission à Allah et l'humilité devant Lui (**Exalté soit-Il**).

Ensuite, comme on ne peut connaître par soi-même les détails des cultes qui doivent être accomplis, ni les

recommandations et les interdictions, Allah (qu'Il soit Loué et Exalté) a envoyé les Messagers et a révélé les Livres pour montrer la raison de la création des créatures, pour l'expliquer aux gens pour qu'ils adorent Allah en toute clairvoyance et pour qu'ils renoncent à Ses interdictions en toute clairvoyance. Les Messagers (Salla Allah `Alaihim Wa Sallam) sont les guides des créatures, ils sont les imams du droit chemin, ceux qui appellent les deux charges (hommes et djinns) à obéir à Allah et à L'adorer. Allah (Exalté soit-Il) a honoré Ses serviteurs par Ses Messagers, Il leur a attribué Sa miséricorde en les leur envoyant, et Il

a éclairé le droit chemin et la bonne voie par eux, afin que les gens s'appuient sur une preuve évidente et pour qu'ils ne disent jamais "nous n'avons pas compris ce qu'Allah voulait de nous, nous n'avons eu ni annonciateur ni avertisseur". Allah a ainsi coupé la voie aux prétextes, et a posé l'argument en envoyant les Messagers avec les Livres Sacrés, comme Il dit (**Gloire et Pureté à Lui**) : {Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire]: «**Adorez Allah et écarterez-vous du Tâgût**»} [\[1067\]](#). Il dit aussi (**Exalté soit-Il**) : {Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messenger à qui Nous n'ayons révélé: «**Point de divinité en**

dehors de Moi. Adorez-Moi donc»}[1068].

Et Il dit (Exalté soit-Il) : {Nous avons effectivement envoyé Nos Messagers avec des preuves évidentes, et fait descendre avec eux le Livre et la balance, afin que les gens établissent la justice}[1069]. Et Il dit (Gloire et Pureté à Lui) : La vache (Al-Baqara) 2: Verset 213{Les gens formaient (à l'origine) une seule communauté (croyante). Puis, (après leurs divergences,) Allah envoya des prophètes comme annonciateurs et avertisseurs; et Il fit descendre avec eux le Livre contenant la vérité, pour régler parmi les gens leurs divergences}Allah (Gloire et Pureté à

Lui) indique qu'Il a envoyé [\[1070\]](#) les Messagers et a révélé les Livres Sacrés pour régler parmi les gens leurs divergences par la vérité et la justice, et pour apprendre aux gens les législations et les croyances relatives à l'Unicité et à la législation d'Allah (Exalté soit-Il). Lorsqu'Il dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Les gens formaient (à l'origine) une seule communauté (croyante)} [\[1071\]](#). Il veut dire qu'ils étaient sur les vraies croyances, il n'y a eu aucune divergence entre eux de l'époque d'Adam () jusqu'à celle de Nouh (Noé) et ils étaient sur le droit chemin comme a dit Ibn `Abbâs (qu'Allah soit Satisfait de lui) et un groupe des

prédécesseurs et des descendants, jusqu'à ce que l'association émerge dans le peuple de Nuh, il y eut beaucoup de divergences entre les gens au sujet de leurs devoirs envers Allah. C'est alors qu'Allah a envoyé Nuh, et par la suite les autres Messagers, conformément à Sa parole (Exalté soit-Il) : {Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Noé et aux prophètes après lui} [\[1072\]](#). Et Il a dit (Exalté soit-Il) : {Et Nous n'avons fait descendre sur toi le Livre qu'afin que tu leur montres clairement le motif de leur dissension, de même qu'un guide et une miséricorde pour des gens croyants} [\[1073\]](#). Allah a révélé le

Livre pour montrer les jugements sur les sujets de discorde entre les gens, pour leur montrer Sa loi sur ce qu'ils ignoraient, pour leur commander de respecter Sa loi et Ses ordres, et les inciter à s'abstenir de ce qu'Il a interdit et ce qui peut leur nuire ici-bas et dans l'au-delà. Il a envoyé (Exalté soit-Il) en dernier le meilleur des Messagers et leur Imam, leur Maître et notre Prophète et Maître Mohammad ibn `Abd-Allah (Salla Allah `Alaihim Wa Sallam). Le Prophète a transmis le message et a assumé la responsabilité (de porter les charges de faire le bien et d'éviter le mal), il a conseillé à la nation et a lutté pour Allah avec tout l'effort qu'Il

mérite, il a appelé à Allah en secret et ouvertement, il a beaucoup souffert pour Sa cause, mais il a patienté comme l'ont fait tous les Messagers qui l'ont précédé (Salla Allah `Alaihim Wa Sallam). Il a patienté comme eux et a transmis le Message comme ils l'ont fait mais il a souffert plus qu'eux et a patienté encore plus. Il a parfaitement accompli sa charge de transmission du Message, Il a passé vingt-trois ans à transmettre les Messages d'Allah, à appeler à Lui, et à enseigner Ses directives, parmi lesquels treize ans passés à la Mère des Cités (La Mecque honorée) secrètement au début, ensuite ouvertement. Il a patienté malgré les

nuisances des gens qui connaissaient parfaitement sa sincérité et sa fidélité, et ils connaissaient son mérite, [\[1074\]](#)ses parents et sa dignité. Cependant, à cause des passions, de l'envie et de l'entêtement des dignitaires, ainsi que de l'ignorance et l'imitation des gens du peuple, il a beaucoup souffert ().

Ce qui nous montre que les dignitaires ont connu la Vérité et qu'ils se sont entêtés, c'est la Parole d'Allah (**Exalté soit-Il**) : {Nous savons qu'en vérité ce qu'ils disent te chagrine. Or, vraiment ils ne croient pas que tu es menteur, mais ce sont les versets (**le Coran**) d'Allah, que les injustes renient} [\[1075\]](#). Allah (**Gloire**

et Pureté à Lui) a montré que les mécréants n'avaient pas traité le Messenger d'Allah (ﷺ) de menteur, au contraire, ils connaissaient implicitement sa justice et son honnêteté au point qu'ils l'appelaient "l'honnête" avant la Révélation. Ils ont nié la Vérité par jalousie et injustice, mais le Messenger (ﷺ) n'a pas prêté d'importance à tout cela, il a patienté, et a continué son chemin tout en poursuivant son appel à la religion d'Allah (Exalté soit-Il) et en poursuivant son combat, en supportant toute la souffrance et pardonnant les nuisances des mécréants tant que possible, jusqu'à ce que les choses se soient aggravées

et qu'ils aient décidé de le tuer (). C'est alors qu'Allah lui a permis de sortir vers Médine. Il y a émigré, et elle est devenue la première capitale de l'islam où la religion d'Allah a triomphé et par laquelle les musulmans ont eu un Etat et une puissance. Le Prophète () a continué à appeler les gens à l'islam et à montrer le Vrai. Il a commencé le djihad (la lutte) par l'épée. Il a envoyé ses messagers aux gens pour qu'ils les appellent au bien et à la guidance, et leur expliquent l'appel de leur Prophète Mohammad (). Il a dirigé les troupes et a mené les célèbres combats jusqu'à ce qu'Allah ait montré Sa religion par son biais, qu'Il

ait parachevé la religion par lui, et qu'Il ait accompli Son Bienfait sur Son Messenger et sur sa nation.

Ensuite le Messenger () a été rappelé à Allah, après avoir parachevé la religion et transmis le message explicite. Ses Compagnons lui ont succédé dans la transmission du Message et l'appel aux gens à la religion d'Allah. Ils se sont répandus partout dans la terre pour appeler au Vrai et lutter dans le sentier d'Allah (Exalté [\[1076\]](#)soit-Il), ne craignant le blâme d'aucun censeur. Ils transmettaient les Messages d'Allah en le craignant Seul et aucun autre que Lui (Gloire et Pureté à Lui). Ils se sont répandus partout en tant que

conquérants, lutteurs, prêcheurs, bien-guidés et en réformateurs bienveillants transmettant l'islam partout, enseignant aux gens sa Loi et la croyance avec laquelle Allah a envoyé les Messagers qui consiste à vouer à Allah Seul l'adoration, et à renoncer à l'adoration des choses telles que les arbres, les pierres, les statuts et autres. Ainsi, Seul Allah peut être invoqué, Il est Le Seul à qui on peut demander secours, Le Seul dont la loi doit être appliquée, Le Seul qui doit être prié et Le Seul à qui on peut faire des vœux. Ils ont montré aux gens que l'adoration est le droit d'Allah, tout en leur récitant les versets rapportés à ce sujet comme ce

qu'Allah (Exalté soit-Il) a dit : {O hommes! Adorez votre Seigneur}[1077], {Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui}[1078], {C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours}[1079], {n'invoquez donc personne avec Allah}[1080], {Dis: «En vérité, ma Salât, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. A Lui nul associé! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre.»}[1081]. Ils ont été très patients lors de leur appel à la religion, et ils ont largement lutté dans le sentier d'Allah (qu'Allah soit

Satisfait d'eux). Les imams qui dirigent vers le bon chemin leur ont succédé dans l'appel à Allah, il en est de même pour les disciples (At-Tâbi`în) et les disciples des disciples parmi les Arabes et les non-Arabes. Ils ont tous suivi la même voie, celle de l'appel à Allah (Exalté soit-Il), ils en ont porté le fardeau, et ils ont transmis le Message avec sincérité, patience et dévouement dans la lutte dans le sentier d'Allah et dans le combat de ceux qui ont dévié de Sa religion, qui ont détourné les autres de Sa voie, et qui n'aurait pas versé la Djiziyya (impôt devant être payé par les Gens du Livre) imposée par Allah dont ils sont redevables. Ces

Compagnons du Messenger () sont les porteurs de la profession de foi et les imams qui dirigent vers le bon chemin ayant succédé au Messenger d'Allah (). Il en est de même pour les disciples (At-Tâbi`în), les disciples des disciples et les imams qui dirigent vers le bon chemin, ceux qui ont suivi ladite voie et qui ont patienté jusqu'à ce que l'islam soit répandu partout, et qu'il ait triomphé par l'intervention des Compagnons ainsi que leurs adeptes parmi les gens de science [\[1082\]](#) et de la foi, des Arabes et des non-Arabes vivant sur cette île du nord au sud, et ceux vivant en dehors de l'île arabique, parmi ceux pour qui Allah a prescrit

le bonheur, qui ont embrassé l'islam, qui ont participé à l'appel et au Djihad, qui ont patienté en cela, et qui ont obtenu la souveraineté et l'imamat dans l'islam, par leur patience, leur foi, et leur lutte dans le sentier d'Allah (Gloire et Pureté à Lui), les propos d'Allah sur les Fils d'Israël s'appliquent à eux : {Et Nous avons désigné parmi eux des dirigeants qui guidaient (les gens) par Notre ordre aussi longtemps qu'ils enduraient et croyaient fermement en Nos versets} [\[1083\]](#). Ceci est valable au sujet des compagnons du Prophète et de leurs disciples. Ils sont effectivement devenus des imams bien-guidés, des prêcheurs pour le

Vrai et des exemples à suivre, grâce à leur patience et leur foi, car c'est par la patience et la foi qu'on obtient l'imamat dans la religion. Les compagnons du Messenger (ﷺ) et ceux qui les ont suivi par un bon comportement jusqu'à nos jours sont eux les imams et les guides, et ce sont eux les leaders sur la voie de la vérité. Ainsi, il s'avère pour tout chercheur dans la science religieuse que l'appel à la religion d'Allah est le plus important des devoirs, la nation en a besoin à tous les temps et à tous les lieux, il lui est même vital.

Les propos au sujet de l'appel à Allah (qu'Il soit Exalté) se résument en quelques points :

Le premier point : L'avis religieux sur ce sujet et son mérite.

Le deuxième point : La manière et la méthode de l'accomplir.

Le troisième point : La définition des éléments auxquels s'effectue l'appel.

Le quatrième point : La détermination des moralités et des qualités que les prêcheurs doivent posséder et suivre. Nous disons, c'est à Allah qu'il faut implorer le secours, et c'est en Lui que nous plaçons notre confiance, c'est Lui qui aide et qui rapporte le succès à Ses serviteurs (Gloire et Pureté à Lui).

(Numéro de la partie: 1, Numéro de

la page: 330)

[1084]Premier point : Exposé de l'avis religieux sur l'appel à Allah (Qu'Il Soit Exalté) et son mérite :

En ce qui concerne son jugement, les preuves du Livre et de la Sunna ont démontré l'obligation de faire l'appel à Allah (qu'Il Soit Exalté) et qu'il est parmi les prescriptions divines, et les preuves sur cela sont nombreuses, parmi celles-ci sa parole (qu'Il Soit Exalté) : {Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront} [1085]. Et aussi sa parole (qu'Il Soit Exalté et Purifié) : {Par la

sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon} [1086]. Et sa Parole (qu'Il Soit Exalté et Purifié) : {Appelle les gens vers ton Seigneur et ne sois point du nombre des Associateurs} [1087]. Et sa Parole (qu'Il Soit Loué): {Dis: "Voici ma voie, j'appelle les gens à (la religion) d'Allah, moi et ceux qui me suivent} [1088]. Il a expliqué (Gloire et Pureté à Lui) que ceux qui suivent le Messenger () sont ceux qui appellent à Allah, ce sont les gens doués de clairvoyance. Et ce qui est connu, est qu'il est obligatoire de le suivre et d'emprunter sa voie () et ce

comme l'a dit le Très-Haut : {En effet, vous avez dans le Messenger d'Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment} [\[1089\]](#). Les oulémas ont exposé clairement le fait que l'appel à Allah (Gloire et pureté à lui) soit une obligation religieuse solidaire selon les régions dans lesquelles se trouvent les prêcheurs. Car tout continent, tout pays a besoin d'y faire l'appel à Allah (la Da`wa) activement. C'est une obligation religieuse solidaire, si un groupe (de musulmans) suffisant s'en charge, alors elle ne sera pas exigée des autres et cela devient pour eux une

Sunna confirmée et un acte de piété honorable.

Si les gens d'un continent ou d'un pays, ne s'acquittent pas de cet appel à Allah (la Da`Wa) d'une manière satisfaisante, alors le péché deviendra général et cette obligation incombera à tout le monde. Il sera du devoir de chacun de faire l'appel à Allah (la Da`wa) selon ses capacités et ses possibilités. Mais, lorsque l'on regarde l'ensemble des pays, il est obligatoire que l'on trouve un groupe [\[1090\]](#) en place qui appelle à Allah (qu'Il Soit Exalté) dans les régions peuplées, qui transmet les Messages d'Allah et qui explique Ses commandements (qu'Il Soit Exalté)

par tous les moyens possibles. Le Messenger (ﷺ), a certes envoyé des prêcheurs et des lettres aux gens, aux rois et aux leaders et il les a appelés à Allah (Gloire et Pureté à Lui).

A notre époque, Allah (qu'Il Soit Exalté) a facilité encore plus la situation pour faire l'appel à Allah (la Da`wa), avec des moyens qui ne sont pas parvenus à ceux qui étaient avant nous, aujourd'hui la propagation est plus simple, et ce par de nombreuses voies. Démontrer les preuves aux hommes aujourd'hui, est désormais possible à l'aide de divers procédés, notamment par voie médiatique : radio, télévision, journaux et beaucoup d'autres moyens. Il est donc

obligatoire pour les gens de science et de foi et les successeurs du Messenger d'accomplir cette obligation, de se soutenir mutuellement dans cela, de transmettre les messages d'Allah à Ses serviteurs, de ne pas craindre pour Allah les reproches de ceux qui critiquent et de se montrer indulgent, sur cela, à l'égard des grands, des petits, des riches et des pauvres. Il faut transmettre les commandements d'Allah à Ses serviteurs comme l'a révélé et légiféré Allah. Cela pourrait être une obligation religieuse individuelle, si tu te trouvais dans un endroit où personne, en dehors de toi n'accomplit cela, comme le fait de

commander le bien et d'interdire le blâmable, dans ce cas, ce sera une obligation religieuse individuelle. Si tu te trouves dans un endroit, où personne n'a la capacité de réaliser cet appel et de transmettre les commandements d'Allah, sauf toi, il te sera alors obligatoire de t'acquitter de cela. En revanche, si quelqu'un se charge de prêcher et de transmettre, de commander et de blâmer autre que toi à ce moment-là, cela devient pour toi un acte surérogatoire, et si tu t'empresses vers l'accomplissement de celui-ci et que tu t'y tiens, tu seras un compétiteur dans le bien et en avance dans l'obéissance. Parmi les argumentations qui montrent que

c'est une obligation religieuse solidaire, sa Parole (qu'Il Soit Exalté): {Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien}[1091]. Al-Hâfiz Ibn Kathîr a dit à propos de ce verset et de l'ensemble de sa signification: "que soit issue de parmi vous une communauté qui s'érige pour cette tâche grandiose, qu'elle appelle à Allah, répand Sa religion et transmet Ses commandements (Gloire et Pureté à Lui)". Il est également connu que le Messenger (ﷺ) avait appelé à Allah et avait appliqué Ses commandements à La Mecque ainsi que ses compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux et les rendre satisfait de

cela), [1092]selon leurs possibilités. Puis lorsqu'ils émigrèrent, ils prêchèrent encore plus, et lorsqu'ils s'éparpillèrent à travers les pays après la mort du Prophète (), ils continuèrent (qu'Allah soit satisfait d'eux et les rende satisfait) selon leurs capacités et leurs possibilités. A l'heure où la quantité des prêcheurs est faible, que le blâmable est répandu et que l'ignorance a pris le dessus, comme de nos jours, l'appel vers Allah (la Da`wa) est une obligation religieuse individuelle, pour chacun en fonction de ses capacités. S'il se trouve dans un endroit délimité, comme un village, une ville... et qu'il trouve quelqu'un

qui prend la responsabilité de cette tâche, qui l'effectue et transmet les commandements d'Allah, cela suffit et cela devient pour les autres comme un acte surérogatoire, vu que les preuves ont été apportées et les ordres d'Allah ont été mis en application.

Par contre, en ce qui concerne le reste de la terre et le reste des hommes, il est obligatoire pour les Oulémas ainsi que pour les dirigeants selon leurs capacités, de transmettre les ordres d'Allah par tous les moyens possibles, et cela est pour eux, une obligation religieuse individuelle, selon la capacité et la possibilité.

De cela, on sait que le fait qu'elle soit une obligation religieuse individuelle ou solidaire, est chose relative et varie d'un cas à l'autre. Il se peut que l'appel vers Allah (la Da`wa) soit obligatoire par rapport à des peuples et des personnes, et surérogatoire par rapport à d'autres personnes et des peuples, s'il y a, à l'endroit où ils se trouvent, quelqu'un d'autre qui se charge de cette tâche et cela suffit.

En ce qui concerne les dirigeants et ceux qui ont de larges capacités, ils ont plus d'obligations et ils doivent transmettre cet appel à ceux qu'ils ont la possibilité d'atteindre dans tous les continents, en fonction des possibilités et des moyens

disponibles, avec la langue parlée par la population. Il est obligatoire qu'ils transmettent les ordres d'Allah avec cette langue jusqu'à ce que la religion d'Allah atteigne chaque personne dans une langue qu'il comprend, que se soit la langue arabe ou autre. Cette tâche est aujourd'hui facilitée par les moyens disponibles que nous avons présentés auparavant, **par la voie médiatique**: radio, télévision, journaux et autres parmi les moyens qui sont à disposition de nos jours et qui ne l'étaient pas précédemment. Comme il est obligatoire aux prédicateurs lors des cérémonies et des rassemblements ou autre de transmettre ce qu'ils peuvent comme

commandements d'Allah (qu'Il Soit Exalté) [1093] et qu'ils répandent la religion d'Allah selon leurs capacités et leur science. Contre la propagation de l'appel à des principes nocifs, à l'athéisme, au rejet du Seigneur des Serviteurs, des messages et du Jour Dernier, de la propagation du prosélytisme des chrétiens dans de nombreux pays et autre comme invitation à l'égarement. Pour cela, l'appel à Allah (qu'Il Soit Exalté) est devenu aujourd'hui une obligation générale et un devoir pour l'ensemble des savants et des dirigeants qui ont pour religion l'Islam. Il leur est obligatoire de transmettre la religion d'Allah selon leurs capacités, leurs

possibilités et ce par l'écriture et les allocutions, par la radio et par tous les moyens possibles, de ne pas se désintéresser de cela et de ne pas compter sur Zayd ou 'Amr. Et certes le besoin, et bien plus, l'urgence, aujourd'hui pressant à l'entraide, à l'association, au soutien mutuel dans cette tâche grandiose et ce plus que cela ne l'était auparavant. Et cela car les ennemis d'Allah se sont soutenus et entraides par tout les moyens pour détourner du chemin d'Allah, faire douter sur sa religion et appeler les gens à ce qui les fait sortir de la religion d'Allah (qu'Il Soit Purifié). Il est donc obligatoire aux musulmans de faire face à ce dynamisme athée

par un dynamisme islamique grâce à un appel à l'Islam dans tous les niveaux et avec l'ensemble des moyens et des voies possibles car cela fait partie de ce qu'Allah a imposé à Ses serviteurs comme appel à Son sentier.

Le Mérite de l'appel à Allah (la Da`wa)

Il a été rapporté à propos du mérite de l'appel à Allah (la Da`wa) et des prédicateurs de nombreux versets et récits prophétiques, comme il a été rapporté sur l'envoi par le Prophète () des prédicateurs, des récits qui n'ont pas échappés aux gens de science, et parmi cela sa Parole (qu'Il Soit

Exalté) : {Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à Allah, fait bonne œuvre et dit: «Je suis du nombre des Musulmans?»} [\[1094\]](#). Il y a dans ce noble verset compliments et éloges faits aux prédicateurs. Et certes, personne n'a de meilleures paroles qu'eux, et à leur tête les Messagers ('Alaihim Assalâm), puis ceux qui les ont suivis selon leur niveau dans l'appel à Allah (la Da`wa), la science et le mérite. Eh bien toi, ô serviteur d'Allah il te suffit comme honneur de faire partie de ceux qui suivent les Messagers et d'être parmi ceux qui sont affiliés à ce noble verset : {Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à

Allah, fait bonne œuvre et dit: «Je suis du nombre des Musulmans?»} [1095].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 334)

[1096]Le sens est que personne n'a meilleure parole que la sienne car il est un prêcheur à (la religion d') Allah, il a orienté vers Lui et mis en pratique ce à quoi il appelle, c'est-à-dire qu'il a appelé à la vérité, à la mettre en pratique, à rejeter le faux et mettre en garde contre celui-ci, à le délaisser et avec cela il a exposé clairement ce sur quoi il était, il n'a pas eu honte au contraire il a dit: "Je suis certes parmi les musulmans",

satisfait et heureux de ce que lui a accordé Allah, non pas comme celui qui s'abstient de cela et déteste dire qu'il est musulman ou qu'il appelle à l'Islam et ce par considération pour untel ou par courtoisie pour untel, et il n'y a de puissance et de force que par Allah. Bien au contraire le croyant qui invite à (la religion d') Allah, qui a une foi forte, qui est clairvoyant sur Ses commandements, expose clairement Ses droits et s'active dans l'appel à Allah, il pratique ce à quoi il appelle et se préserve de ce qu'il a interdit. Il est parmi les plus prompts dans la pratique de ce à quoi il appelle et parmi les plus éloignés de tout ce qui

est interdit, et avec cela il affirme qu'il est musulman, qu'il invite à l'Islam, qu'il en est satisfait et qu'il s'en réjouit. Comme l'a dit (qu'Il Soit Exalté): {Dis: « [Ceci provient] de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde; Voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent »} [\[1097\]](#).

Le contentement de la miséricorde d'Allah et de sa bonté est une satisfaction et une joie et cela est légiféré, en ce qui concerne le contentement interdit, l'arrogance elle est proscrite; comme l'a dit (Gloire et Pureté à Lui) dans l'histoire de Qâroun : {"Ne te réjouis point. Car Allah n'aime pas les

arrogants}[1098]. Et ce contentement (satisfaction de soi) est de l'arrogance, le fait de s'élever au-dessus des gens par orgueil, cela est interdit...

Par contre, le contentement, la satisfaction et la joie de la religion d'Allah, de sa guidée, la réjouissance de cela et le fait de l'affirmer pour que cela se sache, ceci est légiféré, louable et digne d'éloge. Et ce noble verset est parmi les versets les plus clairs sur le mérite de la prédication et qu'elle est certes, parmi la plus importante des œuvres qui rapprochent d'Allah, parmi la meilleure des adorations et les prédicateurs sont au sommet des

honneurs et ont les plus hautes distinctions, et à leur tête les Prophètes ('Alaihim Assallâm) et le plus parfait dans cela est le dernier Prophète, leur Imam, le plus noble d'entre eux, notre Prophète Mohammad (). Pour illustrer cela, Sa Parole (qu'Il Soit Exalté): {Dis: "Voici ma voie, j'appelle les gens à (la religion) d'Allah, moi et ceux qui me suivent}[1099]. Il a montré (Gloire et Pureté à Lui) que le Prophète [1100]() fait l'appel à Allah avec clairvoyance de même que ceux qui l'ont suivi. Il y a dans cela le mérite de l'appel à Allah (la Da`wa) et que ceux qui suivent le Prophète () ceux qui appellent à suivre son

chemin avec clairvoyance c'est à dire avoir la connaissance de ce à quoi on appelle et de ce qu'on interdit. Dans cela, il y a pour eux honneur et distinction. Et le Noble Prophète (ﷺ) a dit dans un récit authentique : «

Quiconque montre à autrui la voie vers une bonne action, aura une récompense équivalente à celle de la personne qui aura fait cette bonne action » rapporté par Mouslim dans son Sahîh. Et il a dit (ﷺ) : « Quiconque appelle à la bonne direction aura une récompense équivalente à celle de ceux qui le suivront, sans que celle de ceux-ci ne soit diminuée. Et quiconque appelle à l'égarement, se verra chargé d'un péché équivalent à

celui de ceux qui le suivront, sans que leur péché ne soit toutefois diminué » rapporté par Mouslim également. Cela prouve le mérite de l'appel à (la religion) d'Allah (qu'Il Soit Exalté). Il a été authentifié que Prophète () a dit à 'Alî (Qu'Allah soit satisfait de lui et le rend satisfait) : « Par Dieu! Il vaudrait mieux pour toi d'être, grâce à Allah, le guide d'un seul homme dans la bonne voie que de posséder des chameaux roux ». Ce hadith fait l'objet d'un accord sur son authenticité. Et cela nous montre également, le mérite de l'appel à (la religion d') Allah, ce que cela comprend comme grand bien et que celui qui prêche à (la religion d')

Allah sera rétribué par les mêmes récompenses que celui qu'Allah a guidé par sa cause et ce même s'ils sont des millions. Il aura, ô toi le prédicateur, les mêmes récompenses que lui. Félicitation ô toi qui appelle à (la religion d') Allah pour cet énorme bienfait. Et de cela il devient clair qu'il a été donné au Messager () les mêmes récompenses que ceux qui l'ont suivi, et qu'elle grâce énorme a été accordée à notre Prophète (). Les mêmes récompenses que ceux qui l'ont suivi jusqu'au Jour de la Résurrection pour leur avoir transmis le message d'Allah et leur avoir indiqué le bien (). De même que les messagers, ils auront les mêmes

récompenses que ceux qui les ont suivis ('Alaihim Assallâm) et c'est la même chose pour toi ô prédicateur, dans toutes les époques, tu seras rétribué par les mêmes récompenses qui ceux qui t'ont suivi et accepté ton appel, profite de ce grand bienfait et accours vers lui.

Deuxième point: Comment l'accomplir et par quelles méthodes

En ce qui concerne l'accomplissement du prêche et ses méthodes Allah (qu'Il Soit Exalté) l'a expliqué dans son Noble Livre et dans ce qui nous est parvenu de la Sunna de son Prophète () et qu'a-t-il de plus clair que sa

Parole [\[1101\]](#)(qu'Il Soit Exalté) : {Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon}[\[1102\]](#). Allah (Gloire et Pureté à Lui) a révélé de quelle façon doit se caractériser et se comporter le prédicateur. Il commence premièrement " par la sagesse ", et ce qui est entendu par sagesse, c'est donner les preuves suffisantes, claires et révélatrices de la vérité qui réfutent le faux. C'est pour cela qu'une partie des exégètes a dit que le sens ici est " par le Coran " car il est l'immense sagesse et qu'il renferme l'explication et l'éclaircissement de ce qu'est la vérité

et cela de la manière la plus complète. D'autres ont dit " par les preuves du Livres et de la Sunna ". Dans toutes les situations, la sagesse est un grand mot, sa signification est l'appel à (la religion d') Allah avec science, clairvoyance et les preuves claires, suffisantes, révélatrices de la vérité et construites sur celle-ci. C'est un mot qui peut avoir de nombreuses significations : il peut vouloir dire la prophétie, la science, la compréhension de la religion, la raison, la dévotion et d'autres choses encore. La sagesse est à l'origine, comme l'a dit Ach-Chawkânî (qu'Allah lui fasse miséricorde), la chose qui empêche d'être stupide.

Toutes paroles et tous propos qui t'empêchent d'être stupide et qui t'éloignent du faux, est sagesse. Il en est de même pour tout propos clair, explicite et authentique, cela est la sagesse. Et les versets du Coran sont plus à même d'être appelés sagesse. Il en est de même pour la Sunna authentique après le Livre d'Allah, Allah l'a certes nommé sagesse dans son Noble Livre; comme dans sa Parole (qu'Il Soit Exalté): {leur enseigner le Livre et la Sagesse} [\[1103\]](#). Ce qui signifie la Sunna. Et comme dans sa Parole (Gloire et Pureté à Lui) : {Il donne la sagesse à qui Il veut. Et celui à qui la sagesse est donnée, vraiment, c'est un

bien immense qui lui est donné}[1104]. Les preuves claires se nomment sagesse, les paroles claires qui correspondent avec la vérité se nomment sagesse.

C'est une parole qui empêche celui qui l'entend de rester dans le faux et qui l'appelle à saisir la vérité, à être influencé par celle-ci et à ne pas franchir les limites qu'Allah (qu'Il Soit Exalté) a imposé.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 337)

[1105]Donc, celui qui appelle à (la religion d') Allah doit prêcher avec sagesse. Si celui qui est prêché a de la

dureté et du rejet, alors son prêche se fait par la bonne exhortation avec des versets et des récits dans lesquels il y a l'exhortation et encouragement. S'il a des doutes, discute avec lui de la meilleure manière, ne t'énerve pas sur lui, mais patiente, ne te précipite pas et ne soit pas dur avec lui. Au contraire, fait des efforts pour lui lever ses doutes et l'éclairer avec de bonnes manières, c'est ainsi qu'il convient d'être ô prédicateur. A toi de supporter, de patienter et de ne pas être dur car cela est plus proche de la vérité, de son acceptation, de l'attendrissement de celui qui est prêché et sa patience dans la discussion et le débat. Allah (Gloire

et Pureté à Lui) a commandé à Moussa et à Aroun lorsqu'il les a envoyés à pharaon de lui parler avec douceur alors qu'il est le plus injuste des injustes. Allah (Gloire et Pureté à Lui) a dit lorsqu'il a commandé Moussa et Aroun: {Puis, parlez-lui gentiment. Peut-être se rappellera-t-il ou [Me] craindra-t-il?}[1106]. Et Allah (qu'Il Soit Exalté) a dit à propos de son prophète Mohammed () : {C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Muhammad) as été si doux envers eux! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage}[1107]. Sachant cela, certes la sage méthode et le droit chemin dans le prêche est

que le prédicateur doit être sage dans son appel, clairvoyant sur la façon de faire. Il ne doit pas se précipiter ni être dur, mais il doit prêcher avec sagesse, qui est le propos clair qui correspond à la vérité parmi les versets et les récits prophétiques, et par la bonne exhortation et la discussion avec ce qu'il y a de meilleur. Cela est la façon qu'il convient de suivre dans l'appel à (la religion d') Allah (qu'Il Soit Exalté). Par contre, le fait de prêcher avec ignorance engendre mal et ne profite pas, comme viendra l'explication de cela (Si Allah le veut) lors du rappel sur le comportement du prédicateur car prêcher en étant ignorant des

preuves, revient à parler sur Allah sans science. Il en est de même pour le prêche avec dureté et sévérité, il nuit encore plus. Et ce qui est obligatoire et légiféré est de saisir ce qu'a expliqué Allah (qu'Il Soit Exalté) dans la sourate An-Nahl. Et elle est sa Parole (Gloire et Pureté à Lui) : {Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur} [\[1108\]](#), sauf s'il apparaît de l'entêtement et de l'injustice de la part de celui qui est prêché, rien n'empêche alors d'être rude avec lui, comme l'a dit Allah (Gloire et Pureté à Lui) : [\[1109\]](#) {Ô Prophète, lutte contre les mécréants et les hypocrites, et sois rude avec

eux}[1110], comme dit le Très-Haut :
{Et ne discutez que de la meilleure
façon avec les gens du Livre, sauf
ceux d'entre eux qui sont
injustes}[1111].

Troisième point : Exposé traitant du sujet du prêche pour appeler à l'Islam

Concernant la chose avec laquelle on
appelle et qu'il est nécessaire au
prédicateur de rendre claire, comme
l'ont déjà éclairci les Messagers
(*'Alaihim Assalâm*), c'est l'appel au
droit chemin d'Allah, et ce chemin est
l'Islam et c'est la vraie religion d'Allah.
Ceci doit être le sujet du prêche,
comme l'a dit (*Gloire et Pureté à Lui*)

: {appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur} [\[1112\]](#). Le sentier d'Allah est l'Islam, c'est le droit chemin (As-Sirât), c'est la religion d'Allah pour laquelle il a envoyé son Prophète Mohammad (). Il est nécessaire de prêcher sur cela. On n'appelle pas à la voie d'untel ou l'avis d'untel, mais à la religion d'Allah, au droit chemin d'Allah celui pour lequel il a envoyé son messenger et ami Mohammad () et c'est ce que démontrent le Noble Coran et la Sunna purifiée établie du Messenger d'Allah (). En priorité, l'appel à la croyance authentique, à la sincérité envers Allah et son unicité dans l'adoration ainsi que la foi en lui, en ses messagers, au jour dernier

et à tout ce qu'Allah et son Messenger ont rapporté. Ceci est la base du droit chemin, c'est l'appel à l'attestation que nulle divinité ne mérite l'adoration sauf Allah et que Mohammed est le messenger d'Allah et le sens de cela est l'appel à l'unicité d'Allah et la sincérité envers lui, la foi en ses Messagers ('Alaihim Assalâm) et cela comprend la foi en tout ce qu'ont rapporté Allah et ses Messagers, ce qui a été et ce qui sera dans l'au-delà, ce qui se passera à la fin des temps et autre. Et cela comprend également l'appel à ce qu'a imposé Allah c'est à dire, l'accomplissement de la prière, l'acquiescement de l'aumône (az-zakâ),

le jeûne du mois de ramadan, le pèlerinage et autre. Cela comprend également l'appel à la guerre sainte (djihad) dans le sentier d'Allah, le fait de commander le convenable et d'interdire le blâmable et de se tenir à ce qu'a légiféré Allah comme la purification, la prière, les relations entre les personnes, le mariage, le divorce, [\[1113\]](#) les dépenses, la guerre, la paix... car la religion d'Allah (qu'Il Soit Exalté) est complète. Elle comprend les intérêts des Serviteurs dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà, elle comprend tout ce dont a besoin l'homme dans sa religion. Le musulman appelle aux nobles comportements et aux bonnes

actions et il interdit les mauvais comportements et les mauvaises actions. **Dans l'adoration du commandement** : il est adorateur et commandant de l'armée. **Dans l'adoration du jugement** : il est l'adorateur qui prie et jeûne et juge par la législation d'Allah en appliquant ses décrets (**qu'Il Soit Exalté**). **Dans l'adoration du Djihad** : il appelle à (**la religion d'**) Allah et il combat dans son sentier celui qui est sorti de la religion d'Allah. **Avec Le coran et l'épée** : il examine le Coran, le médite et applique ses décrets avec force et avec l'épée si cela est nécessaire. **Avec l'autorité et le rassemblement** : il appelle aux

bonnes mœurs et à la foi fraternelle, au rassemblement et à l'association entre les musulmans, comme l'a dit (qu'Il Soit Exalté) : {Et cramponnez-vous tous ensemble au «Habl» (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés}[1114]. La religion d'Allah appelle au rassemblement et à une autorité pieuse sage, celle qui rassemble et ne divise pas, qui rapproche et n'éloigne pas, elle appelle à la pureté des cœurs au respect de la fraternité en islam, à l'entraide dans le bien et la piété et à la sincérité envers Allah et le bon conseil à ses serviteurs. Elle appelle également à rendre le dépôt, au jugement par la Charia et à délaisser

le jugement par autre que la loi d'Allah (qu'Il Soit Exalté) comme il l'a dit (Gloire et Pureté à Lui) :

{Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants-droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité}[1115].

Il est aussi politique et économie, comme il est politique, **adoration et djihad** : il appelle à une économie légiférée modérée et non capitaliste brutale injuste qui ne tient pas compte des interdits, et rassemble l'argent par tous les moyens et chemins possible, une économie non communiste athée qui ne respecte pas l'argent des gens et qui est indifférente à la pression qui est sur

eux, à l'injustice et l'oppression qu'ils subissent. Ce n'est ni ceci et ni cela, mais c'est le juste milieu entre les deux économies, le juste milieu entre les deux voies et la vérité entre deux faussetés. L'occident a vénéré l'argent et exagéré dans l'amour qu'il a pour lui et dans [\[1116\]](#)le fait de le rassembler, jusqu'à ce qu'ils le rassemblent par tous les moyens. Ils ont emprunté des voies qu'Allah (qu'Il Soit Exalté) a interdites. Et, à l'Est parmi les athées, les Soviétiques et ceux qui ont suivi leur voie. Ils n'ont pas respecté les biens des gens, les ont saisis, les ont rendus licites et sont restés indifférents à ce qu'ils ont fait de cela. Bien plus, ils ont rendu les

gens esclaves, ils ont opprimé les peuples, ils ont mécru en Allah et rejeté les religions. Ils ont dit il n'y a pas de divinité, la vie est matière. Ils n'ont pas respecté cet argent, ne se sont pas souciés de l'avoir prit alors qu'il ne leur été pas licite. Ils ne se sont pas souciés, avec ces moyens de destructions et de confiscations des biens, de la séparation entre les gens et de ce qu'Allah leur a octroyé comme avantage et bienfait ainsi que de l'exploitation de leur capacité et de leur raison et de ce que leur a donné Allah comme ressource. Ce n'est ni ceci ni cela. L'Islam est venu avec la protection des biens et le fait de les acquérir par des voies légiférées loin

de l'injustice, de la fraude, des intérêts, de l'injustice et de l'abus envers les gens. Comme il est venu avec le respect de la propriété individuelle et collective, il est le juste milieu entre les deux régimes, les deux économies, les deux voies oppressives. Il a autorisé la propriété et a appelé à cela, il a appelé à l'acquisition des biens par des voies sages, sans que cela ne détourne l'acquisiteur de l'obéissance à Allah et à son Messenger, sans que cela ne le détourne d'accomplir ce que lui a imposé Allah. Et de cela, il a dit (qu'Il Soit Exalté) : {Ô les croyants! Que les uns d'entre vous ne mangent pas les biens des autres

illégalement}[1117]. Et le Prophète () a dit : « Est illicite pour tout musulman le sang, les biens et l'honneur d'un musulman ». Et, il a dit: « Certes, votre sang, vos biens, et votre honneur sont sacrés comme le sont ce jour-ci, dans ce mois-ci, dans ce pays-ci ». Et il a dit () : « Que l'un d'entre vous prenne son filet, vienne avec un fagot de bois sur son dos, le vende et se suffise de cela est meilleur que de demander aux gens qu'ils lui donnent ou qu'ils le privent ».

Il lui a été demandé () quel était le meilleur gain, il a dit : « Le travail que l'homme fait de sa main et tout commerce licite », et il a dit () : « Il

n'y a point de nourriture meilleure que celle gagnée de ses propres mains. Le Prophète Dâwoud "David" (prière et paix sur lui) ne se nourrissait que du fruit de son travail ». Cela nous montre que le système islamique par rapport aux biens est un système du juste milieu, non pas celui des capitaux injustes de l'occident et ceux qui les ont suivit, ni celui des communistes athées qui se sont appropriés [\[1118\]](#) les biens et ont humilié leurs propriétaires, ne leurs ont donné aucune considération et ont asservi les peuples et les ont détruits, et ont rendu licite ce qu'Allah a interdit. Il t'appartient d'acquérir l'argent par des moyens légiférés et il

t'est prioritaire que tes biens, tes gains soient obtenus par des moyens qu'a légiféré et permis Allah (qu'Il Soit Exalté).

L'Islam appelle également à la foi fraternelle, à la sincérité avec Allah et au conseil à ses serviteurs et au respect du musulman pour son frère : pas de rancœur, de jalousie, de tricherie, de trahison ou autre que cela parmi les comportements blâmables, comme l'a dit (qu'Il Soit Exalté) : {Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres} [1119]. Et il a dit (qu'Il Soit Exalté) : {Les croyants ne sont que des frères} [1120].

Le Prophète (ﷺ) a dit : « Le musulman est le frère de son coreligionnaire; il ne doit ni l'opprimer, ni le taxer de mensonge, ni le dénigrer, ni l'abandonner ». Le musulman est le frère du musulman, il lui est obligatoire de le respecter, de ne pas le mépriser, d'être juste envers lui et de lui donner ses droits, et ce de toutes les manières qu'Allah (qu'Il Soit Exalté) a légiféré. Et, il a dit (ﷺ) : « Le croyant est le miroir de son frère croyant ». Et toi ô mon frère tu es le miroir de ton frère et tu es une brique parmi la construction sur laquelle est bâti la foi fraternelle, eh bien crains Allah dans les droits de ton frère, et sache quels sont ses

droits et comporte toi avec lui avec vérité, conseil et sincérité. Et à toi de saisir l'Islam entièrement, **de ne pas prendre une partie et délaissier une autre** : ne pas prendre la croyance et délaissier les décrets et les œuvres ou ne pas prendre les œuvres et les décrets et délaissier la croyance. Il faut saisir l'Islam entièrement, le prendre pour croyance, œuvres, adorations, djihad, rassemblement, autorité, économie et autre que cela, prends le de tous les côtés, comme l'a dit (Gloire et Pureté à Lui): {O les croyants! Entrez en plein dans l'Islam, et ne suivez point les pas du diable, car il est certes pour vous un ennemi déclaré}[1121].

Un groupe de Salafs (**prédécesseurs**) a dit que la signification de cela est " rentrez en paix totale ", ce qui signifie en Islam. Il est dit de l'Islam qu'il est la paix et cela car il est le chemin qui mène vers celle-ci, le chemin de la réussite dans cette vie d'ici-bas et dans l'au-delà, il est la paix et l'Islam appelle à la paix et à empêcher [\[1122\]](#)le sang de couler et ce par ce qui a été légiféré comme peine légale, talion et djihad légiféré authentique. Il est paix et Islam, sécurité et foi, et pour cela il a dit (**qu'Il Soit Exalté**): {**Entrez en plein dans l'Islam**} [\[1123\]](#). Ce qui signifie entrez dans toutes les branches de la foi. Ne prenez pas une partie et vous

délaissez le reste, il vous appartient de saisir l'Islam entièrement. {Ne suivez point les pas du Diable}[1124]. Cela signifie les péchés qu'Allah (qu'Il Soit Exalté) a interdit, certes le Diable appelle aux péchés et à délaisser complètement la religion d'Allah, il est le plus grand des ennemis. C'est pour cela qu'il est nécessaire au musulman de s'agripper à l'Islam dans sa totalité, de le pratiquer et de chercher refuge dans la religion d'Allah et qu'il craigne les causes qui conduisent à la division et la divergence et ce dans toutes les situations. Il t'appartient de mettre en pratique la législation d'Allah dans les adorations, les relations avec les

gens, le mariage, le divorce, les dépenses, l'allaitement, la paix, la guerre, avec les ennemis et les amis, les délits et dans toutes choses. Il est obligatoire que la religion d'Allah juge sur toute chose. Et prends garde de prendre pour ami ton frère seulement parce qu'il est d'accord avec toi sur telle chose et de prendre un autre frère pour ennemi car il te contredit sur un avis, cela n'est pas équitable. Les compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux) on divergé sur des sujets et cela n'a pas laissé de trace sur la sérénité, la loyauté et l'amour entre eux (qu'Allah soit satisfait d'eux et les rende satisfaits). Le croyant œuvre en fonction de la législation

d'Allah, il pratique ce qui est vrai et le présente à tout le monde avec des preuves, mais cela ne le mène pas à être injuste avec son frère et à ne pas être équitable s'il le contredit sur un avis, ou un sujet issu d'un effort de déduction dans lequel la preuve peut être cachée, il en est de même pour les sujets dans lesquels il peut y avoir divergence sur l'interprétation d'un texte, il peut être excusé, à toi de le conseiller et d'aimer pour lui le bien. Et que cela ne te conduise pas à l'animosité, la division et à la domination de l'ennemi sur toi ou sur ton frère, et il n'y a de puissance et de force que par Allah.

L'Islam est la religion de l'équité, du jugement par la vérité et la bienfaisance, la religion de l'égalité sauf pour ce qu'Allah (qu'Il Soit Exalté) a fait exception. Il y a dans cela un appel à tout le bien, un appel aux nobles comportements, aux bonnes œuvres et à l'équité, l'égalité et l'éloignement de tout comportement blâmable, le Très-Haut a dit : [\[1125\]](#){Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez}[\[1126\]](#). Et, Il a dit: {O hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et

Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand Connaisseur}[1127].

Le résumé de cela est qu'il est certes obligatoire au prédicateur d'appeler à l'Islam dans sa totalité, qu'il ne fasse pas de différence entre les gens et qu'il ne soit pas acharné dans la défense d'une école juridique plus qu'une autre ou d'une tribu plus qu'une autre ou de son cheikh ou d'un président ou autre. Au contraire, il est obligatoire que son but soit l'établissement de la vérité, son

éclaircissement et le maintien des gens sur celle-ci et ce même si cela contredit la position d'untel ou d'untel. Et lorsque, sont apparus parmi les gens, ceux qui se sont attachés fortement à une école juridique et ont dit : l'école d'untel est au-dessus de l'école d'untel, est survenu la division et la divergence jusqu'a ce qu'il est arrivé qu'une partie des gens ne prie pas avec ceux qui ne sont pas de leur école. Ainsi, les suiveurs d'Ach-Châfi`î ne prient pas derrière les suiveurs d'Al-Hanafî ni Al-Hanafî derrière Al-Mâlikî et Al-Hanbalî, et c'est ainsi que cela s'est produit entre deux parties entêtées : cela fait partie des épreuves

et du fait de suivre les pas du Diable. En effet, les Imams sont les Imams de la guidée Ach-Chafi'î, Mâlik, 'Ahmad, Abou Hanîfa, Al-'Awzâ'î, Ishâq ibn Râhawiyya et ceux qu'ils leur ressemblent. Ils sont tous des Imams de la guidée et prêcheurs de vérité. Ils ont appelé à la religion d'Allah et ont orienté vers la vérité. Il est arrivé qu'ils divergent sur des sujets car les preuves étaient cachées pour une partie d'entre eux. Ils sont entre le Moudjahid qui a vu juste et qui a eu deux récompenses et celui qui s'est trompé et qui n'a eu qu'une récompense. Tu dois connaître leurs places, leurs mérites et tu dois les respecter et tu dois savoir qu'ils sont

les Imams de l'Islam et les prêcheurs de la guidée. Mais cela ne doit pas te conduire à l'entêtement, au suivi aveugle et à dire que l'école d'untel est plus dans la vérité dans toutes les situations ou l'école d'untel est plus dans la vérité dans toutes les situations, non, cela est une erreur.

Il t'appartient donc de saisir la vérité, de la suivre si sa preuve apparaît et ce même si cela contredit untel, et de ne pas t'entêter et de ne pas suivre d'un suivi aveugle, mais tu dois connaître les Imams leurs mérites et leurs places [\[1128\]](#) tout en prenant des précautions pour toi même et pour ta religion. Ainsi, tu saisis la vérité et tu t'en contentes, tu orientes vers elle si

on te le demande, tu crains Allah (qu'Il Soit Exalté) et tu n'oublies pas qu'Il te voit, tu es juste envers toi-même, avec la foi que la vérité est unique et que ceux qui ont fait un effort de déduction s'ils ont vu juste ont deux récompenses et s'ils se sont trompés ont une récompense - je veux dire ceux qui ont fait des efforts parmi les gens de la Sunna, les gens de science, de foi et de la guidée- comme cela a été authentifié du Messenger d'Allah ().

En ce qui concerne le but du prêche et parmi ses objectifs :

Le but et l'objectif est de sortir les gens de l'obscurité vers la lumière, de

les orienter vers la vérité jusqu'à ce qu'ils la saisissent et soient sauvés du feu et de la colère d'Allah, et de sortir les mécréants des ténèbres de la mécréance vers lumière de la guidée, et de sortir l'ignorant des ténèbres de l'ignorance vers la lumière de la science, et de sortir le désobéissant des ténèbres des péchés vers la lumière de l'obéissance, ceci est l'objectif du prêche, comme l'a dit (qu'Il Soit Exalté) : {Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi: Il les fait sortir des ténèbres à la lumière}[1129]. Les Prophètes ont été envoyés pour sortir les hommes des ténèbres vers la lumière ainsi que ceux qui appellent à la vérité. Ils

accomplissent le prêche en redoublant d'efforts pour sortir les gens de l'obscurité vers la lumière, les sauver du feu et de l'obéissance au Diable et les sauver de l'obéissance aux passions et les mener vers l'obéissance à Allah et à Son envoyé.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 345)

[1130]Quatrième point: Exposé sur le comportement et les qualités qu'il est nécessaire aux prédicateurs d'acquérir et sur lesquelles il doit s'appuyer:

En ce qui concerne le comportement et les qualités que le prédicateur se

doit de posséder, Allah (qu'Il Soit Exalté) les a expliqués dans de nombreux versets et endroits différents de son Noble Livre.

La première d'entre elle : la sincérité. Il est obligatoire au prédicateur qu'il soit sincère avec Allah (qu'Il Soit Exalté). Il ne veut ni être vu, ni la renommée, ni les éloges, ni les compliments des gens mais il appelle à (la religion d') Allah et il ne désire, par cela que la face d'Allah (qu'Il Soit Exalté), comme l'a dit (Gloire et Pureté à Lui) : {Dis: "Voici ma voie, j'appelle les gens à (la religion) d'Allah"}[\[1131\]](#). Et il a dit (qu'Il Soit Exalté) : {Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à

Allah}[1132]. A toi d'être sincère avec Allah (qu'Il Soit Exalté), ceci est le plus important des caractères, la plus grande des qualités, que tu veuilles dans ton appel la face d'Allah et la demeure de l'au-delà.

Deuxièmement : Que tu te bases sur des preuves évidentes dans ton prêche, c'est à dire, que tu prêches avec science et que tu ne sois pas ignorant de ce à quoi tu appelles : {Dis: "Voici ma voie, j'appelle les gens à (la religion) d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente}[1133]. La science est nécessaire, elle est obligatoire, prends garde de prêcher alors que tu es ignorant et prends

garde de parler sur ce que tu ne connais pas. L'ignorant détruit, il ne construit pas, il corrompt et n'améliore rien. Crains Allah ô serviteur d'Allah, prends garde de parler sur Allah sans science et n'appelle à une chose qu'après en avoir eu la connaissance et la clairvoyance sur ce qu'Allah et son Messager ont dit. La clairvoyance est nécessaire, elle est le savoir. Il appartient à l'étudiant en science et au prédicateur d'être clairvoyant sur ce à quoi ils appellent et de regarder les preuves. S'il leur apparaît la vérité et qu'ils la connaissent alors qu'ils appellent à celle-ci, que ce soit par les actes ou par le délaissement. Ils

appellent aux actes si cela est de l'obéissance à Allah et à Son messenger et ils appellent au délaissement de ce qu'Allah et son Messenger ont interdit, avec clairvoyance et des preuves évidentes.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 346)

[1134]Troisièmement : Parmi les caractères qu'il faut posséder, ô prédicateur, la bonté dans ton prêche, la clémence, la patience et le fait de supporter les difficultés, comme l'ont fait les Messagers (Alaihim Assalâm). Et attention à la précipitation, attention à la dureté et

la sévérité, à toi d'être patient, bon, bienveillant dans ton prêche. Et, il t'a été citées quelques preuves précédemment comme sa Parole (qu'Il Soit Exalté) : {Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon}[1135]. Et sa Parole (Gloire et Pureté à Lui): {C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Muhammad) as été si doux envers eux!}[1136]. Et sa Parole (Exalté soit-Il) dans l'histoire de Moussa et Aroun: {Puis, parlez-lui gentiment. Peut-être se rappellera-t-il ou [Me] craindra-t-il?}[1137]. Et dans le récit prophétique authentique, le Prophète

() a dit : « O Seigneur ! Celui à qui a été donné la gouverne sur une chose dans ma communauté et a été bon avec elle soit bon avec lui et celui à qui a été donné la gouverne sur une chose dans ma communauté et l'a mise dans la difficulté mets-le dans la difficulté » rapporté par Mouslim dans son Sahîh. Et c'est à toi, ô serviteur d'Allah, d'être bon dans ton prêche, de ne pas mettre les gens dans la difficulté, de ne pas les faire fuir de la religion, de ne pas les faire fuir à cause de ta sévérité, de ton ignorance et des tes manières brutales, nuisibles et dommageables, à toi d'être bienfaisant et patient, souple dans la conduite, doux dans

les paroles jusqu'à ce que tu touches le cœur de ton frère, jusqu'à ce que tu attendrisse le cœur de celui que tu prêches, jusqu'à ce qu'il se familiarise avec ton appel, qu'il se montre conciliant et soit touché par celui-ci et qu'il te rende hommage et te remercie pour cela; par contre en ce qui concerne la dureté elle est repoussante et non attirante, elle divise et ne rassemble pas...

Parmi les caractères et les qualités qu'il est nécessaire et même obligatoire au prédicateur de posséder, la mise en pratique de ce à quoi il appelle, qu'il soit un modèle qui convient à ce à quoi il appelle et qu'il ne soit pas parmi ceux qui

prêchent à une chose puis la délaissent ou l'interdisent puis la pratiquent, cela est la situation des perdants. Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre cela. Par contre, les croyants qui réussissent sont ceux qui appellent à la vérité et la mettent en pratique, ils redoublent d'effort dans celle-ci, ils accourent vers elle et s'éloignent de ce qui est interdit.

Allah (qu'Il Soit Exalté) a dit: {O vous qui avez cru! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas?}

C'est une grande abomination auprès d'Allah que de dire ce que vous ne faites pas} [\[1138\]](#). Et il a

dit: [\[1139\]](#) (Gloire et Pureté à Lui) accablant de reproches Les Juifs pour

avoir ordonné aux gens le bien et s'être eux même oublier :

{Commanderez-vous aux gens de faire le bien, et vous oubliez vous-mêmes de le faire, alors que vous récitez le Livre? Etes-vous donc dépourvus de raison?}[[1140](#)].

Et il a été authentifié que le Prophète () a dit : « On viendra au jour de la résurrection avec un homme que l'on jettera au feu, ses entrailles pendent à l'extérieur de son ventre et il tournera autour d'elle comme l'âne tourne autour d'une meule, [les gens de l'enfer se réuniront autour de lui et lui diront](#): "O untel n'étais tu pas de ceux qui ordonnaient le bien et interdisaient le blâmable ?" Il

répondra: "Certes je vous ordonnais le bien mais ne le faisais pas et je vous interdisais le blâmable et m'y adonnais." ». Ceci est la situation de celui qui a appelé à (la religion d') Allah et a ordonné le convenable et interdit le blâmable, puis ses paroles on contredit ses actes et ses actes ses paroles. On cherche protection auprès d'Allah contre cela.

La plus importante des caractéristiques du prédicateur et la plus grande est le fait qu'il mette en pratique ce à quoi il appelle, qu'il délaisse ce qu'il interdit, qu'il possède un excellent comportement, une conduite louable, la patience et la constance, la sincérité dans son

prêche, les efforts dans ce qui peut conduire au bien pour les gens et dans ce qui peut les éloigner du faux et avec cela il invoque pour eux la guidée. Cela est parmi les caractères vertueux, qu'il invoque pour eux la guidée et qu'il lui dise qu'Allah te guide, qu'Allah t'accorde l'acceptation de la vérité, qu'Allah t'aide dans l'acceptation de la vérité. Tu le prêches et l'orientes et tu patientes sur les préjudices et malgré cela tu invoque pour lui la guidée. Le Prophète (ﷺ) a dit lorsqu'il lui a été rapporté sur la Tribu Daous, **ils ont certes désobéit : « O seigneur! Guides la Tribu de Daous et ramène-les »**. Tu invoques pour lui la guidée,

qu'on lui accorde l'acceptation de la vérité, et patientes dans cela, tu ne désespères pas, ne te décourages pas et tu ne dis que le bien, tu n'es pas dur et ne prononce pas de mauvaises paroles qui font fuir de la vérité. Par contre, avec celui qui est injuste et transgresse, c'est autre chose, comme l'a dit (qu'Il Soit Exalté) : {Et ne discutez que de la meilleure façon avec les gens du Livre, sauf ceux d'entre eux qui sont injustes} [\[1141\]](#).

L'injuste celui qui repousse le prêche avec méchanceté, entêtement et fait du tort, il a un autre jugement. On peut le corriger avec la prison ou autre, et sa punition dépend du degré de son injustice, par contre tant qu'il

s'abstient de nuire, il faut se montrer patient à son égard.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 348)

[1142] Tu patientes en attendant la récompense d'Allah. Tu discutes avec lui avec ce qu'il a de meilleur. Tu pardonnes pour tout ce qui touche ta personne comme nuisance, comme ont patienté les Messagers et ceux qui les ont suivis dans la bienfaisance.

Je demande à Allah (qu'Il Soit Exalté) de nous accorder à tous de bien prêcher à sa religion, qu'il améliore nos cœurs et nos actes, qu'il nous accorde la compréhension de la

religion et qui nous raffermisse sur celle-ci, qu'il nous rende parmi les gens guidés qui guident et les pieux qui réforment. Il est (qu'Il Soit Exalté) le Bon, le Généreux et que la prière, la paix et la bénédiction soit sur son serviteur et messenger, notre prophète Mohammad, sur sa famille, ses compagnons et ceux qui l'ont suivi dans la bienfaisance jusqu'au jour du jugement.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 349)

[1143] Le devoir de l'enseignant

Louange à Allah et Prière et salut sur le Prophète (). L'une des missions les

plus importantes de l'enseignant, c'est d'orienter l'étudiant vers la recherche du savoir pour qu'il apprenne les informations nécessaires sur sa religion, comme le dogme authentique et les sentences liées à la prière, l'aumône légale, le jeûne, le pèlerinage, et les relations sociales qui peuvent intéresser et guider les personnes qui travaillent dans le commerce par exemple. Car Allah - Gloire à Lui- a créé les hommes et les djinns pour L'adorer, Seul sans associé. L'adorer c'est Lui vouer Unicité - Gloire à Lui- à travers les différents moyens d'adoration, c'est suivre Ses ordres et délaissier Ses interdictions. Le seul moyen

d'approfondir ses connaissances,
c'est d'apprendre : plus l'étudiant est sérieux dans l'apprentissage, et y met tout son effort, plus il s'approchera de la réussite et du but recherché, et c'est Allah- Gloire à Lui- qui assure la réussite.

L'un des principes les plus importants qui aident l'étudiant à atteindre l'objectif demandé et à acquérir ce qu'il souhaite apprendre de la science islamique est :
d'apprendre en ayant la foi intacte, et en purifiant son cœur de toute mauvaise intention comme l'ostentation et de tout but parmi les buts de la vie ici-bas, car le Prophète () a dit : « **Celui qui a appris une**

science de ce qu'on apprend d'habitude uniquement pour avoir la satisfaction d'Allah et qui ne l'apprend que pour atteindre un but terrestre, celui-là ne sentira pas l'odeur du Paradis, le Jour de la Résurrection ». Rapporté par Abou Dâwoud avec une bonne chaîne de transmission. D'après At-Tirmidhî, **le Prophète a dit : « Allah fera entrer en Enfer celui qui apprend le savoir dans le but de rivaliser les savants, de discuter avec les gens faibles d'esprit ou d'attirer vers lui l'attention des gens ».** **Le devoir de celui qui recherche le savoir et de tout Musulman est de dédier son effort à Allah l'Unique en appliquant le**

verset coranique où Allah dit :

{Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son

Seigneur"} [\[1144\]](#), et Allah dit : {Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif} [\[1145\]](#), et dans le hadith

divin (Qodsî), Allah l'Exalté dit : « De tous les associés Je suis

[\[1146\]](#)celui Qui se passe le mieux de l'association ; quiconque accomplit une œuvre et M'y associe à d'autres, Je le laisse à celui qu'il M'associe » rapporté par Mouslim dans son Sahîh.

L'enseignant doit prendre compte de tout ce qui a été mentionné, et de commencer par lui-même, en ayant une foi pure en Allah dans tous ses actes et en ayant un bon comportement, car le maître est un exemple (en bien et en mal) pour l'élève qui est à la recherche du savoir ; ce dernier fournit tout son effort dans l'apprentissage de la science héritée du Prophète (). Le maître doit orienter ses élèves vers ce qui est utile pour eux et ce qui leur facilite l'apprentissage, en leur rappelant la bonne fin qu'Allah accordera aux honnêtes et la malheureuse fin qu'auront les malhonnêtes.

Parmi les principes de la recherche du savoir est : la piété et la crainte d'Allah dans toutes les situations, **car Allah l'Exalté dit** : {Et quiconque craint Allah, Il Lui donnera une issue favorable et lui accordera Ses dons par **(des moyens)** sur lesquels il ne comptait pas} [\[1147\]](#). Il est évident que l'acquisition du savoir est la meilleure des substances, c'est sortir de l'embarras de l'ignorance à l'abondance et à la lumière de la science, **Allah dit** : {**Quiconque craint Allah cependant, Il lui facilite les choses**} [\[1148\]](#). L'acquisition de la science profitable est un moyen d'assistance; car le chercheur du savoir, grâce à sa science, perçoit le

bien et les causes du secours que l'ignorant a du mal à comprendre.

Allah l'Exalté dit : {O vous qui croyez! Si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de discerner (entre le bien et le mal), vous effacera vos méfaits et vous

pardonnera} [\[1149\]](#). L'une des meilleurs interprétations du Coran est qu'il est la science profitable qui différencie le vrai et le faux, la guidée et l'égarement, la voie droite et la fausse voie. Selon le degré d'acquisition de science, le serviteur craindra Allah et glorifiera Sa sainteté et saura faire la distinction entre le bien et le mal, tel qu'Allah dit : {Parmi Ses serviteurs, seuls les

savants craignent Allah}[1150], et Il dit -Exalté soit-Il- : {Ceux qui redoutent leur Seigneur bien qu'ils ne L'aient jamais vu auront un pardon et une grande récompense}[1151] et le Prophète () a dit : « Par Dieu! Je crains Allah et Le redoute plus qu'aucun d'entre vous ». Un des pieux prédécesseurs a dit : [1152]"Celui qui connaît le plus Allah est celui qui Le craint le plus ". L'un des signes du bonheur les plus marquants et l'une des preuves les plus évidentes qu'Allah veut du bien pour une personne, est que cette dernière se mette à la recherche de la science islamique et qu'elle soit savante de sa religion comme a indiqué le Prophète

() : « Celui auquel Allah veut du bien, il lui accorde la compréhension de la religion » hadith sahîh.

Car la compréhension de la religion encourage le serviteur à obéir Allah, Le craindre, appliquer Ses obligations et prendre garde de Son mécontentement, et l'invite au bon comportement, aux bons actes et au conseil des gens pour Allah. Elle contribue aussi à faire survivre la science, à l'élever et à en tirer profit. Enfin, elle incite à la droiture dans l'obéissance et au délaissement des péchés. Il a été rapporté que le Prophète () a dit : « Le Serviteur est privé de subsistance pour un péché qu'il commet » plus éloquent encore

les versets coraniques où Allah dit :
{Tout malheur qui vous atteint est dû
à ce que vos mains ont acquis. Et Il
pardonne beaucoup}[1153], et Il dit :
{O vous qui croyez! Si vous craignez
Allah, Il vous accordera la faculté de
discerner (entre le bien et le
mal)}[1154]. Il n'y a nul doute que la
diminution et l'oubli de la science et
l'une des plus grandes catastrophes.

Il faut donc éviter les raisons qui
mènent à cet oubli. Il a été rapporté
que l'imam Mâlik (Qu'Allah lui fasse
miséricorde) a dit à l'Imam Ach-
Châfi'î (Qu'Allah lui fasse
miséricorde) lorsque celui-ci est venu
chercher le savoir auprès de lui: « je
vois qu'Allah -Gloire et Pureté à Lui-

vous a accordé de Sa lumière, ne l'éteignez pas en commettant des péchés » Et on rapporte d'Ach-Châfi`î (Qu'Allah lui fasse miséricorde), les vers suivants:

Je me suis plaint
auprès de Wakî`
de la défectuosité
de ma mémoire

Il m'a conseillé
d'abandonner les
péchés.

Et m'a dit que la
science était une
lumière

Et que la lumière
divine ne pouvait
profiter à un
pécheur

Les versets, les hadiths et les transmissions concernant ce thème sont multiples, et la personne sage est celle qui tire profit du moindre détail,

et c'est Allah- Gloire à Lui - qui assure la réussite.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 352)

[1155]Commentaire sur une Conférence intitulée « La voie de l'Islam »

De la part de `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz à l'attention de l'honorable frère, qu'Allah lui octroie plus de science et lui accorde la réussite, **paix et miséricorde et bénédiction d'Allah sur vous :**

Votre précieuse lettre datée du 19/12/1973 m'est parvenue. J'ai été content de lire son contenu qui

informait sur votre activité et votre lutte contre les principes destructeurs, et ce qui vous est arrivé à cause de cela. Telle est la condition des messagers et ceux qui les suivent. Ils sont éprouvés mais ils auront une bonne fin, alors soyez endurant, faites preuve de patience et soyez optimiste. J'ai pris également connaissance de la conférence jointe au courrier, intitulée « **la voie de l'islam et nous ?** ». J'ai trouvé dans l'ensemble que c'était une bonne conférence, très profitable. Néanmoins, elle contient quelques paragraphes confus tels que dans la page 3, **lorsque vous dites :** " C'est pour cette raison que l'Islam

considère mécréant tous ceux qui sortent de cette voie et bâtissent une nouvelle couche ou forment des centres de force..." **Je vous conseille de prendre note de ceci pour vos prochaines conférences** : fournir des explications et des démonstrations et d'éviter de généraliser. Quand à votre souhait de travailler en Arabie Saoudite, vous savez que l'année scolaire approche de sa fin et je pense que le Ministère de l'Education a ce qu'il faut comme enseignants.

Je pense qu'il vaut mieux que vous pratiquiez la Da'wa et montriez le droit chemin aux habitants du Koweït. Il n'y a pas de mal à prendre un salaire comme vous le prenez pour

l'enseignement, car les deux rentrent dans le domaine de la Da'wa pour Allah et l'encouragement au bien et le renoncement au mal. Il n'y a pas d'inconvénient à ce que le Musulman prenne de l'argent du Trésor Public, ce qui l'aide dans sa fonction d'enseignant ou conseiller ou imam ou muezzin ou autres domaines de bienfaisance. Cependant, il peut y avoir discorde concernant le salaire pris sur l'enseignement ou l'Imamat (action de diriger la prière) dans le cas où l'argent n'appartient pas au Trésor Public. Les Compagnons du Prophète () à l'époque du Prophète () et à l'époque de ses quatre califes bien guidés, ont pris de l'argent du

Trésor Public, ce qui les a aidé dans leur obéissance d'Allah et leur Djihad pour Lui alors qu'ils étaient les plus pieux, [\[1156\]](#)les plus craintifs d'Allah et les plus savants de Sa religion après les prophètes, (Qu'Allah soit satisfait d'eux et les rende satisfaits). Ils sont pour nous, pour vous et pour les Musulmans le bon exemple, qu'Allah aide tout le monde à atteindre ce qui Le satisfait et nous accorde à nous, à vous et à tous nos frères la compréhension de Sa religion et la persistance sur Sa voie. Il est Audient et Proche, que la paix, la miséricorde et la bénédiction d'Allah soient sur vous.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de

la page: 354)

[1157]L'Imam Mohammad ibn `Abd-Al-Wahâb, sa Da`wa et sa biographie

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, et que les prières, la paix et les bénédictions d'Allah soient sur Son serviteur, Son messenger et la meilleure de Ses créatures, notre maître et notre Prophète Mohammad ibn `Abd-Allah, sa famille, ses compagnons et ceux qui l'ont suivi.

Chers frères vertueux, chers enfants, je vous présente cette brève conférence dans le but d'illuminer vos esprits, vous expliquer des

vérités, vous conseiller pour Allah, et accomplir une partie du droit que l'Imam a sur moi. **Le titre de cette conférence est : « Le Cheikh l'Imam Mohammad ibn `Abd-Al-Wahâb sa Da`wa et sa biographie».**

Parler des réformateurs, des prédicateurs et des rénovateurs, rappeler leur vie, leur bon comportement et leurs glorieuses actions, expliquer leur biographie qui révèle leur sincérité et leur honnêteté sur le chemin de la Da`wa et de la réforme, est une discussion qui captive les esprits et apaise les cœurs. Celui qui est jaloux pour sa religion, celui qui désire la réforme et l'appel à la voie de la vérité sera certainement

attentif. J'ai trouvé opportun d'évoquer un grand homme, un réformateur éminent et un prédicateur jaloux pour sa religion. Il s'agit du Cheikh rénovateur de l'Islam en Arabie au 2ème siècle de l'Hégire, l'Imam Mohammad ibn `Abd-Al-Wahâb ibn Soulaymân ibn `Alî At-Tamimî Al-Hanbalî. .

Beaucoup de gens ont connu cet Imam, notamment les savants, les dirigeants, les personnalités et les notables de l'Arabie et en dehors de l'Arabie. Le Cheikh a fait l'objet de nombreux écrits allant des plus brefs articles jusqu'aux livres entièrement dédiés à lui. Même les orientalistes ont longuement écrit [\[1158\]](#) sur

l'Imam. D'autres auteurs s'intéressant à la vie des réformateurs et à l'histoire, l'ont cité dans leurs livres. Parmi ces auteurs, nombreux sont ceux qui lui ont rendu hommage en le décrivant comme grand réformateur et rénovateur de l'Islam et ont affirmé qu'il était guidé par la lumière d'Allah.

Le grand auteur Abou Bakr Ach-Chaykh Housayn ibn Ghanâm Al-'Thsâ'î fait partie de ces auteurs. Il a écrit un livre sur l'Imam Ibn `Abd-Al-Wahâb, un livre complet et utile racontant en détail sa vie et ses expéditions. Aussi, il a rapporté un tas de ses lettres et de ses conclusions tirées du Coran, le Livre d'Allah

l'Exalté. Parmi ces auteurs honnêtes, 'Othmân ibn Bîchr, auteur du livre "Onwân Al-Madjd", qui a écrit sur la biographie du Cheikh, sa Da'wa, les dates marquant sa vie, ses expéditions et son Djihad. De l'extérieur de l'Arabie, on décompte Ahmad Amîn qui a parlé de lui avec équité dans son livre "Zo'amâ' Al-'Isllâh" (les meneurs de la réforme). On trouve aussi le grand Cheikh, Mas'oud An-Nadawiyy, qui a su parfaitement raconter sa vie et l'a nommé « le réformateur opprimé ». Il en existe d'autres comme le grand Cheikh l'Emir Mohammad ibn 'Ismâ'îl As-Sana'ânî qui a vécu à son époque et dès qu'il avait pris

connaissance de la Da'wa du Cheikh, il en avait été ravi, en avait remercié Allah et lui avait apporté son soutien.

Le grand érudit le Cheikh Mohammad ibn 'Alî Ach-Chawkânî, auteur du livre "Nayl Al-'Awtât", a déploré l'Imam avec une longue élogie. En plus de ces écrivains, de nombreux savants et lecteurs l'ont évoqué. Etant donné que beaucoup de gens ne connaissent pas cet homme, sa vie et sa Da'wa, j'ai voulu contribuer à le faire connaître, à faire connaître son caractère, son bon comportement, son honnête Da'wa, son sincère Djihad, et à expliquer une partie de ce que je connais de son parcours, dans le but d'effacer toute

confusion ou doute envers cet homme ou envers sa Da'wa et sa vie.

Il est connu que l'Imam, qu'Allah lui fasse miséricorde, est né en 1115 de l'Hégire. On dit aussi qu'il est né en 1111, la première date est la plus plausible.

C'est de son père qu'il prit ses premiers enseignements. Il vécut dans un petit village appelé Al-'Oyyayna, sa terre natale. C'est un village [\[1159\]](#) connu situé à Al-Yamâma dans Le Nedjd au nord-ouest du Riyad à 70 km de distance. Il reçut une éducation vertueuse. Il apprit tôt le Coran et fut doué dans l'apprentissage et la compréhension

de la religion grâce à son père, le Cheikh `Abd-Al-Wahâb ibn Soulaymân, grand juriste, savant respectable et juge du village d'Al-`Oyyayna. Après avoir atteint l'âge de la puberté, il accomplit le pèlerinage (al-Hadj) et visita La Maison Sacrée, et étudia auprès des savants de la Mosquée Sacrée. Ensuite, il se dirigea vers Médine (demeure du Prophète ()) où il y rencontra des savants et y demeura un certain temps. Il étudia auprès de deux grands savants connus de Médine à cette époque-là : le Cheikh `Abd-Allah ibn 'Ibrâhîm ibn Sayf An-Nadjdî, originaire de la région de Al-Madjma`a, père du Cheikh 'Ibrâhîm

ibn `Abd-Allah et auteur de "Al-'Adhib Al-Fâ'id fi `ilm Al-Farâ'id". Il étudia également auprès du grand Cheikh, Mohammad Hayât As-Sindî à Médine. A l'exception de ces deux fameux savants de Médine, on ne sait pas s'il a étudié avec d'autres.

Le Cheikh se dirigea ensuite à la recherche de la science vers l'Irak et s'installa à Bassorah. Il rencontra les savants de la région et prit de leur science, et appela les gens à l'Unicité d'Allah et à la Sunna, et leur démontra que le devoir de tout Musulman était de prendre leur religion du Livre d'Allah et de la sunna de son Prophète (). Il étudia longuement cette question et en

débattit avec les savants de l'Irak. Certains des mauvais savants de Bassorah se soulevèrent contre lui et lui portèrent préjudice à lui et à son maître le Cheikh Mohammad Al-Madjmou`î. Il quitta donc Bassorah et voulut aller en Syrie, mais il ne put y aller, faute d'argent. Il sortit de Bassorah alla vers Az-Zobayr, puis d'Az-Zobayr à Al-'Ihsâ' où il rencontra les savants de cette région et polémique avec eux concernant certains principes de la religion. Ensuite, au village Huraimala vers la cinquième décennie du 12ème siècle, il y rejoignit son père (son père était juge à Al-`Oyyayna mais suite à un conflit avec l'émir, il est parti à

Huraimala [\[1160\]](#) en 1139 de l'Hégire). Le Cheikh Mohammad rejoignit son père à Huraimala (après son arrivée en 1139 de l'hégire). Il arriva à Huraimala vers l'année 1140 ou plus. Il y demeura et se consacra à la science et à la Da'wa dans Huraimala jusqu'à la mort de son père en 1153. Suite à ce décès, des habitants de Huraimala lui portèrent préjudice. On raconte même que des scélérats faillirent le tuer : ils escaladèrent le mur entourant sa maison mais ils prirent la fuite lorsque des gens les aperçurent. Suite à ces événements, le Cheikh partit à Al-`Oyayyna (qu'Allah lui fasse miséricorde).

Ce qui provoqua la colère de ces misérables, c'est que le Cheikh ordonnait le bien et condamnait le mal, incitait les émirs à punir les criminels qui agressaient les gens, volaient leurs biens, les pillaient et les maltrahaient. On appelait ces mesquins « **les esclaves** ». Lorsque ces derniers surent que le Cheikh les contrariait, qu'il n'approuvait pas leurs actes et qu'il incitait les émirs à les punir et à limiter leur mal, ils furent furieux contre lui et voulaient le tuer, mais Allah le préserva. Il alla donc dans la ville d'Al-`Oyayyna à l'époque de son Emir 'Othmân ibn Nâsir ibn Mo`amîr qui le reçut, **l'accueillit avec hospitalité et lui dit :**

« accomplis ton appel à Allah, on est avec toi et on te soutient ». L'émir témoigna de la bienfaisance, de l'amour et de l'approbation envers sa Da'wa.

Le Cheikh se consacra à l'enseignement, au conseil, à la Da'wa, à l'orientation des gens, hommes et femmes, vers le bien et vers l'amour pour Allah. Il devint si célèbre que les gens venaient le voir des villages avoisinant Al-`Oyayyna. Un jour, le Cheikh dit à l'Emir 'Othmân : " 'Othmân, détruisons le dôme de Zayd ibn Al-Khattâb (Qu'Allah soit satisfait de lui), car il a été construit sans guidée, et Allah l'Exalté, n'est sûrement pas satisfait

de cet acte, et le Prophète (ﷺ) a mis en garde contre la construction de mosquées au-dessus des tombes. Ce dôme a tenté les gens et a transformé leurs croyances, ce qui a fait répandre le polythéisme, donc il faut le détruire. " L'émir répondit : « Je n'y vois pas d'inconvénient », alors le Cheikh dit : « Je crains la révolte des gens de Jbila (Jbila est un village situé près de la tombe). 'Othmân sortit avec une armée de 600 combattants pour détruire le dôme. Le Cheikh qu'Allah lui fasse miséricorde fut parmi eux. Ayant su que l'armée s'approchait du dôme, [\[1161\]](#) les habitants de Jbila sortirent pour le protéger et le défendre. Mais

lorsqu'ils virent l'émir 'Othmân et son armée, ils battirent en retraite. Le Cheikh le détruisit et le rasa totalement. Allah l'Exalté, a anéanti ce dôme par le biais du Cheikh, qu'Allah lui fasse miséricorde. Maintenant évoquons brièvement la situation de Nedjd si mauvaise avant la Da'wa du Cheikh, qu'aucun croyant ne voulut l'accepter. Le grand polythéisme apparut et se répandit au point d'adorer les dômes, les arbres, les pierres, les grottes. Des personnes prétendaient être souverains et saints et étaient adorés au lieu d'Allah alors qu'ils étaient fous, aliénés. Les voyants et les sorciers devenaient célèbres au Nedjd, les gens les

sollicitaient et les croyaient. Personne ne reniait leurs actes sauf celui qu'Allah avait épargné. Les gens étaient préoccupés par la vie d'ici-bas et ses passions. Quant à ceux qui se soulevèrent pour Allah et soutinrent Sa religion, ils furent infimes. De même, pour les Deux Saintes mosquées et Le Yémen où se répandit le polythéisme, la construction des dômes au-dessus des tombes, l'invocation des saints et l'imploration de leur secours. Au Yémen, le polythéisme était extrêmement présent, ainsi que dans les villages de Nedjd. On adorait des tombes, des grottes, des arbres et des fous au lieu d'Allah. On les prenait

pour Allah et on implorait leur secours. Les habitants de Nedjd appelaient également les djinns et leurs demander de l'aide. On leur faisait des sacrifices que l'on posait dans les recoins des maisons en croyant qu'ils protégeaient et épargnaient du mal. Quand l'Imam se rendit compte de la propagation du polythéisme parmi les gens, et l'absence de personnes qui reniaient ces agissements et appelaient à la voie d'Allah, il retroussa ses manches et patienta pour cela. Il savait qu'il fallait s'armer de patience et d'endurance contre ces mauvaises choses. Il se consacra donc à l'enseignement et à l'orientation vers

le bon chemin. Il était encore résidant à Al-`Oyyayna quand il écrivit aux savants des autres villes et débattit avec eux en espérant leur soutien pour la religion d'Allah. Beaucoup parmi les savants de Nedjd, des Deux Saintes Mosquée, du Yémen et d'autres pays, répondirent à son invitation et lui accordèrent leur approbation. Quant aux autres, ils le contrarièrent, désapprouvèrent son appel, le critiquèrent sévèrement et l'abandonnèrent. Ces derniers se divisèrent en deux catégories : les ignorants [1162]superstitieux qui ne connaissaient ni la religion d'Allah ni Son Unicité mais suivaient la voie de l'ignorance, de l'égarement, de

l'association, de l'innovation et des allégories inventées par leurs parents et ancêtres. Allah dit de ces gens : {"Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion, et nous nous guidons sur leurs traces"}[1163].

La deuxième catégorie : ceux qui se considéraient comme étant des « gens de science ». Ils dénièrent le Cheikh par contestation, par envie et de peur qu'on leur dise : « Pourquoi vous n'avez pas renié ces actes ? Pourquoi Ibn `Abd-Al-Wahâb s'est levé contre cela et défend la voie de la vérité, alors que vous, vous n'avez pas renié ces mauvaises choses ? ». Ils le jalousèrent et avaient honte des gens. Ils s'obstinèrent devant la vérité, en

préférant la vie d'ici-bas à l'au-delà, ayant pris pour exemple les Juifs qui favorisaient ce bas-monde à la vie de l'au-delà. Qu'Allah nous en préserve.

Quant au Cheikh, il patienta et s'adonna à la Da'wa. Il fut encouragé par des savants et des notables de l'intérieur et de l'extérieur de l'Arabie. Il fit tous ses efforts et demanda de l'aide à Allah l'Exalté. Avant cela, il se consacra au Coran, contribua efficacement à son exégèse et en retira des enseignements. Il s'intéressa à la vie du Prophète (ﷺ) et à la vie de ses compagnons. Avec de la persévérance et de la méditation, et avec l'aide de ses partisans, il atteignit son objectif.

Allah lui envoya des hommes qui le soutinrent et l'aiderent, jusqu'à ce que la religion d'Allah vainque et que les paroles d'Allah furent les plus hautes. Le Cheikh poursuivit sa Da'wa à Al-'Oyyayna à travers l'enseignement et la guidée vers le bien, ensuite, se mit à l'acte et effaça ce qui restait du polythéisme. Quand il vit que la Da'wa verbale ne portait pas ses fruits, il entreprit des actions afin de gommer ce qui restait des traces de l'association. **Il proposa alors à l'Emir :** 'Othmân ibn Mo`amîr : « il faut détruire le dôme construit sur la tombe de Zayd ". (Zayd ibn Al-Khattâb -Que la satisfaction d'Allah soit sur lui- fut le frère d' 'Omar ibn

Al-Khattâb, l'Emir des croyants, qu'Allah soit satisfait d'eux, [\[1164\]](#) parmi les martyres tués dans le combat contre Mousaylima l'imposteur en l'an 12 de l'hégire). On bâtit sur sa tombe un dôme. Peut-être, fut-elle la tombe d'un autre, mais ce fut, très probablement, la tombe de Zayd. 'Othmân comme nous avons cité ci-dessus, accepta la proposition du Cheikh et le dôme fut détruit. Aujourd'hui, il ne reste aucune trace de ce dôme, louange et grâce à Allah. Allah l'a anéanti parce que derrière cette destruction, se dissimulent une intention vertueuse, une volonté honnête et une vérité soutenue. Il y avait d'autres tombes

dont une qu'on supposait être la tombe de Ddirâr ibn Al-'Azwar un dôme fut bâti au-dessus d'elle, et fut détruit par la suite. Ce n'était pas les seuls sites qu'Allah, l'Exalté, a anéanti. On adorait également des grottes et des arbres au lieu d'Allah, Exalté soit-Il, ils furent tous détruits et les gens furent mis en garde.

Bref, le Cheikh poursuivit sa Da'wa, par les paroles et les actes comme on l'a dit précédemment. Une femme vint voir le Cheikh et reconnut devant lui avoir commis l'adultère plusieurs fois, il se renseigna sur son état moral, on lui dit qu'elle était sensée et saine d'esprit. La femme, mariée, persista sur son aveu, ne revint pas

sur ses paroles, et ne les dit ni sous l'effet de la force ni sur la base d'un doute. Le Cheikh, juge d'Al-`Oyyayna , ordonna de la lapider, et la sentence fut exécutée. Suite à cette affaire, il fut célèbre notamment pour la destruction des dômes, la lapidation de la femme, la grande Da'wa pour Allah, et l'immigration des gens vers à Al-`Oyyayna. .

Les nouvelles du Cheikh atteignirent l'émir d'Al-'Ihsâ' et ses environs des Banou Khâlid Soulaymân ibn `Orayr Al-Khâlidî. Il apprit que l'Imam appelait les gens à Allah, détruisait les dômes et se conformait aux ordres d'Allah. Cet émir bédouin n'apprécia guère cela, car les bédouins, sauf

ceux qu'Allah a guidés, sont connus pour leurs injustices, leurs tueries et leurs déloyautés. Il eut peur que le Cheikh devint plus célèbre encore et anéantit son pouvoir. Il écrit à 'Othmân en le menaçant et l'ordonnant de tuer le Cheikh qui résidait chez lui à Al-`Oyyayna et dit : « nous avons appris que le religieux qui est sous votre protection a fait ceci et cela, soit vous le tuez, soit nous gardons l'argent que nous vous devons !!! » C'est qu'il devait à 'Othmân une grosse somme d'or. 'Othmân prit donc peur de cet émir et craignit que s'il le contrariait, il aurait interrompu le paiement et l'aurait combattu. Il informa le Cheikh de la

menace de l'Emir [1165] et lui déclara qu'il craignait cet Emir et ne pouvait pas le combattre et qu'il valait mieux qu'il quitte la ville. **Le Cheikh répondit :** « J'appelle à la religion d'Allah et l'exécution de « Il n'y a de divinité qu'Allah et Mohammad est le messager d'Allah », celui qui s'attache à cette religion, la soutient en étant sincère, Allah le soutiendra et lui accordera la ville de ses ennemis. Si tu patientes et tu suis le droit chemin, et tu acceptes ce bien, **je t'annonce la bonne nouvelle :** Allah te donnera la victoire et te protégera de ce bédouin et des autres, et grâce à Allah, tu seras en possession de son pays et de sa tribu

». 'Othmân dit : « Ô Cheikh, on ne peut ni le combattre ni le contrarier ». Alors, le Cheikh quitta Al-`Oyyayna et se dirigea vers Dar`iyya. On dit qu'il fit le voyage à pied et qu'il sortit le matin et y arriva en fin de journée, et ce ne fut pas 'Othmân qui se chargea du voyage. Un parmi les meilleurs hommes de la ville dénommé Mohammad ibn Souwaylîm Al-`Oraynî le reçut. Il logea chez lui. On dit que cet homme a craint de le loger chez lui, et fut très désemparé et avait peur de l'émir de Dar`iyya Mohammad ibn Sa`oud, mais le Cheikh le rassura et lui dit : « Attends-toi au bien, j'appelle les gens à la religion d'Allah qui va

certainement nous soutenir ».

Mohammad ibn Sa`oud fut informé de l'arrivée du Cheikh Mohammad.

On dit que celle qui l'informa fut sa femme. **Certains vertueux vinrent la voir et lui dirent :** « informe

Mohamed de l'arrivée de cet homme, encourage-le à accepter sa Da'wa et incite-le à le soutenir et à l'aider.

C'était une femme vertueuse donc elle dit à son mari, Mohammad Ibn Sou`d, **l'émir de Dar`iyya :** « je t'annonce une bonne nouvelle et un précieux cadeau qu'Allah t'a envoyé. Il s'agit d'un prêcheur qui appelle à Allah, au Livre d'Allah et à la sunna du Prophète (). Quel présent !

Accepte-le et soutiens-le et ne refuse

guère ». L'Emir accepta son conseil, puis hésita entre aller le voir et l'inviter chez lui. D'après certains rapporteurs, **sa femme et quelques vertueux le conseillèrent et lui dirent**: « cela ne se fait pas de l'inviter chez vous, il est préférable d'aller le voir chez lui, ainsi tu glorifieras la science et celui qui prêche le bien ».

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 362)

[1166] Il accepta grâce à Allah qui lui décréta le bonheur et le bien, qu'Allah lui fasse miséricorde. Il alla voir le Cheikh chez Mohammad ibn Sowaylim, l'embrassa et discuta avec lui. **Il dit au Cheikh** : "ô Cheikh

Mohammad apprend cette bonne nouvelle, tu auras le soutien, la sécurité et l'assistance». **L'Imam lui répondit alors :** «Et à toi, j'annonce le soutien d'Allah, Son support et la bonne fin. C'est la religion d'Allah, celui qui la soutient Allah le soutiendra, et tu verras les conséquences de ton geste très vite». **Il dit :** «O Cheikh, je vous fais le pacte de me conformer à la religion d'Allah et de Son prophète et le Djihad pour Allah, mais j'ai peur qu'après vous avoir soutenu, et que la religion d'Allah soit la plus forte grâce à Allah, vous quittiez notre terre pour aller dans une autre ville». **Le Cheikh dit :** «Ce n'est aucunement

mon intention, j'accepte votre pacte, et je vous promets que le principe qui sera appliqué sera « sang contre sang », et « destruction contre destruction ». Je ne quitterai jamais votre ville». Ainsi, il promit à l'émir son soutien et sa résidence dans la ville, en sa compagnie pour l'assister et accomplir avec lui le Djihad pour Allah jusqu'à ce qu'Allah fasse vaincre Sa religion. C'est pour cette cause que le pacte fut approuvé. Les gens vinrent de partout à Dar`iyya: de Al-`Oyyayna , `Arqa, Manfouha et Riyad autres villes voisines. Ils apprirent les nouvelles du Cheikh et ses cours à Dar`iyya, et à sa Da'wa pour Allah et sa guidée vers Lui, ils

venaient seuls et en groupes à Dar`iyya. Le Cheikh résida donc honoré, soutenu, aimé et supporté. Il donnait des cours à Dar`iyya sur les doctrines, le Saint Coran, l'exégèse, le Fiqh (**jurisprudence islamique**), le Hadith et sa terminologie, l'arabe, l'histoire et autres sciences utiles.

On venait le voir de partout. Les jeunes de Dar`iyya et des autres villes apprenaient auprès de lui. Il organisait de nombreux cours en groupes et particuliers. Il diffusa sa science à Dar`iyya, et poursuivit la Da'wa. Ensuite commença le jihad, il écrivait alors aux gens à ce sujet, et au sujet de la lutte contre le polythéisme répandu dans leurs

viles. Il commença par les gens de Nedjd : il écrit à ses Emirs et savants, il écrit aussi aux savants de Riyad et à son Emir Dahâm ibn Dawâs, aux savants d'Al-Khardj et ses Emirs et aux savants des villes du Sud et de Al-Qossaym, Hâ'il, Al-Wachm, [1167]et Sadîr, etc. Il persista à écrire aux savants et aux émirs comme ceux d'Al-'Ihsâ' et des Deux Saintes Mosquées. A l'étranger : les savants de l'Egypte, de Syrie, d'Irak, d'Inde, du Yémen et autres. Il continuait à écrire aux gens, à établir les preuves et à mettre les gens en garde contre le polythéisme et l'innovation dans lesquels beaucoup de personnes étaient tombées. Ceci ne signifie pas

qu'il n'y avait pas des gens qui soutenaient la religion d'Allah, certes il y avait des partisans, car Allah l'Exalté a garanti à cette religion ses défenseurs. « Dans cette communauté, il restera toujours un groupe sur la vérité », comme a dit le Prophète (). Certes, il y avait des défenseurs de la vérité dans la plupart des pays. Parlons maintenant de Nedjd : il y régnait le mal, la corruption, le polythéisme, les allégories, que seul Allah l'Exalté connaît l'expansion. Il y avait des savants du bien, mais Allah n'a pas décrété la réussite à leur Da'wa.

Il y avait aussi au Yémen et dans d'autres pays des prédicateurs de la

vérité et des partisans qui combattirent l'association et les superstitions mais Allah n'a pas décrété l'expansion de leur Da'wa comme Il l'a décrété à celle du Cheikh Mohammad pour plusieurs raisons : ils n'avaient pas de partisans pour les aider, ils manquaient de patience et d'endurance pour Allah envers le mal et ne possédaient pas la science utile pour orienter les gens. Ils n'avaient pas la manière adéquate, les propos convenables, la sagesse et le bon conseil, etc. Grâce à ses multiples correspondances, lettres et combats, le Cheikh devint célèbre, sa Da'wa se répandit, et ses lettres atteignirent les savants à l'intérieur et

à l'extérieur de l'Arabie. La majorité des gens furent influencés par sa Da'wa, en Inde, en Indonésie, en Afghanistan, en Afrique, au Maroc, en Egypte, en Syrie et en Irak. Il y avait beaucoup de prêcheurs qui savaient la vérité et appelaient les gens à s'y conformer, et lorsqu'ils apprirent la Da'wa du Cheikh, leur activité s'accrut et leur force aussi, et ils devinrent connus. Quant à la Da'wa du Cheikh, elle poursuit son expansion dans le monde islamique et ailleurs jusqu'à l'heure actuelle. On a édité ses livres, ses lettres, et les livres de ses enfants, de ses petits-enfants et de ses partisans et assistants parmi les savants

[\[1168\]](#) musulmans en Arabie et en dehors d'Arabie. Ces livres traitaient de sa Da'wa, de sa biographie, de la situation de ses partisans et leurs parcours de célébrité. Il est évident que chaque faveur a son envieux et chaque prédicateur a de nombreux ennemis, **comme Allah a dit : {Ainsi, à chaque prophète avons-Nous assigné un ennemi: des diables d'entre les hommes et les djinns, qui s'inspirent trompeusement les uns aux autres des paroles enjolivées. Si ton Seigneur avait voulu, ils ne l'auraient pas fait; laisse-les donc avec ce qu'ils inventent} [1169].** Lorsque le Cheikh devint célèbre, écrit de nombreux livres, et rédigea

de précieux ouvrages, et les diffusa parmi les gens, un grand nombre d'envieux, de détracteurs et d'ennemis apparurent.

Ces derniers furent divisés en deux parties : une partie lui déclarait hostilité au nom de la science et au nom de la religion, et une partie au nom de la politique. Ils se cachèrent derrière la science et la religion, et exploitèrent l'hostilité des savants qui le contrariaient ouvertement et affirmaient qu'il n'était pas sur la voie de la vérité, en plus d'autres accusations. Mais le Cheikh poursuivit sa Da'wa en ôtant toute confusion, en démontrant les preuves, en guidant les gens vers la vérité, et

en leur indiquant à quel niveau ils étaient par rapport au Livre d'Allah et à la sunna du Prophète (). Parmi les accusations qui lui ont été infligées: qu'il était des Kharijites, qu'il ne respectait pas l'Idjmâ' (le consensus), qu'il prétendait "l'Idjtihâd" (l'effort de déduction des sentences) et qu'il se fichait des savants et juristes qui le précédaient. La vraie raison de leurs réactions est que certains agissaient par manque de science, certains d'autres par imitation en se basant sur les avis des autres, et les autres, par peur pour leurs positions. Ils lui déclarèrent hostilité au nom de la politique et au nom de la religion et fondèrent leurs conclusions sur les

propos des charlatans et des imposteurs.

Ses adversaires se divisaient en trois catégories :

Des savants qui déliraient et qui prenaient le vrai pour le faux et vice versa, et croyaient que la construction de mosquées au-dessus des tombes, l'appel des morts au lieu d'Allah et l'invocation de leur secours et la pratique des [\[1170\]](#) autres rituels, faisaient partie de la religion et de la guidée, et croyaient que ceux qui rejetaient ces actes étaient des ennemis qui détestaient les vertueux et les saints et qu'il fallait les combattre.

La deuxième catégorie : Ce sont ceux qui s'apparentaient à la science, ils ignoraient la réalité de cet homme, et ignoraient la vérité à laquelle il appelait, mais ils imitaient les autres, et croyaient les mensonges des imposteurs et des charlatans, qui prétendaient que l'Imam haïssait les Waliys et les prophètes et qu'il leur était hostile et qu'il niait leurs miracles. Ils critiquaient le Cheikh et dénigraient sa Da'wa et mettaient les gens en garde contre lui.

Une troisième catégorie : Des personnes qui avaient peur pour leurs positions et leurs rangs. Ils lui déclarèrent hostilité pour que les partisans de la Da'wa islamique ne

nuisent pas à leurs positions et à leurs pays. La guerre verbale, les controverses et les rivalités se poursuivirent entre le Cheikh et ses adversaires. Il leur écrivait, débattait avec eux et leur envoyait des lettres de réplique, et vice versa. De même, ses enfants, ses petits-enfants et ses partisans rencontrèrent les mêmes réactions de la part des détracteurs de la Da'wa. Par conséquent, les nombreuses lettres, réponses et fatwas du Cheikh, ont été réunies dans des livres, et la plupart ont été éditée, Louange à Allah. Le Cheikh continua sa Da'wa et son Djihad, avec le soutien de l'Emir Mohammad ibn Sa'oud l'Emir de Dar'iyya ainsi

que le reste des membres d'Al-Sa`oud. Ainsi, le drapeau du Djihad fut levé et le Djihad commença en 1158 de l'hégire en s'armant de paroles, de l'épée et des preuves. La Da'wa se poursuivit en même temps que le Djihad à l'épée. Il est évident que tout prédicateur vers Allah - Exalté soit-il- s'il n'est pas assisté par une force qui soutient la vérité et l'exécute, sa Da'wa s'affaiblit très vite et sa célébrité se fane, ensuite ses partisans diminuent, comme il est évident que les armes ont le grand effet sur l'expansion de la Da'wa, la répression des opposants, le soutien du vrai et le refrènement du faux. Allah, Le Fort, dit vrai dans le verset

suivant (Il est, sans doute, Loyal dans tout ce qu'il dit) : {Nous avons effectivement envoyé Nos Messagers avec des preuves évidentes, et fait descendre avec eux le Livre et la balance, afin que les gens établissent la justice. Et Nous avons fait descendre le fer, dans lequel il y a une force redoutable, aussi bien que des utilités pour les gens, et pour qu'Allah reconnaisse qui, dans l'Invisible, défendra Sa cause et celle de Ses Messagers. Certes, Allah est Fort et Puissant}[1171].

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 366)

[\[1172\]](#) A travers ce verset, Allah, Gloire et Pureté à Lui, nous informe qu'Il a envoyé les messagers avec des preuves évidentes, qui sont des arguments distincts avec lesquels Allah énonce le vrai, et réfute le faux. Avec les messagers, Il a fait descendre le Livre qui comporte la bonne parole, la guidée et l'explication, et avec lui Il a fait descendre la balance, qui représente la justice, avec laquelle on rend justice à l'opprimé devant l'oppresseur, on établit la vérité et on répand la guidée, et on puise de sa lumière pour arbitrer entre les gens avec équité et vérité, et Il a fait descendre le fer dans lequel il y a une

force redoutable, et une répression à ceux qui contredisent la vérité.

Lorsque la preuve ne fonctionne pas, le fer est le seul remède.

Dans ce contexte Abou Tamâm dit:

Vous n'aurez que
deux choix: la douce qui exécutera
révélation ou la lame tout égaré
tranchante de l'épée

	et le seul
C'est le seul remède	remède pour
pour tout ignorant	celui qui veut
	rendre justice

Toute personne sage ayant une prime nature saine, tire profit des preuves et accepte la vérité et son argument.

Quant à l'opresseur qui suit ses impulsions, nul ne peut l'arrêter que l'épée. C'est pour cette raison que le Cheikh -qu'Allah lui fasse miséricorde- s'est appliqué à la Da`wa et au Djihad, et fut aidé par ses partisans de la famille Sa`oud, qu'Allah les récompense. Ils continuèrent la Da'wa et le Djihad de 1158 de l'hégire jusqu'au décès du Cheikh en 1206, ce qui fait près de cinquante ans de Djihad, de Da'wa, de lutte, de défense de la vérité, d'explication des consignes d'Allah et de son Prophète (ﷺ), d'appel à la religion d'Allah et de guidée vers la Sunna du Prophète (ﷺ) jusqu'à ce que les gens persistent sur l'obéissance,

entrent dans la religion d'Allah, détruisent les dômes et rasent les mosquées bâties au-dessus des tombes, prennent la Charia comme référence et comme doctrine et délaissent les lois de leurs parents et ancêtres, et retournent à la vérité et jusqu'à ce que les mosquées soient ravivées par les prières, et les cercles du savoir, la Zakâ soit acquittée, les gens jeûnent le mois de Ramadan conformément à la charia d'Allah, le bien soit ordonné et le mal soit blâmé, et la sécurité règne dans tous les pays, les villages, les routes et les déserts. On imposa aux bédouins des limites à ne pas franchir.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de

la page: 367)

[\[1173\]](#)Le Cheikh étendit sa Da'wa jusque chez eux et envoya des conseillers et des prédicateurs dans la campagne et le désert, comme il envoya des enseignants, des conseillers et des juges dans les villes et les villages. Ce grand bien et cette guidée évidente atteignirent tout le Nedjd, la vérité s'y répandit et la religion d'Allah -l'Exalté- fut victorieuse.

Après le décès du Cheikh, qu'Allah lui fasse miséricorde, sa Da'wa et son Djihad furent poursuivis par ses enfants, ses petits-enfants, ses élèves et ses partisans. A la tête de ses

enfants le Cheikh l'Imam `Abd-Allah ibn Mohammad, le Cheikh Housayn ibn Mohammad, le Cheikh 'Alî ibn Mohammad, le Cheikh 'Ibrâhîm ibn Mohammad. Parmi ses petits-enfants : le Cheikh 'Abd-Ar-Rahman ibn Hasan, le Cheikh 'Alî ibn Housayn, le Cheikh Soulaymân ibn `Abd-Allah ibn Mohammad, etc. Parmi ses élèves, le Cheikh Hamd ibn Nâsir ibn Mo`amir et un grand nombre de savants de Dar`iyya, et d'autres qui poursuivaient la Da'wa et le Djihad, répandaient la religion d'Allah, écrivaient des lettres et des ouvrages, et combattaient les ennemis de la religion. Le conflit entre ces prédicateurs et leurs adversaires

consistait au fait que les premiers appelaient les gens au monothéisme et à l'adoration d'Allah avec sincérité -Exalté soit-Il- et à la persistance dans cette adoration, et à la destruction des mosquées et des dômes construits au-dessus des tombes, et qu'ils invitaient les gens à faire arbitrer la Charia, et à persister sur sa voie, et qu'ils ordonnaient le bien et prévenaient les gens du mal, et appliquaient les peines imposées par la Charia. En résumé, ils ont guidé les gens et leur ont ordonné le monothéisme, et les ont prévenus du polythéisme, de ses moyens et de ses excuses, et ont montré aux gens la nécessité d'appliquer la Charia

islamique. Cependant, celui qui refusait et persistait sur son association après la Da`wa, l'explication, la démonstration et les arguments, ils le combattaient pour Allah, l'Exalté, avec un vrai Djihad, et le poursuivaient jusque dans son pays pour qu'il se soumette à la vérité et se repentisse. Sinon ils recouraient à la force et à l'épée jusqu'à sa soumission et celle de tous les habitants de son village. Par ailleurs, Ils mettaient les gens en garde contre les innovations et les superstitions s'opposant aux interdictions d'Allah, comme la construction de dômes au-dessus des tombes, l'arbitrage des idoles, l'invocation du secours des

[\[1174\]](#)voyants et la croyance des sorciers. Allah a tout anéanti par le biais du Cheikh et de ses partisans, qu'Allah leur fasse grâce.

Les mosquées furent envahies par l'enseignement du Coran et de la Sunna, l'histoire islamique, les sciences arabes utiles. Les gens étudiaient la science, la Da'wa, le conseil, en plus des sciences liées à leur vie quotidienne comme l'agriculture, l'industrie et autres. Ils apprenaient et étudiaient parallèlement au travail dans l'agriculture, l'industrie ou le commerce, chacun dans son domaine. Ainsi, ils alliaient religion et vie terrestre. En religion, ils appelaient

les gens vers Allah et les guidaient vers sa voie. De même, ils travaillaient dans les secteurs de l'industrie connus dans leurs pays et gagnaient de l'argent pour s'autonourrir. Les prédicateurs et la famille de Sa`oud accomplirent leur mission au Nedjd. Leur Da'wa arriva même aux Deux Saintes Mosquées et au sud de l'Arabie. Ils écrivaient aux savants des deux saintes mosquées qui les précédèrent et aux savants de leur époque, mais leur Da'wa ne porta pas ses fruits et les gens des Deux Saintes Mosquées continuaient à glorifier les dômes, et à les construire au-dessus des tombes, et à prendre les morts comme idoles et

leur demander de subvenir à leurs besoins. L'Imam Sa`oud ibn `Abd-Al-`Azîz ibn Mohammad prit la route, 11 ans après la mort du Cheikh, vers le côté du Hidjâz et combattit les gens de Taëf puis se dirigea vers les habitants de La Mecque les gens de Taëf furent déjà combattus, avant Sa`oud par l'Emir 'Othmân ibn `Abd-Ar-Rahman Al-Moddâyi, avec une armée comportant des gens de Nedjd et d'autres villes, envoyée par l'Imam Sa`oud ibn `Abd-Al-`Azîz ibn Mohammad , l'Emir de Dar`iyya, parmi les gens du Nedjd, les combattants l'assistèrent jusqu'à l'acquisition de Taëf. Il chassa les

Emirs du Chérif, fit régner l'appel à Allah, guida vers la vérité et prévint contre le polythéisme et l'adoration d'Ibn 'Abbâs et d'autres Waliys que les ignorants et les gens de Taëf adorèrent. Ensuite, l'Emir Sa`oud, suivant l'ordre de son père `Abd-Al-`Azîz, se dirigea vers Hidjâz et les armées furent rassemblées autour de La Mecque.

Lorsque le chérif de cette dernière sut qu'il devait choisir entre la résignation et la fuite, il prit la fuite à Djeddah. Sa`oud et les Musulmans qui l'accompagnèrent, accédèrent au pays sans combat et prirent La Mecque à l'aube du samedi 8 Moharram 1218 de l'hégire.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 369)

[\[1175\]](#)A La Mecque, ils firent apparaître la Da'wa vers la religion d'Allah, et détruisirent les dômes bâtis sur la tombe de Khadîdja et d'autres tombes, ils n'en épargnèrent aucun. Ils firent élever le monothéisme et désignèrent des savants pour enseigner, orienter et guider les gens, et des juges pour les arbitrer en se référant à la Charia. Après un certain temps, [ce fut la conquête de Médine](#) : 'Al Sa`oud acquit Médine en l'an 1220 de l'hégire, 2 ans après la conquête de La Mecque. Les deux Saintes

Mosquées demeurèrent sous le pouvoir d' 'Al Sa`oud qui désignèrent des conseillers et des prédicateurs, et firent régner la justice et le jugement selon la Charia. Ils se montrèrent généreux envers ses habitants, notamment les pauvres et les nécessiteux, ils leur donnaient de l'argent, les consolait, leur apprenaient le Coran et les guidaient vers le bien. Ils accordèrent aux savants une place honorable et les encouragèrent à l'enseignement et au conseil. Les deux Saintes Mosquées restèrent sous l'égide d' 'Al Sa`oud jusqu'à l'arrivée des armées égyptiennes et turque au Hidjâz pour combattre 'Al Sa`oud et les faire

sortir des Deux Saintes Mosquées, pour plusieurs raisons, dont certaines ont été évoquées précédemment.

Parmi ces raisons : les ennemis, les envieux, les superstitieux, qui n'avaient guère de clairvoyance, et certains politiciens voulaient éteindre la flamme de cette Da'wa par peur pour leurs positions et pour leurs intérêts. Ils mentirent au sujet du Cheikh, **ses adeptes et ses partisans :** «Ils détestent le Prophète () et haïssent les Waliys et dénie leurs miracles, et ne donnent pas aux messagers leur vraie valeur», dirent-ils. Certains ignorants et tendancieux, crurent cela et le prirent pour un prétexte pour les atteindre et les

combattre et encourager les Turcs et les Egyptiens à les combattre, alors, plusieurs guerres et émeutes se déclarèrent. Le combat fut entre les armées égyptienne et turque et leurs alliés et 'Al Sa`oud au Nedjd, et au Hidjâz. **La guerre dura longtemps** : de 1226 à 1233 de l'hégire, soit sept ans de guerre continue entre les forces de la vérité et celles du mal.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 370)

[1176]En bref, ce fut la vie du Cheikh Mohammad ibn `Abd-Al-Wahâb, qui s'est révolté pour élever la religion d'Allah, et guider les gens vers le Monothéisme, et dénigrer les

innovations et les allégories des gens. Il s'est révolté aussi pour ordonner le vrai aux gens, les mettre en garde contre le faux, les encourager au bien et les décourager du mal.

C'est le résumé de sa Da`wa, qu'Allah lui fasse miséricorde. Quant à son dogme, il suit la Tarîqa (**voie initiative**) des pieux prédécesseurs. Il croit en Allah, en Ses Noms et Ses Attributs, croit en Ses Anges, Ses Messagers, Ses Livres, au Jour du jugement dernier et au Destin bon ou mauvais, selon la méthode des Imams de l'Islam dans l'Unicité d'Allah, en l'adorant Lui Seul- Exalté soit-Il- et ayant la foi en Ses Noms et Attributs de la manière qui Lui convient -

Gloire à Lui- sans négation des Attributs d'Allah ni assimilation à l'une de Ses créatures, et dans la foi en la résurrection, la rétribution, au compte, au paradis et à l'enfer, etc. A propos de la foi, **il affirme ce qu'ont déjà dit ses prédécesseurs** : «La foi est la parole accompagnée de l'acte. Elle monte et baisse, monte par l'obéissance, et baisse par les pêchés ». Tout ceci fait partie de sa croyance, car il est sur la voie de ses prédécesseurs et suit leur dogme, leurs paroles et leurs actes. Il n'est jamais sorti de leur Tarîqa, il n'a pas dans cela une doctrine particulière ni une tarîqa spécifique, mais il est sur la voie des pieux prédécesseurs parmi

les Compagnons et ceux qui les ont parfaitement suivis (Qu'Allah soit satisfait d'eux).

Au contraire, il a démontré ce chemin aux habitants de Nedjd et ses alentours, a appelé les gens à la religion, a dénigré ceux qui ont résisté et il les a combattus jusqu'à ce que la religion d'Allah soit levée et la vérité ait vaincu. Il appelle, comme tout Musulman, à la voie Allah, au dénigrement du faux, à l'ordre du bien et au découragement du mal, sauf que le Cheikh et ses partisans appelaient les gens à Allah, les obligeaient à persister dans cette adoration, les mettaient en garde contre le faux et le dénigraient et les

empêchaient de le commettre jusqu'à ce qu'ils le délaissent complètement. En outre, l'Imam persistait à dénier les innovations et les allégories, jusqu'à ce qu'Allah - Gloire à Lui - les anéantit à travers sa Da'wa. **Voici donc les trois raisons qui ont provoqué l'hostilité et le conflit entre le Cheikh et ses détracteurs :**

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 371)

[1177]Premièrement : Le désaveu du polythéisme et l'appel à l'Unicité exclusive d'Allah.

Deuxièmement : Le désaveu des innovations dans la religion et des

allégories, telles que la construction de mosquées au-dessus des tombes, les innovations dans la religion et les Tariqas inventées par les cercles des soufis. .

Troisièmement : Il ordonne le bien au gens et les oblige à l'exécuter par la force, celui qui refuse d'obéir aux obligations d'Allah, on l'oblige à le faire et on l'avertit s'il le délaisse. Il met les gens en garde contre les interdictions, applique les peines imposées par Allah et ordonne le vrai aux gens et les prévient du faux. C'est ainsi que la vérité est apparue et s'est répandue et le faux a été réprimé. Grâce à lui les gens suivent la bonne voie, dans les marchés, les

mosquées et dans toutes leurs situations. Ils ne connaissent plus les innovations et il n'y a plus de trace de polythéisme dans leurs pays, ni d'actes abominables. De plus, celui qui visite leurs pays et observe leur situation, il se rappellera la vie des pieux prédécesseurs, à l'époque du Prophète (ﷺ), celle de ses compagnons et celle de ceux qui l'ont parfaitement suivis pendant les meilleurs siècles, qu'Allah leur fasse miséricorde. Les gens ont suivi leur voie, ont patienté, ont fourni leurs efforts et ont combattu pour cette cause, mais lorsque le changement est venu après la mort du Cheikh Mohammad et la mort de ses fils et de ses partisans,

l'épreuve est venue avec l'Égypte et la Turquie, comme Allah, l'Exalté, **dit** : {En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les **(individus qui le composent)** ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes} [\[1178\]](#). Prions Allah pour que ces épreuves soient une réparation de leurs péchés, un honneur et un martyr pour ceux qui ont été tués parmi eux, qu'Allah soit satisfait d'eux et leur fasse miséricorde. Louange à Allah, leur Da'wa est encore vivante et répandue jusqu'à nos jours. Quelques années seulement suite aux ravages, aux tueries et aux dévastations des soldats

égyptiens au Nedjd la Da`wa reprit et s'étendit.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 372)

[1179] Environ cinq ans après, elle fut poursuivie par l'Imam Torkî ibn Mohammad ibn Sa`oud (qu'Allah lui fasse miséricorde) qui la répandit au Nedjd et ses environs, les savants même se répandirent à Nedjd.

Ensuite, il chassa les Egyptiens et les Turcs des villes et des villages de Nedjd, la Da'wa se diffusa au Nedjd en 1240 de l'hégire, tandis que Dar`iyya fut détruite et la famille 'Al Sa`oud fut anéantie en 1233 de l'hégire. Au Nedjd, les gens

demeurèrent dans l'anarchie et dans la guerre près de cinq ans, de 1234 à 1239. En 1240, les Musulmans se rassemblèrent à Nedjd autour de l'Emir Torkî ibn `Abd-Allah ibn Mohammad ibn Sa`oud, la vérité se dévoila, et les savants écrivaient des lettres aux villages et aux villes, encourageaient les gens et les invitaient à la religion d'Allah. Suite aux longues années de souffrances affligées par les Egyptiens et leurs alliés, les guerres et les tentations s'éteignirent, et la religion d'Allah s'éleva. Les gens pouvaient enfin s'intéresser à l'enseignement, au conseil, à la Da'wa et à l'orientation, et petit à petit le cours des choses

revint à l'ordinaire et les gens reprirent leur vie quotidienne, comme ils l'ont été à l'époque du Cheikh, au temps de ses élèves, ses enfants et ses partisans, qu'Allah soit satisfait d'eux et leur fasse miséricorde. Louange à Allah, la Da'wa s'est poursuivie jusqu'à nos jours, et les descendants de 'Al Sa`oud se succédèrent les uns les autres, ainsi que les descendants de la famille du Cheikh et les savants de Nedjd se succédèrent les uns les autres, 'Al Sa`oud se succédèrent dans l'Imamat, l'appel vers Allah et le Djihad pour Allah.

Ils se succèdent sur la voie de la Da`wa pour Allah, le conseil et l'orientation vers la vérité.

Cependant, les Deux Saintes Mosquées restèrent séparées de l'Arabie Saoudite pendant de longues années. En 1343 elles furent conquises par l'Imam `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Ar-Rahman ibn Fayssal ibn Torkî ibn `Abd-Allah ibn Mohammad [\[1180\]](#)ibn Sa`oud, qu'Allah lui fasse miséricorde. Louange à Allah, les Deux Saintes Mosquées sont toujours sous le pouvoir de ce pays jusqu'à nos jours. On demande à Allah - Gloire et Pureté à Lui- de guider ceux qui restent des membres de la famille Sou`d, de la famille du Cheikh, et de tous les savants musulmans résidant à l'intérieur et à l'extérieur du pays,

qu'Il les guide vers Sa satisfaction, et
qu'Il purifie tous les savants
musulmans là où ils se trouvent, et
qu'Il fasse, par leur biais, vaincre le
vrai et réfuter le faux, et qu'Il guide
tous les prédicateurs de la guidée
pour appliquer leurs devoirs, et qu'Il
nous guide avec eux vers la voie
droite, et qu'Il fasse que les Deux
Saintes Mosquées et leurs annexes et
tous les pays musulmans suivent la
voie de la guidée, de la religion vraie,
de la glorification du Livre d'Allah et
de la Sunna de son Prophète () et
qu'Il accorde à tous les Musulmans la
compréhension et l'application du
Coran et de la Sunna et la patience
dans leur apprentissage et qu'ils

soient leur unique référence, jusqu'au jour où ils rencontrent leur Seigneur - Exalté soit-il- Il est Capable de toute chose, et exauce les invocations.

Ce fut le dernier point expliqué de la vie du Cheikh, sa biographie, sa situation, sa Da`wa, ses partisans, ses ennemis, qu'Allah nous vienne en aide, sur Lui nous nous appuyons, et il n'y a de force que par Lui, que la bénédiction et la paix d'Allah soient sur Son serviteur et Messenger, notre Prophète et notre Imam Mohammad ibn `Abd-Allah, sa famille, ses Compagnons et quiconque suit leur bonne voie et Louange à Allah Seigneur des Univers.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 374)

[1181] Quelques questions écrites que j'ai reçues de la part d'un savant [musulman] de l'extérieur du Royaume, auxquelles j'ai répondu en disant :

D' `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz à l'attention du respectable frère, puisse Allah le guider vers le savoir utile et vers son application, Amen. Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction d'Allah soient sur vous :

J'ai bien reçu votre écrit daté du 2/3/1394, puisse Allah vous faire parvenir à la Guidance et à la

Réussite. J'ai bien compris les trois questions sur le wahhabisme qu'il contenait, [et voici la réponse](#) :

Q1: A votre avis qu'est-ce que le wahhabisme, est-ce une cinquième école juridique ou suit-il les quatre écoles juridiques ?

La réponse est : Ceci est un terme que beaucoup de gens utilisent pour qualifier l'appel du savant et imam Mohammad ibn `Abd-Al-Wahâb ibn Soulaymân At-Tamimî Al-Hanbalî qu'Allah ait son âme. On l'appelle, ainsi que ses disciples, les wahhabites, et quiconque sait un minimum sur le mouvement du savant Mohammad ibn `Abd-Al-

Wahâb (qu'Allah lui fasse miséricorde), sait qu'il a diffusé l'appel à l'Unicité totale, et l'avertissement contre l'association de toute sorte, notamment le fait de s'accrocher aux morts ou autres, comme les arbres, les pierres, etc. [L'imam], (qu'Allah lui fasse miséricorde), quant à sa foi, fait partie de l'école des pieux ancêtres, et quant à ses choix juridiques, il suit l'école de l'imam Ahmad ibn Hanbal Ach-Chaybânî (qu'Allah lui fasse miséricorde), comme l'indiquent ses livres, ses fatwas, et les livres de ses disciples, de ses enfants, de ses petits-enfants et d'autres, et qui ont tous été imprimés et se sont répandus

parmi les gens. L'imam Mohammad (qu'Allah lui fasse miséricorde) s'est révélé à un moment où l'islam était devenu étranger, où l'Arabie a été submergée par un brouillard d'ignorance, sauf ceux qu'Allah en a dispensé, où elle a été envahie par l'adoration de ceux que certains prenaient pour les égaux d'Allah et des idoles. C'est alors que le Cheikh, (qu'Allah lui fasse miséricorde), a pris son courage à deux mains, a milité, lutté et consacré ses efforts pour exterminer les procédés d'enchantement, en utilisant, pour se faire, diverses méthodes à même de [\[1182\]](#) faire diffuser parmi les gens l'unicité saine de toute superstition.

L'un des bienfaits d'Allah, Gloire et Pureté à Lui, fut de guider l'imam Mohammad ibn Sou`d, l'Emir d'Ad-Dar`iyya à l'époque, à accepter cet appel. Il a donc œuvré dans ce sentier, avec la participation de ses fils, de ceux qui étaient sous son autorité, et de ceux qui le suivirent dans cette bonne œuvre, puisse Allah les rétribuer de la meilleure des récompenses et leur pardonner. Puisse-t-Il guider toute leur progéniture vers tout ce qui peut Le satisfaire et servir à Ses sujets. Et jusqu'à nos jours, les différentes parties de l'Arabie vivent encore sous l'égide de cet appel bienveillant. Son appel, (qu'Allah lui fasse

miséricorde), était conforme au Livre d'Allah et à la Sunna de Son Messenger (). Le wahhabisme n'est nullement une cinquième école juridique, comme le prétendent certains ignorants et certains contestataires, mais c'est un appel vers la foi à l'image des ancêtres, et une revivification des préceptes de l'islam et de l'unicité qui ont été enseignés en Arabie.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 376)

[\[1183\]](#)Q2 : Les wahhabites renient-ils l'intercession du Messenger () ? R2: Il n'échappera pas à toute personne sensée ayant étudié la biographie de

l'imam et Cheikh Mohammad ibn `Abd-Al-Wahâb et de ses disciples, qu'ils sont innocents de ces dires, du fait que l'imam, (qu'Allah lui fasse miséricorde), a évoqué, dans "Kitâb At-Tawhîd" (Le Livre de l'Unicité) et "Kachf Ach-Chobohât [fit-Tawhîd]" (l'Elucidation des Equivoques Concernant le Tawhîd), l'intercession du Messenger (ﷺ), en faveur de sa communauté au jour de la Résurrection. De là, on déduit que le Cheikh, qu'Allah lui fasse miséricorde, et ses disciples ne renient pas l'intercession [du Messenger] (ﷺ), ni celle d'autres comme les prophètes, les anges, les croyants et les pieux, au contraire, ils la

reconnaissent comme le firent Allah et Son Messager, et c'est le concept que nos ancêtres pieux adoptèrent, en vertu des preuves tirées du Livre et de la Sunna.

Ainsi, il apparaît clairement que tout ce qui a été rapporté, et selon lequel l'imam et ses disciples renieraient l'intercession du Prophète (ﷺ), n'est que pur mensonge, et c'est une façon de faire obstacle au chemin d'Allah et de calomnier ceux qui appellent au droit chemin. Le Cheikh, qu'Allah lui fasse miséricorde, et ses disciples, ont réfuté le fait de demander l'intercession [auprès d'Allah] aux morts et l'intercession ne peut fonctionner qu'après la permission

d'Allah faite à l'intercesseur et Sa satisfaction de l'intercédé, comme Il l'a dit, **qu'Il soit Exalté** : {Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission?} [\[1184\]](#). Et Il a dit, **Gloire et Pureté à Lui** : {Et que d'Anges dans les cieux dont l'intercession ne sert à rien, sinon qu'après qu'Allah l'aura permis, en faveur de qui Il veut et qu'Il agrée} [\[1185\]](#). Et Il a dit, **Gloire et Pureté à Lui, au sujet des Anges** : {Et ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés (**tout en étant**) pénétrés de Sa crainte} [\[1186\]](#). Allah, Gloire et Pureté à Lui, n'agrée que l'Unicité, quant aux associateurs, ils n'auront pas de part dans l'intercession,

comme Allah, Gloire et Pureté à Lui l'a dit : {Ne leur profitera point donc, l'intercession des intercesseurs}[1187]. Et Il a dit, qu'Il soit Exalté : {Les injustes n'auront ni ami zélé, ni intercesseur écouté}[1188]. Nous implorons Allah, à vous et à nous, qu'Il nous guide à ce qui Le satisfait [de nous], [nous Lui demandons] la protection et la préservation de ce qui Le rend mécontent...Et c'est Allah qui guide.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 377)

[1189]Q 3 : On prétend que Cheikh Mohammad Ibn `Abd-Al-Wahâb (qu'Allah lui fasse miséricorde) et ses

disciples, lorsqu'ils s'emparèrent de l'Arabie et qu'ils parvinrent à Médine, auraient attaché leurs chevaux dans "Ar-Rawda Ach-Charîfa"

(l'honorable Rawda, espace situé entre le minbar où se tenait le Prophète et sa demeure, se trouvant actuellement au sein de la Mosquée de Médine) située dans la Mosquée du Prophète () ?

R3 : Cette version n'a aucun lien avec la réalité, elle relève du mensonge et de la censure de la vérité, ce qui est connu, **c'est que quand ils s'emparèrent de Médine** : ils diffusèrent l'appel au salafisme, ils exposèrent la réalité de l'Unicité avec laquelle Allah envoya Son prophète

Mohammad (ﷺ) ainsi que tous les Envoyés, et ils renièrent ce que beaucoup de gens pratiquaient et qui relevait du polythéisme majeur, comme le fait de demander du secours auprès du Messenger (ﷺ) et de l'implorer pour des dons, de demander du secours auprès de ceux qui sont enterrés dans Al-Baqî', notamment les compagnons et les membres de la famille du Prophète et d'autres pieux, et de demander du secours auprès de l'oncle du Prophète (ﷺ), Hamza (que la satisfaction d'Allah soit sur lui), et d'autres parmi les Martyrs de 'Ohod, Ce qui est connu également, c'est qu'ils enseignèrent aux gens la réalité de l'islam et qu'ils

renièrent les innovations et les mythes qui régnaient au Hedjaz et ailleurs à l'époque, et ceux qui prétendent le contraire, qui soutiennent qu'ils auraient manqué de respect à l'égard de l'honorable tombe ou de la Rawda, et disent qu'ils auraient sous-estimé le Prophète (ﷺ), ou l'un de ses compagnons, que la Satisfaction d'Allah soit sur eux, mentent et inventent des histoires et ils disent des choses contraires à la réalité et à la vérité.

Il existe des livres d'histoire témoignant en leur faveur de ce que nous avons cité, et réfutant les mensonges des inventeurs. Puisse Allah nous doter du savoir et de la

persévérance dans Sa religion jusqu'à ce que nous Le rencontrions, Gloire et Pureté à Lui, et puisse-t-Il nous préserver des chemins de la perdition, Il est le Maître et l'Omniscient.

Et, nous implorons Allah, (qu'Il soit Exalté), de leur pardonner ainsi qu'à tous les musulmans et ceux qui appellent à la vraie direction, de nous amener à être de ceux qui les suivent avec bienfaisance, ainsi que vous, de nous montrer la vérité telle qu'elle est, qu'Il nous la fasse suivre et de nous montrer le faux tel qu'il est, qu'Il nous évite de le suivre, Il est le Maître et l'Omniscient. Et Allah est Celui qui guide.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 378)

[1190]Mot prononcé à l'occasion du congrès en hommage au Cheikh Mohammad ibn `Abd-Al-Wahâb (qu'Allah lui fasse Miséricorde)

Louange à Allah Le Seigneur de l'Univers, que la Prière et la Bénédiction soient sur le plus honorable des Prophètes et des Envoyés, notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Mes chers frères distingués :

Que la paix, la Miséricorde et la Bénédiction d'Allah soient sur vous.

Certes, le meilleur bienfait dont Allah nous a dotés est le bienfait de l'islam, que nul autre bienfait n'égale. Car Allah, nous a honoré, nous les musulmans, par cette religion. Il a fait de nous la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les Hommes, et Il a parachevé pour nous notre religion dont Il a été satisfait pour nous. Allah, (qu'Il soit Exalté), a dit : {Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous}[1191]. Le parachèvement de la religion signifie : son adéquation avec toutes les exigences de la vie actuelle et future, et le fait qu'elle ait

traité tous ses aspects. Autrement dit, cela signifie l'indépendance de la Charia Islamique, de ses bases et de ses branches, et le fait qu'elle couvre tout ce dont les Hommes pourraient avoir besoin.

Allah, **Gloire et Pureté à Lui** dit : {Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre} [\[1192\]](#). Et Il dit (**Exalté soit-Il**) : {Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose, ainsi qu'un guide, une grâce et une bonne annonce aux Musulmans} [\[1193\]](#). Il est bien connu que cette religion a été reçue par une Révélation d'Allah, (**Gloire et Pureté à Lui**), de Son Livre à Son Messager (), et par la Sunna du

Messenger d'Allah (ﷺ), le Messenger (ﷺ) a dit [de ces deux sources] : « J'ai laissé entre vos mains ce en quoi, si vous vous accrochez, vous ne vous égarerez pas, le Livre d'Allah et ma Sunna ». Par le décès du Messenger d'Allah (ﷺ), la Révélation s'arrêta, après le parachèvement et la stabilisation de la religion. Allah s'est engagé à la préserver en disant, (Gloire et Pureté à Lui) : {En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien}[1194]. L'islam [1195]a été parfaitement appliqué à l'époque du Messenger d'Allah (ﷺ) et celle de ses compagnons après lui.

Allah a destiné par la suite des hommes qui ont porté Son Appel pour l'univers. C'est alors que la superficie de l'Etat islamique s'est étendue, des hommes issus de différents peuples et de différentes communautés s'y convertirent, et tous adhèrent à la foi islamique qui les liaient à leur Créateur, qui les rendaient loyaux envers Allah et Son Messager, et qui faisaient de leur fraternité un lien de foi et d'Islam. Les musulmans ont été successivement dirigés par plusieurs Etats et gouvernements depuis l'époque de la Révélation jusqu'à nos jours, et ils sont passés par des périodes de régression, de déclin et

de récession, dues à des facteurs tant internes qu'externes. En observant ces facteurs, les personnes sensées remarqueront que le fait que les musulmans s'attachent au Livre d'Allah et à la Sunna de son Messager et qu'ils s'y cramponnent, **à un impact considérable** : lorsqu'ils s'accrochent à leur religion et qu'ils se rassemblent autour de sa guidance, ils parviennent au développement, à la gloire et à la victoire. Et lorsqu'ils se relâchent et dévient de cela, la mésentente se manifeste entre eux, ils sont vaincus et ils régressent.

Allah a destiné à l'islam, depuis l'époque de la Révélation et jusqu'à aujourd'hui, des savants réformateurs

qui l'ont transmis aux gens, qui en ont expliqué les règles, qui l'ont défendu, qui l'ont utilisé pour traiter les affaires et les intérêts des gens et qui en ont déduit des règles pour les nouveaux cas où il n'y a pas de texte. Ces savants réformateurs avaient un grand rôle dans le renforcement de la conscience religieuse chez les gens, dans l'élimination des suspicions et des doutes, dans la lutte contre les péchés et les innovations, et dans l'invitation des gens à agir comme le Messenger d'Allah (ﷺ) et comme ses compagnons. Ces prêcheurs avaient un impact fort en cela, ce qui s'est traduit par un renforcement de la société musulmane, un

développement des musulmans et une réunification de leur parole.

L'une des figures les plus importantes parmi ces prêcheurs réformateurs est l'imam et Cheikh Mohammad Ibn `Abd-Al-Wahâb le revivificateur du douzième siècle de l'ère hégirienne, (qu'Allah lui fasse miséricorde) , qu'Allah a soutenu dans son appel réformateur, qui a rendu à l'islam en Arabie sa force, sa pureté et son influence, et avec lequel Allah a purifié l'Arabie du polythéisme et des innovations, et a guidé [ses habitants] au droit chemin. Les résonances de cet appel béni se sont étendues à de nombreuses parties du monde musulman, et plusieurs savants et

réformateurs s'en sont inspirés. Le principal facteur de réussite de cet [\[1196\]](#)appel a été qu'Allah avait préparé des chefs d'Etat qui y ont cru, l'ont soutenu et qui ont aidé les prêcheurs, il s'agit des souverains d'Al Saoud, en commençant par l'imam Moudjahid Mohammad ibn Saoud qu'Allah lui fasse miséricorde, le fondateur de l'Etat de l'Arabie Saoudite puis de ses fils et ses petits-fils après lui.

Certes, l'appel de l'imam et Cheikh Mohammad ibn `Abd-Al-Wahâb (qu'Allah lui fasse miséricorde) est l'Appel Islamique auquel le Messenger d'Allah (ﷺ), ses honorables compagnons et les pieux ancêtres de

cette communauté ont invité. C'est pour cette raison qu'il a réussi et a réalisé des influences remarquables en dépit du nombre important de ses ennemis et de ses antagonistes dans le monde islamique au moment de son émergence, ce qui se vérifie dans le hadith du Messenger d'Allah () : « Un groupe de ma Communauté ne cessera de faire triompher la vérité, sans que puissent leur nuire ceux qui les ont délaissés ni ceux qui les ont contrariés jusqu'au Jour du Jugement Dernier ».

Cet appel, bien que relevant d'une série d'appels à la réforme et bien que lié à la doctrine des pieux ancêtres qui l'a précédé, et de laquelle il n'a

pas dévié, mérite plus d'études et d'intérêt et incite à en éclairer les gens, car beaucoup en ignorent encore la vérité, et vu qu'il a eu des résultats considérables qu'aucun autre réformateur n'a obtenu après les générations favorites, étant donné le fait qu'il en a résulté la naissance d'une société régie par l'islam, et l'émergence d'un Etat qui croît en cet appel et qui applique purement et parfaitement ses règles dans toutes les affaires personnelles, dans le domaine de la croyance, des jugements, des moeurs, des sanctions, de l'économie et j'en passe. Ainsi, certains historiens de cet appel ont dit : certes, l'histoire islamique, après

l'ère de la Révélation et des Sages Califes n'a pas connu un engagement total pour les règles de l'islam comme l'a connu l'Arabie sous le règne de l'Arabie Saoudite qui a soutenu et défendu cet appel.

Ce pays jouit encore, et qu'Allah en soit loué, des bienfaits de cet appel, en matière de sécurité, de stabilité, de bien-être, et de l'absence des innovations et des mythes qui ont causé du mal à beaucoup de pays islamiques où ils se sont propagés.

Les gouverneurs et les savants du royaume d'Arabie Saoudite s'intéressent aux musulmans dans le monde [\[1197\]](#)entier. Ils sont

également soucieux de propager l'islam dans les quatre coins du monde afin que tout le monde puisse vivre dans les bienfaits comme dans ce pays.

C'est alors que l'Etat saoudien, depuis sa naissance et jusqu'à maintenant, crée les opportunités et les occasions pour montrer la réalité de cet appel qui se base sur le Livre d'Allah et la Sunna de son Messenger (). Il s'atèle également à supprimer les suspicions qui proviennent de ceux qui ignorent cet appel ou ceux qui s'y opposent, ainsi des rencontres s'organisaient pour réaliser des discussions autour de l'appel et ses répercussions et répondre aux antagonistes. Des lettres

étaient envoyées et des livres, et c'est encore le cas, qu'Allah en soit Loué.

Cette réunion intervient à l'initiative de l'Université Islamique de l'imam Mohammad ibn Saoud qui l'a organisée dans le cadre des efforts précédents et en confirmation de ces derniers. Et qui peut mieux le faire que cette université qui rassemble les meilleurs élèves de cet appel et ses meilleurs prêcheurs, et qui a été fondée à la base pour servir cet appel, pour le transmettre aux gens et pour y inciter les sujets [d'Allah], après que Sa Majesté le Roi Abdel Aziz et notre honorable Cheikh Mohammad ibn 'Ibrâhîm (qu'Allah leur fasse Miséricorde et étende leur repentir),

se soient concertés pour créer cet établissement afin qu'il se charge de l'obligation de l'appel et de l'enseignement conformément à la doctrine des ancêtres à laquelle l'imam Mohammad ibn `Abd-Al-Wahâb (qu'Allah lui fasse Miséricorde) a appelé. Les instituts scientifiques puis les facultés ont vu le jour, puis le domaine s'est étendu pour ainsi devenir une Université Islamique portant le nom du premier fondateur de l'Arabie Saoudite et le défenseur de l'appel islamique, l'imam Mohammad ibn Saoud. Un nombre impressionnant de savants qui ont contribué dans la renaissance de ce pays en sont issus. L'université

a enseigné les livres de l'imam Mohammed ibn `Abd-Al-Wahâb par le passé et le présent, essentiellement dans le domaine des croyances, ainsi que les livres des ancêtres (**savants des salafs**) parmi les plus connus qui l'ont précédé comme l'imam Ibn Taymiyya, Ibn Al-Qayîm, At-Tahâwiyy, Al-Hâfiz Ibn Kathîr et bien d'autres, qu'Allah leur fasse Miséricorde à eux tous, et qu'Il étende leur repentir en récompense de leurs efforts dans le Sentier d'Allah, pour défendre Sa religion et dévoiler la Vérité qu'Allah a recommandé de dévoiler et de faire connaître aux gens.

(**Numéro de la partie: 1**, **Numéro de**

la page: 382)

[\[1198\]](#) Mes chers frères distingués : certes le fait de se réunir pour étudier la doctrine des premiers musulmans vertueux, et dont l'appel du Cheikh Mohammad ibn `Abd-Al-Wahâb fait partie, et le fait de la faire connaître aux gens et de les inciter à adhérer à ce que le Messenger d'Allah (ﷺ), ses honorables compagnons et les ancêtres de cette communauté faisaient est une obligation et c'est la meilleure façon de se rapprocher d'Allah car il s'agit-là d'une association pour le bien, d'une concertation dans le convenable et d'une recherche pour parvenir à ce qui est meilleur. Bien des suspensions

disparaissent lorsque les savants se réunissent et étudient les choses oralement, et je suis certain que cette réunion aura, si Allah le veut, de bonnes répercussions dans l'ensemble du monde musulman, pour que [les musulmans] se rassemblent autour du Livre d'Allah et de la Sunna de son Messenger (ﷺ), et qu'ils s'abstiennent d'innover et de se disperser dans la religion, chose qui les a affaibli et qui a renforcé leurs ennemis. Il n'y a pas de doute que l'élite sélectionnée qui se réunit aujourd'hui venant des divers coins du monde islamique en vue de discuter les recherches et les concepts, et qui cherche les meilleurs moyens à même de faire revenir les

gens vers le Livre d'Allah et la Sunna de son Messenger (ﷺ), et faire revivre la doctrine des ancêtres de cette communauté, atteindra à coup sûr des résultats positifs, si Allah le permet, qu'elle présentera à l'ensemble des musulmans qu'elle appellera à une parole commune, loin de l'intolérance aveugle et du fanatisme à l'égard des personnes et dans les idées. Car la Vérité est claire et il n'y a aucun doute là-dessus, ce que le Messenger d'Allah (ﷺ) et ses honorables compagnons suivaient et qui leur convenaient, nous devons le suivre et il doit nous convenir dans nos différentes régions et nations comme ce fut le cas pour eux. Ceci est le

noyau dur de l'appel salafite, l'appel du Cheikh Mohammad ibn `Abd-Al-Wahâb, qu'Allah lui fasse miséricorde. **Parmi les résolutions les plus importantes qui sont nées en cette occasion :** l'assemblage des livres et des lettres du Cheikh qu'Allah lui fasse miséricorde, leur correction, leur impression, leur mise à la disposition du public et la mise en place d'un index analytique et thématique, son impression et sa distribution également.

Parmi ses résolutions aussi, les nombreuses recherches qui ont été exposées par les savants dans des sujets importants en relation avec l'appel du Cheikh Mohammad ibn

`Abd-Al-Wahâb et qui traitait l'inspiration de cet appel du Livre et la Sunna, son lien avec la doctrine des ancêtres, ses répercussions sur l'Arabie et dans le monde islamique dans son ensemble, les suspicions qui sont nées autour de cet appel et sa critique.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 383)

[\[1199\]](#)En louant ces réalisations, j'espère que cette réunion se conclura par des recommandations et des résolutions importantes qui préconiseront de renforcer tous les centres, les organes et les établissements qui s'attèlent à diffuser

la doctrine des premiers musulmans vertueux et qui y appellent, de les soutenir et de les raffermir, d'intéresser la nouvelle génération aux livres des ancêtres et à leurs doctrines, à travers les études et les recherches, et d'organiser davantage de rencontres susceptibles d'expliquer la doctrine des gens de la Sunna et du Consensus et d'y appeler, ainsi que de traiter des obstacles à sa diffusion et à son adoption par les gens.

L'université islamique de l'imam Mohammad ibn Saoud est louée pour les efforts qu'elle déploie dans ce domaine, elle est appelée à s'intéresser à ces questions, à collaborer avec tous les organes qui

œuvrent pour la doctrine des ancêtres, qui y appellent et qui la diffusent à tous les niveaux et dans tous les domaines, et à soutenir les personnes qui contribuent par leurs efforts et par leurs opinions à combattre les innovations et les mythes dans la voie de la vérité.

Je suis certain que le gouvernement sunnite du royaume d'Arabie Saoudite puisse Allah l'orienter vers ce qui Le satisfait, ne manquera pas de soutenir vos résolutions et vos recommandations dans tout ce qui est favorable à l'islam et aux musulmans, comme à son habitude dans ce domaine. Il a, depuis l'époque du Roi `Abd-Al-`Azîz, (qu'Allah lui fasse

miséricorde), procédé à la distribution, à la prise en charge et à l'enseignement des livres des premiers musulmans, ainsi qu'au soutien des groupes et des individus qui s'y intéressent et qui tiennent à leur diffusion. Ceci est connu par les particuliers et au niveau public, ce qui a été possible par la Grâce d'Allah. Cet Etat, qui s'est basé sur la doctrine des ancêtres et qui l'a appliqué dans sa société, peut en être remercié. De ma part, je tâcherai, dans la mesure du possible, de collaborer avec vous en général, avec cette université bénie ainsi qu'avec toutes les universités qui s'intéressent à l'islam et à ses disciples, et avec les

prêcheurs qui adoptent la voie du
Messager d'Allah () celle de ses
compagnons et celle des pieux
ancêtres de la communauté, tant que
peut se faire. Mes chers frères,
membres organisateurs de cette
semaine, je souhaitais vous
rencontrer, vous parler, discuter avec
vous des recherches présentées et des
opinions exposées, [\[1200\]](#) et
participer avec vous dans vos tables
rondes et vos études, car il y a en ceci
une entraide dans l'accomplissement
des bonnes œuvres, mais j'ai été
retenu par le Haut Conseil
International des Mosquées, qui s'est
déroulé à La Mecque honorée, et par
la suite par l'Académie du droit

musulman, tous deux organisés par la Ligue Islamique Mondiale, qui partage vos soucis et vos efforts, ce qui m'a empêché de réaliser mon souhait de participer avec vous en cette belle occasion, et m'a poussé à rédiger pour vous ce mot, en espérant pour vous tous la guidance et la réussite et en vous enjoignant, ainsi qu'à moi-même, de craindre Allah et d'oeuvrer dans ce qui Le satisfait, de persévérer dans le prêche dans Son sentier. Et je remercie Son Altesse Royale le Prince Salmân ibn `Abd-Al-`Azîz, l'Emir de la région de Riyad, d'avoir parrainé l'inauguration, comme je remercie les frères organisateurs de cette semaine pour

leurs efforts et leurs contributions, et les honorables savants membres pour leurs participations et leurs contributions. J'implore Allah pour qu'Il accepte les œuvres de tous, qu'Il fasse qu'elles soient dédiées à Lui Seul, et qu'Il fasse que nous soyons tous parmi les guides éclairés, Il est Bienfaisant et Généreux, et que la Bénédiction et la Paix d'Allah soient sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

[1201] Comment devrions-nous combattre l'invasion de la culture occidentale et orientale?

Louange à Allah et à Lui seul, et que la Bénédiction et la Paix d'Allah

soient sur le Messenger d'Allah, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Il n'y a nul doute que la plus grande menace que les sociétés islamiques affrontent de nos jours est ce qu'on appelle "l'invasion culturelle" avec ses différentes armes, que ce soit des livres, des chaînes, des journaux, des magazines ou d'autres armes, ceci est dû au fait que l'occupation des temps modernes a changé ses anciennes méthodes dont elle a découvert l'inefficacité et l'inutilité, surtout face à la résistance des peuples et à leur persévérance dans la défense de leur religion, de leurs nations, de leurs biens et de leurs patrimoines, du fait que le langage de la force, de la

terreur et du terrorisme est inadmissible par les gens, inacceptable par les esprits, essentiellement de nos jours, après que les gens soient devenus plus avisés, et plus connectés les uns aux autres, et que des organismes et des organes de défense des droits des peuples aient vu le jour et qu'ils se soient mis à rejeter l'occupation par la force, et à revendiquer le droit de chaque peuple de décider de son sort et le droit naturel de chaque nation d'être souveraine sur sa terre, d'investir ses ressources et de gérer sa politique en son sein selon les tendances et les envies [des Hommes] dans la vie, et selon les croyances de

ces peuples en terme de foi, de doctrines et de méthodes diverses de gouvernance. Cette nouvelle réalité a conduit à faire sortir les occupants de ces terres après des combats violents, des affrontements armés et de nombreuses guerres sanguines.

Mais avant de sortir de ces terres, l'occupation a réfléchi à plusieurs moyens et a adopté plusieurs stratégies à l'issue d'une étude attentive, d'une longue réflexion, et d'une projection complète des différentes dimensions de ces stratégies, de leur efficacité, de leur impact et des moyens à adopter pour parvenir à l'objectif voulu. Ses buts se résument à mettre en place des

programmes scolaires ayant un faible lien avec la religion, par une malice, une stratégie et une ruse extrême, au service [\[1202\]](#) de ses objectifs de départ et afin de diffuser sa culture et consolider l'admiration dans l'esprit de la plupart des gens, à l'égard de ses réalisations dans le domaine des industries multiples et des profits matériels, et au moment où ces esprits en seraient assez imprégnés et auraient de l'admiration pour les apparences de sa brillance et son éclat, et par ses grandes réalisations et réussites dans les domaines du gain matériel et des impressionnantes inventions, essentiellement auprès des étudiants et des apprentis qui sont

encore en période d'adolescence ou de jeunesse, dont certains, éblouis par la magie de cette civilisation, ont choisi de poursuivre leurs études dans les universités européennes, américaines, etc., où ils font face à une série de suspicions et d'envies renforcées par l'intervention des orientalistes et des athées d'une manière structurée, en utilisant des stratégies étudiées et des méthodes de dérive, et avec une extrême malice et une grande ruse, où ils sont confrontés à la vie occidentale avec son immoralité, sa vulgarité, son libertinage, sa désagrégation, son impudicité et son dévergondage.

Rares sont ceux qui sortent indemnes des pièges et des ruses de ces armes et les tentations et les incitations qui les accompagnent, surtout en l'absence d'un contrôle de la religion ou d'une autorité. Et ceux-là, après la fin de leurs études, leur retour à leurs pays et leur nomination dans de hautes responsabilités de l'Etat sont les plus fiables pour l'occupation après son départ, elle se fie à eux pour exécuter [ce qu'elle désire], par des moyens et des méthodes encore plus terrifiants et plus durs que ceux utilisés par l'occupation, comme ce fut le cas dans plusieurs pays ayant vécu sous l'occupation ou ayant eu des relations étroites avec cette

dernière. Quant au moyen de se prémunir contre ce danger et de s'éloigner de ses mauvaises répercussions il se résume à construire des universités, des facultés et des instituts avec les différentes spécialités, afin de limiter les départs vers l'étranger, à enseigner les sciences de toutes sortes en apportant un soin particulier aux matières religieuses et à la culture islamique dans toutes les universités, les facultés et les instituts, par soucis pour la pureté de la croyance des étudiants, pour leur bonne moralité, par crainte pour leur avenir, et afin qu'ils contribuent à la construction de leur société à la lumière des

instructions de la Charia Islamique et en fonction des besoins et des nécessités de cette communauté musulmane. Il est donc nécessaire de limiter les domaines de départ à l'étranger et de le restreindre à [\[1203\]](#)des sciences spécifiques qui ne sont pas disponibles à l'intérieur [du pays].

Nous demandons à Allah donc la réussite dans tout ce qui est bénéfique pour les humains et pour le pays, et de préserver les musulmans contre tout ce qui peut nuire à leurs croyances ou à leur moralités, Il est Bienfaisant et Très Généreux.

Ceci, avec ce que nous avons évoqué, requiert plus de soin à apporter pour réformer les programmes scolaires et les teindre d'une teinte islamique d'une manière parfaite, pour multiplier les institutions scientifiques par lesquelles les habitants se passeront du départ à l'étranger, pour bien choisir les enseignants et les enseignantes, et les directeurs et les directrices, et que tous soient connus par leur bonne moralité, leur bonne foi, leur bonne réputation, leur défense de l'islam, leur force et leur loyauté, car les personnes qui ont ces caractéristiques ne sont pas à craindre et on peut espérer qu'elles agissent correctement

pour bien faire passer les informations aux étudiants et aux étudiantes.

Au cas où le départ de certains étudiants à l'étranger s'avère incontournable, du fait de l'absence d'instituts techniques spécialisés dans le domaine de l'industrie par exemple, je crois qu'il faudrait constituer une commission scientifique loyale pour choisir les étudiants pieux et droits dans leur religion et leur moralité, et imprégnés de la culture et de l'âme de l'islam, et de désigner un responsable de la mission, connu pour sa science, sa droiture et ses activités de prêche, afin qu'il accompagne la mission

précitée et qu'il procède au prêche dans le pays d'accueil et en même temps, pour qu'il parraine la mission, s'enquière sur ses états et sur le comportement de ses membres, procède à leur orientation et à leur assistance, et réponde à toutes les suspicions et les doutes auxquels ils peuvent faire face.

Il serait judicieux, avant leur départ, d'organiser un stage, même court, afin qu'ils étudient tous les problèmes et les suspicions qu'ils peuvent être amenés à affronter dans leur pays d'accueil, et que leur soit expliqué le jugement de la Charia Islamique à ces sujets et la Sagesse qui est à sa base, selon ce qui a été démontré par

le Livre d'Allah, la Sunna de son Messenger () et les propos des savants, notamment au sujet des avis de la religion sur l'esclavage, la polygamie en [1204]général et celle du Prophète () en particulier, la répudiation et le Djihad spontané et par défense et ainsi de suite pour les thèmes que les ennemis d'Allah soulèvent devant les jeunes musulmans, afin que ces derniers soient bien préparés pour répondre aux suspicions qu'on leur expose.

Quant à faire face à l'invasion représentée par les chaînes, les livres, les journaux, les magazines et les films dont les sociétés islamiques souffrent à notre époque, et qui

commencent à accaparer le plus clair du temps du musulman et de la musulmane, bien qu'ils comportent des fois un vrai poison et une désinformation. Il s'agit là d'une des missions les plus importantes pour défendre l'islam et la culture islamique contre les ruses et les malices de cette invasion, en insistant auprès des prêcheurs de l'islam et de ses défenseurs pour qu'ils se consacrent à écrire des études, des bulletins et des articles utiles, à appeler à l'islam, à répondre aux différentes formes d'invasion culturelle, à la dénoncer, et à montrer son faux. Force est de constater que les ennemis ont déployé tous leurs

efforts et toute leur capacité et ont créé les différents organismes et les moyens divers pour semer le doute et la suspicion chez les musulmans, il faut donc anéantir ces suspicions et les dévoiler, et exposer l'islam quant à la croyance, la législation, les jugements et les moralités d'une manière intéressante, clair et attirante, en utilisant les bons instruments actuels adéquats, par la sagesse et la bonne exhortation, et la discussion de la meilleure façon par le biais de tous les moyens d'information, dans la mesure du possible, parce que la religion islamique est la religion parfaite qui compile tout le bien, qui est apte à

rendre les Hommes heureux, et de faire parvenir au progrès utile, au développement sain, à la sécurité, à la vie digne et au gain dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà.

Les musulmans n'ont enduré que parce qu'ils n'ont pas tenu à leur religion comme ils se devaient de le faire, et parce que la majorité ne comprenait pas sa réalité, et ceci n'est dû qu'à leur désintérêt, à leur incompréhension, et aux faibles interventions des savants pour expliquer ses bons aspects, montrer ses avantages, ses sagesse, et ses secrets et pour faire preuve de sincérité et de patience pour y appeler, de supporter les difficultés

par les moyens et les outils utilisés à notre époque, c'est pour ces raisons que sont survenus les disparités et les différences, l'ignorance de la majorité [des musulmans] des lois de l'islam, et la confusion sur certains sujets.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 389)

[\[1205\]](#)Et il est bien connu que seul ce qui a réformé les premiers de cette communauté est susceptible d'en réformer les derniers : c'est suivre l'Honorable Livre d'Allah, et la Sunna de Son loyal Messager (), comme Allah, (qu'Il soit Exalté), a dit :

{Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez

pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu} [\[1206\]](#). Et Il a dit, qu'Il soit Exalté : {«Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.» Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété} [\[1207\]](#). Et Il a dit, Gloire et Pureté à Lui : {Et voici un Livre (le Coran) béni que Nous avons fait descendre - suivez-le donc et soyez pieux, afin de recevoir la miséricorde -} [\[1208\]](#). Il leur a promis, qu'Il soit Loué et Exalté, de les secourir et de leur réserver cette bonne fin, comme Il l'a dit, Gloire et Pureté à Lui, et Il est Le Plus Sincère des Locuteurs : {et c'était Notre

devoir de secourir les croyants} [1209]. Et Il a dit, **Gloire et Pureté à Lui** : {Mais si vous êtes endurants et pieux, leur manigance ne vous causera aucun mal. Allah connaît parfaitement tout ce qu'ils font} [1210]. Et Il a dit, **qu'Il soit Exalté** : {Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorent et ne M'associent rien et celui qui mécroit par la suite, ce sont ceux-là les

pervers}[1211]. Et Il a dit, Gloire et Pureté à Lui : {O vous qui croyez! si vous faites triompher (la cause d') Allah, Il vous fera triompher et raffermira vos pas}[1212]. Les versets évoquant ce thème sont nombreux, et lorsque nos pieux ancêtres ont appliqué ces saints versets dans leurs propos, dans leurs actes et dans leur croyance, Allah les a secourus face à leurs ennemis, les a raffermis sur terre, a propagé la justice et procuré Sa Miséricorde à Ses sujets par eux, et a fait d'eux les chefs de la communauté et les prêcheurs vers la guidance, et lorsque ceux qui les suivirent ont changé, Allah a changé leur état, comme Il l'a

dit, Gloire et Pureté à Lui : {En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les (individus qui le composent) ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes} [\[1213\]](#).

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 390)

[\[1214\]](#)Nous implorons Allah, Gloire et Pureté à Lui, qu'Il fasse retourner les musulmans vers leur religion d'un bon retour, qu'ils soient des gouvernements ou des individus, qu'Il leur accorde sa compréhension, qu'Il fasse qu'ils œuvrent par la religion et jugent par elle, qu'Il rassemble leur avis sur le droit, qu'Il les guide à s'entraider pour le bien et la piété, à

s'enjoindre mutuellement la vérité et à y persévérer, Il est Audient et Très Proche. Que la Prière et la Paix d'Allah soient sur notre Prophète et notre Maître, Mohammad, ainsi que sur sa famille, ses compagnons et ceux qui l'ont suivi avec bienfaisance.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 391)

[1215]Réponse à Moustafa Amîn

Louange à Allah, Le Seigneur de l'Univers, que la Prière et la Bénédiction d'Allah soient sur le loyal Messager d'Allah, j'ai lu ce qui a été publié dans le journal "An-Nadwa" (le Symposium) du

24/6/1380 sous le titre "les monuments de Médine" écrit par le frère Moustafa Amîn. Lorsque j'ai examiné l'article précité, j'ai trouvé qu'il comportait plusieurs erreurs qu'il convient de signaler, afin que certains lecteurs n'en soient pas abusés, en appliquant en cela le hadith du Prophète () : « La vraie foi consiste à donner de bons conseils », et cette parole du Prophète () : « Quiconque parmi vous s'aperçoit de quelque chose de répréhensible, qu'il la redresse de la main ; s'il ne le peut pas, que ce soit de sa langue ; s'il ne le peut pas toujours, que ce soit de son cœur. Or, cette dernière attitude

constitue le degré le plus faible de la foi ».

Cher lecteur, [voici les erreurs en question et les preuves de leur répréhension](#) :

Premièrement : Son affirmation sur Médine : "Cette sainte ville renferme plusieurs monuments qui méritent d'être célébrés. Le problème est que nous les arabes, nous ne nous intéressons pas à ces monuments or si nous regardons les villes de Paris et de Londres qui possèdent des monuments, on peut voir que leurs peuples pérennisent leurs célébrations, pourquoi donc, nous autres arabo-musulmans, ne nous

intéressons pas aux monuments historiques ?.." jusqu'à ce qu'il dise : "L'islam appelle à..." etc. L'auteur nous invite, dans cet article, à nous inspirer de Paris et Londres et de prendre en haute considération les monuments et pérenniser leur célébration à travers des constructions et autres, ce qui est bizarre et surprenant, surtout qu'un musulman puisse appeler à imiter les ennemis d'Allah, et le Messager d'Allah () dit : « **Quiconque imite un groupe de gens sera des leurs** ». Cher lecteur, la prise en haute considération des monuments ne se fait ni par les constructions, ni par les écrits et l'imitation des mécréants,

mais en se conformant à leurs édificateurs dans leurs bonnes œuvres, leurs louables moralités, et leur pieux Djihad par la parole, l'action, l'appel et la patience. Ainsi se comportaient les premiers musulmans vertueux pour honorer les traces de leurs pieux ancêtres, quant à prendre en haute considération les constructions, les fresques, les calligraphies, etc., c'est un comportement opposé à la guidance des pieux ancêtres, et cela relève certes des coutumes des juifs et des chrétiens et de ceux qui les imitent, et c'est les plus grands instruments de polythéisme et d'adoration des prophètes, [\[1216\]](#) et des autres alliés,

comme le démontre la réalité et le prouvent les hadiths et les dires des compagnons rapportés dans les livres de Sunna, prenez donc garde et soyez attentifs. Certes, les musulmans doivent se préparer à [affronter] leurs ennemis en mettant en place les "usines" utiles à la société, et en inventant les armes adaptées à notre époque, non en imitant les mécréants mais en obéissant à Allah et à Son Messenger et en prenant pour exemple les premiers musulmans vertueux parmi les compagnons du Prophète et ceux qui suivent leur chemin, la preuve à cela est ce qu'Allah, qu'Il soit Exalté, a dit : {O les croyants! Prenez vos précautions}[1217]. Il a

également dit, **qu'Il soit Exalté** : {Et préparez (**pour lutter**) contre eux tout ce que vous pouvez comme force} [\[1218\]](#). **Le Prophète a dit** : « Le Croyant fort est meilleur et plus aimé de Dieu que le Croyant faible et dans les deux il y a un bien. Recherche avec énergie tout ce qui te fait du bien, demande aide à Dieu et ne faiblis jamais ». Les versets et les hadiths évoquant ce sujet sont nombreux, et tous montrent que les musulmans doivent mettre en place par eux même les usines, les armes et les moyens de survivre et de vivre dignement, de manière à se suffire et à se passer des autres, à trouver les moyens de combattre leurs ennemis,

protéger leurs intérêts, défendre leur religion, récupérer leurs positions de force antérieures, et à repousser ceux qui leur veulent ou veulent du mal à leur religion. Moustafa Amîn! Voilà comment mettre en haute considération les monuments et non ce que vous avez évoqué, tel que l'édification des constructions et ce qui y ressemble. Et, on implore le secours d'Allah.

Deuxièmement : L'auteur Moustafa dit : "Et le savoir ne reconnaît pas la crainte [d'Allah] dans la faiblesse ni dans la peur, mais dans la connaissance des lois de l'univers, la découverte de ses secrets et la liaison avec ses grandeurs et ses détails, etc."

Il est vrai que la crainte [d'Allah] ne doit être assimilée ni à la faiblesse ni à la peur ni au sous-développement dans les domaines des réformes, du bien-être public et privé et de la méditation dans les lois de l'univers et la Sagesse du Seigneur (Gloire et Pureté à Lui) dans ce qu'Il a créé et légiféré. Au contraire, les gens qui craignent Allah doivent être les plus courageux dans tous ce qui est bien et les plus soucieux de procéder à la réforme, du fait que leur crainte d'Allah, (Gloire et Pureté à Lui), le leur exige. Mais les paroles de l'auteur laissent à penser que la crainte d'Allah se limite à la connaissance des lois de l'univers, à

la découverte de ses secrets et à prendre pour exemple ceux qui ont atteint l'extrême intérêt pour ce domaine, alors qu'il n'en est rien, car la connaissance des lois [\[1219\]](#) de l'univers et l'intérêt porté à découvrir ses secrets sont une partie de la piété et non toute cette piété, du fait que la piété, chez les savants religieux, est : faire ce qu'Allah a recommandé et s'abstenir de ce qu'Il a interdit, par foi, sincérité, fidélité, amour, désir et crainte, d'où le soin apporté à [\[garantir\]](#) les intérêts généraux, à mettre en place les usines utiles et à prendre pour exemple ceux qui nous ont précédé parmi les premiers musulmans vertueux et les pieux

imams, et nul grief à nous de nous inspirer des secrets de l'univers percés par d'autres, et des sciences utiles découvertes de la vie d'ici-bas qui ne contredisent pas la sainte religion mais qui nous aident à la protéger contre la ruse de ses ennemis et à nous passer des autres. C'est même une obligation et un devoir pour les musulmans, non pas par imitation des mécréants, mais parce que leur religion parachevée leur dicte de rechercher avec énergie tout ce qui leur fait du bien, et d'éviter ce qui leur fait du mal, comme les textes précédemment évoqués le montrent. Ces mécréants qui ont atteint un certain degré dans

les découvertes n'en ont tiré que davantage de mécréance, d'athéisme, d'abaissement des bonnes moralités et d'éloignement des dignes comportements. Il ne faut donc pas être ébloui par leur science, ni imiter leurs comportements et leur modes contraires à la religion d'Allah, mais prendre ce qui est utile et nécessaire parmi leur savoir, en respectant les préceptes de la Charia, en persévérant sur le droit chemin d'Allah et en se méfiant de tout ce qui s'y oppose. Prenez donc garde, chers lecteurs, à ce haut statut, et vous serez à l'abri de plusieurs dérives et diverses suspicions, et c'est Allah qui guide vers le droit chemin.

Troisièmement : L'auteur Moustafa dit : "Il est du devoir de ceux qui visitent la tombe du Maître des martyrs de le prendre comme modèle, et de savoir qu'Allah les récompense pour la leçon qu'ils en tirent et non uniquement pour leur visite, leur recherche de bénédiction et leurs invocations"...**jusqu'à ce qu'il dise :** "et le modèle de Hamza **(que la satisfaction d'Allah soit sur lui)** renvoie au Djihad dans le sentier d'Allah, et à Allah le Très-Haut..."

Je dis : Dans ces propos, il y a une part de vérité et une part de faux, la vérité c'est l'incitation des visiteurs de la tombe de [\[1220\]](#)Hamza ibn `Abd-Al-Mottalîb que la satisfaction

d'Allah soit sur lui et de celles des autres croyants à se remémorer leurs bonnes œuvres qu'ils ont réalisées de leur vivant, que ce soit le Djihad dans le sentier d'Allah, l'appel à Lui et le soin qu'ils apportaient à protéger les intérêts généraux, les prendre pour exemple en cela. Il s'agit là d'une reconnaissance que tout musulman doit longtemps garder en mémoire, suivre l'exemple de ces [croyants] tout au long des différentes étapes de sa vie afin d'oeuvrer et de se comporter comme eux autant que l'on peut. Le fait qu'il dise qu'Allah ne récompense pas le visiteur uniquement pour sa visite, sa recherche de bénédiction et ses

invocations est sans aucun doute une erreur manifeste et qui se heurte aux hadiths authentiques où le Prophète () a dit : « Visitez les tombes, car elles vous rappellent de l'au-delà », et dans certains hadiths : « et rendent la vie d'ici-bas indésirable ».

Les textes rapportés du Prophète () à ce sujet montrent que les objectifs de cette visite est le rappel de l'au delà, le désintérêt pour la vie d'ici-bas, l'invocation pour le bien-être et le pardon pour les occupants des tombes parmi les musulmans. Or l'auteur précité n'a pas tenu compte de ces objectifs et n'y a pas prêté attention, et a incité à un autre objectif, tiré d'autres textes, et s'il les avait réunis

tous ensembles, il ne serait pas tombé dans l'erreur. Quant à rechercher la bénédiction par la visite des tombes, c'est un objectif qui s'oppose à la religion islamique, c'est une œuvre de l'époque de l'ignorance, et une éthique des adorateurs d'idoles. Il faudra donc s'en abstenir et en prévenir les visiteurs. Il a été rapporté dans le Sahîh de Mouslim que Borayda (que la satisfaction d'Allah soit sur lui) a dit : « Le Messager d'Allah (ﷺ) apprenait à ses compagnons, s'ils visitaient les tombes, de dire : "que la paix soit sur vous ô occupants des demeures parmi les croyants et les musulmans, et nous, Inchâ' Allah (si Allah le veut)"

vous rejoindrons, nous implorons Allah qu'Il vous procure le bien-être ainsi qu'à nous ». Et dans "Djâmi' d'At-Tirmidhî" d'après Ibn 'Abbâs (que la satisfaction d'Allah soit sur lui et son père) a dit : « Le Prophète () est passé près des tombes de Médine et il a dit : que la paix soit sur vous occupants des tombes, qu'Allah vous pardonne, ainsi qu'à nous, vous êtes nos prédécesseurs et nous sommes sur vos pas ». Telle est la Sunna et la démonstration de la raison de la visite des tombes par le Messenger (), quant à rechercher la bénédiction [par les tombes], construire ou écrire dessus, et se diriger vers elles pour des invocations, ceci n'est nullement de

sa Sunna, mais des coutumes des juifs, des chrétiens et des gens de l'époque de l'Ignorance. Nous implorons Allah pour nous et pour les musulmans, qu'Il nous en préserve.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 395)

[\[1221\]](#)Quatrièmement : L'auteur Moustafa dit au cours de son article : " certaines communautés islamiques ont pris leurs rois pour des Seigneurs, leurs pieux pour des alliés d'Allah qui les rapprocheraient de Lui davantage, et pour les uns et les autres, elles ont édifié des dômes et construit des mosquées, non pour immortaliser leur mémoire pour en faire des modèles et

des exemples pour les générations à venir, mais pour que ces dômes et ces mosquées soient des sanctuaires pour les y adorer, et y demander l'intercession auprès d'Allah, et si elles avaient édifié le dôme ou la mosquée pour en faire des modèles et en leur mémoire ceci aurait été mieux..." Je dis : Dans ces propos, il y a une part de vérité et une part de faux : quant à la part de vérité, elle réside dans l'affirmation de l'auteur de l'existence de ces innovations et de ces actes répréhensibles chez certaines communautés islamiques, et dans sa condamnation de la prise de ces dômes et mosquées pour des sanctuaires où les morts sont adorés

et implorés pour intercéder [auprès d'Allah]. Cela est certes vrai, et quiconque visite les pays voisins s'en apercevrait concrètement, et certes nous sommes à Allah et c'est à Lui que nous retournerons. Nous implorons Allah qu'Il en préserve les musulmans, et qu'Il leur accorde la compréhension de la religion avec laquelle Il a envoyé notre Prophète Mohammad (ﷺ), afin qu'ils sachent que toutes ces innovations autour des tombes sont contraires à Sa législation et qu'elles induisent à adorer d'autres (en dehors d'Allah Gloire et Pureté à Lui) comme dans la réalité. Quant au faux contenu dans les propos de l'auteur, c'est sa

distinction entre le fait d'édifier les dômes et les mosquées pour l'adoration et l'imploration de l'intercession, et le fait de les édifier en mémoire [des morts], il a donc différencié entre la première et la deuxième [intention]. Cette distinction ne repose sur aucune preuve, au contraire, les textes du Livre et de la Sunna s'y opposent, ils prouvent qu'il ne faut pas du tout édifier les dômes et les mosquées sur les tombes, car le fait d'y adorer les morts et implorer leur intercession par l'invocation et la demande de secours relève du polythéisme majeur comparable aux actes de l'époque de l'Ignorance autour des [anciennes

divinités] Lât et `Ozzâ, ainsi que Manât, etc. Et le fait de les édifier pour la mémoire est un moyen rapide et un prétexte pour associer les morts dans l'adoration d'Allah. C'est pour [défendre] ce concept que les textes coraniques et les hadiths condamnent ces comportements et les préviennent, ils tranchent également sur les instruments du polythéisme. On citera un hadith rapporté dans les deux Sahîh d'après `A'îcha (que la Satisfaction d'Allah soit sur elle) : "Le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « que la malédiction d'Allah soit sur les juifs et les chrétiens qui ont pris les tombes de leurs prophètes pour oratoires 'A'îcha (que la Satisfaction

d'Allah soit sur elle) a poursuivit: " il prévenait de ce qu'ils ont fait, sans cela, on aurait fait bâtir la tombe (du Prophète) sur une place éminente, mais il craignait qu'on la prenne [\[1222\]](#)pour oratoire ». Dans le Sahîh de Mouslim d'après Djondob ibn 'Abd-Allah (que la satisfaction d'Allah soit sur lui) : le Messenger d'Allah () a dit: « Vos prédécesseurs ont pris les tombes de leurs Prophètes et de leurs pieux pour mosquées. Que vous ne preniez pas les tombes pour mosquées. Je vous mets en garde contre cette pratique ». Et dans le Sahîh de Mouslim également, d'après Djâbir (que la satisfaction d'Allah soit sur lui): le Messenger d'Allah () « a

interdit de plâtrer la tombe, de s'asseoir dessus et de construire dessus ». Ces hadiths et bien d'autres ayant le même sens montrent l'interdiction d'édifier les mosquées et les dômes sur les tombes, et que le Messager d'Allah (ﷺ) a prévenu sa communauté contre ces actes, pour qu'ils n'agissent pas comme les juifs et les chrétiens en exagérant la considération qu'ils ont pour les morts, en prenant leur tombes pour des mosquées, en y priant et en y faisant des invocations, pour éviter de tomber dans le polythéisme et l'adoration des prophètes et des pieux en dehors d'Allah comme ce fut le cas pour d'autres. Et ce qu'il craignait (ﷺ)

est arrivé à sa communauté, [des individus] ont pris en haute considération les morts tels que les prophètes et les pieux d'une façon non autorisée par Allah, ils ont édifié des mosquées et des dômes sur leurs tombes, il n'y a de puissance et de force que par Allah le Très-Haut, l'Eminent. On citera également le hadith relaté dans les deux Sahîh sur Omm Salama et Omm Habîba que la satisfaction d'Allah soit sur elles, qu'elles ont vu en Abyssinie une église qu'on appelait Maria contenant des images, elles racontèrent cela au Prophète (ﷺ), il dit : « ces gens-là, quand l'homme pieux meurt parmi eux, ils ont l'habitude d'élever une

mosquée sur sa tombe où ils exécutaient toute sorte d'images. Ceux-là seront les pires des créatures aux yeux d'Allah au Jour de la Résurrection ». Il a ainsi montré (), que les édificateurs de mosquées et de dômes sur les tombes, et ceux qui y dessinent des images sont les pires des créatures aux yeux d'Allah, il les a aussi maudits dans le hadith de `A'îcha sans distinction entre ceux qui les édifient pour l'adoration et ceux qui les édifient à la mémoire [des morts]. On en déduit que leur édification est absolument interdite, du fait qu'il s'agissent des instruments de polythéismes les plus considérables, ses signes et ses cultes

les plus apparents, c'est également la coutume des juifs et des chrétiens qu'il nous a été interdit de suivre, et dont nous avons été prévenus, comme [le Prophète] (ﷺ) l'a dit : « "Vous suivriez la voie de ceux qui vous ont précédé empan par empan et coudée par coudée, même s'ils entraient dans un trou de lézard, vous les auriez suivis". - "O Envoyé d'Allah, nous écriâmes-nous, s'agit-il des juifs et des chrétiens? "Et alors, répliqua-t-il, de qui donc sinon?" ».

Ce hadith authentique "sahîh" [\[1223\]](#) montre que cette communauté suit le chemin des juifs et des chrétiens dans le polythéisme et les innovations, sauf ceux qu'Allah en

préserve, ce sont le groupe victorieux comme indiqué dans d'autres hadiths. Ce hadith contient également un avertissement à la communauté contre l'imitation des juifs et des chrétiens du fait que leur imitation implique la désobéissance au Messenger (), or Allah, (Gloire et Pureté à Lui) a ordonné dans Son Livre Saint d'obéir au Messenger () et de s'abstenir de ce qu'il a défendu de faire, comme Allah, qu'Il soit Exalté a dit : {Prenez ce que le Messenger vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en; et craignez Allah car Allah est dur en punition} [1224] et Il a dit, (qu'Il soit Exalté) : {Que ceux, donc, qui s'opposent à son

commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux}[1225]. Et il a sans doute appelé au bien et prévenu sa communauté de tout ce qui est mauvais, il n'est donc pas admis à quiconque croit en Allah et au Jour de la Résurrection de se détourner de son chemin et d'inviter à un autre chemin. Et il est certain que la construction sur les tombes et l'édification des mosquées et des dômes dessus renvoient au chemin des juifs et des chrétiens et constituent des moyens qui mènent au polythéisme et à l'égarement. Il

faut donc s'en prémunir et Allah est le Maître absolu.

Cinquièmement: L'auteur Moustafa dit : " Il en est de même d'Al-Baqî, cette partie où sont enterrées les épouses et les tantes du Messenger d'Allah, et [où se trouve] la tombe d'Ibrahim et celles des compagnons du Prophète. Elle contenait, dans le passé, des dômes, jusqu'à l'arrivée de l'Etat Ar-Rachîda (sage) qui les a enlevés, en laissant les tombes telles qu'elles étaient, sans qu'il soit possible de les reconnaître or des centaines de milliers de visiteurs de la Mosquée du Prophète viennent dans Al Baqî' pour visiter les gens [qui y sont enterrés] sans qu'ils

puissent reconnaître ceux qu'Allah a préférés à Ses autres sujets notamment les épouses du Messenger d'Allah, son fils 'Ibrâhîm et des dizaines de compagnons. Si seulement le ministère de "Waqf" (organisme qui gère les biens musulman publics) pouvait mettre des écriteaux sur ces tombes, mentionnant le nom de l'occupant de la tombe, et entourer la tombe d'une barrière en fer afin que la tombe soit reconnaissable et qu'il soit possible de la saluer, sans plus..."

Dans ces propos, l'auteur invite le ministère de "Waqf" (organisme qui gère les biens musulman publics) à Médine à préparer des écriteaux où

seront mentionnés les noms des personnalités célèbres enterrées dans 'Al Baqî` et à mettre en place une barrière en fer [\[1226\]](#) autour de leurs tombes afin qu'elles soient reconnaissables. **Je dis :** Il se peut que cette suggestion provienne d'une bonne intention et d'un bon dessein de l'auteur, toutefois, les avis et les conseils ne doivent en aucun cas servir de référence au croyant jusqu'à ce qu'il les pèse dans la balance juste et apte à en distinguer le bon du mauvais, et qui est le Livre d'Allah et la Sunna de son Messenger (). Visiblement, l'auteur, au moment d'écrire ces propos du début jusqu'à la fin, ne disposait pas d'une

connaissance [suffisante] sur ce que la Sunna authentique du Messenger d'Allah () a dicté au sujet des tombes, c'est pour cette raison qu'il a commis les erreurs précitées, **et qu'il a commis cette dernière erreur** : celle de proposer au ministère de "Waqf" (organisme qui gère les biens musulman publics) ce qui a été cité précédemment. Nous avons déjà évoqué le hadith authentique l'interdiction du Messenger () de construire au dessus des tombes, et il n'y a pas de doute que les faite de mettre en place des barrières est une sorte de construction et un moyen d'exagération et de trouble des esprits. Il en est de même pour le fait

d'écrire dessus qui constitue un moyen d'exagération et d'idolâtrie. Car certains ignorants, en lisant les noms des personnes enterrées et en découvrant leur statut important du fait de leur savoir, de leur adoration ou de leur leadership, ou leur appartenance à la famille du Prophète (ﷺ), se précipiteront de toucher leurs tombeaux pour se bénir avec et pour solliciter la bénédiction de leur terre, comme le font des ignorants dans certains pays voisins avec les morts. Un hadith authentique a été rapporté du Messager d'Allah (ﷺ) où il interdisait d'écrire sur les tombes, il a aussi été rapporté de lui un hadith authentique où il interdisait de les

surélever avec une terre autre que la leur, et d'y édifier des mosquées et des oratoires, cette interdiction [du Prophète] () est faite pour protéger l'unicité, pour couper court aux suspicions et par crainte pour sa communauté qu'elle ne tombe dans l'égarement à l'instar des juifs, des chrétiens et des adorateurs d'idoles des tribus arabes. Il a ainsi fait parvenir le message, il a remis le dépôt et a conseillé la communauté du meilleur conseil, que la meilleure Prière et le plus parfait Salut soient sur lui. La raison de visiter les occupants d'Al-Baqî` est de faire des invocations pour eux afin qu'Allah leur procure le bien-être et le pardon

et se rappeler l'au-delà en les visitant. Ceci est une facilité, qu'Allah en soit loué, même si le visiteur ne connaît pas leurs noms, pas besoin de faire ce que l'auteur a proposé, à savoir d'écrire [les noms] et de mettre en place des barrières, car si cela avait été bénéfique pour les musulmans, les premiers musulmans vertueux parmi les compagnons et ceux qui les ont bien suivis y auraient pensé, [\[1227\]](#) et mériteraient de le faire plus que les musulmans d'aujourd'hui, du fait qu'ils soient plus savants en Charia, qu'ils soient plus motivés à l'appliquer et que leur amour et leur jalousie pour les épouses du Prophète () et les autres

membres de sa famille soient plus grands, et du moment qu'ils n'aient pas procédé de la sorte et qu'ils se soient contentés de l'état des choses comme à l'époque du Messenger (ﷺ) et des Sages Califes. On peut déduire que ce que les gens ont innové par la suite dans les tombes, notamment l'écriture et les constructions ne sont que faussetés, exagérations et ajouts détestables. Prenez donc garde à cela, chers lecteurs, et méfiez vous des suspicions des suspicieux et des innovations des innovateurs, et Allah est Celui qui guide vers le droit chemin. Après [l'époque du] Messenger (ﷺ), les prêcheurs du polythéisme parmi les juifs et les

chrétiens sont apparus, et ceux qui les imitent de cette communauté appellent les gens à des choses contraires à celles auxquelles le Messenger (ﷺ) a appelé, et diffusent parmi eux les idées destructrices et campagnes déviatrices, avec ou sans intention. C'est ainsi que le Faux s'est propagé, le Vrai s'est voilé à bien des gens, les prêcheurs sur la bonne voie et ceux qui assistent la Charia sont devenus peu nombreux, ceux qui se revendiquent de la science et les prêcheurs du péché sont devenus très nombreux. Allah nous suffit, Il est notre meilleur garant. De là, les pieux lecteurs et les savants bien guidés sauront qu'il est dans leur devoir de

fournir des efforts considérables pour appeler à l'islam sain contre les impuretés du polythéisme et les innovations, pour diffuser ses bons aspects, ses lois justes, ses nobles objectifs et ses instructions tolérantes entre les classes de la communauté, dans les sociétés, les regroupements, les magazines et les journaux, et à travers les discours et les chaînes, pour que les ignorants apprennent, les distraits s'avertissent, celui qui a oublié se rappelle et celui qui veut égarer s'en dissuade et s'abstienne de proférer des méchancetés à l'égard de l'islam et les lois de la Charia devant les yeux et les oreilles des savants. Dès que les prêcheurs de l'islam se

mettront à l'oeuvre pour le défendre et y appeler, les prêcheurs du polythéisme, de l'athéisme, des innovations et des passions se rétracteront, leur fougue s'atténuera et ils se tiendront dans les coins de la paresse en s'éloignant des estrades de discours et des forums de presse, ou alors, ils embrasseront la vérité, apporteront leur assistance à ses gens pour avoir découvert sa lumière, découvriront la guidance et verront les voiles des suspicions et de l'ignorance disparaître de leurs coeurs. Combien donc est nécessaire la sincérité des Hommes de l'islam envers la religion islamique, et combien est grand son droit sur eux.

Un nombre important de savants de l'islam et de prêcheurs de la réforme de notre époque ont pris en charge ce devoir. Et je leur souhaite la réussite, la persévérance, la force [\[1228\]](#) et la motivation pour [démontrer ce qui est] vrai, détruire les temples des dérives et arracher les fondements du Faux. Je considère que ceux qui n'ont pas contribué dans ce domaine parmi les lecteurs avisés et les savants éminents ont une obligation de sortir de la paresse et de la suspicion de la dépendance, et de pénétrer dans le domaine avec sincérité, courage, conscience et prestance afin d'apporter de l'assistance à leur religion, de défendre leur Charia, d'y

orienter les gens et de les guider vers le droit chemin. Ils auront, au jour de la résurrection les mêmes rétributions que celles de ceux qui les auront suivis, comme l'a dit le sincère et loyal () : « Quiconque appelle à la bonne direction aura une récompense équivalente à celle de ceux qui le suivront, sans que celle de ceux-ci ne soit diminuée. Et quiconque appelle à l'égarement, se verra chargé d'un péché équivalent à celui de ceux qui le suivront, sans que leur péché ne soit toutefois diminué ». Et c'est Allah que nous implorons pour qu'Il nous guide, ainsi que tous nos frères, vers Son droit chemin, et qu'Il nous préserve tous du chemin de ceux qui

ont encouru Sa colère et des égarés.
Certes, Il est Omniscient. Et que la
Bénédiction et la Paix d'Allah soient
sur Son Sujet et Son Envoyé
Mohammad ainsi que sur sa famille
et ses compagnons.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de
la page: 401)

**[1229]Réplique relative aux
propos de Sâlih Mohammad
Djamâl**

Louange à Allah et Paix et
Bénédiction sur le Prophète, sa
famille, ses compagnons et ses
adeptes.

Ensuite, j'ai pris connaissance de l'article publié dans le Journal "An-Nadwa" dans son numéro émis le 24/5/1387, rédigé par Sâlih Mohammad Djamâl intitulé " les vestiges islamiques". L'écrivain tirait l'attention sur l'importance des vestiges islamiques et le besoin de mieux les préserver. Il craint leurs disparitions complètes et que les gens soient ignorants de ses vestiges islamiques. Il cite, [dans son article](#): "Ceux qui visitent la maison de Shakespeare en Grande Bretagne et celle de Beethoven en Allemagne ne le font pas par vénération ou adoration mais par admiration et estimation au poète anglais et au

musicien allemand, à leur pays et à leur peuple. Ces reliques ne sont rien comparer au domicile du Prophète, et à la maison d'Al-'Arqam ibn 'Abî Al-'Arqam, la caverne de Thawr et la caverne de Hirâ', le site du serment d'allégeance et du Traité d' Al-Hodaybiyya." Puis, l'écrivain trace une parallèle entre le soin accordé aux reliques en Egypte par la reconnaissance de l'histoire de (Abou Al-Hawl) et la propagande faite sur la gloire des Pharaons pour attirer les touristes afin qu'ils écoutent cette propagande et le manque d'intérêt qu'accordent les Musulmans à la gloire des reliques islamiques ainsi qu'à l'histoire de l'Islam et de ses gens

dans ses différents domaines. Et cet écrivain veut dire par ces paroles que les musulmans ne sont plus en droit de glorifier ses reliques islamiques tels que la caverne de Hirâ' et la caverne de Thawr. Ensuite, l'écrivain propose une coopération entre le ministère des Waqfs (biens donnés à usufruit) et le ministère du Pèlerinage avec le ministère de l'Instruction publique pour l'entretien et la sauvegarde de ces reliques par les procédures qui suivent :

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 402)

[1230]1. Rédiger l'historique de ces vestiges d'une manière

contemporaine qui démontre les mémoires et la gloire de l'Islam à travers les siècles jusqu'à nos jours.

2. Tracer les plans des sites de ces reliques islamiques à La Mecque honorée et la Médine illuminée.

3 - Reconstruire les parties démolies de ces reliques de manières différentes de ce qu'elles étaient avant, en embellissant l'édifice par la calligraphie des versets coraniques ou des hadiths prophétiques et en affichant sur des grands panneaux un aperçu de l'histoire et de la mémoire de chaque relique en différentes langues.

4 - Paver les routes qui mènent aux vestiges, notamment les routes montagnardes comme celle de la caverne de Thawr et de Hirâ' et faciliter l'accès à ces reliques en installant un système téléphérique comme celui utilisé pour accéder à la montagne d'Al-'Arz au Liban pour des prix modérés.

5 - Assigner un gérant ou un guide parmi les étudiants en science islamique qui se chargera d'expliquer l'historique de la relique aux visiteurs et la morale à apprendre loin des fables ou des légendes ou de s'aider par des enregistrements sur des cassettes monter sur chaque vestiges

qui expliquera tout ceci au moment convenu.

6. Intégrer l'Histoire de ces vestiges dans le curriculum scolaire de différents cycles d'enseignement.

Ainsi se termine ce qui est désiré par ses paroles.

Cependant, la glorification de ces reliques islamiques à travers les moyens qu'a cité cet écrivain contredit les preuves des lois divines et aucun de nos pieux prédécesseurs parmi les compagnons, ni parmi les adeptes, jusqu'à ce que les meilleurs siècles se soient terminés, n'a revendiqué la glorification des reliques islamiques. Mais c'est plutôt

une imitation des mécréants de l'Occident dans leur façon de glorifier leurs reliques et de l'exagération des ignorants dans ces reliques et de la dépense de somme d'argent qui n'a pas lieu d'être, en croyant que ces visites sont parmi les prescriptions de la charia, alors qu'en vérité elles sont parmi les innovations et parmi les moyens qui mènent au polythéisme et cela fait partie de la ressemblance aux Juifs et aux Chrétiens dans leur glorification des reliques de leurs Prophètes et de leurs Saints au point de les considérer comme lieux d'adoration et de pèlerinage.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 403)

[\[1231\]](#) J'ai vu l'importance de commenter cet article avec ce qui démontre la vérité et dévoile les ambiguïtés par des preuves légales et des paroles des pieux prédécesseurs et par l'explication détaillée dans tout ce qui nécessite de l'être. Car l'explication détaillée dans tout ce qui est ambiguë est parmi les choses les plus importantes et parmi les meilleurs moyens de démontrer la vérité en appliquant la parole du Prophète () : «La vraie foi consiste à tenir bon conseil". - "A qui?", demandèrent-ils. - "Par amour pour Allah, pour Son livre, pour Son envoyé, pour les Imams et pour le commun des musulmans", leur

répondit-il », et je dis qu'Allah nous accorde Son aide, et il n'y a de force ni puissance qu'en Allah.

Il est rapporté que le Messager d'Allah () a dit: « Celui qui innovera dans notre religion des choses qui n'en font pas partie, qu'on le lui rejette ». Le hadith est rapporté par les deux Cheikhs (Al-Boukhârî et Mouslim). Le même hadith est repris autrement par Mouslim : « Tout acte non conforme a nos enseignements est à rejeter ». Dans le Sahîh de Mouslim, d'après Djâbir (Qu'Allah soit satisfait de lui) « Lors de son sermon, le jour du Vendredi, le Prophète () disait: "Et ensuite, la meilleure parole est le Livre d'Allah.

La meilleure voie est celle de Mohammad (). Les pires pratiques religieuses sont les innovations. Toute innovation est une source d'égarement ».

Les hadiths dans ce sens sont nombreux. Et ces reliques dont l'écrivain a parlé comme la caverne de Hirâ', celle de Thawr, la maison du Prophète (), celle d'Al-'Arqam ibn 'Abî Al-'Arqam, le lieu du serment d'allégeance, si ces reliques doivent être glorifiées, leurs routes pavées, et des téléphériques construits ainsi que des grands panneaux, elles ne seront pas visitées comme le sont les monuments pharaoniques ou autres reliques de mécréance, elles seront

plutôt fréquentées pour l'adoration et le rapprochement du Seigneur. Ainsi nous aurions créé une innovation dans la religion qui n'en fait pas partie, et nous aurions légiféré pour les gens ce qu'Allah n'a pas légiféré et c'est cela la chose détestable dont Allah (l'Exalté) nous a mis en garde dans sa parole Gloire et Louange à Lui : {Ou bien auraient-ils des associés (à Allah) qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises?} [\[1232\]](#). Et le Prophète () nous a averti ainsi par sa parole : « Celui qui innovera dans notre religion des choses qui n'en font pas partie, qu'on le lui rejette ». Et par sa parole () : « "Vous suivriez la

voie de ceux qui vous ont précédé
empan par empan et coudée par
coudée, même s'ils entraient dans un
trou de lézard, vous les auriez suivis".
- "O Envoyé d'Allah, nous écriâmes-
nous, s'agit-il des juifs et des
chrétiens?" Et alors, répliqua-t-il, de
qui donc sinon?" ». C'est un hadith
authentique. Si le Seigneur ou Son
Prophète avaient aimé que ces
vestiges soient glorifiés de la manière
dont l'a décrit cet écrivain, le
Prophète (ﷺ) l'aurait ordonné, [1233] ou
l'aurait fait ou l'auraient fait ses
Compagnons bien aimés (qu'Allah
soit satisfait d'eux). Et comme ce
n'est pas le cas, cela ne fait donc pas
partie de la religion c'est même

considéré parmi les innovations dont le Prophète () nous a mis en garde et a mis en garde ses Compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux). Il est rapporté de L'Emir des croyants `Omar ibn Al-Khattâb (Qu'Allah soit satisfait de lui) qu'il a désapprouvé la recherche des reliques des prophètes, il a même ordonné de couper l'arbre sous lequel a eu lieu le serment d'allégeance au prophète () à Al-Hodaybiyya, lorsque il a appris que l'arbre est devenu un lieu de visite, afin de préserver l'excellence de l'unicité et de couper tout moyen de parvenir au polythéisme, aux innovations et aux légendes préislamiques. Je te cite alors, ô toi le

lecteur, les propos de quelques gens de science sur ce volet afin que ce sujet soit bénéfique pour toi : L'Imam Abou Bakr Mohammad ibn Al-Walîd At-Tarttouchî a dit dans son livre "Al-Hawâdith Wa Al-Bida`" (Les Inventions et les Innovations), page 135 dans le chapitre des "Innovations Religieuses": "D'après Al-Ma`rour ibn Souwayd, nous sommes partis en pèlerinage avec `Omar ibn Al-Khattâb (Qu'Allah soit satisfait de lui), on a croisé une mosquée alors les gens se sont mis à prier dedans, alors `Omar a dit: "O vous les gens, ont péri ceux qui étaient avant vous à cause de cet acte que vous faites jusqu'à ce qu'ils l'ont rendu comme

lieu saint. Alors celui à qui lui est venu l'heure de la prière obligatoire qu'il prie mais celui qui ne lui est pas venu l'heure de la prière obligatoire alors qu'il continue son chemin.

Ensuite, il a rapporté dans la page (141) d'après Mohammad ibn Waddâh que `Omar ibn Al-Khattâb a ordonné de couper l'arbre sous lequel le serment d'allégeance au Prophète () a eu lieu car les gens allaient le visiter. Alors `Omar craignit pour la Fitna (le fait de tomber dans le polythéisme). Ensuite, il a été rapporté par Ibn Waddâh, que Mâlik et d'autres savants de Médine détestaient la visite des mosquées et des vestiges de Médine sauf la

mosquée de Qibâ' et la montagne 'Ohod. Soufyân est rentré dans Bayt Al-Maqdîs et y a prié mais il n'a pas essayé de repérer les lieux saints et d'y prier, ainsi ont fait ceux qui le suivaient. Ensuite, **Ibn Waddâh clôtura ses propos par de la sorte :**

"Combien d'affaires prônées de nos temps furent rejetées aux temps des anciens, combien de gens témoignaient de leur amour pour Allah avec ce qu'Allah déteste, et combien de gens voulaient se rapprocher d'Allah avec ce qui les éloignaient d'Allah". Qu'Allah lui fasse miséricorde. Le cheikh de l'Islam, Ibn Taymiyya (**Qu'Allah lui fasse miséricorde**) a cité dans la page

(133) de la partie (26) du Recueil de Fatwas: "L'escalade du mont à 'Arafa nommé Le Mont d'Ar-Rahma [1234] ne fait pas partie de la Sunna ainsi que la visite du dôme, nommé "Le Dôme d'Adam" qui surmonte le mont. Il n'est pas recommandé de rentrer à l'intérieur ni de prier à l'intérieur, et tourner autour fait partie des grands péchés et aussi les mosquées qui sont près des Djamarâts, il n'est pas recommandé de rentrer à l'intérieur ni de prier dedans. Et en ce qui concerne le fait de tourner autour de ces mosquées ou autour des rochers ou de la chambre du Prophète () ou autour de tout ce qui est en dehors de la maison sacrée

la Ka`ba est interdit et c'est la pire des innovations illicites." Dans la page 144 de la même partie, [il reprend](#): "Tandis que la visite des mosquées bâties à La Mecque autres que La Mosquée Sacrée, comme la mosquée au pied du mont d'As-Safâ ou celui au pied d'Abî Qobays ainsi que les autres mosquées édifiées parmi les traces du Prophète (ﷺ) et ses compagnons comme la mosquée d'Al-Mawlîd, ou autres ne doivent pas être considérées comme lieu saint car cela ne fait pas partie de la sunna et cela n'a été recommandé par aucun des Imams. Il ne faut voyager que pour La Mosquée Sacrée en particulier, ensuite les lieux où l'on

s'acquitte des cérémonies religieuses tel que 'Arafa, et Mouzdalifa, et Mîna et 'As-Safâ et Al-Marwa. Par contre, il ne faut pas partir en ayant pour objectif l'intention de visiter les monts et les plaines qui entourent La Mecque, en dehors de ce que l'on doit acquitter des cérémonies religieuses tel qu'à 'Arafa, et Mouzdalifa et Mîna comme le mont de Hirâ' et le mont de Mîna, lieu présumé du sacrifice d'Abraham. Car cela ne fait pas partie de la Sunna du Prophète (ﷺ) de visiter l'un de ces endroits, c'est même une innovation dans la religion ainsi que ce qui se trouve sur les chemins des mosquées bâties selon les reliques et les endroits présumés être des

reliques. La visite de tout ces endroits n'est pas légiféré par le Prophète (ﷺ)". Dans la page (134) de la partie 27, [il a cité que](#): "Celui qui demande s'il est permis de glorifier des endroits où il y a du parfum à base de safran sous prétexte que le Prophète a été vu dans ces endroits, on leur dit que le fait de considérer et transformer ces endroits en mosquées et en sanctuaire et de les glorifier cela fait plutôt partie des actes des Juifs et des Chrétiens alors qu'il nous a été interdit de leur ressembler. Il est rapporté par transmission authentique que `Omar ibn Al-Khattâb ([Qu'Allah soit satisfait de lui](#)) était en voyage quand il a vu un groupe de gens qui

s'orientaient en masse vers un endroit, lorsqu'il a demandé quelle est la raison de ce rassemblement, on lui a répondu que c'est un endroit où le Prophète () a prié. Il a rejeté ce comportement et interdit de faire des lieux de passage du Prophète des mosquées tel que l'ont fait les nations précédentes. Il permet d'y accéder au temps de prières seulement. C'est ce que `Omar a fait en présence des compagnons du Prophète (Qu'Allah soit satisfait d'eux). Il est connu que le Prophète a prié dans des endroits différents et il y a des croyants qui l'ont vu dans [\[1235\]](#) leurs rêves à plusieurs endroits différents, malgré cela les pieux prédécesseurs n'ont pas

pris ces endroits comme mosquées ou sanctuaires. Et, si on ouvrait cette porte et on autorisait la mise en valeur des reliques du Prophète (ﷺ), on trouvera partout dans les territoires des Musulmans des lieux saints sous prétexte que le Prophète (ﷺ) y fut visionné en rêve et y fut visionné chez eux. Et il y en aurait parmi eux qui le verrait plusieurs fois, et le fait de parfumer ses endroits avec du safran est une innovation dans la religion détestée." Il termine en disant: "Allah n'a ordonné comme lieu de prière que les lieux d'Abraham, en citant: {Adoptez donc pour lieu de prière, ce lieu où Abraham se tint debout}[1236].

Comme il n'a permis de toucher ou d'embrasser de pierre que La Pierre Noire, ou de voyager pour le pèlerinage que pour la Maison Sacrée et il n'est pas permis de comparer autre chose avec cela par unanimité des musulmans car c'est comme légiférer un pèlerinage pour les gens autre qu'à la Maison Sacrée ou effectuer le jeûne obligatoire du mois de Ramadan dans un autre mois que celui du mois de Ramadan, etc. Et, il a été éclairci dans plusieurs sujets que mettre l'intention de prier ou d'invoquer lorsque l'on entend qu'à cet endroit le Prophète y a été vu ou qu'elles sont des reliques du Prophète ou des tombes de quelques

compagnons ou quelques cheikhs ou quelques personnes de la famille du Prophète ou qu'elles sont des citadelles, cela fait partie des innovations détestées dans l'islam qui n'ont jamais été légiférées par le Prophète (ﷺ), ni par les premiers prédécesseurs, ni ceux qui les ont suivis et personne ne l'a recommandé parmi les Imams des musulmans mais cela est plutôt du polythéisme et des moyens d'y parvenir. Puis il aborde (à la p.500) : "il n'y a personne parmi les compagnons après l'Islam qui allait visiter des cavernes ou des monts pour la retraite spirituelle ou la bénédiction donc il ne nous est pas légiféré après l'Islam de mettre

l'intention de visiter les montagnes et les cavernes pour la retraite spirituelle ...". Ensuite, il a dit "et mettre l'intention de s'isoler dans les cavernes des montagnes afin de faire une retraite spirituelle et de voyager dans ces montagnes afin d'acquérir de la bénédiction comme le Mont de Sinaï, Hira' ou Thawr, etc. Cela ne nous est pas légiféré car le Prophète () a dit : « D'après Abou Hourayra, le Prophète a dit : Seules trois mosquées méritent que l'on sangle les montures pour s'y rendre ».

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 407)

[1237] Ibn Al-Qayîm (Qu'Allah lui fasse miséricorde) dans son livre "Ighâthat Al-Lahfân min Massâ'id Ach-Chayttân" (Le Secours de l'égaré des pièges de Satan), (à la page 204) après avoir mis en garde contre la visite des tombeaux afin d'acquérir la bénédiction et l'invocation à leur égard, a dit: "Les compagnons ont désapprouvé tout ce qui est en dehors de cela car il a été rapporté par plus d'une personne d'après Al-Ma`rour ibn Sowayd qui a dit qu'il a prié avec 'Omar ibn Al-Khattâb (Qu'Allah soit satisfait de lui) sur la route de La Mecque, la prière de l'aube, ensuite il a vu des gens qui s'orientaient en masse vers un endroit. Il a demandé

quel est l'endroit où vont ces gens, on lui a indiqué que c'est une mosquée dans laquelle le Prophète () a prié, donc les gens s'y précipitent pour prier. `Omar a dit que les gens avant eux ont péri à cause de ce comportement exagéré car ils recherchaient les reliques de leurs Prophètes et ils les prenaient comme église et sanctuaire alors il n'a permis que d'y prier les prières obligatoires si leur temps étaient rentrés sinon il a ordonné de continuer son chemin. Et aussi `Omar (Qu'Allah soit satisfait de lui) a ordonné également que l'on coupe l'arbre sous lequel s'était tenu le serment d'allégeance au Prophète (). Ainsi se terminent les paroles du

cheikh (Qu'Allah lui fasse miséricorde).

Ainsi, les paroles des gens de science sont nombreuses et je ne veux pas être trop long pour le lecteur, et j'espère que j'ai suffisamment rapporté de preuves pour celui qui recherche la vérité. Si tu as compris tout ce qui a précédé comme preuves légiférées et paroles de gens de science dans ce chapitre tu sauras que les démarches préconisées par l'écrivain, pour la glorification de ces reliques islamiques telle que la caverne de Thawr, le lieu du serment d'allégeance et autres, et rebâtir ce qui a été détruit de ces reliques et appeler à paver les routes qui mènent

à ces reliques et construire des téléfériques pour atteindre ce qui est élevé parmi ces reliques islamiques tel que les grottes qui ont été citées et de les prendre comme lieu de pèlerinage ainsi que poser des panneaux dessus et désigner des guides pour les visiteurs, tout cela n'est pas conforme aux lois islamiques qui ont été révélées pour le bien des gens dans le but d'acquérir des avantages et d'achever leur accomplissement ainsi que dans le but de cesser la propagation du mal et ses dégâts et de faire obstacle au moyen qui mènent au polythéisme et d'empêcher tout ce qui aboutit au polythéisme et tu sauras aussi qu'il

est obligatoire d'interdire toutes les innovations et tout les moyens qui mènent au polythéisme et ceci même si celui qui veut les commettre ou appelle à les commettre a une bonne intention car cela aboutit à des dégâts énormes et cela change complètement les points de repère de cette religion et cela crée des sanctuaires et des lieux de pèlerinage ainsi que des lieux d'adoration qui n'ont ni été légiféré par Allah, ni par son Messenger (). Et Allah (Exalté soit-Il) a certes dit : {« Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous » } [\[1238\]](#) »

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 408)

[\[1239\]](#)Donc, tout ce qui n'était pas légiféré à l'époque du Prophète () et de ses compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux) ne peut l'être à notre époque, et si on avait ouvert cette porte, notre religion se serait altérée et on lui aurait attribué ce qui n'en fait pas partie et les musulmans ressembleraient aux Juifs et aux Chrétiens par leur amusement avec leur religion et l'altération de leur religion selon leurs passions et leurs désirs personnel, c'est pour cela que l'Imam Mâlik ibn 'Anas l'Imam de la terre d'émigration (Médine) à son temps, (Qu'Allah lui fasse

miséricorde) a dit une très belle parole à ce propos: "Les derniers de cette communauté ne se rectifieront uniquement comme l'ont fait les premiers de cette communauté". Ce qui est visé par cette parole est le fait de s'accrocher au Coran et à La Sunna et de s'attacher à son enseignement, et la mise en garde de ce qui les contredit, et les derniers de cette communauté ne se rectifieront que comme l'ont fait les premiers. Certes Mâlik ibn 'Anas (Qu'Allah lui fasse miséricorde) était véridique dans ce qu'il a dit car lorsque les gens se sont mis à changer et à altérer leur religion et se sont mis à adopter les innovations et à créer leur différentes

routes, ils se sont divisés dans leur religion et se sont confondus dans leur sujet jusqu'à ce que chaque parti soit fier de ce qu'il avait acquis et que leurs ennemis les enviaient, et ces ennemis ont profité de cette division. La religion s'est affaibli et ils ont aussi profité de leur divergence dans leur intention et du fanatisme aveugle de leurs groupes dans ce qu'ils ont apportés comme innovation détestable et leur voies égarées jusqu'à ce que les musulmans se sont retrouvés dans un état de faiblesse, de divergence et de vulnérabilité face aux autres nations. Donc, il incombe aux Musulmans de revenir à leur religion et de s'accrocher à son

enseignement et à ses lois justes et de se référer à leurs pures sources le Coran et la Sunna, de se conseiller cela et de se référer à leurs prescriptions dans tous les domaines, législatif, économique, politique et social et de mettre en garde sérieusement contre tout ce qui contredit cela ou qui aboutit à sa confusion ou à douter. Les musulmans regagneront leur gloire perdue et Allah les secourra de leur ennemis et leur donnera la gouvernance sur terre comme il leur a promis (Exalté soit-Il) : {Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre

comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorent et ne M'associent rien} [\[1240\]](#). [\[1241\]](#) Et Gloire et Pureté à Allah qui a dit : {Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Salât, acquittent la Zakât, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allah} [\[1242\]](#).

Cela dit, on apprécie la suggestion de l'écrivain d'intégrer l'historique des vestiges dans les curriculums scolaires des différents cycles d'enseignement pour inviter les jeunes à suivre le Messenger d'Allah () et leur apprendre les difficultés que le Prophète () devait surmonter dans l'appel à cette vraie religion. Ainsi faut-il tracer sa vie comme modèle à suivre, dans sa maison, à la résidence d'Al-Arqam, à la caverne Thawr et celle de Hirâ', et profiter des preuves et des miracles qui se sont produits à la caverne de Thawr, à La Mecque honorée, sur la route de l'émigration et à Médine et du fait qu'Allah gloire et louange à Lui, a protégé son

Prophète face à la ruse de ses ennemis dans tout les niveaux de prêche. Et il n'y a pas de doute que le fait de parler de ces rappels et de ces miracles et de la façon dont le Prophète () était véridique dans son appel et dans l'attestation qui témoigne qu'il est le Messenger d'Allah et tout ce qu'Allah lui a donné comme miracle et preuves est source de motivation pour les Musulmans et cela renforce la foi dans le cœur et ouvre la poitrine des musulmans et cela incite les jeunes à imiter le Prophète () et à suivre sa voie et à patienter dans le prêche et à supporter les épreuves sur le droit chemin. Il n'y a pas de doute que le prêcheur

fera face à des épreuves et des difficultés. Les savants musulmans étaient toujours conscients de ce genre de morale et ils ont écrit des livres et des articles sur cela, et ils l'ont rappelé dans plusieurs cycles d'enseignement selon les différents niveaux. Sans doute, il incombe aux responsables d'enseignement dans les pays musulmans de prendre en considération cette étude pour le bien des nouvelles générations et qu'ils leur donnent leur droit avec des explications détaillées et claires jusqu'à ce que les musulmans soient sur la voie claire de leur Prophète [\[1243\]](#) et imam, notre noble Messenger d'Allah (ﷺ) avec son

merveilleux caractère et ses bonnes œuvres et son long combat et son énorme patience jusqu'à ce qu'il rencontra son Seigneur le Très Haut. Allah seul peut arranger la situation des musulmans et leur permettre de s'attacher à sa religion et prendre le droit chemin avec ses lois et de rester sur la voie qu'il agréa pour ses serviteurs et la voie que leur a tracée le Prophète () et ses compagnons bien guidés et ceux qui les ont suivis de la meilleure des manières car Allah est l'Omnipotent. Que la paix et le salut soient sur Son serviteur et Messenger, sur sa famille et ses compagnons.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 411)

[\[1244\]](#) Avis religieux Avis religieux sur le deuil national sur les rois et les leaders

Louange à Allah, paix et bénédiction sur son Prophète, sa famille, [ses compagnons et ses adeptes](#) :

Il est devenu habituel à notre époque que plusieurs pays islamiques déclarent le deuil national à la suite du décès d'un chef d'Etat. Ces solennités qui durent trois jours, plus ou moins, sont marquées par les drapeaux en berne et un congé aux administrations officielles. Sans doute, ces procédures ne se conforment pas à la Chari`a islamique. De plus, c'est de la

ressemblance aux ennemis de l'islam. Et, il y a de nombreux hadiths authentiques du Prophète (ﷺ) qui désapprouvent le deuil et met en garde contre cela sauf pour le deuil de l'épouse. Elle fait son deuil durant quatre mois et dix jours. Aussi il a été permis à la femme de faire le deuil pour un proche durant trois jours ou moins. Toute autre forme de deuil n'est pas admise et ne fait pas partie de la Charia complète de faire ce genre de deuil pour un roi ou un chef d'Etat. Le Prophète (ﷺ) a perdu son fils 'Ibrâhîm, ses trois filles et d'autres, mais il (ﷺ) n'a pas fait leur deuil. Aussi, les émirs de l'armée de Mou'ta ont été tués tel que Zayd ibn

Hâritha, Dja`far ibn 'Abî Tâlib, et 'Abd-Allah ibn Rawâha (Qu'Allah soit satisfait d'eux) ont tous été tués et le Prophète n'a pas porté leur deuil. Et lorsque le Messager d'Allah (), la meilleure créature, le meilleur des prophètes et le maître des fils d'Adam est mort, ce qui peut être considéré comme la pire des calamités, ses compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux) n'ont pas porté le deuil. Ensuite est mort Abou Bakr As-Siddîq (Qu'Allah soit satisfait de lui), le meilleur des compagnons, le plus noble humain après les prophètes, et on ne lui a pas porté le deuil. Ensuite a été tué `Omar et `Othmân et `Alî (Qu'Allah soit satisfait d'eux). Ils

étaient les meilleures créatures après les prophètes et Abou Bakr As-Siddîq. Ensuite tous les compagnons sont mort et ceux qui les ont suivi (At-Tabi`în) ne leur ont pas porté le deuil. De même que les imams de l'Islam et de la guidée parmi les gens de science (At-Tâbi`în) sont mort ainsi que ceux qui sont venus après eux comme Sa`îd ibn Al-Mosayîb, et `Alî ibn Al-Housayn Zayn-Al-`Abidîn et son fils Mohammad ibn `Alî, et `Omar ibn `Abd-Al-`Azîz, et [\[1245\]](#)Az-Zahrî, l'Imam 'Abou Hanîfa et ses deux compagnons, l'imam Mâlik ibn 'Anas, Al-'Awzâ`î, Ath-Thawrî, l'Imam Ach-Châfi`î, l'Imam 'Ahmad ibn Hanbal, 'Ishâq ibn

Râhawiyya, et tant d'autres parmi les imams de la science et de la guidée. Ils sont tous mort mais aucun musulman n'a porté ce genre de deuil. Si nos pieux prédécesseurs (salafs) y avaient vu un bien, ils l'auraient fait. Et le bien se trouve dans le fait de les suivre et le mal se trouve dans le fait de les contredire. Mais la Sunna du Messenger d'Allah (ﷺ) qui nous a précédée, l'a prouvé et n'a pas reconnu ce genre de deuil, ni les pieux prédécesseurs. Et délaissier cela en dehors des épouses est la vérité et le plus juste. Ce deuil national que font les gens aujourd'hui est en contradiction avec la Charia pure et cela engendre beaucoup de

dommages et cela est de la ressemblance aux ennemis de l'Islam. Il vaut mieux que les dirigeants musulmans et leurs patriotes renoncent à ces solennités et suivent le chemin de nos pieux prédécesseurs parmi les compagnons et ceux qui ont suivis leur chemin. Parallèlement, il incombe aux savants musulmans de sensibiliser les gens et de les informer de tout cela car le conseil est obligatoire ainsi que l'entraide dans le bien et la crainte. Et puisque Allah, l'Exalté, a ordonné de donner des conseils pour Allah, pour son Livre Saint, pour son Messenger (ﷺ), pour les dirigeants et les sujets musulmans, j'ai vu l'importance de

rédigier ces propos laconiques. Je demande à Allah (**Exalté soit-Il**) de faciliter et d'accorder aux dirigeants des musulmans et à leurs sujets la bonne application de Ses lois, tout ce qui est accepté par Allah ainsi que l'attachement à ces lois et la prudence de ce qui les contredit et qu'il rectifie nos coeurs et toutes nos actions car c'est lui l'Entendant qui répond. Que la paix et la bénédiction soient sur son Prophète!

[1246]Réprobation de la réalisation d'un film sur Mohammad, le Messager d'Allah ()

Louange à Allah, paix et bénédiction sur son Prophète, sa famille et ses compagnons !

J'ai pris connaissance de l'article paru le 9/7/1393H., dans la revue koweïtienne "Al-Modjtama`" (**La Société**) numéro 162, et intitulé "Un film sur Le Prophète Mohammad". L'article mentionnait que dans les jours précédents, un nombre de délégués des pays arabes ont ratifié un accord pour la fondation d'une société de production cinématographique. Parmi les pays signataires, il y avait la Libye, le Koweït, le Maroc, et le Bahreïn. La société a conclu un contrat avec le metteur en scène Mostafa `Aqâd pour

la production d'un film cinématographique, de trois heures, sur la vie et la tradition du Prophète (ﷺ), en vingt langues universelles y compris l'arabe.

Le script du film a été écrit par un certain nombre d'écrivains éminents comme Tawfiq Al-Hakîm, Abd-Al-Hamîd Gouda As-Sahâr et Abd-Ar-Rahman Al-Charqâwî qui fut admis par Al-Azhar et le Haut Conseil Chiite. Par rapport à ce que nous croyons être détestable et un acte dangereux qui engendrera des dégâts et des maux énormes et suivant la considération admirative que l'on témoigne au Prophète (ﷺ) et de peur d'exposer sa vie à des textes

inadéquats ou dégradants, je désapprouve une telle production. J'exhorte les quatre pays signataires à renoncer à ce projet par respect et glorification du Prophète () et par prudence dans le fait d'exposer la personne honorable du Prophète () au rabaissement, au mépris et à la moquerie.

Il est connu que revenir à la vérité est meilleur que de persister dans le faux et ce sujet a été présenté au Haut Conseil du Comité du Monde Islamique à La Mecque honorée. Le conseil a décrété son l'interdiction de la réalisation d'un film sur Le Prophète () et l'interdiction de la

personnification des compagnons
(Qu'Allah soit satisfait d'eux).

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 414)

[\[1247\]](#)Et cela dans la 6ème motion de la treizième session qui a eu lieu du 1er de Cha`bân 1391 au 13 de Cha`bân 1391. [Voici les stipulations de la motion:](#)

1. Le Conseil fondateur s'est unanimement résolu à l'interdiction de la production d'un film sur le Prophète (ﷺ) à cause de ce qu'il contient comme représentation avec des instruments tel que la caméra qui est dirigée vers le Prophète (ﷺ) et ses

places et ses mouvements et de ce qu'il contient comme représentation de certains compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux) dans plusieurs états différents. Cela est interdit unanimement.

2 - Le Secrétariat du Conseil recommande à la Ligue du Monde islamique de rapporter cette décision à tous les pays et organisations islamiques, les associations religieuses dans les pays arabes et islamiques, les ministères d'informations, le corps d'Al Azhar, le complexe des recherches islamiques à Al-Azhar, Le Haut Conseil des Affaires Islamiques au

Caire et aux journaux et aux masses médias des pays islamiques.

3 - Le Secrétariat du Conseil recommande à la Ligue du Monde Islamique également d'aviser le metteur en scène de ce film et de l'avertir contre les conséquences légales possibles contre toute offense à l'honneur du Messenger d'Allah () et de ses compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux) bien aimés dans tous les coins du monde.

4 - Le Secrétariat du Conseil recommande à la Ligue du Monde Islamique de mettre en place un article qui comporte la totalité des motions du secrétariat du conseil

ainsi que les autres associations et toutes les fatwas qui portent sur l'interdiction du traitement cinématographique de la vie du Prophète () et ses compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux) et de le propager dans tout les pays islamique du monde afin d'éclaircir et de sensibiliser les gens dans le monde islamique.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 415)

[\[1248\]](#)5 - Le Secrétariat du Conseil remercie la Ligue du Monde Islamique pour les efforts déployés pour s'opposer à ce sujet dangereux.

Aussi l'Organisme des grands Oulémas au Royaume d'Arabie Saoudite a décrété l'interdiction de la personnification des compagnons du Prophète (Qu'Allah soit satisfait d'eux) et en priorité celle du Prophète lui-même () dans la motion numéro 13, de la date 16/4/1393, stipulant : (Louange à Allah, paix et bénédiction sur son Prophète, sa famille, ses compagnons et ses adeptes jusqu'au jour de la résurrection.

L'Organisme des grands oulémas a étudié, dans sa troisième session tenue entre le 1/4/1393 et 17/4/1393H., la lettre numéro 44/93, datée 1/1/1393H., adressée au président général des administrations

des recherches scientifiques, de la délivrance des fatwas, **d'appel et d'orientation dans lequel il a été décrété :**

Après avoir examiné la lettre envoyée du Cheikh Tallâl ibn Mahmoud Al-Bannî Al-Makkî, directeur général de la société de Louna Film à Beyrouth demandant la possibilité de la production d'un film vidéo sur la vie de Bilâl le Muezzin du Prophète (ﷺ), nous avons le plaisir de vous informer que l'on a exposé ce sujet à un grand nombre de grands Oulémas afin d'avoir leur avis sur ce sujet, ainsi nous avons les résultats et après les recommandations du Comité Permanent pour les Recherches

Scientifiques et la délivrance des Fatwas religieuses, l'organisme a décrété:

1 - Allah, Gloire et Pureté à Lui, a fait l'éloge des Compagnons du Prophète et a révélé leur mérite et leur rang élevé. Donc la mise en scène de la vie de l'un d'eux par des pièces de théâtre ou des films cinématographiques portent atteinte aux éloges qu'Allah a faits sur eux et diminue la place élevée qu'Allah leur a donnée et leur a fait bénéficier.

2 - La personnification de l'un deux peut l'exposer à la dérision et à la moquerie et les gens en général n'utilisent pas ces moyens pour le

bien des autres ou par crainte en les considérant comme modèle de la morale islamique [1249] mais les cinématographes visent sans doute le gain matériel, donc même s'ils s'efforcent de préserver cette morale ils ne pourront pas éviter les mensonges et les changements des textes intégraux et cela mettra dans l'esprit des gens une mauvaise image des compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux) et leur confiance s'ébranlera et cela diminuera le respect qu'il y a dans l'esprit des musulmans, et cela ouvrira les portes qui feront douter les musulmans dans leur religion ainsi cela amènera des polémiques et des confrontations au

sujet des compagnons du Messenger d'Allah (). De plus, il sera inévitable de photographier des scènes où les mécréants comme Abou Djahl profèrent des insultes contre Bilâl ou des blasphèmes contre le Prophète () et contre l'Islam. Il n'y a pas de doute que cela est détestable et ainsi cela mettra la confusion et le désordre dans les pensées des musulmans au niveau de leur croyance et du livre de leur Seigneur et de la Sunna de leur Prophète ().

3 - Même si l'objectif envisagé était d'implanter la bonne morale et de montrer le bon comportement et les meilleures politesses, en recherchant l'exposition intégrale de la vie des

compagnons et en étant précis dans le déroulement de l'histoire sans rien omettre de leur histoire en espérant en faire un rappel pour les gens et d'en tirer des leçons. Ceci est juste une conception et une appréciation des choses mais celui qui connaît la vie réelle de l'interprète et son but qui est de recevoir un salaire il saura que cela reste indissociable dans l'esprit des gens car leur réalité est bien loin de ce qu'il représente.

4 - Parmi les règles affirmées dans les lois islamiques, toute démarche qui peut probablement aboutir à des dégâts est interdit, et le fait de représenter les compagnons par les moyens cités peut aboutir à des

dégâts même s'il y a un profit. Donc par souci de protéger l'intégrité et l'honneur des compagnons, le comité voit l'interdiction de ce genre de film. Le comité a jeté un coup d'oeil sur ce qu'a dit Tallâl, que le Prophète () et ses compagnons bien guidés sont plus en droit d'apparaître sur les écrans télévisés dans des films, et le comité a porté son regard sur le fait de se présenter sur une scène avec audace pour représenter Bilâl et les autres compagnons car leurs rangs étaient moins élevés que celui des quatre califes (les compagnons bien guidés) et qu'ils n'ont pas la même considération ce qui permet de les représenter et de les exposer à la

moquerie et à la risée. Cela est complètement faux car chacun d'eux à la grâce et le mérite [1250] qui lui revient et ils partagent tous la faveur d'être un compagnon, même s'ils divergent en degrés de mérite. Cette valeur dont ils jouissent doit les mettre à l'abri de tout acte de mépris envers eux. Que la Prière et le Salut soient sur notre Prophète, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Par rapport à tout ce que j'ai dit et tout ce qu'engendrera ce film, tel que le mépris du Prophète () et des compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux) et l'exposition de leurs vies et les actes de leurs vies et l'amusement et le mépris venant des acteurs et des

commerçants du cinéma qui agissent sur ce film comme ils le veulent et qui laisse voir une image derrière laquelle leur but est de gagner de l'argent et de fructifier leur commerce, ainsi que tout ce que cela engendrera comme danger tel que l'exposition du Prophète () et ses compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux) au mépris et à la risée et les blessures envers les musulmans, je dénonce fermement la production de ce film.

J'exhorte les Musulmans de tous les coins du monde ainsi que tous les gouvernements et responsables des musulmans d'appeler à l'arrêt de sa mise en scène. Cela n'empêche pas

d'exposer la biographie du Prophète () et de ses compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux) par d'autres moyens convenable et admis par les Musulmans comme cela a toujours été le cas depuis l'époque du Prophète () jusqu'à nos jours et cela nous suffira et nous enrichira plus que ce film.

J'implore Allah (Exalté soit-Il) de nous guider tous, dirigeants et sujets, vers le chemin droit et de réussir à garder toujours le respect pour le Prophète () et ses Compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux) et la prudence dans tout ce qui peut porter atteinte au Messenger d'Allah () et ses Compagnons (Qu'Allah soit satisfait

d'eux). Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur son Prophète, sa famille et ses compagnons.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 418)

[1251] Risques encourus dans la présence de la femme dans un milieu de travail masculin

Louange à Allah, Le Seigneur des univers. Bénédiction et prières soient sur Son envoyé, le digne de confiance, ainsi que sur sa famille et tous ses Compagnons...

L'incitation directe ou indirecte au travail de la femme dans les milieux masculins, menant à la mixité entre

les deux sexes sous prétexte qu'il s'agisse de l'une des exigences de l'époque et de la civilisation moderne, est une question grave qui ne peut pas manquer d'avoir ses mauvaises conséquences et répercussions néfastes. Qui plus est, cette volonté se heurte aux prescriptions de la Charia islamique qui ordonnent à la femme de rester au foyer conjugal et d'accomplir les tâches faisant partie de son rôle en tant qu'épouse.

Celui qui veut prendre connaissance plus profondément des répercussions innombrables découlant de la mixité, qu'il regarde objectivement, ne cherchant que la vérité, les communautés qui sont tombées, de

force ou de bon gré, dans cette épreuve. Il trouvera les plaintes aux niveaux individuels et collectifs. De même, il trouvera les regrets pour le délaissement de la femme de son foyer conjugal ainsi que pour l'éclatement du modèle familial. Cela se voit clairement non seulement à travers le témoignage de beaucoup d'écrivains mais aussi à travers toutes les masses médias considérant la mixité comme une cause du déclin de la communauté.

Nombreuses sont les preuves expressives sur l'interdiction des têtes-à-têtes entre homme et femme étrangers l'un à l'autre, l'interdiction de se regarder ainsi que l'interdiction

de tout moyen menant à commettre ce qu'Allah (**Exalté soit-Il**) a rendu illicite, ce sont des preuves claires sur l'interdiction de la mixité entre les deux sexes vu ses conséquences néfastes.

Faire sortir la femme de son foyer, qui est son propre royaume et son point de départ essentiel dans la vie, c'est comme la faire sortir de sa propre nature et de son origine ancrée en elle par Allah (**Exalté soit-Il**).

(**Numéro de la partie: 1**, **Numéro de la page: 419**)

[\[1252\]](#)L'incitation au travail de la femme dans les milieux masculins est

une aspiration dangereuse pour la communauté islamique. Elle conduira en premier lieu à la mixité qui compte la cause principale de l'adultère. Cette dernière pourrait démolir la communauté et détruire ses bonnes mœurs et ses valeurs.

Il est bien connu qu'Allah (Exalté soit-Il) a conféré à la femme une forme physique différente de celle de l'homme, ce qui la rend prédisposée à faire les tâches ménagères ainsi que les petits travaux qui conviennent plus aux femmes.

Cela signifie que l'accès de la femme dans les domaines de travail propres aux hommes est comme sortir la

femme de sa propre forme et de sa propre nature, ce qui est un crime commis au détriment de la femme, la démoralisant et détruisant sa personnalité. Plus encore, le danger dépasse la femme pour atteindre la génération des enfants, garçons et filles, étant donné qu'ils perdent la bonne éducation, la tendresse et l'amour puisque c'est la mère qui les leur fournit, celle-ci s'est complètement écartée de ce rôle et a été éloignée de son royaume, de son foyer conjugal qui est le seul endroit où elle trouve le repos, la stabilité et la tranquillité. La preuve en est claire dans l'état actuel des communautés qui sont confrontées à cette impasse.

L'Islam a assigné à chacun des deux époux des devoirs particuliers. Si chacun d'eux assume son propre rôle en s'acquittant de ses devoirs, la construction de la communauté sera parfaite, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du foyer.

L'homme a pour tâche de travailler et d'entretenir la famille. La femme quant à elle, éduque les enfants, leur fournit l'affection, la tendresse, l'allaitement et la garde. De même, la femme peut exercer des fonctions qui lui conviennent comme l'éducation des petits enfants, la gestion de leurs écoles, la médecine et l'infirmierie en faveur des femmes ainsi que tous les métiers dans ce domaine. L'abandon

de la femme de sa maison est considéré comme l'anéantissement de cette maison, y compris ceux qui y habitent. Il en résulte l'écroulement de la famille sur le plan moral aussi bien que sur le plan matériel. Ainsi la communauté devient-elle une image et une forme non pas un sens et une vérité.

Allah (Exalté soit-Il) dit: {Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens}[1253]. Donc la loi établie par Allah (Exalté soit-Il) stipule que c'est l'homme qui a l'autorité sur la femme [1254]en

raison de ses faveurs sur elle, comme l'indique ce noble verset coranique. L'ordre qu'Allah (**Exalté soit-Il**) a donné à la femme de rester au foyer et de la proscription qu'Il lui a adressée de ne pas s'exhiber et de ne pas montrer ses attraits veulent dire : lui interdire la mixité avec les hommes qui est la réunion des hommes avec les femmes qui leurs sont étrangères dans un seul endroit pour le travail, la vente, l'achat, la promenade, le voyage ou autre de ce genre. L'accès de la femme à ces domaines mène à la faire tomber dans l'interdit et représente une dérogation à l'ordre d'Allah et un manquement

de la femme aux obligations que lui impose la Charia.

Le Coran et la Sunna interdisent la mixité entre les deux sexes ainsi que tous les moyens qui y conduisent. Allah (**Exalté soit-Il**) dit: {Restez dans vos foyers; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (**Jâhiliyah**). Accomplissez la Salât, acquittez la Zakât et obéissez à Allah et à Son messenger. Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison [du prophète], et veut vous purifier pleinement. Et gardez dans vos mémoires ce qui, dans vos foyers, est récité des versets d'Allah et de la sagesse. Allah est Doux et

Parfaitement Connaisseur}[1255].
Allah (**Exalté soit-Il**) a ordonné aux Mères des Croyants et à toutes les musulmanes et croyantes de rester dans leurs foyers vu que cela leur assurent la protection et l'éloignement des moyens de perversité car la sortie de la femme sans raison valable peut mener à leur exhibition aussi bien qu'à d'autres maux. Puis Allah (**Exalté soit-Il**) leur a ordonné de faire les œuvres pies les préservant de la turpitude et du blâmable et ce en accomplissant la prière, en s'acquittant de la Zakâ et en obéissant à Allah et à Son Messenger (). Puis, Il les a guidées vers ce qui leur profitera ici-bas et dans l'au-delà, et ce, en

observant constamment les prescriptions du Noble Coran et de la Sunna honorable dans lesquels existent ce qui purifie les cœurs et ce qui guide les gens vers le Vrai et le bon chemin. Allah (Exalté soit-Il) dit : {O Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles: elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux}[1256]. Allah (Exalté soit-Il) ordonne à Son Messager, chargé de communiquer le Message de Son Seigneur, de dire à ses épouses, ses cousines et à toutes les femmes [1257]des croyants de

ramener sur elles leurs voiles et cela implique le fait de voiler le reste de leur corps dans le cas où elles veulent sortir pour un besoin quelconque et ce en vue d'éviter les brimades que peuvent leur faire ceux dont les cœurs sont malades (les hypocrites). S'il en est ainsi, qu'en est-il donc de sa sortie pour côtoyer les hommes dans leurs domaines de travail, se mêler à eux et avoir des contacts avec eux en raison des exigences du travail ? Qu'en est-il aussi des concessions qu'elle fait quant à sa féminité pour se mettre au diapason des hommes ? Qu'en est-il également de la perte d'une grande partie de sa pudeur pour

qu'il y ait une sorte d'adaptation entre les deux sexes ?

Allah (Exalté soit-Il) dit: {Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté. C'est plus pur pour eux. Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce qu'ils font. Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines} [\[1258\]](#).

Allah (Exalté soit-Il) a ordonné à Son prophète d'informer les croyants et les croyantes de baisser leurs regards et de se préserver de la fornication, puis Allah (Exalté soit-Il) a montré

que cela est plus pur pour eux. Il est connu que le fait de se préserver de la fornication ne s'obtient qu'en évitant les moyens y conduisant. Il ne fait aucun doute que donner libre cours à ses regards portés vers l'autre sexe et que la mixité entre les deux sexes dans les domaines du travail entraînent la perpétration de la turpitude. Il est impossible de réaliser ces deux questions requises du croyant en travaillant avec des femmes qui lui sont étrangères, lesquelles lui sont à ce moment comme étant des collègues ou de partenaires dans le travail. L'accès de la femme dans les domaines du travail de l'homme et vice-versa rend

impossible de baisser son regard, de se préserver de la turpitude et d'obtenir la pureté et la propreté de l'âme.

Allah (**Exalté soit-Il**) a également ordonné aux croyantes de baisser leurs regards, de se préserver de la turpitude de ne pas montrer leurs atours, hormis ce qui en paraît, et de rabattre leurs voiles sur leurs poitrines, ce qui implique le fait de voiler leurs têtes et leurs visages car la poitrine comprend le visage et la tête. Comment donc baisser le regard, préserver son sexe de la turpitude et ne pas montrer ses atours lorsque la femme pénètre un milieu de travail

masculin tout en se mêlant aux hommes dans leurs activités ?

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 422)

[\[1259\]](#)La mixité entre les deux sexes conduit inévitablement à la perpétration de ces interdits.

Comment la femme musulmane peut-elle baisser son regard quand elle reste aux cotés de l'homme qui lui est étranger sous prétexte de participer au travail ou de lui être égal sur tous les plans ?

L'Islam a de même proscrit tous les moyens et les causes conduisant à la dérogation de ces interdits. Il ordonne

également aux femmes de ne pas être trop complaisantes dans leur langage quand elles s'adressent aux hommes "étrangers" car à cause de cette complaisance ceux dont les cœurs sont malades pourraient les convoiter. Allah (Exalté soit-Il) dit à cet égard: {O femmes du Prophète! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme. Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le cœur est malade [l'hypocrite] ne vous convoite pas} [\[1260\]](#). La maladie du cœur ici signifie le désir obsédant. Comment donc se préserver de cela avec la mixité entre les deux sexes?

Il est évident que si la femme est présente dans un milieu professionnel masculin, elle doit tenir des propos complaisants aux hommes et ils doivent, eux aussi, agir de même à son égard. Le diable saisit alors l'occasion pour leur embellir la turpitude jusqu'à ce qu'ils y tombent. Et comme Allah est Tout-Sage et Omniscient, Il a prescrit le voile de la femme. **Ceci parce que les gens sont de plusieurs types** : les pieux, les pervers, les purs, les prostitués... Le voile empêche donc avec la permission d'Allah la tentation et déracine ses causes. C'est grâce au voile que les hommes et les femmes peuvent avoir la pureté du cœur et

s'éloigner de toute suspicion. Allah (Exalté soit-Il) dit: {Et si vous leur demandez (à ses femmes) quelque objet, demandez-le leur derrière un rideau: c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs} [\[1261\]](#).

Le meilleur voile pour la femme, après le voile du visage, est son foyer. L'Islam lui a interdit la mixité avec les hommes lui étant étrangers pour ne pas se soumettre à la tentation de manière directe ou indirecte. Il lui a ordonné de rester dans son foyer et de n'en sortir que pour un besoin tout en observant les prescriptions religieuses à cet égard. Allah (Exalté soit-Il), pour exprimer le fait que la femme reste au foyer, a

employé le terme arabe "Qarâr", ce qui veut dire la stabilité et la tranquillité de son âme, le repos de son cœur et la sérénité de son for intérieur. Le manquement à cette prescription aboutit au trouble de son âme, à l'inquiétude dans son cœur et au désarroi de son for intérieur. De même, cette violation [\[1262\]](#) peut lui faire encourir d'énormes risques. L'Islam a prohibé de manière absolue le tête-à-tête entre un homme et une femme qui lui est étrangère, excepté la situation où la femme se trouve avec un Mahram (un homme lui étant interdit en mariage), et il en est de même pour le voyage, afin d'empêcher tout prétexte conduisant à

la corruption, d'obstruer toute porte donnant accès aux péchés et de prévenir toute conséquence défavorable. Ainsi l'Islam a-t-il protégé les hommes et les femmes contre les machinations du diable.

Voilà pourquoi le prophète a dit dans le Hadith authentique : « Je ne laisserai après moi aucune tentation plus funeste aux hommes que les femmes ». Il () a également dit dans le Hadith authentique : « Méfiez-vous de ce bas monde ainsi que des femmes car c'est à travers celles-ci que les fils Israël connurent leur première tentation ».

Il se peut que certains de ceux qui préconisent la mixité entre les deux

sexes arguent de l'apparence de certains textes religieux que ne peut comprendre à perfection que les ulémas dont Allah a illuminé les cœurs. Ces ulémas sont versés dans la jurisprudence islamique et conjuguent les preuves religieuses les unes aux autres car celles-ci représentent pour eux une entité intégrale dont les parties sont inséparables les unes des autres. De ces textes, dont ils tirent argument, nous citons la sortie de certaines femmes avec le Messenger (ﷺ) dans certaines batailles. Nous répondons qu'elles sont sorties en compagnies de leurs Mahrams et pour d'intérêts nombreux dont il ne résultait pas ce

qui débouchait sur la turpitude et ce grâce à leur foi, leur piété, la supervision de leurs Mahrams sur elles, ainsi qu'au soin qu'elles portaient au voile après la révélation du verset relatif à ce dernier. Ceci va à l'encontre de ce que font de nos jours beaucoup de femmes. Il est clair que la sortie de la femme de son foyer pour aller au travail diffère diamétralement de la sortie des femmes aux côtés du Messenger dans les batailles. Faire des raisonnements par analogies tout en comparant celle-ci à celle-là est illogique vu la différence nette entre les deux cas. Qui plus est, les pieux prédécesseurs ont différemment compris cette

question. Ils étaient indubitablement plus aptes que toute autre personne à percevoir les significations des textes. Ils sont les meilleurs à appliquer de manière pratique le Livre d'Allah et la Sunna de Son Messenger (). Qu'a-t-on donc transmis d'après eux au fil du temps? Ont-ils élargi le cercle, comme le demandent ceux qui préconisent la mixité entre les deux sexes, en argumentant avec ces récits pour inciter au travail de la femme dans tous les domaines de la vie quotidienne ce qui implique que la femme côtoie les hommes et se mêle à eux ? Ou bien ont-ils compris que c'était une question précise dont le

jugement ne s'applique pas aux autres questions?

Si nous passons en revue les batailles et les conquêtes islamiques tout au long de l'histoire, nous ne trouverons pas ce phénomène. Quant à ce qu'on appelle à cette époque le recrutement de la femme comme soldat armé qui combat comme l'homme, ceci n'est qu'un moyen de corruption et de dissolution [\[1263\]](#) morale des armées au nom du divertissement des soldats car les hommes et les femmes sont de nature à être enclins les uns vers les autres, affables les uns envers les autres et doux dans leurs paroles lorsqu'ils se trouvent en tête-à-tête, ce qui ne peut manquer d'avoir de

conséquences néfastes. Fermer toute porte donnant accès à la tentation est plus sûr et plus ferme et évite les regrets futurs.

L'Islam est tellement soucieux de procurer aux musulmans du bien-être, de leur épargner les maux et de fermer les portes y conduisant. La mixité entre les deux sexes dans le milieu professionnel se répercute sur la communauté musulmane et entraîne sa décadence ainsi que la dissolution morale de ses membres comme nous l'avons déjà signalé car il est historiquement connu que les causes principales de la décadence des anciennes civilisations, romaine, grecque et autres, la sortie de la

femme hors de son propre domaine pour prendre part aux activités des hommes, ce qui donna lieu à la corruption des mœurs des hommes et à leur abandon de ce qui poussait leurs communauté en avant tant sur le plan matériel que sur l'abstrait. Le travail de la femme en dehors de son foyer mène au chômage des hommes, à la perte de la communauté, à l'absence de l'harmonie dans la famille et la désunion familiale. Il mène aussi à la dérogation de ce qu'Allah a informé dans son Livre en disant que les hommes ont autorité sur les femmes. L'Islam a le souci d'éloigner la femme de tout ce qui va à l'encontre de sa propre nature, c'est

pourquoi il lui a interdit de se charger des responsabilités générales dans la communauté comme la présidence de l'Etat, la juridiction et tout ce qui a rapport à ce genre de responsabilité. Le Messenger (ﷺ) dit à ce propos: « **Toute communauté qui confie à une femme la gestion de leurs affaires ne réussira point** », ce hadith est rapporté par Al-Boukhârî. Laisser la femme exercer une fonction dans un milieu professionnel masculin s'oppose à ce que l'Islam veut quant au bonheur de la femme et à sa stabilité. L'Islam interdit le recrutement de la femme dans d'autres domaines que celui lui étant originellement propre. Il s'est avéré à

posteriori que, notamment dans les communautés où la mixité est courante, l'homme et la femme ne sont pas égaux sur le niveau de la nature saine et originelle aussi bien que sur celui de la nature physique. De plus, Le Coran et la Sunna signalent clairement que les deux sexes sont de deux natures différentes et ont chacun des obligations différentes. Ceux qui préconisent l'égalité entre le beau sexe, élevé au milieu des parures et qui est très sensible et très sentimental, et les hommes, ignorent ou font semblant d'ignorer les différences majeures entre les deux sexes.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de

la page: 425)

[\[1264\]](#)Nous avons suffisamment avancé des preuves puisées dans la Charia et dans la vie de tous les jours qui indiquent l'interdiction de la mixité et du travail de la femme dans un milieu masculin. Ces preuves sont très convaincantes pour quiconque recherche la vérité, mais étant donné qu'il se peut que quelques gens s'inspirent des idées de l'Occident et de l'Orient plus que des Paroles d'Allah, de Son Messager et de celles des Ulémas musulmans, nous nous sommes avisés de leur transmettre l'aveu de quelques hommes occidentaux et orientaux quant aux répercussions néfastes et aux

inconvenients de la mixité entre les hommes et les femmes ,**en espérant qu'ils en seront convaincus et qu'ils apprendront que ce qu'a apporté leur religion quant a l'interdiction de la mixité entre les deux sexes :**

l'honorabilité elle même et la protection de la femme contre toute atteinte qu'on pourrait lui porter à elle ou à son honneur.

L'écrivain anglais Lady Cook dit : « Les hommes sont habitués à la mixité, c'est pour cela que la femme convoite ce qui est contraire à sa nature. Plus la mixité est importante, plus il y a des enfants adultérins et c'est un grand malheur pour la femme.(...) Apprenez aux femmes à

s'écloigner des hommes, informez-les des ruses qu'ils emploient pour leurs porter atteinte. »

Et l'écrivain allemand Schopenhauer dit : " Dis que c'est le grand déséquilibre dans la disposition de nos conditions, qui a appelé à ce que la femme partage avec l'homme son rang et sa gloire et a fait croître chez la femme son arrogance quant à ses viles convoitises jusqu' à ce qu'elle ait gâté la civilisation moderne avec son pouvoir et ses opinions futiles."

Lord Byron dit : "Si tu médites, O lecteur, sur la condition de la femme à l'époque grecque, tu verras qu'elle avait un faux statut qui s'opposait à la

nature saine et tu trouveras nécessaire l'accomplissement par la femme des tâches ménagères tout en portant plus de soin à sa nourriture et à sa tenue. Tu trouveras également nécessaire son éloignement de la mixité avec les hommes."

L'écrivain anglais Samuel Smilles dit : « Le système qui prescrit à la femme de travailler dans les usines, quelle que soit la richesse rapportée au pays, a comme résultat la destruction du foyer, parce qu'il a attaqué la structure du foyer, démoli les piliers de la famille et déchiré

[\[1265\]](#)les liens sociaux. Privant l'homme de sa femme et les enfants

de leurs proches, il n'a d'autre résultat que la dégradation des mœurs de la femme, parce que le travail réel de la femme consiste à assumer ses obligations au sein du foyer, comme les travaux ménagers, l'éducation de ses enfants, la gestion du budget familial. Le travail l'a dépouillée de toutes ces obligations au point où les maisons sont devenues l'ombre d'elles-mêmes, les enfants grandissent sans éducation, abandonnés à eux-mêmes, l'amour conjugal s'est éteint, la femme a cessé d'être la gentille épouse et l'aimable compagne de l'homme pour devenir une collègue de travail. Elle est désormais exposée aux

influences qui très souvent font disparaître la modestie intellectuelle et morale qui est à la base de la préservation de la vertu."

Dr. **Idaylin dit:** " La cause des crises familiales en Amérique et du grand nombre des crimes dans la communauté est le fait que la femme ait abandonné son foyer pour doubler le revenu familial. Certes, il a augmenté mais le niveau moral a subséquemment baissé. (...) Les expériences, poursuit-elle, ont prouvé que le retour de la femme au foyer conjugal est la solution optimale pour sauver la nouvelle génération de la détérioration dans laquelle elle se glisse."

Un des membres du Sénat américain dit: " La femme peut servir à la perfection l'Etat, si elle reste dans son foyer qui est la base de l'intégrité familiale."

Un autre sénateur dit: " Lorsqu'Allah a conféré à la femme le privilège d'accoucher des enfants, Il ne lui a pas demandé de les abandonner pour aller travailler à l'extérieur de son foyer. Par contre, Il a fait que sa mission soit de rester à la maison pour prendre soin des enfants."

L'écrivain allemand Schopenhauer, lui aussi, dit: " Laissez la femme libre pendant un an sans pratiquer sur elle aucun contrôle et puis revenez me

voir après cela pour m'en parler, n'oubliez pas... Vous verrez que vous déplorerez sa vertu, sa chasteté et sa bonne morale. Si je meurs, **dites alors de moi** : il s'est trompé ou il avait raison." Ces citations sont toutes évoquées par le Dr. Mostafa Hassan As-Sibâ'î, (qu'Allah lui fasse **miséricorde**) dans son livre intitulé : La femme entre le Fiqh (**science de jurisprudence islamique**) et la loi.

(**Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 427**)

[1266] Si nous faisons l'énumération de tout ce qu'ont dit les occidentaux impartiaux quant aux inconvénients de la mixité laquelle a débuté quand

la femme est sortie de son foyer pour travailler avec les hommes, nous nous y attarderions trop longuement, y faire allusion est bien suffisant.

Pour conclure, Le fait que la femme reste dans son foyer et qu'elle assume ses devoirs ménagers, après l'accomplissement de ses obligations religieuses, convient à sa nature saine et originelle ainsi qu'à son entité et comporte la réforme de sa condition et la réforme de la communauté et des générations grandissantes. Si la femme a un surplus de temps, elle peut le consacrer aux domaines féminins comme l'éducation des femmes, la médecine et l'infirmierie relatives aux femmes et les autres

secteurs du monde féminin, comme nous en avons parlé. Ainsi, chacun des deux sexes s'occupera des moyens du développement de la communauté, chacun dans le domaine qui lui est propre.

N'oublions pas ici le rôle qu'assumaient les Mères des Croyants (qu'Allah soit satisfait d'elles), il en fut de même pour celles qui les ont suivies, éduquer la communauté et l'orienter vers le bon chemin tout en transmettant les prescriptions religieuses d'Allah et de Son Messenger. Qu'Allah les rétribue et qu'Il rende nombreuses celles qui leur ressemblent parmi les musulmanes tout en portant le voile, en se

préservant de la turpitude et en s'éloignant de la mixité avec les hommes dans les domaines du travail.

C'est Allah que nous implorons de faire connaître à tous leurs devoirs, et de les aider à les accomplir de la façon qui Lui convient. Nous L'implorons également d'épargner à tous les causes de la tentation, les facteurs de la corruption et les machinations du diable. Allah est Prodigue et Très Généreux. Que la paix et les bénédictions soient sur Son Messager, notre Prophète Mohammad ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 428)

[1267]Le sens du pronom "y" dans le verset coranique : {et que ses portes s'ouvrirent} [1268]

De l'honorable `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz à l'attention de l'honorable frère et cheikh. Qu'Allah lui accorde le succès en le guidant vers tout bien. Amen.

Que la paix, la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient sur vous :

Cher frère, votre lettre datant du 2/ 1/ 1388 m'est bien parvenue, qu'Allah vous guide. Ce message traite de la faiblesse de l'avis selon lequel le

pronom " y " figurant dans le verset de la Sourate Az-Zomar où Allah dit : { Puis, quand ils y parviendront et que ses portes s'ouvriront } [1269] désigne les huit portes du paradis. La faiblesse de cet avis est notoire. Le grand savant Ibn Al-Qayîm (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a de même jugé faible cet avis ! Ibn Kathîr, lui aussi, (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a été du même avis mais peut-être que vous n'en avez pas eu vent. L'affaire est très claire, dire que le pronom " y " désigne les huit portes du paradis est dénué de tout fondement. { Entrez donc, pour y demeurer éternellement } [1270]. L'illustre savant Ibn Al-Qayîm (Qu'Allah lui

fasse miséricorde) développe ce sujet dans son livre intitulé "Hâdî Al-'Arwâh" lorsqu'il aborde la question des portes du paradis. Vous trouverez, ci-joint, un exemplaire de ce livre pour le feuilleter.

Je vous remercie infiniment pour l'intérêt que vous portez au savoir et pour votre souci de nous poser cette question. Je vous remercie également pour le fait de suivre l'avis prépondérant dans les questions qui font l'objet de divergence. Qu'Allah nous accorde davantage de science utile et d'œuvres pies, à moi, à vous et à tous nos autres coreligionnaires, c'est Allah qui est Le Prodigue et Le Tout Généreux.

Que la paix, la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient sur vous.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 429)

[\[1271\]](#) Avis religieux sur celui qui prétend que Jésus (Paix sur lui) n'a pas été élevé au ciel ou bien qu'il ne redescendra pas à la fin des temps

Louange à Allah Seigneur de l'Univers, la fin heureuse sera pour les pieux, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur Son serviteur, Son Messager, et sa meilleure créature, Mohammad ibn `Abd-Allah, sur sa famille, ses compagnons, et sur toute personne

qui aurait suivi sa manière d'être et sa guidée jusqu'au jour du Jugement Dernier :

On m'a rapporté une question du Pakistan signée par mon frère en Allah le Cheikh Manzhour 'Ahmad, le président de l'université arabe de Genyot à l'ouest du Pakistan dont voici le contenu :

Quelle est l'opinion des nobles ulémas concernant la vie de notre maître Jésus (que la paix soit sur lui), l'élévation de son corps au ciel et puis sa descente sur terre à l'approche du jour du Jugement Dernier, et concernant le fait que ce soit parmi les conditions de l'Heure? Et quel est

le jugement de celui qui contredit sa descente avant le jour du Jugement Dernier, et qui prétend que Jésus a été crucifié mais qu'il n'est pas mort suite à cela, alors il a émigré vers Kashmir (en Inde) où il a vécu longtemps et y est décédé naturellement, et qu'il ne redescendra pas avant l'Heure mais c'est une autre personne qui lui ressemble qui viendra à sa place, donnez-en nous votre fatwa, puisse Allah vous en rétribuer.

La réponse : C'est à Allah qu'il faut demander de l'aide, c'est en Lui qu'on place notre confiance, il n'y a de force et de puissance que par Allah. Les preuves du Livre et de la Sunna

ont montré que Jésus fils de (Maryam – Marie), le serviteur d'Allah et son Messenger (prière et paix sur lui) a été élevé au ciel par son corps pur et son âme, qu'il n'est pas mort, ni tué ni crucifié, qu'il redescendra vers la fin des temps pour tuer l'Antéchrist, détruire la croix, abattre le porc, mettre en place l'impôt de capitation et il n'acceptera pas une religion autre que l'Islam. Aussi, il a été rapporté que sa descente est une des conditions de l'heure. Les Oulémas de l'Islam sont unanimes sur cela, néanmoins, ils ont divergé sur cette mort évoquée par Allah (qu'Il soit Exalté) : {O Jésus, certes, Je vais mettre fin à ta vie terrestre t'élever

vers Moi}[1272]. Un parmi les Oulémas a dit que : "mettre fin à ta vie" "Tawafa" en arabe, veut dire "la mort"

[1273]parce que c'est ce qui apparaît du verset pour celui qui n'a pas consulté le reste des preuves, et parce que cela a été répété dans le Noble Coran avec le même sens, lorsque Allah (Pureté à Lui) : {Dis: "L'Ange de la mort qui est chargé de vous, vous fera mourir"}[1274], et Sa parole (Gloire et Pureté à Allah) : {Si tu voyais, lorsque les Anges arrachaient les âmes aux mécréants!}[1275]. Dans d'autres versets, Allah (Exalté soit-Il) a mentionné "mettre fin à la vie" dans

le sens de "la mort". D'un point de vue grammatical, le sens du verset dépendra donc de la forme de l'inversion (figure stylistique, très utilisée en poésie, qui consiste en un déplacement de l'ordre syntaxique des mots).

La deuxième opinion : Quiconque dit que cela veut dire "le saisir (le ramener vers Allah)", transmis par Ibn Djarîr dans son exégèse selon un groupe de prédécesseurs, qui l'a choisit et prévalu sur les autres opinions, et par conséquent les sens du verset sera : "Je te saisis du monde terrestre pour le monde céleste, en étant vivant et je t'élève vers moi". Et dans le même sens, les anciens

Arabes disaient : "J'ai saisi mon argent de X c'est à dire que je l'ai pris tout entier."

La troisième opinion : Cela veut dire la mort du sommeil, parce que le sommeil est en quelque sorte "une prise d'âme". Comme les versets ont prouvé que Jésus (paix sur lui) n'est pas mort, alors on doit donner à cela le sens de "sommeil" en y joignant les preuves, comme dit Allah (Gloire et Pureté à Lui) : {Et, la nuit, c'est Lui qui prend vos âmes} [\[1276\]](#), et Sa parole (exalté soit-Il) : {Allah reçoit les âmes au moment de leur mort ainsi que celles qui ne meurent pas au cours de leur sommeil. Il retient celles à qui Il a décrété la mort, tandis

qu'Il renvoie les autres jusqu'à un terme fixé}[1277]. Les deux dernières opinions sont plus prépondérantes que la première. En tous cas, ce qui est vrai selon les preuves et indices évidents, est que Jésus (paix sur lui) a été élevé au ciel encore vivant, et qu'il n'est pas mort mais il vit dans le ciel jusqu'à ce qu'il redescende sur terre à la fin des temps. Cependant, il remplira sa mission citée dans les hadiths authentiques rapportés de Mohammad, le Messenger d'Allah (ﷺ) et ensuite il mourra de la manière qui lui a été prescrite par Allah. Ainsi, on distingue que l'explication de "mettre fin à la vie" par "la mort" est une

opinion faible et peu probable, et supposant son authenticité, [\[1278\]](#)"mettre fin à la vie" veut dire que ce sera après sa redescente à la fin des temps, et c'est ce qui a été cité, dans le verset, avant l'élévation mais pour signaler ce qui arrivera plus tard, parce que la préposition "et" n'exige pas le respect de l'ordre, selon les Gens de science (**les Oulémas**), et qu'Allah nous assure le succès.

Quant à l'opinion qui prétend que Jésus (**Paix sur Lui**) a été tué ou bien crucifié, elle est évidemment rejetée et contredite par le Coran, de même pour l'opinion qui prétend qu'il n'a pas été élevé au ciel ou qu'il a émigré

au Kashmir où il a vécu longtemps et qu'il soit mort naturellement et qu'il ne redescendra pas avant l'Heure mais une personne qui lui ressemble viendra à sa place. Cette opinion est complètement fausse, et plus encore, elle constitue une imposture forgée vis-à-vis d'Allah (Pureté à Lui) et vis-à-vis de son Messenger ().

Jusqu'à maintenant, Jésus Christ n'est pas encore descendu sur terre, mais il y descendra, conformément à la parole du Messenger d'Allah (). On constate donc que, quiconque prétend que Jésus a été tué ou crucifié, ou bien qu'il a émigré au Kashmir où il serait mort d'une manière naturelle, et n'a pas été élevé au ciel, et quiconque

dit qu'il est déjà venu ou qu'un sosie de lui viendra, et qu'il ne redescendra pas du ciel, aura fabriqué un grand mensonge et aura menti sur Allah et Son Messenger (ﷺ), et par conséquent il sera jugé mécréant. Il doit s'en repentir auprès d'Allah. On doit lui montrer les preuves dans le Livre et dans la Sunna jusqu'à ce qu'il se repente et retourne à la Vérité, sinon il sera tué en tant que mécréant.

Les preuves sur ce qui vient d'être dit sont nombreuses et connues, parmi lesquelles la parole d'Allah (Gloire et Pureté à Lui) sur la question de Jésus (ʿAlaihi Al Sallam) dans la sourate d'An-Nisâ' : {Or, ils ne l'ont ni tué ni crucifié; mais ce n'était qu'un faux

semblant! Et ceux qui ont discuté sur son sujet sont vraiment dans l'incertitude: ils n'en ont aucune connaissance certaine, ils ne font que suivre des conjectures et ils ne l'ont certainement pas tué mais Allah l'a élevé vers Lui. Et Allah est Puissant et Sage} [1279], et parmi lesquelles il y a eu beaucoup de hadiths du Messenger d'Allah (ﷺ) qui a informé qu'à la fin des temps, un arbitre juste descendra pour tuer le faux-Messie : il détruira la croix, abattra le porc, mettra en place l'impôt de capitation et n'acceptera aucune religion autre que l'Islam. Ce sont des hadiths Motawâtir (hadith rapporté par un grand nombre de narrateur tout au

long de la chaîne de transmission ce qui écarte toute possibilité de mensonge), dont l'authenticité est prouvée et attribuée au Messenger d'Allah [1280]() et dont les ulémas de l'Islam sont unanimes pour l'accepter en toute confiance ainsi que les preuves qu'ils présentent. Ils les ont cités dans leurs livres sur les dogmes. Toute personne qui contredit ces hadiths en prétendant que ce sont des hadiths 'Ahâd (rapportés par un nombre restreint de personnes) qui ne prouvent rien, ou les interprète en disant que le but de ces hadiths est que les gens s'imprègnent, à la fin des temps, des qualités de Jésus christ (paix sur lui) telles que la miséricorde

et la sympathie, et qu'ils s'attachent à l'esprit, aux buts et à l'essence de la charia, et non pas à ses apparences. Cette prétention est évidemment fausse et contredit l'opinion des Imams de l'Islam, au point qu'elle s'oppose franchement aux hadiths motawâtir, et constitue une imposture contre la Charia musulmane glorieuse, une insolence odieuse contre l'Islam et le Messenger d'Allah (ﷺ), une soumission aux passions et une déviation de la voie de la Vérité et du bon chemin, ce qui ne peut-être effectué par une personne ayant une bonne connaissance de la Charia, une vraie confiance en ceux qui l'ont apportée, et un respect de ses

directives et de ses textes. Les propos selon lesquels les hadiths sur Jésus sont des hadiths 'Ahâd' (**incertains**), sont évidemment faux parce que ces hadiths sont très nombreux et rapportés dans les deux Sahîhs et dans les Sounan. Ces hadiths ont été rapportés dans différents recueils authentiques avec divers chaînes de transmissions et remplissent les conditions des hadiths Motawâtir. Alors comment, celui qui a la moindre compréhension de la Charia, peut-il les rejeter et ne pas s'y appuyer ? Si nous supposons que ce sont tous des hadiths "Ahâd" les informations citées par ces derniers ne sont pas toujours incertaines, car

les savants spécialisés dans l'authentification (**Tahqîq**) des hadiths affirment que s'ils sont rapportés par différentes manières et leurs chaînes de transmission sont authentiques et ne sont pas contredites par des éléments du même thème, ce sont des hadiths sur lesquels on peut s'appuyer. De la sorte, l'interrogateur et toute autre personne seront sûrs de la fausseté de cet argument et de la déviation de celui qui l'a prétendu vrai. Ce qui est pire encore que la fausseté et l'audace envers Allah (**Gloire et Pureté à Lui**) et son Messenger (ﷺ), c'est que son inventeur a associé le démenti des versets et des hadiths, et la non croyance aux

preuves sur la redescende de Jésus (paix sur lui), son juste arbitrage entre les gens, son assassinat du faux-Messie et les autres informations citées dans les hadiths. Il a de même ajouté à cela que le Messenger [1281]() qui est la personne la plus savante de la Charia musulmane, se penche vers la dissimulation et la falsification dans ses paroles et ses expressions, ce qui constitue une imposture et une tromperie envers la Oumma, et le Messenger d'Allah () doit être exempté de tout cela. Ces propos ressemblent à ceux des athées qui avaient attribué aux Messagers d'Allah (paix sur eux) l'illusion et la dissimulation pour le profit du public,

et non pas pour dire la vérité.
Cependant, les gens de science et de foi leur ont répondu et ont annulé leurs propos avec l'explication complète et les preuves évidentes. Nous demandons protection à Allah contre la déviation des coeurs, la confusion, les tromperies, les tentations et les incitations du diable, qu'Il nous protège ainsi que tous les musulmans de l'obéissance aux passions et au diable. Il a le pouvoir sur toute chose, il n'y a de force et de puissance qu'en Allah Le Sublime et Le Très grand. Nous souhaitons que, parmi tout ce qu'on a cité, l'interrogateur trouvera une preuve convaincante et claire. Louange à

Allah Seigneur de l'Univers, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur Son serviteur et Messenger Mohammad, sur sa famille et ses compagnons.

Avertissement contre la construction des mosquées au-dessus des tombes On m'a demandé s'il était permis de construire une mosquée au-dessus de l'endroit où se trouvent les gens de la Caverne ?

J'ai répondu en disant :

Au nom d'Allah, louange à Allah, et que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur le Messenger d'Allah:

J'ai lu ce qui a été édité dans le numéro trois de la revue de "La Ligue des Sciences Islamiques", au chapitre (les nouvelles des musulmans en un mois).

La Ligue des Sciences Islamiques au Royaume Hachémite de Jordanie compte bâtir une mosquée au-dessus de la caverne récemment découverte dans le village d'Ar-Rahîb. C'est là, où reposeraient les gens de la caverne mentionnés dans le Noble Coran.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 434)

[\[1282\]](#) Afin de conseiller les gens en cherchant la satisfaction d'Allah, j'ai

pensé à adresser un mot, dans la même revue, à "La Ligue des Sciences Islamiques" au Royaume Hachémite de Jordanie afin de la conseiller par rapport à son intention de construire une mosquée au-dessus de la dite caverne. Et, ce n'est que parce que l'édification des mosquées au-dessus des tombes des prophètes et des hommes vertueux ainsi que leurs monuments, est interdite par la Charia islamique, qui a déjà prévenu celui qui veut le faire et l'a menacé d'être maudit par Allah. C'est aussi parce que ce comportement relève de l'association à Allah (**Exalté soit-Il**) et montre un excès dans l'amour des prophètes et des hommes vertueux.

Ce qui arrive actuellement corrobore la vérité de la Charia et prouve qu'elle émane d'Allah (Gloire et Pureté à Lui). Cela constitue aussi un indice évident et un argument tranchant sur la sincérité du Messager d'Allah (ﷺ) dans le message qu'il a transmis d'Allah à la communauté musulmane. Si on observe la situation du monde islamique où se sont répandus polythéisme et exagération en matière de construction des mosquées au-dessus des mausolées, le fait de les glorifier, de les garnir, de les embellir et d'y placer des portiers, alors qu'il est connu que c'est l'un des moyens du polythéisme, la Charia a donc raison d'interdire et d'éviter de

construire ces mosquée au-dessus des mausolées.

Parmi les hadiths rapportés dans ce sujet, figure le hadith rapporté par les deux Cheikhs Al-Boukhârî et Mouslim (Qu'Allah leur accorde Sa Miséricorde), selon `A`îcha (qu'Allah soit satisfait d'elle) : le Messenger d'Allah a dit : « Allah maudit les Juifs et les Chrétiens, ils ont pris les tombes de leurs prophètes pour lieux de culte ». `A`îcha dit : ce qu'ils ont fait est interdit, sinon le Messenger d'Allah aurait pu honorer sa tombe mais il craignait qu'on la prenne pour mosquée. Dans les deux Sahîh, on a rapporté aussi, « qu' 'Omm Salama et 'Omm Habîba (qu'Allah soit satisfait

d'elles) ont évoqué devant le messager d'Allah une église qu'elles avaient vu en Abyssinie et les images qui se trouvaient là-bas, alors le **Messenger dit** : Ces gens là, lorsqu' un homme vertueux meurt chez eux, ils construisent sur sa tombe un lieu de culte, où ils affichent de telles images, ce sont, chez Allah, les pires des créatures ».

Dans le Sahîh de Mouslim, selon Djondob ibn `Abd-Allah (**Que la satisfaction d'Allah soit sur lui**) : j'ai entendu le Messenger d'Allah (), cinq jours avant sa mort, **dire** : « Je me dégage devant Allah d'avoir pris quelqu'un d'entre vous en tant que Khalîl (**ami intime**). Vraiment, Allah

m'a pris comme Khalîl, comme il avait pris Ibrahim comme Khalîl. Si j'avais pris quelqu'un de ma communauté comme ami intime, j'aurais pris Abou Bakr Prenez garde! Ceux qui vous ont précédés, faisaient des tombes de leur prophète des lieux de culte. Prenez garde! Ne prenez pas les tombes comme lieux de culte. Je vous interdis de le faire ».

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 435)

[\[1283\]](#) Les hadiths dans ce sujet sont nombreux. Les imams parmi les Oulémas des musulmans des quatre écoles juridiques et d'autres ont prouvé l'interdiction de construire les

mosquées au-dessus des tombes et ont empêché de le faire, suivant la manière d'être du Messenger (ﷺ), conseillant la Oumma, et l'avertissant de ne pas commettre les même péchés commis par les gens des nations précédentes, parmi les exagérateurs comme les Juifs, les Chrétiens et leurs semblables parmi les égarés de cette Oumma.

Ce que doit faire "La Ligue des Sciences Islamiques" en Jordanie et ce que doit faire les autres musulmans est de suivre la Sunna et la voie des imams, et d'avertir les gens de toute chose interdite par Allah (Qu'Il Soit Exalté) et son Messenger (ﷺ), ce qui mènera à la

réforme des serviteurs, à leur bonheur et à leur affranchissement ici-bas et dans l'au-delà. Il y a quelques personnes qui se sont attachées, dans ce sujet, à la parole d'Allah (**Exalté soit-Il**) sur l'histoire des gens de la Caverne qui dit : {Mais ceux qui l'emportèrent (**dans la discussion**) dirent: "Elevons sur eux un sanctuaire"}[\[1284\]](#).

La réponse est : qu'Allah (**Gloire et Pureté à Lui**) a informé que ce sont les présidents et les souverains de ce temps là qui ont dit cette parole, ça ne veut pas dire qu'Il est satisfait d'eux mais Il le dit pour montrer leur petitesse, et rejeter leur comportement; ce qui le prouve est

que le Messenger (ﷺ) qui avait reçu ce verset, lui le plus savant de sa signification, a interdit à sa Oumma d'édifier les mosquées au-dessus des tombes, l'a empêché et a maudit toute personne voulant le faire.

Si cela était permis, il ne l'aurait pas interdit si sérieusement au point de maudire celui qui le fait, et déclarer qu'il serait pour Allah (Exalté soit-Il), la pire des créatures, ce qui devrait satisfaire et persuader tout requérant de la Vérité. Supposons que cet acte avait été permis pour les nations qui nous ont précédés, il ne le serait tout de même pas pour nous car il ne faut pas suivre leur exemple, parce que notre Charia abroge toutes les

législations précédentes. Notre Messenger (ﷺ) est le dernier messenger, sa Charia est complète et globale, il nous a interdit de bâtir des mosquée au-dessus des tombes, alors nous ne pouvons pas le contredire, mais il faut le suivre et se tenir à ses enseignements et renoncer à tout ce qui le contredit comme actes hérités des anciennes lois, parce qu'il n'y a aucune charia aussi parfaite que celle d'Allah et aucun exemple n'est meilleur que celui du Messenger d'Allah (ﷺ).

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 436)

[1285] C'est à Allah de nous aider, nous et tous les musulmans, à persister sur sa religion et à s'attacher à la Charia de son Messenger Mohammad (ﷺ) dans les paroles et les actes, secrètement et ouvertement, et dans toutes les autres affaires jusqu'au jour du jugement dernier. Il est Audient et Proche. Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur Son serviteur et Messenger Mohammad, ainsi que sur sa famille, ses compagnons et tous ceux qui suivent leur guidée jusqu'au jour du jugement dernier.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 437)

[1286]Questions/Réponses

1 - La réponse à une question sur le bouddhisme :

Q: Y a-t-il un livre sacré pour le bouddhisme ?

La réponse : On ne connaît pas de livre divin pour les bouddhistes, mais leur jugement est celui des adorateurs des idoles. Si un parmi eux embrasse le judaïsme ou le christianisme ou le Mazdéisme, son jugement dépendra de la religion qu'il a embrassée.

2 - La réponse à une question sur la photographie :

Q: Est ce qu'il est permis pour l'homme de se photographier et

d'envoyer la photo à ses parents pour les fêtes et autres occasions?

R : Il y a beaucoup de hadiths rapportés par le Messenger d'Allah (ﷺ) sur l'interdiction de la photographie et la malédiction des photographes ainsi que ce qu'ils risquent comme châtiment. Donc, il est interdit au musulman de se photographier ou bien de photographier tout ce qui est doté d'une âme, sauf dans le cas d'une nécessité comme faire un passeport, une carte d'identité, etc. Puisse Allah restaurer la situation des musulmans, et attribuer le succès aux dirigeants afin qu'ils se tiennent à la Charia musulmane et évitent tout ce qui s'y oppose, Il est le Meilleur à qui l'on

puisse demander. Et c'est Allah qui accorde le succès.

3 - La réponse à une question sur le fait d'insulter la religion et le Seigneur :

De `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz à l'attention de notre frère jaloux (pour sa religion), qui souhaite qu'Allah le préserve du péché et de l'égarement, Amin.

Que la paix d'Allah, Sa Miséricorde et Ses bénédictions soient sur toi :

J'ai lu ta question qui cite qu'une femme déclare que son époux insulte la religion et le Seigneur, etc.

(Numéro de la partie: 1, Numéro de la page: 438)

[\[1287\]](#)La réponse : Le fait d'insulter la religion et le Seigneur (**Exalté soit-Il**) constitue une grave mécréance selon l'unanimité des gens de science. En ce qui concerne la certitude que cela a été commis par l'époux ou pas, et que par conséquent on juge de le séparer de sa femme ou pas, tout cela relève de l'autorité du tribunal.

Qu'Allah guide tout le monde vers Satisfaction, et que la Paix, la Miséricorde et les Bénédiction d'Allah soient sur vous.

4 - La réponse à une question sur les chansons :

La question : Nous vous avons précédemment demandé des renseignements sur le jugement de l'écoute des chansons, vous avez répondu en disant que l'écoute des chansons impudentes était illicite. Cependant que sera l'avis religieux sur l'écoute du chant religieux, national ainsi que les chansons pour les enfants et les anniversaires, sachant qu'elles sont toujours accompagnées d'une musique que ce soit à la radio ou à la télévision ?

La réponse : La musique est complètement illicite, et il n'est pas

permis d'écouter une chanson accompagnée d'une musique. Quant aux anniversaires, c'est une innovation dans la religion, il est interdit d'y assister et d'y participer selon la parole d'Allah (**Gloire à Lui**) : {Et, parmi les hommes, il est (**quelqu'un**) qui, dénué de science, achète de plaisants discours pour égarer hors du chemin d'Allah} [\[1288\]](#) le verset 6 de la sourate Louqmân. La plupart des exégètes ont dit que (**plaisants discours**) signifie : les chants y compris la musique. `Abd-Allah ibn Mas'oud (**qu'Allah soit satisfait de lui**) dit : Le chant fait pousser l'hypocrisie dans les coeurs de la

même manière que l'eau fait pousser la plante, et dans le Sahîh d' Al-Boukhârî, selon le Prophète () qui a dit : « Il sera parmi ma Oumma, des gens qui prennent pour licite : l'interdit, la soie, le vin et les instruments de musique ». L'interdit : c'est l'illicite, la soie : c'est déjà connu, le vin : est tout ce qui est enivrant et les instruments de musique : c'est le chant en plus des instruments de musique. Dans les deux Sahîhs, selon `A'îcha (qu'Allah soit satisfait d'elle), le Prophète () a dit : « Celui qui innovera dans notre religion des choses qui n'en font pas partie, qu'on le lui rejette ».

La célébration des anniversaires est une innovation : parce que le Messager (ﷺ) ne l'a jamais fait, ni recommandé, lui qui est la meilleure personne à conseiller et à connaître la Charia d'Allah. Et ses Compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux)

[\[1289\]](#) ne l'on pas fait alors qu'ils sont les plus aimants du Prophète (ﷺ), et les plus soucieux de suivre sa Sunna, si cela était un bien, ils auraient été les premiers à le faire. Les preuves sur cette question sont nombreuses. C'est l'aide d'Allah qu'il faut demander, il n'y a de force et de puissance qu'en Allah, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur notre Prophète

Mohammad, sur sa famille et ses compagnons.

5 - La réponse à une question sur "L'Adhân" (le premier appel à la prière) et "l'Iqâma" (second appel à la prière) accomplis auprès des tombes :

Q : Quel est l'avis religieux sur celui qui prononce "L'Adhân" (premier appel à la prière) et "l'Iqâma" (second appel à la prière) dans la tombe du mort lors de son enterrement?

R : Sans doute cela constitue une innovation dans la religion pour laquelle Allah n'a fait descendre aucune preuve, parce que cela n'a été rapporté ni par le Messenger d'Allah () ni par ses Compagnons (qu'Allah soit

satisfait d'eux). Tout le bien réside dans le suivi de de leur voie, comme Allah (exalté soit-Il) dit : {Les tout premiers (croyants) parmi les Emigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agréé, et ils L'agrément} [\[1290\]](#). Le verset 100 de la sourate At-Tawba. De même, le Prophète () a dit : « Celui qui innovera dans notre religion des choses qui n'en font pas partie, qu'on le lui rejett ». Dans une autre version du hadith, il a dit () : « Tout acte non conforme a nos enseignements est à rejeter », et il a dit () : « La pire des choses est toute innovation (en matière de la religion) et toute

innovation est source d'égarement » rapporté par Mouslim dans son Sahîhdu hadith de Djâbir (qu'Allah soit satisfait de lui), et que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur notre Prophète Mohammad, sur sa famille et ses compagnons.

6 - La réponse à une question concernant la prière pour le Prophète () après "l'Adhân" (l'appel à la prière) :

Q : Certaines personnes chez nous en Jordanie et dans d'autres pays répètent les paroles du Muezzin lors de l'Adhân (l'appel à la prière) telles que "O Allah, prie sur notre maître Mohammad, sur sa famille et sur ses

compagnons." Cela est-il permis? Et quel est l'avis religieux sur cela ?

R : Cette question est à analyser en détails, si le Muezzin le dit à voix basse alors c'est légitime au Muezzin et aux autres personnes qui répondent au Muezzin de le dire, parce que le Prophète () a dit : « Lorsque vous entendez le Muezzin (appeler à la prière), dites comme il dit, ensuite priez sur moi, quiconque prie pour moi une fois, [\[1291\]](#) Allah priera sur lui dix fois, puis demandez à Allah Al-Wasîla, qui est un degré éminent au Paradis qui ne sera attribué qu'à un seul Serviteur, je souhaite que je sois ce Serviteur, or celui qui demande à Allah de m'attribuer Al-Wasîla, je

serai son intercesseur ». Rapporté par Mouslim dans son Sahîh. De même, Al-Boukhârî a rapporté dans son Sahîh, selon Djâbir ibn 'Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) que le Messenger d'Allah () a dit : « Celui qui dit lorsqu'il entend l'appel à la prière : "O Allah, Seigneur de cet appel parfait et de cette prière qu'on va accomplir, accorde à Mohammad Al-Wassîla (une position éminente dans l'Au-delà réservée à une seule créature) et l'éminence et ressuscite-le à la position suprême que Tu lui as promise," jouira de mon intercession auprès d'Allah le Jour du Jugement Dernier ». Mais si le Muezzin dit cela à haute voix de la même manière qu'il

profère "l'Adhân" (premier appel à la prière), alors cela sera considéré comme une innovation dans la religion parce qu'il suggère que cela fait partie de "l'Adhân" (premier appel à la prière). Le rajout à "l'Adhân" est interdit, parce que ce dernier se termine par l'attestation : "Il n'y a de divinité à part Allah", alors il n'est pas permis d'en ajouter quelques mots. Si le rajout était un bien, alors les premiers musulmans vertueux auraient été les premiers à le faire, et le Prophète () l'aurait appris et permis à sa Oumma, il a dit () : « Tout acte non conforme a nos enseignements est à rejeter » rapporté par Mouslim dans son Sahîh, tandis

que son origine dans les deux Sahîh provient du hadith de `A'îcha (qu'Allah soit satisfait d'elle). Je demande à Allah (Gloire et Pureté à Lui) de nous pourvoir tous ainsi que nos frères, d'une compréhension accrue de Sa religion, de nous attribuer l'endurance dans Sa religion, Il est Audient et Proche. Et que la paix, la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient sur vous.

7. La réponse sur la prononciation du takbîr (dire: Allah est Le Plus Grand) depuis la sourate Ad-Douha jusqu'à la fin du Coran :

Q: Prononcer le "Takbîr" (la formule "Allahou Akbar": Allah est le Plus

Grand) de la sourate Ad-Douha jusqu'à la fin du Coran, est-il prouvé par la Sunna?

R: Il n'est pas prouvé que le Prophète () l'ait fait, comme l'a exposé clairement l'érudit Ibn Kathîr (**Qu'Allah lui fasse miséricorde**) au début de son Exégèse de la sourate Ad-Douha. Cependant, il est devenu habituel chez certains récitants de le faire, suivant un hadith faible (**da`îf**), rapporté dans ce sens. Il faut délaissé cela, car les actes d'adoration ne peuvent pas être affirmés par des hadiths faibles, qu'Allah vous accorde la réussite.

(**Numéro de la partie: 1**, **Numéro de**

la page: 441)

[\[1292\]](#)8- La réponse à la question au sujet de l'invocation lors du partage des aumônes:

Q: Notre question porte sur des gens qui se réunissent et partagent des aumônes, en posant les mains sur la somme en question, [l'un d'entre eux fait des invocations pour le donateur et le reste du groupe répète à haute voix : "Amen"](#). Quel est l'avis religieux sur cela?

R: Cette manière de faire est inadmissible car c'est une innovation dans la religion. Quant à l'invocation pour le donateur, sans mettre les

mains sur l'argent de l'aumône et sans se réunir pour faire des supplications à haute voix comme il a été décrit, est légiféré suivant cette parole du Prophète () : « Celui qui vous fait du bien récompensez-le, si vous ne disposez pas de quoi le faire, faites des invocations en sa faveur jusqu'à ce que vous estimiez l'avoir récompensé » Rapporté par Abou Dâwoud et An-Nasâ'î, avec une chaîne de transmission authentique. Qu'Allah vous accorde la réussite.

9 - La réponse à la question de ceux qui prétendent faire des miracles et avoir des pouvoirs extraordinaires:

De `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah
ibn Bâz à l'attention du cher frère,
que la paix, la miséricorde et les
bénédiction d'Allah soient sur vous,
[après ce préambule :](#)

Dans votre lettre datée le 25/9/1973
où vous demandez notre assistance
pour vous aider à venir à Médine,
vous avez ajouté une supplication
présumée antique et bénite pour que
nous obtenions le pouvoir prodigieux
et miraculeux que Le Seigneur,
L'Exalté, accorde à Ses fidèles
serviteurs croyants. Vous avez
mentionné que cette supplication est
tellement influente que si elle était
récitée sur un feu elle pourrait
l'éteindre et si elle était récitée sur

l'eau courante, elle l'aurait rendue stagnante.

Je vous informe que cette supplication ne fait pas partie de la tradition authentique et elle n'a aucune origine selon ce que nous connaissons et elle comprend le fait de prendre des intermédiaires autres qu'Allah et cela est prohibé. Mais ce qui est licite est d'invoquer Allah par Ses Noms, **comme le Très Haut le dit: {C'est à Allah qu'appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces noms}** [\[1293\]](#), [\[1294\]](#) et par l'intermédiaire de bonnes actions primées par la croyance en l'unicité d'Allah. Et les meilleures supplications sont les invocations

prophétiques que le Messenger d'Allah faisait, et non celles que les gens ont innové telle que l'invocation que vous avez mentionnée. Il vaut mieux pour vous d'apprendre votre religion et de poser vos questions aux gens de Science et de clairvoyance, pour éviter tout ce qui contredit le chemin du Messenger d'Allah ().

D'autre part, en ce qui concerne votre désir de visiter Médine malgré votre faible situation financière, vous devez vous attacher à la piété quelque soit le lieu où vous vous trouviez et Allah n'a ordonné le pèlerinage que pour ceux qui en ont les moyens, **comme le Très Haut l'a dit: {Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui**

ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison} [\[1295\]](#).

Vous êtes donc excusés. Et lorsqu'Allah vous enrichira, partez vers les Lieux Saints. Sinon, sachez qu'Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. Et que la paix, la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient sur vous.

10 - La réponse à la question sur l'abattage des chameaux et des moutons

Q: Pour régler un différend entre deux tribus ou deux personnes, le cheikh d'une tribu propose que celui qui a tort, doit pour se racheter, abattre et égorger des chameaux ou

des moutons pour celui qui a raison, cela est-il légal?

R: Ce qui nous semble juste, est que la Loi Islamique prouve que ceci est illicite et cela pour plusieurs raisons.

Premièrement: Ces manières font partie de la tradition préislamique. Le Prophète () a clairement cité: « Pas d'abatage (au nom d'une divinité autre qu'Allah) en Islam ».

Deuxièmement: Ce geste insinue la glorification de la personne qui a raison et le rapprochement à son égard par cette offrande. Ainsi on peut comparer ces gestes à ceux des polythéistes comme l'immolation pour autre qu'Allah. Le cas s'applique

également sur ceux qui abattent des bestiaux pour accueillir des notables. Certains savants ont comparé ce geste aux immolations pour autre qu'Allah, et cela n'est pas permis car cela est du polythéisme, suivant la parole d'Allah (Exalté soit-Il): {Dis: «En vérité, ma Salât, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. A Lui nul associé! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre.»} [\[1296\]](#). [\[1297\]](#) L'abattage fait partie des cultes d'adoration, Allah l'a même comparé à la prière tellement ce culte a de la valeur. Et cela prouve donc qu'il doit être fait pour la Gloire d'Allah Seul, comme la

prière est pour Lui Seul. Selon cette parole d'Allah (Exalté soit-Il): {Nous t'avons certes, accordé l'Abondance. Accomplis la Salât pour ton Seigneur et sacrifie} [\[1298\]](#). Le Prophète (ﷺ) a également cité: « Allah maudit celui qui immole pour autre entité qu'Allah (Exalté Soit-Il) ».

Troisièmement: Cet acte est similaire aux actes de culte pratiqués par les idolâtres à l'époque préislamique. Allah nous a mis en garde contre tout geste semblable: {Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une

foi ferme?}[1299]. Cela est semblable aux actes des adorateurs des morts, des arbres, des pierres, comme ce qu'on a précédemment mentionné.

Il est impératif de délaisser ces actes et d'adopter les lois et les autres manières de réconciliation préconisées par la loi islamique décrétée par Le Seigneur et cela nous est largement suffisant, et Allah est le Garant du succès.

Fin de la première partie, la deuxième partie portera sur l'unicité d'Allah, quelques fatwas et divers articles s'y rapportant.

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[1\]](#)
de la page: 5

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[2\]](#)
de la page: 6

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[3\]](#)
de la page: 7

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[4\]](#)
de la page: 9

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[5\]](#)
de la page: 10

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[6\]](#)
de la page: 11

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[7\]](#)
de la page: 12

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[8\]](#)
de la page: 13

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[9\]](#)
Verset 5

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[10\]](#)
Verset 65

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[11\]](#)
177

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[12\]](#)
de la page: 14

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[13\]](#)
285

Les femmes (An-Nisâ')' 4: [\[14\]](#)
Verset 136

Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: [\[15\]](#)

Verset 70

Qui éparpillent (Adh-Dhâriyât) [\[16\]](#)

51: Verset 56, 57, 58

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[17\]](#)

21,22

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[18\]](#)

de la page: 15

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[19\]](#)

Verset 36

Les Prophètes (Al-‘Anbiyâ’) 21: [\[20\]](#)

Verset 25

Hoûd 11: Verset 1, 2 [\[21\]](#)

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[22\]](#)

Verset 2, 3

Le voyage nocturne (Al-'Isrâ') [\[23\]](#)

17: Verset 23

Le pardonneur (Ghâfir) 40: [\[24\]](#)

Verset 14

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[25\]](#)

de la page: 16

Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: [\[26\]](#)

Verset 62

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[27\]](#)

Verset 62

Al-A'râf 7: Verset 54 [\[28\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[29\]](#)

de la page: 17

: La consultation (Ach-Choûrâ) [\[30\]](#)

42: Verset 11

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[31\]](#)

Verset 74

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[32\]](#)
de la page: 18

Les Prophètes (Al-‘Anbiyâ’) 21: [\[33\]](#)

Verset 18

Le discernement (Al-Fourqân) [\[34\]](#)

25: Verset 33

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[35\]](#)
de la page: 19

Al-A’râf 7: Verset 54 [\[36\]](#)

Les Prophètes (Al-‘Anbiyâ’) 21: [\[37\]](#)

Verset 26, 27, 28

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[38\]](#)
de la page: 20

Le fer (Al-Hadîd) 57: Verset 25 [\[39\]](#)

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[40\]](#)
213

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[41\]](#)
Verset 155

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[42\]](#)
Verset 89

Al-A'râf 7: Verset 158 [\[43\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[44\]](#)
de la page: 21

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[45\]](#)
Verset 36

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[46\]](#)
Verset 165

Les coalisés (Al-‘Ahzâb) 33: [\[47\]](#)

Verset 40

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[48\]](#)

de la page: 22

Le butin (Al-‘Anfâl) 8: Verset [\[49\]](#)

75

Le divorce (At-Talâq) 65: Verset [\[50\]](#)

12

(Qâf) 50: Verset 4 [\[51\]](#)

(Yâ-sîn) 36: Verset 12 [\[52\]](#)

Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: [\[53\]](#)

Verset 70

Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: [\[54\]](#)

Verset 18

(Yâ-sîn) 36: Verset 82 [\[55\]](#)

L'obscuricissement (At-Takwîr) [\[56\]](#)

81: Verset 29

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[57\]](#)

Verset 62

Le Créateur (Fâtîr) 35: Verset 3 [\[58\]](#)

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[59\]](#)

[de la page: 23](#)

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[60\]](#)

Verset 48

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[61\]](#)

[de la page: 24](#)

(Sâd) 38: Verset 5 [\[62\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[63\]](#)
de la page: 25

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 18 [\[64\]](#)

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[65\]](#)
Verset 3

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 18 [\[66\]](#)

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 18 [\[67\]](#)

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[68\]](#)
Verset 3

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[69\]](#)
Verset 3

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[70\]](#)
de la page: 26

L'araignée (Al-'Ankabût) 29: [\[71\]](#)

Verset 65

L'ornement (Az-Zoukhrouf) 43: [\[72\]](#)

Verset 87

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 31 [\[73\]](#)

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[74\]](#)
[de la page: 27](#)

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[75\]](#)
[de la page: 28](#)

L'exode (Al-Hachr) 59: Verset [\[76\]](#)
18

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[77\]](#)
[de la page: 29](#)

La voyage nocturne (Al-'Isrâ') [\[78\]](#)
17: Verset 9

Les versets détaillés (Foussilat) [\[79\]](#)

41: Verset 44

(Sâd) 38: Verset 29 [\[80\]](#)

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[81\]](#)

Verset 19

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[82\]](#)

de la page: 30

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[83\]](#)

Verset 44

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[84\]](#)

Verset 64

Qui éparpillent (Adh-Dhâriyât) [\[85\]](#)

51: Verset 56

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[86\]](#)

de la page: 31

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[87\]](#)
29

L'agenouillée (Al-Jâthiya) 45: [\[88\]](#)
Verset 13

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[89\]](#)
Verset 36

Les Prophètes (Al-‘Anbiyâ’) 21: [\[90\]](#)
Verset 25

L'ornement (Az-Zoukhrouf) 43: [\[91\]](#)
Verset 45

La voyage nocturne (Al-‘Isrâ’) [\[92\]](#)
17: Verset 23

Prologue (Al-Fâtiha) 1: Verset 5 [\[93\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[94\]](#)
de la page: 32

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[95\]](#)

Verset 88

Le discernement (Al-Fourqân) [\[96\]](#)

25: Verset 23

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[97\]](#)

Verset 65

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[98\]](#)

de la page: 33

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[99\]](#)

de la page: 34

L'ornement (Az-Zoukhrouf) 43: [\[100\]](#)

Verset 87

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[101\]](#)

de la page: 35

Loqman (Louqmân) 31: Verset [\[102\]](#)
25

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 31 [\[103\]](#)

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 18 [\[104\]](#)

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 18 [\[105\]](#)

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[106\]](#)
Verset 2

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[107\]](#)
Verset 3

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 18 [\[108\]](#)

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[109\]](#)
[de la page: 36](#)

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 18 [\[110\]](#)

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[111\]](#)

Verset 3

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[112\]](#)
de la page: 37

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 31 [\[113\]](#)

La discussion (Al-Moujâdala) [\[114\]](#)

58: Verset 19

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[115\]](#)

18

Al-A'râf 7: Verset 179 [\[116\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[117\]](#)

de la page: 38

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[118\]](#)

42: Verset 11

Le monothéisme pur (Al- [\[119\]](#)
'Ikhlâs) 112: Verset 1, 2, 3, 4

Le tonnerre (Ar-Ra'd) 13: [\[120\]](#)
Verset 30

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[121\]](#)
de la page: 39

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[122\]](#)
163

La voyage nocturne (Al-'Isrâ') [\[123\]](#)
17: Verset 23

Prologue (Al-Fâtiha) 1: Verset [\[124\]](#)
5

La preuve (Al-Bayyina) 98: [\[125\]](#)
Verset 5

Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: [\[126\]](#)

Verset 62

Loqman (Louqmân) 31: Verset [\[127\]](#)

30

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[128\]](#)

de la page: 40

Le monothéisme pur (Al- [\[129\]](#)

'Ikhlâs) 112: Verset 1-5

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[130\]](#)

Verset 74

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[131\]](#)

42: Verset 11

(Sâd) 38: Verset 5 [\[132\]](#)

Les rangés (As-Sâffât) 37: [\[133\]](#)

Verset 36

Les rangés (As-Sâffât) 37: [\[134\]](#)

Verset 35, 36

Les rangés (As-Sâffât) 37: [\[135\]](#)

Verset 37

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[136\]](#)

de la page: 41

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[137\]](#)

Verset 48

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[138\]](#)

Verset 88

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[139\]](#)

Verset 72

Al-A'râf 7: Verset 30 [\[140\]](#)

La caverne (Al-kahf) 18: [\[141\]](#)

Verset 103, 104

Le discernement (Al-Fourqân) [\[142\]](#)

25: Verset 44

Al-A'râf 7: Verset 179 [\[143\]](#)

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[144\]](#)
de la page: 42

Le pardonneur (Ghâfir) 40: [\[145\]](#)

Verset 14

Les djinns (Al-Jinn) 72: Verset [\[146\]](#)

18

Jonas (Yoûnous) 10: Verset [\[147\]](#)

106

Le Créateur (Fâtir) 35: Verset [\[148\]](#)

13, 14

Les croyants (Al-Mou'minoûn) [\[149\]](#)

23: Verset 117

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[150\]](#)
de la page: 43

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[151\]](#)
de la page: 44

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[152\]](#)
Verset 65, 66

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[153\]](#)
de la page: 45

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[154\]](#)
22

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[155\]](#)
de la page: 46

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[156\]](#)
Verset 142, 143

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[157\]](#)
de la page: 47

Les bestiaux (Al-‘An’âm) 6: [\[158\]](#)
Verset 88

La table servie (Al Mâ’ida) 5: [\[159\]](#)
Verset 72

Les femmes (An-Nisâ’) 4: [\[160\]](#)
Verset 48

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[161\]](#)
de la page: 48

Les bestiaux (Al-‘An’âm) 6: [\[162\]](#)
Verset 88

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[163\]](#)
de la page: 49

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[164\]](#)
de la page: 50

Le voyage nocturne (Al-‘Isrâ’) [\[165\]](#)
17: Verset 15

Les bestiaux (Al-‘An’âm) 6: [\[166\]](#)
Verset 19

Abraham (‘Ibrâhîm) 14: Verset [\[167\]](#)
52

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[168\]](#)
de la page: 51

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[169\]](#)
de la page: 52

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[170\]](#)
de la page: 53

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[171\]](#)
173

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[172\]](#)
Verset 89

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[173\]](#)
de la page: 54

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[174\]](#)
de la page: 55

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[175\]](#)
Verset 125

L'araignée (Al-'Ankaboût) 29: [\[176\]](#)
Verset 46

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[177\]](#)
de la page: 56

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[178\]](#)
de la page: 57

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[179\]](#)
42: Verset 11

Le fer (Al-Hadîd) 57: Verset 3 [\[180\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[181\]](#)
de la page: 58

L'araignée (Al-'Ankaboût) 29: [\[182\]](#)
Verset 1, 2, 3

(Mouhammad) 47: Verset 31 [\[183\]](#)

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[184\]](#)
Verset 121

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[185\]](#)
Verset 112, 113

Le divorce (At-Talâq) 65: [\[186\]](#)

Verset 12

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[187\]](#)
de la page: 59

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[188\]](#)

Verset 89

Le discernement (Al-Fourqân) [\[189\]](#)

25: Verset 33

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[190\]](#)
de la page: 60

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[191\]](#)
de la page: 61

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[192\]](#)
de la page: 62

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[193\]](#)
de la page: 63

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[194\]](#)
de la page: 64

La famille d’Imran ('Al – [\[195\]](#)
'Imrân) 3: Verset 190

Qui éparpillent ([Adh-Dhâriyât](#)) [\[196\]](#)
51: Verset 20, 21

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[197\]](#)
de la page: 65

Les versets détaillés ([Foussilat](#)) [\[198\]](#)
41: Verset 36

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[199\]](#)
de la page: 66

Le pardonneur (Ghâfir) 40: [\[200\]](#)

Verset 60

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[201\]](#)

de la page: 67

Al-A'râf 7: Verset 54, 55, 56 [\[202\]](#)

Qui éparpillent (Adh-Dhâriyât) [\[203\]](#)

51: Verset 56

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[204\]](#)

de la page: 68

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[205\]](#)

21

Le voyage nocturne (Al-'Isrâ') [\[206\]](#)

17: Verset 23

La preuve (Al-Bayyina) 98: [\[207\]](#)

Verset 5

L'exode (Al-Hachr) 59: Verset [\[208\]](#)

7

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[209\]](#)

Verset 59

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[210\]](#)

Verset 80

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[211\]](#)

Verset 36

Les Prophètes (Al-'Anbiyâ') [\[212\]](#)

21: Verset 25

Hoûd 11: Verset 1, 2 [\[213\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[214\]](#)

de la page: 69

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[215\]](#)

de la page: 70

Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: [\[216\]](#)

Verset 40, 41

Le tonnerre (Ar-Ra'd) 13: [\[217\]](#)

Verset 11

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[218\]](#)

de la page: 71

Les romains (Ar-Roûm) 30: [\[219\]](#)

Verset 47

La lumière (An-Noûr) 24: [\[220\]](#)

Verset 55

Le pardonneur (Ghâfir) 40: [\[221\]](#)

Verset 51, 52

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[222\]](#)

de la page: 72

Qui éparpillent (Adh-Dhâriyât) [\[223\]](#)

51: Verset 55

La famille d'Imran ('Al – [\[224\]](#)

'Imrân) 3: Verset 187

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[225\]](#)

de la page: 73

Qui éparpillent (Adh-Dhâriyât) [\[226\]](#)

51: Verset 56

Le voyage nocturne (Al-'Isrâ') [\[227\]](#)

17: Verset 23

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[228\]](#)

Verset 36

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[229\]](#)

Verset 65

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[230\]](#)

Verset 50

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[231\]](#)
de la page: 74

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[232\]](#)

Verset 36

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[233\]](#)

Verset 60

Al-A'râf 7: Verset 54 [\[234\]](#)

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[235\]](#)

Verset 31

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[236\]](#)
de la page: 75

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[237\]](#)

Verset 31

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[238\]](#)

Verset 31

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[239\]](#)

Verset 44

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[240\]](#)

Verset 45

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[241\]](#)

Verset 47

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[242\]](#)

de la page: 76

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[243\]](#)

Verset 49, 50

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[244\]](#)

Verset 49

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[245\]](#)

Verset 48

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[246\]](#)

Verset 49

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[247\]](#)

Verset 49

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[248\]](#)

Verset 49

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[249\]](#)
[de la page: 77](#)

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[250\]](#)

Verset 50

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[251\]](#)

Verset 50

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[252\]](#)

Verset 50

La lumière (An-Noûr) 24: [\[253\]](#)

Verset 63

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[254\]](#)

Verset 65

Al-A'râf 7: Verset 3 [\[255\]](#)

Les coalisés (Al-'Ahzâb) 33: [\[256\]](#)

Verset 36

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[257\]](#)

de la page: 78

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[258\]](#)

Verset 58, 59

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[259\]](#)

de la page: 79

Tâ-hâ 20: Verset 124-126 [\[260\]](#)

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[261\]](#)
de la page: 80

L'ornement (Az-Zoukhrouf) [\[262\]](#)
43: Verset 44

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[263\]](#)
de la page: 81

Joseph (Youûsouf) 12: Verset 40 [\[264\]](#)

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[265\]](#)
de la page: 82

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[266\]](#)
de la page: 83

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[267\]](#)
Verset 51

Le tonnerre (Ar-Ra'd) 13: [\[268\]](#)

Verset 11

Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: [\[269\]](#)

Verset 46

La famille d'Imran ('Al – [\[270\]](#)

'Imrân) 3: Verset 8

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[271\]](#)

de la page: 84

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[272\]](#)

de la page: 85

La lumière (An-Noûr) 24: [\[273\]](#)

Verset 11{

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[274\]](#)

de la page: 86

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[275\]](#)
de la page: 87

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[276\]](#)
de la page: 88

Jonas ([Yoûnous](#)) 10: Verset 1 [\[277\]](#)

Hoûd 11: Verset 1 [\[278\]](#)

Loqman ([Louqmân](#)) 31: Verset [\[279\]](#)
1, 2

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[280\]](#)
de la page: 89

La vache ([Al-Baqara](#)) 2: Verset [\[281\]](#)
213

La famille d’Imran ([‘Al – \[282\]](#)
[‘Imrân](#)) 3: Verset 23

Joseph (Yoûsouf) 12: Verset 1, [\[283\]](#)
2, 3

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[284\]](#)
Verset 23

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[285\]](#)
de la page: 90

Les versets détaillés (Foussilat) [\[286\]](#)
41: Verset 2

Les poètes (Ach-Chou'arâ') 26: [\[287\]](#)
Verset 192, 193

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[288\]](#)
Verset 92

Al-Hijr 15: Verset 9 [\[289\]](#)

Les versets détaillés (Foussilat) [\[290\]](#)
41: Verset 41, 42

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[291\]](#)
Verset 32

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[292\]](#)
Verset 93

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[293\]](#)
Verset 65, 66

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[294\]](#)
[de la page: 91](#)

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[295\]](#)
Verset 65, 66

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[296\]](#)
Verset 65, 66

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[297\]](#)
[de la page: 92](#)

Les versets détaillés (Foussilat) [\[298\]](#)

41: Verset 41, 42

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[299\]](#)
de la page: 93

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[300\]](#)
de la page: 94

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[301\]](#)
de la page: 95

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[302\]](#)
Verset 51

Le tonnerre (Ar-Ra'd) 13: [\[303\]](#)
Verset 11

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[304\]](#)
de la page: 96

Hoûd 11: Verset 1 [\[305\]](#)

Les versets détaillés (Foussilat) [\[306\]](#)

41: Verset 41, 42

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[307\]](#)

Verset 82

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[308\]](#)

de la page: 97

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[309\]](#)

Verset 115

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[310\]](#)

Verset 33

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[311\]](#)

Verset 51

Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: [\[312\]](#)

Verset 70

Le fer (Al-Hadîd) 57: Verset 22 [\[313\]](#)

La nuit (Al-Layl) 92: Verset 5- [\[314\]](#)
10

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[315\]](#)
de la page: 98

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[316\]](#)
Verset 62

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[317\]](#)
Verset 35

L'obscuricissement (At- [\[318\]](#)
Takwîr) 81: Verset 28, 29

Le divorce (At-Talâq) 65: [\[319\]](#)
Verset 12

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[320\]](#)
de la page: 99

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[321\]](#)

Verset 8

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[322\]](#)

Verset 132

La lumière (An-Noûr) 24: [\[323\]](#)

Verset 30

Les croyants (Al-Mou'minoûn) [\[324\]](#)

23: Verset 1-4

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[325\]](#)

254

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[326\]](#)

Verset 142

Le revêtu d'un manteau (Al- [\[327\]](#)

Mouddaththir) 74: Verset 54-56

L'obscuricissement (At- [\[328\]](#)
Takwîr) 81: Verset 29

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[329\]](#)
de la page: 100

L'homme (Al-'Insân) 76: Verset [\[330\]](#)
29-31

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[331\]](#)
Verset 51

Le tonnerre (Ar-Ra'd) 13: [\[332\]](#)
Verset 11

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[333\]](#)
155-157

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[334\]](#)
Verset 105

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[335\]](#)
de la page: 101

(Mouhammad) 47: Verset 7 [\[336\]](#)

Les romains (Ar-Roûm) 30: [\[337\]](#)
Verset 47

Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: [\[338\]](#)
Verset 40, 41

Hoûd 11: Verset 49 [\[339\]](#)

Le tonnerre (Ar-Ra'd) 13: [\[340\]](#)
Verset 11

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[341\]](#)
de la page: 102

Le butin (Al-'Anfâl) 8: Verset [\[342\]](#)
53

La famille d'Imran ('Al – [\[343\]](#)
'Imrân) 3: Verset 165

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[344\]](#)
[de la page:](#) 103

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[345\]](#)
42: Verset 30

Le fer (Al-Hadîd) 57: Verset 22 [\[346\]](#)

Le tonnerre (Ar-Ra'd) 13: [\[347\]](#)
Verset 11

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[348\]](#)
Verset 51

(Mouhammad) 47: Verset 31 [\[349\]](#)

La famille d'Imran ('Al – [\[350\]](#)
'Imrân) 3: Verset 142

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[351\]](#)
de la page: 104

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[352\]](#)
Verset 136

La grande perte (At- [\[353\]](#)
Taghâboun) 64: Verset 8

Al-A'râf 7 : Verset 3 [\[354\]](#)

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[355\]](#)
285

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[356\]](#)
1-5

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[357\]](#)
de la page: 105

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[358\]](#)
Verset 150, 151

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[359\]](#)
85

Les versets détaillés (Foussilat) [\[360\]](#)
41: Verset 42

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[361\]](#)
Verset 87

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[362\]](#)
Verset 122

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[363\]](#)
Verset 23

Joseph (Yôûsouf) 12: Verset 3 [\[364\]](#)

Al-Hijr 15 : Verset 9 [\[365\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[366\]](#)
de la page: 106

Les versets détaillés (Foussilat) [\[367\]](#)

41: Verset 41, 42

Le butin (Al-‘Anfâl) 8: Verset [\[368\]](#)

75

Le divorce (At-Talâq) 65: [\[369\]](#)

Verset 12

Les coalisés (Al-‘Ahzâb) 33: [\[370\]](#)

Verset 45, 46

La plume (Al-Qalam) 68: [\[371\]](#)

Verset 4

L'étoile (An-Najm) 53: Verset [\[372\]](#)

1-4

Qui montre la vérité (Al- [\[373\]](#)

Hâqqa) 69: Verset 44-47

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[374\]](#)
de la page: 107

(Sâd) 38: Verset 29 [\[375\]](#)

(Mouhammad) 47: Verset 24 [\[376\]](#)

(Yâ-sîn) 36: Verset 82 [\[377\]](#)

La caverne (Al-kahf) 18: [\[378\]](#)
Verset 45

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[379\]](#)
de la page: 108

Al-A'râf 7: Verset 117-122 [\[380\]](#)

La prosternation (As-Sajda) 32: [\[381\]](#)
Verset 6-8

Les croyants (Al-Mou'minoûn) [\[382\]](#)
23: Verset 12-14

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[383\]](#)
de la page: 109

Qui éparpillent (Adh-Dhâriyât) [\[384\]](#)
51: Verset 20, 21

Le pardonneur (Ghâfir) 40: [\[385\]](#)
Verset 57

(Yâ-sîn) 36: Verset 77-83 [\[386\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[387\]](#)
de la page: 110

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[388\]](#)
Verset 60

Les romains (Ar-Roûm) 30: [\[389\]](#)
Verset 23

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[390\]](#)
Verset 42

Le récit (Al-Qasas) 28: Verset [\[391\]](#)
73

La caverne (Al-kahf) 18: [\[392\]](#)
Verset 9-11

La caverne (Al-kahf) 18: [\[393\]](#)
Verset 16

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[394\]](#)
[de la page: 111](#)

La caverne (Al-kahf) 18: [\[395\]](#)
Verset 21

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[396\]](#)
55, 56

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[397\]](#)
72, 73

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[398\]](#)
de la page: 112

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[399\]](#)
243

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[400\]](#)
259

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[401\]](#)
260

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[402\]](#)
de la page: 113

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[403\]](#)
de la page: 114

Le divorce (At-Talâq) 65: [\[404\]](#)
Verset 12

L'exode (Al-Hachr) 59: Verset [\[405\]](#)
22

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[406\]](#)
de la page: 115

Al-A'râf 7 : Verset 3 [\[407\]](#)

L'ornement (Az-Zoukhrouf) 43: [\[408\]](#)
Verset 43

L'agenouillée (Al-Jâthiya) 45: [\[409\]](#)
Verset 18, 19

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[410\]](#)
Verset 48-50

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[411\]](#)
Verset 60, 61

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[412\]](#)
de la page: 116

Les coalisés (Al-‘Ahzâb) 33: [\[413\]](#)

Verset 36

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[414\]](#)
de la page: 117

Le butin (Al-‘Anfâl) 8: Verset [\[415\]](#)

38

La table servie (Al Mâ’ida) 5: [\[416\]](#)

Verset 74

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[417\]](#)
de la page: 118

Les femmes (An-Nisâ’) 4: [\[418\]](#)

Verset 11

Les femmes (An-Nisâ’) 4: [\[419\]](#)

Verset 12

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[420\]](#)

Verset 176

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[421\]](#)

Verset 13, 14

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[422\]](#)

de la page: 119

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[423\]](#)

de la page: 120

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[424\]](#)

Verset 34

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[425\]](#)

de la page: 121

(Mouhammad) 47: Verset 9 [\[426\]](#)

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[427\]](#)

Verset 3

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[428\]](#)
de la page: 122

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[429\]](#)
de la page: 123

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[430\]](#)
Verset 50

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[431\]](#)
de la page: 124

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[432\]](#)
61

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[433\]](#)
Verset 3

Les coalisés (Al-'Ahzâb) 33: [\[434\]](#)
Verset 56

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[435\]](#)
de la page: 125

Les coalisés (Al-‘Ahzâb) 33: [\[436\]](#)
Verset 41, 42, 43

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[437\]](#)
de la page: 126

Qui éparpillent (Adh-Dhâriyât) [\[438\]](#)
51: Verset 56

Hoûd 11: Verset 1, 2 [\[439\]](#)

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[440\]](#)
Verset 36

La preuve (Al-Bayyina) 98: [\[441\]](#)
Verset 5

Le butin (Al-‘Anfâl) 8: Verset [\[442\]](#)

(Mouhammad) 47: Verset 7 [\[443\]](#)

Les fourmis (An-Naml) 27: [\[444\]](#)
Verset 62

Le pardonneur (Ghâfir) 40: [\[445\]](#)
Verset 60

L'araignée (Al-'Ankaboût) 29: [\[446\]](#)
Verset 65

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[447\]](#)
de la page: 127

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 18 [\[448\]](#)

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[449\]](#)
Verset 2, 3

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[450\]](#)
163

Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: [\[451\]](#)
Verset 62

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[452\]](#)
Verset 116

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[453\]](#)
Verset 72

Le Créateur (Fâtir) 35: Verset [\[454\]](#)
13, 14

Les croyants (Al-Mou'minoûn) [\[455\]](#)
23: Verset 117

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[456\]](#)
de la page: 128

(Al-Ahqâf) 46: Verset 5, 6 [\[457\]](#)

Jonas (Yôûnous) 10: Verset 28, [\[458\]](#)
29

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[459\]](#)
de la page: 129

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[460\]](#)
de la page: 130

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[461\]](#)
Verset 48

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[462\]](#)
Verset 72

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[463\]](#)
de la page: 131

(Mouhammad) 47: Verset 9 [\[464\]](#)

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[465\]](#)
Verset 65, 66

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[466\]](#)
102

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[467\]](#)

Verset 51

La famille d'Imran ('Al – [\[468\]](#)

'Imrân) 3: Verset 85

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[469\]](#)

de la page: 132

La prosternation (As-Sajda) 32: [\[470\]](#)

Verset 22

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[471\]](#)

de la page: 133

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[472\]](#)

de la page: 134

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[473\]](#)

de la page: 135

Les bestiaux (Al-‘An’âm) 6: [\[474\]](#)

Verset 3

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[475\]](#)

255

L'ornement (Az-Zoukhrouf) 43: [\[476\]](#)

Verset 84

La discussion (Al-Moujâdala) [\[477\]](#)

58: Verset 7

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[478\]](#)

de la page: 136

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[479\]](#)

255

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[480\]](#)

255

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[481\]](#)

Verset 3

L'ornement (Az-Zoukhrouf) 43: [\[482\]](#)

Verset 84

La discussion (Al-Moujâdala) [\[483\]](#)

58: Verset 7

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[484\]](#)

[de la page: 137](#)

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[485\]](#)

42: Verset 11

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[486\]](#)

[de la page: 138](#)

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[487\]](#)

[de la page: 139](#)

Le récit (Al-Qasas) 28: Verset [\[488\]](#)
44

La famille d'Imran ('Al – [\[489\]](#)
'Imrân) 3: Verset 44

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[490\]](#)
42: Verset 11

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[491\]](#)
[de la page: 140](#)

Le Créateur (Fâtir) 35: Verset [\[492\]](#)
10

La famille d'Imran ('Al – [\[493\]](#)
'Imrân) 3: Verset 55

Les voies d'ascension (Al- [\[494\]](#)
Ma'âij) 70: Verset 4

Le discernement (Al-Fourqân) [\[495\]](#)

25: Verset 59

La royauté (Al-Moulk) 67: [\[496\]](#)

Verset 16, 17

Tâ-hâ 20: Verset 5 [\[497\]](#)

Le pardonneur (Ghâfir) 40: [\[498\]](#)

Verset 36, 37

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[499\]](#)

de la page: 141

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[500\]](#)

Verset 128

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[501\]](#)

de la page: 142

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[502\]](#)

Verset 40

Tâ-hâ 20: Verset 46 [\[503\]](#)

La discussion (Al-Moujâdala) [\[504\]](#)

58: Verset 7

Le fer (Al-Hadîd) 57: Verset 4 [\[505\]](#)

Al-A'râf 7: Verset 7 [\[506\]](#)

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 61 [\[507\]](#)

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[508\]](#)
[de la page:](#) 143

Hoûd 11: Verset 5 [\[509\]](#)

Le tonnerre (Ar-Ra'd) 13: [\[510\]](#)

Verset 10

Le divorce (At-Talâq) 65: [\[511\]](#)

Verset 12

Le fer (Al-Hadîd) 57: Verset 4 [\[512\]](#)

Le fer (Al-Hadîd) 57: Verset 4 [\[513\]](#)

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[514\]](#)
[de la page: 144](#)

La discussion (Al-Moujâdala) [\[515\]](#)
58: Verset 7

Le fer (Al-Hadîd) 57: Verset 4 [\[516\]](#)

Hoûd 11: Verset 5 [\[517\]](#)

Le tonnerre (Ar-Ra'd) 13: [\[518\]](#)
Verset 10

La discussion (Al-Moujâdala) [\[519\]](#)
58: Verset 7

La discussion (Al-Moujâdala) [\[520\]](#)
58: Verset 7

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[521\]](#)
de la page: 145

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[522\]](#)
Verset 78

L'ornement (Az-Zoukhrouf) [\[523\]](#)
43: Verset 80

Le fer (Al-Hadîd) 57: Verset 4 [\[524\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[525\]](#)
de la page: 146

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[526\]](#)
de la page: 147

Les Prophètes (Al-'Anbiyâ') [\[527\]](#)
21: Verset 35

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[528\]](#)
de la page: 148

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[529\]](#)
de la page: 149

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[530\]](#)
Verset 36

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[531\]](#)
de la page: 150

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[532\]](#)
de la page: 151

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[533\]](#)
de la page: 152

La famille d’Imran (‘Al – [\[534\]](#)
‘Imrân) 3: Verset 126

La famille d’Imran (‘Al – [\[535\]](#)
‘Imrân) 3: Verset 160

Qui éparpillent (Adh-Dhâriyât) [\[536\]](#)

51: Verset 56

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[537\]](#)

Verset 36

Les Prophètes (Al-‘Anbiyâ’) [\[538\]](#)

21: Verset 25

Hoûd 11: Verset 1, 2 [\[539\]](#)

La preuve (Al-Bayyina) 98: [\[540\]](#)

Verset 5

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[541\]](#)

de la page: 153

La voyage nocturne (Al-‘Isrâ’) [\[542\]](#)

17: Verset 23

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[543\]](#)

Verset 2, 3

Le pardonneur (Ghâfir) 40: [\[544\]](#)

Verset 14

Les djinns (Al-Jinn) 72: Verset [\[545\]](#)

18

Jonas (Yoûnous) 10: Verset [\[546\]](#)

106

Jonas (Yoûnous) 10: Verset [\[547\]](#)

106

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[548\]](#)

254

Loqman (Louqmân) 31: Verset [\[549\]](#)

13

Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: [\[550\]](#)

Verset 62

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[551\]](#)
de la page: 154

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[552\]](#)
Verset 65

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[553\]](#)
Verset 88

Le discernement (Al-Fourqân) [\[554\]](#)
25: Verset 23

Le pardonneur (Ghâfir) 40: [\[555\]](#)
Verset 60

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[556\]](#)
de la page: 155

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[557\]](#)
186

Le récit (Al-Qasas) 28: Verset [\[558\]](#)
15

Le récit (Al-Qasas) 28: Verset [\[559\]](#)
21

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[560\]](#)
de la page: 156

Les djinns (Al-Jinn) 72: Verset [\[561\]](#)
20, 21

Al-A'râf 7: Verset 188 [\[562\]](#)

Le butin (Al-'Anfâl) 8: Verset [\[563\]](#)
9, 10

Le butin (Al-'Anfâl) 8: Verset [\[564\]](#)
10

La famille d'Imran ('Al – [\[565\]](#)
'Imrân) 3: Verset 123

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[566\]](#)
de la page: 157

La lumière (An-Noûr) 24: [\[567\]](#)
Verset 31

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[568\]](#)
Verset 74

Le discernement (Al-Fourqân) [\[569\]](#)
25: Verset 68-70

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[570\]](#)
42: Verset 25

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[571\]](#)
de la page: 158

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[572\]](#)
de la page: 159

Qui éparpillent (Adh-Dhâriyât) [\[573\]](#)

51: Verset 56

La voyage nocturne (Al-‘Isrâ’) [\[574\]](#)

17: Verset 23

La preuve (Al-Bayyina) 98: [\[575\]](#)

Verset 5

Le pardonneur (Ghâfir) 40: [\[576\]](#)

Verset 60

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[577\]](#)

186

Les bestiaux (Al-‘An’âm) 6: [\[578\]](#)

Verset 162, 163

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[579\]](#)

de la page: 160

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[580\]](#)

Verset 2, 3

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 18 [\[581\]](#)

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[582\]](#)
[de la page:](#) 161

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 18 [\[583\]](#)

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[584\]](#)

Verset 48

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[585\]](#)

Verset 72

Le butin (Al-'Anfâl) 8: Verset [\[586\]](#)

39

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[587\]](#)
[de la page:](#) 162

Les djinns (Al-Jinn) 72: Verset [\[588\]](#)
6

Les djinns (Al-Jinn) 72: Verset [\[589\]](#)
6

Al-A'râf 7: Verset 200 [\[590\]](#)

L'aube naissante (Al-Falaq) [\[591\]](#)
113: Verset 1

Les hommes (An-Nâs) 114: [\[592\]](#)
Verset 1

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[593\]](#)
de la page: 163

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[594\]](#)
221

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[595\]](#)
221

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[596\]](#)

Verset 84

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[597\]](#)
de la page: 164

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[598\]](#)

Verset 121

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[599\]](#)

Verset 5

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[600\]](#)
de la page: 165

Al-A'râf 7: Verset 188 [\[601\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[602\]](#)
de la page: 166

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[603\]](#)
de la page: 167

Qui éparpillent (Adh-Dhâriyât) [\[604\]](#)

51: Verset 56

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[605\]](#)

de la page: 168

La voyage nocturne (Al-‘Isrâ’) [\[606\]](#)

17: Verset 23

Prologue (Al-Fâtiha) 1 : Verset [\[607\]](#)

1-5

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[608\]](#)

Verset 2, 3

Le pardonneur (Ghâfir) 40: [\[609\]](#)

Verset 14

Les djinns (Al-Jinn) 72: Verset [\[610\]](#)

18

Le récit (Al-Qasas) 28: Verset [\[611\]](#)
15

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[612\]](#)
de la page: 169

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[613\]](#)
Verset 36

La preuve (Al-Bayyina) 98: [\[614\]](#)
Verset 5

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[615\]](#)
de la page: 170

Qui éparpillent (Adh-Dhâriyât) [\[616\]](#)
51: Verset 56

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[617\]](#)
Verset 36

Les Prophètes (Al-‘Anbiyâ’) [\[618\]](#)

21: Verset 25

Al-A’râf 7: Verset 59 [\[619\]](#)

Al-A’râf 7: Verset 70 [\[620\]](#)

(Sâd) 38: Verset 5 [\[621\]](#)

Les rangés (As-Sâffât) 37: [\[622\]](#)

Verset 35, 36

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[623\]](#)

de la page: 171

L'araignée (Al-‘Ankaboût) 29: [\[624\]](#)

Verset 65

La voyage nocturne (Al-‘Isrâ’) [\[625\]](#)

17: Verset 67

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 18 [\[626\]](#)

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 18 [\[627\]](#)

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[628\]](#)
Verset 1-3

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[629\]](#)
de la page: 172

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[630\]](#)
Verset 3

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[631\]](#)
Verset 3

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[632\]](#)
de la page: 173

L'ornement (Az-Zoukhrouf) [\[633\]](#)
43: Verset 87

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 31 [\[634\]](#)

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[635\]](#)
Verset 36

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[636\]](#)
255

L'étoile (An-Najm) 53: Verset [\[637\]](#)
26

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[638\]](#)
de la page: 174

Les Prophètes (Al-'Anbiyâ') [\[639\]](#)
21: Verset 28

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[640\]](#)
Verset 7

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[641\]](#)
Verset 44

Le revêtu d'un manteau (Al- [\[642\]](#)
[Mouddaththir](#)) 74: Verset 48

Le pardonneur (Ghâfir) 40: [\[643\]](#)
Verset 18

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[644\]](#)
254

Loqman ([Louqmân](#)) 31: Verset [\[645\]](#)
13

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[646\]](#)
de la page: 175

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[647\]](#)
de la page: 176

Le récit (Al-Qasas) 28: Verset [\[648\]](#)
50

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[649\]](#)
de la page: 177

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[650\]](#)
de la page: 178

L'exode (Al-Hachr) 59: Verset [\[651\]](#)
7

La lumière (An-Noûr) 24: [\[652\]](#)
Verset 63

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[653\]](#)
de la page: 179

Les coalisés (Al-'Ahzâb) 33: [\[654\]](#)
Verset 21

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[655\]](#)
Verset 100

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[656\]](#)

Verset 3

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[657\]](#)
de la page: 180

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[658\]](#)

Verset 59

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[659\]](#)

42: Verset 10

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[660\]](#)

de la page: 181

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[661\]](#)

111

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[662\]](#)

Verset 116

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[663\]](#)
de la page: 182

Les croyants (Al-Mou'minoûn) [\[664\]](#)
23: Verset 15, 16

Les coalisés (Al-'Ahzâb) 33: [\[665\]](#)
Verset 56

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[666\]](#)
de la page: 183

La voyage nocturne (Al-'Isrâ') [\[667\]](#)
17: Verset 1

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[668\]](#)
de la page: 184

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[669\]](#)
Verset 3

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[670\]](#)

42: Verset 21

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[671\]](#)

de la page: 185

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[672\]](#)

Verset 3

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[673\]](#)

de la page: 186

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[674\]](#)

Verset 3

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[675\]](#)

42: Verset 21

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[676\]](#)

de la page: 187

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[677\]](#)

Verset 59

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[678\]](#)

42: Verset 10

La famille d'Imran ('Al – [\[679\]](#)

'Imrân) 3: Verset 31

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[680\]](#)

[de la page: 188](#)

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[681\]](#)

Verset 65

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[682\]](#)

[de la page: 189](#)

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[683\]](#)

[de la page: 190](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[684\]](#)
de la page: 191

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[685\]](#)
Verset 3

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[686\]](#)
de la page: 192

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[687\]](#)
de la page: 193

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[688\]](#)
de la page: 194

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[689\]](#)
de la page: 195

Les croyants (Al-Mou'minoûn) [\[690\]](#)
23: Verset 15, 16

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[691\]](#)
de la page: 196

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[692\]](#)
159, 160

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[693\]](#)
Verset 3

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[694\]](#)
de la page: 197

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[695\]](#)
de la page: 198

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[696\]](#)
Verset 50

Les fourmis (An-Naml) 27: [\[697\]](#)
Verset 65

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[698\]](#)

Verset 117

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[699\]](#)
de la page: 199

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[700\]](#)
de la page: 200

Al-A'râf 7: Verset 21 [\[701\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[702\]](#)
de la page: 201

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[703\]](#)
de la page: 202

Jonas (Yôûnous) 10: Verset 18 [\[704\]](#)

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[705\]](#)
Verset 2, 3

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[706\]](#)
de la page: 203

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 31 [\[707\]](#)

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 31 [\[708\]](#)

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[709\]](#)
Verset 38

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[710\]](#)
de la page: 204

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[711\]](#)
de la page: 205

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[712\]](#)
de la page: 206

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[713\]](#)
de la page: 207

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[714\]](#)
de la page: 208

Prologue (Al-Fâtiha) 1: Verset [\[715\]](#)
5

Les djinns (Al-Jinn) 72: Verset [\[716\]](#)
18

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[717\]](#)
de la page: 209

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[718\]](#)
de la page: 210

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[719\]](#)
de la page: 211

Al-A'râf 7: Verset 3 [\[720\]](#)

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[721\]](#)
Verset 155

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[722\]](#)

Verset 15, 16

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[723\]](#)

de la page: 212

Les versets détaillés (Foussilat) [\[724\]](#)

41: Verset 41, 42

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[725\]](#)

Verset 19

Abraham ('Ibrâhîm) 14: Verset [\[726\]](#)

52

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[727\]](#)

de la page: 213

La famille d'Imran ('Al – [\[728\]](#)

'Imrân) 3: Verset 132

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[729\]](#)

Verset 59

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[730\]](#)

Verset 80

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[731\]](#)

Verset 44

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[732\]](#)
[de la page: 214](#)

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[733\]](#)

Verset 64

La lumière (An-Noûr) 24: [\[734\]](#)

Verset 54

La lumière (An-Noûr) 24: [\[735\]](#)

Verset 56

Al-A'râf 7: Verset 158 [\[736\]](#)

La lumière (An-Noûr) 24: [\[737\]](#)

Verset 63

L'exode (Al-Hachr) 59: Verset [\[738\]](#)

7

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[739\]](#)

de la page: 215

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[740\]](#)

de la page: 216

Al-Hijr 15: Verset 9 [\[741\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[742\]](#)

de la page: 217

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[743\]](#)

de la page: 218

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[744\]](#)

Verset 44

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[745\]](#)
de la page: 219

La lumière (An-Noûr) 24: [\[746\]](#)
Verset 63

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[747\]](#)
Verset 59

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[748\]](#)
de la page: 220

La lumière (An-Noûr) 24: [\[749\]](#)
Verset 63

La lumière (An-Noûr) 24: [\[750\]](#)
Verset 63

La lumière (An-Noûr) 24: [\[751\]](#)
Verset 63

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[752\]](#)
de la page: 221

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[753\]](#)
de la page: 222

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[754\]](#)
de la page: 223

L'exode ([Al-Hachr](#)) 59: Verset [\[755\]](#)
7

La lumière ([An-Noûr](#)) 24: [\[756\]](#)
Verset 63

Les coalisés ([Al-'Ahzâb](#)) 33: [\[757\]](#)
Verset 21

Le repentir ([Al-Tawba](#)) 9: [\[758\]](#)
Verset 100

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[759\]](#)

Verset 3

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[760\]](#)
de la page: 224

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[761\]](#)

Verset 3

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[762\]](#)
de la page: 225

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[763\]](#)

Verset 59

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[764\]](#)

42: Verset 10

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[765\]](#)
de la page: 226

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[766\]](#)
111

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[767\]](#)
Verset 116

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[768\]](#)
de la page: 227

Les croyants (Al-Mou'minoûn) [\[769\]](#)
23: Verset 15, 16

Les coalisés (Al-'Ahzâb) 33: [\[770\]](#)
Verset 56

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[771\]](#)
de la page: 228

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[772\]](#)
de la page: 229

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[773\]](#)

Verset 36

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[774\]](#)
de la page: 230

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[775\]](#)
de la page: 231

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[776\]](#)

Verset 33

La victoire éclatante (Al-Fat-h) [\[777\]](#)

48: Verset 28

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[778\]](#)

Verset 153

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[779\]](#)
de la page: 232

Les bestiaux (Al-‘An’âm) 6: [\[780\]](#)

Verset 151, 152

Les bestiaux (Al-‘An’âm) 6: [\[781\]](#)

Verset 153

Qui éparpillent (Adh-Dhâriyât) [\[782\]](#)

51: Verset 56

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[783\]](#)

Verset 36

Les Prophètes (Al-‘Anbiyâ’) [\[784\]](#)

21: Verset 25

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[785\]](#)

21

La voyage nocturne (Al-‘Isrâ’) [\[786\]](#)

17: Verset 23

La preuve (Al-Bayyina) 98: [\[787\]](#)

Verset 5

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[788\]](#)
de la page: 233

Prologue (Al-Fâtiha) 1: Verset [\[789\]](#)
2-5

Loqman (Louqmân) 31: Verset [\[790\]](#)
30

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[791\]](#)
Verset 152

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[792\]](#)
de la page: 234

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[793\]](#)
Verset 153

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[794\]](#)

Verset 69

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[795\]](#)
de la page: 235

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[796\]](#)

Verset 151

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[797\]](#)

Verset 152

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[798\]](#)

Verset 153

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[799\]](#)

42: Verset 52, 53

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[800\]](#)
de la page: 236

Les bestiaux (Al-‘An’âm) 6: [\[801\]](#)

Verset 122

Le butin (Al-‘Anfâl) 8: Verset [\[802\]](#)

24

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[803\]](#)

Verset 97

La famille d’Imran (‘Al – [\[804\]](#)

‘Imrân) 3: Verset 102, 103

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[805\]](#)

de la page: 237

Al-Hijr 15: Verset 94 [\[806\]](#)

Al-Hijr 15: Verset 98, 99 [\[807\]](#)

Al-A’râf 7 : Verset 3 [\[808\]](#)

Les bestiaux (Al-‘An’âm) 6: [\[809\]](#)

Verset 155

Le voyage nocturne (Al-‘Isrâ’) [\[810\]](#)

17: Verset 9

(Sâd) 38: Verset 29 [\[811\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[812\]](#)

de la page: 238

Les femmes (An-Nisâ’) 4: [\[813\]](#)

Verset 13, 14

Les femmes (An-Nisâ’) 4: [\[814\]](#)

Verset 59

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[815\]](#)

Verset 44

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[816\]](#)

Verset 64

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[817\]](#)
de la page: 239

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[818\]](#)
Verset 80

Al-A'râf 7: Verset 157, 158 [\[819\]](#)

Le butin (Al-'Anfâl) 8: Verset [\[820\]](#)
20

Le butin (Al-'Anfâl) 8: Verset [\[821\]](#)
24

La lumière (An-Noûr) 24: [\[822\]](#)
Verset 54

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[823\]](#)
Verset 80

La lumière (An-Noûr) 24: [\[824\]](#)
Verset 63

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[825\]](#)
de la page: 240

La victoire éclatante (Al-Fath) [\[826\]](#)
48: Verset 17

L'exode (Al-Hachr) 59: Verset [\[827\]](#)
7

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[828\]](#)
Verset 59

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[829\]](#)
de la page: 241

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[830\]](#)
de la page: 242

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[831\]](#)
de la page: 243

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[832\]](#)
de la page: 244

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[833\]](#)
de la page: 245

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[834\]](#)
187

(Sâd) 38: Verset 5 [\[835\]](#)

Les rangés (As-Sâffât) 37: [\[836\]](#)
Verset 36

Les rangés (As-Sâffât) 37: [\[837\]](#)
Verset 35, 36

Les rangés (As-Sâffât) 37: [\[838\]](#)
Verset 37

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[839\]](#)
de la page: 246

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[840\]](#)
de la page: 247

Abraham ('Ibrâhîm) 14: Verset [\[841\]](#)
13, 14

(Mouhammad) 47: Verset 7 [\[842\]](#)

Les romains (Ar-Roûm) 30: [\[843\]](#)
Verset 47

Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: [\[844\]](#)
Verset 40, 41

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[845\]](#)
de la page: 248

La lumière (An-Noûr) 24: [\[846\]](#)
Verset 55

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[847\]](#)
Verset 44

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[848\]](#)
de la page: 249

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[849\]](#)
de la page: 250

Al-A'râf 7: Verset 158 [\[850\]](#)

Al-A'râf 7: Verset 157 [\[851\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[852\]](#)
de la page: 251

Le temps (Al-`Asr) 103: Verset [\[853\]](#)
1-3

La famille d'Imran ('Al – [\[854\]](#)
'Imrân) 3: Verset 159

Tâ-hâ 20: Verset 44 [\[855\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[856\]](#)
de la page: 252

Le temps (Al-`Asr) 103: Verset [\[857\]](#)
1-3

(Al-Ahqâf) 46: Verset 35 [\[858\]](#)

La famille d'Imran ('Al – [\[859\]](#)
'Imrân) 3: Verset 186

La famille d'Imran ('Al – [\[860\]](#)
'Imrân) 3: Verset 120

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[861\]](#)
Verset 127, 128

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[862\]](#)
de la page: 253

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[863\]](#)
de la page: 254

Al-A'râf 7: Verset 33 [\[864\]](#)

Le voyage nocturne (Al-'Isrâ') [\[865\]](#)

17: Verset 36

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[866\]](#)

168, 169

Les appartements (Al- [\[867\]](#)

Houjourât) 49: Verset 6

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[868\]](#)

de la page: 255

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[869\]](#)

32

Les appartements (Al- [\[870\]](#)

Houjourât) 49: Verset 6

Jonas (Yoûnous) 10: Verset 39 [\[871\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[872\]](#)
de la page: 256

Al-Hijr 15: Verset 16-18 [\[873\]](#)

Le discernement (Al-Fourqân) [\[874\]](#)
25: Verset 61

Les rangés (As-Sâffât) 37: [\[875\]](#)
Verset 6-10

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[876\]](#)
de la page: 257

La royauté (Al-Moulk) 67: [\[877\]](#)
Verset 5

Noé (Noûh) 71: Verset 15, 16 [\[878\]](#)

La royauté (Al-Moulk) 67: [\[879\]](#)
Verset 16, 17

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[880\]](#)

Verset 2

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[881\]](#)
de la page: 258

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[882\]](#)

42: Verset 11

Le monothéisme pur (Al- [\[883\]](#)

'Tkhlâs) 112: Verset 4

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[884\]](#)

Verset 74

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[885\]](#)

21, 22

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[886\]](#)

22

Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: [\[887\]](#)

Verset 15

Abraham ('Ibrâhîm) 14: Verset [\[888\]](#)

24

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[889\]](#)

de la page: 259

Les Prophètes (Al-'Anbiyâ') [\[890\]](#)

21: Verset 33

(Yâ-sîn) 36: Verset 40 [\[891\]](#)

(Yâ-sîn) 36: Verset 40 [\[892\]](#)

Le discernement (Al-Fourqân) [\[893\]](#)

25: Verset 61

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[894\]](#)

de la page: 260

Al-Hijr 15: Verset 16 [\[895\]](#)

La royauté (Al-Moulk) 67: [\[896\]](#)

Verset 5

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[897\]](#)
de la page: 261

Noé (Noûh) 71: Verset 15, 16 [\[898\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[899\]](#)
de la page: 262

Noé (Noûh) 71: Verset 15 [\[900\]](#)

Noé (Noûh) 71: Verset 15 [\[901\]](#)

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[902\]](#)
de la page: 263

Les djinns (Al-Jinn) 72: Verset [\[903\]](#)
8, 9

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[904\]](#)
de la page: 264

Les Prophètes (Al-‘Anbiyâ’) [\[905\]](#)
21: Verset 32

Al-Hijr 15 : Verset 17 [\[906\]](#)

Le Tout Miséricordieux (Ar- [\[907\]](#)
[Rahmân](#)) 55: Verset 33

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[908\]](#)
de la page: 265

Le Tout Miséricordieux (Ar- [\[909\]](#)
[Rahmân](#)) 55: Verset 35

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[910\]](#)
de la page: 266

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[911\]](#)
de la page: 267

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[912\]](#)
de la page: 268

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[913\]](#)
Verset 65

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[914\]](#)
Verset 59

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[915\]](#)
42: Verset 10

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[916\]](#)
Verset 50

v[\[917\]](#)

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[918\]](#)
Verset 44

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[919\]](#)
Verset 45

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[920\]](#)

Verset 47

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[921\]](#)

Verset 51

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[922\]](#)

Verset 23

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[923\]](#)

[de la page: 270](#)

[v\[924\]](#)

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[925\]](#)

Verset 65

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[926\]](#)

Verset 44

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[927\]](#)

Verset 45

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[928\]](#)

Verset 47

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[929\]](#)

Verset 50

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[930\]](#)
de la page: 272

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[931\]](#)

Verset 65

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[932\]](#)

Verset 50

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[933\]](#)

Verset 59

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[934\]](#)
de la page: 273

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[935\]](#)

42: Verset 10

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[936\]](#)

Verset 49

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[937\]](#)

Verset 42

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[938\]](#)

[de la page: 274](#)

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[939\]](#)

Verset 60, 61

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[940\]](#)

Verset 116

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[941\]](#)

[de la page: 275](#)

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[942\]](#)
Verset 50

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[943\]](#)
Verset 44

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[944\]](#)
Verset 45

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[945\]](#)
Verset 47

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[946\]](#)
de la page: 276

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[947\]](#)
de la page: 277

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[948\]](#)
de la page: 278

(Mouhammad) 47: Verset 7 [\[949\]](#)

Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: [\[950\]](#)

Verset 40, 41

La lumière (An-Noûr) 24: [\[951\]](#)

Verset 55

La famille d'Imran ('Al – [\[952\]](#)

'Imrân) 3: Verset 103

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[953\]](#)

[de la page: 279](#)

La famille d'Imran ('Al – [\[954\]](#)

'Imrân) 3: Verset 117

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[955\]](#)

[de la page: 280](#)

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[956\]](#)

[de la page: 281](#)

La famille d'Imran ('Al – [\[957\]](#)
'Imrân) 3: Verset 110

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[958\]](#)
de la page: 282

Les romains (Ar-Roûm) 30: [\[959\]](#)
Verset 47

(Mouhammad) 47: Verset 7 [\[960\]](#)

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[961\]](#)
de la page: 283

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[962\]](#)
de la page: 284

Numéro de la partie: 1, [Numéro \[963\]](#)
de la page: 285

Les Prophètes (Al-'Anbiyâ') [\[964\]](#)
21: Verset 10

L'ornement (Az-Zoukhrouf) 43: [\[965\]](#)

Verset 43, 44

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[966\]](#)
de la page: 286

La famille d'Imran ('Al – [\[967\]](#)
'Imrân) 3: Verset 102, 103

Le butin (Al-'Anfâl) 8: Verset [\[968\]](#)
62, 63

Les romains (Ar-Roûm) 30: [\[969\]](#)
Verset 31

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[970\]](#)
de la page: 287

Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: [\[971\]](#)
Verset 40, 41

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[972\]](#)
de la page: 288

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[973\]](#)
de la page: 289

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[974\]](#)
de la page: 290

Les coalisés (Al-'Ahzâb) 33: [\[975\]](#)
Verset 33

La victoire éclatante (Al-Fat-h) [\[976\]](#)
48: Verset 26

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[977\]](#)
de la page: 291

Appartements (Al-Houjourât) [\[978\]](#)
49: Verset 13

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[979\]](#)
de la page: 292

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[980\]](#)
Verset 100

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[981\]](#)
de la page: 293

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[982\]](#)
de la page: 294

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[983\]](#)
de la page: 295

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[984\]](#)
de la page: 296

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[985\]](#)
Verset 51, 52

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[986\]](#)
de la page: 297

La vache (Al-Baqara) 2: Verset [\[987\]](#)
140

L'éprouvée (Al-Moumtahana) [\[988\]](#)
60: Verset 1

L'éprouvée (Al-Moumtahana) [\[989\]](#)
60: Verset 1

L'éprouvée (Al-Moumtahana) [\[990\]](#)
60: Verset 4

La discussion (Al-Moujâdala) [\[991\]](#)
58: Verset 22

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[992\]](#)
de la page: 298

La lumière (An-Noûr) 24: [\[993\]](#)

Verset 55

Les rangés (As-Sâffât) 37: [\[994\]](#)

Verset 171-173

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[995\]](#)

Verset 20

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[996\]](#)

42: Verset 30

Numéro de la partie: 1, Numéro [\[997\]](#)

de la page: 299

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[998\]](#)

Verset 71

Le butin (Al-'Anfâl) 8: Verset [\[999\]](#)

60

Numéro de la partie: 1, [\[1000\]](#)

Numéro de la page: 300

La famille d’Imran ('Al – [\[1001\]](#)

‘Imrân) 3: Verset 118

La famille d’Imran ('Al – [\[1002\]](#)

‘Imrân) 3: Verset 149, 150

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[1003\]](#)

Verset 47

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[1004\]](#)

Verset 71

Le butin (Al-‘Anfâl) 8: Verset [\[1005\]](#)

73

Numéro de la partie: 1, [\[1006\]](#)

Numéro de la page: 301

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[1007\]](#)
Verset 82

Numéro de la partie: 1, [\[1008\]](#)
[Numéro de la page: 302](#)

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[1009\]](#)
Verset 51

La discussion (Al-Moujâdala) [\[1010\]](#)
58: Verset 22

L'éprouvée (Al-Moumtahana) [\[1011\]](#)
60: Verset 8

Numéro de la partie: 1, [\[1012\]](#)
[Numéro de la page: 303](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1013\]](#)
[Numéro de la page: 304](#)

La vache (Al-Baqara) 2: [\[1014\]](#)

Verset 120

La vache (Al-Baqara) 2: [\[1015\]](#)

Verset 217

L'agenouillée (Al-Jâthiya) 45: [\[1016\]](#)

Verset 18, 19

Numéro de la partie: 1, [\[1017\]](#)

Numéro de la page: 305

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[1018\]](#)

Verset 65

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[1019\]](#)

Verset 50

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[1020\]](#)

Verset 44

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[1021\]](#)

Verset 45

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[1022\]](#)

Verset 47

L'éprouvée (Al-Moumtahana) [\[1023\]](#)

60: Verset 4

Numéro de la partie: 1, [\[1024\]](#)

Numéro de la page: 306

(Mouhammad) 47: Verset 38 [\[1025\]](#)

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[1026\]](#)

Verset 44, 45

Hoûd 11: Verset 102 [\[1027\]](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1028\]](#)

Numéro de la page: 307

Tâ-hâ 20: Verset 123-127 [\[1029\]](#)

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[1030\]](#)
Verset 55

La prosternation (As-Sajda) [\[1031\]](#)
32: Verset 21

Numéro de la partie: 1, [\[1032\]](#)
[Numéro de la page: 308](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1033\]](#)
[Numéro de la page: 309](#)

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[1034\]](#)
42: Verset 52

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[1035\]](#)
Verset 113

La famille d'Imran ('Al – [\[1036\]](#)
'Imrân) 3: Verset 164

Numéro de la partie: 1, [\[1037\]](#)

Numéro de la page: 310

L'ornement (Az-Zoukhrouf) [\[1038\]](#)

43: Verset 44

Numéro de la partie: 1, [\[1039\]](#)

Numéro de la page: 311

Numéro de la partie: 1, [\[1040\]](#)

Numéro de la page: 312

Numéro de la partie: 1, [\[1041\]](#)

Numéro de la page: 313

Numéro de la partie: 1, [\[1042\]](#)

Numéro de la page: 314

Numéro de la partie: 1, [\[1043\]](#)

Numéro de la page: 315

Numéro de la partie: 1, [\[1044\]](#)

Numéro de la page: 316

Numéro de la partie: 1, [\[1045\]](#)

Numéro de la page: 317

(Al-Ahqâf) 46: Verset 13 [\[1046\]](#)

Les versets détaillés [\[1047\]](#)

(Foussilat) 41: Verset 30-32

Numéro de la partie: 1, [\[1048\]](#)

Numéro de la page: 318

Numéro de la partie: 1, [\[1049\]](#)

Numéro de la page: 319

Le tonnerre (Ar-Ra'd) 13: [\[1050\]](#)

Verset 11

L'ornement (Az-Zoukhrouf) [\[1051\]](#)

43: Verset 43, 44

Les Prophètes (Al-‘Anbiyâ’) [\[1052\]](#)

21: Verset 10

Numéro de la partie: 1, [\[1053\]](#)

Numéro de la page: 320

(Mouhammad) 47: Verset 7 [\[1054\]](#)

Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: [\[1055\]](#)

Verset 40, 41

La lumière (An-Noûr) 24: [\[1056\]](#)

Verset 55

Numéro de la partie: 1, [\[1057\]](#)

Numéro de la page: 321

Numéro de la partie: 1, [\[1058\]](#)

Numéro de la page: 322

L'araignée (Al-‘Ankabût) 29: [\[1059\]](#)

Verset 69

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[1060\]](#)

Verset 131

Numéro de la partie: 1, [\[1061\]](#)

Numéro de la page: 323

Numéro de la partie: 1, [\[1062\]](#)

Numéro de la page: 324

Qui éparpillent (Adh- [\[1063\]](#)

Dhâriyât) 51: Verset 56

La vache (Al-Baqara) 2: [\[1064\]](#)

Verset 21

Le divorce (At-Talâq) 65: [\[1065\]](#)

Verset 12

Numéro de la partie: 1, [\[1066\]](#)

Numéro de la page: 325

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[1067\]](#)

Verset 36

Les Prophètes (Al-‘Anbiyâ’) [\[1068\]](#)

21: Verset 25

Le fer (Al-Hadîd) 57: Verset [\[1069\]](#)

25

Numéro de la partie: 1, [\[1070\]](#)

[Numéro de la page: 326](#)

La vache (Al-Baqara) 2: [\[1071\]](#)

Verset 213

Les femmes (An-Nisâ’) 4: [\[1072\]](#)

Verset 163

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[1073\]](#)

Verset 64

Numéro de la partie: 1, [\[1074\]](#)

Numéro de la page: 327

Les bestiaux (Al-‘An’âm) 6: [\[1075\]](#)

Verset 33

Numéro de la partie: 1, [\[1076\]](#)

Numéro de la page: 328

La vache (Al-Baqara) 2: [\[1077\]](#)

Verset 21

Le voyage nocturne (Al- [\[1078\]](#)

‘Isrâ’) 17: Verset 23

Prologue (Al-Fâtiha) 1: Verset [\[1079\]](#)

5

Les djinns (Al-Jinn) 72: [\[1080\]](#)

Verset 18

Les bestiaux (Al-‘An’âm) 6: [\[1081\]](#)

Verset 162, 163

Numéro de la partie: 1, [\[1082\]](#)

Numéro de la page: 329

La prosternation (As-Sajda) [\[1083\]](#)

32: Verset 24

Numéro de la partie: 1, [\[1084\]](#)

Numéro de la page: 330

La famille d’Imran (‘Al – [\[1085\]](#)

‘Imrân) 3: Verset 104

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[1086\]](#)

Verset 125

Le récit (Al-Qasas) 28: Verset [\[1087\]](#)

Joseph (Yûsuf) 12: Verset [\[1088\]](#)
108

Les coalisés (Al-‘Ahzâb) 33: [\[1089\]](#)
Verset 21

Numéro de la partie: 1, [\[1090\]](#)
Numéro de la page: 331

La famille d’Imran (‘Al – [\[1091\]](#)
‘Imrân) 3: Verset 104

Numéro de la partie: 1, [\[1092\]](#)
Numéro de la page: 332

Numéro de la partie: 1, [\[1093\]](#)
Numéro de la page: 333

Les versets détaillés [\[1094\]](#)
(Foussilat) 41: Verset 33

Les versets détaillés [\[1095\]](#)
(Foussilat) 41: Verset 33

Numéro de la partie: 1, [\[1096\]](#)
Numéro de la page: 334

Jonas (Yoûnous) 10: Verset [\[1097\]](#)
58

Le récit (Al-Qasas) 28: Verset [\[1098\]](#)
76

Joseph (Yoûsouf) 12: Verset [\[1099\]](#)
108

Numéro de la partie: 1, [\[1100\]](#)
Numéro de la page: 335

Numéro de la partie: 1, [\[1101\]](#)
Numéro de la page: 336

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[1102\]](#)

Verset 125

La vache (Al-Baqara) 2: [\[1103\]](#)

Verset 129

La vache (Al-Baqara) 2: [\[1104\]](#)

Verset 269

Numéro de la partie: 1, [\[1105\]](#)

Numéro de la page: 337

Tâ-hâ 20: Verset 44 [\[1106\]](#)

La famille d'Imran ('Al – [\[1107\]](#)

'Imrân) 3: Verset 159

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[1108\]](#)

Verset 125

Numéro de la partie: 1, [\[1109\]](#)

Numéro de la page: 338

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[1110\]](#)

Verset 73

L'araignée (Al-'Ankabût) 29: [\[1111\]](#)

Verset 46

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[1112\]](#)

Verset 125

Numéro de la partie: 1, [\[1113\]](#)

Numéro de la page: 339

La famille d'Imran ('Al – [\[1114\]](#)

'Imrân) 3: Verset 103

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[1115\]](#)

Verset 58

Numéro de la partie: 1, [\[1116\]](#)

Numéro de la page: 340

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[1117\]](#)
Verset 29

Numéro de la partie: 1, [\[1118\]](#)
[Numéro de la page: 341](#)

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[1119\]](#)
Verset 71

Les appartements (Al-[\[1120\]](#)
Houjourât) 49: Verset 10

La vache (Al-Baqara) 2: [\[1121\]](#)
Verset 208

Numéro de la partie: 1, [\[1122\]](#)
[Numéro de la page: 342](#)

La vache (Al-Baqara) 2: [\[1123\]](#)
Verset 208

La vache (Al-Baqara) 2: [\[1124\]](#)

Verset 168

Numéro de la partie: 1, [\[1125\]](#)

Numéro de la page: 343

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[1126\]](#)

Verset 90

Les appartements (Al- [\[1127\]](#)

Houjourât) 49: Verset 13

Numéro de la partie: 1, [\[1128\]](#)

Numéro de la page: 344

La vache (Al-Baqara) 2: [\[1129\]](#)

Verset 257

Numéro de la partie: 1, [\[1130\]](#)

Numéro de la page: 345

Joseph (Yûsouf) 12: Verset [\[1131\]](#)
108

Les versets détaillés [\[1132\]](#)
(Foussilat) 41: Verset 33

Joseph (Yûsouf) 12: Verset [\[1133\]](#)
108

Numéro de la partie: 1, [\[1134\]](#)
Numéro de la page: 346

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[1135\]](#)
Verset 125

La famille d'Imran ('Al – [\[1136\]](#)
'Imrân) 3: Verset 159

Tâ-hâ 20: Verset 44 [\[1137\]](#)

Le rang (As-Saff) 61: Verset [\[1138\]](#)
2, 3

Numéro de la partie: 1, [\[1139\]](#)

Numéro de la page: 347

La vache (Al-Baqara) 2: [\[1140\]](#)

Verset 44

L'araignée (Al-'Ankabût) 29: [\[1141\]](#)

Verset 46

Numéro de la partie: 1, [\[1142\]](#)

Numéro de la page: 348

Numéro de la partie: 1, [\[1143\]](#)

Numéro de la page: 349

La caverne (Al-kahf) 18: [\[1144\]](#)

Verset 110

La preuve (Al-Bayyina) 98: [\[1145\]](#)

Verset 5

Numéro de la partie: 1, [\[1146\]](#)

Numéro de la page: 350

Le divorce (At-Talâq) 65: [\[1147\]](#)

Verset 2, 3

Le divorce (At-Talâq) 65: [\[1148\]](#)

Verset 4

Le butin (Al-'Anfâl) 8: Verset [\[1149\]](#)

29

Le Créateur (Fâtir) 35: Verset [\[1150\]](#)

28

La royauté (Al-Moulk) 67: [\[1151\]](#)

Verset 12

Numéro de la partie: 1, [\[1152\]](#)

Numéro de la page: 351

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[1153\]](#)

42: Verset 30

Le butin (Al-‘Anfâl) 8: Verset [\[1154\]](#)

29

Numéro de la partie: 1, [\[1155\]](#)

Numéro de la page: 352

Numéro de la partie: 1, [\[1156\]](#)

Numéro de la page: 353

Numéro de la partie: 1, [\[1157\]](#)

Numéro de la page: 354

Numéro de la partie: 1, [\[1158\]](#)

Numéro de la page: 355

Numéro de la partie: 1, [\[1159\]](#)

Numéro de la page: 356

Numéro de la partie: 1, [\[1160\]](#)

Numéro de la page: 357

Numéro de la partie: 1, [\[1161\]](#)

Numéro de la page: 358

Numéro de la partie: 1, [\[1162\]](#)

Numéro de la page: 359

L'ornement (Az-Zoukhrouf) [\[1163\]](#)

43: Verset 22

Numéro de la partie: 1, [\[1164\]](#)

Numéro de la page: 360

Numéro de la partie: 1, [\[1165\]](#)

Numéro de la page: 361

Numéro de la partie: 1, [\[1166\]](#)

Numéro de la page: 362

Numéro de la partie: 1, [\[1167\]](#)

Numéro de la page: 363

Numéro de la partie: 1, [\[1168\]](#)

Numéro de la page: 364

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[1169\]](#)

Verset 112

Numéro de la partie: 1, [\[1170\]](#)

Numéro de la page: 365

Le fer (Al-Hadîd) 57: Verset [\[1171\]](#)

25

Numéro de la partie: 1, [\[1172\]](#)

Numéro de la page: 366

Numéro de la partie: 1, [\[1173\]](#)

Numéro de la page: 367

Numéro de la partie: 1, [\[1174\]](#)

[Numéro de la page: 368](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1175\]](#)

[Numéro de la page: 369](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1176\]](#)

[Numéro de la page: 370](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1177\]](#)

[Numéro de la page: 371](#)

Le tonnerre (Ar-Ra'd) 13: [\[1178\]](#)

Verset 11

Numéro de la partie: 1, [\[1179\]](#)

[Numéro de la page: 372](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1180\]](#)

[Numéro de la page: 373](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1181\]](#)

Numéro de la page: 374

Numéro de la partie: 1, [\[1182\]](#)

Numéro de la page: 375

Numéro de la partie: 1, [\[1183\]](#)

Numéro de la page: 376

La vache (Al-Baqara) 2: [\[1184\]](#)

Verset 255

L'étoile (An-Najm) 53: Verset [\[1185\]](#)

26

Les Prophètes (Al-‘Anbiyâ’) [\[1186\]](#)

21: Verset 28

Le revêtu d'un manteau (Al- [\[1187\]](#)

Mouddaththir) 74: Verset 48

Le pardonneur (Ghâfir) 40: [\[1188\]](#)

Verset 18

Numéro de la partie: 1, [\[1189\]](#)

Numéro de la page: 377

Numéro de la partie: 1, [\[1190\]](#)

Numéro de la page: 378

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[1191\]](#)

Verset 3

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[1192\]](#)

Verset 38

Les abeilles (An-Nahl) 16: [\[1193\]](#)

Verset 89

Al-Hijr 15: Verset 9 [\[1194\]](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1195\]](#)

Numéro de la page: 379

Numéro de la partie: 1, [\[1196\]](#)

[Numéro de la page: 380](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1197\]](#)

[Numéro de la page: 381](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1198\]](#)

[Numéro de la page: 382](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1199\]](#)

[Numéro de la page: 383](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1200\]](#)

[Numéro de la page: 384](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1201\]](#)

[Numéro de la page: 385](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1202\]](#)

[Numéro de la page: 386](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1203\]](#)

Numéro de la page: 387

Numéro de la partie: 1, [\[1204\]](#)

Numéro de la page: 388

Numéro de la partie: 1, [\[1205\]](#)

Numéro de la page: 389

Al-A'râf 7 : Verset 3 [\[1206\]](#)

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[1207\]](#)

Verset 153

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[1208\]](#)

Verset 155

Les romains (Ar-Roûm) 30: [\[1209\]](#)

Verset 47

La famille d'Imran ('Al – [\[1210\]](#)

'Imrân) 3: Verset 120

La lumière (An-Noûr) 24: [\[1211\]](#)

Verset 55

(Mouhammad) 47: Verset 7 [\[1212\]](#)

Le tonnerre (Ar-Ra'd) 13: [\[1213\]](#)

Verset 11

Numéro de la partie: 1, [\[1214\]](#)

Numéro de la page: 390

Numéro de la partie: 1, [\[1215\]](#)

Numéro de la page: 391

Numéro de la partie: 1, [\[1216\]](#)

Numéro de la page: 392

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[1217\]](#)

Verset 71

Le butin (Al-'Anfâl) 8: Verset [\[1218\]](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1219\]](#)

Numéro de la page: 393

Numéro de la partie: 1, [\[1220\]](#)

Numéro de la page: 394

Numéro de la partie: 1, [\[1221\]](#)

Numéro de la page: 395

Numéro de la partie: 1, [\[1222\]](#)

Numéro de la page: 396

Numéro de la partie: 1, [\[1223\]](#)

Numéro de la page: 397

L'exode ([Al-Hachr](#)) 59: Verset [\[1224\]](#)

7

La lumière ([An-Noûr](#)) 24: [\[1225\]](#)

Verset 63

Numéro de la partie: 1, [\[1226\]](#)

Numéro de la page: 398

Numéro de la partie: 1, [\[1227\]](#)

Numéro de la page: 399

Numéro de la partie: 1, [\[1228\]](#)

Numéro de la page: 400

Numéro de la partie: 1, [\[1229\]](#)

Numéro de la page: 401

Numéro de la partie: 1, [\[1230\]](#)

Numéro de la page: 402

Numéro de la partie: 1, [\[1231\]](#)

Numéro de la page: 403

La consultation (Ach-Choûrâ) [\[1232\]](#)

42: Verset 21

Numéro de la partie: 1, [\[1233\]](#)

Numéro de la page: 404

Numéro de la partie: 1, [\[1234\]](#)

Numéro de la page: 405

Numéro de la partie: 1, [\[1235\]](#)

Numéro de la page: 406

La vache (Al-Baqara) 2: [\[1236\]](#)

Verset 125

Numéro de la partie: 1, [\[1237\]](#)

Numéro de la page: 407

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[1238\]](#)

Verset 3

Numéro de la partie: 1, [\[1239\]](#)

Numéro de la page: 408

La lumière (An-Noûr) 24: [\[1240\]](#)

Verset 55

Numéro de la partie: 1, [\[1241\]](#)

Numéro de la page: 409

Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: [\[1242\]](#)

Verset 40, 41

Numéro de la partie: 1, [\[1243\]](#)

Numéro de la page: 410

Numéro de la partie: 1, [\[1244\]](#)

Numéro de la page: 411

Numéro de la partie: 1, [\[1245\]](#)

Numéro de la page: 412

Numéro de la partie: 1, [\[1246\]](#)

Numéro de la page: 413

Numéro de la partie: 1, [\[1247\]](#)

Numéro de la page: 414

Numéro de la partie: 1, [\[1248\]](#)

Numéro de la page: 415

Numéro de la partie: 1, [\[1249\]](#)

Numéro de la page: 416

Numéro de la partie: 1, [\[1250\]](#)

Numéro de la page: 417

Numéro de la partie: 1, [\[1251\]](#)

Numéro de la page: 418

Numéro de la partie: 1, [\[1252\]](#)

Numéro de la page: 419

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[1253\]](#)

Verset 34

Numéro de la partie: 1, [\[1254\]](#)

Numéro de la page: 420

Les coalisés (Al-‘Ahzâb) 33: [\[1255\]](#)

Verset 33, 34

Les coalisés (Al-‘Ahzâb) 33: [\[1256\]](#)

Verset 59

Numéro de la partie: 1, [\[1257\]](#)

Numéro de la page: 421

La lumière (An-Noûr) 24: [\[1258\]](#)

Verset 30, 31

Numéro de la partie: 1, [\[1259\]](#)

Numéro de la page: 422

Les coalisés (Al-‘Ahzâb) 33: [\[1260\]](#)

Verset 32

Les coalisés (Al-‘Ahzâb) 33: [\[1261\]](#)

Verset 53

Numéro de la partie: 1, [\[1262\]](#)

Numéro de la page: 423

Numéro de la partie: 1, [\[1263\]](#)

Numéro de la page: 424

Numéro de la partie: 1, [\[1264\]](#)

Numéro de la page: 425

Numéro de la partie: 1, [\[1265\]](#)

Numéro de la page: 426

Numéro de la partie: 1, [\[1266\]](#)

Numéro de la page: 427

Numéro de la partie: 1, [\[1267\]](#)

Numéro de la page: 428

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[1268\]](#)
Verset 73

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[1269\]](#)
Verset 73

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[1270\]](#)
Verset 73

Numéro de la partie: 1, [\[1271\]](#)
[Numéro de la page: 429](#)

La famille d'Imran ('Al – [\[1272\]](#)
'Imrân) 3: Verset 55

Numéro de la partie: 1, [\[1273\]](#)
[Numéro de la page: 430](#)

La prosternation (As-Sajda) [\[1274\]](#)
32: Verset 11

Le butin (Al-'Anfâl) 8: Verset [\[1275\]](#)
50

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[1276\]](#)
Verset 60

Les groupes (Az-Zoumar) 39: [\[1277\]](#)
Verset 42

Numéro de la partie: 1, [\[1278\]](#)
[Numéro de la page: 431](#)

Les femmes (An-Nisâ') 4: [\[1279\]](#)
Verset 157, 158

Numéro de la partie: 1, [\[1280\]](#)
[Numéro de la page: 432](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1281\]](#)
[Numéro de la page: 433](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1282\]](#)

Numéro de la page: 434

Numéro de la partie: 1, [\[1283\]](#)

Numéro de la page: 435

La caverne (Al-kahf) 18: [\[1284\]](#)

Verset 21

Numéro de la partie: 1, [\[1285\]](#)

Numéro de la page: 436

Numéro de la partie: 1, [\[1286\]](#)

Numéro de la page: 437

Numéro de la partie: 1, [\[1287\]](#)

Numéro de la page: 438

Loqman (Louqmân) 31: [\[1288\]](#)

Verset 6

Numéro de la partie: 1, [\[1289\]](#)

Numéro de la page: 439

Le repentir (Al-Tawba) 9: [\[1290\]](#)

Verset 100

Numéro de la partie: 1, [\[1291\]](#)

Numéro de la page: 440

Numéro de la partie: 1, [\[1292\]](#)

Numéro de la page: 441

Al-A'râf 7 : Verset 180 [\[1293\]](#)

Numéro de la partie: 1, [\[1294\]](#)

Numéro de la page: 442

La famille d'Imran ('Al – [\[1295\]](#)

'Imrân) 3: Verset 97

Les bestiaux (Al-'An'âm) 6: [\[1296\]](#)

Verset 162, 163

Numéro de la partie: 1, [\[1297\]](#)

Numéro de la page: 443

L'abondance (Al-Kawthar) [\[1298\]](#)

108: Verset 1, 2

La table servie (Al Mâ'ida) 5: [\[1299\]](#)

Verset 50